BOD n° 260 – décembre 2021
SOMMAIRE

N°s	Titres	Pages
	CONSEIL DEPARTEMENTAL du 10 décembre 2021	
	Plan de financement – Grand Projet du Sud-Ouest	1
	Expérimentation de la recentralisation du RSA	22
A-1/1	Autonomie – Personnes âgées	25
A-2/1	Enfance	58
B-1/1	Insertion	101
B-2/1	Fonds Social Européen (FSE)	107
C-1/1	Fonds de Développement et d'Aménagement Local (FDAL)	110
C-2/1	Fonds d'Equipement des Communes (FEC)	785
D-1/1	Opérations domaniales – Constitution de servitude de passage pour desservir une propriété privée sur la Commune de Le Frêche	796
D-1/2	Opérations domaniales – Acquisition Communauté de Communes du Pays Tarusate – ZA de Junca à Tartas	851
D-1/3	Opérations domaniales – Maison des Communes à Mont de Marsan	853
D-2/1	Urbanisme et Etudes Routières	868
E-1/1	Politique départementale en faveur des milieux naturels, des paysages et de la biodiversité	892
E-2/1	Politique départementale en faveur du développement durable du territoire	900
E-3/1	Politique départementale en faveur de l'Espace Rivière	904
E-4/1	Politique départementale en faveur de l'eau potable et de l'assainissement	911
E-5/1	Politique départementale de protection de l'Espace Littoral	920
E-6/1	Développer les itinéraires pour la randonnée et le cyclable	926
F-1/1	Soutien à la durabilité de l'agriculture landaise	952
F-2/1	Soutien à la qualité des productions	984
F-3/1	Relocalisation de l'alimentation, plan alimentaire départemental territorial – Les Landes au Menu !	990
F-4/1	Cohésion territoriale en agriculture, dynamisation de l'espace rural	993
G-1/1	Attractivité territoriale	997
H-1/1	Aide à l'économie sociale et solidaire	1032

N°s	Titres	Pages
I-1/1	Collèges	1040
I-2/1	Sports	1047
J-1/1	Jeunesse	1056
K-1/1	Culture	1062
K-2/1	Patrimoine culturel	1079
K-3/1	Budget annexe des actions culturelles et patrimoniales	1089
M-1/1	Personnel départemental	1113
M-2/1	Subvention anciens combattants – Acquisition d'un drapeau	1150
M-3/1	Demande de garantie d'emprunt sollicitée par la Clairsienne pour un prêt d'un montant de 3 323 941 € (constitué de 2 lignes de prêts) garanti à 50% à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction en VEFA de 41 logements locatifs sociaux à Saint Vincent de Tyrosse	1152
M-4/1	Demande de garantie d'emprunt sollicitée par le Centre Communal d'Action Sociale de Lit et Mixe pour un prêt d'un montant de 4 300 000 € (constitué de 2 lignes de prêts) garanti à 100% à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la reconstruction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Lit et Mixe	1182
	ARRETES	
SO212923AP	Réglementation permanente de la circulation – Limitation de vitesse à 70 km/h sur la route départementale D6 du PR 11+660 au PR 11+972 du PR 12+520 au PR 13+87 – Territoire de la Commune de Saint Lon lès Mines	1215
SO212945AP	Réglementation permanente de la circulation - Limitation de vitesse à 70 km/h sur la route départementale D33 du PR 28+690 au PR 29+950 - Territoire de la commune de Angresse	1217
DCPu 23-2021	Arrêté –Concours de maîtrise d'œuvre – 2ème phase – Construction du bâtiment XYLOMAT 2 sur le Parc d'activité AGROLANDES Commune de Haut Mauco (40280)	1220
DCPu 24-2021	Arrêté portant composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du Collège François Truffaut à Saint Martin de Seignanx (40390)	1222
DCPu 25-2021	Arrêté –Concours de maîtrise d'œuvre – 1ère phase pour l'extension et la restructuration du Collège François Truffaut à Saint Martin de Seignanx (40390)	1224
ASE-TARIF-DEC 2021-007	Arrêté conjoint portant tarification des prestations de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de l'Association de Sauvegarde et d'Action Educative des Landes	1226
ASE-TARIF-DEC 2021-008	Arrêté conjoint portant tarification des prestations du service d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) de l'Association de Sauvegarde et d'Action Educative des Landes	1228
PPA-SAAD-2021-18	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CCAS d'Hagetmau	1231

N°s	Titres	Pages
PPA-SAAD-2021-19	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS d'Aire sur Adour	1232
PPA-SAAD-2021-20	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS Chalosse Tursan	1233
PPA-SAAD-2021-21	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS Cœur Haute Lande	1234
PPA-SAAD-2021-22	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS du Grand Dax	1235
PPA-SAAD-2021-23	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS du Seignanx	1236
PPA-SAAD-2021-24	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS des Grands Lacs	1237
PPA-SAAD-2021-25	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS Landes d'Armagnac	1238
PPA-SAAD-2021-26	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS de Mimizan	1239
PPA-SAAD-2021-27	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS du Pays Morcenais	1240
PPA-SAAD-2021-28	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS du Pays Tarusate	1241
PPA-SAAD-2021-29	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	1242
PPA-SAAD-2021-30	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS Terres de Chalosse	1243
PPA-SAAD-2021-31	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS du Pays Grenadois	1244
PPA-SAAD-2021-32	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée à la Fédération Départementale ADMR des Landes	1245
PPA-SAAD-2021-33	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée à la Société APR SERVICES	1246
PPA-SAAD-2021-34	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée à l'Association Chalosse Tursan	1247
PPA-SAAD-2021-35	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS Côte Landes Nature	1248
PPA-SAAD-2021-36	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS du Marsan	1249
PPA-SAAD-2021-37	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS Maremne Adour Côte Sud	1250
PPA-SAAD-2021-38	Arrêté fixant le montant annuel de la dotation globale APA à domicile attribuée au CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans	1251
MID-R-2021-03	Régie d'avances de la Maison d'Enfant à Caractère Social avec Soins Intégrés (MECSSI) L'Encantada	1252
MID-R-2021-04	Régie de recettes aux Archives départementales auprès du Budget principal	1254

N°s	Titres	Pages
MID-R-2021-05	Régie de recettes du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)	1256
MID-R-2021-06	Régie d'Avances du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)	1258
SA-DEPORT 21/28-001	Arrêté portant désignation de Mme Rachel DURQUETY, Vice-Présidente du Conseil départemental pour suppléer M. le Président du Conseil départemental pour la signature de l'avenant à la convention d'apport en compte courant d'associés dans le cadre de la constitution de la SEML HUBICS	1260
	SYNDICATS MIXTES	
01-01	Personnel – Création de postes	1262
01-02	Personnel – RIFSEEP – Abrogation de la délibération 02-01 du 15/10/2020 et détermination des nouvelles modalités du régime indemnitaire de l'ALPI	1265
01-03	Personnel – Revalorisation de la participation employeur à la protection sociale complémentaire	1276
02-01	Finances : Budget principal – Décision Modificative n° 1	1279
02-02	Finances : Budget annexe – Décision Modificative n° 1	1282
02-03	Finances : Autorisation donnée à la Présidente d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022	1285
02-04	Finances : Passage à la M57 – Méthode d'amortissement	1288
02-05	Finances : Passage à la M57 : règlement budgétaire et financier	1292
02-06	Finances : Modification de la régie d'avances de l'ALPI	1295
03	Participations et tarifs HT	1298
05	Nouvelles adhésions	1300
06	Conventions de prestations de services	1303

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
en visio/audio conférence

Réunion du 10 décembre 2021

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Président : M. Xavier FORTINON

Objet : PLAN DE FINANCEMENT – GRAND PROJET DU SUD-OUEST (GPSO)

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, et notamment son article 4 ;

VU le Décret n° 2016-738 du 2 juin 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax ;

VU la décision du Conseil d'Etat n° 401753 en date du 11 avril 2018 rejetant le recours pour excès de pouvoir contre ledit décret ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

compte tenu de la phase d'accélération du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) avec l'annonce récente de l'engagement financier de l'Etat pour la réalisation de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax et des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) et au Nord de Toulouse (AFNT),

considérant que :

- lors de la séance du 22 octobre 2021, une présentation du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) a été faite à l'Assemblée départementale en présence de MM Guy Kauffmann, Directeur de projet lignes nouvelles à grande vitesse et André Bayle, Chef de mission GPSO à SNCF réseau (délibération n° D 1(2) de l'Assemblée départementale),
- suite à ce débat, Monsieur le Président du Conseil départemental a confirmé à Monsieur Etienne Guyot, Préfet coordonnateur, par courrier du 2 novembre 2021, l'accord de principe du Département des Landes pour la création d'un Etablissement Public Local (EPL) dédié au financement du projet par les collectivités locales, et a souhaité attirer son attention sur la condition de réalisation concomitante des deux branches Bordeaux – Toulouse et Bordeaux – Dax liant la participation du Département,

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

compte tenu du courrier adressé au Président du Conseil départemental en date du 22 novembre 2021, par lequel Monsieur Etienne Guyot :

- a transmis le projet de plan de financement,
- précise que l'Etat s'est engagé « *à réaliser les travaux en continu, sans interruption aucune entre les branches Bordeaux – Toulouse et Bordeaux – Dax dans l'objectif de réduire au maximum le calendrier de réalisation.* »,
- indique que le souhait des Collectivités de voir la contribution économique, dégagée par la ligne nouvelle à travers les péages, consacrée en priorité au financement de GPSO, est pris en compte dans le plan de financement (article 4),

considérant que le plan de financement prévoit une participation de 40 % pour l'Etat, à parité avec les collectivités, soit pour le Département des Landes 140,9 M€,

considérant, compte tenu de la prise en compte des autres ressources (fiscalité affectée), une participation prévisionnelle du Département des Landes qui serait de 98,6 M€ sur 40 ans, soit un budget annuel de 2,47 M€, sous réserve de la réalisation de la seconde étape du projet (ligne nouvelle Sud-Gironde – Dax) dans la continuité de la première étape,

- de confirmer l'engagement de principe du Département des Landes en faveur du GPSO, celui-ci ayant pour ambition d'apporter, pour les déplacements dans le Sud-Ouest, une réponse aux attentes de mobilité croissante de la société, tout en favorisant une mobilité durable.

- d'approuver le plan de financement, présenté en annexe, les deux branches du GPSO, à savoir Bordeaux – Toulouse et Bordeaux – Dax, devant être considérées dans leur globalité, sans interruption de travaux.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer :

- ledit plan de financement,
- les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ils n'augmentent pas la participation du Département des Landes.

Le Président,

Xavier FORTINON

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

Plan de financement pour la réalisation du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)

L'ETAT, Ministère de la Transition Écologique, représenté par le préfet de la région Occitanie, Monsieur Étienne GUYOT ;

La Région Occitanie, représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Carole DELGA, et ci-après dénommée La Région Occitanie ;

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Alain ROUSSET, et ci-après dénommée La Région Nouvelle-Aquitaine ;

Le Conseil Départemental de Haute-Garonne représenté par son Président, Monsieur Georges MERIC, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en sa séance du ..... approuvant les termes de la présente convention, et ci-après dénommé le Département de Haute-Garonne ;

Le Conseil Départemental du Gers représenté par son Président, Monsieur Philippe MARTIN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en sa séance du ..... approuvant les termes de la présente convention, et ci-après dénommé le Département du Gers ;

Le Conseil Départemental des Landes représenté par son Président, Monsieur Xavier FORTINON, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en sa séance du ..... approuvant les termes de la présente convention, et ci-après dénommé le Département des Landes ;

Le Conseil Départemental du Lot représenté par son Président, Monsieur Serge RIGAL, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en sa séance du ..... approuvant les termes de la présente convention, et ci-après dénommé le Département du Lot ;

Le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne représenté par sa Présidente, Madame Sophie BORDERIE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en sa séance du ..... approuvant les termes de la présente convention, et ci-après dénommé le Département du Lot-et-Garonne ;

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques LASSERRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en sa séance du ..... approuvant les termes de la présente convention, et ci-après dénommé le Département des Pyrénées-Atlantiques ;

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées représenté par son Président, Monsieur Michel PELIEU, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en sa séance du ..... approuvant les termes de la présente convention, et ci-après dénommé le Département des Hautes-Pyrénées ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

Le Conseil Départemental du Tarn représenté par son Président, Monsieur Christophe RAMOND, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en sa séance du ..... approuvant les termes de la présente convention, et ci-après dénommé le Département du Tarn ;

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne représenté par son Président Monsieur Michel WEILL, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Départemental en sa séance du ..... approuvant les termes de la présente convention, et ci-après dénommé le Département de Tarn-et-Garonne ;

La Métropole de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Alain ANZIANI, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Métropolitain en sa séance du ..... et ci-après dénommée Bordeaux Métropole ;

La Métropole de Toulouse, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc MOUDENC, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Métropolitain en sa séance du ..... et ci-après dénommée Toulouse Métropole ;

La Communauté d'Agglomération d'Agen, représentée par son Président, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération d'Agen ;

La Communauté d'Agglomération de Mont-de-Marsan, représentée par son Président, Monsieur Charles DAYOT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération de Mont-de-Marsan ;

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax, représentée par son Président, Monsieur Julien DUBOIS, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération du Grand Dax ;

La Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées, représentée par son Président, Monsieur François BAYROU, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées ;

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, représentée par son Président, Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

La Communauté d'Agglomération du SICOVAL, représentée par son Président, Monsieur Jacques OBERTI, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération du SICOVAL ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

La Communauté d'Agglomération du Muretain, représentée par son Président, Monsieur André MANDEMENT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération du Muretain ;

La Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, représentée par son Président, Monsieur Pascal MERCIER, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne ;

La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, représentée par son Président, Monsieur Thierry DEVILLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée le Grand Montauban Communauté d'Agglomération ;

La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération du Grand-Cahors ;

La Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées, représentée par son Président, Monsieur Gérard TREMEGE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

La Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois, représentée par sa Présidente, Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois ;

La Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, représentée par son Président, Monsieur Pascal BUGIS, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en sa séance du ..... et ci-après dénommée la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet ;

Et,

SNCF Réseau, Société anonyme au capital de 500 000 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le N° B. 412.280.737, dont le siège est situé 15-17 rue Jean-Philippe Rameau CS 80001 - 93418 La Plaine Saint-Denis Cedex, représentée par Monsieur Luc LALLEMAND, Président Directeur Général, dûment habilitée à cet effet et ci-après désigné « **SNCF Réseau** » ;

SNCF Réseau et les COCONTRACTANTS signataires du présent protocole étant dénommés ci-après collectivement les « Parties » ou « les financeurs » et individuellement « une Partie » ou « un Financeur »

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

VISA :

- Le Code général des collectivités territoriales ;

- Le Code des transports ;

- Le Code de la commande publique ;

- La Loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire ;

- La Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

- Le décret n°2016-738 du 2 juin 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse Bordeaux–Toulouse et Bordeaux–Dax entre Saint-Médard-d'Eyrans (Gironde), Saint-Jory (Haute-Garonne) et Saint-Vincent-de-Paul (Landes), et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Arbanats, Ayguemorte-les-Graves, Beautiran, Bernos-Beaulac, Captieux, Castres-Gironde, Cazalis, Escaudes, Giscos, Goualade, Landiras, Lerm-et-Musset, Lucmau, Marions, Portets, Préchac, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Selve et Virelade dans le département de la Gironde, des communes de Brax, Bruch, Caudecoste, Estillac, Fargues-sur-Ourbise, Moirax, Montesquieu, Pompogne, Roquefort, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Saint-Nicolas-de-la-Balerme, Sérignac-sur-Garonne, Vianne ainsi que de la communauté d'agglomération d'Agen (communes de Colayrac-Saint-Cirq, Layrac, Le Passage) dans le département de Lot-et-Garonne, des communes d'Auvillar, Bressols, Campsas, Castelmayran, Castelsarrasin, Cordes-Tolosannes, Donzac, Escatalens, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Lacourt-Saint-Pierre, Montauban, Montbartier, Montbeton, Saint-Nicolas-de-la-Grave et Saint-Porquier dans le département de Tarn- et-Garonne, des communes de Castelnau-d'Estrétefonds, Fronton, Grenade, Saint-Rustice ainsi que de Toulouse Métropole (commune de Saint-Jory) dans le département de la Haute- Garonne, et des communes d'Arue, Bégaar, Canenx-et-Réaut, Cère, Ousse-Suzan, Pontonx-sur- l'Adour, Saint-Avit, Uchacq-et-Parentis ainsi que du syndicat intercommunal à vocation unique de Roquefort-Sarbazan (communes de Roquefort et de Sarbazan) dans le département des Landes ;

- Le décret 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions de SNCF Réseau ;

- Le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau ;

- Le décret 2019-1582 du 31 décembre 2019 relatif aux règles de financement des investissements de SNCF Réseau ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

- L'arrêté préfectoral du 25 novembre 2015 portant déclaration d'utilité publique au profit de SNCF Réseau des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux concernant la ligne existante Bordeaux-Sète sur le territoire des communes de Bègles, Villenave d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans dans le département de la Gironde, et emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Bordeaux Métropole et des communes de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans ;

- L'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Toulouse Métropole – communes de Toulouse, Fenouillet, Lespinasse et Saint-Jory et du plan local d'urbanisme de Castelnau d'Estrétefonds ;

- Le protocole d'intention pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique ;

- La lettre de mission du Premier Ministre au Préfet de région Occitanie en date du 28 juillet 2021 ;

- Le Contrat de plan Etat-Région Aquitaine pour la période 2015-2020 signé le 23 Juillet 2015 qui comprend dans son volet mobilité l'action 1.2.2.1. Aménagements ferroviaires en sortie sud de Bordeaux – Etudes PRO ;

- La décision n° INEA/CEF/TRAN/M2016/1352173 en date du 27 octobre 2017, accordant une subvention européenne pour l'action n°2016-FR-TM- 0180-S « relieving congestion at the railway junction south of Bordeaux » et son avenant n°1 en date du 19 février 2021 ;

- La convention Etudes GPSO et aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux en date du 30 octobre 2012;

- La Convention relative au financement du programme d'anticipation foncière du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest en date du 30 octobre 2012 ;

- La Convention relative au financement de l'étude d'avant-projet des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (ligne de Bordeaux à Agen) en date du 06 décembre 2013 et son avenant n° 1 du 10 décembre 2015 ;

- La Convention relative au financement du programme d'anticipation des acquisitions foncières des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux en date du 06 décembre 2013 et son avenant n°1 du 10 décembre 2015 ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

- La Convention financière entre l'Etat et SNCF Réseau relative au financement des études projet des Aménagements Ferroviaires en sortie Sud de Bordeaux en date du 08 décembre 2016 ;

- La Convention financière entre l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Réseau relative au financement des études de projet des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, en date du 30 août 2021 ;

- Le Contrat de Plan Etat/Région (CPER) Midi-Pyrénées 2015-2020 signé le 30 juin 2015 par l'Etat et la Région, son avenant n°1 signé le 6 janvier 2017 par l'Etat et la Région, son avenant n°2 signé le 16 décembre 2019 par l'Etat et la Région et son avenant n°3 signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région ;

- La convention relative au financement des études d'avant-projet des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse, signée le 19 décembre 2013 et son avenant n°1 signé le 27 décembre 2018 ;

- la convention relative au financement de la première partie des études de projet pour les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse, conclue le 22 décembre 2020 entre l'Etat, la Région Occitanie et SNCF Réseau.

- La Convention relative au financement de la première étape de la première tranche (volets études et foncier) de l'avant-projet détaillé des lignes nouvelles Bordeaux – Toulouse et Bordeaux – Dax du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest signée le 15 mai 2017 par l'État, SNCF Réseau, la Région Occitanie et Toulouse Métropole, son avenant n°1 en date du 27 février 2019 et son avenant n°2 en date du 18 décembre 2020 ;

- La décision n° INEA/CEF/TRAN/M2020/2434120 en date du 11 mai 2021, accordant une subvention européenne pour l'action n°2016-FR-TM- 0063-S "Final studies into railway adaptations to the North of Toulouse (AFNT)".

Sommaire

Préambule

Article 1 : Objet du présent plan de financement.

Article 2 : Estimation des coûts d'investissement et des besoins de financement.

Article 3 : Répartition du financement entre les parties.

Article 4 : Participation et engagements de SNCF Réseau.

Article 5 : Subventions européennes.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

Article 6 : Ressources fiscales.

Article 7 : Gestion des écarts et risques

Article 8 : Poursuite du GPSO, mise en œuvre et suivi du plan de financement.

Ayant été préalablement rappelé ce qui suit

Préambule

Le Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), situé dans les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, s'inscrit dans la continuité de la ligne Sud Europe Atlantique (SEA) mise en service en 2017. Il comporte la réalisation de lignes nouvelles sur les axes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne et englobe des aménagements du réseau existant, les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT) et au sud de Bordeaux (AFSB). Au total, le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest est un vaste programme estimé à 13,5 Mds€$_{2013}$. La première phase du GPSO (composée des trois opérations : AFNT, AFSB, lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Sud Gironde-Dax) est entièrement déclarée d'utilité publique. Le projet est inscrit dans les corridors figurant dans le règlement (UE) 2021/1153 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, avec les tracés Bordeaux-Toulouse et Vitoria-Gasteiz – San Sebastián – Bayonne – Bordeaux dans les corridors du réseau central Atlantique et Méditerranée.

Le GPSO poursuit le double objectif d'améliorer l'accessibilité ferroviaire des régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie en France et en Europe et d'accroître l'utilisation du transport ferroviaire dans les déplacements autour des métropoles de Bordeaux et Toulouse, en augmentant les capacités disponibles pour les transports du quotidien au sein de ces deux régions. Il permettra de relier Toulouse à Paris en 3 h 10 environ et Toulouse à Bordeaux en 1 h 05 environ (contre 2 heures actuellement). Il contribuera en outre à l'amélioration des liaisons interrégionales et longue distance entre l'axe atlantique et l'axe méditerranéen, et, en particulier, sur la façade atlantique entre Toulouse, Bordeaux, Tours et Paris.

Suite aux annonces du Premier Ministre en avril et mai 2021 en faveur du GPSO, le Président de la République a confirmé, à l'occasion des 40 ans du TGV, le 17 septembre 2021, l'engagement de nouveaux investissements structurants, en citant comme priorité la LGV Bordeaux-Toulouse.

L'État, signataire du présent plan de financement, s'inscrit dans l'approche nouvelle du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), qui recommande le phasage des projets en commençant en priorité par les opérations concourant d'abord à l'amélioration des déplacements du quotidien. Cela sera le cas des opérations relatives aux AFSB et AFNT visant respectivement à dé-saturer les nœuds ferroviaires de Bordeaux et de Toulouse et à faciliter la réalisation des opérations de RER (Réseau express régional) Métropolitains dans les deux métropoles. Cela sera également le cas des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Sud-Gironde-Dax, rapprochant les territoires du grand sud-ouest avec les métropoles de Toulouse, Bordeaux et Bayonne et au sein d'un réseau de 10 villes moyennes.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

Comme le prévoit la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientations des mobilités (LOM), ces investissements de l'État seront cadencés dans le respect de sa trajectoire financière sous-jacente et dans le respect des grands équilibres pluriannuels des finances publiques. La question de l'intégration de la section de ligne Sud-Gironde – Dax dans la prochaine loi de programmation relative aux infrastructures, de façon à permettre la réalisation des différentes phases du GPSO de manière continue, sera prise en considération par le COI réinstallé depuis mars 2021 dans la perspective de la présentation d'un rapport d'étape sur la programmation en février 2022, puis la remise de son rapport final fin 2022.

Ce plan de financement s'inscrit dans la perspective de création, par ordonnance, d'un établissement public local (EPL), telle que prévue par l'article 4 de la LOM et à la suite de la demande des collectivités territoriales :

« *I. - Dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est autorisé à prendre par voie d'ordonnance, dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la promulgation de la présente loi, toute mesure relevant du domaine de la loi afin de créer un ou plusieurs établissements publics locaux ayant pour mission le financement, sur un périmètre géographique déterminé, d'un ensemble cohérent d'infrastructures de transport terrestre dont la réalisation représente un coût prévisionnel excédant un milliard d'euros hors taxes.*
Ces établissements peuvent également avoir pour mission de concevoir et d'exploiter ces infrastructures ou de mettre en place les services complémentaires ou connexes à ces infrastructures.
L'État peut être représenté au sein des organes dirigeants de ces établissements. Les ressources de ces établissements comprennent des ressources fiscales créées à cet effet.

II. - Ne peuvent donner lieu à la création d'un établissement public dans les conditions prévues au I du présent article que les projets d'infrastructures ayant fait l'objet : 1° D'une déclaration d'utilité publique en application de l'article L. 121-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, d'une déclaration de projet en application de l'article L. 126-1 du code de l'environnement ou d'une décision de l'autorité administrative d'engager l'enquête publique et d'une contre-expertise à l'évaluation socio-économique en application de l'article 17 de la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 ;
2° D'un plan de financement, approuvé par l'État et les collectivités territoriales qui financent ces projets. »

La loi autorise cette création jusqu'au 24 avril 2022, c'est-à-dire dans un délai de 24 mois à compter de la promulgation de la LOM, augmenté de 4 mois par la loi d'urgence n°2020-290 pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Il est convenu entre les parties susnommées :

Article 1 : Objet du plan de financement.

Ce plan de financement a pour objet les opérations suivantes, constitutives de la première phase du GPSO, qui ont été déclarées d'utilité publique :

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

- la réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au Sud de Bordeaux (AFSB) sur 12 km entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans : cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté du préfet de la Gironde le 25 novembre 2015,
- la réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au Nord de Toulouse (AFNT) sur 17 km entre la gare de Toulouse Matabiau et Castelnau d'Estrétefonds : cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté du préfet de la Haute-Garonne le 4 janvier 2016,
- la création des lignes nouvelles à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax sur 327 km de section courante, possédant un tronc commun de 55 km entre le Sud de Bordeaux et le Sud Gironde. Ces lignes nouvelles se raccordent au réseau ferré national au Sud de Bordeaux et au Nord de Toulouse, ainsi qu'au Nord de Dax et ont été déclarées d'utilité publique par décret en Conseil d'État du 2 juin 2016.

L'engagement financier de l'État à hauteur de 4,1 milliards d'euros courants porte sur une première étape comprenant les opérations AFSB, AFNT et la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.

Les collectivités territoriales s'engagent par la présente convention à mettre en œuvre ce plan de financement, éventuellement via l'Établissement Public Local (EPL) qui serait créé à cette fin, en application de l'article 4 de la loi LOM.

Article 2 : Estimation des coûts d'investissement et des besoins de financement.

L'estimation des coûts d'investissement présentée prend en compte le périmètre de dépenses suivantes sur la première phase du GPSO : études (à partir de 2020) et direction des travaux, acquisitions foncières, réalisation du projet (génie civil, équipements ferroviaires), y compris provisions pour risques.

Les autres frais, comme les frais financiers et les frais de gestion liés à la mise en place de l'EPL, à qui il appartiendra de définir sa stratégie financière, ne sont pas pris en compte dans ces coûts et devront, le cas échéant, être portés par les collectivités locales seules. A titre indicatif, en visant, par exemple, l'étalement de la charge budgétaire sur 40 ans, les frais financiers pourraient atteindre 10% des coûts d'investissement.

L'estimation Hors Taxes des coûts d'investissement pour la phase 1 du GPSO est donnée à titre indicatif pour les différentes opérations suivantes, au stade de l'Avant-Projet Sommaire (APS) (plus spécifiquement au stade des études d'avant-projet -AVP pour les AFSB ou AFNT):

Opérations	M€$_{2020}$	Md€$_{courants}$ (estimation[1])

1 Les estimations en M€$_{2020}$ datent de juin 2020 pour AFSB et janvier 2020 pour les AFNT. Les estimations en euros courants dépendent du calendrier de réalisation et des hypothèses d'inflation retenues à ce stade pour le projet. Elles seront réactualisées lors des signatures des conventions de financement. Voir aussi annexe.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse	717,3 M€$_{2020}$	0,9 Md€$_{courants}$
Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux	758,6 M€$_{2020}$	0,9 Md€$_{courants}$
Section de ligne nouvelle Bordeaux-Sud Gironde	1 410 M€$_{2020}$	1,9 Md€$_{courants}$
Section de ligne nouvelle Sud Gironde-Toulouse	4 937 M€$_{2020}$	6,6 Md€$_{courants}$
TOTAL 1ère étape	**7 882,9 M€$_{2020}$**	**10,3 Md€$_{courants}$**
Section de Ligne nouvelle Sud Gironde – Dax)	*2 478 M€$_{2020}$*	**3,7 Md€$_{courants}$**
TOTAL 2ème étape	**2 478 M€$_{2020}$**	**3,7 Md€$_{courants}$**
TOTAL	**10 360,9 M€$_{2020}$**	**14,0 Md€$_{courants}$**

Les montants indiqués en euros courants sont calculés sur la base d'hypothèses de taux d'actualisation et de calendrier de réalisation demeurant à confirmer mais démarrant en tout état de cause en 2024 et s'étalant sur une période résultant des programmations de réalisation fixées dans les conventions de financement ultérieures réunissant les parties. L'annexe 1 détaille ces coûts et les hypothèses de calcul. L'estimation sera réactualisée en euros constants et courants lors des signatures des conventions de financement, ayant pour objet la réalisation des études et des travaux.

Ces coûts sont également susceptibles d'évoluer pour intégrer notamment les modifications de programme non prévues au stade actuel de définition ou encore toute modification liée à des évolutions législatives et réglementaires.

Article 3 : Répartition du financement entre les parties.

Les clefs de répartition retenues par ce plan de financement sont les suivantes pour la 1ère étape (AFNT, AFSB et ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse) de la phase 1 du GPSO, sur la base des coûts en euros courants présentés à l'article 2 :

- Europe (hypothèse) : 20%, soit 2,05 Md€$_{courants}$
- État : 40%, soit 4,1 Md€$_{courants}$
- Collectivités locales : 40%, soit 4,1 Md€$_{courants}$, répartis selon le tableau qui suit.

Les collectivités territoriales s'engagent à mettre en œuvre ce plan de financement pour la part les concernant via l'Établissement Public Local (EPL) qui sera créé à cette fin, en application de l'article 4 de la loi LOM.

Le montant des contributions versées par les Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine ainsi que les autres collectivités territoriales sera réparti selon les clés de répartition figurant dans le tableau ci-dessous. Ces clefs de répartition sont valables pour l'ensemble des opérations figurant à l'article 1.

La contribution des collectivités locales provient de leurs contributions budgétaires mais également de la fiscalité locale affectée à l'EPL, et des emprunts levés par l'EPL. Les ressources

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

fiscales viendront en déduction de la part budgétaire des collectivités locales telle que définie dans ce plan de financement, au prorata des clefs de répartition précitées.

Étant donné l'intérêt de l'ensemble des parties à la réalisation de la première phase du GPSO, qu'elles soient concernées par la première ou la seconde étape de la première phase du GPSO, il est convenu que les collectivités ayant participé au financement de la première étape actent le principe d'une solidarité de l'ensemble de ces collectivités pour le financement des deux étapes.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

Plan de financement de la première étape (part des collectivités locales)

Première étape Ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse, AFNT, AFSB		Répartition budgétaire entre collectivités - Plan de financement 2021			
		Quote-part	Quote-part budgétaire	Pour information : quote-part budgétaire hors fiscalité (estimée à 30%)	
Collectivités territoriales		Part du total (%)	M€ courants	M€ courants	M€ courants/an (sur 40 ans)
Conseil Régional Occitanie		29,63%	1 220,8	854,5	21,36
Haute-Garonne	CD 31	18,14%	747,3	523,1	13,08
	Toulouse Métropole	14,89%	613,4	429,4	10,73
	SICOVAL	0,99%	40,6	28,4	0,71
	Muretain Agglo	1,36%	56,1	39,2	0,98
Haute-Pyrénées	CD 65	0,09%	3,7	2,6	0,06
	CA Tarbes Lourdes	0,02%	0,7	0,5	0,01
Tarn et Garonne	CD 82	2,87%	118,4	82,9	2,07
	Grand Montauban	0,88%	36,1	25,3	0,63
Gers	CD 32	0,39%	16,1	11,3	0,28
	Grand Auch	0,04%	1,8	1,3	0,03
Lot	CD 46	0,66%	27,3	19,1	0,48
	Grand Cahors	0,10%	4,1	2,9	0,07
Tarn	CD Tarn	1,55%	63,7	44,6	1,11
	Grand Alibigeois	0,43%	17,7	12,4	0,31
	CA Castres-Mazamet	0,23%	9,6	6,7	0,17
Total Occitanie		**72,26%**	**2 977,5**	**2 084,2**	**52,11**
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		4,25%	175,2	122,6	3,07
Gironde	Bordeaux Métropole (sur AFSB exclusivement)	21,00%	865,2	605,6	15,14
Landes	CD 40	0,59%	24,3	17,0	0,43
	Grand Dax	0,14%	5,6	3,9	0,10
	Ca Mont-de-Marsan	0,13%	5,4	3,7	0,09
Pyrénées-Atlantiques	CD 64	0,62%	25,5	17,8	0,45
	CA Pau	0,32%	13,1	9,1	0,23
	CA Pays basque	0,27%	11,3	7,9	0,20
Lot et Garonne	CD 47	0,31%	12,9	9,0	0,23
	CA Agen	0,11%	4,6	3,2	0,08
Total Nouvelle Aquitaine		**27,74%**	**1 143,0**	**800,1**	**20,00**
Total Deux Régions		**100,00%**	**4 120,5**	**2 884,4**	**72,1**

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

Plan de financement de la seconde étape (part des collectivités locales)

Seconde étape Ligne nouvelle Sud-Gironde - Dax		Répartition budgétaire entre collectivités - Plan de financement 2021			
		Quote-part	Quote-part budgétaire	Pour information : quote-part budgétaire hors fiscalité (estimée à 30%)	
Collectivités territoriales		Part du total (%)	M€ courants	M€ courants	M€ courants/an (sur 40 ans)
Conseil Régional Occitanie		3,64%	53,9	37,7	0,94
Haute-Garonne	CD 31	1,08%	16,0	11,2	0,28
	Toulouse Métropole	0,74%	11,0	7,7	0,19
	SICOVAL	0,12%	1,8	1,3	0,03
	Muretain Agglo	0,10%	1,5	1,0	0,03
Haute-Pyrénées	CD 65	2,22%	32,9	23,0	0,58
	CA Tarbes Lourdes	1,13%	16,7	11,7	0,29
Tarn et Garonne	CD 82	0,19%	2,8	2,0	0,05
	Grand Montauban	0,11%	1,6	1,1	0,03
Gers	CD 32	0,10%	1,5	1,0	0,03
	Grand Auch	0,04%	0,7	0,5	0,01
Lot	CD 46	0,14%	2,1	1,5	0,04
	Grand Cahors	0,06%	0,9	0,7	0,02
Tarn	CD Tarn	0,18%	2,7	1,9	0,05
	Grand Alibigeois	0,07%	1,1	0,8	0,02
	CA Castres-Mazamet	0,06%	0,8	0,6	0,01
Total Occitanie		**10,01%**	**148,0**	**103,6**	**2,59**
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		56,75%	839,4	587,6	14,69
Gironde	Bordeaux Métropole (sur AFSB exclusivement)	0,00%	-	-	-
Landes	CD 40	7,88%	116,5	81,6	2,04
	Grand Dax	1,82%	26,9	18,9	0,47
	Ca Mdm	1,73%	25,6	18,0	0,45
Pyrénées-Atlantiques	CD 64	8,25%	122,0	85,4	2,13
	CA Pau	4,24%	62,6	43,9	1,10
	CA Pays basque	3,66%	54,1	37,9	0,95
Lot et Garonne	CD 47	4,17%	61,7	43,2	1,08
	CA Agen	1,49%	22,1	15,5	0,39
Total Nouvelle Aquitaine		**89,99%**	**1 331,1**	**931,8**	**23,30**
Total Deux Régions		**100,00%**	**1 479,1**	**1 035,4**	**25,9**

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

Plan consolidé de financement de GPSO, première et seconde étape (part des collectivités locales)

TOTAL GPSO Première et seconde étape		Répartition budgétaire entre collectivités - Plan de financement 2021			
		Quote-part	Quote-part budgétaire	Pour information : quote-part budgétaire hors fiscalité (estimée à 30%)	
Collectivités territoriales		Part du total (%)	M€ courants	M€ courants	M€ courants/an (sur 40 ans)
Conseil Régional Occitanie		22,76%	1 274,6	892,3	22,31
Haute-Garonne	CD 31	13,63%	763,3	534,3	13,36
	Toulouse Métropole	11,15%	624,4	437,0	10,93
	SICOVAL	0,76%	42,5	29,7	0,74
	Muretain Agglo	1,03%	57,5	40,3	1,01
Haute-Pyrénées	CD 65	0,65%	36,6	25,6	0,64
	CA Tarbes Lourdes	0,31%	17,4	12,2	0,30
Tarn et Garonne	CD 82	2,17%	121,3	84,9	2,12
	Grand Montauban	0,67%	37,7	26,4	0,66
Gers	CD 32	0,31%	17,6	12,3	0,31
	Grand Auch	0,04%	2,5	1,7	0,04
Lot	CD 46	0,52%	29,4	20,6	0,51
	Grand Cahors	0,09%	5,0	3,5	0,09
Tarn	CD Tarn	1,19%	66,4	46,5	1,16
	Grand Alibigeois	0,34%	18,8	13,1	0,33
	CA Castres-Mazamet	0,19%	10,5	7,3	0,18
Total Occitanie		**55,82%**	**3 125,5**	**2 187,8**	**54,70**
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		18,12%	1 014,7	710,3	17,76
Gironde	Bordeaux Métropole (sur AFSB exclusivement)	15,45%	865,2	605,6	15,14
Landes	CD 40	2,52%	140,9	98,6	2,47
	Grand Dax	0,58%	32,6	22,8	0,57
	Ca Mdm	0,55%	31,0	21,7	0,54
Pyrénées-Atlantiques	CD 64	2,63%	147,4	103,2	2,58
	CA Pau	1,35%	75,7	53,0	1,33
	CA Pays basque	1,17%	65,4	45,8	1,14
Lot et Garonne	CD 47	1,33%	74,6	52,2	1,31
	CA Agen	0,48%	26,7	18,7	0,47
Total Nouvelle Aquitaine		**44,18%**	**2 474,2**	**1 731,9**	**43,30**
Total Deux Régions		**100,00%**	**5 599,7**	**3 919,8**	**98,0**

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

Article 4 : Participation et engagements de SNCF-Réseau.

SNCF Réseau, Maître d'ouvrage (Moa) de la conception et de la réalisation de GPSO, s'engagera une fois les Avant-Projets Détaillés (APD) établis, à réaliser ces opérations, à programme, législation et réglementations constantes, sur la base des coûts, des risques identifiés et du planning de réalisation prévisionnel établi dans les conventions de financement.

Dans les conventions de financement, à mettre au point à partir du stade APD et des clauses de mise en responsabilité financière de la Moa seront introduites.

Le Maître d'Ouvrage, SNCF Réseau, mobilisera les moyens nécessaires pour le bon avancement des opérations sur la base des conventionnements relatifs aux étapes ultérieures, si nécessaire avec le soutien de l'EPL.

Par ailleurs les résultats des études en cours sur la capacité contributive du GPSO seront présentés aux financeurs dans le cadre de la révision du prochain contrat de performance de SNCF-Réseau en vue de permettre, si cette capacité est positive, l'utilisation du surplus de péages ferroviaires, après couverture des charges relatives à la gestion de l'infrastructure de GPSO, dans le financement du projet et, le cas échéant, dans les différents secteurs d'intervention de SNCF Réseau, notamment la rénovation du réseau et les lignes du quotidien.

L'intervention financière de SNCF Réseau s'inscrira dans le cadre de la trajectoire financière de l'entreprise définie par les contrats de performance, conclus avec l'État en application de l'article L. 2111-10 du code des transports. Elle sera également conforme aux dispositions de l'article L.2111-10-1 du même code et de son décret d'application, le décret n°2019-1582 du 31 décembre 2019 relatif aux règles de financement des investissements de SNCF-Réseau. En particulier :

Le Code des transports précise la « règle d'or », qui cadre les conditions d'une participation financière de SNCF Réseau :

- Pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2026, SNCF Réseau ne peut contribuer au financement d'investissements de développement du réseau ferré national (article L2111-10-1 du code des transports)

- À partir de 2027 et seulement une fois atteint le retour à l'équilibre et un ratio dette/MOP inférieur à 6, SNCF Réseau déterminera sa part contributive dans le financement de ce projet de manière à ce que le taux de retour sur cet investissement soit au moins égal au coût moyen pondéré du capital de SNCF Réseau pour ce même investissement après prise en compte des risques spécifiques à l'investissement" dans les conditions définies à l'article L2111-10-1 du Code des transports.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

Les avis de l'Autorité de régulation des transports sur les opérations et les avis conformes sur la tarification (notamment si des péages plus élevés étaient prévus concernant les sections de ligne nouvelle) devront être pris en compte.

L'éventuelle contribution de SNCF Réseau, postérieure à la conclusion du premier tour de table financier, viendra donc en déduction des contributions de l'ensemble des financeurs (hors Union européenne), au prorata de leur participation financière au projet, et en distinguant chaque étape, nonobstant les dispositions de l'article 3.

Article 5 : Subventions européennes.

Le montant des subventions de l'Union Européenne (UE) qui figure au présent protocole est indicatif et sera ajusté une fois que les montants de subvention accordés au projet GPSO dans le cadre du Mécanisme d'interconnexion pour l'Europe (*programmation à venir)* seront communiqués.
Quelles que soient les opérations bénéficiant de ces subventions, il est convenu que les montants versés par l'Union Européenne viennent en déduction des contributions de l'ensemble des financeurs du GPSO, à l'exclusion du gestionnaire d'infrastructure, SNCF Réseau, au prorata de leur participation financière au projet, et en distinguant chaque étape. Dans l'hypothèse où le montant de la contribution de l'Union européenne serait inférieur à celui pris comme référence dans le présent plan à l'article 3, les contributions de l'ensemble des financeurs seraient donc ajustées à due concurrence.

Les parties coordonneront leurs efforts afin que le projet fasse l'objet de décisions favorables dans le cadre des futurs appels à projets de l'Union Européenne.

Article 6 : Ressources fiscales.

L'État proposera au Parlement, à la demande des collectivités locales, la création de ressources fiscales locales nouvelles destinées à financer le futur EPL dans la loi de finances pour 2022. Ces ressources fiscales viendront en déduction de la part des collectivités locales définies dans ce plan de financement. Si le rendement des ressources fiscales affectées est inférieur au produit estimé initialement, l'ajustement est porté sur les seules contributions budgétaires des collectivités territoriales.

D'autres ressources pourront aussi être recherchées en lien avec le projet GPSO notamment pour les territoires bénéficiaires.

Article 7 : Gestion des écarts et des risques.

Pour prendre en compte les écarts de coûts entre Avant-Projet Sommaire et Avant-Projet Détaillé, d'une part, d'éventuels dépassements de coûts constatés par la suite, d'autre part, et, de manière générale, les risques de dépassement de budget ou de manque de ressources, les parties examineront la possibilité de mettre en œuvre les solutions suivantes, dans cet ordre de priorité :

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

- La recherche d'économies à programme constant ;
- La recherche d'économies préservant les fonctionnalités essentielles du projet ;
- Une mobilisation accrue des ressources fiscales ;
- Une répartition équitable du besoin de financement entre les financeurs du présent plan.

Pour les prochaines étapes, une gouvernance du projet GPSO sera mise en place sous l'égide du préfet de Région Occitanie Cette gouvernance rassemble les financeurs et met à leur disposition des leviers suffisants pour garantir transparence et performance.

Cette gouvernance aura pour objet d'associer les financeurs aux choix stratégiques, tout en préservant la capacité d'action du Maître d'Ouvrage, SNCF Réseau, à conduire le projet dans les conditions de coûts et de délais prévus par les parties. Elle permettra aux participants de :

- Identifier, négocier, mobiliser les ressources financières ;
- Mettre en adéquation le planning des opérations en fonction des ressources financières ;
- Adapter les programmes d'opération en fonction des difficultés, des risques comme des opportunités, en tenant compte de la faisabilité technique et financière ;
- Éclairer les conditions de réalisation de chaque opération (stratégie d'achat dans le cadre des principes de la commande publique).

Article 8 : Poursuite du GPSO, mise en œuvre et suivi du plan de financement.

Les financeurs confirment leur attachement à la poursuite du GSPO en concertation étroite avec les acteurs locaux afin d'insérer au mieux les infrastructures dans les territoires en limitant au maximum leurs impacts négatifs sur l'environnement humain, écologique et économique et en optimisant leurs impacts positifs.

Le présent plan de financement prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties. Les financements seront appelés par le futur EPL dans le cadre des conventions de financement opérationnelles élaborées au fur et à mesure de l'avancement du projet GPSO et prenant en compte les dispositions du présent plan.

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-GPSO_CD_10_21-DE

Annexe – 1

Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest
Estimation détaillée du coût du projet

1. Estimation du coût du projet en M€$_{courants}$

Les montants calculés en M€$_{courants}$ sont donnés à titre indicatif et tiennent compte d'un démarrage des travaux en 2024. Ils sont compatibles avec le calendrier de décaissement de l'État issu de la loi d'orientation des mobilités.
Ces montants en M€$_{courants}$ sont estimés à partir du coût du projet en M€$_{2020}$, inflaté d'un taux annuel estimatif pour tenir compte de l'évolution tendancielle des prix de la construction. Une hypothèse de taux à 2 %/an a été retenue dans le cadre de ce plan de financement pour la première étape. L'évaluation en euros courants de la section de ligne nouvelle Sud Gironde-Dax, qui ne donne lieu à un engagement financier prévisionnel que des seules collectivités locales, a été réalisée par celles-ci.

2. Estimation détaillée du coût du projet en €$_{janvier\ 2020\ HT}$

Nœuds ferroviaires

M€$_{janv.\ 2020}$ HT	Aménagements ferroviaires du sud de Bordeaux	Aménagements ferroviaires du nord de Toulouse
Etudes amont	20,1	26
Foncier	29,8	45
Etudes détaillées	25,9	31
Travaux	682,8	615
Total	**757**	**717**

Lignes nouvelles

M€$_{janv.\ 2020}$ HT	Bordeaux-Sud Gironde	Sud Gironde -Toulouse	**Total Bordeaux-Toulouse**	Sud Gironde-Dax	**Total ligne nouvelle phase 1**
Études	142	475	617	252	869
Foncier	93	451	544	166	710
Génie civil	811	3142	3953	1376	5329
Équipements ferroviaires	364	869	1233	684	1917
Total	**1410**	**4937**	**6347**	**2478**	**8825**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-RSA_CD_10_2021-DE

DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
en visio/audio conférence

Réunion du 10 décembre 2021

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Président : M. Xavier FORTINON

Objet : EXPERIMENTATION DE LA RECENTRALISATION DU RSA

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-RSA_CD_10_2021-DE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

VU le projet de Loi de Finances 2022 ;

VU les courriers adressés à Monsieur le Premier Ministre le 29 janvier 2021 et à Madame le Ministre de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 31 mai 2021 ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

considérant que :

- depuis 2004, date du transfert aux départements du financement du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), devenu en 2009 Revenu de Solidarité Active (RSA), la compensation de l'Etat n'a cessé de baisser, passant d'un taux de couverture (hors DMTO) de 88 % à 57 % aujourd'hui ;
- dans le contexte de crise sanitaire, cette allocation a progressé de plus de 9,5 % en 2020, niveau qui s'est encore accru en 2021, avec une dépense totale, hors recettes, supérieure à 52 millions d'euros ;
- depuis de nombreuses années, les élus départementaux dénoncent cette injustice qui consiste à faire reposer une dépense de solidarité nationale sur le contribuable local, obérant de fait les capacités d'intervention du département par un reste à charge fluctuant, en progression le plus souvent,

considérant par ailleurs que le projet de Loi de Finances pour 2022 ouvre l'expérimentation de la recentralisation du RSA pour 5 ans, soit jusqu'en 2026,

étant précisé que :

- les départements volontaires doivent délibérer au plus tard le 15 janvier 2022 ;
- les critères d'éligibilité à l'expérimentation et la liste des départements effectivement retenus seront fixés par décret ;
- cette recentralisation s'accompagnera d'un transfert des recettes correspondantes, censé assurer une neutralité budgétaire du dispositif pour l'Etat ;
- l'expérimentation a pour objet de recentraliser l'attribution, l'instruction et le contrôle de la prestation mais non l'accompagnement en matière d'insertion des bénéficiaires qui reste de la compétence du Département,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-RSA_CD_10_2021-DE

- de se porter candidat à l'expérimentation de la recentralisation du RSA telle que prévue par le PLF 2022.

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les actes afférents à cette candidature.

Le Président,

Xavier FORTINON

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL en visio/audio conférence

Réunion du 10/12/2021

Président : M. Xavier FORTINON

N° A-1/1 Objet : AUTONOMIE - PERSONNES AGEES

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

N° A-1/1

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU les crédits inscrits au budget départemental ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

EN VERTU de la délégation générale donnée par le Conseil départemental à la Commission Permanente par délibération n° 4 en date du 1er juillet 2021 ;

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E :

I/ Soutien à l'investissement des EHPAD - Petits travaux

considérant les demandes de subventions :
- du CIAS du Marsan pour les EHPAD « Le Marsan » et « Jeanne Mauléon » à Mont de Marsan, ainsi que pour l'EHPAD « Résidence Aquitaine » à Saint Pierre du Mont ;
- de l'Association « L'autre regard » pour le Foyer pour adultes handicapés « Le Majouraou » à Mont de Marsan,

conformément au soutien du Département, dans le cadre du plan Bien Vieillir dans les Landes, aux opérations de petits travaux dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et handicapées,

considérant la délibération du Conseil départemental n° A1 du 6 mai 2021 donnant délégation à la Commission Permanente,

étant précisé que le taux de la subvention départementale est de 15 % du coût éligible de l'opération (TTC ou HT selon que le maître d'ouvrage est éligible ou non au Fonds de Compensation de la TVA),

- d'accorder au **CIAS du Marsan** :

- pour des travaux au sein de l'EHPAD « Le Marsan »
de chaufferie et de Wifi
d'un coût global TTC estimé à 170 000,00 €
une subvention départementale au taux 15 %,
soit .....25 500,00 €

- pour des travaux au sein de l'EHPAD « Jeanne Mauléon »
de Wifi, toiture et cuisine
d'un coût global TTC estimé à 310 000,00 €
une subvention départementale au taux 15 %,
soit .....46 500,00 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

- pour des travaux au sein de l'EHPAD « Résidence Saint Pierre »
de Wifi
d'un coût global TTC estimé à 80 000,00 €
une subvention départementale au taux 15 %,
soit .....12 000,00 €

- de prélever les crédits correspondants sur le Chapitre 204 Article 2041722 (Fonction 538) du Budget départemental.

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions afférentes.

- d'accorder à l'**Association « L'autre regard »**
pour des travaux au sein Foyer pour adultes handicapés « Le Majouraou »
de peinture et sols des locaux d'accueil de jour et SAMSAH
d'un coût global TTC estimé à 11 320,00 €
une subvention départementale au taux 15 %,
soit .....1 698,00 €

- de prélever le crédit correspondant sur le Chapitre 204 Article 20422 (Fonction 538) du Budget départemental.

II/ Soutien à l'investissement des EHPAD - Aléas météorologiques

considérant les demandes de subventions :
- du CIAS du Marsan pour les EHPAD « Le Marsan » et « Jeanne Mauléon » à Mont de Marsan, ainsi que pour l'EHPAD « Résidence Aquitaine » à Saint Pierre du Mont ;
- de l'Association « L'autre regard » pour le Foyer pour adultes handicapés « Le Majouraou » à Mont de Marsan,

conformément au soutien du Département aux équipements relatifs à la prise en compte des aléas météorologiques dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et handicapées,

considérant la délibération du Conseil départemental n° A1 du 6 mai 2021 donnant délégation à la Commission Permanente,

étant précisé que le taux de la subvention départementale est de 15 % du coût éligible de l'opération (TTC ou HT selon que le maître d'ouvrage est éligible ou non au Fonds de Compensation de la TVA),

- d'accorder au **CIAS du Marsan** :

- pour l'acquisition d'un groupe électrogène
par l'EHPAD « Le Marsan »
d'un coût global TTC estimé à 80 000,00 €
une subvention départementale au taux 15 %,
soit .....12 000,00 €

- pour l'acquisition d'un groupe électrogène et l'installation de la climatisation
par l'EHPAD « Jeanne Mauléon »
d'un coût global TTC estimé à 80 000,00 €
une subvention départementale au taux 15 %,
soit .....12 000,00 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

- pour l'acquisition d'un groupe électrogène
par l'EHPAD « Résidence Saint Pierre »
d'un coût global TTC estimé à 80 000,00 €
une subvention départementale au taux 15 %,
soit .....12 000,00 €

- de prélever les crédits correspondants sur le Chapitre 204 Article 2041721 (Fonction 538) du Budget départemental.

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions afférentes.

- d'accorder à l'**Association « L'autre regard »**
pour l'installation de la climatisation dans les locaux d'accueil de jour
au sein Foyer pour adultes handicapés « Le Majouraou »
d'un coût global TTC estimé à 5 192,40 €
une subvention départementale au taux 15 %,
soit .....778,86 €

- de prélever le crédit correspondant sur le Chapitre 204 Article 20421 (Fonction 538) du Budget départemental.

III/ Soutien à l'investissement des EHPAD - Protection des personnes et mise en sécurité bâtimentaire

considérant les demandes de subventions :
- du CIAS du Marsan pour les EHPAD « Le Marsan » et « Jeanne Mauléon » à Mont de Marsan, ainsi que pour l'EHPAD « Résidence Aquitaine » à Saint Pierre du Mont ;
- de l'Association « L'autre regard » pour le Foyer pour adultes handicapés « Le Majouraou » à Mont de Marsan,

conformément au soutien du Département aux opérations immobilières pour la protection des personnes et la mise en sécurité bâtimentaire dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et handicapées,

considérant la délibération du Conseil départemental n° A1 du 6 mai 2021 donnant délégation à la Commission Permanente,

étant précisé que le taux de la subvention départementale est de 15 % du coût éligible de l'opération (TTC ou HT selon que le maître d'ouvrage est éligible ou non au Fonds de Compensation de la TVA),

- d'accorder au **CIAS du Marsan** :

- pour des travaux de sécurité incendie et appel malade
au sein de l'EHPAD « Le Marsan »
d'un coût global TTC estimé à 263 000,00 €
une subvention départementale au taux 15 %,
soit .....39 450,00 €

- pour des travaux d'installation d'un système appel malade
au sein de l'EHPAD « Jeanne Mauléon »
d'un coût global TTC estimé à 170 000,00 €
une subvention départementale au taux 15 %,
soit .....25 500,00 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

- pour des travaux de sécurité incendie, mise en conformité appel secours, cellules portes, téléphonie et appel malade, sécurisation du bâtiment,

au sein de l'EHPAD « Résidence Saint Pierre »
d'un coût global TTC estimé à 368 465,00 €
une subvention départementale au taux 15 %,
soit .....55 269,75 €

- de prélever les crédits correspondants sur le Chapitre 204 Article 2041722 (Fonction 538) du Budget départemental.

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions afférentes.

IV/ Participation au capital social de la SCIC SAS MEDICOOP Sud Aquitaine

considérant la délibération n° A1 du 19 novembre 2021, par laquelle l'Assemblée départementale s'est prononcée favorablement quant au principe d'adhésion à la SCIC SAS MEDICOOP Sud Aquitaine,

étant rappelé que le capital social est ouvert aux collectivités,

- d'adhérer à la SCIC SAS MEDICOOP Sud Aquitaine, dont le capital social est divisé en actions de 2 500 € chacune.

- d'approuver les statuts de la SCIC SAS MEDICOOP Sud Aquitaine tels qu'annexés (Annexes I et I bis).

- de participer au capital social de ladite SCIC en achetant 10 actions à 2 500 € l'unité, soit 25 000 €.

- de prélever le crédit correspondant sur le Chapitre 26 Article 261 (Fonction 01) du Budget départemental.

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tous actes et documents dans le cadre de la participation du Département au capital de ladite SCIC.

Signé par : Xavier FORTINON
Date : 10/12/2021
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Annexe I
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

MEDICOOP Sud Aquitaine
Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiée à Capital Variable
Au capital autorisé de 250 000 Euros
Ayant son siège social : Résidence VERDI , 233 Bd Antoine LACAZE, APPT 9
40000 MONT-DE-MARSAN

STATUTS

Entre les soussignés

- l'Association MECEN'COOP,
  sise 9 place Voltaire 33150 CENON, représentée par son président Monsieur Cédric Ruellan ;

- Monsieur Jérôme CADEE,
  domicilié 2 impasse des Rosiers à SAINT PAUL LES DAX (40990) ;

- l'Association FOYER FAMILIAL DE HAGETMAU,
  sise 113, rue Pascal Duprat 40700 HAGETAMAU, représentée par son Président Monsieur Pierre JEAN ;

- l'Association ASAEL,
  sise 11 boulevard Ferdinand de Candau 40000 MONT-DE-MARSAN, représentée par son Président Monsieur Alain GASTON ;

- le groupement de droit privé GCSMS AJLG,
  sise 11 boulevard Ferdinand de Candau 40000 MONT-DE-MARSAN, représentée par Monsieur Alain GASTON ;

- l'Association L'AUTRE REGARD,
  sise 475, boulevard chemin vert 40000 MONT-DE-MARSAN, représentée par son Président Monsieur Pierre DUFAU ;

- l'Association RENOVATION,
  dont le siège social est situé 68 rue des pins francs CS 417432 33073 BORDEAUX Cedex, représentée par Monsieur Moufid HAJJAR ;

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

TITRE I

FORME - OBJET - DENOMINATION SOCIALE - - SIEGE SOCIAL - DUREE

ARTICLE 1 - FORME

La Société a la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiée à Capital Variable et est régie par les lois et règlements français en vigueur ainsi que par les présents statuts.

La Société ne peut faire publiquement appel à l'épargne.

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- d'apporter, à travers l'activité du groupement, un soutien à des personnes en situation de fragilité pour des raisons économiques ou de santé (salariés, usagers, clients, membres ou bénéficiaires),

- de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles,

- de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale,

- l'activité exclusive d'entrepreneur de travail temporaire au sens de l'article L1251-2 du Code du Travail et à titre très accessoire, sous réserve du caractère exclusif de l'activité, toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

- la coopérative pourra exercer l'activité d'entreprise de travail à temps partagé, conformément à l'article L1252-3 du Code du travail.

L'objet de la société est limité à la mise à disposition à but non lucratif de personnel intérimaire auprès d'établissement relevant du champ des activités sanitaires, sociales et médico-sociales inclus dans les conventions collectives suivantes :

- CCN Hospitalisation privée à but non lucratif du 31 octobre 1951 (IDCC 29),

- CCN Handicapés : établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 16 mars 1966 (IDCC 413),

- CCN relative aux établissements médico-sociaux de l'union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux (IDCC 405),

- Ainsi qu'au secteur hospitalier public
  Ces établissements sont limités à ceux qui exercent une activité soumise à la taxe sur la valeur ajoutée pour moins de 20% de leurs recettes totales.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou civiles, ainsi que toutes transactions immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 3 - DENOMINATION SOCIALE

La Société a pour dénomination sociale :

MEDICOOP SUD AQUITAINE

Tous actes et documents émanant de la Société doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots " Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiée à Capital Variable " ou "SCIC S.A.S. à capital variable" et de l'énonciation du montant du capital autorisé tel que défini à l'Article 6.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé au :

233 Bd Antoine LACAZE, Résidence Verdi, Appt 9 - 40000 MONT-DE-MARSAN

Il pourra être transféré à tout autre endroit en France par décision du Président (le président de la Société sera ci-après désigné le "**Président**") qui est autorisé à modifier sur ce point les statuts en conséquence.

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la Société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

TITRE II

APPORTS - CAPITAL - ACTIONS - ASSOCIES

ARTICLE 6 - CAPITAL SOUSCRIT - CAPITAL AUTORISE

Le montant maximum du capital social de la Société est de 250 000 EUR et le montant minimum du capital social de la Société est 17 500 EUR. Ledit montant maximum de 250 000 EUR sera ci-après désigné le "**Capital Autorisé**".

Le capital souscrit de la Société est divisé en actions ayant chacune une valeur nominale de 2500 EUR (deux mille cinq cents euros).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

Les actions émises par la Société et tous les droits s'y rattachant, en ce notamment inclus, mais sans s'y limiter, tous les droits de souscription, seront ci-après dénommés les "**Actions**".

ARTICLE 7 - APPORTS

Chaque Associé devra détenir au minimum une Action.

En conséquence, les Associés devront faire un apport minimum en numéraire à la Société d'un montant de 2 500 EUR par Associé.

Les Actions seront souscrites en totalité et entièrement libérées lors de leur émission.
Une contribution en numéraire sera déposée pour chaque Action souscrite au moment de la souscription sur un compte détenu par le dépositaire désigné à cet effet par la Société, et un certificat émis par le dépositaire établira l'existence des contributions ainsi déposées.

Chaque souscripteur recevra le nombre d'Actions correspondant au montant de ses apports, soit une Action.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

8.1. Conformément aux dispositions de l'article L.231-1 du Code de Commerce, le capital souscrit pourra être augmenté jusqu'au montant du Capital Autorisé fixé à l'Article 6 et pourra être réduit au plus élevé des montants suivants : (i) 10 % du Capital Autorisé fixé à l'Article 6 ou (ii) le montant minimum prévu par la loi.

8.2. La décision d'augmenter ou de réduire le capital souscrit dans les limites prévues à l'Article 8.1 pourra être prise par l'assemblée générale conformément aux lois en vigueur et aux stipulations figurant aux Articles 10, 13 et 14 concernant le transfert des Actions, l'admission d'un nouvel Associé et/ou l'exclusion ou le retrait d'un Associé.

Chacun des apports réalisés par de nouveaux Associés fera l'objet d'une inscription sur un registre tenu par le Directeur Général ou à défaut le Président et qui sera soumis à l'assemblée annuelle des Associés. Les actions seront émises, dès réception de l'apport des nouveaux Associés, avec un certificat d'émission indiquant le montant et la date de l'apport ainsi que le nom de l'apporteur.

Sauf décision contraire prise par l'assemblée extraordinaire des Associés, les Actions nouvelles seront émises à leur valeur nominale. Une assemblée extraordinaire des Associés signifie une assemblée des Associés statuant dans les conditions prévues au second paragraphe de l'Article 29.6 et sera ci-après désignée une "**Assemblée Extraordinaire des Associés**". Les résolutions adoptées au cours d'une Assemblée Extraordinaire des Associés seront ci-après dénommées des "**Résolutions Extraordinaires des Associés**".

8.3. Toute décision d'augmentation ou de réduction du montant du Capital Autorisé devra être adoptée par l'Assemblée Extraordinaire des Associés.

8.4. Sauf décision contraire prise par une Assemblée Extraordinaire des Associés, toute réduction ou augmentation du capital souscrit sera faite à la valeur nominale des Actions.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

ARTICLE 9 - LIBERATION DES ACTIONS

Les Actions souscrites en numéraire lors de la constitution de la Société ou lors d'une augmentation de capital doivent être intégralement libérées lors de la souscription.

ARTICLE 10 - CESSION DES ACTIONS

10.1 La cession des Actions s'opère à l'égard de la Société et des tiers par virement de compte à compte.

Les Actions ne sont librement transmissibles qu'entre associés appartenant au même collège.

Les actions ne peuvent être démembrées, à titre gracieux ou onéreux.

10.2 Pendant une période de deux ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, les Actions sont inaliénables sauf (i) en cas d'agrément du projet de cession donné à l'unanimité des Associés dans les conditions stipulées à l'Article 10.3 et (ii) dans les cas prévus aux Articles 14.3, 15.1 et 15.2.

10.3 Sous réserve des stipulations figurant à l'Article 13 et à l'Article 15, toute cession d'Actions est soumise à l'agrément préalable de tous les Associés dans les conditions et suivant la procédure ci-après :

1. Le cédant devra notifier le projet de cession au Président et à chacun des Associés par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant la dénomination sociale, la forme, le montant du capital et le siège social du cessionnaire, le nombre d'Actions dont la cession est envisagée, le prix offert et les conditions de la cession.

2. L'agrément résulte d'une décision unanime des Associés prise dans un délai de trente cinq (35) jours suivant la notification du projet de cession. Ledit agrément devra être donné par écrit et notifié au cédant et au Président par chaque Associé. En l'absence de décision unanime prise dans ce délai, l'agrément sera réputé avoir été refusé.

3. En cas de refus d'agrément à l'expiration de la période d'inaliénabilité précisée au paragraphe 2 ci-dessus et si le cédant n'a pas, dans un délai de huit (8) jours suivant le refus d'agrément, avisé la Société qu'il renonçait à son projet de cession, la Société sera tenue, dans un délai de trois (3) mois à compter du refus, de faire acquérir les Actions par un nouvel Associé, ou de les acquérir elle-même en vue de leur cession à un nouvel Associé dans un délai de six (6) mois, ou de leur annulation.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

4. La cession au nom du cessionnaire est régularisée d'office par un ordre de mouvement signé du Président, sans qu'il soit besoin de la signature du cédant ou du cessionnaire.

5. Le prix de cession sera déterminé conformément aux dispositions de l'Article 16.

6. Dans les dix (10) jours suivant la détermination du prix de cession, la Société ou le nouvel Associé, selon le cas, sera tenu d'effectuer le paiement du prix de cession au compte indiqué par le cédant ; le prix de cession n'est pas productif d'intérêts.

7. Les dispositions de l'Article 10.3 sont applicables à toutes cessions d'Actions, même entre Associés, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, et alors même que la cession aurait lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice. Ces dispositions sont également applicables en cas d'apport à une société, d'apport partiel d'actif, de fusion, de scission, de cession de droits d'attribution ou de souscription à la suite d'une augmentation de capital ou d'une renonciation à un droit de souscription.

10.4 Toute cession d'Actions effectuée en violation des précédentes dispositions est nulle.

10.5 Les Actions ne peuvent faire l'objet et doivent rester libres de tout nantissement, gage, privilège, sûreté ou garantie de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 11 - FORME DES ACTIONS

Toutes les Actions doivent obligatoirement revêtir la forme nominative et sont matérialisées par une inscription en compte dans les comptes tenus par la Société dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

ARTICLE 12 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

12.1 Chaque Action de la Société donne droit à son titulaire dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le *boni* de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne également droit à une voix.

12.2 La propriété d'une Action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts, à leurs modifications ultérieures, et à toutes décisions des Associés.

BS PMK CM CK DM JC AP

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

12.3 Les Associés ne sont responsables du passif social de la Société qu'à concurrence de leurs apports.

12.4 Les droits et obligations attachés à l'Action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

12.5 Il est précisé que si la Société devient propriétaire d'Actions conformément aux Articles 10.3, 14.3 ou 15, les droits attachés auxdites Actions seront suspendus jusqu'à ce que la Société annule lesdites Actions ou les vende à un nouvel Associé.

TITRE III

ADMISSION D'ASSOCIES - SUSPENSION DES DROITS NON-PECUNIAIRES ET EXCLUSION - FUSION - PRIX DE CESSION

ARTICLE 13 - ADMISSION DE NOUVEAUX ASSOCIES

13.1 Toute candidature est soumise à l'avis préalable du Président du Conseil de la Coopérative sur proposition du Directeur Général ou à défaut du Président de la Société. Pour être admise, une candidature devra accueillir les suffrages de la majorité du Conseil de la Coopérative.

13.2 Le nouvel Associé deviendra Associé de la Société conformément aux dispositions des présents statuts, que ce soit dans le cadre d'une augmentation de capital ou lors d'une cession d'Actions détenues par un Associé ou par la Société en application des Articles 10, 14.3 ou 15.

13.3 La loi impose que figurent parmi les associés au moins trois personnes ayant respectivement avec la coopérative le lien de double qualité, à savoir d'être associé et d'être :

- salarié ou producteur de biens et de services non salarié ;
- bénéficiaire à titre habituel gratuit ou onéreux des produits ou services de la coopérative ;
- contributeur par tout autre moyen à l'activité de la coopérative.

La SCIC veillera donc à toujours respecter l'obligation de compter parmi ses associés des personnes recourant habituellement à ses services ainsi que les salariés et une autre catégorie.

Les associés relèvent de catégories statutairement définies, ce qui permet de démontrer que les conditions légales de constitution sont remplies et de prévoir des conditions de candidature, d'engagement de souscription, d'admission et de perte de qualité d'associé pouvant être spécifiques.
Ces catégories ne préfigurent pas les collèges qui sont constitués sur des bases différentes.

La création de nouvelles catégories, comme la modification de ses catégories, est décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

Les catégories sont définies comme suit :

Catégorie des salariés:

Il s'agit des salariés de la SCIC.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

Catégorie des financeurs :

Il s'agit des personnes morales et physiques participant au financement de la garantie financière de SCIC prévue par le décret n°2011-1955 du 23 décembre 2011 pris en application de l'article L 1251-50 du code du travail.

Catégorie des usagers :

Il s'agit des personnes morales bénéficiant de mise à disposition de personnel réalisées par la coopérative.

Afin d'une part, de faciliter l'accès progressif au sociétariat et d'autre part, de garantir la pérennité de cette catégorie d'associés, les présent statuts, en application de l'article 19 septiès de la loi du 10 septembre 1947 modifiées, définissent les conditions dans lesquelles les salariés ayant un contrat à durée indéterminée pourront être tenus de demander leur admission en qualité d'associé.

A cet effet tout contrat à durée indéterminée liant la SCIC à un salarié mentionnera :

- le statut de coopérative d'intérêt collectif de l'entreprise et l'obligation permanente de comprendre, parmi les associés, des salariés ou des non-salariés à titre habituel de la coopérative ;
- la remise d'une copie des statuts de la SCIC ;
- l'engagement de candidature au sociétariat n'est pas une condition déterminante de l'embauche dans l'entreprise ;
- le terme d'un an, au plus, à partir duquel la candidature au sociétariat sera recommandée ; à ce terme, le Président adresse un courrier d'information ;

Les personnes morales, bénéficiant de mise à disposition de personnel réalisées par la coopérative ainsi que les financeurs ont l'obligation de souscrire au capital de la coopérative.

Les personnes physiques ou morales, qu'elles soient réglés par le droit public ou privé, s'engagent à souscrire au capital.

Lors de la souscription, elles doivent libérer intégralement le capital souscrit, qui doit représenter au moins une action.

La qualité d'associé se perd :

1. de plein droit dès que l'associé cesse de remplir l'une des conditions requises au présent article. La perte de qualité d'associé intervient dès le constat par le Directeur Général ou, à défaut, le Président.

2. par démission notifiée par écrit au président, elle prend effet immédiatement.

3. par le décès de l'associé ;

4. par l'exclusion dans les conditions de l'article 14.

Toutefois, aucune démission ne peut être retenue, ni aucune autre perte de la qualité d'associé ne peut être enregistrée ou constatée, si elle a pour effet de réduire le nombre de catégorie à moins

BS PMK CG DN JC AP

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

de 3 ou encore d'entrainer la disparition des catégories de coopérateurs salariés ou non, ou bénéficiaires habituels à titre gracieux ou onéreux des produits ou services de la coopérative. La prise d'effet de la perte de qualité d'associé est reportée à la date de l'assemblée agréant un candidat répondant aux conditions requises.

Lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice, le Directeur Général, ou à défaut, le Président communique le nombre des associés de chaque catégorie ayant perdu la qualité d'associé.

ARTICLE 14 - SUSPENSION DES DROITS NON-PECUNIAIRES – EXCLUSION DES ASSOCIES

14.1 Cas d'exclusion

Un Associé sera automatiquement soumis à la procédure d'exclusion si l'un des cas suivants (un "**Cas d'Exclusion**") se présente :

- Violation des dispositions des présents statuts ;
- Décision volontaire de retrait ;
- Exercice direct ou indirect d'une activité concurrente de celle exercée par la Société ;
- Révocation de ses fonctions de mandataire social ;
- Condamnation pénale correctionnelle ou criminelle devenue définitive ;
- Licenciement en cas d'existence d'un contrat de travail.

Les associés sont consultés sur l'exclusion à l'initiative du Directeur Général, ou à défaut du Président ; si le Président est lui-même susceptible d'être exclu, les associés seront consultés à l'initiative de l'un des associés le plus diligent.

L'associé dont l'exclusion est susceptible d'être prononcée ne participe pas au vote et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

La décision d'exclusion ne sera valablement prise que sous réserve du respect des formalités suivantes :

- notification à l'associé intéressé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée 15 jours avant la date prévue pour la réunion de la collectivité des associés, de la mesure d'exclusion envisagée, des motifs de cette mesure et de la date de la réunion devant statuer sur l'exclusion ; cette notification devant également être adressée en copie à tous les autres associés ;

- la décision n'est prise qu'après que l'associé en cause ait pu faire valoir ses observations lors d'une réunion préalable des associés tenue au plus tard 7 jours avant la date prévue pour la consultation des associés sur la décision d'exclusion.

La tenue de cette réunion donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal signé par tous les associés présents.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

14.2 Suspension des Droits Non-Pécuniaires

En cas de survenance d'un Cas d'Exclusion, tous les droits non pécuniaires de l'Associé soumis à la procédure d'Exclusion sont suspendus automatiquement et immédiatement, y compris :

- la suspension de ses droits de vote lors du vote des résolutions ordinaires ou des Résolutions Extraordinaires des Associés. Une résolution ordinaire signifie une résolution des Associés prise dans les conditions prévues au premier paragraphe de l'Article 29.6 et sera ci-après désignée une "**Résolution Ordinaire des Associés**". Les assemblées au cours desquelles des Résolutions Ordinaires des Associés sont adoptées seront ci-après dénommées les "**Assemblées Ordinaires des Associés**".

- le droit de proposer un candidat à la présidence.

De plus, si le Président a été élu sur proposition de l'Associé en cause, son mandat sera automatiquement suspendu.
La suspension des droits non pécuniaires mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus prendra effet à la date où l'Associé envoie sa notification de retrait volontaire, ou pour les autres cas, à la date de consultation des associés par le Président.

14.3 Exclusion

1. Le second paragraphe de l'Article L.231-6 du Code de Commerce ne s'applique pas à la procédure d'exclusion prévue ci-dessous qui sera régie exclusivement par les dispositions légales relatives à la société par actions simplifiée et en particulier par les dispositions de l'article L.227-16 du Code de Commerce. En conséquence, si l'un des Cas d'Exclusion survient et pour autant que la procédure d'exclusion n'ait pas pris fin conformément aux stipulations de l'Article 14.2, l'Associé concerné sera automatiquement exclu de la Société, sans qu'il soit besoin d'une décision des Associés, ladite exclusion prenant effet à la date où le Cas d'Exclusion devient définitif et où il ne peut y être remédié (la "**Date d'Exclusion**"), soit :

A la date où l'Associé envoie sa notification de retrait volontaire, ou pour les autres cas, à la date du vote par la collectivité des associés.

L'exclusion est prononcée au terme d'une décision collective des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote.

2. A la Date d'Exclusion, les Actions de l'Associé exclu seront cédées à un nouvel Associé ou à la Société en vue de leur cession à un nouvel Associé dans un délai de six (6) mois, ou de leur annulation. La cession des Actions est régularisée d'office par un ordre de

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

mouvement signé du Président, sans qu'il soit besoin de la signature de l'Associé exclu.

Conformément à l'Article 16, les Actions seront cédées pour leur valeur nominale.

La Société ou le nouvel Associé, selon le cas, sera tenu(e) d'effectuer le paiement du prix de cession sur le compte indiqué par l'Associé Exclu dans les dix (10) jours ouvrables suivant la Date d'Exclusion.

3. A la Date d'Exclusion, le mandat du Président ayant été élu sur proposition de l'Associé exclu prendra automatiquement fin.

14.4 La suspension de tous droits non-pécuniaires et l'exclusion d'un Associé conformément aux dispositions de l'Article 14, n'emportent pas vis à vis de l'Associé concerné renonciation de la part de la Société et des autres Associés à, et sera sans conséquence sur leurs droits respectifs au titre de toutes créances, pertes, frais, dépenses, demandes de réparation d'un préjudice subi résultant du ou se rapportant au Cas d'Exclusion et n'affectent en aucune manière les droits dont la Société ou les autres Associés pourraient bénéficier en vertu des Règles et des lois en vigueur.

ARTICLE 15 - FUSION D'ASSOCIES

15.1 Dans l'hypothèse d'une fusion-absorption d'un ou plusieurs Associés (le ou les "**Associé(s)Absorbé(s)**") par un autre Associé (l'"**Associé Absorbant**"), les dispositions suivantes s'appliqueront à la date où la fusion deviendra effective (la date à laquelle la fusion, telle que décrite à l'Article 15.1 et 15.2, devient effective sera ci-après dénommée la "**Date d'Effet**") :

(i) à la Date d'Effet, les Actions de l'Associé ou des Associés Absorbé(s), détenues par l'Associé Absorbant à la suite de la fusion, seront cédées à la Société en vue de leur cession à un nouvel Associé dans un délai de six (6) mois ou de leur annulation. La cession est régularisée d'office par un ordre de mouvement signé du Président, sans qu'il soit besoin de la signature de l'Associé Absorbant ;

(ii) à la Date d'Effet, tous droits non-pécuniaires attachés aux Actions de l'Associé Absorbé, détenues par l'Associé Absorbant, seront suspendus du fait du caractère effectif de la fusion ;

(iii) le prix de cession sera déterminé conformément aux dispositions de l'Article 16 ;

(iv) dans les dix (10) jours suivant la détermination du prix de cession, la Société sera tenue d'effectuer le paiement du prix de cession sur le compte de l'Associé Absorbant.

15.2 Dans l'hypothèse d'une fusion-absorption d'un ou de plusieurs Associés dans une nouvelle entité qui n'est pas Associée de la Société, les dispositions suivantes s'appliqueront :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

(i) si ladite entité remplit les critères d'admission figurant à l'Article 13 dans une période de douze (12) mois de la Date d'Effet, elle aura le droit, sans qu'il soit besoin d'une résolution des Associés ou d'un agrément unanime des Associés, de détenir le nombre d'Actions autorisé par les statuts. Les dispositions de l'Article 15.1(i), (iii) et (iv) s'appliqueront aux autres Actions détenues par ladite entité à la suite de la fusion et dont la détention n'est pas autorisée par les statuts.

Tous les droits non-pécuniaires attachés aux Actions des Associés Absorbés détenues par la nouvelle entité seront suspendus à compter de la Date d'Effet. Cette suspension prendra fin, en ce qui concerne les droits non-pécuniaires attachés aux Actions que la nouvelle entité a le droit de détenir conformément aux statuts, à la date à laquelle les critères d'admission définis à l'Article 13 seront remplis.

Dans l'hypothèse où le Président a été élu sur proposition des Associés Absorbés, il sera réputé être démissionnaire d'office à compter de la Date d'Effet.

(ii) si ladite entité ne remplit pas les critères d'admission figurant à l'Article 13, les Actions détenues par ladite entité à la suite de la fusion, seront transférées à la Société en vue de leur cession à un nouvel Associé dans un délai de six mois ou de leur annulation. La cession des Actions sera régularisée d'office par un ordre de mouvement signé du Président sans qu'il soit besoin de la signature de la nouvelle entité. Le prix de transfert des Actions sera déterminé conformément aux dispositions de l'Article 16. Dans les dix (10) jours de la détermination du prix de transfert, la Société ou le nouvel Associé, selon le cas, sera tenu(e) d'effectuer le paiement du prix de cession sur le compte indiqué par la nouvelle entité.

Tous les droits non-pécuniaires attachés aux Actions des Associés Absorbés détenues par la nouvelle entité à la suite de la fusion seront suspendus à compter de la Date d'Effet.

De plus, dans l'hypothèse où le Président a été élu sur proposition de l'Associé ou des Associés Absorbés, le Président sera réputé être démissionnaire d'office à compter de la Date d'Effet.

ARTICLE 16 – VALEUR DES ACTIONS - PRIX DE CESSION

Dans tous les cas mentionnés aux Articles 10.3, 14.3 et 15, les Actions seront cédées pour leur valeur nominale.

Les Actions des associés qui démissionnent, qui ont perdu la qualité d'associé, qui sont exclus ou décédés sont annulées.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

Les sommes qu'elles représentent sont assimilées à des créances ordinaires et remboursées dans les conditions prévues par les présents statuts.

Aucun retrait ou annulation ne pourra intervenir s'il conduit à faire disparaître l'une des catégories prévues par la loi, ou s'il réduit le nombre total de catégories à moins de trois. Dans ce cas, le retrait ou l'annulation des actions est conditionné à la souscription d'Actions de personnes relevant de la même catégorie.

Le montant du capital à rembourser aux associés, est arrêté à la date de clôture de l'exercice au cours duquel la perte de la qualité d'associé est devenue définitive.

Les associés n'ont droit qu'au remboursement du montant nominal de leurs parts, sous déduction des pertes éventuelles apparaissant à la clôture de l'exercice. Le montant dû aux anciens associés ne comporte pas d'intérêt.

Pour le calcul de la valeur de remboursement de la part, les pertes s'imputent dans des propositions égales sur les réserves statutaires et sur le capital.

S'il survenait dans un délai de cinq années suivant la perte de la qualité d'associé, des pertes se rapportant aux exercices durant lesquels l'intéressé était associé, la valeur du capital à rembourser serait diminuée proportionnellement à ces pertes. Au cas où tout ou partir des parts de l'ancien associé auraient déjà été remboursées, la SCIC serait en droit d'exiger le reversement du trop-perçu.

Les remboursements ont lieu dans l'ordre chronologique où ont été enregistrées les pertes de la qualité d'associé.

Ils ne peuvent avoir pour effet de réduire le capital à un montant inférieur au minimum prévu à l'article 6. Dans ce cas l'annulation et le remboursement des parts ne sont pas effectués qu'à concurrence de souscriptions nouvelles permettant de maintenir le capital au moins à ce minimum.

Les anciens associés et leurs ayants droit ne peuvent exiger, avant un délai de 5 ans, le règlement des sommes leur restant dues sur le remboursement de leurs parts.

Le Président peut décider des remboursements anticipés dument motivés par des circonstances particulières.

TITRE IV

COLLEGES

ARTICLE 17 – Rôle et fonctionnement

Les collèges ont pour fondement la garantie de la gestion démocratique au sein de la SCIC. Ils peuvent être institués, notamment, chaque fois que les associés considèrent que l'application du principe UN associé = Une voix ne permet pas, immédiatement ou à terme, maintenir l'équilibre entre les associés.

Si des collèges sont constitués, la loi impose la constitution de 3 collèges au moins et de 10 au plus, aucun collège ne pouvant détenir moins de 10% des droits de votes, ni plus de 50%.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

Un collège n'est pas une organisation juridique titulaire de droits en particulier ou conférant des droits particuliers à ses membres. Il s'agit d'un moyen d'organisation des droits de vote en fonction de l'effectif oui de l'engagement des coopérateurs.

Les membres des collèges peuvent se réunir aussi souvent qu'ils le souhaitent pour échanger sur des questions propres à leur collèges. Ces échanges ne constituent pas des assemblées générales au sens des dispositions du Code de commerce, et les frais de ces réunions ne sont pas pris en charge par la SCIC. Les délibérations qui pourraient y être prises n'engagent pas, à ce titre la SCIC, ses mandataires sociaux ou les associés.

17.1 Constitution et droits de vote

Il est constitué 3 collèges au sein de la coopérative. Leurs droits de vote et composition sont les suivantes :

Collège des financeurs : Titulaire de 25 % des droits de vote,

Collège des salariés associés : Titulaire de 25% des droits de vote,

Collège des usagers : Titulaire de 50% des droits de vote,

Le report des votes se fait selon la règle de la proportionnalité, en assemblée générale, (report au prorata du vote du collège) et non pas à celle de la majorité.

Il suffit d'un seul membre pour donner naissance, de plein droit, à l'un des collèges mentionné ci-dessus.

Les collèges peuvent désigner un représentant chargé de rapporter les délibérations et débats, en assemblée générale, qui ont eu lieu en leur sein.

Un même associé peut souscrire dans plusieurs collèges dès lors qu'il entre dans la définition statutaire desdits collèges. Dans ce cas, il devra opter par écrit, dès lors qu'il est actionnaire avec double qualité, pour définir le seul collège pour lequel il sera compté et pour lequel il disposera du droit de vote.

17.2 – Modification du nombre ou de la composition des collèges

La modification de la composition des collèges ou du nombre de collèges peut être proposée par le Président.

La demande de modification, qui peut également être émise par les 2/3 des membres d'un collège ou par au moins 40% du total des associés, est écrite. Elle doit être motivée et comporter au moins un projet de composition modifiée ou de modification du nombre des collèges avec composition de ceux-ci.

Le Président doit alors adresser une convocation à l'assemblée générale extraordinaire au plus tard un mois après réception de la demande.

17.3 Modification de la répartition des droits de vote

Indépendamment d'une modification de la composition ou du nombre des collèges, le Président ou les associés, dans les conditions prévues aux dispositions de l'article 17.1, peuvent demander la modification de la répartition des droits de vote détenus par les collèges.

17.4 Fonctionnement des collèges

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

Les membres des collèges peuvent se réunir aussi souvent qu'ils le souhaitent pour échanger sur des questions propres à leur collèges. Ces échanges ne constituent pas des assemblées générales au sens des dispositions du Code de commerce, et les frais de ces réunions ne sont pas pris en charge par la SCIC. Les délibérations qui pourraient y être prises n'engagent pas, à ce titre la SCIC, ses mandataires sociaux ou les associés.

TITRE V

ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE

ARTICLE 18 - DIRIGEANTS

La Société est animée et dirigée par un Président.

Dans les rapports de la Société avec les tiers, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et prendre toutes décisions relatives à la Société et à tous actes la concernant, sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés.

Le Président peut donner tout mandat qu'il juge nécessaire. Il exerce ses pouvoirs dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et les présents statuts aux Associés et dans le respect des résolutions des Associés.

Toutes les décisions ne relevant pas de la compétence de la collectivité des associés sont de la compétence du Président.

Le Président est désigné et révoqué par une décision collective des associés.

La décision de nomination déterminera la durée de son mandat, le montant et le caractère fixe ou variable de son éventuelle rémunération, et pourra fixer des limitations à ses pouvoirs, sans que ces limitations soient opposables aux tiers.

Le Président peut être une personne physique ou une personne morale.

Lorsqu'une personne morale est nommée Président de la Société, les dirigeants de ladite personne morale sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient Président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

La personne morale nommée Président de la Société désignera un représentant permanent, chargé d'assumer ces fonctions.

Le Président peut demander à être assisté d'un Directeur Général qui sera désigné et révoqué par les associés.

Le Directeur Général pourra disposer des pouvoirs de direction fixés par les associés et sur délégation expresse du président, pourra également représenter la société et disposer des mêmes pouvoirs de représentation à l'égard des tiers que le Président.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

ARTICLE 19–MODALITES DE DESIGNATION

19.1 Le Président est nommé par l'Assemblée Ordinaire des Associés selon la procédure suivante :

(i) chaque Associé peut proposer un candidat à la présidence, celui-ci devant être un salarié ou un dirigeant dudit Associé. A cette fin, l'Associé proposant un candidat doit notifier au Président le nom du candidat dans les dix (10) jours suivant l'envoi de la convocation pour l'Assemblée Ordinaire des Associés ;

(ii) les noms des candidats sont inscrits à l'ordre du jour définitif de l'Assemblée Ordinaire des Associés envoyé quinze (15) jours avant la tenue de l'Assemblée Ordinaire des Associés ;

(iii) le vote se fait à bulletin secret ;

(iv) tout bulletin de vote comportant plus d'un nom de candidat est nul ;

(v) un candidat ne peut être élu au premier tour que s'il obtient la majorité absolue des voix des Associés présents ou représentés ;

(vi) si le Président ne peut pas être élu à l'issue du premier tour, il y aura un second tour parmi les candidats maintenant leur candidature ; au second tour, le candidat élu Président est celui qui recueille le plus grand nombre de voix ;

(vii) si le Président ne peut pas être élu à l'issue du second tour en cas d'égalité entre les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix, il est procédé à un autre tour ; si à l'issue de cet autre tour il y a de nouveau égalité des voix entre les candidats, le Président est désigné par tirage au sort ;

19.2 Le Président peut être une personne physique ou morale.

Le président est nommé pour une période de trois (3) ans renouvelable. Ses fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Ordinaire des Associés statuant sur les comptes de l'exercice social écoulé et tenue au cours de l'année où leurs mandats expirent.

Le Président peut être révoqué à tout moment, sans motif, par l'Assemblée Générale Ordinaire.

19.3 Si le Président, cesse d'être un salarié ou un dirigeant de l'Associé duquel il était salarié ou dirigeant lors de son

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

élection, il sera considéré comme démissionnaire d'office, à moins qu'il ne devienne salarié ou dirigeant d'un autre Associé, auquel cas il demeurera Président.

19.4 En cas de démission, décès, révocation ou cessation de fonctions du Président, il devra convoquer dans les meilleurs délais une Assemblée Ordinaire des Associés afin de pourvoir ce poste vacant.

19.5 En cas de suspension des droits de vote du Président ou si le Président est suspendu de ses fonctions, un associé pourra convoquer sans tarder l'Assemblée Ordinaire des Associés pour nommer un Président remplaçant qui demeurera en fonctions jusqu'à l'expiration de la suspension affectant le Président.

ARTICLE 20 - POUVOIRS DU PRESIDENT

20.1 Le Président est le représentant légal de la Société. Il représente la Société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

20.2 Dans les rapports internes, le Président ne pourra agir au nom de la Société qu'en vertu des autorisations et des délégations de pouvoirs qui lui auront été accordées par l'assemblée des Associés, sous réserve des limitations de pouvoirs pouvant être décidées à tout moment par l'assemblée. Le Président exerce ses fonctions conformément aux dispositions des présents statuts, ainsi que conformément aux décisions prises par les Associés.

Les dispositions des présents statuts limitant les pouvoirs du Président sont inopposables aux tiers.

ARTICLE 21 - DIRECTEUR GENERAL

21.1 Le directeur général (le directeur général de la Société sera ci-après dénommé le "**Directeur Général**") est nommé par décision du Président.

Le Président est autorisé à révoquer à tout moment le Directeur Général, sous réserve des dispositions applicables du droit du travail français et des stipulations de son contrat de travail.

21.2 Les fonctions suivantes sont incompatibles avec la fonction de Directeur Général de la Société :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

(i) Président ou administrateur de la Société,

(ii) salarié ou dirigeant d'un Associé ou d'une filiale (à moins que son contrat de travail avec cet Associé ou cette filiale ne soit suspendu et que le salarié n'ait été détaché auprès de la Société pendant l'exercice de ses fonctions de Directeur Général).

21.3 Le Directeur Général assiste le Président dans ses fonctions.

Le Directeur Général participe, dans les limites fixées au paragraphe ci-après, à la gestion quotidienne de la Société conformément à l'objet social ainsi qu'à l'exécution des décisions prises par l'assemblée des Associés.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur Général représente la Société et est investi, comme le Président, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de son objet social. Les dispositions limitant les pouvoirs du Président sont applicables au Directeur Général.

Les dispositions des présents statuts limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général rend compte au Président et au Président du Conseil de la Coopérative.

ARTICLE 22 - REMUNERATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

La rémunération du Directeur Général, ainsi que les termes de son contrat de travail, sont fixés par le Président en accord avec l'assemblée générale du Conseil de la Coopérative.

ARTICLE 23 - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET SES DIRIGEANTS

23.1 Le commissaire aux comptes présente aux Associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, le Directeur Général, l'un de ses Associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

Les Associés statuent sur ce rapport.

Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée et éventuellement pour le Président, ou le Directeur Général, d'en supporter les conséquences dommageables pour la Société.

Sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, elles ne sont significatives pour aucune des parties, les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales sont communiquées au commissaire aux comptes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

Tout Associé a le droit d'en obtenir communication.

23.2 Les interdictions prévues à l'article L.225-43 du Code de Commerce s'appliquent, dans les conditions déterminées par cet article, au Président et au Directeur Général de la Société.
Il est interdit aux dirigeants de la société autres que les personnes morales, à leur conjoint, ascendants et descendants de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par celle-ci un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser leurs engagements envers les tiers par la Société.

ARTICLE 24 - REPRESENTATION DES SALARIES

Les délégués du comité d'entreprise, s'il en existe un, exercent auprès de l'assemblée générale les droits définis par les articles L.432-6 et 432-6-1 du Code du Travail.

TITRE VI

CONTRÔLE DES COMPTES DE LA SOCIETE

ARTICLE 25 – REVISION COOPERATIVE

La coopérative fera procéder tous les 5 ans à la révision coopérative prévue dans les conditions fixées par le décret n° 2002-241 du 21 février 2002.

TITRE VII

DECISIONS DES ASSOCIES

ARTICLE 26 - DOMAINES RESERVES A L'ASSEMBLEE DES ASSOCIES

Les actes et décisions ci-après limitativement énumérés sont obligatoirement accomplis sur décision collective des Associés :

(i) Résolutions Ordinaires des Associés :

(a) nomination et révocation du Président

(b) nomination des commissaires aux comptes ;

(c) approbation des comptes annuels et affectation des résultats.

(ii) Résolutions Extraordinaires des Associés :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

(a) augmentation, amortissement ou réduction du capital autorisé ;

(b) fusion, scission ou dissolution ;

(c) transformation de la Société ;

(d) modification des présents statuts (sous réserve des dispositions de l'Article 4) ;

(iii) Résolutions Extraordinaires Spéciales des Associés :

(a) admission d'une entité en tant que Participant et Associé ;

(b) décision en appel relative au refus d'interrompre la procédure de suspension d'un Participant ;

ARTICLE 27 - MODES DE PRISE DES DECISIONS

27.1 Les résolutions des Associés sont prises en assemblée ou par vote par correspondance. Elles peuvent aussi s'exprimer dans un acte. Les assemblées d'Associés peuvent également se tenir par conférence téléphonique ou tout autre mode de communication.

Nonobstant les dispositions précédentes, les actes et les Résolutions Ordinaires des Associés mentionnés aux paragraphes (i)(a) et (i)(b) de l'Article 26 ainsi que les actes et les Résolutions Extraordinaires des Associés mentionnés aux paragraphes (ii)(a) et (b) de l'Article 26 doivent être pris en assemblée générale des Associés.

27.2 L'assemblée est convoquée par le Président ou au moins un tiers des Associés.

Sur première convocation ainsi que sur convocation ultérieure, les assemblées d'Associés doivent être convoquées au moins trente (30) jours avant la date de l'assemblée et se tiennent au lieu mentionné sur la convocation, qui peut être le siège social de la Société ou tout autre endroit.

Un ordre du jour provisoire figure sur la convocation. Le Président ou au moins un tiers des Associés peut demander l'inscription d'une autre question à l'ordre du jour en joignant les documents y afférents (y compris les résolutions proposées). L'ordre du jour définitif avec tous les documents y afférents (y compris les résolutions proposées) sera envoyé par le Président au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée.

Des convocations auxquelles sont joints l'ordre du jour, les projets de résolutions et les documents y afférents sont adressées à tous les Associés de la Société.

Les assemblées d'Associés sont présidées par le Président ; en son absence, l'assemblée est présidée par un représentant d'un Associé spécialement désigné à cet effet par l'assemblée des Associés.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

Une feuille des présences est signée par tous les Associés présents ou représentés à l'assemblée des Associés. Le procès-verbal de l'assemblée est signé par le Président de l'assemblée des Associés et par au moins le représentant de l'un des Associés.

Sur première convocation, les résolutions collectives prises par les Associés lors de l'assemblée ne sont prises valablement que si les Associés présents ou représentés détiennent au moins la moitié des Actions de la Société. En cas de suspension des droits non-pécuniaires d'un Associé conformément à l'Article 14.2 ou à l'Article 15, les Actions de cet Associé ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum. Sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

27.3 Des votes par correspondance (réalisés notamment mais sans s'y limiter par l'envoi de messages électroniques ou par tout autre moyen de communication similaire) peuvent avoir lieu à l'initiative du Président. En cas de vote par correspondance, le texte des résolutions proposées, l'ordre du jour ainsi que la documentation y afférente, sont adressés à chaque Associé par le Président par tout moyen de son choix. Le Président doit également indiquer le délai imparti pour voter, qui ne doit pas être inférieur à quinze (15) jours ni supérieur à trente (30) jours. Les Associés doivent voter pendant le délai ainsi spécifié. Tout Associé n'ayant pas fait parvenir son vote avant l'expiration de ce délai est réputé s'abstenir.

Les abstentions sont réputées être des votes négatifs.

En cas de consultation par correspondance, la majorité est calculée sur la base du nombre total d'Associés.

Le vote par correspondance est mentionné dans le procès-verbal de l'assemblée des Associés suivante.

27.4 Tout Associé peut participer au vote, que ce soit en personne ou par procuration.

27.5 Chaque Associé ne dispose que d'une voix, quel que soit le nombre d'Actions qu'il détient.

Cependant, les droits de vote des Associés appartenant à un même groupe sont réunis de façon à ne pas représenter plus de trois (3) votes.

Pour la mise en œuvre de cette restriction des droits de vote, un groupe sera défini sur la base d'un contrôle exercé directement ou indirectement par une ou plusieurs personnes morales sur une ou plusieurs autres personnes morales au sens où le contrôle est entendu par l'article L.233-3 du Code de Commerce, aux termes duquel une société est considérée comme en contrôlant une autre :

- lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société ;

- lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires ;

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

- lorsqu'elle détermine, en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions prises lors des assemblées générales de ladite société.

27.6 Les Résolutions Ordinaires des Associés mentionnées au paragraphe (i) de l'Article 26 doivent être prises à la majorité des voix de tous les Associés présents ou représentés lors du vote. Les abstentions sont réputées être des votes négatifs.

Les Résolutions Extraordinaires des Associés mentionnées au paragraphe (ii) de l'Article 26 doivent être prises à la majorité des deux tiers des voix des Associés présents ou représentés lors du vote. Les abstentions sont réputées être des votes négatifs. Cependant, les dispositions des statuts concernant l'inaliénabilité temporaire des Actions, l'approbation des cessions d'Actions ou l'exclusion d'un Associé ne peuvent être adoptées ou modifiées qu'à l'unanimité des Associés.

Les Résolutions Extraordinaires Spéciales des Associés mentionnées au paragraphe (iii)(a) de l'Article 26 seront refusées si une majorité de 51 % ou plus des voix des Associés présents ou représentés lors du vote expriment un vote négatif.

Les Résolutions Extraordinaires Spéciales des Associés mentionnées aux paragraphes (iii)(b) de l'Article 26 constitueront un rejet de l'appel si une majorité de 51 % des voix ou plus des Associés présents ou représentés lors du vote expriment un vote négatif sur ledit appel.

Les abstentions lors du vote des Résolutions Extraordinaires Spéciales des Associés sont réputées être des votes négatifs.

27.7 En cas de consultation par correspondance, la majorité est calculée conformément à l'Article 27.3.

ARTICLE 28 - INFORMATION DES ASSOCIES

L'ordre du jour, le texte des résolutions et les documents y afférents sont communiqués à tous les Associés lors de toute consultation.

ARTICLE 28 BIS - LE CONSEIL DE LA COOPERATIVE

28.1 Composition et élection

Le conseil de coopérative est créé à la demande en assemblée générale d'au moins deux collèges.
Il est composé de 3 membres au moins et 5 membres au plus élu par ses représentants pour siéger au Conseil de Coopérative.
Le Conseil de Coopérative choisit parmi ses membres un Président.

28.2 Durée des mandats

Les membres du Conseil de Coopérative sont rééligibles et révocables par les collèges qui les choisissent.
Leur mandat a une durée de 4 ans, renouvelable.

BS PMK CF DW JC AP

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

En cas de vacance, le collège dont ce membre est issu pourvoira au remplacement du membre défaillant. Le mandat du substitut prendra fin à la date d'expiration de celui qu'il remplace.
Au sein du Conseil de Coopérative, le Président est choisi pour une durée de 4 ans, renouvelable.

28.3 Pouvoirs du Conseil de Coopérative

Le Conseil de Coopérative formule un avis sur les orientations de la société et sur leur mise en œuvre. Dans la limite de l'objet social, il est consulté pour toute question intéressant la bonne marche de la société. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Les membres du Conseil de Coopérative peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles.
Le Conseil de la Coopérative se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

28.4 Règlement intérieur

Un règlement intérieur pourra éventuellement être établi entre les membres du Conseil de Coopérative.

T I T R E VIII

RESULTATS SOCIAUX

ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
Par exception, le premier exercice social débutera le jour de l'immatriculation de la Société et sera clos le 31 décembre 2015.

ARTICLE 30 - COMPTES SOCIAUX

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales et il est établi des comptes annuels conformément aux lois applicables.

Le Président arrête et établit un rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

Une Assemblée Ordinaire des Associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, doit être réunie chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice ou, en cas de prolongation, dans le délai fixé par décision de justice.

ARTICLE 31 – REPARTITION DES EXCEDENTS NETS DE GESTION - RESULTATS SOCIAUX

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

La société n'a pas pour objectif de générer des excédents nets de gestion.

Les prestations sont vendues par la société coopérative à « prix coûtant ». Chaque usager réglera en cours d'exercice des avances de trésorerie faisant apparaitre :

- le montant total des avances qu'il a consenties au groupement,
- le délai des divers frais dont le remboursement lui incombe personnellement,
- le solde, créditeur ou débiteur, de son compte.

Si le solde du compte est débiteur, l'adhérent est amené à effectuer un complément de versement. Si le solde est créditeur il est remis à la disposition de l'usager.

La décision de répartition est prise par le Président et ratifiée par la plus prochaine assemblée des associés.

Le Président et l'assemblée sont tenus de respecter les règles suivantes :

- 15 % sont affectés à la réserve légale, qui reçoit cette dotation jusqu'à ce qu'elle soit égale au montant le plus élevé atteint par le capital.
- le solde des excédents restants après dotation à la réserve légale sont affectés à une réserve statutaire impartageable.

Quelle que soit leur origine ou leur dénomination, les réserves ne peuvent jamais être utilisées pour libérer les parts souscrites, ni être distribuées, directement pendant le cours ou au terme de la coopérative, aux associés ou travailleurs de celle-ci ou à leurs héritiers et ayant droit.

Les dispositions de l'article 15, les 3ème et 4ème alinéas de l'article 16 et l'alinéa 2 de l'article 18 de la loi 47-1775 ne sont pas applicables à la société.

La coopérative fera procéder tous les 5 ans à la révision coopérative prévue dans les conditions fixées par le décret n°2002-241 du 21 février 2002.

TITRE IX

LIQUIDATION - DIVERS

ARTICLE 32 - LIQUIDATION

La liquidation de la Société est effectuée conformément aux dispositions du Code de Commerce et aux décrets pris pour son application.

A l'expiration de la Société, si la prorogation n'est pas décidée ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale règle la liquidation conformément à la loi et nomme un ou plusieurs liquidateurs investis des pouvoirs les plus étendus.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

Après l'extinction du passif et paiement des frais de liquidation et, s'il y a lieu, des répartitions différées, les associés n'ont droit qu'au remboursement de la valeur nominal de leurs parts, sous déduction, le cas échéant, de la partie non libérée de celle-ci. Le boni de liquidation sera attribué par décision de l'Assemblée Générale soit à d'autres coopératives ou unions de coopératives, soit à des œuvres d'intérêt général ou professionnel.

ARTICLE 33 - CONTESTATIONS

Sauf dans les cas où une contestation est réglée à l'amiable par une procédure de médiation ou une procédure similaire, tout litige relatif aux activités de la Société qui pourrait survenir pendant la durée de la Société ou sa liquidation, soit entre un ou plusieurs Associés et la Société, soit parmi les Associés eux-mêmes, est soumis aux juridictions compétentes du siège social de la Société.

A cet effet, en cas de litige, tout Associé devra élire domicile dans le ressort du tribunal où se situe le siège social, et toutes citations, assignations, convocations ou notifications seront effectuées à ce domicile.

ARTICLE 34 - MANDATS

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président de la Société pour accomplir toutes les formalités, y compris les formalités de publication, relatives à toute modification des présents statuts, ainsi que pour effectuer toute autre formalité prévue par la loi et les règlements applicables.

ARTICLE 35 - LOI APPLICABLE

Les présents statuts sont régis par le droit français.

TITREX

CONSTITUTION DE LA SOCIETE

ARTICLE 36–NOMINATION DU PRESIDENT

Est nommé PREMIER PRÉSIDENT de la Société :

L'association MECEN'COOP (SIREN 794460808),
sise 9 place Voltaire 33150 CENON,
représentée par son président, Cédric Ruellan.

pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale des associés statuant sur l'approbation des comptes du troisième exercice. L'Association MECEN'COOP accepte lesdites

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

fonctions et déclare qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Président.
Le Président ne perçoit pas de rémunération ; il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

ARTICLE 37- NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Est nommé PREMIER DIRECTEUR GÉNÉRAL de la Société :

Monsieur Jérôme CADÉE,
demeurant 2, impasse des rosiers à SAINT PAUL LES DAX (40990),

pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale des associés statuant sur l'approbation des comptes du troisième exercice.

Monsieur Jérôme CADÉE accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Directeur Général.

La rémunération du Directeur Général sera décidée ultérieurement lors d'une assemblée d'une Assemblée Générale.

ARTICLE 38 - JOUISSANCE DE LA PERSONNALITE MORALE - IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

1 – La Société jouira de la personnalité morale à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

2 – L'état des actes accomplis au nom de la Société en formation, avec l'indication pour chacun d'eux de l'engagement qui en résulte pour la Société, est annexé aux présents statuts dont la signature emportera reprise desdits engagements par la Société lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés. Cet état a été en outre tenu à la disposition des associés dans les délais légaux à l'adresse prévue du siège social.

3 – Le Président de la Société est, par ailleurs, expressément habilité, dès sa nomination, à passer et à souscrire, pour le compte de la Société, les actes et engagements entrant dans ses pouvoirs statutaires et légaux. Ces actes et engagements seront réputés avoir été faits et souscrits, dès l'origine, par la Société, après vérification par la collectivité des associés, postérieurement à l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, de leur conformité avec le mandat ci-dessus défini et au plus tard par l'approbation des comptes du premier exercice social.

A *Mont de Marsan*,

Le

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

Annexe

Liste des associés lors de la constitution de la SCIC

Collège	Nom	Nbre de parts initiales	Capital en euros
Financeurs	MECEN'COOP 9 place Voltaire 33150 CENON	1	2 500
Salariés associés	Jérôme CADÉE 2 impasse des Rosiers 40990 SAINT PAUL LES DAX	1	2 500
Utilisateurs	FOYER FAMILIAL DE HAGETMAU 113 rue Pascal Duprat 40700 HAGETAMAU	1	2 500
	ASAEL 11 boulevard Ferdinand de Candau 40000 MONT-DE-MARSAN	1	2 500
	GCSMS AJLG 11 boulevard Ferdinand de Candau 40000 MONT-DE-MARSAN	1	2 500
	L'AUTRE REGARD 475, boulevard chemin vert 40000 MONT-DE-MARSAN	1	2 500
	RENOVATION 68, rue des pins francs CS 417432 33073 BORDEAUX	1	2 500

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1854H1-DE

SCIC SAS MEDICOOP Sud Aquitaine
Liste des coopérateurs

Contact/Réprésentant	Collège	Coopérateur
Président : M. DUFAU Jean Pierre	Utilisateur	Association L'Autre Regard
DRH IRSA: Chloée LOORIUS Directrice : Nadine Ayguesparces	Utilisateur	AGAMROL / IRSA
DG : Thomas GUITTON	Utilisateur	ADGESSA
DG : Jean-Luc PRADEILLE	Utilisateur	Association L'AIRIAL
Président : Alain GASTON DG : Catherine DEBS	Utilisateur	ASAEL
DG : Claire SELLIER	Utilisateur	L'ESSOR Monguilhem
Présidente : Mme GIRARDIER BLANDINIERES Christine DG : Pierre-Mathieu KAHN	Utilisateur	ADAPEI des Landes
DG : Yann GRANGER	Utilisateur	Association La Source Landes Addictions /Association CAMINANTE
Président : M.JEAN Pierre Directrice : Mme DARTIGOEYTE Sylvie	Utilisateur	Associatin Foyer Familial Hagetmau
DG : Nathalie FRITZ DGA Marie VIGNIER	Utilisateur	Association Laïque du PRADO
DG : Thierry PERIGAUD	Utilisateur	Association RENOVATION
DG : Jérôme GORY	Utilisateur	Association Maison du Logement
Président : M. Bernard ROUMILLY Directeur : M Didier NARBEBURU	Utilisateur	Association BRASSALAY
Présidente : Mme FLEURY Véronique	Financeurs	Association MECEN'COOP
DG : M Florent BOENS	Utilisateur	Association UDAF des Landes
Président : M. SAVARY Dominique	Financeurs	Mutualité française des Landes
Jérôme CADEE	Salariés	Salarié /DG Médicoop Sud Aquitaine

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL en visio/audio conférence

Réunion du 10/12/2021

Président : M. Xavier FORTINON

N° A-2/1 Objet : ENFANCE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

N° A-2/1

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU les crédits inscrits au budget départemental ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

EN VERTU de la délégation générale donnée par le Conseil départemental à la Commission Permanente par délibération n° 4 en date du 1er juillet 2021 ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

I - Contrat départemental de Prévention et Protection de l'Enfance

considérant la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022,

étant rappelé que la candidature du Département des Landes a été retenue pour la seconde vague de contractualisation fin 2020,

l'objectif de cette contractualisation étant de contribuer à la diminution des inégalités sociales et de santé au sein de la population française, en allouant des moyens supplémentaires aux Départements sur les politiques publiques en faveur de l'enfance (Aide Sociale à l'Enfance ; Protection Maternelle et Infantile),

le soutien de l'Etat s'élevant à un montant prévisionnel de 1 610 884 €, dont :

- 1 044 000 € au titre de la Loi de finances (programme 304) et 257 000 € au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) ;
- 309 884 € au titre de l'ONDAM médico-social, versés aux établissements et services médico-sociaux qui concourent à l'accompagnement au titre du handicap des publics de l'aide sociale à l'enfance, et auxquels l'ARS confie la mise en œuvre des actions prévues au présent contrat relevant de leur champ de compétences,

étant précisé que, pour les années suivantes, ce montant sera défini par avenant au présent contrat, au regard des justifications produites au titre de l'année précédente (rapport d'exécution),

- de prendre acte de la signature du Contrat départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2021-2022 (Annexes I), qui prendra fin le 31 décembre 2022.

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental les avenants à ce contrat, ainsi que tous les documents inhérents à la poursuite de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

II - Aide à l'investissement des structures d'accueil de la petite enfance - Transformation de micro-crèche

conformément à la délibération n° A 2 du Budget Primitif 2021 en date du 6 mai 2021, par laquelle le dispositif de soutien financier aux structures d'accueil de la petite enfance qui s'exerce au moyen d'une aide à l'investissement pour les projets de création ou de transformation a été reconduit,

considérant le Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, ouvrant la possibilité aux micro-crèches d'augmenter leur agrément de 10 à 12 places selon les conditions énumérées dans ledit décret (titre IV),

trois nouveaux gestionnaires de micro-crèches ayant déposé un dossier complet de transformation de leur micro-crèche leur permettant d'augmenter leur agrément à 12 places,

- d'accorder l'aide forfaitaire de 1 200 € par place créée aux trois gestionnaires de micro-crèches conformément à l'Annexe II.

- de prélever les crédits correspondants, soit 7 200 €, sur le Chapitre 204 (Fonction 51) Article 20422 du Budget départemental.

III - Les Projets Globaux de Territoire (P.G.T.)

A - P.G.T. de la Communauté de communes du Pays Grenadois

conformément à la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales par laquelle le Projet Global de Territoire (P.G.T.) constitue le nouveau cadre général de contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), et la déclinaison notamment du Schéma Départemental des Services aux Familles (S.D.S.F.), par Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

considérant que la Communauté de communes du Pays Grenadois souhaite contractualiser dans ce cadre, les principaux partenaires étant l'État, la CAF et le Département des Landes,

étant précisé que les élus de la Communauté de communes du Pays Grenadois, dans une réelle démarche stratégique et partenariale, ont pour objectif, à travers l'élaboration du PGT, d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, ainsi que la mise en place de toute action favorable aux habitants. Il s'appuie sur de grandes orientations qui vont guider l'action en faveur des habitants du territoire pour les 5 ans à venir, à savoir notamment :

- Développer les accueils tous modes confondus en recherchant à procéder à un processus de rééquilibrage de la part du collectif dans l'offre d'accueil locale, avec notamment la création d'un établissement d'accueil collectif type micro-crèche ;
- Conforter une offre d'accueil de qualité : accompagner la formation des professionnels de la petite enfance, promouvoir la charte nationale d'accueil du jeune enfant, participer au réseau des relais petite enfance ;

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

- Prêter une attention particulière aux familles avec enfants en situation de handicap et/ou de précarité (accessibilité, inclusion) ;
- Promouvoir l'information aux familles ;
- Favoriser l'autonomie, l'émancipation des jeunes et leur engagement citoyen ;
- Développer des services aux familles et favoriser leur accessibilité ;
- Accroître l'attractivité du territoire ;
- Développer l'accès aux droits, aux services et à l'inclusion numérique.

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer le P.G.T. à intervenir, dont la finalisation est en cours, ainsi que les éventuels avenants.

B - P.G.T. de la Communauté de Communes Terres de Chalosse

conformément à la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 signée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales par laquelle le Projet Global de Territoire (P.G.T.) constitue le nouveau cadre général de contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), et la déclinaison notamment du Schéma Départemental des Services aux Familles (S.D.S.F.), par Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

considérant que la Communauté de communes Terres de Chalosse souhaite contractualiser dans ce cadre, les principaux partenaires étant l'État, la CAF et le Département des Landes,

étant précisé que les élus de la Communauté de communes Terres de Chalosse, dans une réelle démarche stratégique et partenariale, ont pour objectif, à travers l'élaboration du PGT, d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, ainsi que la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Il s'appuie sur de grandes orientations qui vont guider l'action en faveur des jeunesses et des familles du territoire pour les 5 ans à venir, à savoir :

- Réduire les inégalités territoriales, renforcer le maillage territorial en matière d'offres de services aux familles et favoriser leur accessibilité ;
- Prêter attention aux enjeux liés à la petite enfance et promouvoir une politique globale petite enfance/enfance jeunesse/familles (taux de couverture en solution d'accueil, mixité sociale, inclusion des enfants porteurs de handicap, règles d'attribution des places en structures collectives, qualité des projets d'accueils, fréquentation du RPE, formation des assistant(e)s maternel(le)s, bonne information des familles sur les services existants et disponibles) ;
- Anticiper une baisse du nombre d'assistants maternels au regard de la démographie (25.3% en 2020 ont 55 ans ou plus) ;
- Axer son PEDT, en cours, autour de la tranche d'âge des 3-15 ans ;
- Décliner la stratégie nationale de soutien à la parentalité au niveau local et développer l'offre en renforçant la cohérence et la visibilité des actions parentalité ;
- Conforter le service existant pour renforcer l'inclusion, l'information et la participation des familles et des habitants ;

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

- Accroître l'attractivité du territoire ;
- Agir sur la jeunesse en développant leur ouverture au monde et en leur proposant des opportunités d'être acteurs de leur territoire,

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer le P.G.T. à intervenir, dont la finalisation est en cours, ainsi que les éventuels avenants.

Signé par : Xavier FORTINON
Date : 15/12/2021
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ANNEXE I
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Département des Landes

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

2021-2022

Entre l'État, représenté par Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Landes, et désignée ci-après par les termes « la Préfète », et le Directeur général de l'Agence régionale de santé de la Nouvelle Aquitaine, désigné ci-après par les termes « l'ARS », d'une part,

Et le Conseil départemental des Landes, représenté par Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental, dument habilité, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 221-1 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu la Loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ANNEXE I
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Préambule

La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 est la concrétisation de la concertation menée par le Secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance entre avril et juin 2019 en lien étroit avec l'Assemblée des départements de France (ADF) et qui a associé l'ensemble des acteurs du secteur. Elle part du constat que les inégalités sociales et de santé au sein de la population française perdurent voire ont pu se creuser, et ce dès la petite enfance. Les réponses aux besoins des enfants et de leurs familles restent trop tardives et insuffisamment coordonnées. L'accès de tous les enfants à la prévention en santé, le repérage des signaux faibles, la transmission et l'évaluation des informations préoccupantes, ainsi que les délais de mise en œuvre des mesures doivent également être améliorés pour mieux protéger les enfants en danger ou en risque de danger.

Politique décentralisée depuis 1983, la protection de l'enfance met en relation étroite les conseils départementaux, un fort secteur associatif, ainsi que les services nationaux et territoriaux de l'État, qui conservent des responsabilités essentielles en termes d'accès aux politiques de droit commun (santé, éducation, culture…) et de respects des droits. Les tentatives récentes pour relancer une politique volontariste de protection de l'enfance, dans la continuité de la loi du 14 mars 2016, ont permis de réaliser des progrès importants pour mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants, dans une logique de parcours cohérents et coordonnés. Plusieurs indicateurs mettent néanmoins en évidence des disparités territoriales marquées, qui ne permettent pas toujours de garantir les mêmes chances et les mêmes droits à tous les enfants.

La protection maternelle et infantile quant à elle est une politique de prévention sanitaire et médico-sociale, compétence partagée de l'État, de l'Assurance maladie et des collectivités territoriales. Sa mise en œuvre sur le terrain repose largement sur les missions confiées aux services départementaux de protection maternelle et infantile (PMI) sous l'autorité du président du conseil départemental. Les recommandations du rapport de Mme Michèle Peyron, députée, ont souligné le nécessaire recentrage des missions de la PMI sur le champ de la prévention. Visant à assurer à tous les enfants un accès équitable à la prévention en santé, la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 s'inscrit dans la continuité du Plan priorité prévention qui a fait des 1000 premiers jours un axe phare de la politique de santé.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ANNEXE I
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance s'articule avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République, notamment pour son engagement concernant la prévention des sorties sans solution de l'aide sociale à l'enfance. Elle est également complémentaire du Plan de lutte contre les violences faites aux enfants annoncé le 20 novembre 2019, notamment pour les mesures visant à améliorer le travail en réseau des professionnels et à renforcer les cellules de recueil des informations préoccupantes.

La présente convention vise à définir des priorités conjointes de l'État et du Département s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Ces priorités sont déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, la Préfète, l'ARS et le Département prennent des engagements réciproques s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022. Ces engagements réciproques se traduisent par la définition d'objectifs communs assortis d'indicateurs mesurables, et la mise en œuvre d'actions permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs. Dans ce cadre, le Département mettra en œuvre des actions nouvelles ou renforcera des actions existantes, en association étroite avec les services de l'État, l'ARS, leurs partenaires et les représentants des personnes concernées.

Ce contrat fixe également les engagements de l'État et du Département sur le plan financier.

Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU DÉPARTEMENT ET DE L'ÉTAT

Cette contractualisation suppose une égalité des parties et des engagements tant du Département que de l'État.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ANNEXE I
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Les engagements sont définis conjointement par la Préfète, l'ARS et le Département dans le cadre d'un dialogue avec les autres collectivités locales (et notamment les communes et leurs centres communaux et intercommunaux d'action sociale), les caisses de sécurité sociale (CPAM, CAF et MSA), les partenaires associatifs et les représentants des personnes concernées. Dans cette perspective, le Département s'engage à présenter la présente convention à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance. Le contrat signé par les parties est mis en ligne sur le site du ministère chargé de la protection de l'enfance et du ministère chargé de la santé.

2.1. Les engagements concourant à la mise en œuvre de la stratégie

La Préfète, l'ARS et le Département s'accordent sur des objectifs correspondants aux engagements de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Parmi ces objectifs, onze objectifs concourent très directement à améliorer l'exercice par le Département de ses missions en matière de protection maternelle et infantile et d'aide sociale à l'enfance. Leur atteinte fera l'objet d'un suivi national renforcé.

Au-delà de ces objectifs fondamentaux, suite au diagnostic territorial conjoint, la Préfète, l'ARS et le Département ont choisi de s'engager sur deux autres objectifs de la Stratégie (n°13 « Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique » et n°18 « Créer 600 nouvelles place d'accueil en fratries au niveau national à horizon 2022 »).

L'ensemble de ces 13 objectifs (11 fondamentaux et 2 facultatifs) sont assortis d'indicateurs de résultat et de cibles chiffrées. Ils sont décrits en annexe du présent contrat (tableau de bord).

La Préfète, l'ARS et le Département s'engagent à réaliser des actions concourant à la réalisation de ces 13 objectifs. Ces actions sont listées dans le plan d'action annexé au présent contrat et décrites dans des fiches actions également annexées au contrat.

2.2. Les engagements financiers de l'État et du Département

2.2.1. Financement par l'État

L'État apporte son soutien financier au Département dans le cadre du présent contrat, pour la réalisation des actions listées dans le plan d'action.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ANNEXE I
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Au titre de l'année 2021, ce soutien s'élève à un montant prévisionnel de 1 610 884 €, dont :

– 1 044 000 € au titre de la loi de finances (programme 304) et 257 000 € au titre du fonds d'intervention régional (FIR) versés au Département pour la mise en œuvre des actions prévues au présent contrat et relevant de sa compétence ;

– 309 884 € au titre de l'ONDAM médico-social versés aux établissements et services médico-sociaux qui concourent à l'accompagnement au titre du handicap des publics de l'aide sociale à l'enfance, et auxquels l'ARS confie la mise en œuvre des actions prévues au présent contrat relevant de leur champ de compétences.

L'État notifie les moyens financiers définitifs alloués au Département au regard des crédits votés en loi de finances pour 2021, des crédits votés en loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 et du nombre de départements signataires d'un contrat départemental pour la prévention et la protection de l'enfance en 2021.

Pour les années suivantes, ce montant sera défini par avenant au présent contrat, au regard des justifications produites au titre de l'année précédente. L'octroi des crédits sera conditionné notamment :

– à l'envoi du rapport d'exécution du Département à la Préfète et à l'ARS ;

– à la mise en œuvre des actions et à l'atteinte des objectifs prévus par la présente convention, sur la base du rapport d'exécution du Département (voir article 3).

2.2.2. Financements par le Département

Le Département s'engage à ne pas diminuer les moyens financiers qu'il consacre en propre à l'aide sociale à l'enfance et à la protection maternelle et infantile par rapport à l'année de référence 2019 et pour toute la durée du contrat.

Il s'engage également à consacrer à chaque objectif objet du présent contrat des financements au moins équivalents dans leur montant à ceux qui lui sont versés par l'État à ce titre. Ces financements peuvent consister en la valorisation de moyens existants. Ils sont décrits dans le plan d'action et dans les fiches actions correspondantes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ANNEXE I
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ARTICLE 3 – SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT

Le suivi et l'évaluation de l'exécution du présent contrat sont effectués de façon conjointe par le Département et l'État, selon une périodicité annuelle. Toutefois, les indicateurs relatifs aux visites à domicile réalisées par la PMI feront l'objet de remontées semestrielles. Les modalités de pilotage au niveau départemental sont définies par le Département, la Préfète et l'ARS.

Le Département est chargé de préparer un projet de rapport annuel d'exécution du présent contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance. Ce projet contient un bilan financier des actions mises en œuvre et décrit les résultats obtenus ainsi que l'atteinte des objectifs fixés en s'appuyant sur le tableau de bord annexé au présent contrat. Il contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions conduites par le département et ses partenaires sur le territoire.

Ce projet de rapport est proposé à la Préfète et à l'ARS, puis présenté pour avis à l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, avant d'être arrêté conjointement. Il fait l'objet d'une délibération départementale, transmise à la Préfète et à l'ARS au plus tard le 30 septembre de l'année suivant l'exercice concerné. Il est mis en ligne sur le site du ministère chargé de la protection de l'enfance et du ministère chargé de la santé.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS

La contribution de l'État fera l'objet de deux versements annuels au Département, l'une au titre de la loi de finances (programme 304) et l'autre au titre du FIR.

Les montants correspondants seront crédités sur le compte du Département des Landes:

Dénomination sociale : DEPARTEMENT DES LANDES

Code APE : 84-11Z – Administration publique générale

Code établissement : 30001

Code guichet : 00554

Numéro de compte : C4020000000

Clé RIB : 18

IBAN : FR82 3000 1005 54C4 0200 0000 018

BIC : BDFEFRPPCCT

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ANNEXE I
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Au titre de la loi de finances (programme 304) :

– l'ordonnateur de la dépense est la préfète du département des Landes ;

– le comptable assignataire de la dépense est le Directeur Départemental des finances publiques de la Vienne.

La dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », action 17 « Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables », sous action 09 « Stratégie de prévention et de protection de l'enfance », activité 030450171901 « Contractualisation stratégie protection enfance SD ».

Les crédits versés au titre du programme 304 pourront faire l'objet d'une fongibilité entre les actions prévues par le présent contrat au sein de cette enveloppe, sous réserve d'une information préalable du Préfet. Ces modifications seront inscrites au contrat lors de l'adoption de l'avenant financier annuel mentionné à l'article 5.

Au titre du FIR :

– l'ordonnateur de la dépense est le directeur général de l'ARS de Nouvelle Aquitaine;

– le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

Les crédits versés au titre du FIR pourront faire l'objet d'une fongibilité entre les actions prévues par le contrat au sein de cette enveloppe, sous réserve d'une information préalable de l'ARS. Ces modifications seront inscrites au contrat lors de l'adoption de l'avenant financier annuel mentionné à l'article 5.

ARTICLE 5 – DURÉE DU CONTRAT ET RENOUVELLEMENT

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Il fait l'objet d'un avenant annuel et, si besoin, en cours d'année, portant sur les montants financiers alloués et, le cas échéant, sur les engagements respectifs de l'État et du Département.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ANNEXE I
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ARTICLE 6 – DÉNONCIATION DU CONTRAT

Le contrat peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux deux autres parties au plus tard le 31 décembre de chaque année. Le Département reste soumis aux obligations résultant de l'article 3 de la présente convention, en particulier la transmission d'un rapport portant sur l'exécution du contrat.

ARTICLE 7 – LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution du présent contrat est du ressort du tribunal administratif de PAU après la recherche d'une résolution amiable.

Fait à MONT DE MARSAN, le

Le Président du Conseil départemental des Landes	La Préfète des Landes	Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de la Nouvelle-Aquitaine

Le contrôleur budgétaire en région

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ANNEXE I
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ANNEXES

Annexe 1 : tableau de bord

Annexe 2 : plan d'actions

Annexe 3 : fiches actions

Fiche action n°1 : « Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national ».

Fiche action n°2 : « Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé ».

Fiche action n°3 : « Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables ».

Fiche action n°4 : « Permettre qu'à horizon 2022, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables».

Fiche action n°5 : « Permettre qu'à horizon 2022, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans ».

Fiche action n°6 : « Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique ».

Fiche action n°7 : « Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation. Systématiser et renforcer les protocoles d'informations préoccupantes »

Fiche action n°8 : « Systématiser un volet « maîtrise des risques » dans les schémas départementaux de protection de l'enfance, incluant un plan de contrôle des établissements et services ».

Fiche action n°9: « Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap ».

Fiche action n°10 : « Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à l'horizon 2022 ».

Fiche action n°11 : « Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE). Renforcer l'ODPE ».

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Tableau de bord

Mesure	Objectif	Indicateur	Niveau des indicateurs en 2019	Niveau des indicateurs en 2020	2021	2022
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles						
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	Nombre d'entretiens du 4e mois réalisés par la PMI (source DREES / CD)	204	NC		690
		Nombre d'entretiens du 4e mois réalisés par la PMI (source SNDS)	167	159		
		Nombre de naissances vivantes selon le domicile de la mère (source INSEE)	3 483	3 405	N/A	N/A
		Part des femmes enceintes ayant bénéficié d'un entetien du 4e mois réalisé par la PMI	*5,9%*	*NC*		20 %
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé *Cible nationale à horizon 2022 : entre 80 et 90 % des bilans de santé réalisés par la PMI (médecin ou protocole pluridisciplinaire)*	Cohorte d'enfants de 3-4 ans scolarisés en septembre N-1 (source Education nationale)	3967	3911	N/A	N/A
		Nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI (source DREES / CD)	3426			3150
		- dont par un médecin de PMI	N/A	N/A		
		- dont dans le cadre d'un protocole pluridisciplinaire	N/A	N/A		
		Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle réalisé par la PMI	86,4%	0		90 %
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	Doubler au niveau national les visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables *Cible nationale à horizon 2022 : doublement, soit environ 20 % des femmes/enfants bénéficiant de VAD de PMI*	Nombre de VAD pré-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES / CD)	2037	NC		
		Nombre de VAD post-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source DREES / CD)				
		Nombre de VAD pré-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source SNDS)	0	0		
		Nombre de VAD post-natales réalisées par des sages-femmes de PMI (source SNDS)	0	0		
		Nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAD pré-natale réalisée par une sage-femme de PMI (source DREES / CD) **(à produire semestriellement)**	*668*			
		Nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAD post-natale réalisée par une sage-femme de PMI (source DREES / CD) **(à produire semestriellement)**				
		Nombre de naissances vivantes au domicile de la mère (source INSEE)	3483	3405	N/A	N/A
		Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD pré-natale réalisée par une sage-femme de PMI	19,2%	0		20 %
		Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD post-natale réalisée par une sage-femme de PMI	0	0		20 %
	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Nombre de VAD ayant pour motif un enfant réalisées par la PMI (source DREES / CD)	2675	NC		
		Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI (source DREES / CD) **(à produire semestriellement)**	1022	NC		
		Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (source INSEE)	*27170*	*26807*	N/A	N/A
		Part d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI	3,8%			15 %
	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Nombre d'examens cliniques réalisés par des médecins de PMI (source DREES / CD)	3897	NC		
		Nombre d'examens médicaux obligatoires réalisés par des médecins de PMI (source SNDS)	*538*	*255*		
		Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique réalisé par un médecin de PMI (source DREES / CD)	1530			
		Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (source INSEE)	27170	26807	N/A	N/A
		Part d'enfants ayant bénéficié d'un examen clinique par un médecin de PMI	5,6%	0		20 %
	Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)	Nombre de visites à domicile de TISF Nombre de familles bénéficiaires				

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Soutenir les actions innovantes en PMI	Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique	Nombre de groupes de travail mis en place Nombre d'actions collectives organisées Nombre de parents concernés Nombre d'enfants accueillis au sein de la structure coparentalité			1	4
Développer le relayage parental	Créer 20 nouveaux relais parentaux sur le territoire à horizon 2022	Nombre d'enfants accueillis en relais parental				
	Soutenir les parents en situation de handicap					
	Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap					
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures						
		Délai d'exécution des décisions de justice - placements à l'ASE - AEMO				
Renforcer les CRIP	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Nombre d'IP entrantes Nombre d'IP évaluées Nombre d'IP évaluées en moins de 3 mois Taux d'IP évalués sous 3 mois	1480 709 N.C (moy 120 jours)	1311 567 N.C (moy 121 jours)	N/A 100,00 %	N/A 100,00 %
	Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)					
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services					
	Mieux articuler les contrôles Etat / département					
Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	Nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure ASE et d'une notification MDPH Nombre d'enfants bénéficiant d'une double prise en charge ASE/handicap effective Part des enfants bénéficiant d'une double prise en charge ASE/handicap effective	167		N/A	N/A
Soutenir la diversification de l'offre	Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à horizon 2022	Nombre de places en villages d'enfants	0	0	30	30
	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile					
	Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles					

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Développer les centres parentaux et les compétences parentales	Développer les centres parentaux	Nombre de places d'accueil en centre parental				
Systématiser les mesures d'accompagnement au retour à domicile	Systématiser les mesures d'accompagnement au retour à domicile	Nombre de mineurs de retour à domicile après une mesure de placement Nombre de mineurs de retour à domicile après une mesure de placement bénéficiant d'un accompagnement Part des mineurs de retour à domicile après une mesure de placement ayant bénéficié d'un accompagnement			N/A	N/A
Mobiliser la société civile	Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.	Nombre d'enfants bénéficiant d'un parrainage ou d'un accompagnement par un bénévole (y compris soutien scolaire, etc.)				
Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits						
Développer la participation des enfants et des jeunes	Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)					
Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte						
Mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et aux droits	Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et "passerelles", notamment pour les jeunes en situation de handicap					
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA					
Conditions pour y parvenir						
Repenser la gouvernance	Renforcer l'ODPE					
Renforcer la formation des professionnels	Renforcer la formation des professionnels					

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Annexe I ter
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Plan d'actions

Mesure	Objectif	Actions à mettre en œuvre		Partenaires	Financements (le cas échéant)									
		2021	2022		Source de financement Etat	2021			2022 (sous réserve de la reconduction de l'enveloppe)			Total 2021-2022		
						Département	Etat	Total pour l'objectif	Département	Etat	Total pour l'objectif	Département	Etat	Total pour l'objectif
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles														
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	***Fiche action n°1*** *:Atteindre en 2022 un taux de couverture par la PMI des LANDES d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces*	***Fiche action n°1*** *:Atteindre en 2022 un taux de couverture par la PMI des LANDES d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces*	PMI (secrétariat PMI siège et équipes pluridisciplinaires du Pôle PMI). Réseau ville/hôpital CAF des Landes	FIR	4 000 €	4 000 €	8 000 €	4 000 €	4 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	16 000 €
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	***Fiche action n°2*** *:Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé*	***Fiche action n°2*** *:Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé*	Infirmiers BSEM de la PMI Médecins PMI DSDEN40 Médecine libérale (pour suites à donner aux bilans).	FIR	25 000 €	25 000 €	50 000 €	2 500 €	2 500 €	5 000 €	27 500 €	27 500 €	55 000 €
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	***Fiche action n°3*** *: Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables*	***Fiche action n°3*** *: Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables*	Equipe de la PMI Réseau périnatal, maternités des 2 CH, sages-femmes libérales (PRADO) CPAM (PRADO)	FIR	5 000 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	***Fiche action n°4*** *: Permettre qu'à horizon 2022, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables*	***Fiche action n°4*** *: Permettre qu'à horizon 2022, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables*	Puericultrices PMI, Réseau périnatalité, maternités des 2 CH, sages-femmes libérales, équipes pluridisciplinaires ASE et PASI, Modes d'acceuil du jeune enfant (crèches, AM, RAM), CPAM (PRADO)	FIR	75 000 €	75 000 €	150 000 €	75 000 €	75 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	300 000 €
	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	***Fiche action n°5*** *: Permettre qu'à horizon 2022, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans*	***Fiche action n°5*** *: Permettre qu'à horizon 2022, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans*	Professionnels PMI, DRHM, acteurs du champ de la périnatalité et de la petite enfance	FIR	147 000 €	83 000 €	230 000 €	124 500 €	105 500 €	230 000 €	271 500 €	188 500 €	460 000 €
	Renforcer les interventions de travailleurs en intervention sociale et familiale (TISF)				304									
Soutenir les actions innovantes en PMI	Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique	***Fiche action n°6*** *: Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique*	***Fiche action n°6*** *: Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique*	Professionnels PMI, travailleurs sociaux de l'ASE et du PASI Acteurs du champ du soutien à la parentalité et de la petite enfance, prestataire audit	FIR	65 000 €	65 000 €	130 000 €	65 000 €	65 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	260 000 €
Développer le relayage parental	Créer 20 nouveaux relais parentaux sur le territoire à horizon 2022				304									
	Soutenir les parents en situation de handicap				304									
	Soutenir les parents d'enfants en situation de handicap				304									
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures														
Renforcer les CRIP	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	***Fiche action n°7 :*** *Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité de la CRIP* *Consolider l'objectif de conduite des évaluations dans un délai maximal de trois mois* *Actualiser les protocoles IP et développer les liens partenariaux sur le repérage des situations de danger et de risque de danger*	**Fiche action n°7** *: Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité de la CRIP* *Consolider l'objectif de conduite des évaluations dans un délai maximal de trois mois* *Actualiser les protocoles IP et développer les liens partenariaux sur le repérage des situations de danger et de risque de danger*	Agents de la CRIP Auteurs institutionnels d'IP : centres hospitaliers, établissements scolaires, police, gendarmerie, parquets, établissements spécialisés, centres sociaux, accueils de loisirs…	304	80 000 €	80 000 €	160 000 €	80 000 €	80 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	320 000 €
	Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP)				304									
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil	Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	***Fiche action n°8 :*** *Mettre en place un plan de contrôle annuel des établissements* *Réaliser un document unique de remontée d'incidents avec la PJJ*	**Fiche action n°8 :** *Mettre en place un plan de contrôle annuel des établissements* *Réaliser un document unique de remontée d'incidents avec la PJJ*	ASE (cadres et agents rattachés à la tarification) Organismes ayant habilitation conjointe sur les établissements : PJJ et ARS Etat : pour le contrôle des établissements, à titre subsidiaire	304	5 000 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	20 000 €
	Mieux articuler les contrôles Etat / département				304									

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Créer des dispositifs adaptés ASE / handicap	Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap	***Fiche action n°9*** *: Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap. Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global pour des jeunes en situation de handicap*	***Fiche action n°9*** *: Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap. Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global pour des jeunes en situation de handicap*	Direction générale adjointe des solidarités MDPH ARS Education nationale Structures médico-sociales Centres hospitaliers Etablissements habilités protection de l'enfance	ONDAM		309 884 €	309 884 €	309 884 €	309 884 €	619 768 €	309 884 €	619 768 €	929 652 €
Soutenir la diversification de l'offre	Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à horizon 2022	**Fiche action n°10** *: Lancer un AAP pour la mise en place d'un établissement de type « village d'enfants » de 30 places*	**Fiche action n°10 :** *Lancer un AAP pour la mise en place d'un établissement de type « village d'enfants » de 30 places*	Service tarificationASE	304	936 225 €	936 225 €	1 872 450 €	936 225 €	936 225 €	1 872 450 €	1 872 450 €	1 872 450 €	3 744 900 €
	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile				304									
	Structurer et développer le soutien aux tiers de confiance et aux tiers bénévoles				304									
Développer les centres parentaux et les compétences parentales	Développer les centres parentaux				304									
Systématiser l'accompagnement des retours à domicile	Systématiser les mesures d'accompagnement				304									
Mobiliser la société civile	Développer le parrainage, le soutien scolaire, etc.				304									
Engagement 3 : Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits														
Repenser la gouvernance	Renforcer l'ODPE	**Fiche action n°11** *: Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité de l'ODPE* *Structurer un mode de gouvernance* *En faire un outil de formation et d'information* *Elaborer les modalités de participation des enfants et jeunes accueillis par l'ASE* *Participer à l'ONPE et alimenter les enquêtes nationales*	**Fiche action n°11 :** *Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité de l'ODPE* *Structurer un mode de gouvernance* *En faire un outil de formation et d'information* *Elaborer les modalités de participation des enfants et jeunes accueillis par l'ASE* *Participer à l'ONPE et alimenter les enquêtes nationales*	ASE Etat Ensemble des partenaires institutionnels et associatifs de la protection de l'enfance Enfants et jeunes concernés par une mesure ASE	PLF	22 775 €	22 775 €	45 550 €	22 775 €	22 775 €	45 550 €	45 550 €	45 550 €	91 100 €
Développer la participation des enfants et des jeunes	Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)				304									
Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte														
Mobiliser l'ensemble des outils et des dispositifs pour l'accès au logement et aux droits	Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et "passerelles", notamment pour les jeunes en situation de handicap				ONDAM									
					304									
Faciliter l'intégration pro des anciens MNA	Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA				304									
Conditions pour y parvenir														
Renforcer la formation des professionnels	Renforcer la formation des professionnels				PLF									

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Annexe I quater

STRATEGIE DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2021-2022

DEPARTEMENT DES LANDES

FICHES ACTIONS

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ENGAGEMENT 1
OBJECTIF FONDAMENTAL n°1

FICHE ACTION N°1

Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national

Référent :
Vanessa MASSE, Responsable du pôle Protection Maternelle Infantile.
Département des Landes
14/10/2021

Constat du diagnostic	Les sages-femmes de PMI lors des 1ers entretiens avec les femmes enceintes rencontrées réalisent en quasi-systématique l'entretien prénatal précoce. Ces actes ne sont que rarement formalisés par la réalisation d'une synthèse de l'entretien et ne sont pas cotés (8% des femmes enceintes ont eu un EPP par une sage-femme PMI en 2019). Toutes les sages-femmes ne sont pas officiellement formées à l'EPP. Actuellement, à réception des avis de grossesse, un courrier de mise à disposition est envoyé aux femmes enceintes par les professionnelles sages-femmes du secteur selon des critères de vulnérabilité établis. Un courrier de mise à disposition du carnet maternité est envoyé systématiquement pour tout avis de grossesse depuis le secrétariat du siège. Les échanges et le partage d'informations ne sont pas toujours efficients entre les différents acteurs de la périnatalité PMI/ville/Hôpital. Les mouvements de personnel et les tableaux statistiques complexes en intra ne permettent pas d'avoir une visibilité globale du nombre d'EPP réalisés sur le département.
Objectif opérationnel	Augmenter le nombre d'entretiens prénataux précoces réalisés par les Sages-femmes de PMI. Formaliser les entretiens prénataux précoces réalisés par les sages-femmes de PMI. Former l'ensemble des sages-femmes PMI à l'EPP. Systématiser l'envoi de mise à disposition de ces professionnels. Renforcer et fluidifier les échanges entre les acteurs de la périnatalité, PMI/Ville/Hôpital. Mettre à disposition des professionnels PMI des outils tableaux statistiques retravaillés et plus facile d'utilisation.
Description de l'action	Systématiser la proposition d'entretiens prénataux précoces à réception de la déclaration de grossesse de toutes les femmes enceintes. Réaliser une plaquette de présentation de l'entretien prénatal précoce à joindre au courrier de mise à disposition. Réfléchir en équipe CPEF à la nécessité d'identifier un public cible. Mobiliser le secrétariat du siège administratif pour envoyer les mises à disposition et plaquettes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

	Regrouper en un seul envoi la proposition de mise à disposition du carnet maternité et de mise à disposition d'une sage-femme PMI. Poursuivre le travail engagé avec les partenaires du champ de la périnatalité pour retravailler l'orientation des femmes enceintes vers les sages-femmes PMI pour le public identifié comme relevant des missions de PMI.
Identification des acteurs à mobiliser	Le réseau PMI/Ville/Hôpital La CAF, pour la poursuite de l'envoi des déclarations de grossesse (pour les recevoir le plus rapidement possible). Secrétariat PMI siège Equipe pluridisciplinaire du Pôle PMI
Moyens financiers prévisionnels	COUT DU PROJET : 8 000 € Elaboration de plaquettes de présentation de l'EPP Formation des sages-femmes PMI à l'EPP FINANCEMENT DE L'ETAT : 4 000 € (FIR) FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 4 000 € FINANCEMENTS AUTRES :/
Calendrier prévisionnel	2021-2022 : Réaliser 690 entretiens prénataux précoces.
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Nombres d'entretiens prénataux précoces réalisés annuellement Nombre de naissances
Points de vigilance	Formalisation et cotation de l'entretien prénatal précoce Respect du plan de formation

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ENGAGEMENT 1
OBJECTIF FONDAMENTAL n°2

FICHE ACTION N°2

Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé

Référent :
Vanessa MASSE, Responsable du pôle Protection Maternelle Infantile.
Département des Landes
14/10/2021

Constat du diagnostic	Les bilans de santé en école maternelle (visuel, auditif, troubles du langage) sont mis en place de façon identique sur l'ensemble des territoires du département (contenu harmonisé). Le nombre d'enfants à voir est très disparate d'une circonscription à une autre. Environs 4000 enfants sont à voir chaque année sur le département. En 2019, environ 80% des enfants à voir ont été vus. Travail administratif très lourd et chronophage pour les professionnels. Réflexion nécessaire sur le recueil des données.
Objectif opérationnel	Augmenter le nombre de bilans réalisés Améliorer le travail administratif et les liens avec les professionnels de l'Education Nationale.
Description de l'action	Organiser l'intervention des professionnels de PMI pour assurer les bilans de santé en école maternelle de façon homogène sur l'ensemble du département (réorganisation interne) Entretenir et consolider les liens avec l'Education Nationale, pour prioriser si nécessaire les lieux d'intervention et faciliter les liens avec les familles vulnérables. Acquérir un logiciel métier « PMI » adapté et compatible à la fois avec notre logiciel métiers de suivi des grossesses et des enfants et avec le logiciel utilisé par services de l'Education Nationale. Réfléchir à l'utilisation d'une messagerie sécurisée de santé et à l'outil de coordination Paaco Globule, ce qui permettra de renforcer et de fluidifier les échanges avec les professionnels de santé.
Identification des acteurs à mobiliser	Infirmière BSEM de la PMI Médecins PMI Education nationale Médecine de ville (pour suites à donner à ces bilans).
Moyens financiers prévisionnels	COUT DU PROJET : 50 000€ Acquisition d'un logiciel métier + formation des agents FINANCEMENT DE L'ETAT : 25 000 € (FIR) FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 25 000 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Calendrier prévisionnel	2021-2022 : Atteindre l'objectif de 90 % de bilans de santés réalisés, soit 3150 enfants (sur 3500 enfants scolarisés).
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un bilan de santé école / nombre total d'enfants scolarisés dans la tranche d'âge concernée.
Points de vigilance	Compatibilité logiciel métier « PMI » avec les logiciels actuels PMI et DSDEN

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ENGAGEMENT 1
OBJECTIF FONDAMENTAL n°3

FICHE ACTION N°3

Doubler au niveau national le nombre de visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables

Référent :
Vanessa MASSE, Responsable du pôle Protection Maternelle Infantile.
Département des Landes
14/10/2021

Constat du diagnostic	Dans le département des Landes, les visites prénatales sont réalisées par les sages-femmes PMI ainsi que les visites post-natales qui concernent la mère (les visites post-natales à destination du bébé sont réalisées par puéricultrices PMI). Il y a une différence assez importante entre le nombre de visites des sages-femmes prénatales et le nombre de visites postnatales. En 2018, environ 3000 avis de grossesses, environ 15% des femmes vues en prénatal et 5% en post-natal. Cette différence peut s'expliquer par le recours au dispositif PRADO (les sages-femmes PMI ne font pas partie de ce dispositif) à la sortie de maternité. De ce fait certaines familles accompagnées en anténatal, ne le sont plus en postnatal. La communication entre les professionnels Hôpital/PMI/libéral est à améliorer et faciliter.
Objectif opérationnel	Développer les visites prénatales et augmenter les visites postnatales pour un public vulnérable. Libérer du temps aux sages-femmes en mobilisant le secrétariat PMI du siège administratif PMI pour l'envoi des mises à disposition. Faciliter les échanges et la communication directe avec les établissements, notamment en équipant systématiquement les sages-femmes PMI d'un téléphone portable et en mettant à disposition des établissements un annuaire des professionnels (actualisé mensuellement). Renforcer le travail de coordination et se concerter pour ne pas intervenir auprès du même public en réaffirmant le rôle de la PMI auprès du public le plus fragile et vulnérable. Consolider le partenariat avec les acteurs de la petite enfance pour faciliter les liens, la détection et les accompagnements des familles les plus vulnérables.
Description de l'action	Mobiliser le secrétariat PMI au siège pour l'envoi des mises à disposition systématique suite à la réception des déclarations de grossesse. Equiper l'ensemble des sages-femmes PMI d'un téléphone portable professionnel. Elaborer un annuaire professionnel PMI et le diffuser auprès des maternités.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

	Réactiver le recrutement d'un médecin ou d'une sage-femme de coordination et promouvoir le métier. Mobiliser le dispositif PRADO (CPAM) pour une meilleure articulation en postnatal avec la PMI, à minima pour les publics les plus fragilisés.
Identification des acteurs à mobiliser	Equipes de la PMI. Secrétariat PMI du siège. Réseau périnatal, maternités, sages-femmes libérales (PRADO) … CPAM (PRADO)
Moyens financiers prévisionnels	COUT DU PROJET : 10 000 € FINANCEMENT DE L'ETAT : 5 000 € (FIR) FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 5 000 € FINANCEMENTS AUTRES : /
Calendrier prévisionnel	2021-2022: Réaliser 30% des visites à domicile prénatales et postnatales sur le département
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Nombre de visites réalisées en pré natal Nombre de visites réalisées en post natal Ratio nombre de femmes enceintes suivies par la PMI / nombre de déclarations de grossesses reçues.
Points de vigilance	Capacité à recruter le professionnel coordonnateur

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ENGAGEMENT 1
OBJECTIF FONDAMENTAL n°4

FICHE ACTION N°4

Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI en particulier jusqu'aux deux ans de l'enfant en faveur des familles vulnérables

Référent :
Vanessa MASSE, Responsable du pôle Protection Maternelle Infantile.
Département des Landes
14/10/2021

Constat du diagnostic	Dans le département des Landes, les visites post-natales sont effectuées principalement par les puéricultrices PMI. Le nombre de visites réalisées sur le département n'est pas homogène selon les territoires (développement très important et rapide du secteur côtier). L'envoi de mise à disposition des puéricultrices n'est pas systématique et dépend des territoires (charge de travail trop importante sur des secteurs et donc impossibilité de se mettre à disposition de tous les parents). Les missions des puéricultrices PMI sont très variées et la mission de suivi à domicile est très impactée par la charge de travail nécessaire au suivi des assistants maternels notamment. La communication entre les professionnels Hôpital/PMI/libéral est à améliorer et faciliter.
Objectif opérationnel	Augmenter le nombre de VAD réalisées par les puéricultrices PMI auprès des familles vulnérables avec enfants de moins de 2 ans. Flécher cette mission comme une des missions prioritaires des Puéricultrices. Libérer du temps de travail des puéricultrices pour les missions de suivi à domicile en faveur des familles vulnérables. Faciliter les échanges et la communication directe avec les établissements, notamment en équipant systématiquement les puéricultrices PMI d'un téléphone portable et en mettant à disposition des établissements un annuaire des professionnels (actualisé mensuellement). Consolider le partenariat avec les acteurs de la petite enfance, pour le repérage et les interventions auprès des familles les plus vulnérables. Renforcer la communication avec les professionnels de l'ASE et du PASI dans l'accompagnement des familles vulnérables. Sécuriser et fluidifier davantage les échanges entre les acteurs de santé.
Description de l'action	Renforcer le travail réalisé lors des temps de liaison PMI dans les maternités pour détection des situations de vulnérabilité et orientation vers la PMI (liaisons sages-femmes et liaisons puéricultrices). Mobiliser les équipes pluridisciplinaires des SDSEI pour systématiser le recours à la puéricultrice PMI pour les familles suivies et accompagnées avec enfants de moins de 2 ans.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

	Renforcer l'équipe des puéricultrices sur le département en créant 2 ETP de puéricultrices. Equiper l'ensemble des puéricultrices PMI d'un téléphone portable professionnel. Elaborer un annuaire professionnel PMI et le diffuser auprès des maternités. Mobiliser le dispositif PRADO (CPAM) pour une meilleure articulation en postnatal avec la PMI, à minima pour les publics les plus fragilisés.
Identification des acteurs à mobiliser	Puéricultrices PMI Réseau périnatal Modes d'accueil du jeune enfant (crèches, AM, RAM) : pour faciliter le repérage et le lien avec les familles vulnérables. Equipes pluridisciplinaires ASE et PASI Réseau périnatal, maternités, sages-femmes libérales (PRADO) … CPAM (PRADO)
Moyens financiers prévisionnels	COUT DU PROJET : 150 000€ Réalisation des visites à domicile (masse salariale, frais de déplacements, temps dédiés avant et après les visites, temps dédié aux visites elles même…) Communication et outils FINANCEMENT DE L'ETAT : 75 000 € (FIR) FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 75 000 € FINANCEMENTS AUTRES : /
Calendrier prévisionnel	2021-2022 : Faire progresser de 10% le nombre des visites à domicile auprès des enfants entre 0 et 2 ans du département.
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Nombre de familles avec enfants de moins de 2 ans suivies par les puéricultrices PMI Nombre de VAD réalisées au sein de ces familles.
Points de vigilance	Homogénéisation de la charge des travails sur l'ensemble des puéricultrices du département

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ENGAGEMENT 1
OBJECTIF FONDAMENTAL n°5

FICHE ACTION N°5

Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans

Référent :
Vanessa MASSE, Responsable du pôle Protection Maternelle Infantile.
Département des Landes
14/10/2021

Constat du diagnostic	La consultation PMI est réalisée par un médecin et une puéricultrice. Au-delà du public fragile et vulnérable, des consultations PMI sont assurées envers : - les familles du CADA avec une organisation particulière pour ce public (interprétariat, référent social,…). - les enfants placés de l'ASE Les médecins PMI du département, au-delà des consultations à destination des enfants de 0 à 6 ans et de leurs missions de référents techniques des équipes (PMI, ASE et PASI), assurent des missions de coordination et de mise en réseau avec les partenaires. Ils doivent également être actifs et moteurs dans la mise en place de projets sur les territoires. Ces missions très variées n'offrent pas la possibilité aux médecins de proposer à la fois un nombre suffisant de consultations et une coordination de qualité avec l'ensemble des acteurs de la périnatalité et de l'enfance. La pénurie de médecin (actuellement 5 postes vacants de médecins de PMI sur le département, soit 50% de l'effectif) et la difficulté à recruter des médecins de PMI met à mal le travail en réseau. Afin de redynamiser ce travail de coordination tout en maintenant un nombre de consultations infantiles PMI satisfaisant, il est nécessaire d'envisager la mise en place de coordonnateurs PMI de circonscriptions de formation paramédicale. Le travail partenarial avec les médecins libéraux et hospitaliers est à renforcer pour faciliter le repérage et l'orientation des familles vulnérables vers la PMI.
Objectif opérationnel	Recruter des médecins PMI. Développer le travail de coordination et la mise en réseau des différents acteurs du champ de la périnatalité et de la petite enfance par la mise en place de coordonnateur Pmi de territoire. Consolider le partenariat avec les acteurs de la petite enfance pour faciliter les liens, la détection et les accompagnements des familles les plus vulnérables. Sécuriser et fluidifier davantage les échanges entre les acteurs de santé.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Description de l'action	Valoriser et promouvoir le métier de médecin PMI. Recrutement 3 coordonnateurs PMI sur l'ensemble du département (1 coordonnateur intervenant sur deux circonscriptions pour développer la mise en réseau). Mobiliser les acteurs du suivi périnatal et les modes d'accueil pour une meilleure orientation des enfants de familles vulnérables.
Identification des acteurs à mobiliser	Professionnels PMI Partenaires institutionnels Acteurs du champ de la périnatalité et de la petite enfance
Moyens financiers prévisionnels	COUT DU PROJET : 230 000€ Campagne de promotion et de valorisation du métier de médecin PMI Création de 3 postes de coordinateurs PMI (masse salariale, frais de locaux et de matériel). FINANCEMENT DE L'ETAT : 83 000€ (FIR) FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 147 000€ FINANCEMENTS AUTRES : /
Calendrier prévisionnel	2021-2022 : Recruter des médecins PMI (postes vacants) Recruter 3 coordonnateurs PMI en circonscriptions (postes à créer)
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Nombre de candidatures de médecins et de coordonnateurs reçues Nombre de recrutements réalisés Nombre de consultations réalisées
Points de vigilance	Accompagnement à la mise en place des coordonnateurs PMI de circonscriptions

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ENGAGEMENT 1
OBJECTIF FACULTATIF n°13

FICHE ACTION N°6
Soutenir les actions innovantes en PMI en matière de santé publique

Référent :
Vanessa MASSE, Responsable du pôle Protection Maternelle Infantile.
Département des Landes
14/10/2021

Constat du diagnostic	Les centres de protection maternelle et infantile (PMI) sont un lieu de promotion de la santé des tout-petits mais également un lieu d'accueil et d'écoute pour les parents, au profit de leurs enfants. Les professionnels de PMI sont des acteurs du soutien à la parentalité. Ils accompagnent et soutiennent au quotidien les parents à leur domicile, en consultation ou sur le lieu d'accueil de leur enfant (visites à domiciles, permanences, consultations, suivi des assistants maternels, accompagnement des directeurs d'EAJE….). Le repérage précoce des familles vulnérables est un enjeu majeur dans l'exercice des missions des professionnels PMI. La mise en place d'actions collectives en transversalité avec les services de l'ASE et du PASI et de coordinations avec les partenaires du champ du soutien à la parentalité renforce le repérage et facilite la mise en place d'un accompagnement adapté et personnalisé des familles. Sur le département des Landes, ces actions collectives peinent encore à se réaliser. Il existe cependant depuis quelques années une structure expérimentale d'accueil familial dont l'objet est de pallier aux déficiences constatées en matière de parentalité dans certaines familles. Il permet de maintenir le lien affectif avec les parents tout en offrant à l'enfant un apport complémentaire à celui de sa famille en matière d'éveil, de stimulation et d'éducation. Il doit aussi permettre un accompagnement des parents et une évolution de leurs compétences parentales et sociales. Le schéma départemental des services aux familles, dans son comité technique parentalité, a pour objectif de développer et cadrer les actions partenariales à l'échelle du département (ex : le mois des familles).
Objectif opérationnel	Renforcer l'accompagnement des parents dans leur fonction parentale. Développer la mise en place d'actions collectives en matière de soutien à la parentalité. Consolider le partenariat avec les acteurs de la petite enfance pour faciliter le repérage et l'accompagnement des familles les plus vulnérables. Pérenniser la structure d'accueil familial coparentalité.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Description de l'action	Faire du soutien à la parentalité une mission prioritaire des professionnels PMI en s'appuyant notamment sur les fiches actions parentalité du SDSF. Mettre en place un groupe de travail sur les actions collectives en transversalité. Formation sur la mise en place d'actions collectives et le soutien à la parentalité des professionnels. Mobiliser les acteurs du suivi périnatal et les modes d'accueil pour une meilleure orientation des enfants de familles vulnérables. Réaliser un audit de la structure d'accueil coparentalité pour pérenniser le dispositif et en faire un outil majeur du soutien à la parentalité. Renforcer l'équipe de gestion et de direction de la structure coparentalité.
Identification des acteurs à mobiliser	Professionnels PMI Travailleurs sociaux de l'ASE et du PASI Acteurs du champ du soutien à la parentalité et de la petite enfance Prestataire audit
Moyens financiers prévisionnels	COUT DU PROJET : 130 000€ Réalisation de groupes de travail en transversalité + formation Réalisation d'un audit de la structure coparentalité Création d'un poste de coordonnateur du soutien à la parentalité, directeur du SAF CO FINANCEMENT DE L'ETAT : 65 000€ (FIR) FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 65 000€ FINANCEMENTS AUTRES : /
Calendrier prévisionnel	2021-2022 : Mettre en place au moins une action collective de soutien à la parentalité sur chaque circonscription Aboutir à la création d'une structure d'accueil familial coparentalité pérenne
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Nombre de groupes de travail mis en place Nombre d'actions collectives organisées Nombre de parents concernés Nombre d'enfants accueillis au sein de la structure coparentalité
Points de vigilance	Mise en place de la notion de transversalité

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ENGAGEMENT 2
OBJECTIF FONDAMENTAL n°6 et n°7

FICHE ACTION N°7

Renforcer les moyens, les resources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation.
Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP).

Référent :
Chloé LEON, Responsable Pôle ASE CD 40, les deux responsables de la CRIP Mmes Duloste et Bernardot

Constat du diagnostic	Une Cellule CRIP (Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes) en charge du traitement et de l'évaluation des IP de tout le département. L'objectif est de proposer une réponse uniforme sur le territoire car une équipe spécialisée est déployée sur la seule circonscription de Mont de Marsan. Des formations continues des différents acteurs (internes et externes) à parfaire, sur le repérage et la qualification des situations de danger et de risque de danger sont à mettre en place. Les protocoles Informations Préoccupantes (IP) sont à actualiser. 709 IP ouvertes sur le département en 2019
Objectif opérationnel	Une plus grande spécialisation et technicité des agents Une plus grande formation des acteurs sur les critères de maltraitances (en s'appuyant sur les indicateurs de l'ONED et de la HAS). Une augmentation des moyens humains de la CRIP. Former l'ensemble des travailleurs médico sociaux du Département, et les partenaires associés, Actualiser le protocole IP, en lien avec la PJJ, l'Education Nationale, les forces de l'ordre (police, gendarmerie), les pompiers, en 2022/2023, et aux autres partenaires par la suite. S'assurer que les protocoles IP prennent en compte l'ensemble des situations pouvant mettre en danger l'enfant (et notamment l'exposition des enfants aux violences au sein du couple). Consolider l'objectif de conduire toutes les évaluations dans un délai de 3 mois.
Description de l'action	Recruter des agents supplémentaires, pour la CRIP: 4 TS Développer la formation des agents de la CRIP. Former tous les travailleurs médico sociaux du Département Développer et consolider les liens partenariaux, sur le repérage des situations de danger et de risque de danger. Lancer un groupe de travail partenarial pour parfaire les protocoles.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

	Recenser (en lien étroit avec l'ODPE) les formations qui semblent nécessaires pour les agents de la CRIP et pour les partenaires, et les proposer.
Identification des acteurs à mobiliser	Agents de la CRIP, des trois Pôles concernés Auteurs institutionnels d'IP : Centres Hospitaliers, Etablissements scolaires, forces de l'ordre (police et gendarmerie), Parquets, Etablissements spécialisés, Centres Sociaux, ALSH, …
Moyens financiers prévisionnels	COUT DU PROJET : 160 000 € Structuration de la CRIP, élaboration du protocole, coût de la formation des tous les professionnels, déplacements, temps dédié à la structuration puis temps dédiés au fonctionnement de la CRIP, mise en œuvre du protocole, réunions partenariales… FINANCEMENT DE L'ETAT : 80 000 € FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 80 000 €
Calendrier prévisionnel	2021-2022 : Renforcer l'équipe CRIP (recrutement de 4 TS). Débuter le recensement des formations et l'élaboration d'outils Mise à jour des protocoles
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Elaboration du protocole IP. Nombre de session de formations et nombre d'agents ayant réalisé la formation / nombre total des travailleurs médico sociaux. Organigramme de la CRIP. Nombre de situations qualifiées en IP / nombre d'informations entrantes. Nombre d'IP évaluées par un binôme de travailleurs médico sociaux. Durée de traitement des évaluations
Points de vigilance	Implication de tous les acteurs.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ENGAGEMENT 2
OBJECTIF FONDAMENTAL n°8

FICHE ACTION N°8

Systématiser un volet « maîtrise des risques » dans les schémas départementaux de protection de l'enfance, incluant un plan de contrôle des établissements et services.

Référent :
Susie AGUERRE, Responsable des Placements institutionnels et Valérie BATS, Tarificatrice
14/10/2021

Constat du diagnostic	Pas de plan annuel de contrôle des établissements habilités Protection de l'Enfance, mais des interventions et des contrôles ponctuels suite à des difficultés repérées ou signalements remontés Pas de document unifié pour les remontées d'incidents, avec la PJJ.
Objectif opérationnel	Mettre en place un plan de contrôle « qualité » annuel des établissements. Réaliser un document commun de remontée d'incidents, avec la PJJ.
Description de l'action	Mettre en place un groupe de travail pour proposer un plan annuel de contrôle des ESMS, et notamment avec les partenaires pour les établissements à habilitation conjointe (PJJ, ARS). Mettre en place un plan de contrôle annuel des établissements, à plusieurs niveaux : Un contrôle administratif : suivi des autorisations, habilitations, agréments, évaluations internes et externes. Des dialogues de gestions conjoints avec les agents de l' ASE, afin de relier les enjeux financiers et pédagogiques (projets des enfants). Des contrôles physiques : complets, sur 1 à 2 établissements chaque année (conjoints avec l'organisme avec lequel l'habilitation est conjointe) ; ponctuels, liés à un fait générateur : urgence, incident, évènement indésirable, signalement... Mettre en place un groupe de travail sur la réalisation d'une procédure unique de remontées d'incidents avec la PJJ.
Identification des acteurs à mobiliser	Les cadres du service ASE + les agents rattachés à la comptabilité et à la tarification du service ASE. Organismes ayant des habilitations conjointes sur les établissements : PJJ et ARS. Etat : pour le contrôle des établissements, à titre subsidiaire.
Moyens financiers prévisionnels	COUT DU PROJET : 10 000 € Equipe en capacité de procéder aux contrôles, coût de la formation, frais de déplacements, temps dédiés avant et après le contrôle, temps dédié aux contrôles eux même, logiciel informatique… FINANCEMENT DE L'ETAT : 5 000 € FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 5 000 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Calendrier prévisionnel	2021-2022 : Formation au contrôle des établissements Lancement de l'organisation de dialogues de gestions Lancement de la procédure unique de remontées d'incidents avec la PJJ.
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Plan pluri annuel de contrôle = planification Nombre d'établissements contrôlés / planification programmée.
Points de vigilance	Implication de tous les acteurs.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ENGAGEMENT 2
OBJECTIF FONDAMENTAL n°9

FICHE ACTION N°9

Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap. Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global pour des jeunes en situation de handicap

Référent :
Chloé LEON, Responsable du Pôle ASE CD 40
14/10/2021

Constat du diagnostic	De plus en plus d'enfants protégés en situation de handicap, pour lesquels il ne semble pas y avoir d'accompagnement efficient, par manque de solutions adaptées dans le droit commun (pas de place ou prise en charge très partielle en hôpital de jour, CMP, CATTP, ITEP, …). Des liens à maintenir et à développer entre les acteurs de la Protection de l'Enfance et ceux du sanitaire, pour améliorer l'accompagnement des enfants en situation de handicap, notamment les situations les plus complexes. Un besoin de compléter les dispositifs existants pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap, confiés à l'ASE (Accueil Familial / ESSMS). Une sécurisation et une fluidité à accentuer dans les échanges entre les acteurs de santé, afin d'améliorer l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Un besoin d'expérimenter des solutions d'accompagnements particuliers.
Objectif opérationnel	1) Soutenir la création d'une équipe pluridisciplinaire permettant de compenser la fermeture des établissements spécialisés durant les week ends et les vacances: structure de répit 2) Développer de la formation, co-construite entre les acteurs des établissements Protection de l'Enfance, les référents éducatifs, les Assistants Familiaux, les acteurs du sanitaires (services pédopsychiatrie, ITEP, IME, …). 3) Accompagner les responsables légaux de l'enfant pour que soient engagées auprès de la MDPH, dès le début de la mesure ASE, les démarches éventuellement nécessaires à l'évaluation de ses besoins particuliers. 4) Anticiper, dès le 15ème anniversaire de chaque adolescent en situation de handicap, la réalisation de l'entretien d'accès à l'autonomie prévu à l'article L.222-5 du CASF.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Description de l'action	1) Soutenir la création d'une équipe pluridisciplinaire permettant de compenser la fermeture des établissements spécialisés durant les week ends et les vacances: structure de répit Cela permettra de développer l'accompagnement des ESSMS et des Assistants Familiaux pour la prise en charge des enfants confiés par l'ASE en situation de handicap et pour lesquels la prise en charge est difficile sur les temps de fermeture des établissements spécialisés de type IME ou ITEP. Cette équipe pourrait utilizer les locaux des établissments déjà opérationnels sur le territoire mais fermés pendant les week ends et les vacances scolaires. 2) Développer de la formation, co-construite entre les acteurs des établissements Protection de l'Enfance, les référents éducatifs, les Assistants Familiaux, les acteurs du sanitaires (services pédopsychiatrie, ITEP, IME, …): Mise en place d'un groupe de travail pour définir les besoins et convener d'un socle de fondamentaux à partager entre tous les acteurs concernés par ces prises en charge complexe que représentent les enfants ayat besoin de soins, porteurs de handicap et relevant de l'ASE. 3) Accompagner les responsables légaux de l'enfant pour que soient engagées auprès de la MDPH, dès le début de la mesure ASE, les démarches éventuellement nécessaires à l'évaluation de ses besoins particuliers. 4) Anticiper, dès le 15ème anniversaire de chaque adolescent en situation de handicap, la réalisation de l'entretien d'accès à l'autonomie prévu à l'article L.222-5 du CASF
Identification des acteurs à mobiliser	Services de la DGA aux Solidarités MDPH. ARS. Education Nationale pour les enfants inscrits sur les dispositifs sanitaires (CLIS, ITEP, IME, …). Structures médico-sociales. Centres Hospitaliers du département. Etablissements habilités Protection de l'Enfance.
Moyens financiers prévisionnels	<u>COUT DU PROJET</u> : 309 884 € Recherche action, cout de formations, frais de déplacements, création et développement d'équipe mobile de pédo psychiatrie, création d'une équipe mobile adossée à un ESSMS, recrutement d'un médecin de protection de l'enfance, prises en charge particulières de type Tandem Educatis, Educat'home, Domino, logiciel informatique, temps dédié aux dispositifs et au travail de concertation et coordinations, etc… FINANCEMENT DE L'ETAT : 309 884€ (ONDAM)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Calendrier prévisionnel	2021-2022 : - Soutenir la création d'une équipe pluridisciplinaire intervenant sur les temps de fermeture des établissements spécialisés: structure de répit - Co-construire de la formation, entre les acteurs des établissements Protection de l'Enfance, les référents éducatifs, les Assistants Familiaux, les acteurs du sanitaires (services pédopsychiatrie, ITEP, IME). - Accompagner les responsables légaux de l'enfant pour que soient engagées auprès de la MDPH, dès le début de la mesure ASE, les démarches éventuellement nécessaires à l'évaluation de ses besoins particuliers. - Mettre en place un groupe de travail sur l'organisation de la réalisation de l'entretien d'accès à l'autonomie, dès le 15ème anniversaire de chaque adolescent en situation de handicap.
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Effectivité de la mise en place de l'équipe pluridisciplinaire en renfort des établissemnts spécialisés Effectivité recherche action Nombre d'agents ayant réalisé les formations Structuration des projets et des prises en charge par des temps spécifiquement dédiés à ces missions par les agents du secteur sanitaire et social
Points de vigilance	

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ENGAGEMENT 2
OBJECTIF FACULTATIF n°18

FICHE ACTION N°10
Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à l'horizon 2022.

Référent :
Chloé LEON Responsable du Pôle ASE
14/10/2021

Constat du diagnostic	Des difficultés pour assurer l'accueil de toutes les fratries confiées à l'ASE (pour lesquelles le maintien du lien est évalué nécessaire), par manque de structure adaptée. Actuellement dans le département xxx fratries confiées à l'ASE sont prises en charge de manière « éclatée » sur différents lieu d'accueil, ce qui concerne plus de xxx enfants.
Objectif opérationnel	Diversifier l'offre d'accueil des fratries existantes au sein du Département (Accueil Familial, ESSMS), pour éviter au maximum des séparations de frères et sœurs au moment du placement (ce qui peut représenter une rupture supplémentaire dans leurs parcours) Maintenir le lien fraternel en cas de placements comme lien d'attachement et d'ancrage affectif
Description de l'action	Lancer un appel à projet pour la mise en place d'un établissement de type village d'enfants au seindu Département, pour un total de 30 places.
Identification des acteurs à mobiliser	Service Budget Tarification/ ASE/ DSD/
Moyens financiers prévisionnels	COUT DU PROJET : 1 872 450 € FINANCEMENT DE L'ETAT : 936 225€ FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 936 225€€
Calendrier prévisionnel	2021-2022 : -Mobilisation d'agents pour la realization d'une étude d'opportunité. -Mobilisation agents pour la préparation et le lancement de l'appel à projet. -Lancement de l'appel à projet.
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Lancement effectif de l'appel à projet. Commission de consultation des offres. Lancement effectif d'un établissement dédié à l'accueil des fratries Admission effective des enfants dans le l'établissement.
Points de vigilance	Durée de la mise en place du projet

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

ENGAGEMENT 3
OBJECTIF FONDAMENTAL n°10 et n°11

FICHE ACTION N°11
Renforcer l'ODPE + Participation des jeunes

Référent :
Chloé LEON Responsable de l'ASE
14/10/2021

Constat du diagnostic	L'ODPE est actuellement créé mais non effectif
Objectif opérationnel	Recruter un coordinateur de l'ODPE et élaborer une Charte Animer l'espace collaboratif et développer la communication-formation en lien avec la responsable ODPE Mettre en place avec les acteurs de l'Etat des séances de communication via du présentiel mais également via des espaces de communication des ressources documentaires et des formations relatives à la prévention et à la protection de l'enfance La mise en place d'un groupe de jeunes pourrait être rattachée au comité de veille/ ressource. La mobilisation de ces jeunes aura pour objectif de favoriser leur participation aux politiques publiques qui les concernent et de participer aux enjeux de la protection de l'enfance en s'appuyant sur l'ADEPAPE. Développer la formation sur la prévention-protection de l'enfance avec les institutions partenaires tels que l'éducation nationale, auprès du public en contact avec les enfants, tels que les médecins généralistes par exemple.
Description de l'action	Recruter un coordinateure de l'ODPE/ chargé de mission avec une competence de WEB MASTER pour developer et rendre attractif et espace. En faire un véritable outil de formation et d'informations en lien avec les acteurs de l'ETAT, l'ARS, la DDCS, l'Education Nationale Structurer en interne un mode de gouvernance de l'ODPE Elaborer les modalités de participation des jeunes (questionnaire à diffuserà tous les jeunes concernés par une mesure ASE ou tout juste sortis des dispositifs pour construire le groupe de jeunes Participer aux instances nationales ONPE et alimenter les enquêtes nationales.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

Identification des acteurs à mobiliser	Service ASE, ETAT L'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs de la prévention et protection de l'enfance
Moyens financiers prévisionnels	COUT DU PROJET : 45 550 € Matériel informatique, logiciel, frais de déplacements, Coordinateur… FINANCEMENT DE L'ETAT : 22 775 € FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 22 775 €
Calendrier prévisionnel	2021-2022 : Recruter le coordinateur
Indicateurs de mise en œuvre de l'action	Recrutement d'un agent identifié à ce poste Elaboration d'un plan d'action avec les partenaires de l'Etat
Points de vigilance	Le principal point de vigilance concerne les personnes qui s'engagent et/ou les jeunes qui ne peuvent poursuivre : le turn-over

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Annexe II
ID : 040-224000018-20211210-211210H1806H1-DE

AIDES A L'INVESTISSEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : TRANSFORMATION A 12 PLACES

Commission Permanente du 10 décembre 2021

Le soutien du Département aux structures d'accueil de la petite enfance dans ce cadre se traduit comme suit :

- ∑ *une aide forfaitaire de 1 200 € (multipliée par le CSD dans le cadre de projets publics) par place créée ou dans le cadre d'une réhabilitation dans les crèches, halte-garderies ou micro-crèches ;*
- ∑ *une aide forfaitaire de 1 200 € par assistant maternel employé par des services d'accueil familial.*

Structure gestionnaire	Établissement d'accueil de jeunes enfants	Date demande de passage de 10 à 12 places	Date d'entrée en vigueur	Nombre de places crées	Aide forfaitaire
SAS PLANTINE	Micro-crèche Plein Air à Saint-André-de-Seignanx	30/09/2021	03/11/2021	2	**2 400 €**
SARL IXO	Micro-crèche Maylou à Léon	06/10/2021	03/11/2021	2	**2 400 €**
Association le Monde de Enno	Micro-crèche Eveil & Co à Saint-Laurent-de-Gosse	13/10/2021	03/11/2021	2	**2 400 €**
				TOTAL D'AIDES ATTRIBUEES	**7 200 €**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1833H1-DE

DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL en visio/audio conférence

Réunion du 10/12/2021

Président : M. Xavier FORTINON

N° B-1/1 Objet : Insertion

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1833H1-DE

N° B-1/1

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU les crédits inscrits au budget départemental ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

EN VERTU de la délégation générale donnée par le Conseil départemental à la Commission Permanente par délibération n° 4 en date du 1er juillet 2021 ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

Subvention à l'Association Landes Insertion Mobilité :

dans le cadre du PTI 2021-2025, orientation B/ Lever les freins à l'insertion pour renforcer l'employabilité des publics, approuvé par délibération n° A du Budget Primitif 2021 en date du 6 mai 2021,

considérant :

- la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- le Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public 2018-2024 ;
- la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) conclue entre le Département, l'Etat, Pôle Emploi et la CAF en juin 2019,

considérant la demande de subvention de l'Association Landes Insertion Mobilité pour le développement d'une plateforme d'accompagnement à la mobilité,

- d'accorder une subvention globale 287 500 € à l'Association Landes Insertion Mobilité, dont 230 000 € en investissement et 57 500 € en fonctionnement.

- de prélever les crédits correspondants comme suit :
  Investissement : Chapitre 204 Article 20421 (Fonction 564) ;
  Fonctionnement : Chapitre 017 Article 6574 (Fonction 564).

- d'approuver la convention correspondante (Annexe) et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer.

Signé par : Xavier FORTINON
Date : 15/12/2021
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1833H1-DE

Pôle Action Sociale et Insertion

Réf. : SF/BL

Dossier suivi par :
Stéphane FORBIN

CONVENTION dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les Politiques d'Insertion Sociale et notamment l'article 15 ;

Vu le Pacte Territorial d'Insertion 2021-2025 adopté le 6 mai 2021;

Vu la réglementation applicable aux organismes bénéficiant d'une subvention (Loi n°2000-321 du 12 avril 2000, Décret n°2001-495 du 6 juin 2001, arrêté du 24 mai 2005) ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu les crédits inscrits au budget départemental pour l'exercice 2021 ;

Vu la demande présentée par l'association Landes Insertion Mobilité ;

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DES LANDES, dénommé ci-après « Le Département », représenté par Monsieur Xavier FORTINON, Président du Conseil départemental, dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente n° B-1/1 du 10 décembre 2021,

d'une part,

ET

L'association Landes Insertion Mobilité, régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 51, Rue de l'écloserie 40265 PONTONX SUR L'ADOUR, N° SIRET 932 703 932 00019, représentée par M. Danièle DINCLAUX, Présidente, dûment habilitée,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Considérant le projet initié et conçu par l'association Landes Insertion Mobilité, d'accompagner à la mobilité des publics en insertion.

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Mél. : sdas@landes.fr

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1833H1-DE

ARTICLE 1er : Objet de la convention

Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre en 2021 le programme d'activités de fonctionnement joint à sa demande de subvention.

ARTICLE 2 : Montant de la subvention

Le montant de la subvention d'investissement allouée par le Département à l'Association s'élève à **230 000 €.**

Cette aide est imputée au chapitre 204 - article 20421 (fonction 564) du budget afférent à l'exercice 2021.

Le montant de la subvention de fonctionnement allouée par le Département à l'Association s'élève à **57 500 €**.

Cette aide est imputée au chapitre 017 - article 6574 (fonction 564) du budget afférent à l'exercice 2021.

ARTICLE 3 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- un versement de 230 000 € sera versé à la signature de la présente convention par les parties, au titre de l'investissement.

- un versement de 57 500 € sera versé à la signature de la présente convention par les parties, au titre du fonctionnement.

La subvention sera créditée au compte bancaire courant ouvert au nom de l'Association, selon les procédures comptables en vigueur, sur présentation d'**un Relevé d'Identité Bancaire *: tableau à compléter et RIB à fournir***

Domiciliation :
IBAN :
Code BIC :

ARTICLE 4 : Reddition des comptes et contrôles financiers

L'Association s'engage à communiquer au Département le rapport d'activité de l'année écoulée précisant la réalisation des actions considérées au plus tard le 31 janvier 2022.

L'Association s'engage à communiquer au Département 6 mois après la date de clôture de son exercice comptable, et au plus tard le 30 juin 2022 :

- le bilan et le compte de résultat ainsi que ses annexes certifiés par la Présidente de l'Association ou le Commissaire aux comptes ;

- le rapport du Commissaire aux comptes (si l'Association a cette obligation ou si elle a fait volontairement appel à un contrôle exercé par un Commissaire aux comptes) ;

- le bilan financier des actions menées sur l'exercice écoulé.

D'une manière générale, l'Association s'engage à justifier à tout moment, sur simple demande du Département, de l'utilisation des subventions reçues. A cet effet, elle tient sa comptabilité à disposition pour répondre de ses obligations.

L'Association s'engage également :

- à déclarer, sous un délai de trois mois, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire du Département des Landes ;

- à prévenir sans délai le Département de toute difficulté économique rencontrée au cours de sa gestion. Les deux parties conviendront ensemble, dans la mesure des capacités de chacun, des dispositions à prendre en préservant la responsabilité du Département qui ne saurait dans le cadre de l'exécution de la présente convention voir sa responsabilité recherchée par l'Association en qualité d'organisme public subventionneur.

ARTICLE 5 : Contrôle du respect des engagements

L'Association prend acte de ce que l'utilisation de la subvention allouée ne peut avoir d'autre objectif que de financer les actions précisées à l'article 1 de la présente convention.

L'Association s'engage à faciliter le contrôle par le Département, à tout moment et éventuellement sur pièces et sur place, des conditions de réalisation des actions auxquelles la collectivité a apporté son aide et notamment, l'accès à tous documents administratifs et comptables à cette fin.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1833H1-DE

Le bilan de ce contrôle éventuel, qui porte également sur les conditions juridiques et financières de la gestion, est communiqué au bénéficiaire.

ARTICLE 6 : Sanction du non-respect des obligations

Le Département peut mettre en cause le montant de la subvention accordée et/ou exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées en cas de :

- Non-respect des obligations à la charge de l'Association mentionnées dans les présentes,
- Modification substantielle des actions engagées par l'Association sans accord préalable du Département,
- Non-respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et notamment des dispositions ayant trait à la transparence financière,
- Retard significatif dans l'exécution des obligations à la charge de l'Association, après envoi par le Département, en lettre recommandée avec accusé de réception, d'une mise en demeure de se conformer aux dispositions de la présente convention restée sans effet.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 7 : Information du public

Les actions de communication entreprises par l'Association devront mentionner le soutien financier du Département.

A cette fin, l'Association s'engage à faire état de la participation financière du Département des Landes sur tout support qu'elle constituera, et reproduira le logotype « XL » du Département des Landes sur le document réalisé. Le logotype est à solliciter auprès de la Direction de la Communication du Département : communication@landes.fr

Toutefois, toute communication ou publication de l'Association, sous quelque forme que ce soit, devra mentionner qu'elle n'engage que son auteur et que le Département n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

ARTICLE 8 : Protection des données

Dans le cadre de la convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018.

Obligations de l'Association vis-à-vis du responsable de traitement du CD40 :

- Traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la présente convention. Elle s'engage par ailleurs à ne pas les transférer en dehors de l'Union européenne ou à une organisation internationale.

- Informer immédiatement le responsable de traitement si l'Association considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données.

- Garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la présente convention, notamment avec les personnes autorisées à traiter ces données.

- Droit d'information des personnes concernées : l'Association, au moment de la collecte des données, doit fournir aux personnes concernées l'information relative aux traitements de données qu'elle réalise.

- Exercice des droits des personnes : dans la mesure du possible, l'Association doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

- Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'Association des demandes d'exercice de leurs droits, celle-ci doit adresser ces demandes dès réception par courrier

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1833H1-DE

électronique à dpd@landes.fr.

- Notification des violations de données à caractère personnel : l'Association notifie au responsable de traitement à l'adresse dpd@landes.fr toute violation de données à caractère personnel avec toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Sort des données : une fois l'objet de la convention nécessitant le traitement de données réalisé, l'Association s'engage à conserver ces données pendant 10 ans.

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année en cours.

Si les actions auxquelles le Département apporte son concours ne sont pas engagées dans le délai mentionné ci-dessus, la décision attributive sera caduque de plein droit.

Cette durée sera prolongée d'une période de 6 mois pour la seule remise des documents demandés à l'article 4 de la présente convention.

ARTICLE 10 : Assurances - Litiges

Chaque partie fera son affaire de souscrire toutes polices d'assurance permettant de garantir les activités décrites à la présente convention.

Tout litige relatif à la présente convention qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable entre les parties sera soumis à la compétence du Tribunal Administratif de Pau.

Fait à MONT-DE-MARSAN, le

Pour le Département des Landes,	Pour l'association Landes Insertion Mobilité,
Le Président du Conseil départemental,	La Présidente,
Xavier FORTINON	Danièle DINCLAUX

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1825H1-DE

DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL en visio/audio conférence

Réunion du 10/12/2021

Président : M. Xavier FORTINON

N° B-2/1 Objet : FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1825H1-DE

N° B-2/1

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n°1303/2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds Social Européen (FSE), au Fonds de Cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;

VU le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n°1304/2013 du 17 décembre 2013 relatif au FSE et le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

VU les articles 107 et 108 du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et la règlementation européenne applicable en matière d'aides « d'État » (régimes exemptés, notifiés, de minimis ou communication de la Commission européenne publiée le 19 juillet 2016) ;

VU le Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen (PON FSE) 2014-2020 pour l'Emploi et l'Inclusion en métropole adopté le 10 octobre 2014 et modifié en date du 18 décembre 2017 ;

VU la convention de subvention globale n° 201700089 déléguant au Département des Landes la gestion de crédits FSE de l'axe 3 du PON FSE, signée en date du 27 novembre 2018 ;

VU la délibération n° A4(1) de l'Assemblée départementale, en date du 26 mars 2018, concernant l'organisation de gestion des crédits du FSE pour la période de programmation 2018-2021 ;

VU les crédits inscrits au budget départemental ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

EN VERTU de la délégation générale donnée par le Conseil départemental à la Commission Permanente par délibération n° 4 en date du 1er juillet 2021 ;

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E :

I/ Régularisation de la subvention globale FSE 2015-2017 (n°201400031)

après avoir constaté que M. Frédéric DUTIN ne prenait pas part au vote,

considérant :

- la délibération n° 11 de la Commission Permanente du 26 septembre 2016 approuvant le dossier externe n° 201602600 « Un garage solidaire pour l'emploi et la mobilité dans les Landes » porté par l'association Atelier de l'Avenir,
- la liquidation judiciaire de l'association porteuse,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1825H1-DE

- la nécessité de déprogrammer cette opération afin de clore la subvention globale FSE 2015-2017 (n° 201400031),
- l'avis de la commission de sélection FSE du 6 décembre 2021,

étant précisé que l'avance FSE versée par le Département ne pourra être récupérée (soit 10 650,21 €),

- d'approuver la déprogrammation de l'opération n°201602600 « Un garage solidaire pour l'emploi et la mobilité dans les Landes ».

II/ Régularisation de la subvention globale FSE 2018-2020 (n°201700089)

considérant :

- la délibération n° 11(2) de la Commission Permanente du 19 avril 2019 approuvant le dossier externe n° 201803942 « Solutions Mobilité / Lever les freins à la mobilité des publics en insertion sur le Sud des Landes - 2019-2021 »,
- la délibération n° A-2/1 de la Commission Permanente du 11 décembre 2020 approuvant le dossier interne n° 202003786 « Extension de l'accompagnement social exclusif face à la crise »,
- les préconisations de la DREETS transmises le 25 octobre 2021,
- l'avis de la commission de sélection FSE du 6 décembre 2021,

- d'approuver les avenants pour les dossiers suivants : n° 201803942 (Solutions Mobilité), et n° 202003786 (Département des Landes), concernant la rubrique régime d'aides en remplaçant « Hors aides d'Etat » par « Aide d'Etat qualifiée de Service d'intérêt économique général SIEG ».

- d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les documents correspondants.

Signé par : Xavier FORTINON
Date : 15/12/2021
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

DEPARTEMENT
DES LANDES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL en visio/audio conférence

Réunion du 10/12/2021

Président : M. Xavier FORTINON

N° C-1/1 Objet : FONDS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT LOCAL (FDAL)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

N° C-1/1

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU les crédits inscrits au budget départemental ;

VU le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

EN VERTU de la délégation générale donnée par le Conseil départemental à la Commission Permanente par délibération n° 4 en date du 1er juillet 2021 ;

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E :

I - <u>Fonds de Solidarité intercommunal (FSI)</u> :

conformément à l'article 7 du règlement départemental du Fonds de Développement et d'Aménagement Local tel qu'approuvé par délibération de l'Assemblée départementale n° F 1(1) du 07 mai 2021,

compte tenu de sa demande et du programme d'investissement présenté,

compte tenu des fonds déjà attribués à ce titre en 2021,

- d'accorder à :

  - **la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys**
    au titre du Fonds de Solidarité Intercommunal
    (affecté à diverses opérations de voirie
    d'un montant global de 288 850 €),
    une subvention départementale de ..... 100 000 €

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention correspondante à intervenir entre le Département des Landes et la communauté de communes, conformément à la convention-type telle qu'adoptée par délibération n° F 3(3) de l'Assemblée départementale du 26 mars 2018, les modalités réglementaires et financières des subventions étant précisées en annexe I.

- de prélever la somme correspondante sur le Chapitre 204 – Article 204142 - Fonction 74 du Budget départemental.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

II - <u>Revitalisation des centres-villes et centres-bourgs</u> :

1°) <u>Ajustement temporel des conventions de revitalisation</u> :

vu les demandes reçues,

en raison des retards pris à cause de la crise Covid dans le démarrage ou l'exécution de certaines opérations de revitalisation,

considérant ainsi que :

- dans le cadre de la restructuration des Halles de DAX et la requalification de l'espace public attenant (délibération n° 5 de la Commission Permanente du 15 novembre 2019 – Aide de 350 000 € à la commune de Dax - Dotation de revitalisation) : les travaux sont achevés mais les marchés ne pourront être clos qu'en 2022,
- dans le cadre de la reconfiguration du pôle culturel et l'aménagement de la place et la rue Bastiat (délibération n° 6(1) de la Commission Permanente du 13 décembre 2019 – Aide de 250 000 € à la commune de Mugron- Dotation de revitalisation) : le décalage dans le démarrage du projet de pôle culturel en raison de la crise COVID entraine un décalage dans le projet d'aménagement de la place,

vu la délibération n° 5(2) de la Commission Permanente du 16 octobre 2020 relative à la réhabilitation du Pôle culturel de Mugron,

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions à intervenir avec les maîtres d'ouvrage susvisés en prolongeant la durée d'exécution des opérations dans le cadre de l'aide attribuée par le Département au titre de la revitalisation, soit :

  - une prolongation de la période d'exécution portée jusqu'au 31/12/2022 pour l'opération de la commune de Dax,
  - une prolongation de la période d'exécution étendue jusqu'au 13/12/2025 pour l'opération de la commune de Mugron.

2°) - <u>Dispositif Petites Villes de Demain</u> :

vu la carte des centralités adoptée par délibération n° 5(2) de la Commission permanente du Conseil départemental des Landes du 14 juin 2019,

vu les communes retenues au titre du dispositif « *Petites Villes de Demain* »,

vu la convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre des contributions de la caisse des dépôts au programme Petites Villes de Demain signée avec la Banque des territoires le 1er juin 2021 et son annexe fixant le modèle de convention à établir avec les bénéficiaires (délibération n° 1(1) du 8 mars 2021 de l'Assemblée départementale),

considérant ainsi l'appui à l'ingénierie du Département et de la Banque des Territoires au dispositif « *Petites Villes de Demain* » par le financement des études stratégiques d'aménagement et pré-opérationnelles préalables aux actions « *Petites Villes de Demain* »,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

compte tenu des demandes transmises par :

- la Commune de Roquefort pour l'élaboration de son plan de référence qui permettra l'analyse des enjeux du centre-bourg en termes de besoin de redynamisation et l'élaboration d'un plan d'action,
- la Commune de Geaune dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage menée par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour élaborer la labellisation et le plan d'action du dispositif « *Petites Cités de caractère* »,
- la Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour pour l'élaboration d'un plan de Référence valant étude pré-opérationnelle habitat et ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) dans le cadre du dispositif « *Petites villes de demain* » et une étude Cheminement et nature en Ville,

considérant l'avis favorable de la Banque des Territoires sur les projets présentés,

- d'accorder, le Département des Landes attribuant dans un premier temps la totalité de l'aide, soit 80 % du montant de l'opération éligible (50 % de dudit montant de l'opération étant pris en charge par la suite par la Banque des Territoires), à :

- **la Commune de Roquefort**
  pour la réalisation d'un plan de référence
  visant à lui permettre de disposer
  d'une vision à l'horizon de 10 ans
  de l'aménagement de son centre-bourg
  en matière d'habitat, de commerce, de services
  et d'aménagement des espaces publics
  d'un montant HT de 44 425 €
  une subvention au taux de 80 %
  soit.....35 540 €,

  cette subvention se composant comme suit :

  Département des Landes 13 327,50 €,
  Banque des Territoires 22 212,50 €.

- **la Commune de Geaune**
  dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage
  par le CAUE des Landes
  pour le plan d'action Petites Cités de Caractère
  d'un montant HT de 6 000 €
  une subvention départementale au taux de 80 %
  soit ..... 4 800 €,

  cette subvention se composant comme suit :

  - Département des Landes 1 800 €,
  - Banque des Territoires 3 000 €.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- **la Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour**
  pour l'élaboration et la réalisation d'un plan de référence valant étude pré-opérationnelle habitat et ORT dans le cadre du dispositif « *Petites Villes de Demain* » et d'une étude Cheminement et Nature en Ville d'un montant HT global de 64 800 €
  ramené, compte tenu de la prise en compte uniquement de la population d'Aire-sur-l'Adour, éligible au dispositif d'aide, à 52 963,71 €,
  une subvention départementale au taux de 80 %
  soit .....42 370,97 €

  cette subvention se composant comme suit :
  - Département des Landes 15 889,12 €,
  - Banque des Territoires 26 481,85 €,

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes avec les maîtres d'ouvrage, selon le modèle susvisé figurant en annexe de la convention établie avec la Banque des Territoires.

- de prélever les crédits correspondants sur le Chapitre 65 – Article 65734 - Fonction 74.

- de préciser que la Caisse des Dépôts versera au Département sa contribution au programme « *Petites Villes de Demain* » sous forme de subvention destinée au co-financement d'ingénierie, dans les conditions définies dans la Convention de 2021 susvisée.

III - <u>FDAL - Projets d'investissement - Equipements</u> :

1°) <u>Ajustement temporel - convention de projet FDAL</u> :

compte tenu des retards pris dans le démarrage et l'exécution du projet et amplifié à cause de la crise Covid,

à la demande du maître d'ouvrage,

- d'approuver la prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 de la durée d'exécution de l'opération qui suit, soutenue par le Département (délibération de l'Assemblée départementale n° F 3(3) du 26 mars 2018) :

- FDAL 2018 – Subvention à la commune de Vielle-Saint-Girons - Transformation de la salle de sports en salle polyvalente (AP 2018 n° 640),

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'avenant afférent à la convention à intervenir avec le maître d'ouvrage.

2°) <u>Maintien du tissu économique de proximité dans les zones rurales</u> :

considérant les besoins locaux en matière de services à la population et la viabilité économique du projet,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

considérant ainsi l'étude commerciale réalisée établissant que le salon de coiffure est un équipement permettant de renforcer l'offre de services essentiels de proximité,

considérant que la commune sollicite le soutien du Département des Landes au titre du Fonds de Développement et d'Aménagement Local (FDAL), le coût de cet investissement s'élevant à 129 400 € HT pour les trois locaux,

considérant que conformément à l'article 2 du règlement du Fonds de Développement et d'Aménagement Local, la commune peut prétendre à l'aide réglementaire départementale maximum de 20 % d'un montant subventionnable plafonné à 250 000 € HT en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population (aide au maintien du tissu économique de proximité dans les zones rurales),

compte tenu des usages des locaux, à savoir 1 local pour une profession libérale / infirmière, 2 locaux pour des services marchands (1 coiffeuse – réservé / 1 en attente), une proratisation aux surfaces marchandes (soit les 2/3) étant ainsi proposée (profession des infirmiers libéraux non considérés comme services marchands),

vu le Plan de financement prévisionnel qui suit :

Opération	**Coût H.T. de l'opération**	***Département des Landes (FDAL)***	**ETAT (DETR- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) - FNADT (FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE)**	**Commune de Castaignos-Soulens**
Création de locaux commerciaux communaux *(2/3 en services marchands)*	129 400 € - Base éligible correspondant à l'installation de services marchands 86 266,67€	*20 531,47 € ≈ 15,87 % du coût total de l'opération*	45 695,50 € *≈ 35,31 % du coût total de l'opération*	63 173,03 € *≈ 48,82 % du coût total de l'opération*

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- d'accorder à :

- **la Commune de Castaignos-Soulens**
  dans le cadre de la construction d'un bâtiment
  doté de trois espaces
  dont deux pré-réservés (pour une infirmière et une coiffeuse
  et un dernier en attente d'un commerce,
  d'un coût HT de 129 400 €,
  le montant subventionnable HT
  étant proratisé aux surfaces des services marchands
  (soit 2/3 dudit montant : 86 266,67 €),
  compte tenu du taux maximum
  d'aide départementale (20 %)
  du CSD 2021 applicable
  au Maître d'ouvrage (1,19),
  et conformément au plan de financement soumis,
  une subvention de ..... 20 531,47 €

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention correspondante avec le maître d'ouvrage selon le modèle adopté au Budget Primitif 2018 (délibération de l'Assemblée départementale n° F 3(3) du 26 mars 2018), les modalités réglementaires et financières d'attribution de la subvention étant précisées en annexe I.

- de prélever le crédit correspondant sur le Chapitre 204 - Article 204142 - Fonction 74 (AP 2021 n° 767).

3°) <u>Soutien aux Maisons France Services</u> :

a) Communauté de communes Cœur Haute Lande :

considérant que le maître d'ouvrage peut prétendre à une aide réglementaire maximum de 20 % d'un montant subventionnable plafonné à 800 000 € HT, conformément à l'article 4 c) du règlement du Fonds de Développement et d'Aménagement Local (délibération n° F 1(1) de l'Assemblée départementale du 7 mai 2021),

vu le Plan de financement prévisionnel qui suit :

Opération aidée par le Département	**Coût H.T. espaces dédiés à la MFS**	***Département des Landes (FDAL)***	**ETAT (DETR- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – PRORATA MFS)**	**Réserve parlementaire (2016)**	**Communauté de communes**
Création d'une Maison France Services (MFS)	520 197 €	*123 806,89 € ≈ 23,80 %*	224 717 € ≈ 43,20 %	*2 144 € ≈ 0,41 %*	*169 529,11 € ≈ 32,59 %*

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- d'accorder à :

- **la Communauté de communes Cœur Haute Lande**
  dans le cadre de la construction
  d'une Maison France Services
  au sein des locaux de la communauté de communes,
  à Sabres
  d'un coût HT global de 1 213 240 €,
  le montant subventionnable HT
  étant de 520 197 €,
  compte tenu du taux maximum
  d'aide départementale (20 %)
  et du CSD 2021
  applicable au Maître d'ouvrage (1,19),
  une subvention de ..... 123 806,89 €

- de prélever le crédit correspondant sur le Chapitre 204 - Article 204142 - Fonction 74 (AP 2021 n° 767 « *FDAL 2021* »).

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention entre le Département et le maître d'ouvrage selon le modèle adopté au Budget Primitif 2018 (délibération de l'Assemblée départementale n° F 3(3) du 26 mars 2018),

les modalités réglementaires et financières d'attribution de la subvention étant précisées en annexe I.

b) *Espace France Services - Communauté de communes Chalosse Tursan :*

considérant que conformément à l'article 4 c) du règlement du Fonds de Développement et d'Aménagement Local, la communauté de communes Chalosse Tursan peut prétendre à une aide réglementaire maximum de 20 % d'un montant subventionnable plafonné à 800 000 € HT,

Vu le Plan de financement prévisionnel qui suit :

Opération aidée par le Département	**Coût H.T. global de l'opération (Espace France services travaux)**	***Département des Landes (FDAL) investissement immobilier***	**ETAT (DETR- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)**	**Communauté de communes**
Création d'un Espace France Services	29 517,92 €	*6 257,80 € ≈ 21,20%*	8 555,38 € ≈ 30%	14 404,74 € ≈ 48,80%

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- d'accorder à :

- **la Communauté de communes Chalosse Tursan**
  dans le cadre de la construction
  d'un Espace France Services
  à Hagetmau
  d'un coût HT global de 42 942,28 €
  le montant subventionnable HT
  étant de 29 517,92 € (coût des travaux),
  compte tenu du taux maximum
  d'aide départementale (20 %)
  et du CSD 2021
  applicable au Maître d'ouvrage (1,06),
  une subvention de .....6 257,80 €

- de prélever le crédit correspondant sur le Chapitre 204 - Article 204142 - Fonction 74 (AP 2021 n° 767 « *FDAL 2021* »).

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention entre le Département et le maître d'ouvrage selon le modèle adopté au Budget Primitif 2018 (délibération de l'Assemblée départementale n° F 3(3) du 26 mars 2018),

les modalités réglementaires et financières d'attribution de la subvention étant précisées en annexe I.

IV - <u>Contrats de relance et de transition écologique CRTE</u> :

vu les nombreux dommages économiques et sociaux engendrés par la crise sanitaire dans les Landes comme sur l'ensemble du territoire national,

vu le Plan de Relance de 100 Milliards d'euros présenté le 3 septembre 2020 par le Gouvernement, qui a vocation à décliner territorialement les objectifs de relance économique, de cohésion sociale et de transition écologique à court, moyen et long terme et qui se décline par :

- des Accords régionaux de relance conclus entre l'Etat et les Régions,
- des Contrats départementaux conclus entre l'Etat et les Départements,
- des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclus entre l'Etat et les Intercommunalités ou les Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux (PETR),

compte tenu de l'encadrement de la contractualisation avec les collectivités territoriales et la formalisation de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) par les circulaires NOG220/SG du 23 octobre 2020 et N° 6231/SG du 20 novembre 2020,

vu la saisine, dès le 8 décembre 2020, par M. le Président du Conseil départemental de M^me^ la Préfète des Landes pour lui faire part de son souhait de s'associer à l'effort collectif du Plan de Relance, et pour que « *pas un euro ne manque aux Landes ni qu'un seul territoire ne soit tenu à l'écart du bénéfice des mesures de ce plan* »,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

considérant que le 28 janvier 2021, le Département des Landes a signifié à M^me^ la Préfète qu'il entendait être partie prenante aux CRTE au titre des politiques publiques déjà conduites dans le cadre de schémas ou démarches partenariales, avec l'Etat notamment, telles que la revitalisation des centre-bourgs, l'accessibilité des services au public, l'inclusion numérique ou encore le plan alimentaire départemental territorial,

vu l'accord de partenariat signé le 14 octobre 2021 et visant l'accompagnement par le Département des contrats CRTE conjointement avec l'Etat,

considérant le vote par le Conseil départemental (délibération n° B 1 du 6 mai 2021 - Budget Primitif 2021) d'une Autorisation de Programme « *Plan de relance- Accord de partenariat* » n° 808 d'un montant de 5 millions d'euros,

vu la délégation donnée à la Commission Permanente (délibération n° B1 du 6 mai 2021 susvisée) pour approuver les termes des CRTE à intervenir avec les EPCI et les PETR (Pôles d'Équilibre Territorial et Rural) et libérer les crédits afférents,

vu les projets de Contrats de relance et de Transition écologiques transmis pour signature,

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les Contrats de Relance et de Transition Ecologiques susmentionnés entre l'Etat, le Département des Landes et chacune des structures telles que figurant dans les contrats figurant en annexes, à savoir :

- le CRTE du Grand DAX (annexe n° II),
- le CRTE de la Communauté de communes du Seignanx (annexe n° III),
- le CRTE pour le territoire de projet Haute Lande Armagnac (annexe n° IV),
- le CRTE pour le territoire du Pôle Adour Chalosse Tursan (annexe n° V),
- le CRTE pour Mont de Marsan Agglomération (annexe n° VI),

- de donner délégation à Monsieur le Président du Conseil départemental pour signer les CRTE à intervenir encore en cours d'élaboration,

- d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre les démarches afférentes avec l'Etat et les différentes structures partenaires concernées,

étant précisé que :

- il sera rendu compte aux membres de la Commission Permanente de l'avancée desdits contrats et de leur signature, ainsi que des demandes de financement qui y seront associées,
- la signature des Contrats de Relance et de Transition Ecologiques ne vaut pas engagement financier du Département, et que les projets sont soumis annuellement et instruits conjointement avec l'Etat et les autres cofinanceurs afin de valider leur éligibilité et les possibilités de cofinancement par le Département, soit dans les cadres réglementaires départementaux, soit au titre de la dotation spécifique CRTE relance du Département sur les années 2022 et 2023,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- les Crédits de Paiement dédiés Plan de relance-Accord de partenariat (AP n° 808) du Département des Landes seront inscrits au Budget Primitif 2022,
- les modalités d'attribution des crédits CRTE relance 2022-2023 du Département seront validés par contrat CRTE par la commission permanente.

Signé par : Xavier FORTINON
Date : 15/12/2021
Qualité : Président du Conseil départemental des Landes

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Annexe I

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT LOCAL

Commission permanente du 10 décembre 2021

Modalités réglementaires et financières des aides accordées

Bénéficiaire	Projet	Encadrement	Subvention accordée	Modalité de versement	Justificatifs
Communauté de communes Coteaux et Vallée des Luys	FSI Programme de voirie 2021: 288 850 €	**Vu** L'article L-1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** la Communication de la Commission européenne du 19 juillet 2016 relative à la notion d'«*aide d'État*» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; **- Considérant** le caractère local de l'action et la non affectation des échanges entre les états membres, les aides octroyées ne relevant donc pas des aides d'Etat.	100 000 €	en totalité à la signature de la convention	Le maître d'ouvrage s'engage à fournir en fin d'exercice : 1) un rapport d'activité présentant le bilan des opérations d'investissement de l'année 2021 2) le compte administratif de l'exercice 2021 accompagné du plan de financement définitif de l'opération ou des opérations concernées.
Commune de Roquefort	PVD-Ingénierie : Elaboration d'un plan de référence 35 540 €	**Vu** L'article L-1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** la Communication de la Commission du 19 juillet 2016 relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; **- Considérant** le caractère local du projet et la non affectation des échanges entre les États membres, les aides octroyées ne relevant donc pas des aides d'Etat.	35 540 € ∑ 13 327,50€ Département des Landes ∑ 22 212,50€ Banque des territoires	en totalité après justification de la réalisation du plan de référence	Le maître d'ouvrage s'engage à fournir : ∑ L'attestation de réalisation et le livrable de l'étude.
Commune de Geaune	PVD-Ingénierie : CAUE Petites cités de caractère 6 000 €	**Vu** L'article L-1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** la Communication de la Commission du 19 juillet 2016 relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; **- Considérant** le caractère local du projet et la non affectation des échanges entre les États membres, les aides octroyées ne relevant donc pas des aides d'Etat.	4 800 € ∑ 1 800 € Département des Landes ∑ 3 000 € Banque des territoires	en totalité après justification de la réalisation de l'étude	Le maître d'ouvrage s'engage à fournir : ∑ L'attestation de réalisation et le livrable de l'étude.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Le maître d'ouvrage
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Bénéficiaire	Projet	Encadrement	Subvention accordée	Modalité de versement	Justificatifs à engager à fournir
Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour	PVD- Elaboration d'un plan de référence 57 000 € + Etude complémentaire Cheminement et Nature en ville 7 800€ Total 64 800€ Proratisation à la population aturine 52 963,71€	**Vu** L'article L-1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** la Communication de la Commission du 19 juillet 2016 relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; **- Considérant** le caractère local du projet et la non affectation des échanges entre les états membres, les aides octroyées ne relevant donc pas des aides d'Etat.	51 840 € ∑ 15 889,11 € Département des Landes ∑ 26 481,85 € Banque des territoires	en totalité après justification de la réalisation des études	∑ L'attestation de réalisation et le livrable des études.
Commune de Castaignos - Soulens	Bâtiment à usage commercial Castaignos –Soulens 129 400€ 3 espaces dont 2 locaux pour des services marchands Montant éligible correspondant à ces 2 locaux : 86 266,67 €	**Vu** L'article L-1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales **Vu** la Communication de la Commission du 19 juillet 2016 relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; **- Considérant** le caractère local de l'action, notamment par le fait que le service est proposé pour une clientèle locale, et qu'elle n'affecte pas les échanges entre les états membres puisque l'absence d'initiative privée est avérée et que les services sont fournis localement et que l'opérateur bénéficiaire n'est pas en concurrence avec d'autres opérateurs européens, les aides octroyées ne relevant donc pas des aides d'Etat.	20 531,47 €	1) 50 % soit 10 265,73 € au démarrage de l'opération 2) le solde soit 10 265,74 € € à l'achèvement de l'opération	1) pièces attestant le début d'exécution de l'opération, RIB 2) certificat attestant l'achèvement des travaux, décompte définitif H.T. des travaux et plan de financement définitif de l'opération
Communauté de communes Cœur Haute Lande	Création d'une Maison France Service à Sabres 520 197 €	- **VU** la Communication de la Commission européenne du 19 juillet 2016 relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; - **Considérant** le caractère local de l'action, notamment par le fait que le service est proposé pour une clientèle locale, et qu'elle n'affecte pas les échanges entre les états membres puisque les services sont fournis localement et l'opérateur bénéficiaire n'est pas en concurrence avec d'autres opérateurs européens, les aides octroyées ne relevant donc pas des aides d'Etat.	123 806,89 €	1) 50 % soit 61 903,44 € au démarrage de l'opération 2) le solde soit 61 903,45 € à l'achèvement de l'opération	1) pièces attestant le début d'exécution de l'opération, RIB 2) certificat attestant l'achèvement des travaux, décompte définitif H.T. des travaux et plan de financement définitif de l'opération

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Justificatifs
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Bénéficiaire	Projet	Encadrement	Subvention accordée	Modalité de versement	Justificatifs
Communauté de communes Chalosse Tursan	Création d'un Espace France Services à Hagetmau Coût global 42 942.28 € HT 29 517,92 € pour les travaux	**- VU** la Communication de la Commission européenne du 19 juillet 2016 relative à la notion d'«aide d'État» visée à l'article 107, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ; - **Considérant** le caractère local de l'action, notamment par le fait que le service est proposé pour une clientèle locale, et qu'elle n'affecte pas les échanges entre les états membres puisque les services sont fournis localement et l'opérateur bénéficiaire n'est pas en concurrence avec d'autres opérateurs européens, les aides octroyées ne relevant donc pas des aides d'Etat.	6 257,80 €	1) 50 % soit 3 128,90 € au démarrage de l'opération 2) le solde soit 3 128,90 € à l'achèvement de l'opération	1) pièces attestant le début d'exécution de l'opération, RIB 2) certificat attestant l'achèvement des travaux, décompte définitif H.T. des travaux et plan de financement définitif de l'opération

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

Annexe II

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Département des Landes

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

de territoire

de l'agglomération

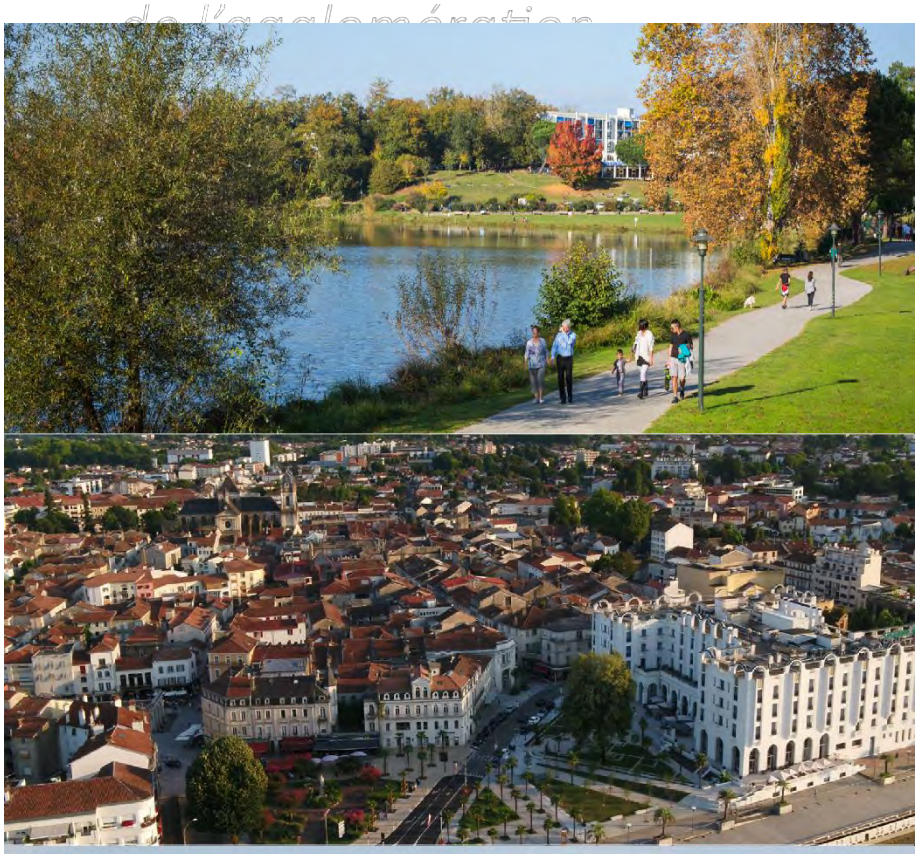

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND DAX

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Représenté par M. Julien DUBOIS, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 décembre 2021,
Ci-après désigné par « Le Grand Dax »,

L'État,

Représenté par Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Landes,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil Départemental des Landes

Représenté par M. Xavier FORTINON, Président autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10 décembre 2021

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.
La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent
Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Grand Dax autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme… influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Sur la base du projet de territoire joint en annexe et portant sur la période 2021-2035, le CRTE décline, par ambition puis par orientation stratégique, des actions opérationnelles sur la période 2021-2026, pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés le cas échéant.
C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

Article 2 – le Projet du territoire : une volonté partagée pour relever les défis de demain.

L'Agglomération du Grand Dax a décidé d'élaborer un Projet de Territoire afin de définir une stratégie commune de développement permettant de lier toutes les politiques publiques de manière cohérente. Cette stratégie de développement se base sur les atouts et enjeux identifiés du territoire par les élus et les services de l'Agglomération. Sa mise en œuvre se fera grâce à l'élaboration d'un plan d'actions à horizon 2035.

Son élaboration a reposé sur un dispositif participatif et co-élaboratif rassemblant tous les élus du Conseil Communautaire, en réunions territoriales, en ateliers thématiques et en séances plénières du Conseil d'Agglomération.

Par ailleurs, tout au long de la démarche du projet urbain de la ville de Dax, « Dax 2035 », les temps d'échanges avec les acteurs socio-économiques et les habitants ont permis de faire émerger le projet et de l'enrichir. Au total, 1400 participations ont été comptabilisées dans le cadre de différents formats et outils participatifs qui ont été menés de décembre 2020 à septembre 2021.

Le projet de territoire du Grand Dax ne prétend pas à l'exhaustivité, toutefois il se veut le reflet d'une vision politique partagée, des dynamiques qui fondent la vie du Grand Dax. Il constitue également une mise en perspective de la stratégie de développement, que les élus projettent de déployer d'ici à 2035. Ce projet de territoire est donc l'expression d'une volonté politique partagée pour relever les défis identifiés.

Ce projet incarne la culture commune de cette intercommunalité, issue d'histoires et d'identités communales plurielles, en mettant en avant une volonté commune dont l'ambition est de mieux accueillir habitants, entreprises et emplois dans les années à venir, pour bâtir un territoire agréable à vivre, tout en anticipant les multiples changements sociétaux et environnementaux que l'action publique doit accompagner.

SPECIFICITES DU GRAND DAX : LES MARQUEURS DU TERRITOIRE

L'identification des marqueurs du territoire permet de savoir sur quels piliers s'appuyer pour élaborer une stratégie cohérente de développement territorial. Le Grand Dax en possède six principaux, qui modèlent son identité et en font un territoire unique :
- sa position géographique de carrefour,
- son double visage urbain et rural,
- son échelle humaine, sa proximité,
- l'Adour, le Luy et les cours d'eau,
- son patrimoine sportif et culturel,
- ses thermes.

LES GRANDS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

- **L'équilibre territorial :** l'enjeu est de trouver les complémentarités et synergies entre les deux faces du Grand Dax (urbaine et rurale). Le but étant de créer des réseaux entre les bourgs et le centre afin de rééquilibrer l'offre en services et équipements et de les rendre accessibles facilement à toute la population du territoire.

- **Le maillage modal et les modes de transport :** Le territoire doit continuer son maillage pour rééquilibrer la desserte en transports et peut renforcer ses connexions avec ses voisins et ses liaisons vers le littoral.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

S'appuyer sur les transports en communs et modes « doux » (vélo, marche, fluvial) peuvent être des réponses à cet enjeu de connexion modale.

- **La qualité des espaces et le cadre de vie.** Afin de préserver le patrimoine bâti local tout en permettant le développement territorial, une attention particulière peut être portée à l'aménagement des entrées de villes, des centres-bourgs et centres-villes, et à celui de l'espace public de manière général.

- **La forme d'habitat et l'offre en logement.** Les logements doivent être adaptés aux habitants en termes de loyers et d'offre. Mieux répartir le logement social sur le territoire et renforcer les appartements adaptés aux familles et aux personnes seules vieillissantes est également un enjeu pour le territoire.

- **La ressource foncière.** Pour pouvoir mettre en œuvre son projet, l'Agglomération doit pouvoir s'appuyer sur une stratégie foncière globale.

- L'activité agricole et la sylviculture. Le Grand Dax peut s'appuyer sur ses atouts territoriaux tout en misant sur de nouveaux modèles de développement sur le volet productif (agriculture, maraichage), sur la transformation (ateliers locaux, légumeries), sur la distribution (marchés, AMAP), et sur la consommation des habitants (consommation locale, de qualité).

- Les activités économiques et la formation. Offrir aux futurs habitants des possibilités de se former et de travailler dans le Grand Dax constitue un levier majeur d'attractivité.

- La coopération territoriale. L'enjeu pour le Grand Dax est également d'agir avec ses voisins : Maremne Adour Côte Sud (MACS), Côte Landes Nature, Orthe et Arrigans, Terre de Chalosse, ou Pays Tarusate.

Les marqueurs et les enjeux du territoire ont permis de construire collectivement le projet de l'Agglomération du Grand Dax pour 2035 : « La bienveillante audacieuse ».
C'est une agglomération qui construit son attractivité sur le « prendre soin » :
- de ses habitants et de ses visiteurs dans toutes les dimensions de leur quotidien, mobilité, accès aux services et aux commerces, alimentation, bien-être et santé, logement ;
- de son environnement exceptionnel et de la richesse de ses ressources naturelles, en prenant soin des transitions écologiques ;
- de ses activités économiques, de son agriculture et de ses forêts ;
- de son patrimoine, de sa culture et de son identité.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 3 – Les Ambitions du projet de territoire « La Bienveillante Audacieuse »

Le présent contrat fixe les ambitions du territoire en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 29 septembre 2021.»

AMBITION 1 : FAIRE FRUCTIFIER LE CAPITAL ECONOMIQUE ET HUMAIN DU GRAND DAX
Permettre à la population du Grand Dax et aux futurs habitants d'avoir la possibilité de se former et de travailler sur notre territoire affirmé comme l'espace de convergence du Sud Landes.

AMBITION 2 : ASSURER NOTRE ROLE DE CONVERGERGENCE POUR RENFORCER NOTRE ATTRACTIVITE EN SUD AQUITAIN
Permettre à la population et aux usagers du Grand Dax et plus largement du Sud Aquitaine de pouvoir profiter de notre territoire et de pouvoir s'y divertir dans un objectif de rayonnement.

AMBITION 3 : MIEUX ACCUEILLIR ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS LE GRAND DAX
Procurer aux habitants et usagers du territoire des avantages urbains et villageois leur permettant d'évoluer dans des environnements de qualité au quotidien.

AMBITION 4 : METTRE NOS PATRIMOINES NATURELS AU CŒUR DES TRANSITIONS ECOLOGIQUES, ENERGETIQUES ET ALIMENTAIRES DU GRAND DAX.
Proposer aux habitants un mode d'alimentation sain en favorisant le bien manger dans un territoire nourricier et résilient. **Ces ambitions ont ensuite été déclinées en orientations stratégiques**
Le projet de territoire dans sa globalité est placé en annexe du présent projet.
Chacune des fiches actions portée par le Grand Dax ou l'une des communes du territoire fait l'objet d'un rattachement selon la classification déterminée par le projet de territoire

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire sur la période 2021-2026 qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Joint en annexe 5

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe .
Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

L'ANCT a apporté une participation de 20 000 € au financement de prestations d'accompagnement sélectionnées par le Bénéficiaire pour l'élaboration de son contrat de relance et de transition écologique.
Deux missions ont été confiées à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (Audap) dans le cadre du CRTE.
La principale mission consiste à accompagner les élus dans le cadre de l'élaboration de leur projet de territoire.
La seconde mission consiste à rechercher et mettre en forme les indicateurs les plus pertinents permettant de nourrir l'état des lieux du territoire dans le formalisme recommandé pour l'élaboration du CRTE.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le Grand Dax assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec les services de l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions règlementaires, via les dispositifs européens type FSE mais aussi via un dispositif de financement spécifiquement dédié aux CRTE,, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :
Des crédits du plan France Relance ;
Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Sous l'égide du Grand Dax et de l'État, le suivi des travaux sera effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large qui concourt à la vitalité du territoire afin que ce nouveau contrat de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives.
Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président du Grand Dax.
Il siégera au moins une fois par an pour :
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Les institutions, organismes et partenaires du comité de pilotage sont listés ci-après.
Les Présidents ou directeurs de ces organismes peuvent se faire représenter ou accompagner.

COLLÈGE COLLECTIVITÉS
Le Président du Grand Dax
Les maires des communes du Grand Dax
Le président du département des Landes ou son représentant
Le Directeur de Projet, Directeur Général des Services de l'Agglomération

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le Directeur de cabinet de l'Agglomération
La Directrice Générale Adjointe des Services de l'Agglomération

COLLÈGE ÉTAT

La Préfète des Landes ou son représentant
La Directrice de la DDTM ou son représentant
Le représentant de l'ADEME
Le Directeur de la Caisse des Dépôts et des Consignations / Banque des territoires ou son représentant
Les autres services de l'État en fonction des thématiques à l'ordre du jour

Les organismes consulaires ou d'autres partenaires pourront être invités à siéger au sein de ces comités de pilotage en fonction des questions à l'ordre du jour.

Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Grand Dax. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Ce comité technique est constitué par :

Le sous-préfet de l'arrondissement de Dax ou son représentant ;
La Directrice de la DDTM ou son représentant
Les autres services de l'État en fonction des thématiques à l'ordre du jour
et par
Les DGS ou secrétaires de mairie des 20 communes
Des représentants techniques du département

Il se réunira au moins deux fois par an pour :
Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le comité technique sera chargé de la préparation des conventions annuelles de financement.
Afin de déterminer si les projets proposés seront financièrement soutenus dans ce cadre, le comité technique analysera chaque projet rattachable à un axe stratégique du contrat. Cette analyse s'effectuera notamment au regard de la maturité du projet, de son impact sur la relance de l'économie, de son ambition en termes de transition écologique, de son caractère structurant au-delà des limites communales et de son insertion dans les plans et stratégies de niveau départemental identifiés notamment dans l'accord départemental de partenariat sur les CRTE (à annexer au contrat). Les modalités détaillées d'analyse seront établies sur la base de ces principes en amont de la signature de la convention annuelle de financement.

Cellule projet interne au Grand Dax

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, le Grand Dax s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

→ Le projet est suivi par un directeur de projet placé sous l'autorité du Président et du Directeur Général des Services, Dominique TRUY, DGS de l'Agglomération du Grand Dax qui assure ce rôle de directeur de projet. Constituent par ailleurs l'équipe projet : la DGAS, le DGST ainsi que le directeur de service Numérique.
→ Les DGS et les secrétaires de mairie des communes concernées seront associés autant que de besoin et des réunions dédiées au suivi du CRTE seront mises en place en plus des deux réunions annuelles du comité technique si nécessaire.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions. Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 : Indicateurs du CRTE

Les indicateurs choisis par le territoire et formalisés par l'AUDAP ont été placés en annexe.

Pour autant, les indicateurs choisis par l'ANCT ont été renseignés afin que l'Etat puisse disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires pour préparer une future évaluation des CRTE à la transition écologique.
Ces données seront consolidées avec celles en cours d'harmonisation nationale par les services de l'État. Des échanges seront engagés dès le début de l'année 2022, notamment dans le cadre des comités techniques afin de déterminer en 2022 les cibles que le territoire se fixe sur chaque indicateur. L'atteinte de ces cibles sera évaluée à la fin du contrat et donnera lieu à des points d'étape en cours d'exécution du contrat.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Politique publique	indicateur
Limitation du changement climatique	**Emission de gaz à effet de serre annuelle du territoire** **217 092 tonnes équivalent C02** Source : Citepa 2018, Inventaire territorialisé des émissions de GES 2016 ; Insee, RP 2016 - 2016

Politique publique	indicateur
Transition énergétique	**Consommation énergétique finale totale par type et par secteur** **1 440 GWh/an annuelle en énergie finale, détails ci-après**

Consommations énergétiques du territoire en 2017

1 440 GWh/an
Consommation annuelle en énergie finale

25 MWh/hab/an
Consommation annuelle en énergie finale par habitant (moyenne France : 29 MW h/hab/an)

160 M€/an
Facture énergétique qui sort du territoire (achat du fuel, gaz, élec.)

Répartition des consommations énergétiques du territoire en 2017

Consommations par secteur en 2017

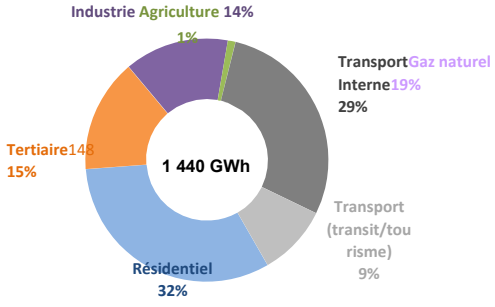

Consommations par énergie en 2017

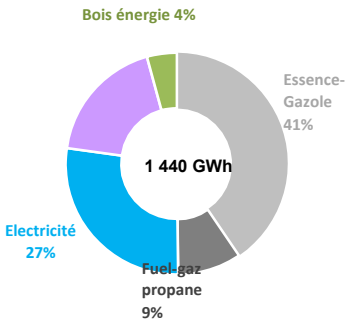

Consommations par usage (GWh/an)

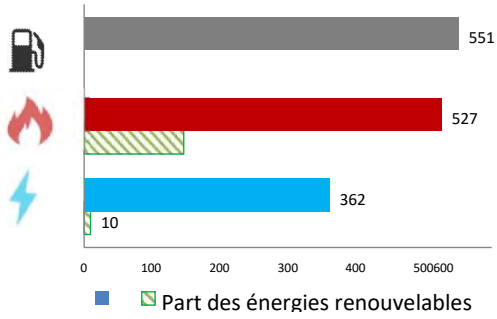

Sources : Insee, Disar, Sitadel, Ministère des transport, Observatoire régionale de l'énergie, Axcéléo

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Politique publique	indicateur
Transition énergétique	**Production d'énergie renouvelable globale du territoire** **158 GHh/an**

Production énergétique du territoire en 2019

158 GWh/an
Production annuelle d'EnRs

11,0
Part des énergies renouvelables sur la consommation totale du territoire (y compris le transport)

12 M€/an
Flux financiers qui restent sur le territoire (achat du bois, valorisation des EnRs, vente de l'élec. hors hydro>10MW)

11,0% (hors centrale PV au sol)

148 GWh/an de production thermique renouvelable

Solaire thermique
Chaleur renouvelable
Electricité renouvelable

Chaudières collectives (hors indus.) Géothermie (estimation)
Aérothermie (estimation)
Récupération de chaleur fatale
Biogaz (chaleur ou injection) Biomasse industrie (chaleur)
Valorisation des déchets (chaleur)

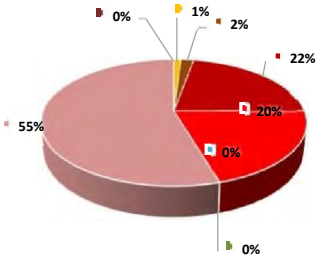

10 GWh/an de production électrique renouvelable

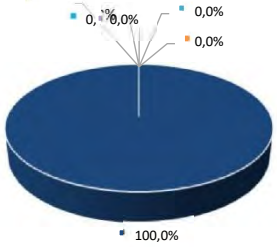

Photovoltaïque
Hydroélectricité
Eolien
Biogaz (élec.)
Biomasse industrie (élec.)
Valorisation des déchets (élec.)

28,0
Couverture des consommations de chaleur du territoire
(hors chauffage électrique : convecteurs, pompe à chaleur)

2,8
Couverture des consommations d'électricité du territoire
2,8%(hors centrale PV au sol)

Politique publique	indicateur
Agriculture et alimentation durable	**Exploitations en agriculture biologique et conversion**

Source des données : Agence Bio
Traitement des données : Bio Nouvelle-Aquitaine

Année	Nombre d'exploitations AB	Surfaces certifiées (ha)	Surfaces conversion (ha)	Surfaces AB (certifiées + conversion)
2017	10	197,71	0	197,71
2018	12	370,49	55,22	425,71
2019	12	320,02	16,72	336,74
2020	17	245,16	107,55	352,71

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Politique publique	indicateur
Mobilités	Part modale des transports en commun et modes actifs dans les déplacements domicile travail **5,8% des actifs qui résident le Grand Dax et qui ont un emploi sur une autre commune du Grand Dax utilisent un autre mode de transport que la voiture individuelle** Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. MOBPRO 2017, Insee **Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés** **50,4 km de pistes cyclables** Source : BD ON3V – Ministère de l'Equipement 2020

Politique publique	indicateur
Prévention des risques	**Population située dans une zone à risque naturel fort ou très fort**

Catastrophes naturels, plans de prévention natruels (PPRN) et technologiques (PPRT)

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

Indicateurs	CA du Grand Dax	France
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	112	172 438
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	13	14 144
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	0	861

Source : Base Gaspar, 1982-2021 + Base Gaspar, cumul en 2021

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
	CA du Grand Dax	France	CA du Grand Dax	France
Nucléaire	0	480	0,0	1,4
Risque industriel	1	1 858	5,0	5,3
Risques technologiques	0	1	0,0	0,0
Transport de marchandises dangereuses	15	15 339	75,0	43,9
Phénomènes météorologiques	0	7 324	0,0	20,9
Inondation	17	20 774	85,0	59,4
Feu de forêt	8	6 659	40,0	19,0
Mouvement de terrain	20	19 050	100,0	54,5
Séisme - fort	0	66	0,0	0,2
Séisme - modéré	3	6 803	15,0	19,5
Séisme - moyen	0	1 950	0,0	5,6
Séisme - faible	17	10 762	85,0	30,8
Séisme - très faible	0	13 310	0,0	38,1
Rupture de barrage	0	3 762	0,0	10,8
Avalanche	0	595	0,0	1,7
Eruption volcanique	0	68	0,0	0,2
Risques miniers	5	15	25,0	0,0
Emissions en surface de gaz de mine	0	61	0,0	0,2
Radon	0	2 340	0,0	6,7
Engins de guerre	0	1 414	0,0	4,0

Source : Base Gaspar - DDRM, 2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Politique publique	indicateur
Eau	**Part des installations de traitement des eaux usées non compatibles avec les normes européennes** **5% de la population desservie par des installations non compatibles.** Source Grand Dax, service public de l'Eau 2021 **Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire : 16%** Source Grand Dax, service public de l'Eau 2021 **Part de rivières en bon état écologique** Au passage du Grand Dax, l'Adour et le Luy ne sont pas en bon état écologique (état écologique "moyen") Seuls les ruisseaux d'Estiraux (Mées) et de Jouanin (Angoumé/Rivière + frontière communale avec Saubusse) sont en bon état écologique, pour 8 masses d'eau Rivières suivies (source : SIE Adour-Garonne)

Politique publique	indicateur
Economie circulaire et circuits courts	**Production de déchets ménagers et assimilés avec gravats 1041 kg/hab/an** Source ORDEC 2019

Répartition des Déchets Ménagers et Assimilés (avec gravats)

Politique publique	indicateur
Prévention des risques, notamment santé environnementale	**Inventaire territorial d'émissions de polluants** **Source Atmo nouvelle Aquitaine**

Inventaire territorial d'émission de polluants (émission annuelles de SO1/Nox/cov/PM2,5/NH3):

Polluants atmosphériques	Unité	Référence 2016
Niveau d'émissions de SO2	tonnes	14 t
Niveau d'émissions de NOx	tonnes	545 t
Niveau d'émissions de COVNM	tonnes	428 t
Niveau d'émissions de NH3	tonnes	364 t
Niveau d'émissions de PM2,5	tonnes	119 t
Niveau d'émissions de PM10	tonnes	172 t

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Politique publique	indicateur
Préservation de la biodiversité	**Fragmentation des milieux naturels**

Occupations des sols et artificialisation : quels enjeux de consommation des espaces ?

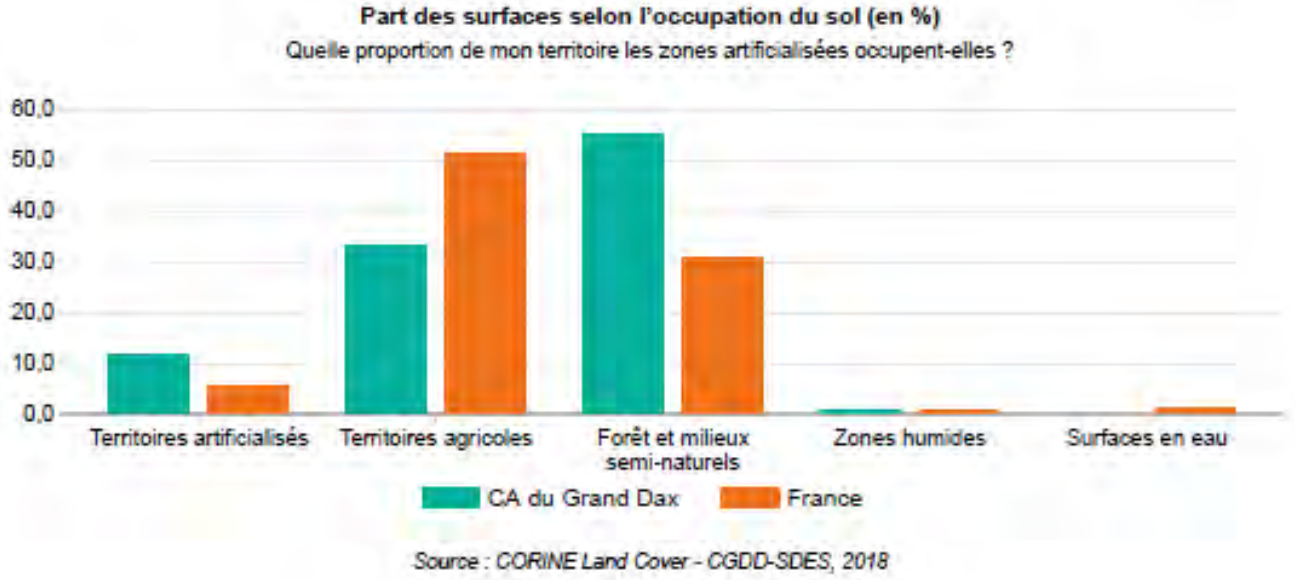

Politique publique	indicateur
Lutte contre l'artificialisation des sols	**14. consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers** **Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2019 (hectares)** **409,8 soit 40 ha par an** Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2019 - 2009-2019

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Il s'achèvera au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé à Dax le

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dax	Pour l'Etat	Pour le Département des Landes
Le Président	La Préfète des Landes	Le Président
M. Julien DUBOIS	Mme Cécile BIGOT-DEKEYZER	M. Xavier FORTINON

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Les ambitions du territoire et leur déclinaison en orientations et actions

Annexe 2 : les fiches actions présentées par ambition avec chiffrage

Annexe 3 : Diagnostic

Annexe 4 : indicateurs de suivi choisis par le territoire et réalisés par l'AUDAP

Annexe 5 : synthèse des politiques contractuelles

Annexe 6- Projet de territoire de l'agglomération du Grand Dax 2021-2035

Annexe 7 : l'accord départemental de partenariat sur les CRTE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ANNEXE 1 : Les Ambitions du territoire

déclinées selon les orientations stratégiques et selon les actions 2021-2026

AMBITION 1 : faire fructifier le capital économique et humain du Grand Dax

Permettre à la population du Grand Dax et aux futurs habitants d'avoir la possibilité de se former et de travailler sur notre territoire affirmé comme l'espace de convergence du Sud Landes.

Nous sommes conscients que la crise sanitaire révèle la limite de notre modèle économique historiquement fondé sur la seule activité thermale.

Premièrement, notre ambition économique est de faire évoluer notre modèle thermalisme-santé en y intégrant la dimension sports-loisirs-bien-être, qui permettra de multiplier les publics-cibles en diversifiant les offres (aqua-ludisme, beauté, bien-être, sport…). Cette ambition s'articule avec notre volonté de se réconcilier et faire avec l'eau et plus généralement avec les patrimoines du territoire. Dans l'optique de diversifier les publics-cibles, nous souhaitons :

- Renforcer l'activité tourisme d'affaire en s'appuyant sur les potentiels du territoire (hôtel de luxe, projet de golf, projet de salle multimodale, …),
- Développer le tourisme vert familial pour révéler toutes les richesses du territoire qu'elles soient urbaines ou rurales,
- Considérer nos habitants comme les premiers touristes de notre territoire et leur faire mieux connaître notre Histoire.

Deuxièmement, nous souhaitons prioritairement appuyer le développement économique à partir de nos atouts (Pulseo, …) sur :

- Le développement des entreprises déjà installées sur le territoire et les accompagner dans leur besoin en matière de foncier économique (ZAE, …), d'immobilier d'entreprises (pépinières, fablab, …) et de services (numérique, mobilité, …).
- Le développement de l'entreprenariat par la création et la reprise d'établissements.
- Le positionnement du territoire sur les filières de demain en s'autorisant de prendre le temps d'une réflexion prospective avec les acteurs économiques.

Enfin, nous considérons que l'enseignement supérieur et professionnel est la clé de voûte de notre ambition économique voire de notre projet d'agglomération. En effet, il doit alimenter et faire fructifier les filières économiques du Grand Dax pour permettre dans le même temps aux acteurs économiques de disposer des ressources humaines adaptées à leur évolution et aux jeunes de trouver des métiers qualifiés dans le territoire.

NOTRE CADRE D'INTERVENTION :

Pour mettre en œuvre cette ambition, nous avons retenu le cadre d'intervention suivant :

- Décloisonner en travaillant davantage entre nous, avec les acteurs institutionnels, les acteurs économiques et les territoires voisins,

- Mieux articuler notre stratégie économique avec les stratégies habitat, mobilités, services, loisirs … et notamment en lien avec la stratégie foncière,

- Anticiper / se projeter à long terme en animant les acteurs du tissu économique local.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AMBITION 1 : faire fructifier le capital économique et humain du Grand Dax

Nouveaux projets en bleu

Actions sous conventions de financements pluriannuels en vert

Orientations	Actions cadres du projet de territoire	Fiches actions opérationnelles	collectivité
Orientation stratégique 1 : Conforter le thermalisme en diversifiant ses activités en lien avec « sport / loisir / bien-être »	**Intention 1 : Conforter le Thermalisme**		
	Accompagner et poursuivre la recherche et l'innovation en matière de thermalisme		
	Intention 2 : Renforcer l'activité tourisme d'affaire en s'appuyant sur les potentiels du territoire		
	S'appuyer sur les espaces existants et outils numériques pour développer le tourisme d'affaires		
	Compléter l'offre en termes de salles de réunions et de formations et d'espaces de coworking		
	Accompagner la création d'un golf privé sur le territoire		
	Intention 3 : Développer le tourisme vert familial pour révéler toutes les richesses du territoire qu'elles soient urbaines ou rurales		
	Réaliser un schéma de développement touristique valorisant aussi les zones rurales	Sécurisation du site et des abords du Moulin à vent de Bénesse-lès-Dax	Commune de Bénesse
		Projet touristique Moulin à vent	Commune de Bénesse
	Développer les circuits de découverte pour valoriser la forêt, les Barthes, les Tourbières, et les Carrières		
	Promouvoir l'offre touristique gastronomique en lien avec les producteurs et les restaurateurs (ex. : Bienvenue à la ferme)		
	Favoriser la création de logements touristiques ruraux (gîtes ruraux, fermes) ou insolites (cabanes dans les arbres)	REHABILITATION DES GRANGES EN GITE D'ETAPE POUR LES PELERINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE ET EN LOCAL POUR LES ASSOCIATIONS	Commune de Gourbera
	Intention 4 : Considérer nos habitants comme les premiers touristes de notre territoire et leur faire mieux connaître notre Histoire		
	Développer des circuits touristiques permettant de relier des atouts de plusieurs communes		
	Améliorer les liaisons piétonnes entre le quartier de la gare et les centres-villes		
	Développer les applications de Géocaching dans les communes qui n'en ont pas encore		
	Etendre le label "Ville et Pays d'Art et d'Histoire" à tout le Grand Dax		
Orientation stratégique 2 : Appuyer notre développement économique sur nos atouts / spécificités	**Intention 1 : Accompagner dans leurs besoins les entreprises déjà installées sur le territoire**		
	Mettre en place une stratégie foncière économique pour le Grand Dax		
	Rendre les zones d'activités économiques plus attractives en renforçant l'offre de services aux travailleurs et usagers		

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	Améliorer l'attractivité des commerces de centre-ville et de centre-bourg en accompagnant les aménagements urbains		
	Développer les ateliers de transformation pour permettre l'industrialisation et la commercialisation des produits locaux		
	Intention 2 : Développer l'entreprenariat par la création et la reprise d'établissements		
	Faire connaître les entreprises et start-up existantes pour développer de nouvelles entreprises (ex : Beer up)		
	Accompagner le renouvellement urbain et économique du quartier Gare-Sablar, poumon de l'Agglomération		
	Renforcer les partenariats avec les chambres consulaires		
	Intention 3 : Positionner le Grand Dax sur les filières de demain		
	Accompagner la recherche et l'innovation en matière de santé, de filière bois, de numérique, …		
Orientation stratégique 3 : L'enseignement supérieur et professionnel comme moteur du projet	**Intention 1 : Alimenter et faire fructifier les filières économiques du Grand Dax**		
	S'appuyer sur les formations paramédicales du Grand Dax pour renforcer l'offre de soin		
	S'appuyer sur les lycées et formations agricoles existantes pour développer l'agriculture sur le territoire, en lien avec les organisations professionnelles agricoles		
	Développer les filières de formation artisanales locales en lien avec les partenaires		
	Intention 2 : Permettre dans le même temps aux acteurs économiques de disposer des ressources humaines adaptées à leur évolution, …		
	Poursuivre la démarche de GPECT en cours pour mettre en adéquation les formations avec les besoins des entreprises		
	Pérenniser le partenariat avec le CNAM et/ou en créer de nouveaux avec d'autres établissements pour maintenir et élargir l'offre de formations sur le territoire		
	Valoriser et faire connaître les filières d'enseignement supérieur du territoire (forum étudiant, plateforme internet sur le site de l'agglo, application numérique, …)		
	S'appuyer sur le Comité Local de l'Enseignement Supérieur pour développer les formations		
	Intention 3 : : … et aux jeunes de trouver des métiers qualifiés dans le territoire		
	Créer un campus universitaire		
	Attirer de nouvelles formations supérieures sur le territoire		
	Structurer l'offre de logements étudiants		

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AMBTION 2 : ASSUMER NOTRE ROLE DE CONVERGENCE POUR RENFORCER NOTRE ATTRACTIVITE EN SUD AQUITAIN

Permettre à la population et aux usagers du Grand Dax et plus large ment du Sud Aquitaine de pouvoir profiter de notre territoire et de pouvoir s'y divertir dans un objectif de rayonnement.

Nous considérons que par son histoire et ses fonctions (gare LGV, Hôpital, les Halles, les fêtes, ses commerces, ses équipes de sport…) le Grand Dax rayonne sur un bas- sin de vie élargi qui dépasse les frontières de son périmètre institutionnel. Cette attractivité doit être pleinement assumée et renforcée pour générer des dynamiques vertueuses auprès des jeunes, des familles,des entreprises, des touristes, … garants dela vitalité de notre territoire.

Parmi les atouts faisant rayonner notre territoire, le sport bénéficie d'une place importante dans le Grand Dax. Un besoin d'organiser une coopération sur les équipements pourrait permettre de redynamiser la sphèresportive locale.

Même si ce n'est pas le premier atout qui nous vient en tête lorsque nous décrivons notre territoire, la culture reste un levier de rayonnement supplémentaire. Déjà fortes d'une multitude de lieux culturels (médiathèques, bibliothèques, salles de spectacles), les communes du Grand Dax peuvent désormais réfléchir à une plus grande coordination sur la programmation à destination des habitants, et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche, sur les quatresaisons de l'année, et à tarif raisonnable.

Le Grand Dax, c'est également la maison landaise, les chants, les danses,… C'est tout un patrimoine décrivant l'âme du territoire. Renforcer cette image d'authenticité, de traditions, et d'ancrage dans un passé territorial commun permettra également de valoriser une image propre au Grand Dax. Pour parvenir à faire rayonner les atouts du territoire, ceux qui font la spécificité du Grand Dax, il faut s'appuyer sur la stratégie marketing. Ce moyen permettra d'ancrer l'âme du territoire.

NOTRE CADRE D'INTERVENTION :

Pour mettre en œuvre cette ambition, nous avons retenu le cadre d'intervention suivant concernant les politiques publiques sport, culture, patrimoine :

- Attirer par la mise à niveau des équipements existants et la création d'une salle multimodale à hauteur de l'ambition d'un territoire de convergence,

- Fédérer en faisant savoir / en faisant connaître la pluralité de «nos pépites» (spectacles, sites emblématiques, parcours,activités culturelles, …) sur l'ensemble du territoire,

- Fidéliser les habitants, les acteurs de la culture et du sport, les entreprises et les touristes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Nouveaux projets en bleu
Actions sous conventions de financements pluriannuels en vert

Orientations	Actions cadres du projet de territoire	fiches actions opérationnelles	collectivité
Orientation stratégique 1 : Promouvoir notre territoire	**Intention 1 : Garantir la promotion du territoire**		
	Élaborer une stratégie de marketing territorial		
	Intention 2 : Renforcer notre attractivité		
	Créer une salle multimodale (spectacles, sports, congrès, ...)	**Créer une salle de spectacle polyvalente.**	Grand Dax
Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire	**Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale**		
		Reconstruction des terrains de tennis	Commune de Oeyreluy
		Construction d'un pumptrack	Commune de Oeyreluy
	Réaliser un atlas des équipements sportifs	Jeux extérieurs pour enfants et création d'un city-parc	Commune de Seyresse
		Construction de 6 courts de Tennis	Ville de Saint-Paul-lès-Dax
		Construction d'un pôle sportif, jeunesse et citoyenneté sur le site de TOUMALIN	Ville de Saint-Paul-lès-Dax
		Sol Salle de basket du stade Maurice Boyau	Ville de Dax
		Rénovation du terrain synthétique du stade Darrigade	Ville de Dax
		espace sportif et santé	Commune de Tercis
		Rénovation de la salle polyvalente	commune de Bénesse-les-Dax
		Travaux Hall des Sports	Commune de Saint-Pandelon
		Construction d'une salle polyvalente à vocation sportive	Commune de Oeyreluy
		Aménagement espace multisports- Citypark	Commune de Saint-Pandelon

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions	**Intention 1 : Mettre en réseau / synergie des équipements culturels**		
		RESTAURATION DE L'EGLISE - CLOCHER	Commune de Tercis
		Travaux de sécurité / rénovation de la nef et des collatéraux	Commune de Téthieu
		Travaux de rénovation de l'Eglise	Commune de Saint-Pandelon
		Restauration et revalorisation de la crypte archéologique	Ville de Dax
	Réaliser un atlas des équipements culturels permettant la mise en réseau / synergie	Réhabilitation et requalification de la bibliothèque	Ville de Dax
		Amélioration de l'Espace culturel	Commune de Tercis
		Création d'un espace culturel	Narrosse
	Intention 2 : Offrir aux habitants, et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche, sur les quatre saisons de l'année, et à tarif raisonnable		
	Faciliter le développement d'événements festifs (gratuits)	**Sécurisation et isolation de la salle des fêtes**	Commune de Herm
		Réfection des toitures des bâtiments communaux	Commune de Saugnac
		Rénovation du foyer municipal	Commune de Candresse
	Mettre en réseau et fédérer les animations culturelles du territoire	**Signalétique directionnelle et bâtiments**	Commune de Candresse
		Rénovation local comité des fêtes	Commune de Candresse
		CONSTRUCTION D'UN PREAU AU LAC DE LA GLACIERE	Commune de Saint-Vincent-de-Paul
	Faire rayonner notre identité (course landaise, corrida, salsa, rugby, basket, …)		

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AMBITION 3 : MIEUX ACCUEILLIR ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS LE GRAND DAX

Procurer aux habitants et usagers du territoire des avantages urbains et villageois leur permettant d'évoluer dans des environnements de qualité au quotidien.

Nous souhaitons proposer à nos habitants actuels et futurs de mieux vivre dans le Grand Dax en améliorant les conditions d'habitat, de mobilité, d'accès aux services et de santé tout au long de leur vie. Cela se traduit notamment par notre volonté commune de préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain.

Pour mieux se soigner dans le Grand Dax, nous souhaitons permettre à nos habitants actuels et futurs quel que soit leur âge d'améliorer leur parcours de santé en proposant une offre globale à l'échelle du territoire et une plus grande équité territoriale dans l'accès au soin. Pour y parvenir, deux piliers sont identifiés : attirer des professionnels de santé et former localement les professionnels de la santé pour demain. Au-delà de la santé, pour mieux accompagner nos ainés dans le grand âge, nous proposons de développer l'offre de services (domotique, aides à la personne) en lien étroit avec l'ambition économique (formation et filière silver économie).

Pour mieux se loger, nous souhaitons per- mettre à nos habitants actuels et futurs d'accéder à un logement adapté à leurs besoins en termes de localisation et de ressources tout au long de leur parcours de vie.

Pour mieux se déplacer, nous souhaitons offrir à nos habitants des alternatives au tout voiture dans les déplacements du quotidien, notamment à pied, à vélo et en bus, vers les centres d'intérêt du territoire et aussi vers les territoires voisins. Au cœur de cette offre, nous souhaitons penser les lieux d'interconnexion entre modes de transport au sein des polarités du territoire pour mieux hiérarchiser dans l'espace et le temps le développement de nos maillages de mobilité.

Pour mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax, nous souhaitons mieux :

- Imbriquer ces dimensions (se soigner, se loger, se déplacer) en maîtrisant mieux notre développement urbain,
- Communiquer sur nos projets et valoriser nos expériences.

NOTRE CADRE D'INTERVENTION :

Pour mettre en œuvre cette ambition, nous avons retenu le cadre d'intervention suivant :

- Garantir l'équité territoriale à travers l'armature du PLUiH.
- Réinvestir en priorité nos patrimoines et nos cœurs de villages.
- Promouvoir les mobilités alternatives sur l'espace public et dans les programmes privés.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax
Nouveaux projets en bleu **Actions sous financements pluriannuels en vert**

Orientations	Actions cadres du projet de territoire	fiches actions opérationnelles	collectivité
Orientation stratégique 1 : Mieux se soigner dans le Grand Dax	**Intention 1 : Améliorer les parcours de santé en proposant une offre globale à l'échelle du territoire et une plus grande équité territoriale dans l'accès au soin**		
	Mettre en place un Contrat Local de Santé (CLS) sur le territoire		
	Intention 2 : Attirer des professionnels de santé et les former localement		
	Définir quels sont les besoins en termes de professionnels de santé sur le territoire et où (en s'appuyant par exemple sur la GPEC-T et le CLS)		
	Intention 3 : Développer l'offre de services (domotique, aides à la personne) en lien étroit avec l'ambition économique (formation et filière silver économie)		
	S'appuyer sur la GPECT (Gestion Prévisionnelle des emplois et compétences) et les formations pour arriver à recruter du personnel pour les services à la personne		
Orientation stratégique 2 : Mieux se loger dans le Grand Dax	**Intention 1 : Permettre à nos habitants actuels et futurs d'accéder à un logement adapté à leurs besoins en termes de localisation et de ressources …**		
	Réhabiliter le parc vétuste et requalifier les centres anciens	**OPAH 2020/2024**	**Grand Dax**
	Favoriser les dispositifs d'accession sociale à la propriété	**PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) 2020/2023**	**Grand Dax**
	Mieux répartir et développer une offre équilibrée de logements sociaux en lien la stratégie foncière		
	Requalifier l'offre de logement social par la réhabilitation/rénovation		
	Proposer une offre de logements en habitat inclusif dans les nouvelles opérations (personnes âgées, handicapées…)		
	Mettre au point un plan global pour l'accueil des gens du voyage		

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique 3 : Mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax	**Intention 1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain**	AIDE A LA CONSTRUCTION, LA RESTRUCTURATION OU LA RÉHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE : GROUPE SCOLAIRE DU QUARTIER DE BUGLOSE	Commune de Saint-Vincent-de-Paul
		AIDE A LA CONSTRUCTION, LA RESTRUCTURATION OU LA RÉHABILITATION DES BATIMENTS ASSOCIATIFS :MAISON DE LA CHASSE	Commune de Saint-Vincent-de-Paul
		REAMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES ABORDS DE LA MAISON DE LA NATURE	Commune de Rivière
		ACQUISTION, AMENAGEMENT ET RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN BATIMENT TECHNIQUE ET MAINTENANCE DE « LA POSTE » :	Commune de Saint-Vincent-de-Paul
	Mettre en place une stratégie foncière de l'habitat pour le Grand Dax croisée avec les autres politiques publiques dont mobilité et environnement	**AMENAGEMENT ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS DIVERS à HEUGAS**	commune de Heugas
	Cibler le développement de l'habitat dans les centres et les dents creuses	**AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE TERCIS**	Commune de Tercis
		AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG Benesse	Commune Bénesse
		Aménagement du centre bourg de Saint-Pandelon	Commune de Saint-Pandelon
		Extension du restaurant scolaire	Commune Oeyreluy
		Fonds friche perçu pour création logements sociaux et bureaux	NEXITY
	Intention 2 : Faciliter et généraliser l'accès au numérique		
	Développer les usages numériques	TRAVAUX DE SECURISATION « PPMS » DES PERSONNES ET DE MODERNISATION DES RESEAUX DES GROUPES SCOLAIRES	Commune de Saint-Vincent-de-Paul
		EQUIPEMENT NUMERIQUE ET INFORMATIQUE	Commune de Tercis
	Achever le réseau de fibre optique pour desservir les habitations non couvertes (extension du réseau)	**Extension du réseau très haut débit de l'agglomération du Grand Dax pour desservir l'intégralité de son territoire**	Extension fin 2021 Grand Dax
			Extension 100 % Grand Dax

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AMBITION 4 : METTRE NOS PATRIMOINES NATURELS AU CŒUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES, ÉNERGETIQUES ET ALIMENTAIRES DU GRAND DAX

Proposer aux habitants un mode d'alimentation sain en favorisant le « bien manger », dans un territoire nourricier et résilient.

Nous souhaitons prendre en main notre avenir à partir des richesses naturelles, forestières et agricoles de notre Agglomération telles que l'Adour, le Luy, les barthes, les forêts, les cultures et l'élevage mais aussi les savoir-faire hérités (valorisation et transformation) de ces activités (résine, eau, gastronomie, …).

Confrontés au dérèglement climatique nous souhaitons de manière volontariste faire des richesses naturelles du territoire les vecteurs des transitions écologiques, énergétiques et alimentaires.

L'Agglomération devra :

- poser les bases et favoriser une agriculture et une alimentation locales,
- mieux valoriser et diversifier nos activités forestières,

développer le potentiel en énergie renouvelable de notre territoire

- se réconcilier et faire avec l'eau.

NOTRE CADRE D'INTERVENTION :

Pour mettre en œuvre cette ambition, nous avons retenu le cadre d'intervention suivant :

- avoir une approche transversale / systémique / circulaire : eau / agriculture/ forêt,
- être exemplaire dans toutes les transitions: donner l'impulsion, le tempo, montrer l'exemple, être incitatifs et mobiliser toutes les forces du territoire (institutions, entre- prises, associations, citoyens, …),
- s'assurer que nos actions soient de qualité, innovantes et durables.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Ambition 4 : mettre la transition au cœur de nos politiques publiques
Nouveaux projets en bleu
Programmes pluriannuels en vert

Orientations	Actions cadres du projet de territoire	fiches actions opérationnelles	collectivité
Orientation stratégique 1 : Mieux se déplacer dans le Grand Dax	**Intention 1 : Avoir un programme voirie de qualité**		
	Requalifier et entretenir la voirie	**Requalification du plateau piétonnier de Dax**	Grand Dax
	Assortir la création de voies nouvelles de trottoirs permettant les cheminements doux	**Aménagement de la rue du POUY**	Commune de St Vct de Paul
	Intention 2 : Offrir à nos habitants des alternatives au tout voiture dans les déplacements du quotidien et des loisirs		
	Optimiser les réseaux de transport, urbain et scolaire (refonte du réseau en cours)		
	Créer des nouveaux aménagements cyclables de loisirs	Aménagement d'une voie verte	Commune de Heugas
	La fiche "schéma directeur des liaisons douces" jointe fera l'objet d'une fiche dédiée par tracé	Aménagement d'une voie verte	Commune de Narrosse
		Création d'une voie verte Route de Tercis, entre l'EALAT et le carrefour Nungesser et Coli à Dax	**Grand Dax**
	Créer des aménagements cyclables pour les déplacements utilitaires (travail, études, achats)		
	Intention 3 : Penser les lieux d'interconnexion entre modes de transport au sein des polarités		
	Fluidifier les accès multimodaux à la gare LGV		
Orientation stratégique 2 : Poser les bases et développer une agriculture et une alimentation locales	**Intention 1 : Maintenir une activité agricole sur le territoire**		
	Élaborer un PAT : Projet Alimentaire Territorial (en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles)		
	Intention 2 : Favoriser les circuits courts et le maraîchage		
	Favoriser les ateliers de transformation de fruits et légumes sur le territoire		

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	Développer les points de vente de produits locaux		
Orientation stratégique 3 : Mieux valoriser la forêt et les énergies renouvelables	**Intention 1 : Promouvoir la forêt comme support de la biodiversité et du paysage**		
	Compléter et créer des circuits de découverte pédagogique de la forêt (bois en zone humide, etc…)		
	Intention 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire		
	Intention 3 : promouvoir la rénovation énergétique / FDC du Grand Dax (voir fiche cadre)	Rénovation énérgétique Ecole de Mees	Commune de Mees
		Rénovation énérgétique salle des fêtes de Mees	Commune de Mees
		Rénovation énergétique + agrandissement de l'école de Narrosse	SIVU Candresse Yzosse Narrosse
		Rénovation énergétique des vestiaires et tribunes du stade	Commune de Narrosse
		Rénovation énergétique école maternelle, cantine et ancien logement de fonction école Jules Barrouillet	Commune de Saint-Paul-lès-Dax
		Rénovation énergétique salle des fêtes et presbytère	Commune de Téthieu
		RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX BOULANGERIE & EPICERIE Rivière	Commune de Rivière-Saas et Gourby
		RENOVATION EXTERIEURE DES BATIMENTS COMMUNAUX HEUGAS	Commune de Heugas
		Reconstruction d'une déchetterie à Narrosse	Grand Dax
		Remplacement des lampes bulles consommatrices d'énergie	**SYDEC**
	Trouver des surfaces cohérentes pour développer l'énergie photovoltaïque	**OPTIMISATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE BUGLOSE PAR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**	Commune de St Vincent de Paul

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique 4 : Se réconcilier avec l'eau	**Intention 1 : Gérer le risque inondation**		Institution Adour Grand Dax Pays Tarusate Terres de Chalosse MACS communes
	Réduire l'imperméabilisation des sols	**(PAPI) 2020-2026 DE L'AGGLOMERATION DACQUOISE**	
	Intention 2 : Favoriser l'infiltration des eaux pluviales		
	Réutiliser les eaux pluviales dans des activités productives ou pédagogiques (ex: arrosage des cultures et des jardins partagés)		
	Favoriser la plantation de végétaux adaptés au territoire et dans les espaces urbains (trame verte) dans une optique d'infiltration		
	Intention 3 : Assurer le maintien de la bonne qualité et disponibilité de l'eau		
	Développer le nombre de fontaines accessibles gratuitement sur le territoire (espaces publics, espaces de loisirs et randonneurs)		
	Intention 4 : Faire de l'eau un pilier du développement d'activités touristiques et de loisirs		

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Département des Landes

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Annexe 2

Les fiches actions présentées par ambition avec chiffrage

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

1

AMBITION 1 : faire fructifier le capital économique et humain du Grand Dax									
		Violet/Projets financés 2021 **Bleu / projets 2022 et +**							
Orientations	**Actions cadres du projet de territoire**	**Fiches actions opérationnelles**	**collectivité**	**Budget en € HT**	**Etat**	**Grand Dax**	**Région**	**Département**	**Autre**
Orientation stratégique 1 : Conforter le thermalisme en diversifiant ses activités en lien avec « sport / loisir / bien-être »	**Intention 1** : Conforter le Thermalisme								
	Accompagner et poursuivre la recherche et l'innovation en matière de thermalisme								
	Intention 2 : Renforcer l'activité tourisme d'affaire en s'appuyant sur les potentiels du territoire								
	S'appuyer sur les espaces existants et outils numériques pour développer le tourisme d'affaires								
	Compléter l'offre en termes de salles de réunions et de formations et d'espaces de coworking								
	Accompagner la création d'un golf privé sur le territoire								
	Intention 3 : Développer le tourisme vert familial pour révéler toutes les richesses du territoire qu'elles soient urbaines ou rurales								
	Réaliser un schéma de développement touristique valorisant aussi les zones rurales	**Sécurisation du site et des abords du Moulin à vent de Bénesse-lès-Dax**	Commune de Bénesse	14 298	25% DETR 2021 3319				
		Projet touristique Moulin à vent	**Commune de Bénesse**	**275 000**					
	Développer les circuits de découverte pour valoriser la forêt, les Barthes, les Tourbières, et les Carrières								
	Promouvoir l'offre touristique gastronomique en lien avec les producteurs et les restaurateurs (ex. : Bienvenue à la ferme)								
	Favoriser la création de logements touristiques ruraux (gites ruraux, fermes) ou insolites (cabanes dans les arbres)	**REHABILITATION DES GRANGES EN GITE D'ETAPE POUR LES PELERINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE ET EN LOCAL POUR LES ASSOCIATIONS**	Commune de Gourbera	23 639	25% DETR 2021 5910			FEC 2021 7133	
	Intention 4 : Considérer nos habitants comme les premiers touristes de notre territoire et leur faire mieux connaître notre Histoire								
	Développer des circuits touristiques permettant de relier des atouts de plusieurs communes								
	Améliorer les liaisons piétonnes entre le quartier de la gare et les centres-villes								
	Développer les applications de Géocaching dans les communes qui n'en ont pas encore								
	Etendre le label "Ville et Pays d'Art et d'Histoire" à tout le Grand Dax								

Orientation stratégique 2 : Appuyer notre développement économique sur nos atouts / spécificités	**Intention 1 :** Accompagner dans leurs besoins les entreprises déjà installées sur le territoire								
	Mettre en place une stratégie foncière économique pour le Grand Dax								
	Rendre les zones d'activités économiques plus attractives en renforçant l'offre de services aux travailleurs et usagers								
	Améliorer l'attractivité des commerces de centre-ville et de centre-bourg en accompagnant les aménagements urbains								
	Développer les ateliers de transformation pour permettre l'industrialisation et la commercialisation des produits locaux								
	Intention 2 : Développer l'entreprenariat par la création et la reprise d'établissements								
	Faire connaître les entreprises et start-up existantes pour développer de nouvelles entreprises (ex : Beer up)								
	Accompagner le renouvellement urbain et économique du quartier Gare-Sablar, poumon de l'Agglomération								
	Renforcer les partenariats avec les chambres consulaires								
	Intention 3 : Positionner le Grand Dax sur les filières de demain								
	Accompagner la recherche et l'innovation en matière de santé, de filière bois, de numérique, ...								
Orientation stratégique 3 : L'enseignement supérieur et professionnel comme moteur du projet	**Intention 1 :** Alimenter et faire fructifier les filières économiques du Grand Dax								
	S'appuyer sur les formations paramédicales du Grand Dax pour renforcer l'offre de soin								
	S'appuyer sur les lycées et formations agricoles existantes pour développer l'agriculture sur le territoire, en lien avec les organisations professionnelles agricoles								
	Développer les filières de formation artisanales locales en lien avec les partenaires								
	Intention 2 : Permettre dans le même temps aux acteurs économiques de disposer des ressources humaines adaptées à leur évolution, ...								
	Poursuivre la démarche de GPECT en cours pour mettre en adéquation les formations avec les besoins des entreprises								
	Pérenniser le partenariat avec le CNAM et/ou en créer de nouveaux avec d'autres établissements pour maintenir et élargir l'offre de formations sur le territoire								
	Valoriser et faire connaître les filières d'enseignement supérieur du territoire (forum étudiant, plateforme internet sur le site de l'agglo, application numérique, ...)								
	S'appuyer sur le Comité Local de l'Enseignement Supérieur pour développer les formations								
	Intention 3 : ... et aux jeunes de trouver des métiers qualifiés dans le territoire								
	Créer un campus universitaire								
	Attirer de nouvelles formations supérieures sur le territoire								
	Structurer l'offre de logements étudiants								

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Sécurité du Moulin

Bénesse-lès-dax

CRTE du Grand Dax

Ambition 1 / Faire fructifier le capital économique et humain du Grand Dax Orientation stratégique 1 : Conforter le thermalisme en diversifiant ses activités en lien avec « sport / loisir / bien-être » Intention 3 : Développer le tourisme vert familial pour révéler toutes les richesses du territoire qu'elles soient urbaines ou rurales	
Maître d'ouvrage	Commune de Bénesse-lès-Dax
Description de l'action	Phase 1 : Installation système de vidéo-protection sur le site touristique du Moulin à vent. Pose de caméras et de contrôle d'accès des différents bâtiments. Sécurité incendie Signalétique, panneaux indicateurs Pose d'un portail et clôture à l'entrée du site.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût du projet : 14 298 € HT
Plan de financement	Subventions accordées : - DETR 25% soit 3319 €
Calendrier	Lancement des travaux : Juin 2021 Durée des travaux : 2 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Projet Touristique Moulin de Bénesse-lès-Dax

CRTE du Grand Dax

Ambition 1 / Faire fructifier le capital économique et humain du Grand Dax
Orientation stratégique 1 : Conforter le thermalisme en diversifiant ses activités en lien avec « sport / loisir / bien-être »
Intention 3 : Développer le tourisme vert familial pour révéler toutes les richesses du territoire qu'elles soient urbaines ou rurales

Maître d'ouvrage	**Commune de Bénesse-lès-Dax**
Description de l'action	• Mise en accessibilité du site touristique avec création parking et cheminements balisés par des clôtures bois. • Création bâtiment accueil avec sanitaires, local technique, vente souvenirs, gestion billetterie, exposition outils, pôle muséographique. • Support d'interprétation touristique • Création d'un préau pour visites scolaires • Signalétique touristique
Partenaires	Pays ALO Région Nouvelle Aquitaine Département des Landes Agglomération Grand Dax
Coût prévisionnel	**Coût du projet : 305 000 €** - Parking (80 000€) - Clôtures (30 000€) - Bâtiment (150 000€) - Préau (30 000€) - Signalétique (15 000€)
Plan de financement	**Subventions sollicitées :** - DETR - DSIL - FNADT - Programme Leader - Fonds de concours Fonds propres : - Budget annexe moulin
Calendrier	Signalétique : 2022 / Parking: 2022 / Clôtures : 2022 Préau : 2023 / Bâtiment : 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs fréquentant le site

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

GOURBERA - REHABILITATION DES GRANGES EN GITE D'ETAPE POUR LES PELERINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE ET EN LOCAL POUR LES ASSOCIATIONS CRTE du Grand Dax

Ambition 1 / Faire fructifier le capital économique et humain du Grand Dax
Orientation stratégique 1 : Conforter le thermalisme en diversifiant ses activités en lien avec « sport / loisir / bien-être »
Intention 3 : Développer le tourisme vert familial pour révéler toutes les richesses du territoire qu'elles soient urbaines ou rurales

M. d'ouvrage	COMMUNE DE GOURBERA
Description de l'action	L'équipe municipale veut dynamiser la vie du village et lutter contre l'effet « villages dortoirs » qui pourrait advenir sur le long terme, dû à une situation géographique proche de Dax. Les élus s'appuie sur 2 axes pour animer cette politique. 1er : encourager les habitants à participer à la vie communale, en s'appuyant sur les projets des associations qui impliquent les habitants dans l'animation du village. C'est pourquoi, la municipalité souhaite mettre à disposition des associations un lieu dédié à leurs réunions et préparations de projets. 2ème : Les élus attachés à l'histoire de la commune veulent mettre en avant la singularité de Gourbera dans l'histoire du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle. Jusqu'à nos jours, ce chemin est toujours utilisé par les pèlerins et la commune est régulièrement sollicitée sur des lieux d'hébergement le long du parcours. La commune pense qu'il est pertinent d'investir dans la réalisation d'un refuge étape en réhabilitant une grange charretière en bois typique des Landes.
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	**Aides obtenues :** DETR 2021 : 5910 € FEC 2021 : 7133 €
Calendrier	Ce projet s'étalera sur 2 à 3 ans et se déroulera sur 2 phases : - la démolition de l'existant - la reconstruction des bâtiments et la mise en service. Le cout final n'est pas encore déterminé. **La phase 1 de démolition en 2021** portera sur la démolition, la dépose de la structure bois et béton des granges (23639 € HT). Les matériaux seront réutilisés dans la mesure du possible lors de la réhabilitation des granges. Il est prévu l'installation d'un système d'assainissement. **1er phase :** Dès l'acquisition du terrain, la phase n°1 est programmée selon le planning suivant : début des travaux en septembre 2021, la fin des travaux en novembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Pour le refuge : le nombre de fréquentations Local associatif : le nombre de réunions annuelles.

AMBITION 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain

Violet/Projets financés 2021
Bleu/ nouveaux projets

Orientations	Actions cadres du projet de territoire	fiches actions opérationnelles	collectivité	Budget en € HT	Etat	Grand Dax	Région	Département	Autre
Orientation stratégique 1 : Promouvoir notre territoire	Intention 1 : Garantir la promotion du territoire								
	Élaborer une stratégie de marketing territorial								
	Intention 2 : Renforcer notre attractivité								
	Créer une salle multimodale (spectacles, sports, congrès, ...)	**Salle de spectacle polyvante**	**Grand Dax**						
Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire	Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale								
		Reconstruction des terrains de tennis	Commune de Oeyreluy	41 520	20% DETR 2021				
		Construction d'un pumptrack	Commune de Oeyreluy	76 890	20% DETR 2021				
	Réaliser un atlas des équipements sportifs	**Jeux extérieurs pour enfants et création d'un city-parc**	Commune de Seyresse	61 551	20% DETR 2021 12 310	FDC Comm. Rurales 18 475			
		Construction de 6 courts de Tennis	**Ville de Saint-Paul-lès-Dax**	**1 380 000**					
		Construction d'un pole sportif, jeunesse et citoyenneté sur le site de TOUMALIN	**Ville de Saint-Paul-lès-Dax**	**7 660 000**					
		Sol Salle de basket du stade Maurice Boyau	**Ville de Dax**	**182 000**	**25% demandés soit 45 500**		**10% demandés soit 18 200**	**15% demandés soit 27 300**	**subventions demandées, actualisation en cours**
		Rénovation du terrain synthétique du stade Darrigade	**Ville de Dax**	**416 350**	**20% demandés soit 83270**		**20% demandés soit 83270**	**25% demandés soit 104 087**	**Fdé de foot 10% demandés 41635**
		espace sportif et santé	**Commune de Tercis**	**178 000**					
	Etudier la mise en réseau et la mutualisation potentielle des équipements sportifs du territoire	**Rénovation de la salle polyvalente**	commune de Bénesse-les-Dax	10 103	25% DETR 2021 2526				
	Développer une programmation sportive intercommunale	**Travaux Hall des Sports**	Commune de Saint-Pandelon	31 576	25% DETR 2021 7 894	FDC Rén.énerg. 10 429			
		Construction d'une salle polyvalente à vocation sportive	**Commune de Oeyreluy**	**2 700 000**	**15% DETR 400 000**		**20% soit 540 000**	**30 000 FEC**	
		Aménagement espace multisports- Citypark	**Commune de Saint-Pandelon**	**62 060**	**DETR 40% 24 824**	**FEC 11 853**			

Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions	Intention 1 : Mettre en réseau / synergie des équipements culturels								
		RESTAURATION DE L'EGLISE - CLOCHER	Commune de Tercis	37 440	30% DETR 2021 11 232 €				
		Travaux de sécurité / rénovation de la nef et des colatéraux	Commune de Téthieu	290 000	40% DETR 2021 104 000	FDC Comm. Rurales 30 000			
		Travaux de rénovation de l'Eglise	Commune de Saint-Pandelon	22 086	25% DETR 2021 5522 €				
		Restauration et revalorisation de la crypte archéologique	Ville de Dax	777460	DRAC) :152 466 € (120 600 acquis sur la première tranche et 31 866€ en discussion) + 50025 DSIL		199 367	107 042 (en cours)	Souscription publique et mécénat Fondation du patrimoine 20 000 € (en cours) Syndic copropriété 10 000€ (en cours)
	Réaliser un atlas des équipements culturels permettant la mise en réseau / synergie	**Réhabilitation et requalification de la bibliothèque**	Ville de Dax	1 000 000	40% DSIL 2021 400 000				
		Amélioration de l'Espace culturel	**Commune de Tercis**	**65 000**					
		Création d'un espace culturel	**Narrosse**	**2 500 000**					
	Intention 2 : Offrir aux habitants, et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche, sur les quatre saisons de l'année, et à tarif raisonnable								
	Faciliter le développement d'événements festifs (gratuits)	**Sécurisation et isolation de la salle des fêtes**	Commune de Herm	70 299	20% DSIL 2021 14 060				
		refection des toitures des bâtiments communaux	Commune de Saugnac et Cambran	214 515	25% de DSIL 5 354				
		Rénovation du foyer municipal	**Commune de Candresse**	**13 315**					
	Mettre en réseau et fédérer les animations culturelles du territoire	**Signaltéique directionnelle et bâtiments**	**Commune de Candresse**	**5 300**					
		Rénovation local comité des fêtes	**Commune de Candresse**	**20 090**		FDC Rén. Energ 4861			
		Construction d'un préau au lac de la Glacière	**Commune de Saint-Vincent de Paul**	**200 000**	80000 ?				
	Faire rayonner notre identité (course landaise, corrida, salsa, rugby, basket, ...)								

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche Projet

Création d'une salle de spectacle polyvalente

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain **Orientation stratégique 1: promouvoir notre territoire** **Intention 2 : renforcer notre attractivité**	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Grand Dax
Description de l'action	Le conseil communautaire du Grand Dax a décidé de la création d'une salle de spectacle, à vocation multiple. En effet, afin de répondre à différents besoins identifiés sur le territoire, cette salle devra être modulable afin de pouvoir accueillir notamment les activités suivantes : - spectacles (concerts, one man/woman shows, pièces de théâtre, etc.) - manifestations sportives (matchs de basket par exemple) - congrès - salons professionnels et associatifs - et plus globalement, toute autre activité compatible avec la configuration de la salle (réceptions, etc.) La jauge devrait permettre **d'accueillir des spectacles d'envergure nationale**, avec une fourchette indicative de 2 000 à 5 000 places assis/debout. En effet, s'il existe sur le territoire du Grand Dax plusieurs salles pouvant accueillir des spectacles, leurs capacités réduites et leur adaptation insuffisante aux besoins des régisseurs ne permettent pas d'attirer certaines catégories de spectacles ou d'artistes. La salle de spectacle a donc pour objectif d'offrir aux habitants du territoire communautaire une nouvelle offre culturelle plus diversifiée, permettant d'accueillir des spectacles de plus grande envergure et de promouvoir le territoire aux habitants des territoires voisins et plus lointains. De plus, **la salle devra pouvoir accueillir des manifestations sportives importantes**. Sont notamment visés certains matchs de basket-ball,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	notamment ceux du club « Dax Gamarde Goos Basket 40 » qui possède en son sein une équipe qui évolue dans le championnat de France de basket-ball de Nationale masculine 1. Ce club, dont le siège social est situé en dehors du territoire du Grand Dax (40380 Gamarde-les-Bains), joue ses matchs à domicile alternativement entre la commune de Gamarde-les-Bains et la ville de Dax. Le niveau sportif du club de basket et les ambitions affichées nécessitent une structure sportive de qualité, tout en répondant aux normes contraignantes (homologation Fédéral H3 de la Fédération Française de Basket Ball). La nouvelle salle de spectacle polyvalente pourrait répondre à ce besoin. Une utilisation à vocation sportive plus large de l'équipement doit également être étudié. Par ailleurs, **le territoire du Grand Dax ne dispose pas d'une salle des congrès suffisamment dimensionnée** permettant d'ouvrir son territoire aux opportunités que constituent le tourisme d'affaires. L'idée de la création d'une salle des congrès est pourtant ancienne, mais n'a encore jamais vu le jour. Le besoin demeure cependant prégnant. Enfin, des salons plus ou moins importants sont organisés partout en France. Cependant, face à un déficit d'équipements, le département des Landes n'est pas en capacité d'accueillir des salons d'envergure dans des conditions qualitatives, laissant échapper des opportunités vers d'autres territoires. **La configuration « salons professionnel et associatifs » de l'équipement devra permettre d'accueillir une large possibilité de manifestations, des manifestations courantes aux manifestations revêtant un caractère événementiel.** Le plateau devra être en capacité de recevoir de lourdes charges dans le cas d'une présentation de véhicules. **Le Grand Dax vient de lancer une étude afin de déterminer les paramètres à retenir pour la construction de la future salle de spectacle qui serviront de base à une consultation pour l'attribution d'un marché de programmation, voire d'une autre forme de consultation en fonction du mode juridique retenu pour la construction de l'équipement.**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Reconstruction des terrains de tennis à OEYRELUY

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale	
Maître d'ouvrage	Commune de Oeyreluy
Description de l'action	L'association du Tennis-Club de Oeyreluy s'est constituée en août 2019. Son nombre d'adhérents a notablement augmenté depuis sa création, par la volonté des nouveaux responsables de rendre accessible au plus grand nombre la pratique sportive. La mise en place d'une école de tennis est également projetée. Afin d'accompagner son développement, la commune a mis à disposition de l'association 2 courts extérieurs en béton poreux. Ces deux terrains nécessitent une remise en état complète. La surface en bêton poreux se désagrège peu à peu et a subi un affaissement en certains endroits. La commune a fait le choix de reconstruire la totalité des surfaces et procéder à la rénovation des grillages. L'éclairage sera installé sur les 2 courts. Population concernée : - de 12 ans, adolescents, adultes … Aire de pratiquants : Oeyreluy et communes limitrophes, Grand Dax, …
Partenaires	Etat via DETR (Dossier déclaré complet) FFT (via un accompagnement spécifique de l'association)
Coût prévisionnel	41 520,00€HT
Plan de financement	- ETAT (DETR) – 40% 16 608,00€ 20% obtenus soit 8 304 € - Commune (Fonds propre) 24 912,00€
Calendrier	- Juin 2021 - Travaux en cours de réalisation
Indicateurs d'évaluation proposés	

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Construction d'un pumptrack à OEYRELUY

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale	
Maître d'ouvrage	Commune de Oeyreluy
Description de l'action	La commune dispose de nombreux espaces où la pratique des sports et loisirs de nature est de plus en plus recherchée par une population friande de loisirs différents. Oeyreluy souhaite réaliser un espace sportif et ludique en créant un lieu familial et convivial autour de la pratique du VTT, BMX, skate-board, trottinette, rollers et, de façon générale, les engins à roues et roulettes. Cet équipement, fortement souhaité par les adolescents mais ouverts à toutes les tranches d'âge, permettra aussi de mettre fin aux nombreux usages anarchiques de la voirie, des trottoirs et du mobilier urbain. Il n'existe par ailleurs aucun équipement de ce type sur le territoire de l'agglomération. Son aménagement sera réalisé sur une parcelle communale, dans l'environnement proche des autres équipements sportifs et aire de jeux et au croisement de plusieurs chemins. La piste développera sur 170 mètres environ, en enrobé. Population concernée : - de 12 ans, adolescents, adultes … Aire de pratiquants : Oeyreluy et communes limitrophes, Grand Dax, …
Partenaires	Etat via DETR (Dossier déclaré complet) CAF
Coût prévisionnel	76 890,00€HT répartis : - Réalisation de la piste : 70 670,00€HT - Clôture de sécurité : 6 220,00€HT
Plan de financement	- ETAT (DETR) – 40% 30 756,00€ 25% obtenus soit 19 922 - CAF 3 000,00€ - Commune (Fonds propre) 43 134,00€
Calendrier	- 15 JUIN 2021 – Lettre de commande - JUILLET 2021 : Attribution - AOÛT 2021 : Lancement des travaux - OCTOBRE 2021 : Achèvement des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Aménagement de plein air et de loisirs à Seyresse
Jeux extérieurs pour enfants et création d'un city-parc

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale	
Maître d'ouvrage	Commune de SEYRESSE
Description de l'action	Le Conseil municipal a décidé d'entreprendre des travaux d'aménagement de plein air et de loisirs en réaménageant les jeux extérieurs situés derrière la Maison des Associations et en créant un city-parc en haut de la salle municipale. La mise en sécurité et en accessibilité de ces espaces publics situés au cœur du village permettra de faire de ces sites des lieux de convivialité afin de permettre aux jeunes enfants et aux adolescents de se réunir et de pratiquer des activités sportives
Partenaires	Etat, CAGD
Coût prévisionnel	61 551 euros correspondant au matériel installé par l'Entreprise KOMPAN et au dallage en béton-investissement- auxquels il faut ajouter le montant des fournitures pour les travaux annexes effectués en régie notamment la clôture des jeux pour enfants soit 1 016 euros -fonctionnement-
Plan de financement	-: DETR de 20% accordée en 2021 pour un montant de 12 310 euros - fonds de concours communes rurales Grand Dax 18 475 euros Le reste sera financé sur les fonds propres de la Commune
Calendrier	Les travaux ont été terminés en avril 2021 pour les jeux des enfants et le city-parc livré en partie doit être terminé au plus tard le 30 juin 2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Construction de 6 courts de tennis Saint-Paul-lès-Dax CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain
Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire
Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale

Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Paul-lès-Dax	
Description de l'action	La Ville de Saint-Paul-lès-Dax souhaite prévoir la construction de 6 courts de tennis sur le site de la plaine des sports. **Le projet comprendra:** -2 courts couverts en résine -4 courts extérieurs éclairés en béton poreux -des locaux vestiaires et sanitaires -une zone accueil et club-house -des locaux de rangement -des locaux techniques et de service associés Le plan d'aménagement devra aussi prévoir l'emplacement pour la réalisation ultérieure de 2 courts extérieurs supplémentaires. L'intégration paysagère du projet dans le site constitue un point essentiel. Le projet porte sur 5 000 m².	
Partenaires	A définir	
Coût prévisionnel	Dépense totale HT prévisionnelle de l'opération	1 380 000 €
	Dépense totale HT prévisionnelle des travaux (hors mobilier et équipements	1 200 000 €
Plan de financement	DETR	
	FFT	

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Calendrier	Etude de faisabilité et de programmation : mai 2021 Consultation maîtrise d'œuvre : juillet 2021 Choix lauréat maîtrise d'œuvre : septembre 2022 Dépôt permis de construire : janvier 2022 Marché de travaux : février 2022 Début des travaux : mars 2022 Fin des travaux : décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	1/ La recherche d'économie d'énergie dans le fonctionnement de l'équipement (salle de convivialité et vestiaires) notamment pour les dépenses de chauffage dans le cadre d'une conception globale **d'efficacité énergétique** et de **qualité environnementale,** un niveau **RT 2012 – 30%** est attendu en termes de performances énergétiques. 2/ La fréquentation de l'espace par les différents usagers : collège, associations, ville

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Construction d'un pôle sportif, jeunesse et citoyenneté sur le site de TOUMALIN

Saint-Paul-lès-Dax

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain
Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire
Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale

Maître d'ouvrage	**Ville de Saint-Paul-lès-Dax**
Description de l'action	La Ville de Saint Paul-lès-Dax souhaite requalifier le complexe sportif de Toumalin et a fixé les objectifs programmatiques suivants : • Déconstruction et reconstruction du gymnase adapté à la pratique de sports collectifs en salle (handball, basket-ball, volley-ball...). • Construction d'une salle dédiée à la pratique de l'escalade • Démolition et reconstruction de la salle de gymnastique • Création d'un espace dédié à la pratique du cirque • Construction d'une Maison de la Vie Citoyenne et de la Jeunesse • Création de locaux tertiaires pour des services municipaux et pour les associations dans un mode partagé • Déplacement sur un autre site des installations existantes du club de tennis (4 courts extérieurs et club house) • Maintien d'un skate park sur le site en intégrant une composante trial. • Aménagement de 2 terrains extérieurs de basket 3x3 pour une pratique de loisirs • Conservation à l'identique du terrain de football en gazon synthétique La surface totale du site est de 24 935m² pour une surface de plancher de 4 929m².
Partenaires	Les études programmatiques ont fait l'objet d'une démarche participative auprès des associations et du collège, actuels et futurs usagers du complexe. Cette méthode de concertation sera poursuivie par l'équipe de maîtrise

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">d'œuvre dans le cadre de la conception et de la réalisation du projet par l'intermédiaire notamment de réunions intermédiaires de présentation de l'évolution du projet à chaque étape.</td></tr>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>Dépense totale HT prévisionnelle de l'opération</td><td>7 660 000 €</td></tr>
<tr><td></td><td>Dépense totale HT prévisionnelle des travaux (hors mobilier et équipements</td><td>6 700 000 € HT</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td colspan="2">• Etude de faisabilité et de programmation : janvier 2021
• Concours maîtrise d'œuvre : juin 2021
• Choix lauréat maîtrise d'œuvre : janvier 2022
• Dépôt permis de construire : mai 2022
• Marché de travaux : novembre 2022
• Début des travaux : janvier 2023
• Fin des travaux : juillet 2024</td></tr>
<tr><td>Indicateurs d'évaluation proposés</td><td colspan="2">1/ La recherche d'économie d'énergie dans le fonctionnement de l'équipement notamment pour les dépenses de chauffage dans le cadre d'une conception globale d'efficacité énergétique et de qualité environnementale. En fonction de la parution des futurs décrets d'application, la future Réglementation Environnementale RE2020 sera à prendre en compte et appliquer dans le cadre de la conception et de la réalisation du nouvel équipement. En cas de retard de sortie des décrets, un niveau RT 2012 – 30% est attendu en termes de performances énergétiques ;
2/ La fréquentation de l'espace par les différents usagers : collège, associations, ville</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Sol Salle de basket du stade Maurice Boyau - Dax

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain
Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire
Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale

Maître d'ouvrage	VILLE DE DAX
Description de l'action	La fédération française de basket demande un sol sportif conforme aux normes NF P 90-203 et un parquet bois homologué pour les compétitions de classement fédéral H3. Après deux ans de dérogation, la ville doit mettre la salle aux normes afin de pouvoir continuer à accueillir le club professionnel DGB évoluant en Nationale masculine 1
Partenaires	Etat, conseil régional Nouvelle Aquitaine, Conseil départemental des Landes, **demande de subvention en cours**
Coût prévisionnel	

DESIGNATION	Prix HT
Préparation support	1 500,00 €
Dépose et évacuation du revêtement existant	10 560,00 €
Contrôle de planimétrie	1 250,00 €
Reprise dallage	44 170,00 €
Revêtement	
Fourniture et mise en œuvre du revêtement	118 120,00 €
Travaux de finition	
plinthe	330,00 €
point d' ancrage	1 300,00 €
Tracés terrains de jeux	3 270,00 €
Contrôle et essais	1 000,00 €
Seuil	500,00 €
TOTAL	**182 000,00 €**

Plan de financement	Etat 25% Conseil régional Nouvelle Aquitaine 10 % Conseil départemental des Landes 15 % Ville de Dax 50 %
Calendrier	Juillet -Août 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Homologation salle de basket H3

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Rénovation du terrain synthétique du stade Darrigade Dax
CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain
Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire
Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale

Maître d'ouvrage	Ville de Dax
Description de l'action	Il a été décidé de procéder au remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain du stade André Darrigade d'une surface de 8600m² ainsi que le changement du granulat par un remplissage écologique afin de retrouver l'homologation du terrain et assurer la pérennité de l'installation sportive. **Les utilisateurs** On note que trois associations sont présentes sur le site dont la JAD avec 420 licenciés évoluant en Régional, le Corpo Club Dacquois avec 260 licenciés et le Racing Club de Dax qui bénéficie du terrain synthétique pour les matchs officiel lorsque le terrain en herbe en fermé. Le collège -lycée St Jacques de Compostelle bénéficie du terrain synthétique pour sa section sportive football. Le terrain synthétique sert régulièrement de terrain de repli pour les autres établissements scolaires en période hivernale.
Partenaires	Etat, conseil régional Nouvelle Aquitaine, Conseil départemental des Landes, fédération française de football demande de subvention en cours

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Coût prévisionnel	DESIGNATION	quantité	Prix unitaire HT
	1- travaux préparatoires		
	installation chantier		2 500,00 €
	Dépose et évacuation du gazon synthétique existant	8600m²	43 000,00 €
	2- couche de fondation drainante		
	Test de fond de forme		2 500,00 €
	nivellement et compactage couche drainante	8600m²	8 600,00 €
	couche d'aveuglement en gravillon		8 600,00 €
	Réception la couche de fondation		1 750,00 €
	3- gazon synthétique	8600m²	
	Revêtement synthétique		296 700,00 €
	Remplissage		50 200,00 €
	Test homologation		2 500,00 €
	Total		**416 350,00 €**
Plan de financement	Etat 20% Conseil régional Nouvelle Aquitaine 20 % Conseil départemental des Landes 25 % fédération française de football 10 % Ville de Dax 20 %		
Calendrier	Juillet -août 2021		
Indicateurs d'évaluation proposés	Test de conformité labosport homologation terrain		

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

ESPACE SPORTIF ET SANTÉ à TERCIS-LES-BAINS
CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain
Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire
Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale

Maître d'ouvrage	Commune de TERCIS LES BAINS

Description de l'action

La commune de Tercis les Bains décide :

- d'entreprendre **des travaux à la salle polyvalente** car différentes manifestations sont réalisées : matchs de basket, animations, repas, spectacles...

➢Mise aux normes accessibilité
➢isolation
➢Peinture
➢Réfection des vestiaires, des sanitaires
➢Réfection de la cuisine intérieure et extérieure
➢Réfection du sol : sol EPOXY

Pour un montant de 87 000.00 €

- de créer **un espace sportif** autour de la salle polyvalente :

➢city park
➢mur de frappe
➢Terrain de tennis
➢parcours de santé

Partenaires	A définir

Coût prévisionnel	**178 000.00 €**
TRAVAUX SALLE POLYVALENTE :	**87 000.00 €**
➢Mise aux normes accessibilité :	2 000.00 €
➢isolation :	5 000.00 €
➢Peinture :	15 000.00 €
➢Réfection des vestiaires, des sanitaires :	10 000.00 €
➢Réfection de la cuisine intérieure et extérieure :	30 000.00 €
➢Sol EPOXY :	25 000.00 €
ESPACE SPORTIF :	**91 000.00 €**
➢city park :	30 000.00 €
➢mur de frappe :	15 000.00 €
Terrain de tennis	40 000.00 €
➢parcours de santé :	6 000.00 €

Plan de financement	Un dossier DETR 2022 sera déposé en fin d'année 2021
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des équipements

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Projet Salle polyvalente

Bénesse-lès-Dax

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive	
Maître d'ouvrage	Commune de Bénesse-lès-Dax
Description de l'action	Travaux dans le local cuisine de la salle polyvalente. Sanitaires, peintures, menuiseries et vitrage extérieur.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût du projet : 10 103 € HT
Plan de financement	Subvention accordée : - DETR 25 % soit 2526 €
Calendrier	Lancement des travaux : Mai 2021 Durée des travaux : 3 mois

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Travaux Hall des Sports Saint-Pandelon

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain
Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire
Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale

Maître d'ouvrage	**Mairie de Saint-Pandelon**
Description de l'action	**Patrimoine bâti - Travaux Hall des Sports - Mise en place d'éclairages Led et ravalement des peintures intérieures** Au cours des dernières années, le conseil municipal a engagé régulièrement des travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments afin de valoriser le patrimoine communal Pour l'année 2021, le projet concerne le hall des sports, salle qui présente un intérêt communautaire non négligeable. En effet, s'il accueille les manifestations et activités sportives des associations communales, (pala, foot en salle, futsal avec des matchs de championnat régional et de district), le hall des sports est aussi quotidiennement utilisé par le RPI auquel est rattachée la commune et par le Lycée Saint-Elisabeth pour les cours d'EPS de leurs élèves, les TAP ou les activités extrascolaires, ainsi que pour des manifestations ponctuelles : rencontres USEP, activités conjointes des élèves du lycée avec les internes de l'IME Les Pléïades de Dax. Enfin, cette salle est aussi gracieusement mise à disposition pour les activités sportives de la Gendarmerie de Dax. Les travaux envisagés consistent en - Le remplacement de l'ensemble des éclairages par des éclairages LED ce qui permettra de réaliser des économies substantielles d'énergie - le ravalement et de peinture des murs, des menuiseries intérieures, et des ouvrages métalliques afin d'assurer la pérennité du bâtiment.
Partenaires	**Etat** (subvention DETR) **Communauté d'Agglomération du Grand Dax** (Fonds de concours rénovation énergétique)
Coût prévisionnel	Lot 1 – Electricité – éclairages 20 904.40 € HT Lot 2 - Ravalement – peintures 10 671.38 € HT **Total** **31 575.78 € HT**
Plan de financement	Montant total des investissements 31 575.78 € **Subvention DETR accordée 2021 : 25 % 7 894 €** Fds de concours CAGD rénovation énergétique 10 429 € **accordés**
Calendrier	**- Travaux éclairages réalisés en janvier 2021** **- Travaux peinture programmés fin juin 2021**
Indicateurs d'évaluation	- réduction de la consommation d'énergie du bâtiment

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Construction d'une salle polyvalente à vocation sportive à OEYRELUY

CRTE du Grand Dax

AMBITION 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain **Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire** **Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale**	
Maître d'ouvrage	Commune de Oeyreluy
Description de l'action	La commune dispose d'une salle polyvalente à vocation sportive vieille de plus de 40 ans. Un projet de réhabilitation a été envisagée mais compte-tenu de ses caractéristiques et des besoins actuels et à venir des utilisateurs (associations principalement), une démolition et une reconstruction seraient plus économe pour la commune. Le nouveau bâtiment, construit au même emplacement, développera une surface totale de 1500m² dont 700m² dévolus à la surface d'évolution sportive. La toiture sera équipée de 750m² de panneaux photovoltaïques. Population concernée : habitants de Oeyreluy et autres communes du Grand Dax
Partenaires	Etat via DETR et DSIL Conseil régional (si 20% de créneau réservé au lycée agricole) Conseil départemental (Fonds d'Equipement)
Coût prévisionnel	2 700 000,00€HT répartis : - Travaux : 2 400 000,00€HT - Missions : 300 000,00€HT
Plan de financement	- ETAT (DETR) – 15% 400 000,00€ - Conseil régional – 20% 540 000,00€ - Conseil départemental – 30 000,00€ - Commune (Fonds propre et emprunt) 1 730 000,00€
Calendrier	- DECEMBRE 2021 – Fin Programmation - MARS 2022 : Concours de MOE - SEPTEMBRE 2022 : Phase APS - DECEMBRE 2022 : Phase APD - MARS 2023 : Attribution des marchés - JUIN 2023 : Lancement des travaux - JUILLET 2024 : Achèvement des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de l'équipement

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

TERCIS - RESTAURATION DE L'EGLISE - CLOCHER

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain
Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions
Intention 1 : Mettre en réseau / synergie des équipements culturels

Maître d'ouvrage	Commune de TERCIS LES BAINS

Description de l'action

La commune de Tercis les Bains a décidé d'entreprendre la restauration avec mise en sécurité des biens campanaires et la création d'un nouveau beffroi pour un montant de 37 440.17 € HT.
Etat des lieux :

- Talon du beffroi endommagé, jambage usée ne maintient plus l'ossature
- Plancher en chêne à remplacer
- Escalier d'accès à remplacer
- Fixation des cloches, jougs et battants à changer

Ravalement des façades de l'église pour un montant de 10 000 € HT
Total : 47 440.17 € HT

Partenaires

Travaux restauration du clocher seront effectués par l'entreprise LAUMAILLÉ
Travaux nettoyage des façades : choix de l'entreprise non fait

Coût prévisionnel

Les travaux envisagés sont :
Descente des cloches et démontage de l'ancien beffroi et du vieil escalier
Pose des solives et du nouveau plancher en chêne
Montage du nouveau beffroi orienté dans le sens de la Nef
Remontée des cloches avec nouveaux jougs et battants pour installation dans le nouveau beffroi
Pose du nouvel escalier
Mise en conformité électrique
Remplacement de la centrale de commande
Les coûts principaux sont :
Fabrication beffroi en chêne : 6 995.70 €
Fabrication jougs cloches : 6 651.52 €
Repose des cloches et remplacement des battants : 6 687.02 €
Installation du nouveau plancher et nouvel escalier : 6 778.68 €
Mise en conformité électrique et remplacement centrale de commande sonnerie : 4 605.15 €
Divers : 5 722.10 €
Ravalement des façades : 10 000 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Plan de financement	**Restaurant du clocher** : DETR accordée en 2021 : 30% sur les 37 440 € soit 11 232 € **Ravalement des façades** : DETR 2022
Calendrier	**Restaurant du clocher** : Fin 2021 Durée prévisionnelle : 2 mois **Ravalement des façades** : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Eglise de Téthieu

Travaux d'urgence Restauration de la nef et des collatéraux

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions Intention 1 : Mettre en réseau / synergie des équipements culturels	
Maître d'ouvrage	Commune de TETHIEU
Description de l'action	Restauration de la nef et des collatéraux
Partenaires	La commune est propriétaire des locaux. A terme les locaux resteront communaux.
Coût prévisionnel	290 000€ HT Renforcement de la structure
Plan de financement	DSIL 2021 accordée pour 40% Soit 104 000 € FDC Grand Dax communes rurales 30 000 €
Calendrier	Début des travaux en novembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Sécurité – sauvegarde du patrimoine

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Travaux Eglise Saint-Pandelon

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain
Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions
Intention 1 : Mettre en réseau / synergie des équipements culturels

Maître d'ouvrage	**Mairie de Saint-Pandelon**
Description de l'action	**Patrimoine bâti - Travaux église - Réhabilitation de la toiture centrale et des zingueries** Au cours des dernières années, le conseil municipal a engagé régulièrement des travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments afin de valoriser le patrimoine communal Pour l'année 2021, le premier projet concerne l'église et plus particulièrement la réfection de la toiture de la nef centrale Achevée de construire en 1903, l'église de Saint-Pandelon a fait l'objet de travaux d'entretien réguliers durant ces dernières années : réfection de la couverture et de la zinguerie des bas-côtés, aménagement du parvis, mise aux normes et changement du tableau électrique, travaux de zingueries et de reprise d'ardoises du clocher. Depuis quelques mois, la couverture de la nef centrale laisse entrevoir des porosités qui entraînent des infiltrations d'eau et il devient urgent de procéder à la réfection de cette couverture afin de préserver l'intégrité du bâtiment. Les travaux envisagés consistent en - **La réfection à l'identique (tuile canal) de la couverture de la toiture de la partie centrale de l'église avec :** • Dépose des tuiles • Pose d'un film écran sous lattage • Pose de tuiles canal à crochets en sous-couche • Récupération des tuiles de dessous pour couche de dessus, fixées par crochets - **Le contrôle et la réfection des zingueries**
Partenaires	**Etat (subvention DETR)**
Coût prévisionnel	**22 085.88 € HT**
Plan de financement	Montant total des investissements 22 086 € **Subvention DETR 2021 obtenue : 25 % 5 522 €** ***Reste à charge de la commune sur fonds propre 16 564 €***
Calendrier	**Septembre 2021**
Indicateurs d'évaluation proposés	

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Restauration et revalorisation de la crypte archéologique de Dax

CRTE Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain
Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions
Intention 1 : Mettre en réseau / synergie des équipements culturels

Maitre d'ouvrage / Ville de Dax

Description de l'action

En 1978, à l'occasion d'un aménagement urbain, les vestiges d'un vaste monument gallo-romain sont mis au jour dans la zone dite de l'Ilôt central. Cette basilique civile gallo-romaine représentent un témoignage exceptionnel (unique en Aquitaine) des infrastructures politiques et juridiques de l'antiquité.

Le projet immobilier initialement envisagé se retrouve transformé, afin de conserver une partie des vestiges monumentaux (environ 240 m2).

Inscrits aux Monuments Historiques par arrêté du 29 mai 1980, ils sont ouverts au public depuis 1986. Le site est géré par le musée de Borda labellisé musée de France (14 000 visiteurs en 2019).

Malgré l'effort de sauvegarde consenti par le pouvoir local dans les années 80, les vestiges souffrent de graves problèmes chroniques de conservation. Une dégradation accélérée des structures est constatée ces dernières années, avec une décomposition des murs (effondrement de portions, désagrégation de mortiers).

Le programme de travaux envisagé, visent à résoudre les problèmes de conservation et améliorer l'accès par le public. Il porte sur :

- création d'une nouvelle entrée et d'une plateforme pour l'accueil du public
- mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- reprise du cheminement et du parcours de visite
- réactualisation de la muséographie

Les travaux sont donc prévus en deux tranches :

-Tranche 1 - septembre 2021 : structure, accès, traitement du parcours et dispositifs de maîtrise du climat

-Interruption de 6 mois – printemps 2022 - pour stabilisation et observation du climat

-Tranche 2 – fin 2022 début 2023 : cristallisation des vestiges et muséographie

À l'avant projet sommaire (APS) validé en 2019, a succédé un avant projet détaillé (APD) rendu par le Cabinet Richard Duplat, maître d'œuvre engagé par la ville en 2020. Le permis de construire déposé en Août 2020 a été validé en décembre 2020. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de constitution pour un démarrage des travaux à l'automne 2021.

Partenaires	Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Département des Landes, Fondation du Patrimoine, Syndic de copropriété.
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : Travaux tranche 1 : 590 655,69 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	Honoraires tranche 1 : 60 760,17 Travaux tranche 2 : 54 777,85 € Muséographie tranche 2 : 60 000 € Honoraires tranche 2 : 11 267,22€ Total HT : 777 460 €
Plan de financement	Les partenaires sollicités : État (DRAC) 152 466 € (120 600 acquis sur la première tranche et 31 866€ en discussion) + 50 025 DSIL obtenus en 2021 État (DSIL) 50 000 € (acquis) Région Nouvelle Aquitaine 199 367 € (acquis) Département des Landes 107 042 € (en cours) Souscription publique et mécénat Fondation du patrimoine 20 000 € (en cours) Syndic copropriété 10 000€ (en cours)
Calendrier	Le programme de travaux envisagé, s'intègre à un projet pluriannuel comportant plusieurs phases qui intègrent la valorisation publique de l'édifice. Il devrait démarrer en septembre 2021 et arriver à son terme début 2023 : -Tranche 1 - septembre 2021 : structure, accès, traitement du parcours et dispositifs de maîtrise du climat -Interruption de 6 mois – printemps 2022 - pour stabilisation et observation du climat -Tranche 2 – fin 2022 début 2023 : cristallisation des vestiges et muséographie
Indicateurs d'évaluation proposés	Les indicateurs d'évaluation de cette opération : • qualité de la restauration effectuée pour sauvegarder ce patrimoine remarquable • augmentation de la fréquentation sur le site • augmentation de la qualité d'accueil pour recevoir des groupes

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DAX CRTE Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions Intention 1 : Mettre en réseau / synergie des équipements culturels	
Maître d'ouvrage	Ville de Dax
Description de l'action	

Avec plus de 18 000 entrées par an et 52 000 prêts, la bibliothèque de Dax se positionne comme un équipement culturel de proximité de premier ordre.
Le bâtiment actuel de la bibliothèque date des années 1970. De nombreux désordres sont constatés qui nuisent gravement à l'équipement et que ce plan de réhabilitation ambitionne de corriger.
Les travaux prévus à la bibliothèque concernent deux corps de bâtiment, avec des types de travaux et des objectifs différents.

Sur le bâtiment de la bibliothèque : Les travaux prévus concerneront des reprises de structure, et le changement de la couverture.

Concernant les travaux de structures, ceux-ci auront pour objectif de sécuriser le bâtiment en reprenant les éléments montrant des faiblesses ou des défauts. Ce sera le cas de la galerie qui se trouve entre le corps de bâtiment de la bibliothèque et le corps de bâtiment de la chapelle. Le plancher bois et sa structure, qui présentent des faiblesses dues à la présence passée de termites seront entièrement remplacés par un plancher bois et un solivage identique. De même, les appuis des poutres en bois lamellé-collé de la charpente seront repris pour garantir la solidité et la stabilité de celle-ci.

Pour la couverture, l'objectif est de retrouver un bâtiment hors d'eau. Par la même occasion, l'isolation thermique du bâtiment va être revue, et donc améliorée. Pour réaliser ce changement de couverture, la première opération à réaliser est la dépose de la couverture existante. Celle-ci comporte de l'amiante. Un désamiantage complet est donc prévu pour la couverture à la dépose, puis les travaux de mise en œuvre de la nouvelle couverture se dérouleront, avec la mise en place d'une isolation thermique et d'une couverture composée de panneaux de sous couverture et de tuiles « canal » pour garder l'esthétique de la couverture actuelle.

L'ensemble des menuiseries sera changé ce qui permettra de conforter l'isolation thermique du bâtiment.

Sur le bâtiment du centre culturel : Sur le bâtiment de l'Hôtel Neurisse, les travaux auront pour objectif de créer une entrée visible pour la bibliothèque. Le bâtiment ne sera pas rénové, il sera traversé, et ses façades sur la place du Palais seront ravalées.

Pour se faire, plusieurs opérations sont à réaliser : Création d'un couloir traversant entre la place du palais et le patio de la bibliothèque. Création d'une rampe d'accès dans la cour de la bibliothèque, vers l'entrée du bâtiment. Remplacement des menuiseries sur les 3 façades de la place du palais (au delà de l'aspect esthétique, cela permettra une bien meilleure isolation thermique du bâtiment). Reprise des enduits des 3 façades de la place du Palais. Réaménagement de la place, en retirant, notamment, la fontaine afin de rendre plus visible l'entrée créée.

Avec cette réhabilitation, la bibliothèque redeviendra, par ailleurs, un véritable pôle d'attraction, au cœur du plateau piétonnier de l'hypercentre ville. L'attractivité commerciale de la zone devrait s'en trouver améliorée par une augmentation du flux de visiteurs.

Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : 1 000 000 € HT
Plan de financement	Etat (DSIl) : 400 000 € (obtenu)
Calendrier	Septembre 2021 – décembre 2022 :

La surface de la bibliothèque ne remplissant pas le critère d'éligibilité, la DRAC, la Région Nouvelle Aquitaine et le département des Landes ne pourront être sollicités au titre des règlements d'aide à la construction ou réhabilitation des équipements de lecture publique.

Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration des conditions d'utilisation pour les usagers Réduction des coûts de fonctionnement du bâtiment (énergie)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Amélioration de l'ESPACE CULTUREL DE TERCIS
CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain **Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions** **Intention 1 : Mettre en réseau / synergie des équipements culturels**	
Maître d'ouvrage	Commune de TERCIS LES BAINS
Description de l'action La commune de Tercis les Bains décide d'entreprendre des travaux sur plusieurs salles afin de pouvoir accueillir enfants et adultes pour des animations artistiques, culturelles ou théâtrales. La médiathèque aménagée pour une ouverture au public en 2002 a besoin d'être restaurée y compris la salle attenante. Des travaux doivent être faits afin de permettre aux adhérents de se réunir pour des activités. Il faut investir dans du matériel et du mobilier. L'ancien local de la Maison des Jeunes doit être restauré afin d'y organiser des activités théâtrales et musicales La salle des associations attenante à l'église sera aménagée pour les associations de Tercis les Bains. **Montant du projet : 65 000.00 €**	
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	**65 000.00 €**
TRAVAUX MÉDIATHÈQUE :	**20 000.00 €**
➢Mobilier :	5 000.00 €
➢Equipement audio :	5 000.00 €
➢Peinture :	10 000.00 €
TRAVAUX « ANCIEN LOCAL MDJ » :	**7 000.00 €**
➢Mobilier :	2 000.00 €
➢Equipement audio :	2 000.00 €
➢Peinture :	3 000.00 €
TRAVAUX SALLE DES ASSOCIATIONS :	**25 000.00 €**
➢Mobilier :	5 000.00 €
➢Cuisine :	5 000.00 €
➢Peinture :	10 000.00 €
➢Terrasse :	5 000.00 €
Plan de financement	Un dossier DETR 2022 sera déposé en fin d'année 2021
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'utilisateurs de l'équipement Développement des activités culturelles

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Création d'un pôle culturel

Commune de NARROSSE

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions Intention 1 : Mettre en réseau / synergie des équipements culturels	
Maître d'ouvrage	Commune de NARROSSE
Description de l'action	Projet de création d'un **pôle culturel « médiathèque nouvelle génération »**, en cœur de ville, pour répondre aux nouveaux besoins de la population en pleine croissance. D'une surface de 400 à 500 m² sur une parcelle appartenant déjà à la commune, cet équipement a pour ambition d'être un lieu citoyen capable d'hybrider différentes activités (médiathèque, ludothèque, espace de travail, expositions, spectacle, ...). Il s'articule autour de 4 axes : - construire un équipement modulable, identifiable et accessible - Créer un lieu de vie permettant le brassage social et respectueux de l'environnement - favoriser des temps de rencontre entre les acteurs associatifs, éducatifs, économiques et sociaux - Tisser un lien intergénérationnel par le jeu et l'échange de savoirs
Partenaires	Médiathèque des Landes, réseau de lecture publique du territoire, partenaires financiers, associations, entreprises, écoles.
Coût prévisionnel	**Le coût prévisionnel de l'opération au stade de l'étude sommaire réalisée par le CAUE est de 2 500 000 € TTC**
Plan de financement	DRAC CD40 CAGD - fonds de concours
Calendrier	Phase APD : mars/avril 2022 Dépôt PC : mai 2022 Début travaux : septembre 2022 Fin travaux : octobre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nb d'utilisateurs de l'équipement

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

HERM :

Sécurisation de la salle des fêtes

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain **Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions** **Intention 2 : Offrir aux habitants, et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche, sur les quatre saisons de l'année, et à tarif raisonnable**	
Maître d'ouvrage	Commune de HERM
Description de l'action	Notre commune a décidé, pour améliorer les conditions de sécurité, de confort des habitants et associations, de refaire entièrement le plafond de la salle des fêtes et de moderniser les systèmes de chauffage et d'électricité.
Partenaires	Entreprises locales
Coût prévisionnel	76 417.66 € H.T
Plan de financement	DETR obtenue 20 % soit 14 060 €
Calendrier	Les travaux débutent en juillet 2021 et devraient se terminer au mois d'Octobre.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

SAUGNAC et CAMBRAN:

Réfection et mise aux normes

de bâtiments communaux

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain **Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions** **Intention 2 : Offrir aux habitants, et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche, sur les quatre saisons de l'année, et à tarif raisonnable**	
Maître d'ouvrage	Commune de Saugnac et Cambran
Description de l'action	Il s'agit d'engager des travaux de récetion des toitures de bâtiments communaux
Partenaires	Entreprises locales
Coût prévisionnel	21 415 € H.T
Plan de financement	DETR obtenue 25 % soit 5 354 €
Calendrier	Les travaux débutent en juillet 2021 et devraient se terminer en décembre 2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

RENOVATION DU FOYER MUNICIPAL CANDRESSE

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions Intention 2 : Offrir aux habitants, et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche, sur les quatre saisons de l'année, et à tarif raisonnable	
Maître d'ouvrage	Commune de CANDRESSE
Description de l'action	Le bâtiment de 1936 a été entièrement rénové intérieurement et mis en accessibilité PMR il y quelques années mais l'extérieur est à rénover maintenant. Il est mis à disposition des associations communales et peut-être loué à des particuliers. Il est nécessaire de repeindre les murs extérieurs de ce bâtiment communal, de remplacer les gouttières et les tuiles défectueuses et de démousser la toiture.
Partenaires	Voir le plan de financement ci-dessous concernant les aides sollicitées
Coût prévisionnel	Les travaux projetés consistent en 3 lots : • Menuiseries extérieures (remplacement porte de la cave) • Peinture extérieure • Toiture zinguerie (tuiles démoussage, gouttières)
Plan de financement	Coût prévisionnel du projet : 13 315.36 € HT en autofinancement en partie
Calendrier	2 mois à compter du 1er septembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	- Amélioration du patrimoine bâti de la commune - Dynamisme de la sphère associative locale

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche action SIGNALETIQUE CANDRESSE

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain **Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions** **Intention 2 : Offrir aux habitants, et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche, sur les quatre saisons de l'année, et à tarif raisonnable**	
Maître d'ouvrage	Commune de CANDRESSE Collectivité Territoriale
Description de l'action	La municipalité souhaite remplacer les panneaux directionnels au sein de la commune et identifier les différentes salles communales dont le bâtiment de la mairie qui vient d'être rénové, autour d'une charte graphique commune reprenant les codes du logo de la commune.
Partenaires	Pas de partenaires sur ce projet
Coût prévisionnel	Le projet comprend 3 lots : - panneaux directionnels - identification des salles et bâtiments communaux - mobilier urbain
Plan de financement	Coût prévisionnel du projet : 5 291.99 € HT en autofinancement
Calendrier	Dernier trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

RENOVATION DU LOCAL DU COMITE DES FETES CANDRESSE

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain **Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions** **Intention 2 : Offrir aux habitants, et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche, sur les quatre saisons de l'année, et à tarif raisonnable**	
Maître d'ouvrage	Commune de CANDRESSE
Description de l'action	Ce local est ancien et vétuste. Il est mis à disposition gratuitement du Comité des fêtes. Il se compose de deux parties : une partie stockage de matériel et une partie salle de réunion. Il est nécessaire de mettre aux normes l'installation électrique et de réaliser une rénovation énergétique du bâtiment notamment.
Partenaires	Voir le plan de financement ci-dessous concernant les aides sollicitées
Coût prévisionnel	Les travaux projetés consistent en 6 lots : • Isolation plâtrerie • Electricité chauffage • Menuiseries extérieures • Peinture extérieure • Maçonnerie • Plomberie
Plan de financement	**Coût prévisionnel du projet : 20 090.46 € HT** en autofinancement **Sollicitation du Plan Rénovation Energétique CAGD, CEE du SYDEC (dossiers en cours)**
Calendrier	2 mois à compter du 1er septembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	- Economie d'énergie - Dynamisme de la sphère associative locale

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

CONSTRUCTION D'UN PREAU AU LAC DE LA GLACIERE
Commune de Saint-Vincent-de-Paul
CRTE du Grand Dax

AMBITION 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain
Orientation stratégique 3 : Valoriser et développer notre patrimoine et de nos traditions
Intention 2 : Offrir aux habitants, et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche, sur les quatre saisons de l'année, et à tarif raisonnable

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL – 40990
Description de l'action	Le projet consiste à : - construire un préau en structure bois de 200 m² (environ) pour abriter les manifestations associatives, sportives, culturelles... - aménager sous l'espace construit des sanitaires neufs avec accès PMR, ainsi que des locaux de stockage de matériel (tables, chaises...).
Partenaires	COMMUNE – ETAT Réalisation : 2022
Coût prévisionnel	200 000.00 € HT
Plan de financement	

Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT (travaux)	Taux	Montant de la Subvention demandée
DSIL/DETR 2022	200 000.00 € HT	40%	80 000.00 € HT
sous total			80 000.00 € HT
Fonds propres			120 000.00 € HT
Emprunts			
Autres			120 000.00 € HT
sous total			120 000.00 € HT
Total général de financement			200 000.00 € HT

Calendrier	DEBUT DES TRAVAUX : avril 2022 FIN DES TRAVAUX : juin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Augmentation du nombre de manifestations associatives et/ou municipales (régie évènementielle) – optimisation de l'emploi des services municipaux (limitation des déplacements et des interventions : montage / démontage de chapiteaux, transport de matériel, etc – restructuration des sanitaires (construction de sanitaires neufs avec accès PMR).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Aménagement espace multisports- Citypark Saint-Pandelon

CRTE du Grand Dax

Ambition 2 : Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en sud aquitain
Orientation stratégique 2 : Faire du sport un atout de rayonnement du territoire
Intention 1 : Redynamiser la sphère sportive locale

Maître d'ouvrage	**Mairie de Saint-Pandelon**
Description de l'action	**Mesures pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux. - Aménagements de plein air et de loisirs – Création d'un espace multisports type City Park** En 2016, afin de créer du lien social et de proposer des activités aux jeunes enfants de plus en plus nombreux du fait de l'urbanisation de la commune, le conseil municipal a aménagé une aire de jeux qui a tout naturellement trouvé sa place à proximité du Hall des Sports. Pour compléter cet équipement réservé aux 2-7 ans, le conseil municipal souhaite aujourd'hui créer un espace multisports type Citypark qui permette aux jeunes adolescents qui en sont demandeurs, de pratiquer des activités sportives dans un lieu d'accès facile, gratuit et sécurisé. Ce lieu de rencontre permettra de créer des liens entre les jeunes qui pourront par la suite de retrouver au sein des associations de la commune et ainsi participer à la dynamique du village. Ce citypark sera aussi apprécié par l'école communale pour une utilisation dans le cadre des enseignements solaires ou dans le cadre des T A P qui ont lieu trois fois par semaine durant l'année scolaire, avec les ateliers pour l'initiation des enfants au sport. Les travaux consistent en l'aménagement d'un terrain multi-activités avec deux frontons, des buts multisports foot/hand/basket, des poteaux multisports tennis/badminton/volley. La structure sera équipée d'un accès PMR libre et permanent.
Partenaires	**Etat** (subvention DETR) **Conseil départemental** (subvention FEC)
Coût prévisionnel	*Fourniture et pose City Park* *42 060 € HT* *Aménagement plateforme (estimatif)* *20 000 € HT* ***62 060 € HT***
Plan de financement	Montant total des investissements 62 060,00 € Subvention FEC 11 853,00 € **Subvention DETR sollicitée : 40 %** **24 824,00 €** ***Reste à charge de la commune sur fonds propre*** ***25 383,00 €***
Calendrier	**- 1er semestre 2022**
Indicateurs d'évaluation proposés	- fréquentation du lieu

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax

Violet/projets financés 2021
Bleu/ nouveaux projets
Vert / convention programme pluriannuel

Orientations	Actions cadres du projet de territoire	fiches actions opérationnelles	collectivité	Budget	Etat	Grand Dax	Région	Département	Autre
Orientation stratégique 1 : Mieux se soigner dans le Grand Dax	Intention 1 : Améliorer les parcours de santé en proposant une offre globale à l'échelle du territoire et une plus grande équité territoriale dans l'accès au soin								
	Mettre en place un Contrat Local de Santé (CLS) sur le territoire								
	Intention 2 : Attirer des professionnels de santé et les former localement								
	Définir quels sont les besoins en termes de professionnels de santé sur le territoire et où (en s'appuyant par exemple sur la GPEC-T et le CLS)								
	Intention 3 : Développer l'offre de services (domotique, aides à la personne) en lien étroit avec l'ambition économique (formation et filière silver économie)								
	S'appuyer sur la GPECT (Gestion Prévisionnelle des emplois et compétences) et les formations pour arriver à recruter du personnel pour les services à la personne								
Orientation stratégique 2 : Mieux se loger dans le Grand Dax	Intention 1 : Permettre à nos habitants actuels et futurs d'accéder à un logement adapté à leurs besoins en termes de localisation et de ressources ...								
	Réhabiliter le parc vétuste et requalifier les centres anciens	OPAH 2020-2024	Grand Dax	3 666 165	1 496 165 ANAH	685 000			400 000 Ville de Dax + Banque des terr. +Procivis +Action Logt
	Favoriser les dispositifs d'accession sociale à la propriété	PROGRAMME D'INTERET GENERALPROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) 2020/2023	Grand Dax	2 598 505	2 085 505 ANAH	513 000			Procivis communes
	Mieux répartir et développer une offre équilibrée de logements sociaux en lien la stratégie foncière								
	Requalifier l'offre de logement social par la réhabilitation/rénovation								
	Proposer une offre de logements en habitat inclusif dans les nouvelles opérations (personnes âgées, handicapées...)								
	Mettre au point un plan global pour l'accueil des gens du voyage								

Orientation stratégique 3 : Mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax	Intention 1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain	AIDE A LA CONSTRUCTION, LA RESTRUCTURATION OU LA RÉHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE : GROUPE SCOLAIRE DU QUARTIER DE BUGLOSE	Commune de Saint-Vincent-de-Paul	657400 dont 249 000 en 2021	25% de DETR 2021 62 350				
		AIDE A LA CONSTRUCTION, LA RESTRUCTURATION OU LA RÉHABILITATION DES BATIMENTS ASSOCIATIFS :MAISON DE LA CHASSE	Commune de Saint-Vincent-de-Paul	267 305	A déterminer	FDC Communes rurales 30 000			
		REAMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES ABORDS DE LA MAISON DE LA NATURE	Commune de Rivière	71 658	40% DETR 2021 28 663				
	Mettre en place une stratégie foncière de l'habitat pour le Grand Dax croisée avec les autres politiques publiques dont mobilité et environnement	**ACQUISTION, AMENAGEMENT ET RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN BATIMENT TECHNIQUE ET MAINTENANCE DE « LA POSTE » :**	**Commune de Saint-Vincent-de-Paul**	**550 000**	80 000 ?	10 000 ?			
		AMENAGEMENT ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS DIVERS à HEUGAS	**commune de Heugas**	**29 034**					
	Cibler le développement de l'habitat dans les centres et les dents creuses	**AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE TERCIS**	**Commune de Tercis**	**116 500**					
		AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE Benesse (foncier)	**Commune de Bénesse**	**437 000**					
		AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE SAINT-PANDELON	**Commune de Saint-Pandelon**						
		Extension du restaurant scolaire	**Commune de Oeyreluy**	**355 873**	**DETR 40% 142 349**	**30 000 FDC comm. rur. + 4000 FDC rén. Energ.**		57 651	
		Fonds friche perçu pour transformation station service en lgts sociaux et bureaux	**Nexity**	13 445 000	792 000				
	Intention 2 : Faciliter et généraliser l'accès au numérique								
	Développer les usages numériques	TRAVAUX DE SECURISATION « PPMS » DES PERSONNES ET DE MODERNISATION DES RESEAUX DES GROUPES SCOLAIRES	Commune de Saint-Vincent-de-Paul	22 457	A déterminer				
		EQUIPEMENT NUMERIQUE ET INFORMATIQUE	**Commune de Tercis**	**40 000**					
			Extension fin 2021 Grand Dax	296 000		148 000			Grand Dax THD 148 000
	Achever le réseau de fibre optique pour desservir les habitations non couvertes (extension du réseau)	**Extension du réseau très haut débit de l'agglomération du Grand Dax pour desservir l'intégralité de son territoire**	Extension 100 % Grand Dax	5 403 000	Subvention sera demandée	entre 1 et 2,5 M€	Subvention sera demandée	Subvention sera demandée	A définir

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2020-2024 CRTE Grand Dax

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax
Orientation stratégique 2 : Mieux se loger dans le Grand Dax
Intention 1 : Permettre à nos habitants actuels et futurs d'accéder à un logement adapté à leurs besoins en termes de localisation et de ressources …

L'Agglomération du Grand Dax, la ville de Dax, l'État et l'Anah, Action Logement, la SACICAP PROCIVIS Aquitaine Sud et la Banque des Territoires décident de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement urbain dénommée « OPAH-RU Cœur de ville ».
Le périmètre est concentré sur le centre historique, correspondant au périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) et ayant fait l'objet de l'étude pré-opérationnelle, ainsi que sur la partie du quartier du Sablar au Nord, repérée comme Quartier Politique de la Ville (QPV).

Les enjeux de l'opération sont les suivants :
- Lutter contre l'habitat dégradé et les logements insalubres (occupés et/ou vacants) en incitant à une amélioration de la qualité et en développant une offre de logements adaptée aux ménages, tout en proposant des logements locatifs privés confortables à loyer maîtrisé. Ce volet passe aussi par un travail de repérage et de traitement de l'habitat indigne en s'appuyant sur le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) et par un travail partenarial,
- Favoriser les économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique notamment en direction des propriétaires occupants les plus modestes, tout en veillant à des réhabilitations de qualité et adaptées au bâti ancien s'il y a lieu,
- Encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie : personnes âgées et personnes handicapées,
- Favoriser l'accession à la propriété en centre ancien en communiquant sur les mesures incitatives de requalification de l'habitat,
- Requalifier l'image du centre ancien de Dax, en lien avec l'opération de réhabilitation des façades,
- Requalifier les immeubles / îlots repérés les plus dégradés,
- D'une manière transversale, mettre en valeur le patrimoine, en encourageant les bonnes pratiques et en garantissant sa prise en compte dans les projets de réhabilitation.

Objectifs quantitatifs globaux de la convention
Sur 5 ans, les objectifs globaux sont évalués à 75 logements minimum, répartis comme suit :
- 25 logements occupés par leur propriétaire
- 50 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Objectifs quantitatifs portant sur les logements subventionnés par l'Anah

- 25 logements occupés par leur propriétaire
- 50 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés qui pourront être ventilés comme suit :

> 20 logements conventionnés en loyer intermédiaire
> 20 logements conventionnés en loyer social
> 10 logements conventionnés en loyer très social

	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Logements de propriétaires occupants	**5**	**5**	**5**	**5**	**5**	**25**
• dont logements indignes/très dégradés	1	1	1	1	1	5
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	3	3	3	3	3	15
• dont aide pour l'autonomie de la personne	1	1	1	1	1	5
Logements de propriétaires bailleurs	**10**	**10**	**10**	**10**	**10**	**50**
• dont intermédiation locative	2	2	2	2	2	10
Nombre de logements traités dans le cadre des aides aux syndicats de copropriétaires	6	6	6	6	6	*30*

Financement

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour la durée de l'opération sont de 1 496 165 €, soit **299 233 €** par an, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnels	**299 233 €**	**299 233 €**	**299 233 €**	**299 233 €**	**299 233 €**	**1 496 165 €**
dont aides aux travaux	**261 093 €**	**261 093 €**	**261 093 €**	**261 093 €**	**261 093 €**	**1 305 465 €**
Propriétaires Occupants(total)	49 571 €	49 571 €	49 571 €	49 571 €	49 571 €	247 855 €
Propriétaires Bailleurs	187 400 €	187 400 €	187 400 €	187 400 €	187 400 €	937 000 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la Communauté d'agglomération du Grand Dax est de 137 000 €/an soit 685 000 € sur 5 ans, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnels	**137 000 €**	**137 000 €**	**137 000 €**	**137 000 €**	**137 000 €**	**685 000 €**
Dont aides aux travaux	122 000 €	122 000 €	122 000 €	122 000 €	122 000 €	610 000 €
Dont coût de l'ingénierie	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	75 000 €

→

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la Ville de Dax pour l'opération sont de 80 000 € par an soit 400 000 € sur 5 ans, selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
AE prévisionnels	**80 000 €**	**80 000 €**	**80 000 €**	**80 000 €**	**80 000 €**	**400 000 €**
Dont aides aux travaux (hors actions d'accompagnement)	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	**325 000 €**
Dont coût de l'ingénierie	15 000 €	15000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 **€**	**75 000 €**

En complément de ces aides, la Ville prévoit un budget spécifique de **20 000 € par an** (soit 100 000€ sur 5 ans) pour financer, sous conditions, les actions d'accompagnement suivantes : Opération embellissement des façades

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) 2020/2023 CRTE Grand Dax

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax
Orientation stratégique 2 : Mieux se loger dans le Grand Dax
Intention 1 : Permettre à nos habitants actuels et futurs d'accéder à un logement adapté à leurs besoins en termes de localisation et de ressources …

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax, l'Etat et l'Anah ont décidé de réaliser **un Programme d'Intérêt Général** sur le territoire communautaire.
Les dossiers propriétaires occupants concerneront les 20 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.
Les dossiers propriétaires bailleurs seront étudiés sur les 8 communes suivantes selon certains périmètres définis : Dax ; Saint-Paul-lès-Dax ; Narrosse ; Saint-Vincent-de-Paul ; Tercis-les-Bains ; Saugnac-et-Cambran ; Oeyreluy ; Mées
Le PIG de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax est une réponse à l'enjeu de lutte contre la dégradation du parc ancien et l'amélioration de l'habitat. Il est conclu pour une durée de 3 ans, reconductible 2 fois un an.
Les objectifs globaux sont évalués à 203 logements réhabilités, ou adaptés, sur 3 ans, soit 68 par an.

- **163** logements occupés par leurs propriétaires, soit 54 par an.
- **40** logements locatifs appartenant à des bailleurs privés, soit 13 par an.

Propriétaires occupants :

- ***105*** *logements de propriétaires occupants pour des travaux de réhabilitation énergétique (dossier double thématique compris), soit 35 par an.*
- ***55*** *logements de propriétaires occupants en matière d'adaptation au vieillissement, ou au handicap (dossiers double thématique compris), soit 18 par an.*
- ***3*** *logements de propriétaires occupants pour des travaux permettant de lutter contre l'habitat indigne, soit 1 par an.*

Propriétaires bailleurs

- ***40*** *logements de propriétaires bailleurs en matière de travaux dans logements dégradés et lutte contre la vacance, soit 13 par an.*
- ***Dont 5*** *conventionnements avec intermédiation locative.*

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Objectifs de réalisation de la convention				
	Année 1	**Année 2**	**Année 3**	**TOTAL**
Logements de propriétaires occupants				
• dont travaux de lutte contre précarité énergétique	35	35	35	105
• dont travaux d'adaptation au vieillissement et au handicap	18	18	19	55
• lutte contre habitat indigne	1	1	1	3
Logements de propriétaires bailleurs				
• travaux de lutte contre précarité énergétique et résorption de la vacance	13	13	14	40
• dont conventionnement avec intermédiation locative	1	2	2	5

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah, pour l'opération, sont de 2 085 505 € selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
	Montant en €	Montant en €	Montant en €	**Montant en €**
AE prévisionnels	686 856€	687 856€	710 793 €	2 085 505 €
dont aides aux travaux	619 016 €	620 016 €	642 093 €	1 881 125 €
dont aides à l'ingénierie	67 840 €	67 840 €	68 700 €	204 380 €

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour l'opération, sont de **513 000 €,** selon l'échéancier suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	**Total**
	Montant en €	Montant en €	Montant en €	**Montant en €**
AE prévisionnels	171 000	171 000	171 000	**513 000**
Dont propriétaires occupants	31 000	31 000	31 000	**93 000**
Dont propriétaires bailleurs	140 000	140 000	140 000	**420 000**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

AIDE A LA CONSTRUCTION, LA RESTRUCTURATION OU LA RÉHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE : GROUPE SCOLAIRE DU QUARTIER DE BUGLOSE CRTE du Grand Dax

Ambition 3 : mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax
Orientation stratégique 2 : Mieux se loger dans le Grand Dax
Intention 1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL - 40990
Description de l'action	AIDE A LA CONSTRUCTION, LA RESTRUCTURATION OU LA RÉHABILITATION DES BATIMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE : GROUPE SCOLAIRE DU QUARTIER DE BUGLOSE : Le projet consiste à : - déconstruire un bâtiment ancien et dangereux (amiante, ect) situé dans le périmètre de l'école, - construire un nouveau restaurant scolaire, - rénover/réhabiliter des bâtiments existants (normalisation énergétique et électrique, accessibilité PMR) et création de salles d'activités scolaires, - clore le site afin de le sécuriser. Cet aménagement favorisera l'aspect des constructions traditionnelles des lieux pour la construction neuve (toiture multipentes en tuiles, utilisation de bois), la conservation/valorisation des ouvertures et des façadesexistantes pour le bâtiment réhabilité, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans un cadre sécurisé par des clôtures/haies autour du site. Les travaux n'impacteront pas l'activité éducative et se traduiront par un phasage « à tiroir » : démolition d'un bâti ancien et construction du nouveau restaurant scolaire, abaissement d'un bâtiment existant et accessibilité par construction de rampe PMR, aménagement des clôtures pour la sécurisation du site.
Partenaires	COMMUNE – CD40 – CAF40 - ETAT Réalisation pluriannuelle : 2019 – 2020 - 2021
Coût prévisionnel	657 400.00 € HT (investissement)
Plan de financement	

Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la Subventiondemandée
DSIL/DETR 2019	203 000.00 € HT	40%	81 200.00 € HT
DSIL/DETR 2020	205 000.00 € HT	40%	82 000.00 € HT
DSIL/DETR 2021	249 400.00 € HT	40%	99 760.00 € HT **62 350 € accordés soit 25%**
CD40 2019		18%	36 540.00 € HT
CD40 2020		18%	36 900.00 € HT
CD40 2021		18%	44 892.00 € HT
CAF40 2021		25%	62 350.00 € HT

Calendrier	DEBUT DES TRAVAUX tranche 1 : Septembre 2019 DEBUT DES TRAVAUX tranche 2 : Juillet 2020 DEBUT DES TRAVAUX tranche 3 : Avril 2021 FIN DES TRAVAUX : Septembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	autonomie des élèves : mise en place d'un self = limitation du gaspillage alimentaire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

AIDE A LA CONSTRUCTION, LA RESTRUCTURATION OU LA RÉHABILITATION DES BATIMENTS ASSOCIATIFS : MAISON DE LA CHASSE Saint-Vincent-de-Paul CRTE GRAND DAX

Ambition 3 : mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax
Orientation stratégique 2 : Mieux se loger dans le Grand Dax
Intention 1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL - 40990
Description de l'action	AIDE A LA CONSTRUCTION, LA RESTRUCTURATION OU LA RÉHABILITATION DES BATIMENTS ASSOCIATIFS : MAISON DE LA CHASSE Le projet consiste à : Travaux de sécurisation et d'accessibilité de la Maison de la Chasse - déconstruire une partie du bâtiment, conforter les murs porteurs, procéder à des ouvertures, aménager une salle d'éviscération, mise aux nomes WC PMR, habilitation électrique, isolation, salle de réunion. Cet aménagement préféré à une construction neuve favorisera l'aspect des constructions traditionnelles des lieux avec la conservation des ouvertures et des façades existantes.
Partenaires	COMMUNE - ETAT Réalisation pluriannuelle : 2021 - 2022
Coût prévisionnel	267 305.00 € HT (investissement)
Plan de financement	

Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la Subventiondemandée
DSIL/DETR 2021	17 305.00 € HT	40%	6 922.00 € HT
DSIL/DETR 2022	250 000.00 € HT	40%	100 000.00 € HT
sous total			106 922.00 € HT

Calendrier	DEBUT DES TRAVAUX : Novembre 2021 FIN DES TRAVAUX : Septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'énergies sur les travaux d'isolation de la toiture + menuiseries extérieures + chauffage optimisé

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

REAMENAGEMENT ECOLOGIQUE DES ABORDS DE LA MAISON DE LA NATURE RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY

CRTE du Grand Dax

Ambition 3 : mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax **Orientation stratégique 2 : Mieux se loger dans le Grand Dax** **Intention 1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain**	
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY
Description de l'action	Le présent projet vise l'aménagement extérieur des abords de la maison de la nature en transformant des espaces minéraux en espaces verts. Il s'inscrit dans un objectif de poursuite de la revitalisation et de la valorisation du centre bourg. Le projet prévoit : • La création d'espaces verts paysagers arborés sur une surface d'environ 2500 m² ; • La création de places de stationnement ombragées en dalles gazon ; • L'utilisation de matériaux naturels ou éco-recyclés dans des conceptions des aménagements (ouvrage en bois, empierrement, murs de gabion) ; • La couverture des gradins en béton du fronton par un habillage en bois.
Partenaires	ETAT : DSIL
Coût prévisionnel	Aménagements extérieurs de la maison de la nature transformation des espaces minéraux en espaces verts : 71 658.00 € HT
Plan de financement	Montant total du projet : ..... .71 658.00 € HT Subvention DSIL 40 % ..... 28 663.00 € HT Reste à la charge de la commune... 42 995.00 € HT
Calendrier	Démarrage travaux 4ème trimestre 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	Aménagement écologique des abords

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

ACQUISTION, AMENAGEMENT ET RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN BATIMENT TECHNIQUE ET MAINTENANCE DE « LA POSTE » de SAINT-VINCENT-DE-PAUL

CRTE du GRAND DAX

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax
Orientation stratégique 3 : Mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax
Intention 1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL - 40990
Description de l'action	Le projet consiste à : - acquérir (amiable ou préemption) par portage foncier et financier (EPFL) un bâtiment technique et de maintenance de « La Poste » situé au bourg (route de l'Adour) mis en vente à l'été 2021, - identifier un ou X locataire(s) potentiel(s) et prendre contact avec eux (courriers reçus et visites effectuées) pour projet de bail, - rénover/réhabiliter les 480 m² du bâtiment existant (normalisation énergétique et électrique, accessibilité PMR, cloisonnements bureau), - louer le bâtiment pour autofinancer l'acquisition et les aménagements, - stabiliser/conserver/accueillir une activité économique sur le territoire de la CAGD et donner de l'attractivité économique à la Commune (aménagement d'une zone à vocation économique, d'habitat et des services à proximité : terrains Laborde). Ce projet global (acquisition / aménagement) favorisera la rénovation du bâti par la recherche d'une optimisation énergétique de la structure (isolation, menuiseries, chauffage), l'accessibilité aux personnes à mobilitéréduite depuis le parc de stationnement ainsi qu'une éventuelle valorisationfoncière (habitat social ?) sur la partie de terrains non construite (zone UB du PLUIH).
Partenaires	COMMUNE – ETAT – CAGD ? – SOLIHA ? Département des Landes ? Réalisation pluriannuelle : 2021 - 2022 – 2023 Ces partenaires restent à solliciter.
Coût prévisionnel	550 000.00 € HT (acquisition et travaux)
Plan de financement	

Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT (travaux)	Taux	Montant de la Subvention demandée
DSIL/DETR 2022	150 000.00 € HT	40%	60 000.00 € HT
DSIL/DETR 2023	50 000.00 € HT	40%	20 000.00 € HT
CAGD 2022	10 000.00 € HT		10 000.00 € HT
sous total			90 000.00 € HT
Fonds propres			442 000.00 € HT
Emprunts			
Autres (loyer 2023)			18 000.00 € HT
sous total			460 000.00 € HT
Total général de financement			550 000.00 € HT

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Calendrier	Acquisition EPFL : décembre 2021 DEBUT DES TRAVAUX tranche 1 : mai 2022 DEBUT DES TRAVAUX tranche 2 : octobre 2022FIN DES TRAVAUX : janvier 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Efficience énergétique du bâtiment et valorisation du patrimoine – Développement d'une activité économique sur la CAGD – Habitat social

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

AMENAGEMENT ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS DIVERS HEUGAS CRTE du Grand Dax

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax
Orientation stratégique 3 : Mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax
Intention 1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain

Maître d'ouvrage	Commune de Heugas
Description de l'action	La commune de Heugas est propriétaire de terrains situés dans le bourg. Sur ces terrains, des bâtiments et équipements publics ont été construits depuis de nombreuses années (mairie – salle polyvalente et sportive – aire de jeux pour enfants – salle culturelle « Chapelle de Coudaingt » - Jardin du souvernir). La municipalité a prévu de réaliser divers aménagements et notamment - Un cheminement à proximité de la salle culturelle « Chapelle de Coudaingt » et de l'aire de jeux, dans le parc de la mairie, afin de desservir un futur arborétum - Un enrochement à proximité de la salle polyvalente - Le réaménagement du jardin du souvenir (déplacement d'un columbarium et achat d'un nouvel équipement) Ces travaux seront réalisés afin d'améliorer le cadre de vie des administrés.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Travaux d'aménagement du cheminement dans le parc de la mairie : 11 182.40 € HT Travaux d'enrochement : 12 760 € HT Travaux d'aménagement dans jardin du souvenir : 5 092 € HT **Soit un total de travaux (estimation au 30/06/2021) : 29 034.40 € HT**
Plan de financement	A définir
Calendrier	Réalisation des travaux prévue sur les exercices 2021-2022 en fonction d'attribution des aides, fonds de concours et de l'auto-financement disponible
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration du cadre de vie des habitants et usagers

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG DE TERCIS
CRTE du Grand Dax

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax **Orientation stratégique 3 : Mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax** **Intention 1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain**	
Maître d'ouvrage	Commune de TERCIS LES BAINS
Description de l'action La commune de Tercis les Bains veut embellir le bourg (harmonie et bien-être pour les tercisiens, visiteurs et meilleure sécurité pour le stationnement), à savoir : - Restauration de la fontaine (démolir l'ancienne) - Création d'un boulodrome - Réaménagement des chemins - Réaménagement des parkings - fleurissement **pour un montant de 116 500.00 €**	
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	**Chiffrage en cours** **Restauration de la fontaine : 33 000.00 €** **Création d'un boulodrome : 20 500.00 €** **Réaménag. des chemins : 20 500.00 €** **Réaménag. des parkings : 27 500.00 €** mairie : 6 500.00 € église : 4 000.00 € cimetière : 15 000.00 € Aire au contre bourg : 2 000.00 € **Fleurissement : 15 000.00 €**
Plan de financement	Un dossier DETR 2022 sera déposé en fin d'année 2021
Calendrier	Commencement des travaux dès réception de l'arrêté d'accord de la DETR
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration des conditions de vie des habitants Augmentation de l'attractivité de la commune

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

CENTRE BOURG BENESSE-LES-DAX

CRTE du Grand Dax

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax **Orientation stratégique 3 : Mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax** **Intention 1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain**	
Maître d'ouvrage	Commune de Bénesse-lès-Dax
Description de l'action	**Continuité du schéma d'aménagement urbain du centre bourg.** - Création Mairie dans ferme Lesplaces - Création commerces de proximité sur la ZAE - Aménagement voirie de transit au centre - Création parking public. - Sécurisation entrée bourg côté RD22
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	**Coût du projet :420 000** - Bâtiment Mairie 270 000€ - Voirie de transit 50 000€ - Création parking achat terrain + travaux 40 000€ - Travaux entrée bourg, déplacements doux 60 000€
Plan de financement	**Subventions sollicitées :** - DETR - DSIL - FNADT - Programme Leader - Fonds de concours - Fonds propres
Calendrier	**Prévision travaux :** - 2022 Mairie - 2023 Voirie - 2023 Entrée bourg déplacements doux - 2024 Travaux parking public
Indicateurs d'évaluation proposés	Limite de l'étalement urbain

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

CENTRE BOURG SAINT-PANDELON

CRTE du Grand Dax

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax **Orientation stratégique 3 : Mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax** **Intention 1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain**	
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT-PANDELON
Description de l'action	- En 2020, le conseil municipal a engagé des démarches afin d'acquérir une propriété composée d'une ancienne maison à réhabiliter située contre la mairie, de terrains classés en zones UC et AU au centre bourg et de parcelles situées en zones N et A. - L'achat de cette bâtisse qui jouxte la mairie pourra permettre de développer différents projets à moyen terme. Sont notamment envisagés : - - l'agrandissement de la mairie - - la création d'une salle pour proposer des activités musicales - - l'aménagement d'un cabinet médical ou paramédical - Les parcelles situées en zone N et A pourront quant à elles, accueillir un circuit « bien-être » - Ces projets permettront de renforcer l'attractivité la commune, de revitaliser le centre bourg et de répondre à des besoins de santé publique.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	- A définir
Plan de financement	- A définir
Calendrier	- A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Limite de l'étalement urbain

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Extension du restaurant scolaire à OEYRELUY

CRTE du Grand Dax

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax **Orientation stratégique 3 : Mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax** **Intention 1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain + amélioration de la performance énergétique**	
Maître d'ouvrage	Commune de Oeyreluy
Description de l'action	La commune dispose d'une école publique qui accueille 116 enfants à la rentrée 2021/2022. Plus de 100 de ceux-ci mangent quotidiennement au restaurant scolaire des plats cuisinés localement par la MFR de Oeyreluy. Le passage en liaison chaude en 2021, et le choix de produits de qualité ont considérablement augmenté la fréquentation (+20%). Les contraintes liées à la Covid ont également mis en avant un manque d'espace pour assurer les 2 services (distanciation, brassage, ...). **Une extension de la structure actuelle de 100m² doit impérativement être réalisée à court terme avec une mise aux normes des locaux de service (vestiaires, cuisine, ...) et des locaux d'accueil (salle de restauration).** Cette mise aux normes prévoit une amélioration de l'isolation thermique et phonique de l'ouvrage. Population concernée : - de 12 ans scolarisés à Oeyreluy (enfants originaires de plusieurs communes du Grand Dax)
Partenaires	Etat via DETR Conseil départemental (Aide à la construction, la restructuration, la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré) Grand Dax
Coût prévisionnel	355 873,00€HT répartis : - Travaux : 314 500,00€HT - Missions : 41 573,00€HT
Plan de financement	- ETAT (DETR) – 40% 142 349,00€ - Conseil départemental – 18% +CSD (0,90%) 57 651,00€ - CAGD (FDC communes rurales) – 30 000,00€ - CAGD (FDC rénovation énergétique) – 4 000,00€ - Commune (Fonds propre et emprunt) 121 873,00€
Calendrier	- DECEMBRE 2021 – Approbation APD - AVRIL 2022 : Attribution des marchés - JUILLET 2022 : Lancement des travaux - JUIN 2023 : Achèvement des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Mise aux normes réalisée Performance énergétique Fréquentation de l'équipement

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

TRAVAUX DE SECURISATION « PPMS » DES PERSONNES ET DE MODERNISATION DES RESEAUX DES GROUPES SCOLAIRES

Saint-Vincent-de-Paul CRTE DU GRAND DAX

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax

Orientation stratégique 3 : Mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax

Intention 2 : Faciliter et généraliser l'accès au numérique

Description de l'action	Le projet consiste à : Travaux de sécurisation « PPMS » et de modernisation des réseaux des groupes scolaires - pose d'un portier vidéo (bourg), dépose de deux box internet et deux bornes wifi obsolètes, rénovation/installation réseau informatique filaire dans les classes, rénovation/commutation du réseau téléphonique interne/externe en technologie 3cx avec pont wifi vers mairie, installation d'un système « ppms » (bourg+buglose) avec boitiers « pagger » individuel pour gestion différenciée et discrète des risques (incendie, intrusion, chimique).
Partenaires	COMMUNE - ETAT Réalisation annuelle : 2021
Coût prévisionnel	22 457.72 € HT (investissement)
Plan de financement	

Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la Subventiondemandée
DSIL/DETR 2021	22 457.72 € HT	40%	8 983.08 € HT
sous total			8 983.08 € HT
Fonds propres			*(13 474.64 € HT)*
Emprunts			
Autres			
sous total			*(13 474.64* € HT)
Total général de financement			22 457.72 € HT

Calendrier	DEBUT DES TRAVAUX : Juillet 2021 FIN DES TRAVAUX : Décembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'abonnements internet et de téléphonie (suppression de 2 abonnements box internet et gestion en mode interne des postes du groupe scolaire du bourg : 2 écoles, cantine, animateurs, périscolaire, direction) sécurisation des personnes « ppms » + portier video.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

EQUIPEMENT NUMERIQUE ET INFORMATIQUE

CRTE du Grand Dax

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax

Orientation stratégique 3 : Mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax

Intention 2 : Faciliter et généraliser l'accès au numérique

Maître d'ouvrage	Commune de TERCIS LES BAINS

Description de l'action

La commune de Tercis les Bains envisage de développer le numérique dans le centre bourg de Tercis les BAINS, à savoir :

- Améliorer, Développer et Sécuriser le système informatique des bâtiments (mairie, école, médiathèque, Maison des associations, salle polyvalente et Grange de la Capranie)
- Installation des bornes WIFI
- Mise en place d'une vidéoprotection.

Pour un montant de 40 000.00 €

Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	**40 000.00 €**
Système informatique des bâtiments :	30 000.00 €
Mise en place d'une vidéoprotection » :	5 000.00 €
Installation des bornes WIFI :	5 000.00 €
Plan de financement	Un dossier DETR 2022 sera déposé en fin d'année 2021
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Extension du réseau très haut débit de l'agglomération du Grand Dax pour desservir l'intégralité de son territoire
CRTE Grand Dax

Ambition 3 : Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax
Orientation stratégique 3 : Mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax
Intention 2 : Faciliter et généraliser l'accès au numérique

Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Grand Dax
Description de l'action	Le réseau très haut débit de l'agglomération du Grand Dax (intitulé Numérid@x) a été construit en quatre ans (de 2013 à 2017) dans le cadre d'une délégation de service public conclue avec la société Orange. Il se compose notamment d'un réseau de fibre optique très au haut débit de type « fibre jusqu'au logement » (FTTH) qui devait comporter initialement au moins 30000 prises, pour desservir ainsi 90% des logements de l'agglomération en 2013. Au 1/10/2021, le réseau compte 32600 prises FTTH réparties sur l'ensemble des 20 communes de l'agglomération. Les équipements du réseaux prévus initialement par la convention ont été réalisés (dont 7 centraux optiques, 89 armoires de quartier et plus de 900 kilomètres de fibre optique déployés) et le réseau compte à ce jour près de 15600 abonnés aux services très haut débit. Le réseau très haut débit Numérid@x permet aux entreprises du territoires de disposer des services de télécommunication adaptés pour développer leur productivité, leurs offres de services, et se maintenir sur le territoire. Il permet par ailleurs aux particuliers de bénéficier pleinement du potentiel du réseau Internet et de développer des usages tel que le télétravail et l'accès aux multiples services digitaux. Suite au déploiement « initial » du réseau dans l'empreinte territoriale prévue par la convention de délégation de service public, une première extension a été engagée fin 2019 pour desservir près de 490 logements supplémentaires répartis sur 4 communes pour un coût global de travaux évalué à 297K€. Une étude complémentaire a été en parallèle engagée avec le délégataire en charge du déploiement et de l'exploitation du réseau, la société Grand Dax THD, avec pour objectif d'étendre le réseau FTTH vers 100% du territoire de l'agglomération. Cela concerne ainsi des zones de logements éloignées des centres villes et centres bourgs sur les différentes communes (hameaux, lotissements, logements isolés), pour lesquelles néanmoins l'accès à Internet haut débit est devenus un enjeu dans un contexte de généralisation des usages numériques. Cette étude a ainsi permis de déterminer les conditions techniques et économiques de mise en œuvre de cette extension du réseau FTTH vers les zones les moins denses de l'agglomération, avec les principaux résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	- 3364 équivalents Logements à rendre raccordable, - 5 nouveaux PM (armoire de rue) supplémentaires à déployer en lien avec les 7 NRO existants, - 900 points de branchement optique à installer (soit 1 PB pour 3 logements en moyenne), - 353 km de longueur totale de réseau principal à créer : 96 km utilisant des réseaux de génie civil existants, 46 km du GC complémentaire à créer et 211 km utilisant des appuis aériens existants pour la plupart, - des travaux de déploiement prévus en continu sur 8 trimestres.
Partenaires	La société Grand Dax THD, filiale du groupe Orange, en charge du déploiement et de l'exploitation du réseau THD.
Coût prévisionnel	- **Coût d'investissement des travaux d'extension initiale du réseau vers 4 zones complémentaires représentant 450 logements : 296 000 €** - **Coût d'investissement des travaux d'extension du réseau FTTH vers l'intégralité du territoire : 5 403 000 €**
Plan de financement	- Co-financeurs Délégataire Grand Dax THD : 148 000 € et Grand Dax 148 000 € pour la première extension en 2021 Pour l'extension à 100 %, la subvention complémentaire irait de 1 à 2,5 M€ de subvention Grand Dax sur le montant total d'investissement de premier établissement (discussions en cours)
Calendrier	- Première extension du réseau FTTH vers 4 zones urbanisées complémentaires représentant 490 logements : Déc. 2020 à sept 2021 - Finalisation de l'étude complémentaire d'extension du réseau pour couvrir l'intégralité du territoire de l'agglomération, soit près de 3400 logements supplémentaires janvier 2021 - Début des travaux de déploiement d'extension du réseau vers l'ensemble du territoire : second trimestre 2022 - Fin des travaux d'extension – 3364 nouvelles prises FTTH à minima construites : fin 2023 - Mise en service commerciale de la totalité des nouvelle prises FTTH construites : 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de nouvelles prises FTTH raccordables créées à la date de fin des travaux Nombre de logements (adresses – équivalent logement) couvert par les extensions du réseau THD déployé Nombre d'entreprises (professionnels – TPE/PME) couverte par les extensions du réseau THD déployé

Ambition 4 : mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques

violet/projets financés 2021
Bleu/ projets 2022-2024
vert/programme pluriannuel

Orientations	Actions cadres du projet de territoire	fiches actions opérationnelles	collectivité	Budget	Etat	Grand Dax	Région	Département	Autre
Orientation stratégique 1 : Mieux se déplacer dans le Grand Dax	Intention 1 : Avoir un programme voirie de qualité								
	Requalifier et entretenir la voirie	Requalification du plateau piétonnier de Dax 7 325 000	Grand Dax	1855000 tranche 2022	DETR 2021 30% 556 500				
	Assortir la création de voies nouvelles de trottoirs permettant les cheminements doux	AMENAGEMENT DE LA RUE DU POUY	Commune de Saint-Vincent-de-Paul	500 000 pour la partie sous MOA Commune	DETR 2022 et 2023 200 000				
	Intention 2 : Offrir à nos habitants des alternatives au tout voiture dans les déplacements du quotidien et des loisirs								
	Optimiser les réseaux de transport, urbain et scolaire (refonte du réseau en cours)								
	Créer des nouveaux aménagements cyclables de loisirs	Aménagement d'une voie verte	Commune de Heugas	250 000	DETR 2021 28% 70 000	sollicitera FDC Communes rurales		Amendes de police	
	La fiche "schéma directeur des liaisons douces" jointe fera l'objet d'une fiche dédiée par tracé	Aménagement d'une voie verte	Commune de Narrosse	193 773	A représenter en 2022 ?			11 869 schéma cycle 13500 amendes police	
		Création d'une voie verte Route de Tercis, entre l'EALAT et le carrefour Nungesser et Coli à Dax	Grand Dax	166 665	37% de DSIL 2022 61 666 20% Ministère des Armées 33 333	33 333		38 333	
	Créer des aménagements cyclables pour les déplacements utilitaires (travail, études, achats)								
	Intention 3 : Penser les lieux d'interconnexion entre modes de transport au sein des polarités								
	Fluidifier les accès multimodaux à la gare LGV								

Orientation stratégique 2 : Poser les bases et développer une agriculture et une alimentation locales	Intention 1 : Maintenir une activité agricole sur le territoire								
	Élaborer un PAT : Projet Alimentaire Territorial (en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles)								
	Intention 2 : Favoriser les circuits courts et le maraîchage								
	Favoriser les ateliers de transformation de fruits et légumes sur le territoire								
	Développer les points de vente de produits locaux								
Orientation stratégique 3 : Mieux valoriser la forêt et les énergies renouvelables	Intention 1 : Promouvoir la forêt comme support de la biodiversité et du paysage								
	Compléter et créer des circuits de découverte pédagogique de la forêt (bois en zone humide, etc...)								
	Intention 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire								
	Intention 3 : promouvoir la rénovation énergétique	**Fiche cadre FDC Grand Dax**							
		Rénovation énergétique Ecole de Mees	Commune de Mees	8 188	20% de DETR, deux projets 14 364	FDC Rénovation énergétique 4094			
		Rénovation énergétique salle des fêtes de Mees	Commune de Mees	63 631					
		Rénovation énergétique + agrandissement de l'école de Narrosse	SIVU Candresse Yzosse Narrosse	480 000	28% DETR 2021 soit 135 000	FDC Rénovation énergétique Agglo max 40 000. Demande à venir			
		Rénovation énergétique des vestiaires et tribunes du stade	Commune de Narrosse	511 649	58% de DSIL énergie en 2021 soit 295 733	FDC Rénovation énergétique Agglo max 40 000. Demande à venir			
		Rénovation énergétique école maternelle, cantine et ancien logement de fonction école Jules Barrouillet	Commune de Saint-Paul-lès-Dax	1 601 877	58% sur env. subventionnable de DSIL énergie en 2021 soit 511 787	FDC Rénovation énergétique Agglo max 40 000. Demande en étude		135 000 Demande en étude	FEDER CAF
		Rénovation énergétique salle des fêtes et presbytère	Commune de Téthieu	67 617 dont 60 500 travaux rénovation énergétique	58% de DSIL énergie soit 34 969	FDC Rénovation énergétique 11 247			
		RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX BOULANGERIE & EPICERIE Rivière	Commune de Rivière-Saas et Gourby	55 692	20% de DETR 2021 11 200	FDC Rénovation Energétique 19 633			
		RENOVATION EXTERIEURE DES BATIMENTS COMMUNAUX HEUGAS	**Commune de Heugas**	**66 100**		FDC Rénovation Energétique pour dossier route Massey 1671			
		Reconstruction d'une déchetterie à Narrosse	**Grand Dax**	**2 300 000**	**1 000 000 +300 000 ADEME**				
		Remplacement des lampes bulles consommatrices d'énergie	**Sydec**	**15 000 000**	**900 000/an soit 3 600 000**				
	Trouver des surfaces cohérentes pour développer l'énergie photovoltaïque	**OPTIMISATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE BUGLOSE PAR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**	**Commune de Saint-Vincent-de-Paul**	**200 000**	**80 000 ?**				

Orientation stratégique 4 : Se réconcilier avec l'eau	Intention 1 : Gérer le risque inondation Réduire l'imperméabilisation des sols	**PAPI) 2020-2026 de l'agglomération dacquoise**	Maîtrise d'ouvrage multiple pour 28 actions estimées à 11 540 335 €		4 318 118 € (37,4%)	5 799 452 € (50,3%)	7 700 € (0,05%)		Europe : 229 000 € (2%) Agence de l'eau Adour-Garonne : 62 160 € (0,5%) Pays Tarusate : 1 029 063 € (9%) Terres de Chalosse : 28 240 (0,2%) Maremne Adour Côte Sud : 5 974 € (0,05%) communes : 60 630 € (0,5%)
	Intention 2 : Favoriser l'infiltration des eaux pluviales								
	Réutiliser les eaux pluviales dans des activités productives ou pédagogiques (ex: arrosage des cultures et des jardins partagés)								
	Favoriser la plantation de végétaux adaptés au territoire et dans les espaces urbains (trame verte) dans une optique d'infiltration								
	Intention 3 : Assurer le maintien de la bonne qualité et disponibilité de l'eau								
	Développer le nombre de fontaines accessibles gratuitement sur le territoire (espaces publics, espaces de loisirs et randonneurs)								
	Intention 4 : Faire de l'eau un pilier du développement d'activités touristiques et de loisirs								

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

REQUALIFICATION DU PLATEAU PIETON DE DAX

CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au coeur de nos politiques publiques Orientation stratégique 1 : Mieux se déplacer dans le Grand Dax Intention 1 : Avoir un programme voirie de qualité	
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Grand Dax
Description de l'action	Les rues piétonnes du centre-ville non incluses dans les programmes de travaux préalablement menées souffrent du vieillissement et de la dégradation des matériaux, anciens de plusieurs décennies. L'aspect et la nature du revêtement contreviennent à l'attractivité commerciale, au confort de la déambulation et offrent une image dégradée nuisant à l'image d'ensemble. La réfection en harmonie avec les secteurs déjà traités s'avère indispensable pour l'attractivité commerciale et pour agir en effet levier auprès des propriétaires de rez-de-chaussée commerciaux, logements. Elle sera précédée d'une reprise des réseaux d'assainissement eaux usées et eau pluviale, ainsi que d'adduction d'eau potable existants.
Partenaires	Etat Ville de Dax

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Travaux de réhabilitation des réseaux	**205 000**	**525 000**	**670 000**	**355 000**		**1 755 000**
Mobilier urbain	**40 000**	**100 000**				**140 000**
Travaux d'aménagement urbain	**450 000**	**1 330 000**	**2 110 00**	**650 000**	**890 000**	**5 430 000**
Coût Total	**695 000**	**1 955 000**	**2 780 000**	**1 005 000**	**890 000**	**7 325 000**

Le coût global de cette opération est estimé à 7 325 000 € HT et s'étalera de 2021 à 2025.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RUES	TRAVAUX	ESTIMATION HT
Neuve / de la halle	VRD	450 000
Mirailh /Borda	réseaux	205 000
	VRD	1 030 000
St Pierre	réseaux	485 000
	VRD	1 030 000
tête pont vieux / toro	réseaux	40 000
	VRD	300 000
Neuve / Eyrose	réseaux	470 000
	VRD	1 080 000
Carmes	réseaux	200 000
	VRD	650 000
St Vincent	réseaux	355 000
	VRD	890 000

Les secteurs de la première tranche de travaux « Rues Neuve-rue de la Halle et Mirailh-Borda » ont déjà fait l'objet d'une subvention DSIL de 204 369 €

Il a été obtenue une subvention DETR 2021 sur la seconde tranche du programme, correspondant aux secteurs Saint Pierre et « tête du pont vieux-rue du Toro », estimée à 1 855 000 € **La subvention à hauteur de 30%, est de 556 500 €**

Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	- Amélioration du parcours commercial - Amélioration de la part du végétal (maîtrise des eaux pluviales et lutte contre les ilots de chaleur)

Les demandes de subvention DETR seront faites chaque année pour financer ce programme pluriannuel

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

AMENAGEMENT DE LA RUE DU POUY – CHEMINEMENTS MIXTES PIETONS ET CYCLISTES – SECURISATION DES CARREFOURS

REAMENAGEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Commune de Saint-Vincent-de-Paul

CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques **Orientation stratégique 1 : Mieux se déplacer dans le Grand Dax** **Intention 1 / avoir un programme voirie de qualité et intention 2 /**	
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL – 40990
Description de l'action	Les orientations d'aménagement ont été définies avec la Direction de l'aménagement du département des Landes : - Aménagement de la voirie et de ses abords (4 rues et voies), - Création de cheminements mixtes pour piétons et cyclistes (type voie verte) et de traversés piétonnes sécurisés et conformes aux normes d'accessibilité. Sur la portion de voie comprise entre la mairie et le stade, la voie verte sera implantée côté SUD. Sur la portion de voie comprise entre le stade et l'avenue des platanes, la voie verte sera implantée côté OUEST. Une traversée piétonne sécurisée permettra le basculement du cheminement des piétons et des cyclistes au niveau du parking de stade. Sur la route du stade, la voie verte sera implantée à l'EST. - recalibrage de la chaussée existante et bordurage de la rive recevant les voies vertes, création de trottoirs et de poches de stationnements créant des chicanes pour réduire la vitesse des usagers et générer un sentiment d'apaisement et de sécurité, - le renforcement de la signalisation horizontale (marquage et résine), - réaménagement de l'éclairage public existant (leds)
Partenaires	COMMUNE – ETAT – CD40 – CAGD – SYDEC – ENEDIS Réalisation : 2022 – 2023
Coût prévisionnel	500 000.00 € HT (+330k€ autres tvx = 830 000 € HT)
Plan de financement	VOIRIE :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT (travaux voirie)	Taux	Montant de la Subventiondemandée
DSIL/DETR 2022	400 000.00 € HT	40%	160 000.00 € HT
DSIL/DETR 2023	100 000.00 € HT	40%	40 000.00 € HT
CD40 (amen. Pol)			16 000.00 € HT
sous total			216 000.00 € HT
Fonds propres 2022			184 000.00 € HT
Fonds propres 2023			100 000.00 € HT
Emprunts			
Autres			
sous total			284 000.00 € HT
Total général de financement			500 000.00 € HT

(pour mémoire autres travaux concomitants avec financements propres)
ELECTRICITE :

Intitulé des participations	Dépense HT (travaux)	Taux	Montant de la Subvention demandée
SYDEC	330 000.00 € HT		165 000.00 € HT
ENEDIS			49 000.00 € HT
CAGD (schéma.cycle à venir)	170 000.00 € HT		170 000.00 € HT
sous total			384 000.00 € HT
Fonds propres 2022			116 000.00 € HT
Emprunts			
Autres			
sous total			116 000.00 € HT
Total général de financement			500 000.00 € HT

La réalisation de la voie verte est par ailleurs estimée à 170 000 € (MOA CAGD en fonction de la réalisation du schéma cycles)

Calendrier	DEBUT DES TRAVAUX : janvier 2022 FIN DES TRAVAUX : mars 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Efficience énergétique de l'éclairage public / année N-1 (2023-2022) – apaisement des déplacements doux (axe écoles / services publics et zones habitées, pôle sportif

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Schéma directeur des liaisons douces sur le territoire du Grand Dax

CRTE Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques **Orientation stratégique 1 : Mieux se déplacer dans le Grand Dax** **Intention 2 : Offrir à nos habitants des alternatives au tout voiture dans les déplacements du quotidien et des loisirs**	
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Grand Dax
Description de l'action	La pratique du vélo est en pleine expansion, la France s'est fixée un objectif de 12% de part modale vélo à l'horizon 2030 pour 2,7% en 2019. Le potentiel d'usage du vélo est très important ; il s'agit d'un mode de déplacement et un loisir particulièrement efficace, avec des bénéfices sur la qualité de l'air, la santé, l'attractivité des villes, l'environnement... Il est nécessaire de renforcer les efforts en faveur du développement du vélo. Afin d'y parvenir, différentes actions sont à mener : - en termes d'aménagement (infrastructures dédiées, partage de la voirie, traitement des discontinuités, stationnement sécurisé...) - en termes d'accompagnement (offre de services, appui au changement de pratique...). En matière d'infrastructures dédiées, la commission Transports et mobilités douces, en concertation avec les communes, a mené depuis septembre 2020 un important travail de recensement des liaisons à créer sur le territoire. Il en ressort que pour relier les vingt communes et les principaux pôles d'attractivité, il est nécessaire d'aménager environ 150 kilomètres d'infrastructures. **La compilation de ces tracés constitue le schéma directeur des liaisons douces du Grand Dax.**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	Considérant les moyens matériels et financiers, ces travaux ne pourront être finalisés qu'à l'horizon 2045. Les six tracés étant ressortis comme les plus stratégiques sont les suivants : - Dax – Saint-Paul-lès-Dax – Mées – Angoumé – Rivière-Saas-et-Gourby ; - Dax – Tercis-les-Bains ; - Dax – Narrosse – Saugnac-et-Cambran ; - Dax – Narrosse ; - Saint-Paul-lès-Dax – Saint-Vincent-de-Paul – Téthieu ; - Saint-Paul-lès-Dax – Herm. Cela correspond à 60 kilomètres environ à aménager. La réalisation de ces six tracés a l'avantage : - d'assurer un maillage nord – sud, est – ouest, rural – urbain ; - de connecter le territoire à Bayonne, au littoral via Herm et Saubusse, à la voie verte de Chalosse ; - d'offrir des itinéraires ludiques et/ou utilitaires ; - d'améliorer le tracé de la Scandibérique (EuroVelo 3), qui est une véloroute européenne reliant Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne. Sur le territoire, elle passe sur les communes de Rivière-Saas-et-Gourby, Angoumé, Mées, Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Téthieu. **Parmi ces 6 itinéraires stratégiques, l'itinéraire reliant Dax et Saint-Paul-lès-Dax à Mées, puis Angoumé et Rivière-Saas-et-Gourby ressort comme l'itinéraire prioritaire.** En effet, la création d'une voie douce sur cet axe permet : - les déplacements utilitaires (relie les communes périphériques au cœur d'agglomération) et ludiques (en partie le long de l'Adour) ; - la desserte d'un nombre conséquent de communes et donc d'usagers; - la connexion avec la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud. - l'amélioration du tracé de la Scandibérique. **Pour ces 4 raisons, il semble opportun de débuter les travaux de ce schéma directeur en faveur des mobilités douces par cet itinéraire.** La fiche "schéma directeur des liaisons douces" jointe fera l'objet d'une fiche dédiée par tracé, au fur et à mesure de leur avancement

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

AMENAGEMENT VOIE VERTE - HEUGAS

CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au coeur de nos politiques publiques Orientation stratégique 1 : Mieux se déplacer dans le Grand Dax Intention 2 : Offrir à nos habitants des alternatives au tout voiture dans les déplacements du quotidien et des loisirs	
Maître d'ouvrage	Commune de Heugas
Description de l'action	La commune projette la création d'une « voie verte » d'une longueur de 700 ml, dans le cadre de l'aménagement global du bourg. Cette voie va relier le centre bourg (avec les services tels que groupe scolaire, mairie, salles municipales, médiathèque, commerces, services, etc…) à une zone pavillonnaire de 100 logements environ. Cette liaison douce, aménagée le long d'une départementale (RD 13) permettra - De sécuriser le cheminement des habitants du lotissement, des riverains, des enfants, des sportifs (marcheurs, cyclistes, …) - D'éviter de recourir systématiquement à l'utilisation de véhicules automobiles pour des trajets courts - De réduire la vitesse des véhicules empruntant la départementale A ce jour, une étude de faisabilité a été effectuée par les services de la CAGD. Elle a été adressée à différents services (Etat – Département – CAGD) dans le cadre de recherche de financements. Ce dossier pourrait être confié au Département qui se substituerait à la CAGD.
Partenaires	Etat : demande DETR Département : Demande d'aide au titre des amendes de police et recherche autres financements possibles CAGD : fonds de concours au titre de l'investissement des communes rurales à solliciter
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement Les travaux sont estimés à **250 000 € HT** (Création d'une voie de 2.5 m à 3 m de large – curage et busage de fossés – récupération des eaux d'infiltration provenant des propriétés riveraines – Mise en place de berlinoises pour maintien des cultures et des talus – création et amélioration des plateaux piétonniers pour traverser la route départementale.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Plan de financement	DETR 2021 de 28% soit 70 000 € Amende de police sollicitée auprès du Département en 2021 Emprunt et Fonds propres (à déterminer en fonction du montant des aides qui seront attribuées)
Calendrier	Prochaine étape : Réalisation d'un relevé topographique par un géomètre / Préparation du DCE pour validation par le Conseil Municipal / Lancement d'une consultation d'entreprises Travaux prévus fin 2021 ou début 2022 Fin des travaux : avant fin 1er semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration de la circulation – Réduction du recours aux véhicules automobiles pour effectuer des trajets de courte distance

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Création d'une voie verte, route de Sort – RD391
Commune de NARROSSE
CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques

Orientation stratégique 1 : Mieux se déplacer dans le Grand Dax

Intention 2 : Offrir à nos habitants des alternatives au tout voiture dans les déplacements du quotidien et des loisirs

Maître d'ouvrage	Commune de NARROSSE
Description de l'action	Projet de créer une voie verte le long de la route de Sort (RD 391) sur une distance de 430 mètres, qui fera bénéficier aux habitants d'une déserte locale à vélo. Cet aménagement va permettre de connecter, en toute sécurité, l'école à un ensemble d'équipements publics, tels que le centre de loisirs ou la maison dédiée aux associations, et de permettre une circulation sécurisée aux habitants du futur lotissement à vocation sociale.
Partenaires	La maitrise d'œuvre a été confiée par convention à la CAGD. Le département, les associations d'usagers.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 193 773.31€ HT (dont 185 613.31€ HT de travaux)
Plan de financement	DSIL : 69.85% des travaux soit 129 650.65 € *Rien n'a été attribué pour le moment* CAGD (CD 40 – Schéma cycle) : 25% d'une dépense de 47 472 € soit 11 868 € CD40 amendes de police : 30% d'une dépense de 45 000 € soit 13500€ Fonds propres 20% soit 38 754.66 €
Calendrier	Dépôt travaux : juillet/ août 2021 Fin travaux : septembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Nb de ml de voie cyclable et piétonne créée
	Fréquence d'utilisation par les usagers

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Schéma directeur des liaisons douces

Création d'une voie verte Route de Tercis, entre l'EALAT et le carrefour Nungesser et Coli à Dax

CRTE Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques
Orientation stratégique 1 : Mieux se déplacer dans le Grand Dax
Intention 2 : Offrir à nos habitants des alternatives au tout voiture dans les déplacements du quotidien et des loisirs

Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération du Grand Dax
Description de l'action	Il s'agit de créer une voie verte d'un kilomètre linéaire longeant la route de Tercis, depuis l'EALAT (Ecole de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre) jusqu'au carrefour avec la rue du Chateau d'eau et l'avenue Nungesser et Coli. Cet aménagement permettra notamment aux effectifs de l'EALAT (325 personnes) et aux habitants du quartier de Saubagnacq de bénéficier d'une circulation sécurisée des cyclistes et des piétons, sur cet axe important en terme de circulation de véhicules motorisés et, de rejoindre la partie nord de la Route de Tercis déjà aménagée en bande cyclable et menant vers le centre de Dax. Les travaux, programmés pour le dernier trimestre 2021, sont portés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, et s'inscrivent dans le cadre de son schéma cycle.
Partenaires	Etat / Région/Département
Coût prévisionnel	166 665,55 € HT

Plan de financement

Aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Subvention demandée
Conseil départemental	166 665.55 €	23%	38 333.07 €
Ministère des Armées	166 665.55 €	20%	33 333.11 €
DSIL	166 665.55 €	37%	61 666.25 €

Calendrier	Travaux fin 2021 début 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	- Diminution de l'accidentologie sur une route aujourd'hui non sécurisée - Augmentation du linéaire cyclable du territoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Fiche action cadre : Fonds de concours communautaire pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

1- Contexte et enjeux

Depuis 2010, dans le cadre de son premier Plan Climat Energie Territorial, le Grand Dax a encouragé et participé financièrement, via un fonds de concours, à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux (SIVU RPI).

Afin de respecter les objectifs de son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a décidé de créer un nouveau fonds de concours par délibération en date du 18 février 2020.

2- Bâtiments concernés

Ce règlement d'intervention s'applique à tous les bâtiments communaux ou intercommunaux existants dont les logements communaux conventionnés.

3- Travaux cofinancés par le Grand Dax

❖ **Travaux d'économies d'énergie et de confort d'été**

<table>
<tr><th></th><th>Critère de performance exigé</th><th colspan="2">Participation du Grand Dax</th><th>Montant maxi</th></tr>
<tr><td>Isolation de combles ou de toitures</td><td>Risolant ≥ 6 m²K/W</td><td rowspan="3">Si isolant conventionnel : 40 % du montant HT hors subvention</td><td rowspan="3">Si isolant biosourcé*2 : 50 % du montant HT hors subvention</td><td rowspan="9">40 000 €</td></tr>
<tr><td>Isolation des murs</td><td>Risolant ≥ 3,7 m²K/W</td></tr>
<tr><td>Isolation des planchers bas*1</td><td>Risolant ≥ 3 m²K/W</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Pose de fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant</td><td>Fenêtre de toiture : Uw ≤ 1,5 W/m².K</td><td colspan="2" rowspan="6">50 % du montant HT hors subvention</td></tr>
<tr><td>Autres fenêtres et portes-fenêtres : Uw ≤ 1,3 W/m2.K</td></tr>
<tr><td>Ventilation double flux avec récupérateur de chaleur efficace</td><td>1/Efficacité de récupération de l'échangeur ≥75%
2/ Puissance électrique absorbée du caisson de ventilation ≤ 0,35 W/(m3/h) par ventilateurau débit nominal (filtres et échangeurs inclus)</td></tr>
<tr><td>VMC simple flux à débit d'air constant ou modulée</td><td>Puissance électrique absorbée du caisson de ventilation ≤ 0,3 W/(m3/h) au débit nominal.Pour VMC modulée : avis technique du CSTB valide</td></tr>
<tr><td>Systèmes de régulation, de programmation, de comptage, de gestion centralisée</td><td>/</td></tr>
<tr><td>Eclairage LED</td><td>Efficacité lumineuse ≥ 90 lumens/W</td></tr>
</table>

*1 Plancher bas situé sur un sous-sol non chauffé, sur un vide sanitaire ou sur un passage ouvert.

*2 Isolants bio-sourcés d'après l'arrêté du 19/12/2012 : isolants issus de la biomasse végétale ou animale.

Isolants bio-sourcés d'après le CSTB : liège, laine de chanvre, plume de canard, laine de bois, laine de mouton, fibresde bois, laine de lin, ouate de cellulose, laine de coton, paille, textiles recyclés, roseaux.Uniquement pour les locaux occupés suivants : école, mairie, salle de sport, salle des associations, *etc.* (hors église, local d'archives, local technique).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

❖ Systèmes de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire

	Performances exigées		Participation du Grand Dax	Montant maxi
Chaudière collective à Haute Performance Energétique (HPE)	1-L'isolation du bâtiment doit être réalisée au préalable pour réduire la taille des équipements de chauffage. Le prérequis minimal pour bénéficier du fonds de concours est l'isolation en toiture $R \geq 6$ m²K/W 2- Equipement uniquement autorisé dans les communes raccordées auréseau gaz naturel	Efficacité énergétique saisonnière n ≥ 90%	**50 % du montant HT hors subvention**	10 000 €
PAC de type Air/Air[1]	COP ≥ 3,9 Puissance nominale ≤ 12 kW			3 500 €
PAC de type Air/Eau et Eau/Eau[2]	COP ≥ 3,4			15 000 €
Chauffe-eau thermodynamique[3]	COP ≥ 2,4			10 000 €
Chauffe-eau solaire [4]				15 000 €
Calorifugeage d'une installation de production ou de distribution de chaleurou d'eau chaude sanitaire				10 000 €

[1] Uniquement pour les bâtiments résidentiels.
[2] Ne donnent pas lieu à une aide les PAC installées en relève d'une chaudière à haute performance énergétique et lesPAC utilisées uniquement pour la production d'eau chaude sanitaire.
[3] Uniquement pour les bâtiments résidentiels.
[4] Sous réserve d'une étude de faisabilité et de dimensionnement et hors capteurs hybrides.

En vue d'être éligibles, les pompes à chaleur et les chauffe-eaux solaires collectifs qui seront installés devrontégalement respecter ces critères :

➔ **Pour les pompes à chaleur** : Le produit doit être certifié NF PAC, Eurovent ou présenter le Label EHPA ou l'Ecolabel européen ou des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes.

L'installateur doit disposer de la qualification ou certification professionnelle suivante :

- PAC air/air : QUALIPAC, QUALIBAT 53.11, 53.12, 53.13, 53.14, 53.61, 54.12, 54.13, 54.14, 83.21, 86.11, CERTIBAT Rénovation énergétique, QUALIFELEC TH2, TH3, PACC1, PACC2, PACC3, Qualiclimafroid B200, B201, PAC 400, PAC 402.
- PAC air/eau : QUALIPAC, QUALIBAT 53.11, 53.12, 53.13, 53.14, 53.61, 83.21, 86.11, CERTIBAT Rénovation énergétique, QUALIFELEC TH2, TH3, PACC1, PACC2, PACC3, Qualiclimafroid B200, B201, PAC 401, PAC 403.
- PAC eau/eau, sol/sol, sol/eau : QUALIPAC, QUALIBAT 53.11, 53.12, 53.13, 53.14, 53.61, 83.11, 83.12, 86.11, CERTIBAT Rénovation énergétique, QUALIFELEC TH2, TH3, PACC2, PACC3, Qualiclimafroid B200, B201, PAC 401, PAC 403.

➔ **Pour les chauffe-eaux solaires collectifs :** les appareils doivent être certifiés CSTBat, Solarkeymark ou présenter des caractéristiques de performance et de qualité équivalentes basées sur les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co- opération for Accréditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Les critères de performance énergétiques exigés dans le cadre de ce règlement sont issus des opérations standardisées d'économies d'énergie pour lesquelles une valeur forfaitaire de certificats d'économies d'énergie

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

(CEE) a été définie. Les fiches complètes sont disponibles sur le site du Ministère de de la Transition écologique et solidaire : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie

4- Dépenses éligibles

Les dépenses relatives au coût des travaux (fourniture et pose) sont éligibles, dont la dépose et la mise en décharge des ouvrages et équipements existants.

Ne sont pas pris en compte :

- Le coût de la main d'œuvre pour les travaux réalisés en régie
- Le coût des travaux non spécifiques aux performances énergétiques

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (hors FCTVA).

Le Grand Dax interviendra donc à hauteur de 50% maximum du montant HT des travaux, hors subvention.

Ce nouveau fonds de concours a déjà permis de financer les projets suivants :

Tiers	Objet	Del Agglo	Dec Agglo	Signatures	Dépense
Candresse	Bâtiment Mairie	18/02/2020		06/07/2020	**24 658,67 €**
Saugnac et Cambran	Presbytère et salle polyvantente	18/11/2020		08/01/2021	**16 481,97 €**
Bénesse les Dax	Salle de Sports	18/11/2020		08/01/2021	**7 438,50 €**
Mées	Divers bâtiments	18/11/2020		08/01/2021	**19 983,42 €**
Rivière Saas et Gourby	Salle polyvalente	18/11/2020		08/01/2021	**8 975,05 €**
Saint Pandelon	Hall des Sports	10/03/2021		25/05/2021	**10 429,95 €**
Herm	Cantine Salle des Aînés	26/05/2021		21/06/2021	**9 100,70 €**
Yzosse	Eglise	26/05/2021		21/06/2021	**784,25 €**
Oeyreluy	Mairie et Groupe scolaire	10/03/2021		25/05/2021	**5 137,97 €**
SIVU RPI BEN/HEUGAS..	Bureau SIVU	10/03/2021			**1 798,79 €**
Téthieu	Mairie et salle des Associations	en cours			**1 826,50 €**
Téthieu	Salle des Fêtes+Presbytère	21/07/2021			**11 247,31 €**
Mées	Menuiserie ecole	29/09/2021			**4 094,49 €**
Candresse	Local comité des fêtes	*14/12/2021*			**4860,71€**
Heugas	Local communal (Bureaux)	*14/12/2021*			**1 671,29 €**
Riviere Saas et Gourby	Boulangerie Epicerie	14/12/2021			**19 632,71 €**
Tercis les bains	Presbytère Rénovation				**3 300,00 €**
Heugas	Menuiserie logement communal				**non connu**
Candresse	Luminaires Hall des Sports				*7 500,00 €*

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

PROJET MENUISERIES ECOLE DE MEES

CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au coeur de nos politiques publiques	
Maître d'ouvrage	Mairie de Mées Menuiserie de l'Ecole
Description de l'action	Au cours des dernières années, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de réhabilitation des bâtiments afin de valoriser le patrimoine communal et de réduire les dépenses d'énergie. Il a été décidé de changer toutes les menuiseries sur plusieurs années budgétaires.
Partenaires	Grand Dax
Coût prévisionnel	8 188.89 HT – Dépenses d'investissement
Plan de financement	Fonds de concours CAGD 50% soit 4 094.49 HT
Calendrier	Eté 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de la consommation d'énergie du bâtiment

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

PROJET MENUISERIES SALLE DES FÊTES MEES

CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au coeur de nos politiques publiques	
Maître d'ouvrage	Mairie de Mées Menuiseries de la Salle des Fêtes
Description de l'action	Au cours des dernières années, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de réhabilitation des bâtiments afin de valoriser le patrimoine communal et de réduire les dépenses d'énergie. Il a été décidé de changer toutes les menuiseries sur plusieurs années budgétaires.
Partenaires	**CAGD** (Fonds de concours rénovation énergétique) en attente, projet non commencé **Etat** DETR
Coût prévisionnel	63 631.00 HT – Dépenses d'investissement
Plan de financement	Prévisionnel Fonds de concours CAGD 30 % soit 19 089.30 € DETR 40 % soit 25 452 .40 € Autofinancement 30 % HT soit 19 089.30 € 14 364 € de DETR avec école
Calendrier	Automne 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de la consommation d'énergie du bâtiment

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Rénovation de l'école élémentaire de NARROSSE et création de deux classes supplémentaires CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au coeur de nos politiques publiques	
Maître d'ouvrage	SIVU NARROSSE CANDRESSE YZOSSE
Description de l'action	Projet de rénovation de l'école élémentaire de Narrosse (4 salles de classe, 2 blocs sanitaires, dégagements) datant des années 70, devenue vétuste et énergivore. Rénovation de la cour de l'école en raison de sa dangerosité (bitume soulevé par les racines d'arbres). Création d'un préau et de deux classes supplémentaires afin de répondre aux besoins liés à l'accueil de nouvelles populations.
Partenaires	ETAT / Département/ CAGD/ Commune de NARROSSE / CANDRESSE/ YZOSSE Association de parents d'élèves / Enseignants
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 525 460 € HT (dont 480 000 € HT de travaux)
Plan de financement	DETR : 28% accordés soit 135 000 € CD40 : fonds de réno énergétique : 48 837 € CAGD : fonds de réno énergétique : 40 000 €
Calendrier	Dépôt travaux : septembre 2021 Fin travaux : août 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'énergie générées sur la partie rénovée
	Evolution des effectifs scolaires

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Projet de rénovation des vestiaires et tribunes du stade municipal de NARROSSE

CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au coeur de nos politiques publiques	
Maître d'ouvrage	Commune de NARROSSE
Description de l'action	Projet de rénovation énergétique et de restructuration du bâtiment abritant les vestiaires et tribunes du stade municipal, datant des années 1970 et devenu vétuste. L'objectif est d'offrir aux joueurs de l'association de rugby et particulièrement aux enfants de l'école de rugby, ainsi qu'au public, un équipement permettant un accueil dans de bonnes conditions. Ce nouvel équipement sera également mutualisé avec l'association de tennis. Des synergies pourraient également être créées afin de mettre cet outil à disposition des écoles et éventuellement du Collège d'ALBRET.
Partenaires	CAGD/ Associations de rugby et de tennis/ Ecoles/ Collège d'Albret
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 560 867 € HT (dont 511 648 € HT de travaux)
Plan de financement	DSIL (notifiée) : 57.8% des travaux soit 295 733 € CAGD (fonds de concours réno énergétique) : 40 000 € Fonds propres : 220 504 €
Calendrier	Dépôt PC : juillet 2021 Début travaux : octobre 2021 Fin travaux : avril 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'énergie du bâtiment
	Fréquence d'utilisation des équipements

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Rénovation énergétique école maternelle, cantine et ancien logement de fonction école Jules Barrouillet

Saint-Paul-lès-Dax

CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques	
Maître d'ouvrage	Ville de Saint-Paul-lès-Dax
Description de l'action	L'objet de l'opération est la rénovation thermique et énergétique avec extension du bâtiment de l'école maternelle et du logement de fonction à proximité utilisé en salle périscolaire, et de la cantine du Groupe ScolaireJules Barrouillet à Saint-Paul-lès-Dax. Les travaux portent à la fois sur l'amélioration thermique et les aménagements intérieurs induits, mais aussi sur plusieurs extensions. Ils comprendront : • La réfection globale des réseaux intérieurs de distribution de chauffage (et l'abandon des réseaux en vide-sanitaire), la dépose des émetteurs existants et l'installation de panneaux rayonnants eau chaude en plafond des locaux chauffés, les travaux afférents ; • La réfection du réseau d'alimentation chauffage de l'école maternelle, depuis la chaufferie du bâtiment cantine • La création du réseau d'alimentation chauffage depuis la maternelle vers l'ancien logement de fonction avec pénétration dans le bâtiment et sous-station (ECS prévue par cumulus) • La création faux-plafonds modulaires (performances acoustiques associées) dans tous les locaux avec intégration de nouveaux équipements d'éclairage basse consommation, et l'intégration des panneaux rayonnants de chauffage, les travaux afférents ; • La mise en œuvre d'une ventilation mécanique double flux avec récupération de calories sur échangeur, possibilité de by pass sur cet échangeur. Tous les réseaux de reprise et soufflage, toutes les bouches/grilles/diffuseurs associés, tous les calorifuges associés, tous travaux afférents (raccordements électriques, gestion/régulation etc...) • Le remplacement de toutes les menuiseries extérieures, avec l'intégration d'ensemble neufs performants thermiquement, acoustiquement, et permettant une gestion optimale du confort intérieur, occultations ou protections solaires associés ; • La réfection et isolation thermique des toitures terrasses, reprise de l'ensemble des étanchéités, traitement des acrotères, évacuations eaux pluviales, les travaux afférents ;

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

<table>
<tr><td></td><td>

L'isolation thermique par l'extérieur des parois verticales ;
La création de panneaux photovoltaïques sur les toits de la maternelle et de l'ancien logement de fonction ;
La création d'une coursive abritée entre l'école maternelle et l'ancien logement de fonction ;
Le réaménagement de l'espace bureau/vestiaires de la cantine en réfectoire ;
La construction des différentes extensions ;
Remplacement chambre froide pour en améliorer la fonctionnalité au moment des livraisons ;
Travaux intérieurs de finitions, second œuvre, corps d'états architecturaux.

Les bâtiments concernés représentent une surface utile chauffée de :
- Ecole maternelle : 730 m²
- Cantine : 284 m²
- Ancien logement de fonction : salle périscolaire :95 m²
</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>L'équipe enseignante est associée ainsi que le personnel de l'UEMA et les agents de la ville.
La directrice de l'école maternelle fait partie du comité de dialogue pour le choix du groupement.</td></tr>
<tr><td>Coût prévisionnel</td><td>
<table>
<tr><td>Dépense totale HT prévisionnelle de l'opération</td><td>1 601 876,81 € HT</td></tr>
<tr><td>Dépense totale HT prévisionnelle des travaux</td><td>1 507 174,81 € HT</td></tr>
<tr><td>Dépense HT d'exploitation/maintenance</td><td>54 916,56 € HT</td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Plan de financement</td><td>
<table>
<tr><td>DSIL rénovation énergétique</td><td>511 787 € (aide attribuée)</td></tr>
<tr><td>Conseil départemental des Landes : aide à la construction, la restructuration ou la réhabilitation des bâtiments scolaires du premier degré</td><td>135 000€ (demande réalisée)</td></tr>
<tr><td>CAGD : fonds de concours amélioration performance énergétique bâtiments publics</td><td>40 000€ (demande réalisée)</td></tr>
<tr><td>FEDER : rénovation énergétique bâtiment</td><td>Fiche de demande préalable en cours</td></tr>
<tr><td>CAF : aide pour l'investissement pour l'accueil de service périscolaire</td><td>Demande à réaliser</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>La forme de marché public retenu par la Ville de Saint-Paul-lès-Dax est un Marché Public Global de Performance, au sens de la règlementation en vigueur en termes de marchés publics.
Ce marché intègre la conception, la réalisation des travaux et l'exploitation technique et la maintenance des bâtiments rénovés.
Choix d'une AMO : HTM : 20 avril 2021
Notification marché : 16 novembre 2021
Dépôt permis de construire : 1er décembre 2021
Début des travaux : février 2022
Fin des travaux : 31 octobre 2022
Fin exploitation /maintenance : 31 octobre 2025</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Indicateurs d'évaluation proposés	L'objectif de performance énergétique sera celui du label Effinergie Rénovation pour les bâtiments tertiaires, à savoir : - consommation globale conventionnelle (au sens RT ex) du projet = Cep projet (en kWh ep / m²) < consommation globale conventionnelle (au sens RT ex) de référence = Cep ref (en kWh ep / m²) – 40% :
	Cep projet < Cep ref – 40% **Les extensions respecteront la RT2012 et atteindront le niveau E2C1 du label E+C-.**
	L'objectif de confort sera formalisé sous forme d'une T° intérieure maximale à ne pas dépasser dans certains locaux pendant une période fixée entre le 1er mai et le 30 septembre. - la T° intérieure des zones identifiées (plusieurs pièces de référence désignées avec des orientations et dispositionsdifférentes) sera inférieure à 27°C entre le 1er mai et le 30 septembre (pour des T° extérieures ne dépassant pas 32°C).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Téthieu rénovation énergétique de la salle des fêtes et du presbytère

CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques r	
Maître d'ouvrage	Commune de TETHIEU Mairie 373 rue de l'église 40990 TETHIEU
Description de l'action	Rénovation pour obtenir des économies d'énergie
Partenaires	La commune est propriétaire des locaux. A terme les locaux resteront communaux.
Coût prévisionnel	67 677€ HT Changement de menuiseries, isolation, changement du système d'éclairage
Plan de financement	DSIL 2021 : 34 606€ FDC CAGD : 11 247€ Fonds propres : 11 824€
Calendrier	Début des travaux en novembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Economies d'énergie

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX BOULANGERIE & EPICERIE RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY

CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques

Maître d'ouvrage	**COMMUNE DE RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY**
Description de l'action	Le présent projet consiste en la rénovation des menuiseries des bâtiments communaux de la boulangerie et de l'épicerie ainsi que de leurs logements d'habitation. Actuellement, les menuiseries sont en simple vitrage et d'une ossature défectueuse. La rénovation des menuiseries des deux bâtiments répond aux critères d'éligibilité du règlement communautaire.
Partenaires	ETAT : DSIL ou DETR CAGD : Fonds de concours pour rénovation thermique.
Coût prévisionnel	Travaux boulangerie ..... 24 966.28 € HT Travaux épicerie ..... 30 726.32 € HT Total ensemble ..... 55 692.60 € HT
Plan de financement	Montant total du projet : ..... .55 692.60 € HT Subvention DETR 40 % ..... 22 277.04 € HT 20% obtenus soient 11 200 CAGD FDC Rén.Thermique ..... 19 633 € HT Reste à la charge de la commune... 16 707.78 € HT
Calendrier	Travaux programmés pour 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction de la consommation d'énergie du bâtiment, Confort d'isolation et acoustique.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

RENOVATION EXTERIEURE DES BATIMENTS COMMUNAUX HEUGAS
CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques

Promouvoir la rénovation énergétique

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE HEUGAS
Description de l'action	Des bâtiments appartenant à la commune (logement – bureaux – cabinet de kinésithérapie - mairie), situés dans le bourg, nécessitent des travaux de remise en état (travaux de peinture – rénovation des avant-toits et de la zinguerie – changement de menuiseries, etc...). Ces travaux seront réalisés afin de prolonger la durée de vie des bâtiments et dans un souci d'amélioration du cadre de vie. Certains travaux seront engagés dans le but de réaliser des économies d'énergie (changement de menuiseries notamment)
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Travaux de peinture façades et avant-toits (logement et bâtiment Rte de Mahourat à Heugas) : 12 275.60 € HT Travaux de zinguerie (logement et bâtiment Rte de Mahourat à Heugas) : 14 526.44 € HT Travaux sur toiture de la mairie : 11 211 € HT Travaux de traitement façade mairie : 2 930 € HT Travaux réfection avant-toits cabinet de kinésithérapie et nettoyage couverture : 4 184 € HT Travaux de changement de menuiseries (bureaux Rte du Massey) : 5 172.56 € HT Travaux changement de menuiseries Foyer Rural : 15 800 € HT **Soit un total de travaux (estimation au 30/06/2021) : 66 099.60 € HT**
	A solliciter : - L'Etat au titre de la DETR - Le Département au titre du FEC - La CAGD : Fonds de concours (commune rurale – Plan Climat Energie) 1 671,29 € pour bureaux route de Massey
Calendrier	Réalisation des travaux prévue sur les exercices 2021-2022 en fonction d'attribution des aides, fonds de concours et de l'auto-financement disponible
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration du cadre de vie pour les habitants Economie d'énergie

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Reconstruction d'une déchetterie Commune de Narrosse – MOA CAGD CRTE du Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques

Maître d'ouvrage	**Communauté d'Agglomération du Grand Dax**
Description de l'action	Infrastructures de service public Le Grand Dax, compétent en matière de collecte des déchets, gère, à ce titre la collecte sélective. Celle-ci repose sur deux types d'infrastructures : les points d'apport volontaire d'emballages, destiné à collecter les 5 flux actuels (papier, tétrapak cartons, boites métalliques, verre, bouteilles plastiques) et les déchetteries, destinées à tous les déchets non ménagers. 4 déchetteries (Narrosse, Saint Paul lès Dax, Heugas, Rivière Saas et Gourby) maillent le territoire. Celles de Saint-Paul-lès-Dax et Rivière ont récemment été réaménagées, et celle de Heugas est fréquentée de manière plus faible, et correspond au besoin. La déchetterie de Narrosse, construite au début des années 90, dessert la zone la plus dense du territoire, et voit sa fréquentation quotidienne monter jusqu'à 800 véhicules. Elle ne répond pas plus aux enjeux de réemploi et de recyclage que nous impose la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire Il est donc indispensable de réfléchir à un équipement d'une conception plus récente, correspondant aux modalités actuelles de tri des flux d'intrants, à la nécessité de sécuriser les circulations des engins et usagers, ayant une capacité adéquate avec le territoire desservi et sa dynamique démographique. Le projet envisagé par le Grand Dax permettra de plus de résorber une friche industrielle (ancienne usine de compostage des ordures ménagères). La nouvelle déchetterie sera construite sur ce site. L'ambition de cette déchetterie d'un nouveau genre permettra de placer les citoyens au cœur de son fonctionnement et d'innover pour marquer la transition, en visant trois objectifs : - Aller plus loin dans la réduction des déchets et dans le recyclage

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	- Développer de nouvelles filières de tri et de recyclage - Améliorer les conditions d'accueil et d'usage, de vie au travail et créer du lien social Le concept est de créer un supermarché inversé permettant aux usagers de venir déposer les objets dont ils n'ont plus besoin et que d'autres peuvent venir prendre (le concept n'est pas une recyclerie, la finalité n'est pas la vente d'objets et la configuration spatiale n'est pas la même). Le principe est le suivant : « donnez – prenez – réemployez - recyclez ». La philosophie de nouveau genre de déchetterie est de penser l'objet comme une ressource, pas comme un déchet. Les usagers ne se pressent plus pour jeter, se débarrasser mais prennent le temps d'envisager leur déchet comme une éventuelle ressource utile pour un autre. Le parcours de l'usager sur le site respectera le principe de la hiérarchie des modes de traitement des déchets : prévention / recyclage / traitement.
Partenaires	ADEME – SITCOM Côte Sud des Landes, acteurs locaux du réemploi
Coût prévisionnel	Etudes (Moe, dossier d'autorisation ...) = 100 000 € Travaux : 2 200 000 €
Plan de financement	Grand Dax : 1 000 000 € ADEME : 300 000 € Etat : 1 000 000 €
Calendrier	Etudes fin 2021 et 2022 Autorisation en 2022 et 2023 Construction 2023 et 2024
Indicateurs d'évaluation	Taux d'enfouissement des flux entrants Taux de réemploi des flux entrants

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Remplacement des lampes bulles consommatrices d'énergie –
Modification des participations communales - SYDEC
CRTE Grand Dax

Ambition 4 : mettre la transition au cœur de nos politiques publiques

Le SYDEC s'apprête à remplacer 12 000 lunaires de type « boule lumineuse » car projetant plus de 50 % de leur flux au-dessus de l'horizontale et extrêmement consommatrice d'électricité.

Le coût total de cette opération, qui devra être achevée au plus tard le 1er janvier 2025, s'élève à 15 M€.

Cette démarche s'intègre dans une diminution importante des coûts d'éclairage public pour les collectivités. En effet, il convient de préciser que le coût de l'EP représente 25 % de la consommation totale d'électricité des communes landaises.

Les estimations indiquent que ce remplacement permettra une économie de 300 K€ pour toutes les communes du territoire des Landes.

Enfin, la division par 3 de la puissance électrique par lampe représente l'équivalent de la consommation annuelle de 500 foyers.

Toutes les communes landaises sont concernées par cette initiative.

Depuis le 1er janvier 2021, les 327 communes landaises, tant rurales qu'urbaines, sont adhérentes au Syndicat.

Le SYDEC, reconnu pour sa compétence technique, permettra ainsi de répondre efficacement à cette attente, tout en rationnalisant l'aide publique au travers d'un seul acteur.

La Préfecture des Landes a validé cette initiative en proposant de mobiliser la DETR au travers des CRTE :

Le montant annuel arrêté s'élève à 900 000 €. Cette aide se renouvellera sur 4 ans.

Par ailleurs, il est demandé d'agréger les besoins par EPCI.

Le financement se fera au travers des CRTE, signé par PETR ou EPCI, selon des modalités qui restent à préciser, avec une action agrégée sur les EPCI.

Répartition des luminiares :

AGGLOMERATION DU GRAND DAX	1767
AIRE SUR L'ADOUR	526
CHALOSSE TURSAN	387
CŒUR HAUTE LANDE	363
CÔTE LANDES NATURE	985
COTEAUX ET VALLEES DES LUYS	87
GRANDS LACS	1074

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

LANDES ARMAGNAC	69
MONT DE MARSAN AGGLOMERATION	1010
MAREMNE ADOUR CÔTE SUD	3452
MIMIZAN	243
PAYS ORTHE ET ARRIGANS	421
PAYS DE VILLENEUVE EN ARMAGNAC LANDAIS	132
PAYS GRENADOIS	94
PAYS MORCENAIS	410
PAYS TARUSATE	380
SEIGNANX	663
TERRES DE CHALOSSE	335

Plan de financement :

	Participation initiale	Taux	Nouvelle participation	Taux
Communes Rurales	948 943 €	45%	577 165 €	27%
SYDEC	1 159 820 €	55%	1 036 315 €	49%
Etat	- €	0%	500 000 €	24%
TOTAL	**2 108 763 €**	**100%**	**2 113 480 €**	**100%**
FCTVA	*385 070 €*		*385 070 €*	
Communes urbaines	1 265 258 €	75%	952 395 €	56%
SYDEC	421 752 €	25%	338 389 €	20%
Etat	- €	0%	400 000 €	24%
TOTAL	**1 687 010 €**	**100%**	**1 690 784 €**	**100%**
FCTVA	*308 056 €*		*308 056 €*	

Le séquencement envisagé est le suivant :

- 2021 : 15 %
- 2022 : 25 %
- 2023 : 30 %
- 2024 : 30 %

Le gain estimé pour les communes (urbaines et rurales) s'élève à un total de 685 K€ par an.
Un point régulier sera opéré avec les services préfectoraux sur l'état d'avancement de l'opération.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

OPTIMISATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DE BUGLOSE PAR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
Commune de SAINT-VINCENT-DE-PAUL
CRTE du GRAND DAX

Ambition 4 : mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques
Trouver des surfaces cohérentes pour développer l'énergie photovoltaïque

Maître d'ouvrage	COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL – 40990
Description de l'action	Le projet consiste à : - procéder à l'installation de 1000 m² (environ) de panneaux photovoltaïques sur le toit de salle polyvalente du quartier de Buglose de façon à autoconsommer l'électricité produite lors de l'utilisation des salles et de de revendre le surplus produit.
Partenaires	COMMUNE – ETAT Réalisation : 2022
Coût prévisionnel	200 000.00 € HT (travaux)
Plan de financement	

Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT (travaux)	Taux	Montant de la Subvention demandée
DSIL/DETR 2022	200 000.00 € HT	40%	80 000.00 € HT
sous total			80 000.00 € HT
Fonds propres			120 000.00 € HT
Emprunts			
Autres			120 000.00 € HT
sous total			120 000.00 € HT
Total général de financement			200 000.00 € HT

Calendrier	DEBUT DES TRAVAUX : avril 2022 FIN DES TRAVAUX : juin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Efficience énergétique du bâtiment / année N-1 (2022-2021 et 2023-2022) – mesure de la production électrique réinjectée dans le réseau

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS

(PAPI) 2020-2026
DE L'AGGLOMERATION DACQUOISE

CRTE Grand Dax

Ambition 4 : Mettre la transition écologique au cœur de nos politiques publiques

Orientation stratégique 4 : Se réconcilier avec l'eau

Intention 1 : Gérer le risque inondation

L'Institution Adour a élaboré, en lien avec le territoire, les acteurs et les partenaires, un **programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)** sur 26 communes riveraines de l'Adour (d'Onard à Saubusse).

Cet outil a pour objectif de réduire les conséquences des inondations sur le territoire à risque important d'inondation de l'agglomération dacquoise et ses environs en **proposant 28 actions à mettre en place concernant diverses thématiques** (connaissance du risque, surveillance des crues, réduction de la vulnérabilité des biens et des populations, gestion des ouvrages de protection contre les inondations...).

Ce programme d'actions a été élaboré sur la base d'un diagnostic territorial de l'aléa inondation et des enjeux exposés et constitue le fruit d'une concertation de plus de 2 ans avec les différentes parties prenantes intervenant dans la prévention et la gestion des inondations, l'urbanisme, la gestion de crise, l'aménagement du territoire, ... Il a mobilisé en particulier les 4 EPCI-FP (Communauté d'agglomération du Grand Dax, Communautés de communes du Pays Tarusate, Terres de Chalosse et Maremne Adour Côte Sud), les syndicats de rivière (Adour moyen landais, Midouze, Luys, bas Adour maritime), les communes, le service départemental d'incendie et de secours, les gestionnaires de réseaux et infrastructures, ainsi que les partenaires institutionnels et financiers (État, agence de l'eau Adour-Garonne, Europe, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes).

Au-delà de l'accompagnement financier à venir, les services de l'État ont largement contribué à la labellisation d'un tel programme d'actions jusqu'alors inédit dans le département, grâce notamment à un appui méthodologique permanent en déclinaison d'un cahier des charges national. En particulier, une attention soutenue a été portée au respect d'une solidarité et d'un équilibre du programme d'investissements entre territoires ruraux et territoires urbains.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Ce PAPI s'insère dans un réseau de plus de 170 PAPI labellisés à ce jour en France pour un montant d'environ 750 M€ de fonds Barnier.

Ce PAPI a ainsi reçu un avis favorable des différentes instances décisionnelles tant au niveau du bassin Adour-Garonne qu'au niveau national, qui permet en particulier l'accès aux financements du fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit "fonds Barnier") géré par l'État.

Le montant total prévisionnel du programme est évalué à 11 540 335 € et mobilise l'engagement financier de :

Cofinanceurs :

L'État : 4 318 118 € (37,4%)

L'Europe : 229 000 € (2%)

L'agence de l'eau Adour-Garonne : 62 160 € (0,5%)

La Région Nouvelle-Aquitaine : 7 700 € (0,05%)

Collectivités maîtres d'ouvrage des actions :

La communauté d'agglomération du Grand Dax : 5 799 452 € (50,3%)

La communauté de communes du Pays Tarusate : 1 029 063 € (9%)

La communauté de communes Terres de Chalosse : 28 240 € (0,2%)

La communauté de communes Maremne Adour Côte Sud : 5 974 € (0,05%)

Les communes : 60 630 € (0,5%)

La convention-cadre a été signée le 16 septembre 2020 à 10h à Dax en présence de Madame la Préfète des Landes, la Directrice de la délégation Adour et côtiers de l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Président de l'Institution Adour et les Présidents des 4 EPCI-FP (communauté d'agglomération du Grand Dax, communautés de communes du Pays Tarusate, Terres de Chalosse et Maremne Adour Côte Sud).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) DU GRAND DAX

Diagnostic du territoire

L'agglomération du Grand Dax - 20 communes - 57 554 habitants (en 2018)
Localisation stratégique (liaisons directes vers Bordeaux, Bayonne, Paris, Mont-de-Marsan)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Contexte méthodologique de la rédaction du diagnostic

Comme le demande l'Etat, le présent diagnostic présente les forces et faiblesses du Grand Dax ainsi que ses opportunités, son potentiel économique, mais aussi ses dépendances, ses menaces et ses vulnérabilités.

La rédaction s'est appuyée en tant que de besoin sur les documents cadres de la collectivité :

- SCoT, approuvé le 12 mars 2014
- PLUI-H, approuvé le 18 décembre 2019
- PCAET approuvé le 18 février 2020

Les diagnostics des deux démarches contractuelles « contrat de ville » et « action Cœur de Ville » ont été relus aux vus des enjeux actuels. Une synthèse spécifique a été réalisée.

La réalisation du diagnostic a fait l'objet d'une association des acteurs et des habitants.

L'AUDAP a ainsi mené une vingtaine d'ateliers de travail avec les 65 élus du Grand Dax pour élaborer le projet de territoire.

Dans le cadre du projet urbain Dax 2035, le cabinet « d'une ville à l'autre » a mené des entretiens avec 40 personnes ressources de décembre à janvier 2021 puis a mené deux séries d'ateliers en février puis en juin 2021, réunissant à chaque fois une centaine d'habitants du territoire.
250 personnes étaient en ligne pour suivre le facebook live. 121 personnes ont participé au questionnaire et 129 idées ont été déposées.

Sommaire :

I - La démographie ..... P 03
II - La dynamique économique ..... P 07
III - Les mobilités ..... P 15
IV - Le patrimoine naturel et urbain identitaire P24
V - Les risques et les nuisances / Enjeux environnementaux ..... P 27
VI - Plan climat, air, énergie, territoriel (PCAET) ..... P 29

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

I - La démographie

Une dynamique démographique reflétant une attractivité relative du territoire, également marquée par un vieillissement de la population

Evolution de la population : une attractivité relative

Ces dernières années, le Grand Dax a connu une évolution positive de sa population (+0,1% par an).
Evolution due à un solde migratoire positif (+0,3%) du fait de la population âgée (solde naturel négatif).
Mais attractivité faible par rapport à celle de le Communauté de communes de Maremne Adour Côte Sud (MACS) (solde migratoire annuel de 1,9%).
A l'échelle de Dax, baisse de la population du centre-ville vers les quartiers pavillonnaires en périphérie.

Composition de la population : un territoire vieillissant

35 % de 60 ans ou plus en 2015, part qui a tendance à augmenter (32,5% en 2010).
Population du Grand Dax moins âgée que celle de MACS mais plus que celle de la Communauté d'Agglomération (CA) de Mont-de-Marsan.
55% des ménages sont des personnes seules sur Dax, où les familles sont sous représentées (43,2%)

Depuis 1975, l'évolution de la population de la CA du Grand Dax est uniquement portée par la dynamique des arrivées sur le territoire, donc par un solde migratoire positif, élevé, alors que le solde naturel demeure négatif (le nombre de décès est plus important que celui des naissances).

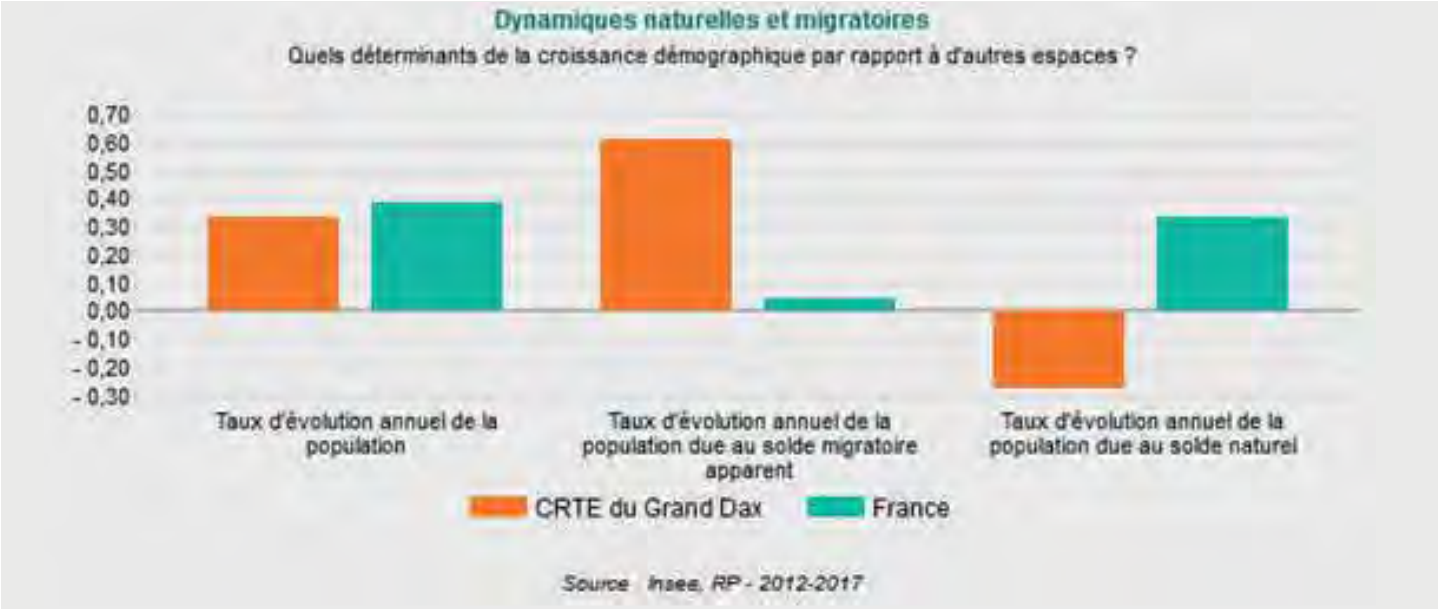

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Source : Insee, RP

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Les plus de 80 ans présentent des flux particulièrement importants, pouvant s'expliquer par l'arrivée de personnes âgées intégrant des structures d'hébergement médicalisées, ou cherchant à s'approcher des lieux de cure.

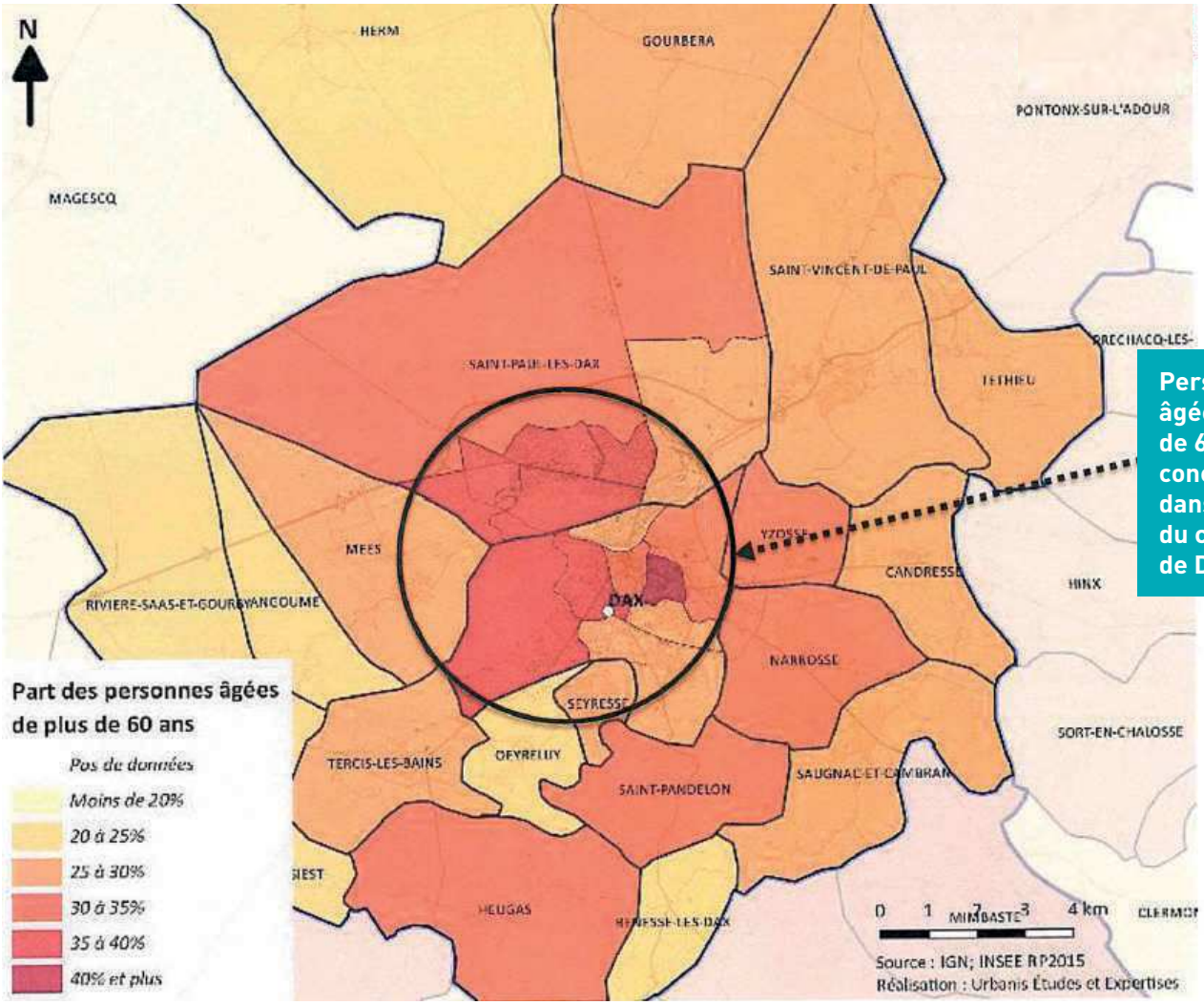

Personnes âgées de + de 60 ans concentrées dans et autour du centre-ville de Dax

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

La démographie, enjeu premier, facteur de compétences, de consommation

Source INSEE	2007	%	2012	%	2017	%	Eléments d'analyse Grand Dax	Cycle de vie / Cycle de travail Cycle de consommation
Ensemble	52 226	100	54 134	100	55 067	100	+ 5,43 % et 2800 habitants gagnés	
0 à 14 ans	8 023	15,4	8 210	15,2	8 035	14,6	Stable sur 10 ans mais -2% depuis 2012	On apprend On consomme
15 à 29 ans	8 454	16,2	8 928	16,5	8 228	14,9	Perte sensible d'effectifs de jeunes notamment entre 2012 et 2017 de -8,5%	On poursuit ses études ou fait ses premières années dans la vie active On consomme. On prend des initiatives : primos investissements, on voyage, on crée un foyer
0 à 44 ans, - 4,8% sur 10 ans et - 1233 habitants								
30 à 44 ans	10 166	19,5	9 584	17,7	9 147	16,6	Erosion constante sur les jeunes actifs adultes - 10%	On travaille, généralement en tant que salarié ou on est dirigeant d'une entreprise. On se re-forme, on change d'emploi. On consomme, on re-investit, on finance les études de ses enfants. On prévoit pour soi et ses proches et on épargne. On part en vacances.
45 à 75 an et +, + 16% sur 10 ans, et + 4074 habitants								
45 à 59 ans	10 841	20,8	11 401	21,1	11 448	20,8	Hausse des adultes de + 5,5%, stabilisation entre 2012 et 2017	On travaille, généralement en tant que salarié ou on est dirigeant d'une entreprise. On prévoit sa fin de carrière. On consomme, on voyage, on aide ses proches.
60 à 74 ans	8 424	16,1	9 612	17,8	10 995	20,0	+30% depuis 2007, seniorisation continue de la population	On vit sa fin de carrière, on part à la retraite. On voyage, on aide ses proches. On ouvre son temps disponible à des occupations associatives et culturelles. On transmet.
75 ans et plus	6 318	12,1	6 400	11,8	7 214	12,1	Croissance des ainés de + 14% et qui s'accentue depuis 2012	On profite de ses proches, on a besoin de services et d'assistances. On ouvre son temps disponible à des occupations associatives et culturelles.

Une croissance réalisée principalement au profit de la couronne périurbaine

La CA du Grand Dax présente des évolutions démographiques distinctes au sein de son territoire. En effet, les pôles secondaires (Mées, Narrosse, Saint-Vincent-de-Paul, Saugnac-et-Cambran, Oeyreluy et Tercis-les-Bains) connaissent une croissance plus rapide que la moyenne intercommunale, de l'ordre de 2,4 % par an entre 1999 et 2008 et 1% par an depuis. Ces communes ont vu leur population doubler depuis les années 1970.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

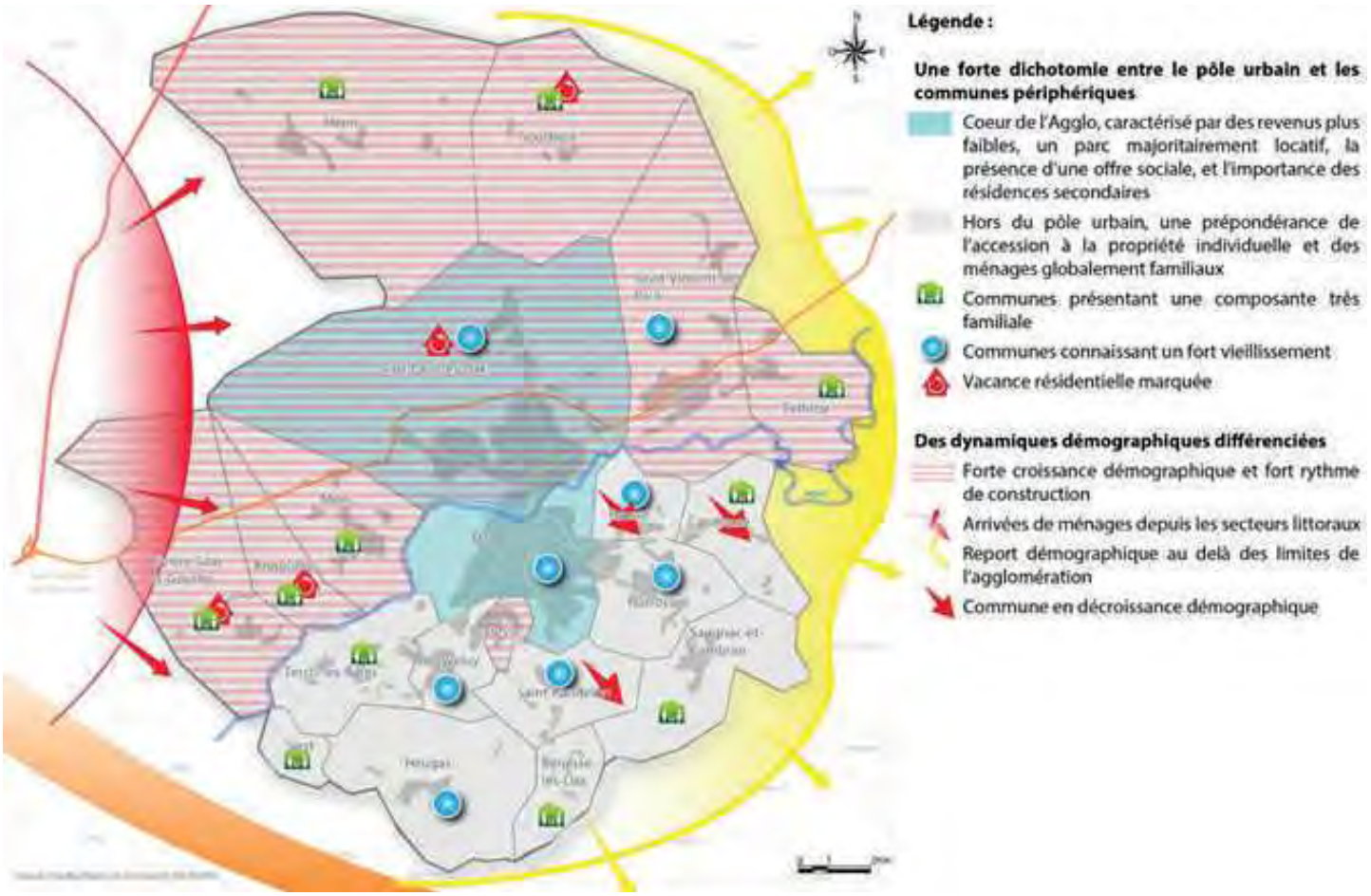

De ces constats en matière de démographie et d'habitat, naissent les enjeux suivants :

• Le maintien de l'attractivité résidentielle du territoire tout en confortant l'équilibre spatial de la croissance démographique.

•L'accueil de familles sur le territoire pour contrebalancer le phénomène de vieillissement, tout particulièrement sur le cœur d'agglomération, par la production de logements qui répondent à leurs attentes et leur budget.

•La réponse aux besoins liés au vieillissement de la population, en poursuivant la diversification du parc engagée et en adaptant le parc existant aux nouveaux besoins.

•La relance de la production de logements pour répondre aux enjeux socio-démographiques du territoire (mixité sociale et générationnelle)

•L'équilibre de l'offre sociale entre les quartiers et les communes et la lutte contre la concentration des situations de fragilité sociale

•Le respect des obligations de la loi SRU et l'anticipation du basculement futur de certaines communes dans la géographie SRU

•La lutte contre la dégradation du parc ancien (insalubrité, déperditions énergétiques...), qu'il soit privé ou social et la maîtrise de la vacance structurelle, notamment dans la ville-centre.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

II - La dynamique économique

2019 - CHIFFRES CLEFS du territoire économique local :

57 554 habitants , population âgée et pyramide des âges inversée = former et attirer la jeunesse, les jeunes actifs, les étudiants **Démographie en hausse relative. Concurrence inter-territoriale renforcée=services d'attractivité ; pôle centre urbain innovant et touristique ; l'habitat autrement.**	**Economie résidentielle (commerce et services, construction, thermalisme-tourisme, filière publique présente) aux revenus retraite dominants=mobiliser le capital des investisseurs, accompagner la création et reprise d'entreprises.** **Faiblesse du secteur industriel (7%, alors qu' en région et département c'est 14%)**
25 000 emplois et 24 300 actifs (16 800 salariés) stable depuis 10 ans. **Un bassin d'emplois de 63 000 postes, 4ème rang régional en terme de promesses d'emplois.** **Une offre d'emplois concentrée sur Dax et Saint-Paul-lès-Dax**	**80% de TPE de moins de 10 salariés, 78% de commerce-services, 9% construction, 7% industrie, agriculture 6%.** **15 ETS de + de 100 salariés.** **5800 établissements SIRENE.** **3200 entreprises CCI, 1400 artisanales.** **+7% d'activités économiques / 6 ans, +100 entreprises en 2019.**

Emploi total (2017)

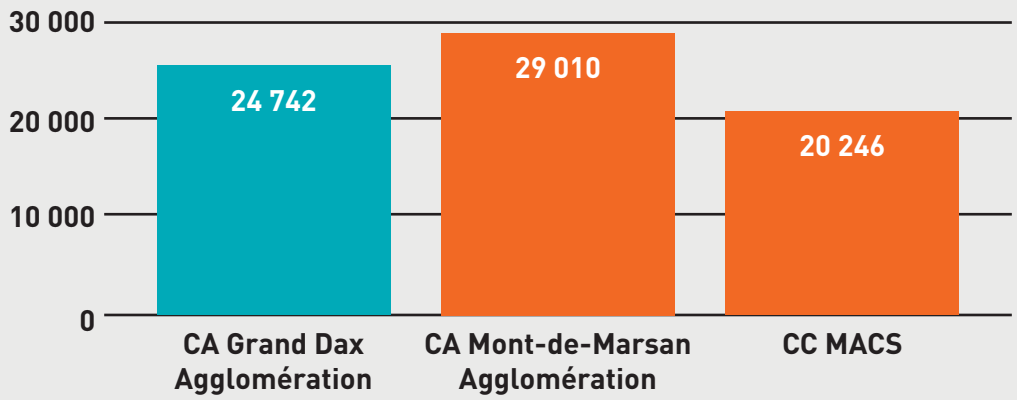

Le Grand Dax occupe une place intermédiaire entre Mont-de-Marsan (fortement aidée par sa fonction de préfecture) et MACS où le nombre d'emplois est plus faible du fait de la moyenne d'âge de la population et de l'attraction exercée par le pôle d'emploi basque.
Le Grand Dax demeure un pôle d'emplois attractif ; on y compte en 2017, 122 emplois pour 100 actifs résidents.

Les principales mesures du chômage

1. Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)
Le BIT, agence spécialisée de l'Onu, définit un chômeur comme une personne qui est à la fois en âge de travailler (15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence de l'enquête (ne serait-ce qu'une heure), est disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui débutera moins de trois mois après l'interrogation. **C'est la définition du BIT que retient l'Insee pour mesurer le chômage en France, à partir de l'enquête Emploi.**

Taux de chômage

Quel est le taux de chômage chez les 15-64 ans ?

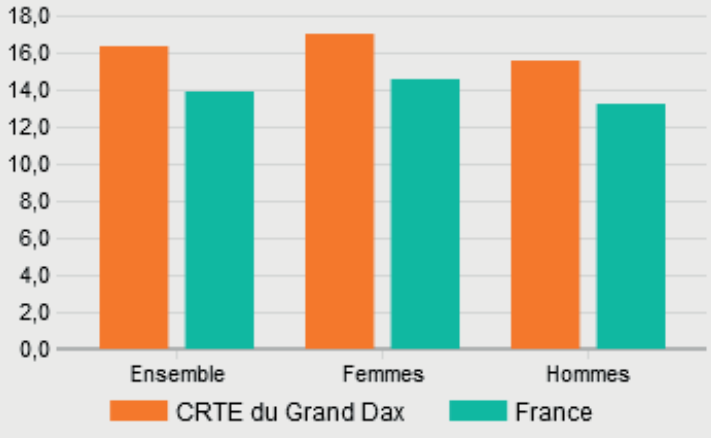

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

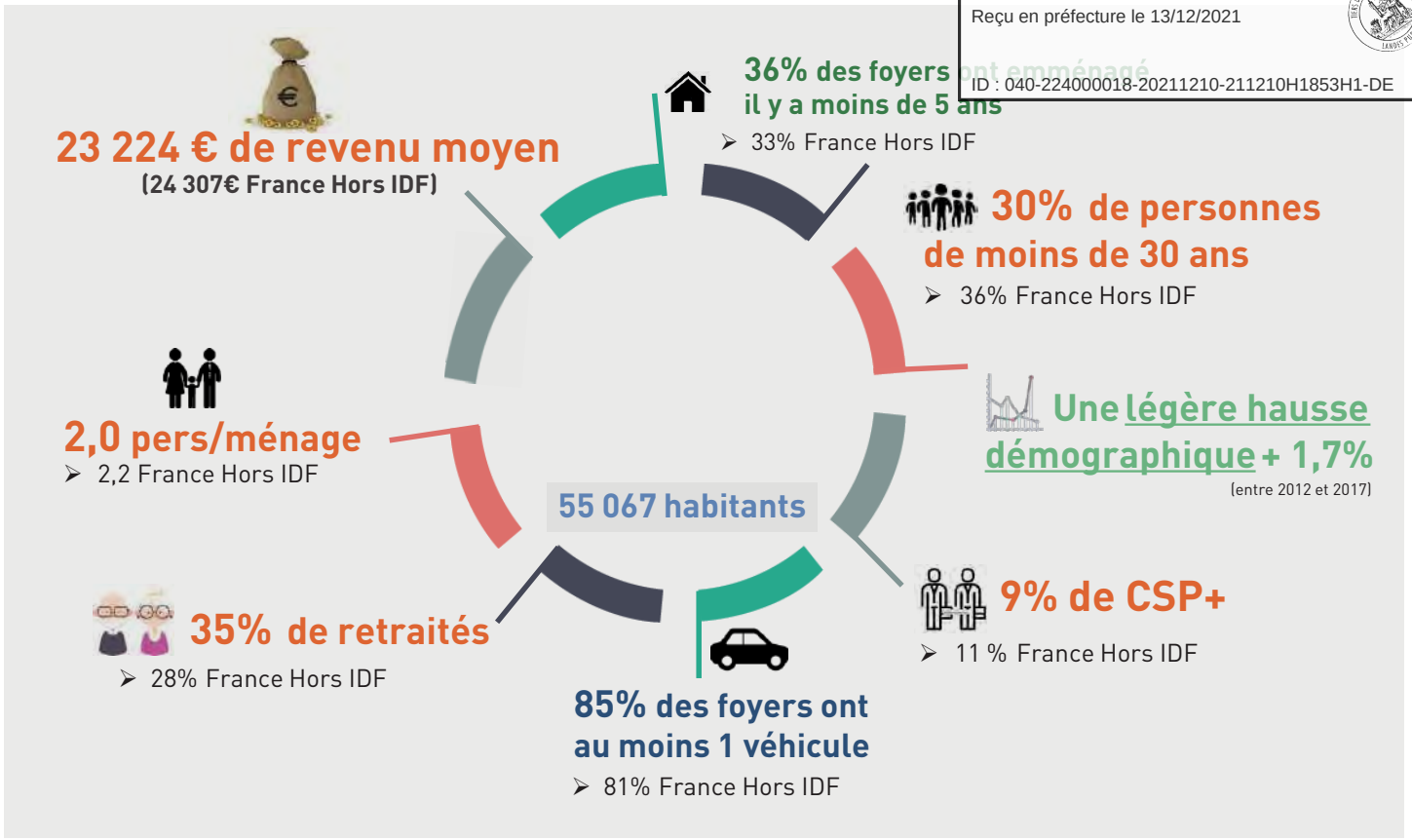

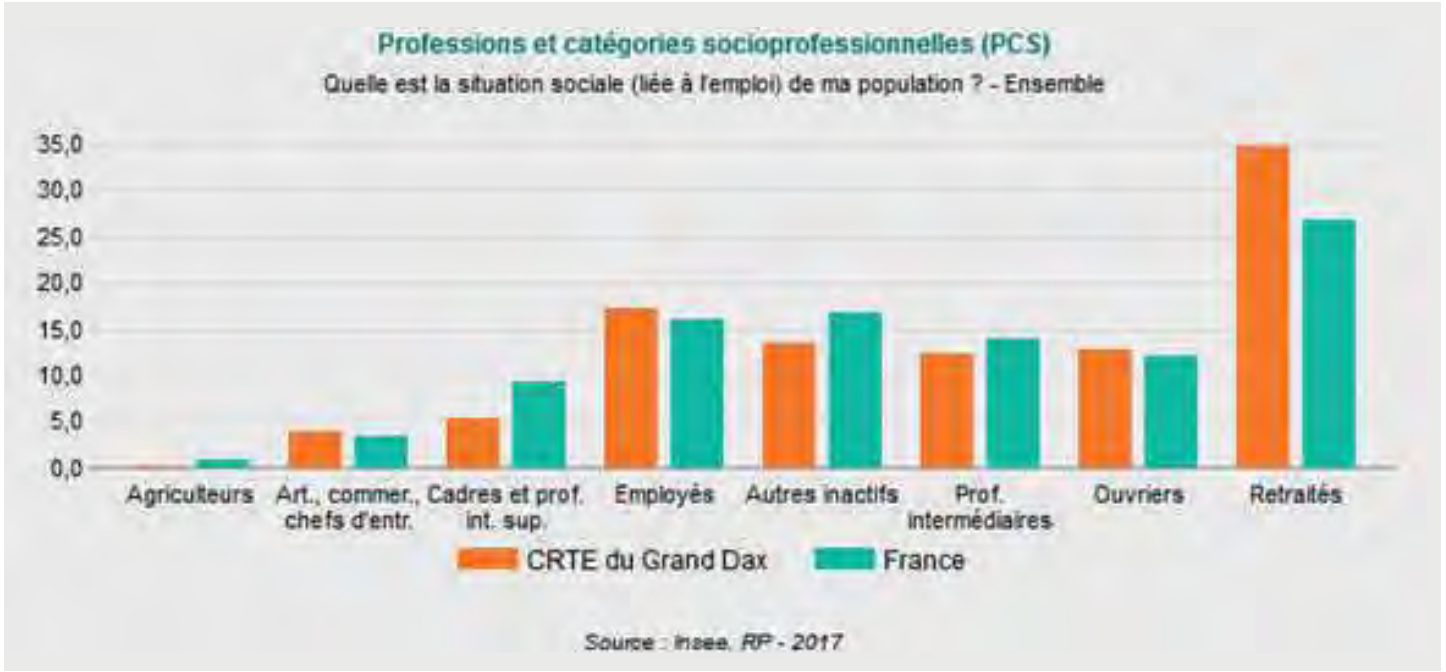

Une économie dynamique, marquée par le poids du secteur tertiaire et l'économie présentielle

85% des emplois sont liés aux activités tertiaires (contre 70% dans les Landes), avec 3 spécificités majeures :

• Un poids important de l'emploi public (environ 7 000 emplois publics hors secteur santé / social et notamment hors hôpital). Statut de sous-préfecture qui favorise la concentration de nombreux services et antennes de services départementaux ; poids de la Base École du 6ème RHC.

• Une prépondérance des activités santé / social, près de 4 800 emplois sur le Grand Dax. Présence du centre hospitalier de Dax qui représente à lui seul plus de la moitié des emplois du secteur santé social. De nombreux emplois médicaux et paramédicaux induits par la forte activité thermale

• Le secteur commerce / artisanat, particulièrement dynamique sur le Grand Dax

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

A ces activités, nous pouvons également ajouter 8% d'emplois dans le secteur [illegible] l'activité également fortement dépendante de la dynamique présentielle.

Les autres activités sont faiblement représentées sur le territoire :

- Faible représentation de l'industrie dans un département pourtant marqué par une activité industrielle importante (un peu moins de 1850 emplois industriels)

- Faible part des emplois agricoles sur le territoire

Les emplois locaux

Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?

Source : Insee, RP - 2017

La taille des établissements selon le nombre de salariés

Le tissu économique local est-il dépendant de "grands" employeurs ou est-il constitué exclusivement de petits et moyens établissements ?

	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
Catégories	CRTE du Grand Dax	France	CRTE du Grand Dax	France
Ensemble	5 281	6 067 520	100,0	100,0
0 ou inconnu	3 332	4 064 421	63,1	67,0
1 à 9 salariés	1 562	1 626 351	29,6	26,8
10 à 49 salariés	315	303 438	6,0	5,0
50 à 99 salariés	49	42 656	0,9	0,7
100 à 199 salariés	15	18 552	0,3	0,3
200 à 499 salariés	6	8 924	0,1	0,1
500 salariés et plus	2	3 178	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi

Comment se traduisent les dynamiques économiques en termes d'évolution du nombre d'emplois

Indicateurs	CRTE du Grand Dax	France
Taux d'évolution annuel de l'emploi (%)	- 0,10 ▼	0,06

Source : Insee, RP - 2012-2017

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Nombre d'entreprises créées chaque année selon les secteurs d'activité

Combien d'entreprises ont été créées et quels sont les secteurs d'activité les plus dynamiques ?

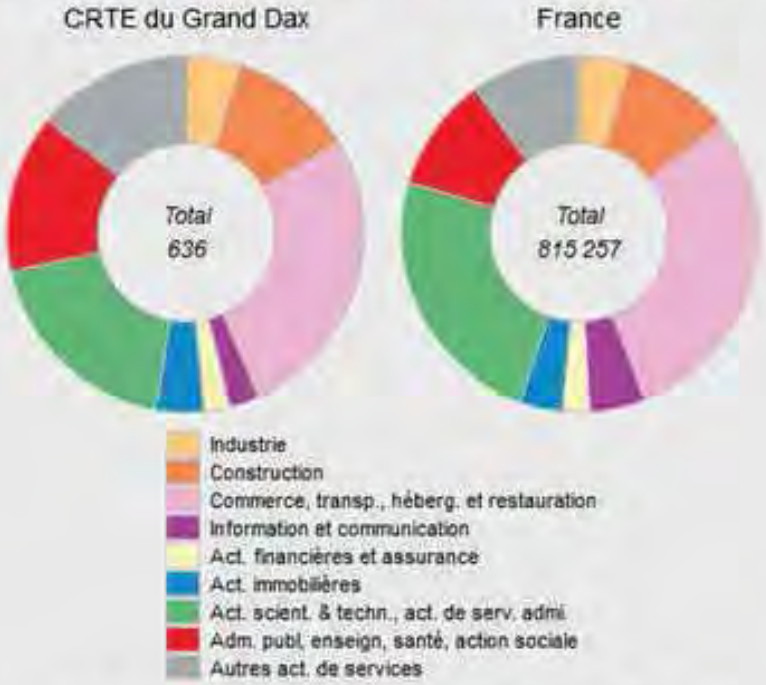

Source : Insee, Répertoire des Etablissements et des Entreprises (REE) - 2019

Taux de création d'entreprises (partie 1)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires ?

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Taux de création d'entreprises (partie 2)

A quel taux de création d'entreprises cela correspond-il ? Est-ce supérieur ou inférieur à d'autres territoires

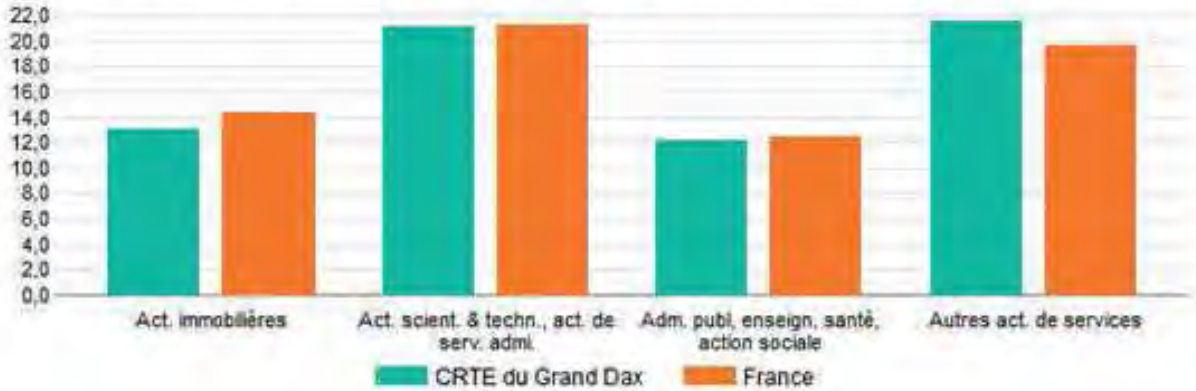

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE)

Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le maintien d'une offre commerciale satisfaisante

Une zone de chalandise commerciale conséquente localisée principalement sur le

Les commerces du Grand Dax couvrent les besoins d'une **population équivalant à 190 000 habitants** et rayonnent très largement dans le département.
Le nombre d'entreprises commerciales a augmenté d'environ 20 % ces dix dernières années (source : INSEE).
Les commerces sont globalement bien répartis sur le territoire (développement d'une offre commerciale dans la plupart des communes) bien que particulièrement concentrés sur Dax et Saint-Paul-lès-Dax.

Le développement commercial ne doit pas s'effectuer au détriment des commerces de proximité déjà peu nombreux dans les communes périphériques. A part les villes de Dax et de Saint-Paul-lès-Dax, qui accueillent de nombreux commerces traditionnels, seules sept communes de l'agglomération proposent des services commerciaux de proximité, alors que la croissance démographique de la périphérie augmente fortement.

Le Grand Dax affirme la volonté de redynamiser le commerce des communes rurales. Davantage de commerces de proximité devront être créés, et en particulier dans les pôles secondaires.

La recherche d'un équilibre entre les communes du Grand Dax permettra de limiter les déplacements, de conforter les centralités urbaines et de répondre aux besoins des ménages peu mobiles.

Un des enjeux majeurs également réside en la préservation, voire le renforcement de la centralité dacquoise. En pleine mutation, le cœur de ville dacquois offre de nouvelles perspectives et s'affirme comme un véritable lieu de vie.

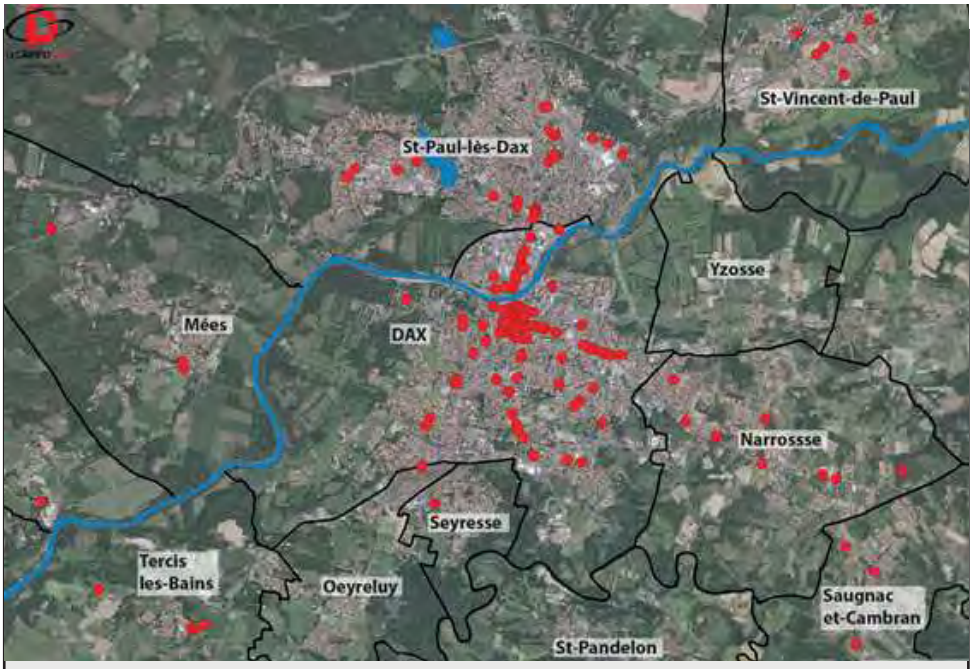

Commerce du quotidien
Commerce alimentaire spécialisé (boulangeries, boucheries-charcuteries, poissonneries, commerces de fruits et légumes, de tabac et autres commerces de détail alimentaires), alimentation générale, supérettes, marchés, traiteurs, cafés-tabacs, librairies, marchands de journaux, papeteries et pharmacies.

Concertation Dax 2035 / les attentes des Grand Dacquois pour le Cœur de Ville

- Penser l'aménagement urbain entre rénovation, lieu de rencontre et espace vert
- Faire du centre-ville un espace attractif pour les habitants et les curistes
- Avoir un centre-ville vivant et festif
- Faire revenir les commerces de proximité
- Proposer un cadre de vie transformé et rénové
- Développer la culture et les animations
- Diversifier l'offre culturelle par des événements
- Avoir une salle de spectacle/multi-usage d'envergure

Concertation AUDAP - Les centralités à toutes les échelles, un gage de qualité et pilier de l'attractivité du territoire

- Renforcer les centralités souvent diffuses, et parfois réduites aux équipements et aménagements d'espaces publics: un enjeu de projet urbain dans les centralités.
- Enjeu de complémentarité entre les communes, de mise en réseau de centralités pour faire centralité à l'échelle d'un «morceau» de territoire et déployer un bouquet d'offre de services «viable».
- Enjeu d'adaptation et de relocalisation de services de type drive peu ou pas accessibles autrement qu'en voiture (accessibilité personnes âgées et ados).
- Enjeu de réinvestissement: phénomène de vacance à Dax ainsi que dans les centres-bourgs qui interroge le déploiement d'outils d'incitation des privés, mais aussi le cadre que peut fixer la collectivité pour favoriser le renouvellement urbain.
- Enjeu du vieillissement comme véritable potentiel de revitalisation des bourgs.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le tourisme, un outil de promotion du territoire et de développement économique, notamment à travers les activités liées au thermalisme

Une identité territoriale se caractérisant par le thermalisme, support de son développement économique

Dax et Saint-Paul-lès-Dax sont des **stations thermales d'importance en France**. Avec 16 établissements thermaux, et chaque année plus de 60 000 curistes, le Grand Dax se positionne comme l'un des **leaders du thermalisme français** dans les domaines de la rhumatologie et de la phlébologie.

Le patrimoine thermal marque le territoire du Grand Dax, des thermes furent probablement installés à l'emplacement de la fontaine chaude actuelle. D'autres vestiges antiques subsistent comme la crypte (basilique antique).

Le caractère de station thermale transparaît également à travers des constructions remarquables tels que le Splendid et l'Atrium de style Art Déco des années 30 et l'Hôtel des Thermes construit par Jean Nouvel dans les années 80, où la ligne générale en toiture rappelle la ligne légère d'arcades en toiture de l'hôtel Splendid. L'ambiance aquatique incarne l'identité de la ville d'eau avec la présence d'une piscine dans l'Atrium, largement vitré sur l'Adour.

Situation du thermalisme :

Les stations thermales du territoire ont vu leur fréquentation baisser au cours des 10 dernières années.
La filière thermale s'est restructurée avec Aqui O Thermes, cluster thermal de la Nouvelle-Aquitaine; le développement de formations à l'Institut du Thermalisme (Première Année Commune Aux Études de Santé, ...), et l'investissement dans la recherche. Mais la destination thermale est concurrencée (Balaruc-les-Bains, Gréoux-les Bains, Aix-les-Bains...).
Les effets d'entraînement sont limités (emploi et l'activité peu dynamiques depuis 2009 ...)
L'image peut apparaître comme dépassée. L'atomisation des acteurs privés est à la fois une force (choix de l'offre) mais une faiblesse (limitant les marges de manœuvre sur le thermalisme).

Les chiffres du tourisme :

Nous disposons de très peu de données sur le tourisme « intrinsèque » sur le Grand Dax

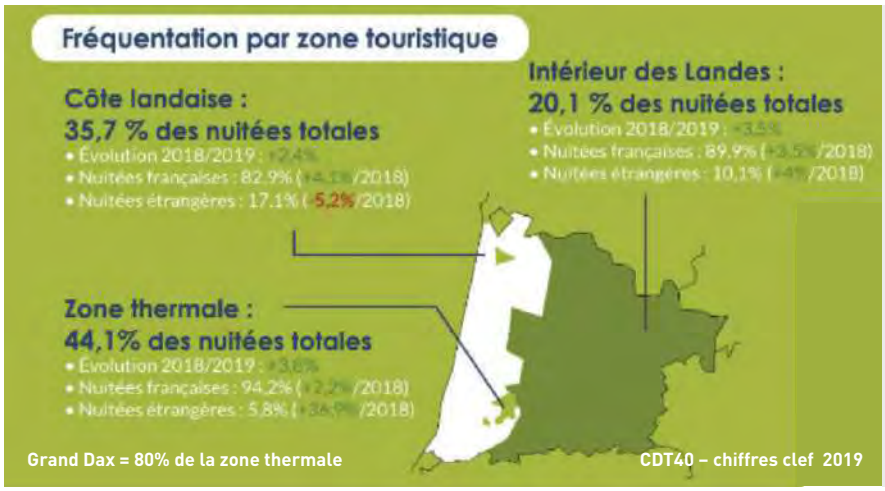

Tourisme ⟷ **Thermalisme**

- 3ème bassin touristique du département
- 6% de la capacité touristique des Landes
- 2 villes classées « station de tourisme »
- 1 office intercommunal du tourisme et du thermalisme

- 16 établissements thermaux / 1 hôpital
- 2 orientations : rhumatologie /phlébologie
- Retombées économiques : taxes /emplois (7 000) / commerce/ service → 2 369 €/ curistes

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le tourisme ne demande qu'à être élargi à l'ensemble du territoire

Facteur clé du développement économique du territoire, le tourisme est un domaine [illegible] comme **un outil de promotion du territoire** à part entière et comme un élément phare du marketing territorial. Cette prise de compétence communautaire va permettre une approche globale et transversale de **valorisation du territoire**, dans toute sa diversité et sa richesse. Il s'agit en effet de **porter la dynamique et l'attractivité du territoire au niveau national** et international, mais également de concerter et organiser les structures en charge de la promotion du tourisme.

Ainsi, le développement d'une offre touristique diversifiée doit permettre de retenir une partie de cette population sur le territoire et développer une offre de séjour.

Le territoire du Grand Dax recèle de nombreux atouts à valoriser :

- Ses hébergements nombreux et variés, allant de l'hôtel *** au gîte rural
- Son patrimoine naturel : barthes, forêts, rivières, étangs, carrières
- Son tourisme cultuel : Saint-Vincent-de-Paul et Buglose
- Son patrimoine bâti : monuments historiques, patrimoine vernaculaire
- Son offre commerciale riche et diverse
- Sa situation géographique idéale au sud des Landes et au cœur de la Gascogne

Concertation AUDAP
Le tourisme un enjeu prioritaire du cadre de vie

- Enjeu de valoriser cet atout «séduction» du territoire (vélo, forêt, eau, patrimoine et petit patrimoine...).
- Enjeu d'un tourisme raisonné, proche de la nature.
- Enjeu de conjuguer attractivité touristique et confort habitant.

L'enseignement supérieur, une opportunité à conforter...

13 établissements qui dispensent des formations post Bac, 110 cursus proposés, 1400 étudiants (850 en 2015)

3 projets structurants :

- Filière universitaire numérique - CNAM, Intech, Lycée Borda
- Enseignements de promotion sociale,
- Filière Universitaire médecine thermale et prévention santé...

Freins identifiés :

- Un cursus complet ne peut être suivi que sur le secteur de la Santé
- Une offre insuffisante en logements étudiants
- Un manque d'espaces de travail dédiés
- Des évènements culturels pas suffisamment réguliers

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Faire venir des actifs pour redynamiser le territoire...

Des points d'appui :

- L'attractivité globale des Landes et notamment de la côte atlantique
- Les atouts d'une agglomération à taille humaine avec une qualité de vie reconnue qui constituent des éléments naturels d'attractivité
- S'appuyer sur les infrastructures du numérique performantes
- Des équipements structurants (le réseau Très Haut Débit, Fablab Makeo, Groupement d'Intérêt Public Pulseo)
- Développement d'une offre foncière et immobilière (quartier de la gare)
- Les possibilités offertes par le télétravail

Mais des freins identifiés :

Des difficultés de recrutement sur des profils de cadre supérieur notamment :

- Manque de services « haut de gamme »
- Une offre culturelle jugée insuffisante
- Problématique d'accès du conjoint à l'emploi

Synthèse des enjeux liés au développement économique :

- **Maintenir une dynamique économique créatrice de nouveaux emplois**
- **Valoriser les activités thermales, vecteur d'identité sur le territoire**
- **Renforcer l'offre immobilière et foncière pour accueillir des entreprises**
- **Accompagner l'activité agricole (faciliter la transmission, développer les circuits courts, gestion du foncier)**
- **Conforter les formations en enseignement supérieur existantes (numérique, biosanté, bois...)**
- **Changer l'image en proposant des animations et une offre culturelle adaptées**
- **Diversifier l'offre touristique (en lien avec le tourisme vert, les aménagements cyclables...)**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

III - Les mobilités

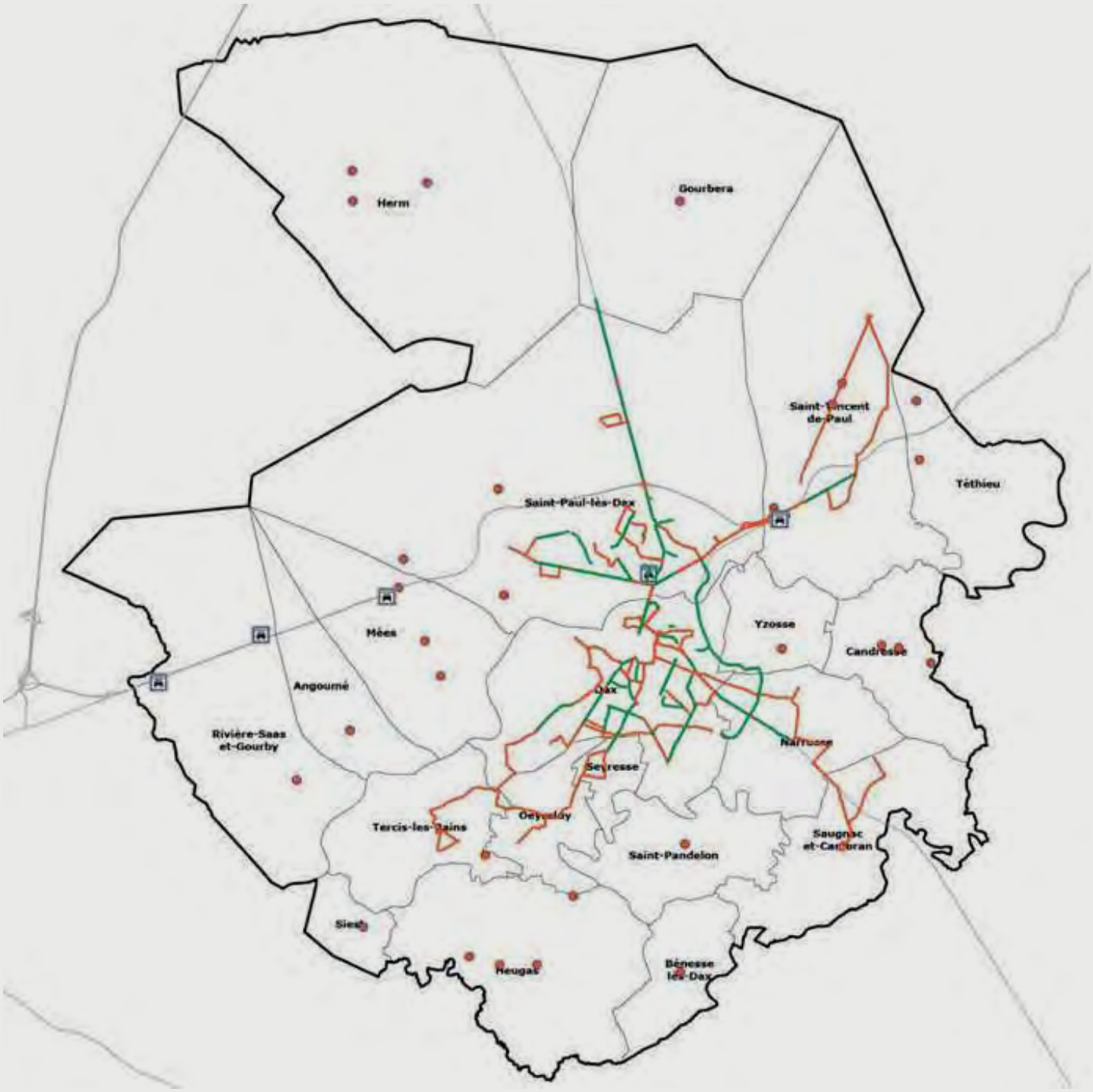

L'existant

- Réseau régulier Couralin
- Transport à la demande
- Aire de covoiturage
- Pistes et bandes cyclables

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Carte des transports en commun

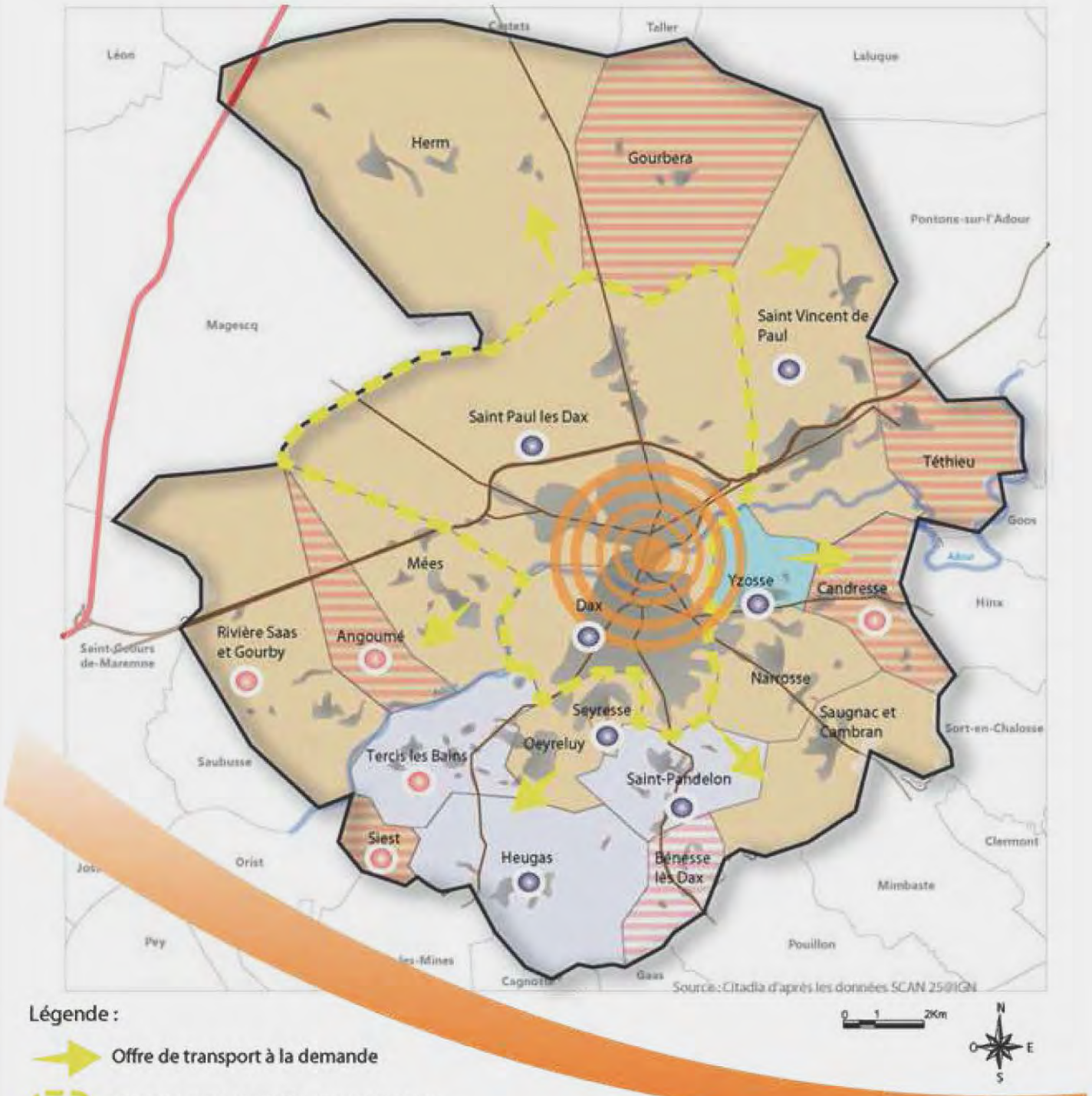

Légende :

- Offre de transport à la demande
- Concentration de l'offre en transport en commun
- Concentration des équipements structurants
- Offre en équipements peu diversifiée
- Communes ayant une offre en équipements de proximité satisfaisante
- Communes ayant une forte part de la population âgée de plus de 65 ans (> 20 %)
- Communes ayant une forte part de la population âgée de moins de 20 ans (> 25 %)
- Taux de croissance annuel moyen supérieur à 1,70 %
- Taux de croissance annuel moyen compris entre 1 et 0 %
- Taux de croissance annuel moyen inférieur à 0 %
- Tâche urbaine
- Autoroute
- Réseaux routiers primaires
- Périmètre PLUi
- Limites communales

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Transports en commun

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution (%)
Lignes urbaines dont Féria	691 322	783 137	834 590 126 303	876 111 103 796	1 006 312 130 049	+ 14,86
TAD	8 513	9 791	9 443	7 684	5 574	-27,46
Vitenville	358 509	383 005	367 833	387 618	397 556	+2,56
Total	1 058 344	1 175 933	1 211 866	1 272 253	1 409 977	+10,83

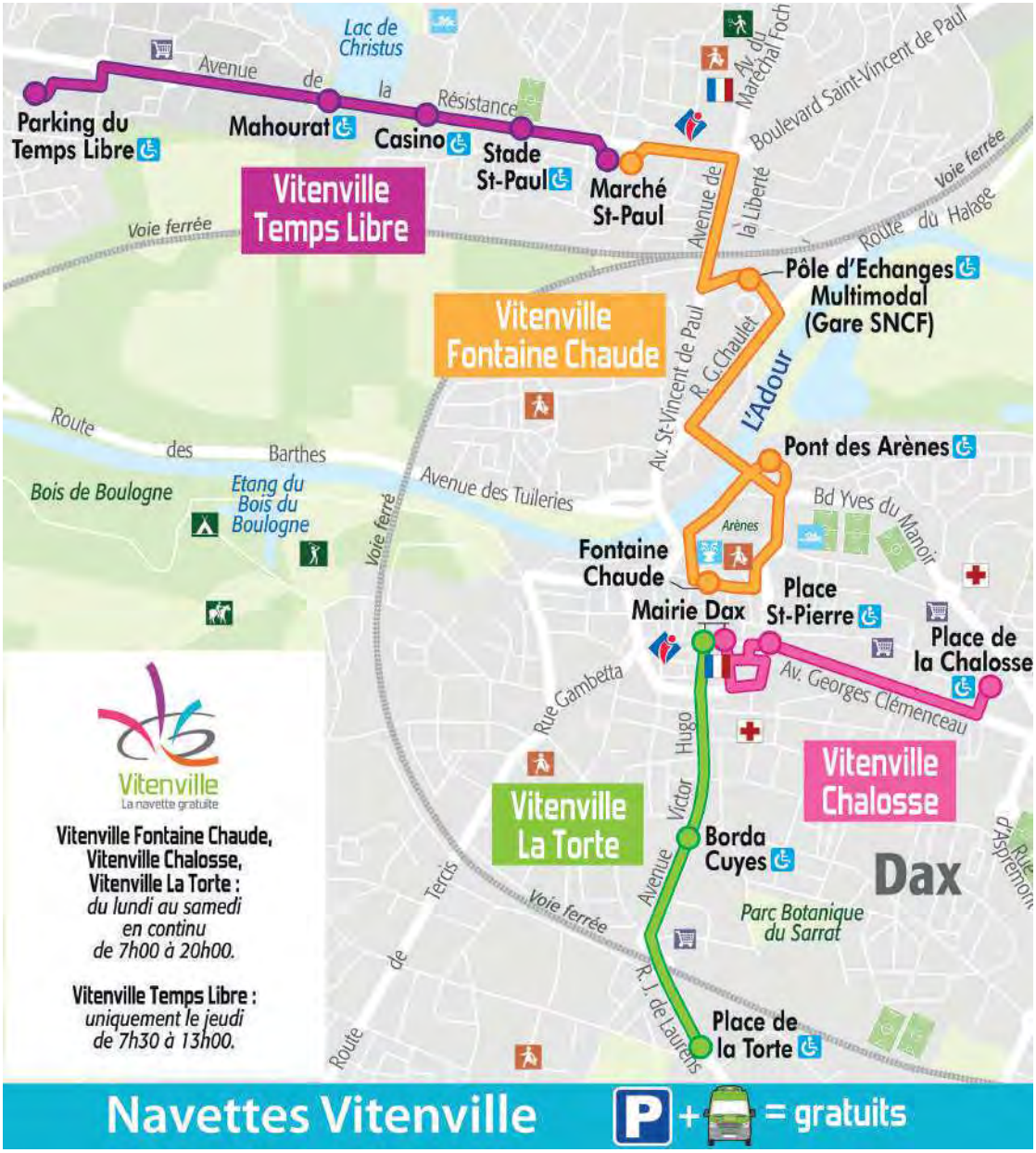

Réseau Couralin

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

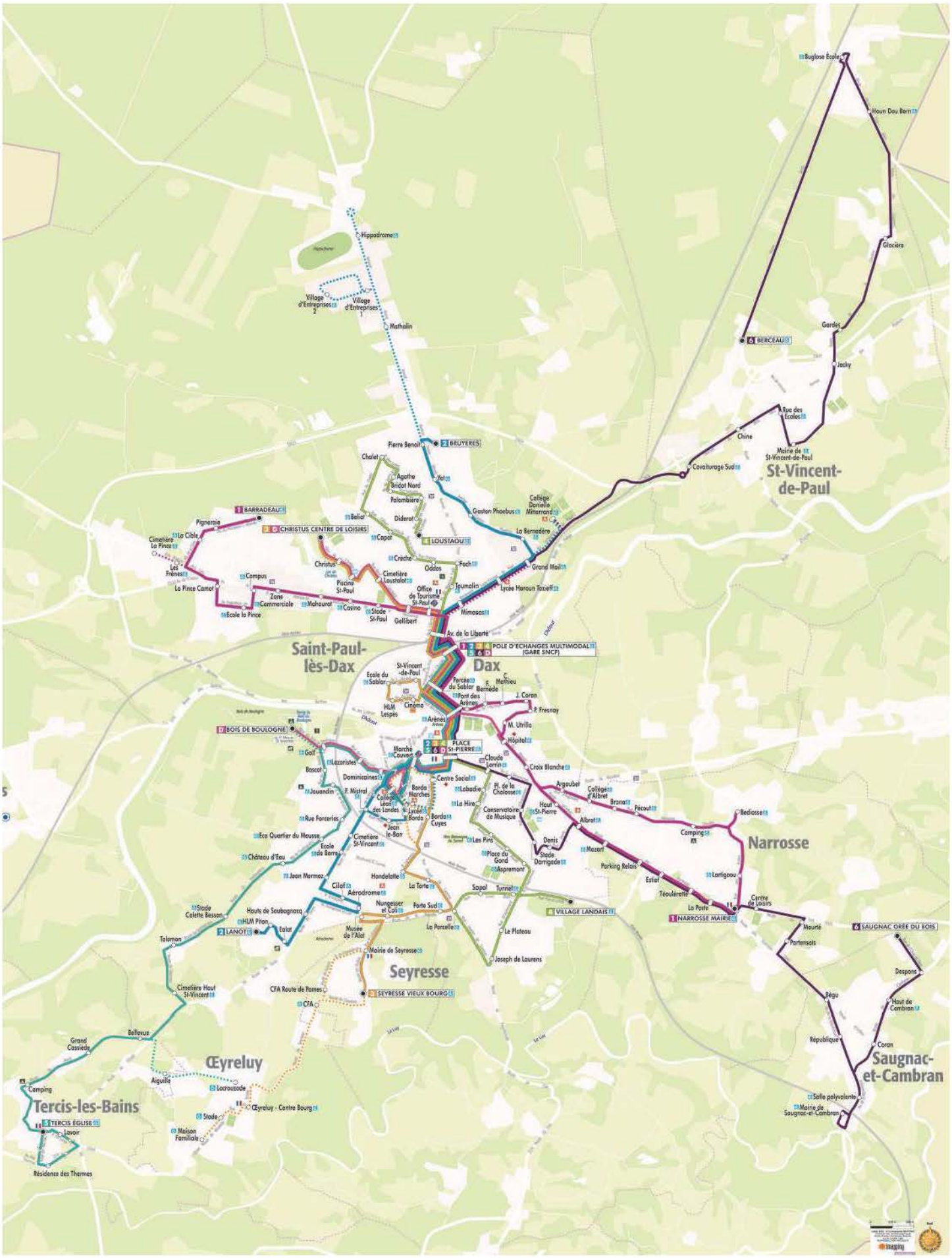

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le Grand Dax allant gérer le transport scolaire à compter de septembre 2022, une étude a été lancée en février 2021 auprès d'un groupement constitué de 3 bureaux d'études spécialisés en transport public urbain et non urbain afin d'étudier une refonte du réseau.

Objectifs :

- **Optimiser les réseaux de transport, urbain et scolaire ;**
- **Mettre en place des lignes de rabattement de la périphérie vers le centre couplées avec une offre de service renforcée dans le centre urbain.**

Synthèse de l'analyse de l'offre de transport

Réseau Couralin :

- Sur les communes du centre de l'agglomération
- Offre supérieure à la moyenne
- Usage et recettes en retrait
- Axe commun en centre-ville favorisant les correspondances et l'intermodalité
- Une concurrence des navettes Vitenville gratuites
- L'entretien des infrastructures d'arrêts perfectibles
- Véhicules identifiés et respectueux de l'environnement

Réseau Vitenville :

- Dax et Saint-Paul-lès-Dax
- Navettes gratuites à fréquence élevée 10-15 mn (fréquence supérieure aux lignes Couralin)
- Itinéraires en partie communs avec les lignes Couralin

Réseau Couralin Transport à la Demande (TAD)et PMR :

sur l'intégralité du territoire vers les arrêts centraux pour permettre les correspondances

Gratuité Couralin et Couralin TAD le week-end depuis le 1erAvril 2019 : +34% en moyenne

Potentiel de déplacements en transports en commun :

- Elevé sur Dax et Saint-Paul-lès-Dax
- Important sur Narrosse
- Moyen sur Saint-Vincent-de-Paul
- Faible sur les autres communes
- Niveau d'offre actuel globalement adapté au potentiel
- Progression régulière de la fréquence du réseau
- Les 3 arrêts les plus fréquentés : place Saint-Pierre, PEM Gare, Arènes

Analyse des lignes régulières (points forts et marges de progrès possibles)

+

- **Niveau d'offre global satisfaisant**
- **Tronc commun centre-ville dont le PEM (fréq cumulée : 15')**
- **PEM : intermodalité / correspondances**
- **Véhicules**
- **Toutes les communes desservies**
- **Pôles communautaires structurants desservis**

–

- **Fréquentation moyenne**
- **Offre peu hiérarchisée**
- **Recettes commerciales moyennes**
- **Infrastructures points d'arrêt perfectibles**
- **«Doublons» Vitenville / Couralin**
- **Fonctionnement / utilisation limitée du TAD**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Sondage réalisé en ligne et en format papier du vendredi 26 mars au vendredi 23 avril 2021 + de 700 participations

Synthèse - quelles sont les deux principales communes de destination sur le Grand Dax pour vous et vos enfants ?

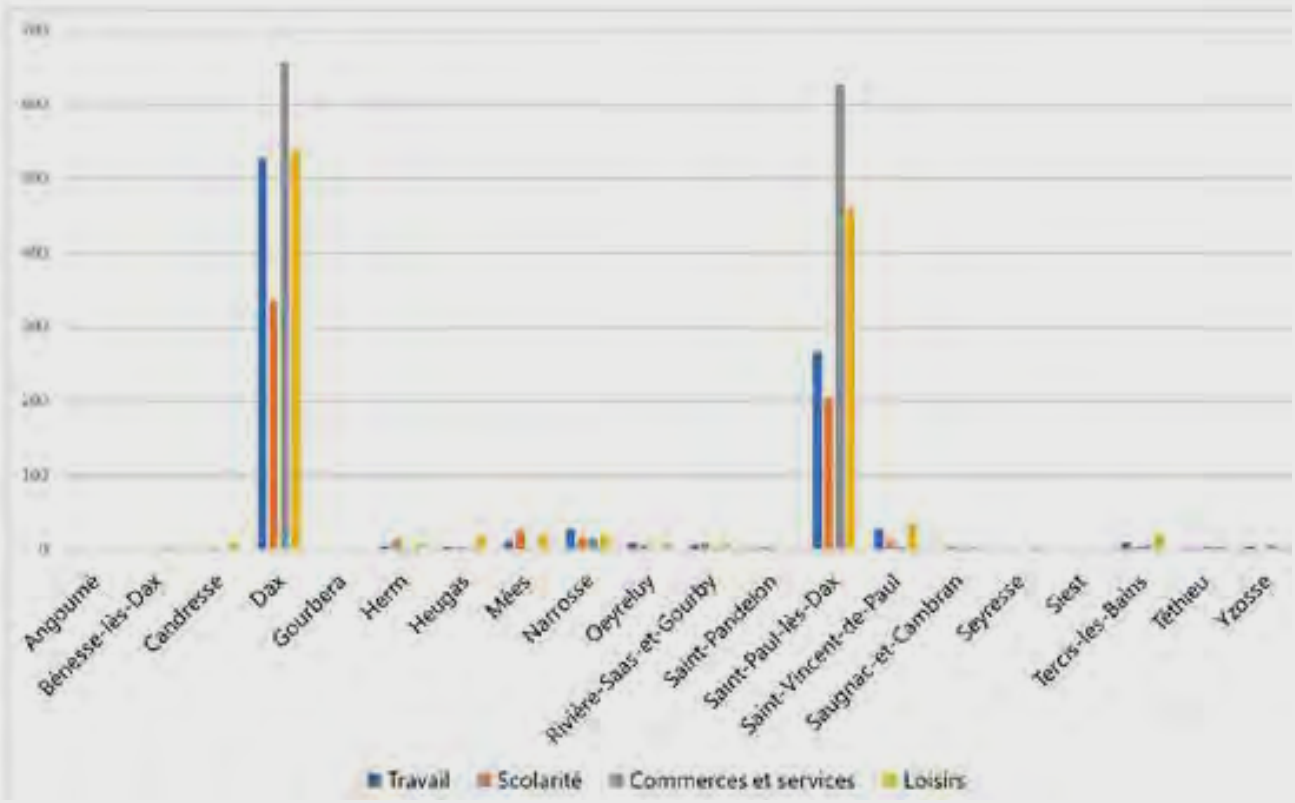

Résultats des enquêtes auprès des habitants réalisées par le Grand Dax

Principales destinations tous motifs :
- **DAX**
- **SAINT-PAUL-LES-DAX**

Typologie utilisateurs :
- **Couralin (45%)**
- **Vitenville (31%)**
- **Scolaire (17%)**
- **TAD (5%)**

➔ Faible taux de fidélisation (16% d'abonnés)

Satisfaction globale
Scolaire (74%) / Couralin (48%) / TAD (44%)

- **Propreté / confort (92%)**
- **Tarifs (84%)**
- **Temps parcours (76%)**
- **Ponctualité (74%)**
- **Jours (60%)**

- **Offre séniors (57%)**
- **Offre jeunes (54%)**
- **Lieux desservis (51%)**
- **Offre actifs (44%)**

- **Horaires (34%)**
- **Fréquences (28%)**

Nouveaux secteurs à desservir :
- **Ne sait pas (53%)**
- **Oui (40%)** ⟶ Mées (6%) / Herm (3%) / Téthieu (3%)
- **Non (7%)**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Principaux enseignements du diagnostic

- Réserve de capacité du réseau à absorber une nouvelle clientèle malgré une bo
- Pas d'axe fort qui permettrait de créer un axe structurant (en dehors de la ligne 2 qui se détache nettement)
- Principaux motifs d'insatisfaction et demandes spécifiques des habitants : fréquence / horaires / maillage de dessertes

Pistes d'amélioration proposées

- Cadencement
- Simplification d'itinéraire (exemple ligne 1 et 6)
- Mise en place d'un service périurbain régulier ou à la demande
- Développement du transport à la demande

Le travail de refonte du réseau est actuellement en cours de définition

Concertation transports / 700 réponses questionnaire

- Demande forte en faveur du développement du vélo
- Aménagement de pistes cyclables, mise en place de vélo en libre-service
- Avoir un centre-ville propice à la mobilité douce
- Densifier le réseau de bus permettant de connecter l'ensemble de l'agglomération

Développement des mobilités douces

Depuis le dernier trimestre 2020, un recensement des potentielles créations d'infrastructures dédiées au cycle a été réalisé :

Les maires du Grand Dax ont fait remonter leurs souhaits/idées de création d'itinéraires cyclables en site propre. Au total, 151 km de voies cyclables ont été identifiées.

Eu égard aux coûts constatés sur des opérations antérieures ou chez des EPCI voisins, il est envisageable que la création des 151 km de voies cyclables mobilise un budget allant de 40 M € à 50 M €.

Mise en perspective :
Total des investissements du Grand Dax dédiés aux cycles lors de la précédente mandature : 471 000 €
Total de l'ensemble des investissements du Grand Dax lors de la précédente mandature : 61,6 M €
A titre de comparaison : centre aquatique 16 M€, plaine des sports 10 M€

Quelle ambition pour le territoire à moyen terme ? Que souhaitons-nous que les Grands Dacquois retiennent dans 5 ans ?

Objectif : construire des itinéraires emblématiques qui marquent l'esprit des habitants et qui donnent envie de pratiquer le vélo avec un niveau d'investissement soutenable.

Pour cela, il faut orienter les investissements :

- Quelle pratique souhaite-t-on favoriser ? Vélo récréatif ? Vélo travail ?
- Vers où connecter le territoire ?
- Quels pôles générateurs relier ?

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

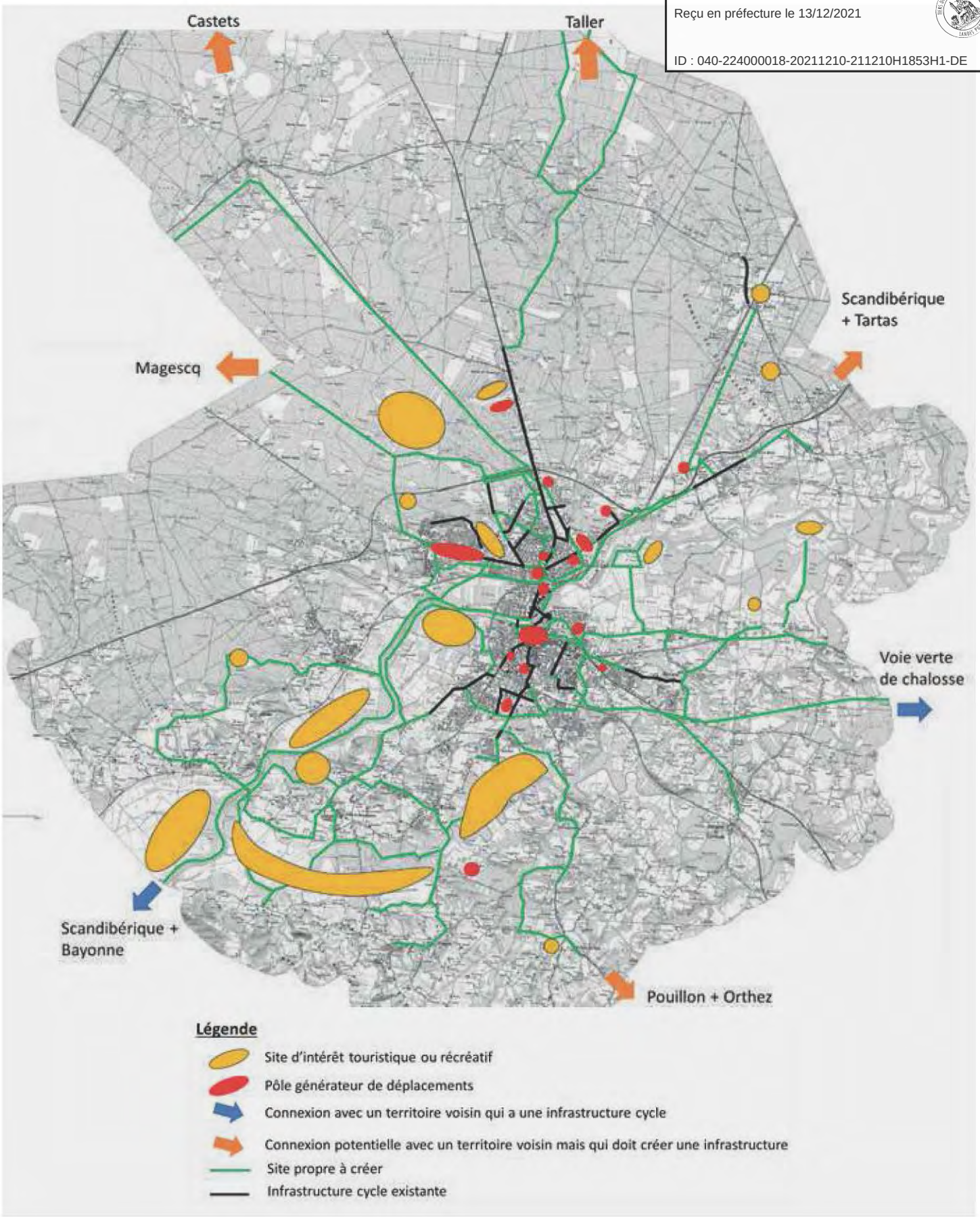

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Par ailleurs, des critères de faisabilité sont également à prend[illegible] en considération :

- Prioriser les itinéraires où le foncier est public
- Prioriser les itinéraires déjà pré-aménagés
- Prioriser les itinéraires qui amèneront une vraie plus-value pour la pratique du cycle

Les discontinuités cyclables urbaines devront être en partie traitées par le programme voirie 2021-2026.

Sur la base du scénario 2035, des propositions de scénarii intermédiaires pour la réalisation des infrastructures cycles à horizon 2026 seront soumises aux élus lors du conseil de juillet 2021.

Les 6 itinéraires prioritaires du schéma directeur

Cette priorisation permet :

- d'assurer un équilibre Nord/Sud, Est/Ouest, rural/urbain
- de connecter le territoire à Bayonne, au littoral (via Herm et Saubusse), à la voie verte de Chalosse
- d'offrir des itinéraires ludiques et/ou du quotidien
- d'améliorer le tracé de la Scandibérique

Total d'environ 60 km à aménager

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Première tranche d'aménagement

Itinéraire le mieux noté :

- Double utilité : ludique/quotidien
- Dessert les deux villes-centres et 3 communes rurales
- Connecte le territoire à MACS et Bayonne

Une alternative à l'utilisation de la voiture sur la partie ouest de l'Agglomération est une attente qui ressort du questionnaire « transport en commun »

Concertation AUDAP
Des mobilités douces : de l'agréable à l'utile

- Enjeu de maillage vélo entre les centralités, avec les centres d'intérêts (services, patrimoine...), entre les quartiers

- Enjeu de priorisation des itinéraires (car si le territoire est «cyclable» car en majorité plat, la diffusion des habitations, lieux, nécessite des km d'aménagement), de choix vélo loisir /vélo utilitaire --> plus globalement enjeu du modèle de développement urbain.

- Enjeu de la marche dans les centralités qui peut passer par des espaces partagés.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

IV - Le patrimoine naturel et urbain identitaire

Les richesses naturelles du Grand Dax

Constats

- Un cadre paysager de qualité, porteur d'une identité forte et plurielle liée à la forêt, aux coteaux cultivés et aux cours d'eau, (Adour, Luy, ...)
- Les « zones humides » des barthes, sites à fort intérêt écologique
- Des grands paysages sous valorisés par la filière touristique
- La vulnérabilité des milieux forestiers, soumis aux aléas climatiques
- L'étalement urbain et la consommation des espaces naturels

Les enjeux suivants ont été identifiés :

- Préserver les motifs paysagers qui font l'intérêt du Grand Dax et l'originalité du cadre de vie : pinède, barthes, coteaux cultivés, ripisylves, ouvrages et petit patrimoine des barthes
- Maintenir les réservoirs et corridors (Trame Verte et Bleue), en lien avec l'équilibre économique-environnemental – Barthes/Forêts/Zones Humides-Milieux Agricoles
- Mettre en place des actions favorisant des pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses des paysages et de la sensibilité des sites protégés (maintien des structures paysagères : barthes, bosquets, ripisylves, coteaux, vergers, haies, prairies, etc.)
- Encourager la gestion des barthes

Concertation AUDAP
L'Adour Je t'aime moi non plus

- Enjeu de gestion et de transition climatique.
- Enjeu de faire lien plutôt que coupure, de trouver un ancrage à l'eau.
- Enjeu de projet urbain et de diversité de pratiques, dont mobilité sur ou le long (franchissements)
- Enjeu d'image dont on ne tire pas suffisamment parti.

Concertation AUDAP
La forêt : cadre de vie et ressource économique

- Enjeu d'intérêt communautaire ? Les forêts sont communales, mais la gestion de la ressource nécessiterait une échelle de réflexion communautaire, voire landaise.
- Enjeu d'économie circulaire en lien avec la formation, le développement de l'artisanat, la revitalisation des bourgs

Les composantes bâties

Constats

- Un cadre paysager de qualité, porteur d'une identité forte et plurielle liée à une architecture de caractère
- Des traversées de bourgs qualitatives, avec des efforts visibles de mise en valeur, d'embellissement et de travail sur la lisibilité des espaces publics
- Une urbanisation qui s'étend à la fois en continuité et en rupture des bourgs et de l'agglomération centrale
- Des identités paysagères de moins en moins lisibles à la périphérie de l'agglomération centrale, qui s'appauvrissent de par la progression d'un urbanisme banal et standardisé

Les enjeux suivants ont été identifiés :

- La maîtrise de l'implantation des nouvelles opérations de construction et d'aménagement à réaliser en continuité des espaces urbanisés existants pour limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la maîtrise de leur intégration paysagère
- La maîtrise de l'urbanisation des entrées de ville et des extensions périurbaines de l'agglomération centrale pour sortir d'une banalité et d'une médiocrité encore trop présentes dans les paysages urbains
- La poursuite des opérations d'embellissement, d'aménagement d'espaces publics et de valorisation des bourgs et des centres urbains
- La recherche d'un développement harmonieux et équilibré entre l'agglomération centrale et les bourgs en s'employant à préserver l'identité distincte des bourgs, la qualité des extensions urbaines et le maintien d'un cadre de vie de qualité
- Le maintien d'un dialogue entre le paysage urbain et le fleuve Adour
- La conciliation de la valorisation du patrimoine et du développement du Grand Dax

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

La consommation foncière entre 2006 et 2016

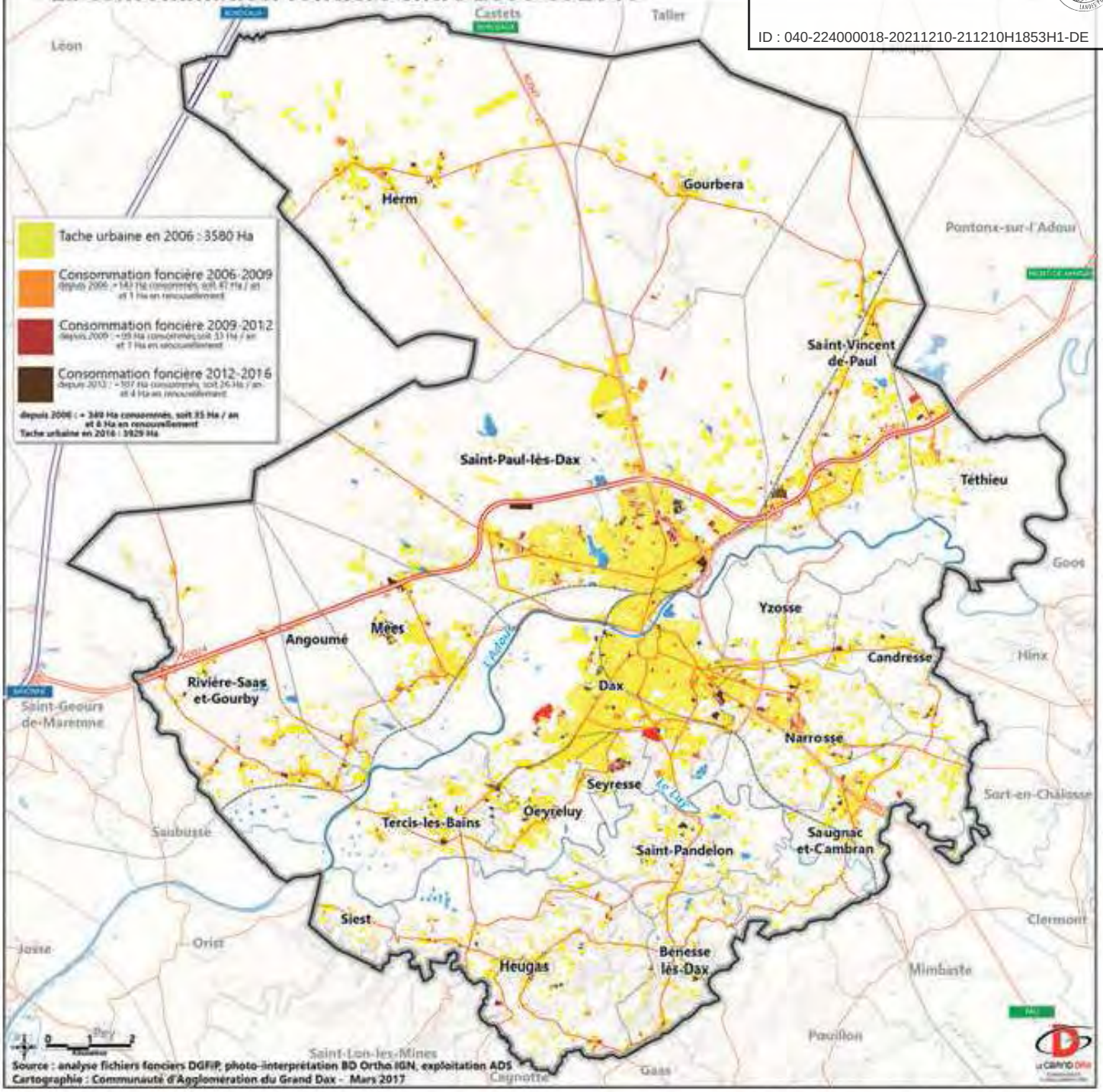

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

IV - Les risques et les nuisances sur le Grand Dax : Enjeux environnementaux

Constats

- Des risques naturels dont l'aléa et l'occurrence sont connus, ce qui facilite leur encadrement
- Un risque d'inondations concentré sur l'Adour et le Luy et déjà pris en compte dans les politiques de développement
- Des risques technologiques réduits et des nuisances industrielles de faible ampleur, aucun site SEVESO recensé sur le territoire
- Une qualité de l'air globalement bonne sur l'ensemble du territoire
- Un territoire à dominante naturelle, structuré par l'Adour et le massif forestier des Landes, et par conséquent soumis à deux risques principaux : le risque d'inondations et le risque d'incendies de forêt. Un risque tempête également très présent sur le territoire
- Un risque d'érosion des berges dans la vallée de l'Adour impactant la qualité de l'eau
- Des risques technologiques et industriels concentrés sur les communes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax
- Un risque lié au Transport de Matières Dangereuses présent sur la majorité du territoire (canalisations de gaz enterrées, voie ferrée, axes routiers)
- Des nuisances sonores liées à l'aérodrome de Dax-Seyresse, à la voie ferrée Paris-Irun et à certains grands axes routiers (notamment RD 824)

Les enjeux suivants ont été identifiés :

- L'appropriation des données informatives et réglementaires pour assurer la protection des personnes et des biens, en particulier par des choix d'urbanisme cohérents (le bon projet au bon endroit)
- La prise en compte du risque d'inondations par le respect du PPRI et du TRI, la prévention du risque par la préservation des zones d'expansion des crues de l'Adour et du Luy, autres cours d'eau et des zones humides
- La préservation des éléments végétaux le long des cours d'eau à risques d'érosion de berges
- La prise en compte des risques de feu de forêt et de mouvements de terrain dans les nouveaux projets d'aménagement : limiter autant que possible l'exposition à ces risques
- La réflexion autour des risques et conflits d'usage pouvant être engendrés par les activités industrielles ou agricoles (soumises ou non au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- La limitation du développement de la ville le long des axes de transport les plus bruyants.

Synthèse des enjeux environnementaux

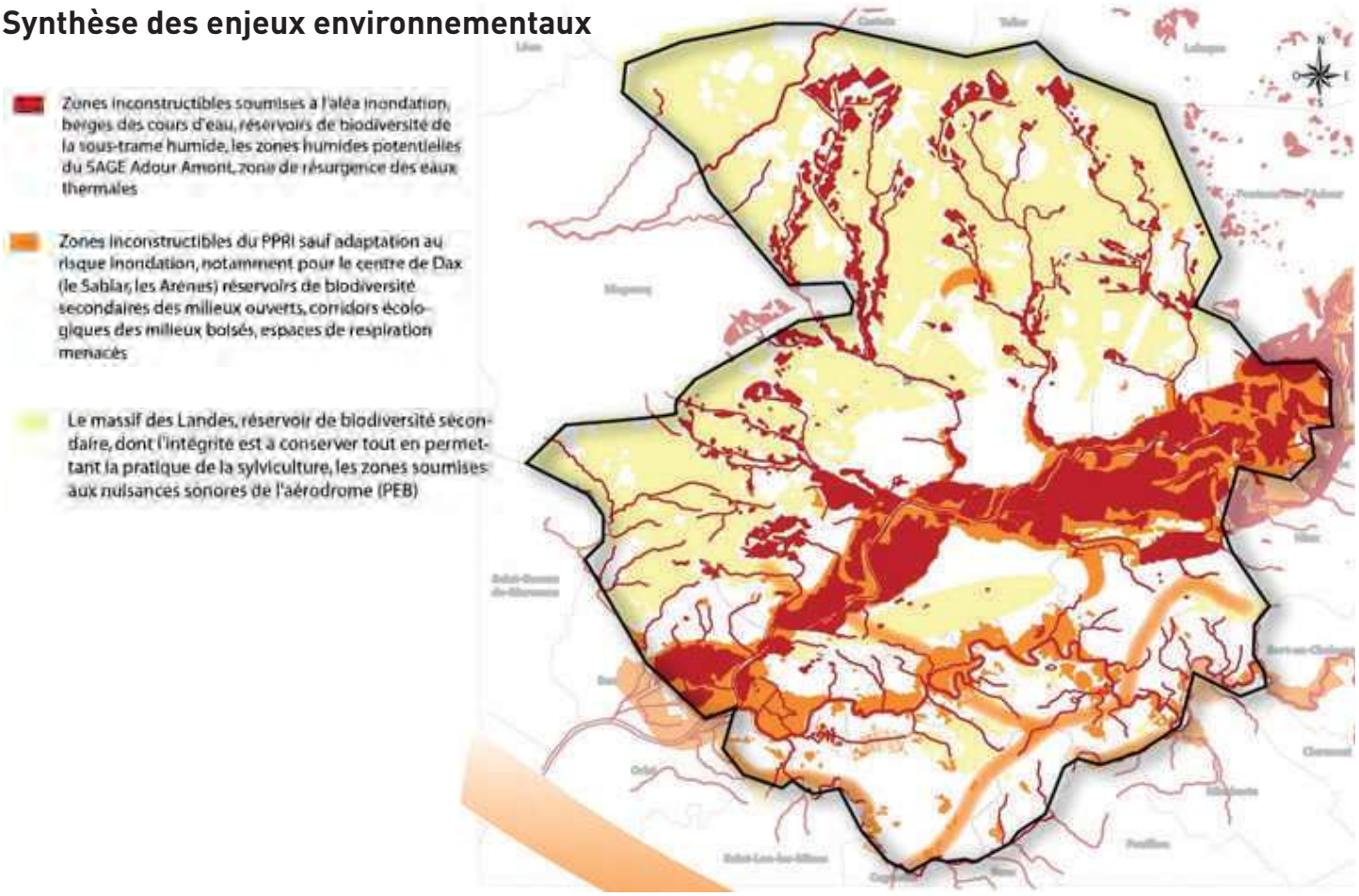

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le territoire est-il soumis à des aléas, risques naturels ou technologiques ?

Catastrophes naturels, plans de prévention natruels (PPRN) et technologiques (PPRT)

Quelles sont les procédures mises en oeuvre sur mon territoire pour faire face aux aléas, risques naturels ou technologiques ?

Indicateurs	CRTE du Grand Dax	France
Nombre d'Arrêtés de Catastrophes Naturelles publiés au J.O. depuis 1982 (arrêtés)	86	161 748
Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (communes couvertes par PPRN)	13	13 761
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (communes couvertes par PPRT)	0	792

Source : GASPAR

Aléas et risques naturels ou technologiques locaux

Quelles sont les aléas et risques naturels ou technologiques identifiés dans le DDRM ?

	Communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (communes)		Part des communes soumises à un aléa ou un risque naturel ou technologique (%)	
Catégories	CRTE du Grand Dax	France	CRTE du Grand Dax	France
Nucléaire	0	498	0,0	1,4
Risque industriel	1	1 861	5,0	5,3
Risques technologiques	0	1	0,0	0,0
Transport de marchandises dangereuses	15	15 458	75,0	43,7
Phénomènes météorologiques	0	7 453	0,0	21,1
Inondation	17	20 778	85,0	58,8
Feu de forêt	8	6 711	40,0	19,0
Mouvement de terrain	20	19 260	100,0	54,5
Séisme - fort	0	66	0,0	0,2
Séisme - modéré	3	6 917	15,0	19,6
Séisme - moyen	0	1 964	0,0	5,6
Séisme - faible	17	10 914	85,0	30,9
Séisme - très faible	0	13 389	0,0	37,9
Rupture de barrage	0	3 792	0,0	10,7
Avalanche	0	607	0,0	1,7
Eruption volcanique	0	68	0,0	0,2
Risques miniers	5	17	25,0	0,0
Emissions en surface de gaz de mine	0	61	0,0	0,2
Radon	0	2 364	0,0	6,7
Engins de guerre	0	1 416	0,0	4,0

Source : Base Gaspar - DDRM, 2018

Le DDRM (le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) est un document où le préfet (Conformément à l'article R125-11 du Code de l'Environnement) consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. En précisant les notions d'aléa et de risque majeur, le DDRM doit recenser toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

V - Plan climat, air, énergie, territorial (PCAET)

Approuvé le 18 février 2020

Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial, outil de coordination de la transition énergétique, est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la Communauté d'agglomération du Grand Dax. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET répond à plusieurs objectifs :

- Atténuer / réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité ;
- Réduire la consommation finale d'énergie et accroître la production des énergies renouvelables.

Les points clés du diagnostic :

Consommations énergétiques

- Le secteur Résidentiel consomme 31% de l'énergie finale du territoire (28% des résidences principales ont été construites avant 1970) ;
- Le secteur des transports représente 41% de la consommation totale (23% pour les déplacements de personnes et 18% pour le transport de marchandises) ;
- La facture énergétique du territoire s'élève à 1100 € par personne et par an.

Autonomie énergétique

- 16% de la chaleur consommée sur le territoire est issue d'une énergie renouvelable : le bois ;
- 0,2% des besoins du territoire en électricité sont couverts par une production d'origine photovoltaïque ;
- 5 % de la consommation totale finale du territoire couverte par une production d'énergie renouvelable locale.

Potentiel de développement des énergies renouvelables (EnR)

- Le productible atteignable à horizon 2050 estimé à 291 GWh (Gigawatt-heure) soit 22% de la consommation actuelle du territoire et environ 4 fois la production actuelle ;
- En ce qui concerne la biomasse, son potentiel de développement est inférieur à la consommation de bois énergie de 2015 : le territoire importe et importera donc du bois ;
- Le solaire photovoltaïque présente un fort potentiel ;
- Pour la géothermie des études complémentaires seront nécessaires pour mieux estimer le gisement.

Émissions de Gaz à effet de serre (GES) du territoire

- Les émissions de GES dont l'origine est énergétique représentent 62% des émissions globales du territoire ;
- Le transport de biens et de personnes (40% des émissions de GES totales), la consommation d'énergie dans les logements (17%) et la consommation de nourriture (21%) sont les principales sources d'émissions.

Qualité de l'air

- La qualité de l'air relativement bonne sur le territoire (1 seul jour d'indice « mauvais à très mauvais » sur le territoire) ;
- 32% des émissions de polluants atmosphériques proviennent des activités résidentielles (un profil classique pour un territoire urbanisé) ;
- La commune de Dax est considérée comme une zone sensible du point de vue de la qualité de l'air et fait à ce titre l'objet d'un PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) depuis 2007.

De la stratégie au plan d'actions - les points clés

Les objectifs stratégiques et opérationnels du Plan Climat sont orientés par le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016. Ces objectifs sont les suivants ;

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Adaptation au changement climatique.

Les 4 premiers objectifs ont été déclinés dans la stratégie. Les 5 suivants l'ont été au travers du plan d'actions.

Engagé dans une démarche TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), le Grand Dax se doit de réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. De plus, le PCAET doit être en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux.

Afin de tenir compte des spécificités locales (territoire fortement résidentiel, forte utilisation du transport routier, etc.), les objectifs ont été comparés avec un scénario tendanciel (ou de référence), puis avec un scénario par secteur plus ambitieux. Les rédacteurs du PCAET ont fait le choix de se baser sur des scénarios ambitieux (Negawatt, Afterres, Stratégie Nationale Bas Carbone, ...) et déclinés par secteurs (transport, résidentiel, tertiaire, ...). Les scénarios ne se sont pas basés sur le Schéma Régional Climat Air Energie de l'ex-Aquitaine puisque celui-ci arrivera très rapidement à échéance et sera remplacé par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Sur la base des enjeux identifiés à partir des différents diagnostics réalisés, quatre axes stratégiques ont été définis par le territoire correspondant aux quatre orientations suivantes :

Axe 1 : Réduire les consommations énergétiques des bâtiments (patrimoine public comme privé)

La sobriété et l'efficacité énergétiques sont des enjeux fondamentaux du PCAET de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Agir sur la réduction de la consommation d'énergie va in fine réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Axe 2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire et notamment le solaire

L'ambition du territoire est particulièrement forte. Ainsi, en plus du développement ambitieux de la production d'énergie renouvelable que le territoire va devoir déployer grâce à la mise en œuvre d'actions, le Grand Dax devra également s'approvisionner via les territoires voisins en énergies renouvelables.

Axe 3 : Développer l'agriculture bio et locale

Le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement sur la thématique de l'agriculture. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

Axe 4 : Réduire l'empreinte carbone des déplacements

Travailler sur l'aménagement du territoire et faire évoluer les mobilités du territoire sont des enjeux incontournables afin de réussir la transition du Grand Dax.

En plus de ces quatre axes stratégiques, un axe plus transversal concernant l'adaptation du territoire au changement climatique, l'animation et le pilotage du plan climat a été défini.

Une fois ces différents axes retenus, des objectifs opérationnels ont été définis par thématique et des actions ont été construites pour atteindre les objectifs opérationnels et chiffrés fixés. Le tableau suivant présente l'ensemble des actions retenues par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax. Chacune de ces actions est déclinée en sous-actions.

Ainsi, le territoire a défini **16 fiches actions.**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Plan d'action 2020-2025 du PCAET Grand Dax

Numéro fiche action	Intitulé de l'action	Liste des sous-actions
Fiche action n°1	Impulsion de la transition énergétique sur le territoire	Intégration des objectifs PCAET dans les documents cadres au fur et à mesure de leur évolution
		Intégration des problématiques énergétiques dans les politiques d'aménagement
Fiche action n°2	Rénovation énergétique du parc de bâtiments privés	Création de la plate-forme de rénovation énergétique
		Pilotage d'une démarche partenariale pour favoriser la rénovation énergétique
		Organisation de chantiers d'Auto-Réhabilitation - Accompagnées (ARA)
Fiche action n°3	Exemplarité du patrimoine communautaire	Rénovation énergétique du patrimoine
		Suivi des consommations énergétiques
		Sensibilisation des agents
		Cadre de référence pour les nouveaux bâtiments
		Achats d'énergies d'origine renouvelable
Fiche action n°4	Exemplarité des patrimoines communaux	Accompagnement des communes dans la rénovation de leurs bâtiments
		Accompagnement des communes dans la réduction des consommations de leur éclairage public
Fiche action n°5	Énergies renouvelables citoyennes	Développement des énergies solaires photovoltaïque et thermique
		Développement du bois-énergie
		Accompagnement à la création d'un projet citoyen de production d'EnR
Fiche action n°6	Énergies renouvelables dans le patrimoine public	Installation d'un chauffage bois énergie dans le patrimoine communautaire
		Installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine communautaire
		Accompagnement des communes pour l'installation de panneaux photovoltaïques
Fiche action n°7	Réseaux de chaleur sur le territoire	Réalisation d'une étude de préfiguration d'un réseau de chaleur
Fiche action n°8	Déchets et économie circulaire	Mise en place d'une collecte de biodéchets
		Accompagnement à la mise en place d'un projet de gazéification-méthanation
		Poursuite de l'accompagnement des acteurs de l'économie circulaire sur le territoire
Fiche action n°9	Production agricole bio et locale	Garantie de la vocation agricole des terres et accompagnement des agriculteurs pour leur conversion vers le bio
		Soutien à l'installation, l'emploi et au développement des filières, de préférence en agriculture biologique
		Facilitation à l'accès au foncier et formation des futurs agriculteurs, prioritairement destinée aux agriculteurs en bio
Fiche action n°10	Consommation des produits agricoles bio et locaux	Promotion de la consommation bio et locale auprès du grand public
		Développement des circuits courts
		Augmentation des produits bio et locaux dans les cantines publiques
Fiche action n°11	Transports en commun durables	Conversion des bus au biogaz
		Création de parc relais et aménagement du réseau de transport
		Gratuité des transports en commun le week-end
Fiche action n°12	Modes actifs	Développement de la pratique du vélo
		Développement de l'offre de vélos partagés
		Création d'un réseau piéton
Fiche action n°13	Mobilité interne exemplaire	Renouvellement du parc par des véhicules bas carbone
		Formation à l'éco conduite
Fiche action n°14	Transports routiers	Création d'un "rézo pouce"
		Accompagnement à la création d'une plate-forme de desserte locale
Fiche action n°15	Animation et pilotage du plan climat	Animation du comité de pilotage du plan climat
		Suivi des indicateurs
Fiche action n°16	Territoire résilient aux vagues de chaleur	Atténuation des îlots de chaleur urbains
		Adaptation du concept de ville éponge au territoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
CA du Grand Dax
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Indicateurs CRTE

Version Finale du 21 juin 2021

audap
agence d'urbanisme
atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Combien de fois le tour de la Terre ?

Les actifs qui résident et/ou ont un emploi sur le Grand Dax font

11,5

fois le Tour de la Terre
tous les jours pour se rendre au travail
(aller / retour)

A l'échelle du Grand Dax :

Les actifs qui résident et travaillent sur la même commune (actifs « infra-communaux ») représentent **près de 25% des migrations pendulaires et moins de 5% des distances parcourues** sur le territoire pour se rendre au travail.

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020 ; IGN RGC (actualisé) 2021 ; DGFiP, base carroyée à 200 mètres 2015. MOBPRO 2017, Insee. Ademe. (impact carbone 2020).

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Des actifs en mouvement sur la CA du Grand Dax

7 501
Actifs « **infra-communaux** »

7 374
Actifs résidant sur le Grand Dax et ayant un emploi sur une autre commune du Grand Dax

5 821
Actifs **résidant sur** le Grand Dax et **ayant un emploi sur une commune HORS** du Grand Dax

10 318
Actifs résidant HORS du Grand Dax et **ayant un emploi sur** une commune du Grand Dax

20 696
Actifs résident sur le Grand Dax

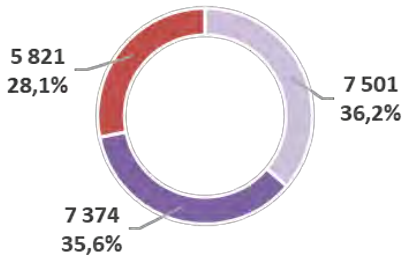

36,2% des actifs résidant dans le Grand Dax ont un emploi sur leur commune de résidence

71,8% des actifs résidant dans le Grand Dax ont un emploi sur le Grand Dax

41,0% des actifs ayant un emploi sur le Grand Dax ne résident pas dans le Grand Dax

25 193
Emplois localisés sur le Grand Dax

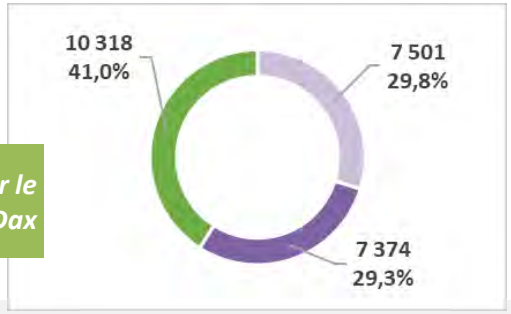

Précisions méthodologiques :
L'analyse des dynamiques de territoires pour les migrations pendulaires nécessitent de recourir à la base de données Fichier Détail MOBPRO (Insee), établie au niveau communal. La DATA exploitation consiste à développer les indicateurs à l'échelon des communes de la CC du Grand Dax en tant que Lieu de résidence et Lieu de Travail. **En perspective de mesurer les distances parcourues et les émissions de CO^2 tout en donnant du sens territorial à l'exercice, l'idée ici est de différencier le sens de déplacement des actifs par rapport à leur commune de résidence et à la CA du Grand Dax. On distingue ainsi :**

Les **actifs « infra-communaux »** sont les actifs qui résident et travaillent sur la même commune (du Grand Dax).
Les **actifs** qui résident sur une commune du Grand Dax et **ont un emploi sur une autre commune du Grand Dax**.
Les **actifs** qui résident sur une commune du Grand Dax et **ont un emploi HORS du Grand Dax**.
Les **actifs résident sur une commune HORS du Grand Dax** et qui ont un emploi sur une commune du Grand Dax.

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. MOBPRO 2017, Insee.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Des actifs en mouvement et des modes de transport

7 501
Actifs « **infra-communaux** »

30,4%
utilisent un autre mode de transport que la voiture

7 374
Actifs résidant sur le Grand Dax et ayant un emploi sur une autre commune du Grand Dax

5,8%
utilisent un autre mode de transport que la voiture

5 821
Actifs **résidant sur** le Grand Dax et **ayant un emploi sur une commune HORS** du Grand Dax

7,4%
utilisent un autre mode de transport que la voiture

10 318
Actifs résidant HORS du Grand Dax et **ayant un emploi sur** une commune du Grand Dax

4,0%
utilisent un autre mode de transport que la voiture

30,4% des actifs qui ont un emploi sur leur commune de résidence utilisent un autre mode de transport que la voiture individuelle

Seulement 5,8% des actifs qui résident le Grand Dax et qui ont un emploi sur une autre commune du Grand Dax utilisent un autre mode de transport que la voiture individuelle

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. MOBPRO 2017, Insee.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Distances moyennes parcourues par les actifs en mouvement et modes de transport

7 501
Actifs « **infra-communaux** »

1,8 km
Distance moyenne pour se rendre au travail

7 374
Actifs résidant sur le Grand Dax et ayant un emploi sur une autre commune du Grand Dax

4,8 km
Distance moyenne pour se rendre au travail

5 821
Actifs **résidant sur** le Grand Dax et **ayant un emploi sur une commune HORS** du Grand Dax

20,1 km
Distance moyenne pour se rendre au travail

10 318
Actifs résidant HORS du Grand Dax et **ayant un emploi sur** une commune du Grand Dax

16,6 km
Distance moyenne pour se rendre au travail

Les actifs qui ont un emploi sur leur commune de résidence parcourent en moyenne une distance de 1,8 km

Les actifs qui résident le Grand Dax et qui ont un emploi sur une autre commune du Grand Dax parcourent en moyenne une distance de 4,8 km

Précisions méthodologiques :
Les **distances moyennes** (aller simple) = somme des distances parcourues par les actifs / nombre d'actifs, pour les flux inférieurs à 120 km.
Les **distances parcourues** sont calculées de centre-ville à centre-ville (fonds RGC, IGN), pour les flux inférieurs à 120 km. Les distances infra communales sont proportionnelles à la surface « habitée » (DGFiP, base carroyée à 200 mètres 2015). *Voir plus loin la définition de l'espace habité.*

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020 ; IGN RGC (actualisé) 2021 ; DGFiP, base carroyée à 200 mètres 2015. MOBPRO 2017, Insee.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Des émissions de GES selon les distances parcourues et les modes de transport

Répartition des actifs selon le sens de déplacement pendulaire

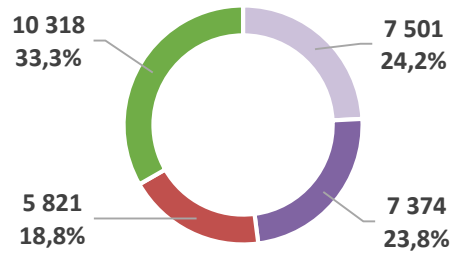

Répartition des distances parcourues selon le sens de déplacement pendulaire

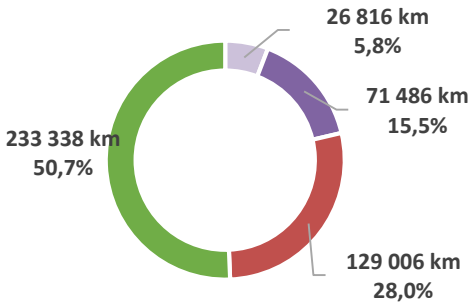

Répartition des émissions de GES* selon le sens de déplacement pendulaire

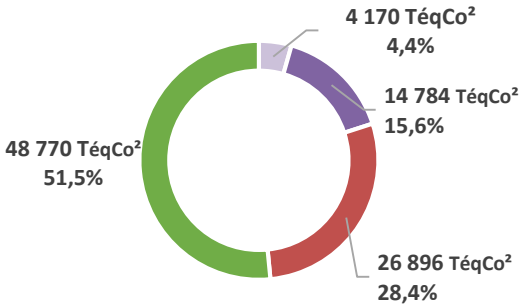

- Actifs « **infra-communaux** »
- Actifs résidant sur le Grand Dax et ayant un emploi sur une autre commune du Grand Dax
- Actifs **résidant sur** le Grand Dax et **ayant un emploi sur une commune HORS** du Grand Dax
- **Actifs résidant HORS** du Grand Dax et **ayant un emploi sur** une commune du Grand Dax

31 014 actifs
en mouvement
sur le Grand Dax

→

460 646 km
Distances parcourues
pour se rendre au travail
(aller /retour)

→

94 620 TéqCO²
Emission de Gaz à effet de serre
(tonnes équivalent CO²)

11,5
fois le Tour de la Terre
tous les jours pour se rendre au travail

Précisions méthodologiques :
Les **émissions de GES** sont calculées selon les distances parcourues et selon le mode de transport utilisé : voiture thermique (212 g), 2 Roues thermiques (111 g), Bus thermique (103 g), TER (27 g) - impact carbone en grammes de CO^2 par km parcouru.

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020 ; IGN RGC (actualisé) 2021 ; DGFiP, base carroyée à 200 mètres 2015. MOBPRO 2017, Insee. Ademe (impact carbone 2020).

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

8,5 habitants sur 10

résident à moins de 500 mètres d'un arrêt TC

43% des populations qui résident à moins de 500 mètres d'un arrêt TC habitent la commune de Dax

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. DGFiP, base carroyée à 200 mètres, Filosofi2015.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Population à proximité des transports en commun

Population à proximité des transports en commun

8,5 habitants sur 10
résident à moins de 500 mètres d'un arrêt TC

43% d'entre eux
Habitent la commune de Dax

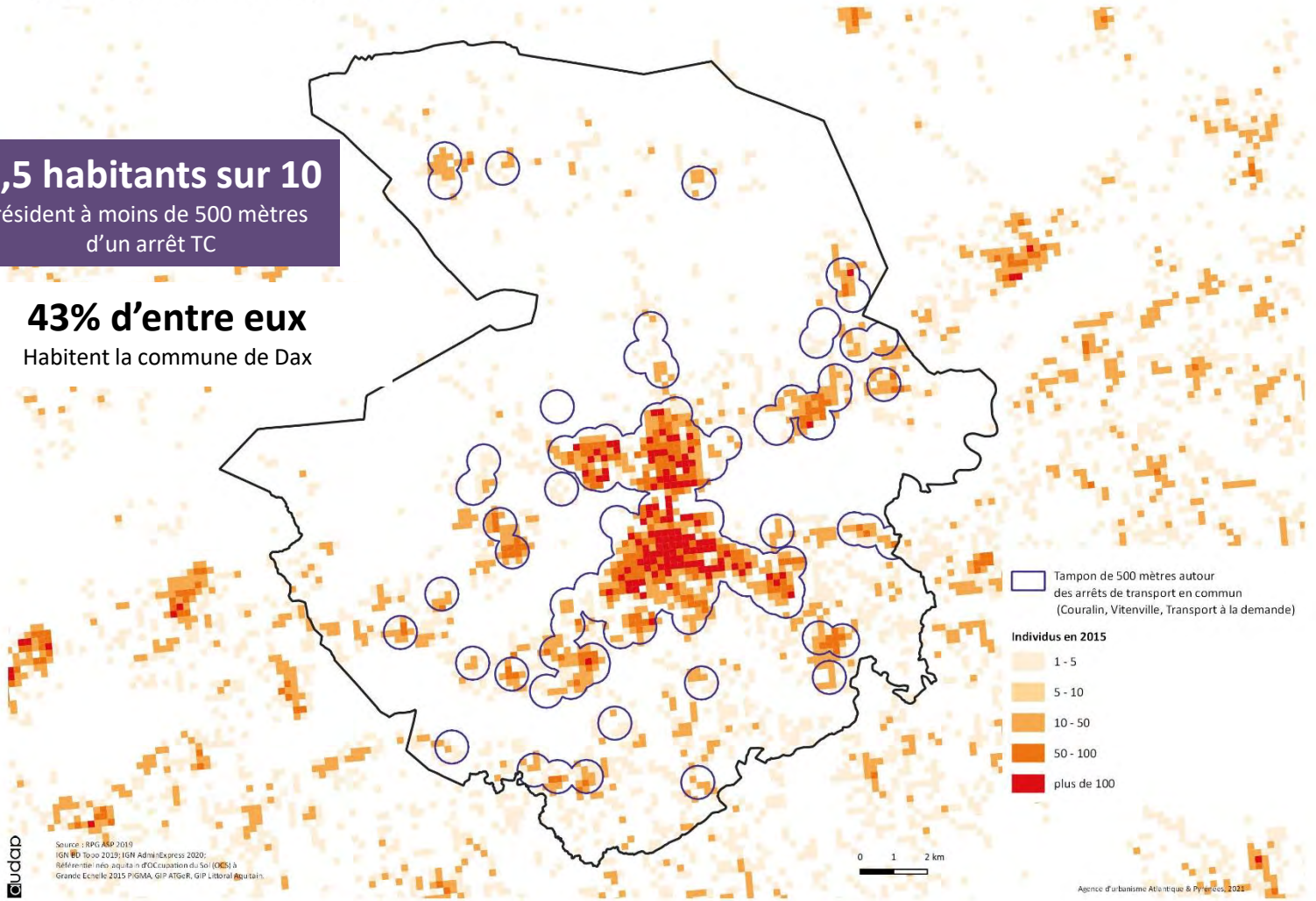

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. DGFiP, base carroyée à 200 mètres, Filosofi2015.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Nombre de kilomètres de pistes cyclables (itinéraires cyclables grandes distances) en 2020

50,4 km
de pistes cyclables

55 332 hab.
en 2018

0,91 mètre
de pistes cyclables par hab.

Kilomètres de pistes cyclables par communes

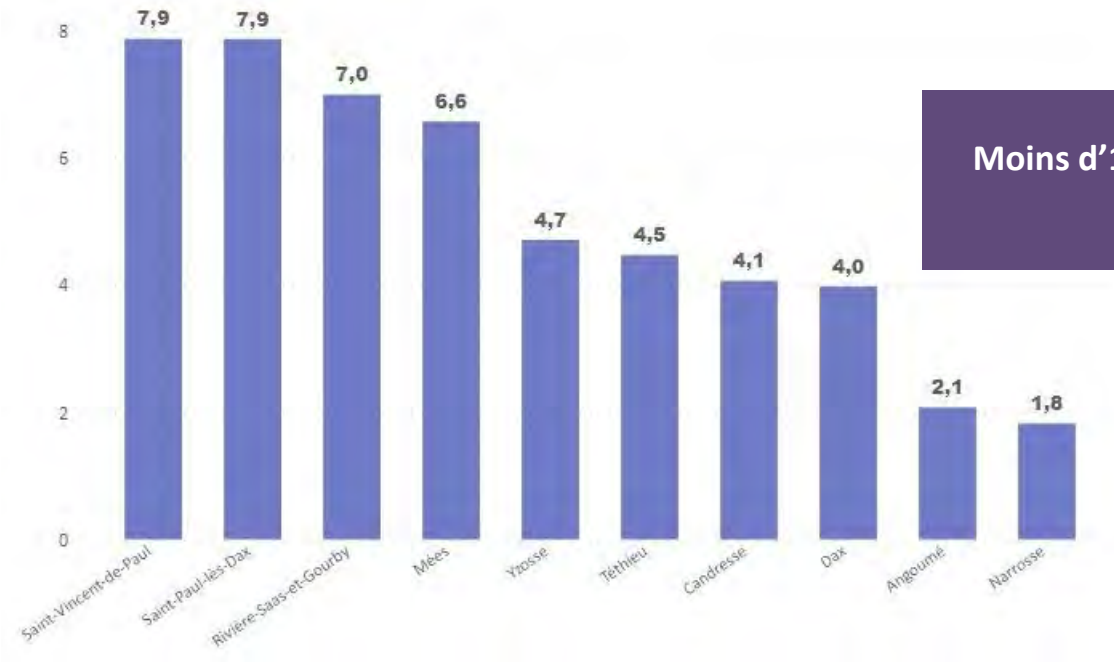

Moins d'1 mètre de pistes cyclables par habitant

Source : BD ON3V – Ministère de l'Equipement

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Installations de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) en 2020

136
Points de charge ouverts au public

40
Infrastructures IRVE

1 196 kW
Puissance de charge totale

Répartition des points de charge selon la puissance maximale

Plus de la moitié des points de charge ont une puissance de raccordement entre 30 et 50 kW

Source : Ministère de l'Equipement

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Consommation d'électricité et de gaz par grands secteurs en 2019

377 249 MWh
Consommation d'électricité

255 253 MWh
Consommation de gaz

Pour 1 MWh de gaz consommé, combien de MWh d'électricité ?

1,48

Répartition des consommations d'ELECTRICITE par secteurs

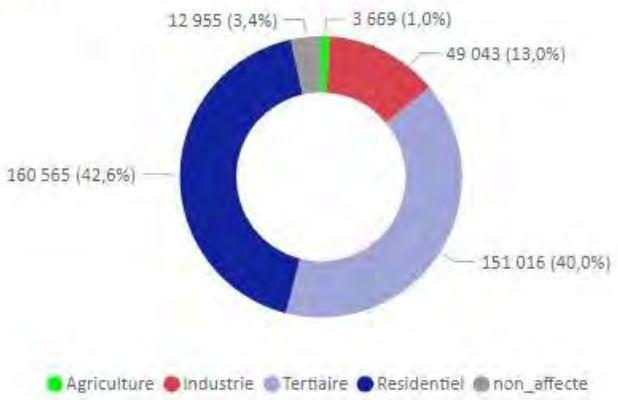

Répartition des consommations de GAZ par secteurs

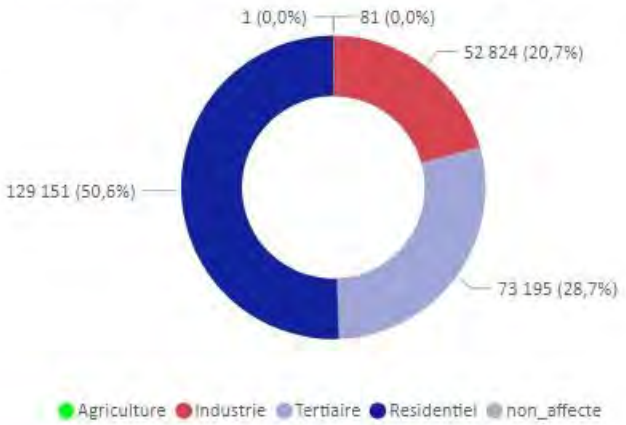

Source : AREC

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Consommation d'électricité et de gaz à usage résidentiel en 2019

160 565 MWh
Consommation d'électricité à usage résidentiel

129 151 MWh
Consommation de gaz à usage résidentiel

2,92 MWh / hab.

2,35 MWh / hab.

Répartition de la consommation d'électricité et de gaz par les habitants

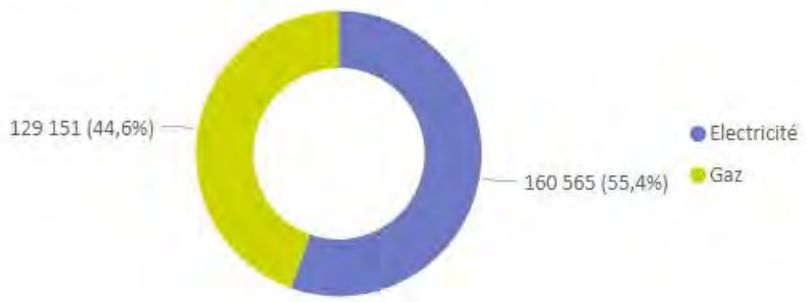

Source : AREC

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Les énergies renouvelables en 2019

835
Installations photovoltaïques

8 972 kWh
Puissance de raccordement

3
Installations solaires

163 m²
Surfaces des installations

Répartition des surfaces solaires par type d'installation

Répartition des surfaces solaires par technologie

Répartition des surfaces solaires par type de propriétaire

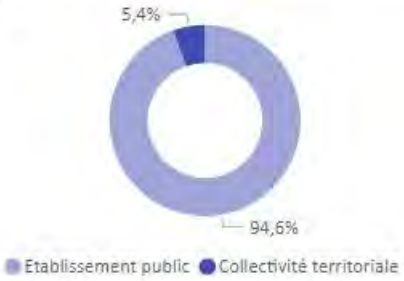

Source : AREC

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RENOVATION ÉNERGÉTIQUE ET ÉTAT DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

Les combustibles à usage résidentiel en 2020

1 369
Nombre total de logements
en déficit énergétique important

169
Nombre de logements sociaux
en déficit énergétique important

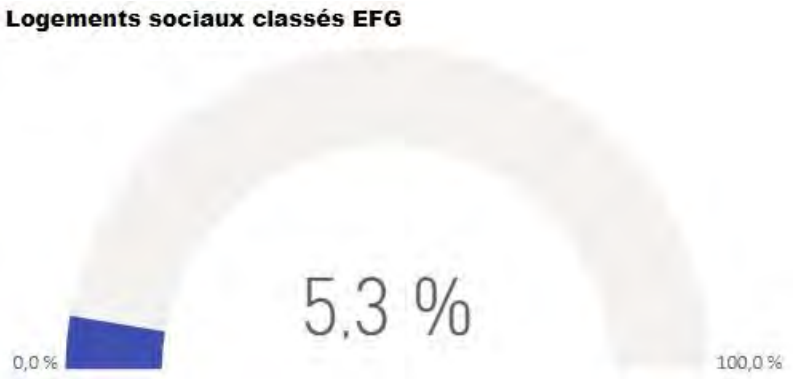

Seulement 12,3% des logements classés en déficit énergétique en 2020 sont des logements sociaux

Précisions méthodologiques : logements en déficit énergétique = logements classés E, F et G lors du diagnostic énergétique - Ademe

Source : Ademe, RPLS.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RENOVATION ÉNERGÉTIQUE ET ÉTAT DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

Les combustibles à usage résidentiel en 2019

3 224
Résidences principales (RP) utilisent le BOIS comme énergie principale de chauffage

27 233
Nombre total de RP

11,8%
des RP utilisent le BOIS comme énergie principale de chauffage

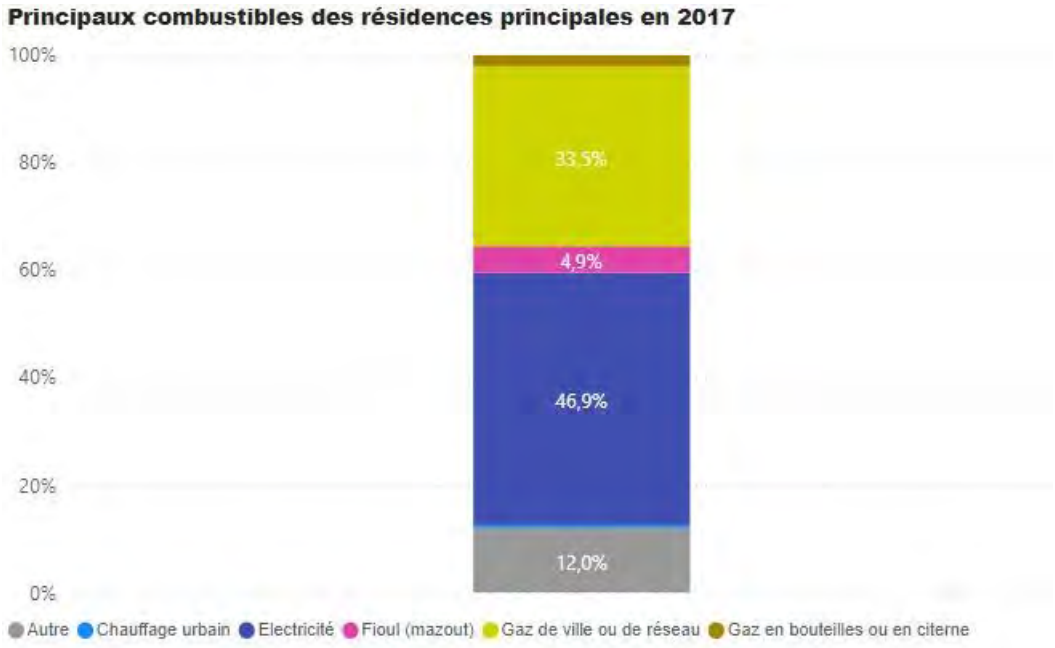

Source : Base Logement, RP2017, Insee. Base SITADEL du SDES

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

La production de déchets en 2019

1 041 kg par hab. / an
de Déchets Ménagers et Assimilés

460 kg par hab. / an
de Déchets en déchetterie

Répartition des Déchets Ménagers et Assimilés (avec gravats)

Répartition des types de déchets en Déchetterie

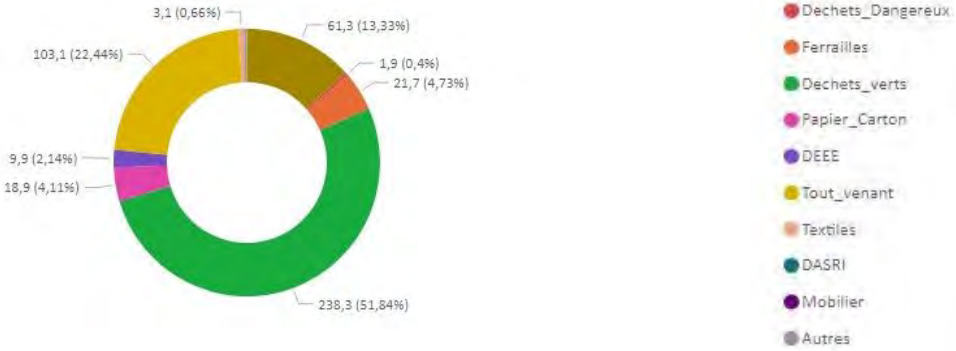

Source : ORDEC

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS & FONCIER

Concentration des habitants dans l'espace « habité »

Indicateurs de projet

90% de la population réside sur …

54,0 %

de la surface habitée*

Précisions méthodologiques :
La **surface habitée** correspond à la somme des carreaux référencés par la DGFiP pour constituer sa base carroyée à 200 mètres.
Les bases de données carroyées proviennent d'une exploitation spécifique des fichiers fiscaux (RFL) visant à attribuer à chaque individu / ménage (fiscal) et à chaque logement une position géographique précise. Les résultats sont restitués sous la forme de deux jeux de données (carroyage de 1 km, carroyage de 200 m). Les revenus fiscaux localisés (RFL) sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation fournis à l'Insee par la Direction Générale des Impôts. L'Insee procède au rapprochement de ces deux fichiers afin d'estimer le revenu fiscal à des niveaux géographiques finement localisés. Parmi les informations transmises dans la base de données : le nombre d'individus constituant les ménages fiscaux qui ne fournit qu'une vision partielle de la population (les populations non référencées à la taxe d'habitation ne sont pas présentes (personnes sans domicile, collectivités) ; les étudiants sont généralement localisés au domicile de leurs parents).

La **concentration des habitants dans l'espace habité** est le rapport des individus aux carreaux les plus densément peuplés.

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. Base carroyée à 200 mètres, base Filosofi 2015 - DGFiP

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Concentration des habitants dans l'espace « habité »

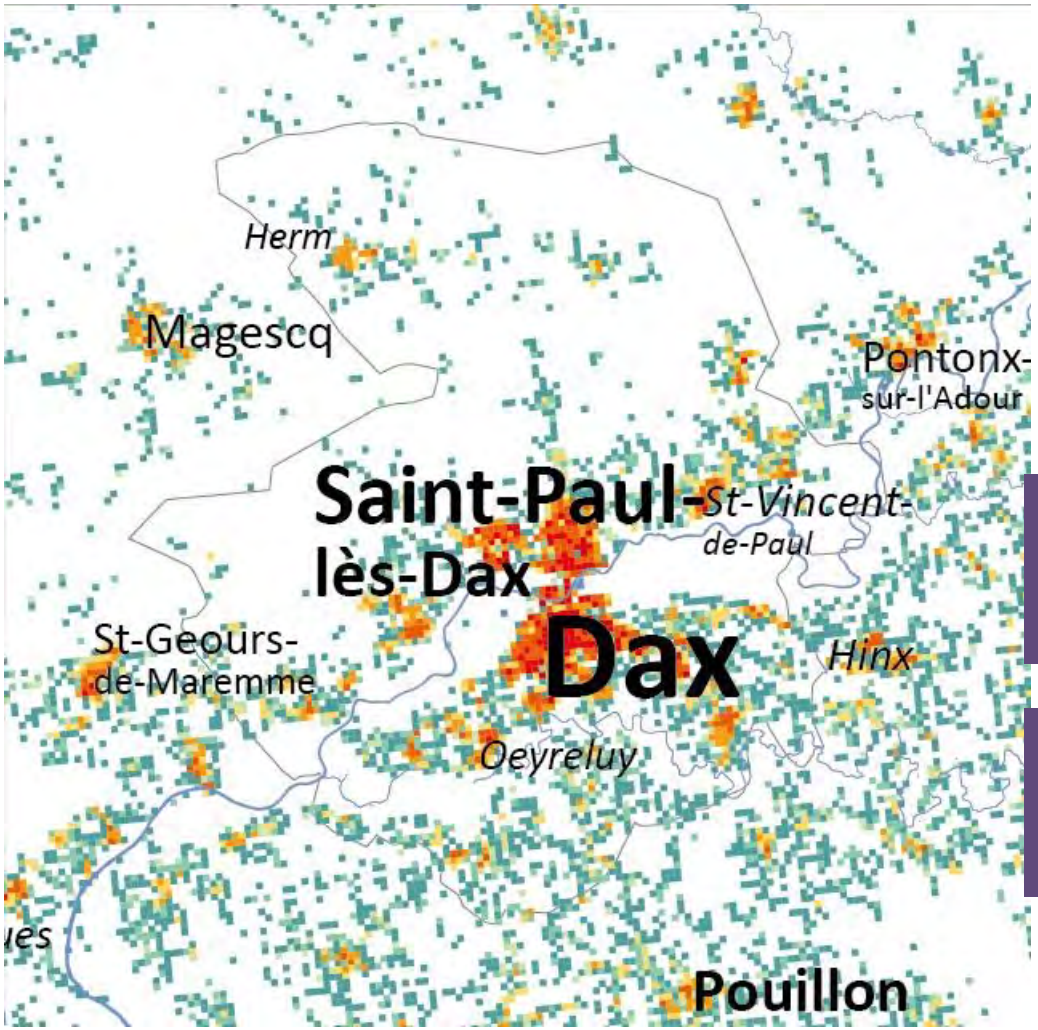

92 km²
de surface habitée* en 2015

26,6%
du territoire est en surface habitée*

50% de la population réside sur …
14,6%
de la surface habitée*

90% de la population réside sur …
54,0%
de la surface habitée*

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. Base carroyée à 200 mètres, base Filosofi 2015 - DGFiP

audap
agence d'urbanisme
atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Pour 1 ha de surfaces urbaines créées, combien de logements produits ?

Indicateurs de projet

21,6

logements produits par an,
pour 1 ha de surfaces urbaines supplémentaires*

Plus de la moitié des surfaces devenues urbaines entre 2009 et 2015 sont des espaces urbains individuels diffus

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. Base Logement, Insee OCS régional (selon postes NAFU) - PIGMA.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Pour 1 ha de surfaces urbaines créées, combien de logements produits ?

2 800 ha
de surfaces urbaines* en 2015

33 244
logements en 2014

11,9
logements par ha
de surfaces urbaines*

+ 19 ha par an
de surfaces urbaines*
supplémentaires
entre 2009 et 2015

+ 408 logt par an
produits entre 2009 et 2014

21,6
logements produits par an,
pour 1 ha de surfaces urbaines supplémentaires*

Pour les surfaces devenues urbaines entre 2009 et 2015 :
quels types de surfaces urbaines en 2015 ?

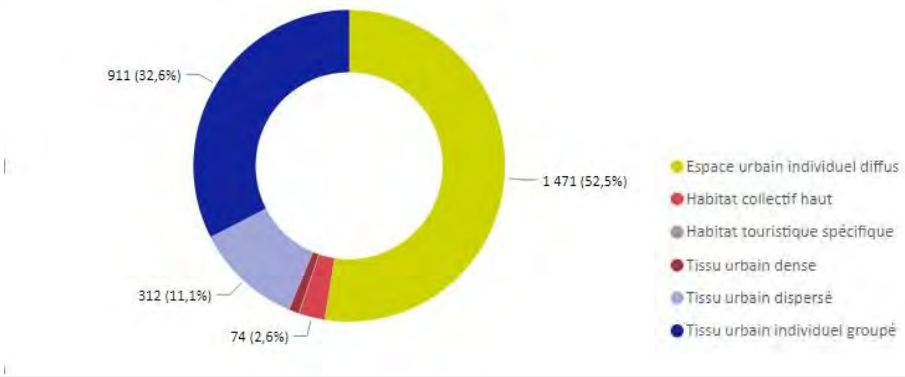

Précisions méthodologiques :
Le **nombre de logements produits** est le différentiel de logements entre 2009 et 2014, source Insee.
Les **surfaces urbaines** sont calculées à partir de l'OCS régional (PIGMA) et correspondent aux postes « zones urbanisées » (1.1) selon NAFU (sauf 1.1.2.3 : sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés). Les **surfaces urbaines supplémentaires** sont le différentiel entre les surfaces urbaines de 2009 et de 2015.

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. Base Logement, Insee . OCS régional (selon postes NAFU) - PIGMA.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

LUTTE contre l'ARTIFICIALISATION des SOLS

Les opérations immobilières 2010-2019

513 ventes de terrains entre 2010 et 2019

373 ventes de terrain
Terrains inférieurs à 1000 m²

140 ventes de terrain
Terrains supérieurs à 1000 m²

Prix médian (en euros)

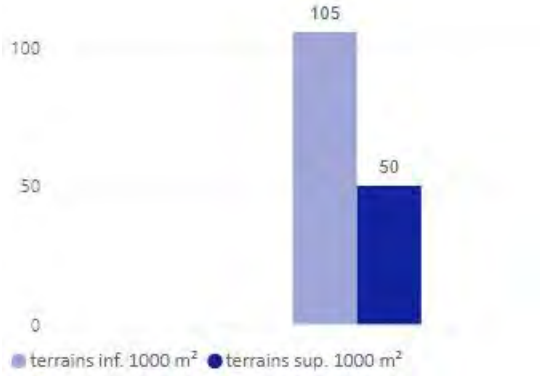

Surface médiane (en mètres)

Les trois quarts des ventes immobilières sont des terrains de moins de 1.000 m²

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. DV3F, Céréma.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Occupation des sols en 2015

34 538 ha
Superficie du territoire (OCS)

Répartition des surfaces (en ha) Naturelles, Agricoles, Forestières et Urbaines en 2015

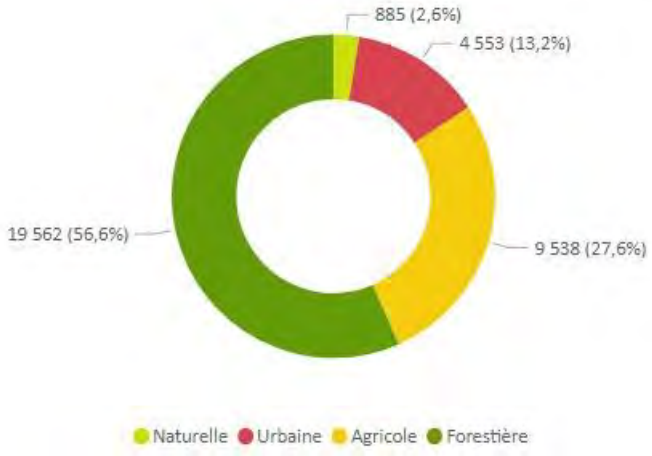

Plus de la moitié de la surface du territoire sont des espaces forestiers en 2015

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. OCS régional (selon postes NAFU) - PIGMA.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ARTIFICIALISATION DES SOLS

Surfaces artificialisées supplémentaires entre 2009 et 2015

Indicateurs de projet

36,5 ha par an

surfaces artificialisées supplémentaires
entre 2009 et 2015

13,9% des surfaces devenues artificialisées entre 2009 et 2015 étaient des forêts en 2009,
et 14,1% sont des zones urbanisées en 2015.

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. OCS régional (selon postes NAFU) - PIGMA.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Surfaces artificialisées supplémentaires entre 2009 et 2015

4 333,8 ha
surfaces artificialisées*
en 2009

4 552,7 ha
surfaces artificialisées*
en 2015

+ 39 ha par an
surfaces devenues artificialisées
entre 2009 et 2015

- 2,5 ha par an
Surfaces désartificialisées
Entre 2009 et 2015

+ 36,5 ha par an
surfaces artificialisées supplémentaires
entre 2009 et 2015

Sur 100 ha de surfaces artificialisées en 2015,
4,8% ont été créées entre 2009 et 2015

Précisions méthodologiques :
Les **surfaces artificialisées** sont calculées à partir de l'OCS régional (PIGMA) et correspondent aux **postes U selon NAFU** : zones urbanisées + zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication, mines / décharges et carrières, espaces verts artificialisés non agricoles). Les **surfaces artificialisées supplémentaires** sont le différentiel entre les surfaces artificialisées de 2009 et de 2015.

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. OCS régional (selon postes NAFU) - PIGMA.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Surfaces artificialisées supplémentaires entre 2009 et 2015

Pour les surfaces devenues artificialisées entre 2009 et 2015 :

…. quels types de surfaces en 2009 ?

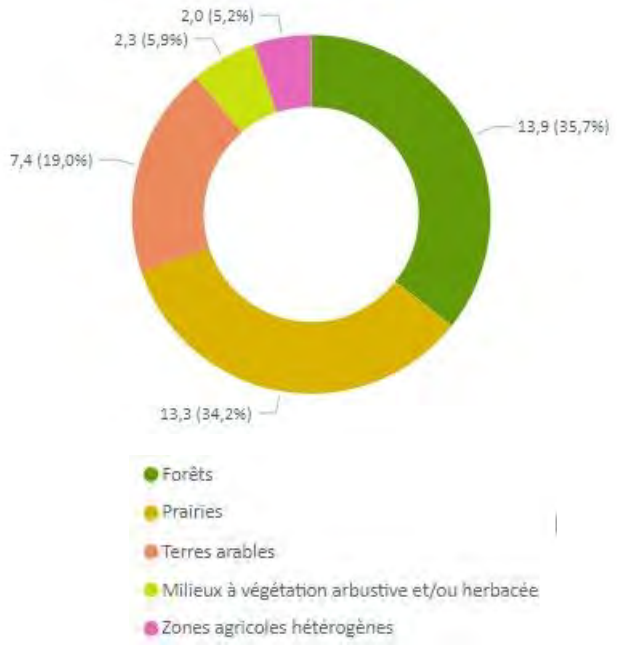

… 13,9% des surfaces artificialisées entre 2009 et 2015 étaient des forêts en 2009

…. quels types de surfaces en 2015 ?

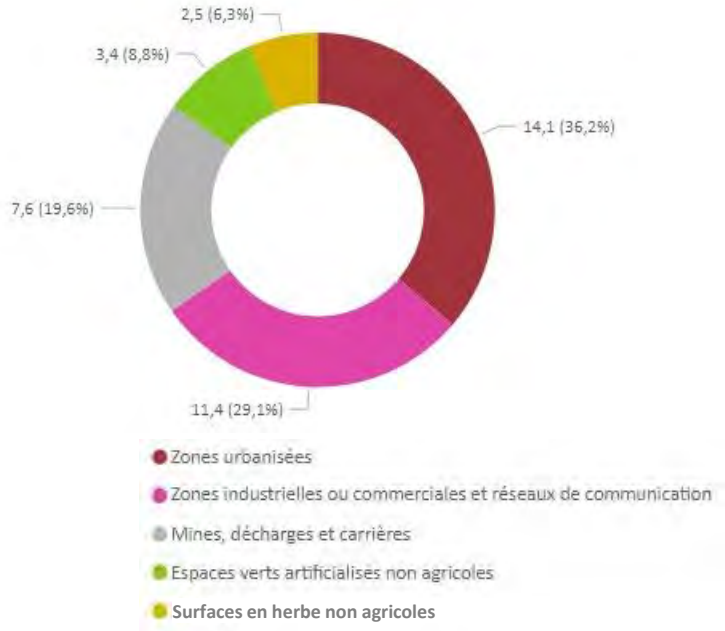

… 14,1% des surfaces artificialisées entre 2009 et 2015 sont devenues des zones urbanisées en 2015

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. OCS régional (selon postes NAFU) - PIGMA.

audap agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

SURFACES AGRICOLES & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Surfaces agricoles devenues artificialisées entre 2000-2009 et 2009-2015

Indicateurs de projet

9 889 ha
Surfaces agricoles en 2000

9 525 ha
Surfaces agricoles en 2009

9 538 ha
Surfaces agricoles en 2015

29 ha
sont devenus artificialisés en 2009

23 ha
sont devenus artificialisés en 2015

Répartition des surfaces agricoles devenues artificialisées entre 2009 et 2015

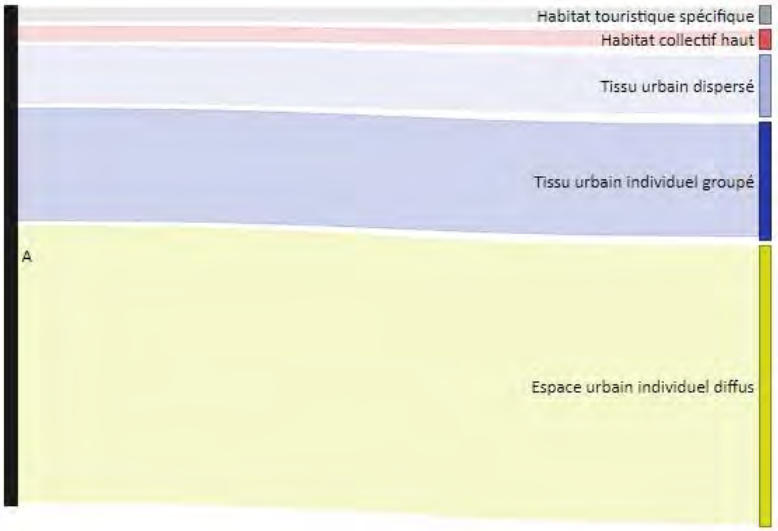

Source : IGN Topo 2019 ; IGN AdminExpress 2020. OCS régional - PIGMA.

audap
agence d'urbanisme atlantique & pyrénées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées

Petite caserne
2 allée des platanes - BP 628
64106 Bayonne Cedex
Tél. 05 59 46 50 10

4 rue Henri IV - Porte J
64000 Pau
Tél. 05 33 64 00 30

www.audap.org

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

Synthèse des politiques contractuelles existantes

Contrat de Ville Quartiers Prioritaires 2015-2022

Action Cœur de Ville 2018-2022

PROGRAMME D'ACTION DU PREVENTION DES INONDATIONS
DE L'AGGLOMERATION DACQUOISE
PAPI 2020-2026

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
Renouvellement Urbain
OPAH-RU 2020-2024
Et

Programme d'intérêt Général PIG 2020-2023

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

CONTRAT DE VILLE 2015-2022

La réforme de la politique de la ville, issue de la loi pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, a redessiné une carte des « quartiers prioritaires » sur le seul critère de concentration des populations à bas revenu (dont les ressources sont inférieures à 60 % du revenu médian de référence).
Localement, ce critère national a été pondéré par le revenu fiscal médian de chaque agglomération. Cela a permis d'identifier précisément les zones urbaines qui décrochent au sein d'un territoire donné.
La Communauté d'Agglomération du Grand Dax est compétente en matière de politique de la Ville. A ce titre, elle est donc devenue responsable de la mise en œuvre du contrat de ville.
3 quartiers de Dax ont ainsi été identifiés sur les 1300 recensés en France métropolitaine : le Sablar, Cuyès et le Gond. Dans ce cadre, ils bénéficient d'une intervention renforcée des différents partenaires publics en matière de cohésion sociale, de cadre de vie, de développement économique et d'emploi.

Des indicateurs globalisés présentant une fragilité par rapport au reste du territoire

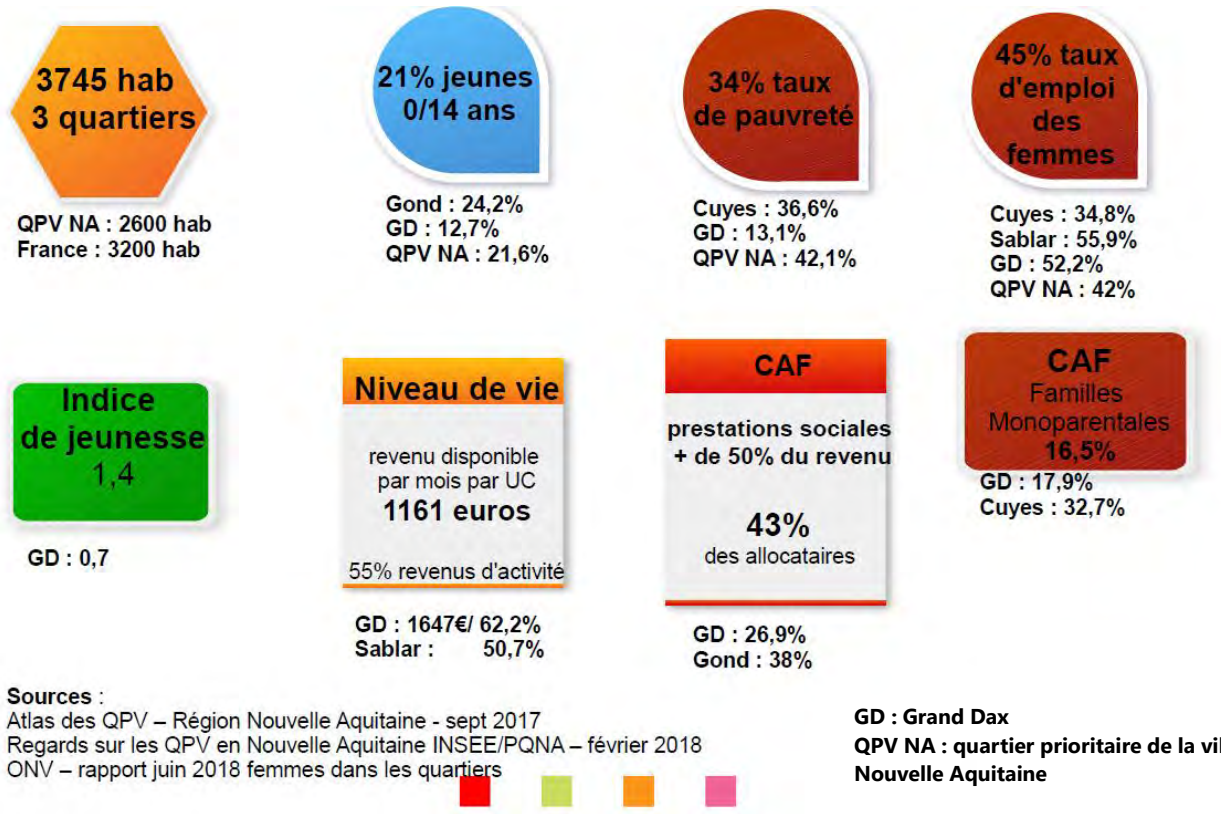

Sources :
Atlas des QPV – Région Nouvelle Aquitaine - sept 2017
Regards sur les QPV en Nouvelle Aquitaine INSEE/PQNA – février 2018
ONV – rapport juin 2018 femmes dans les quartiers

GD : Grand Dax
QPV NA : quartier prioritaire de la ville Nouvelle Aquitaine

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le projet stratégique local, finalisé en octobre 2015, a permis de définir une vision transversale et stratégique pour le devenir des trois quartiers prioritaires.

PILIER COHESION SOCIALE

Synthèse des orientations stratégiques communes aux 3 quartiers

Constat : fragilité du lien social
Orientation stratégique : renforcer la cohésion sociale des habitants au sein des quartiers
Objectifs intermédiaires : • Faciliter la cohésion sociale entre les générations et à l'intérieur de chacune d'elles • Développer la participation des jeunes et des femmes à la vie du quartier • Soutenir les actions créatrices de liens sociaux ainsi que l'accès à la pratique sportive, culturelle et de loisirs
Constat : les difficultés sociales des familles peuvent constituer un frein pour l'éducation des enfants et la réussite des jeunes
Orientation stratégique : soutenir les familles en difficulté dans l'éducation des enfants et permettre la réussite des jeunes
Objectifs intermédiaires : • Favoriser la réussite éducative et le soutien à la parentalité • Prévenir le décrochage scolaire, détecter les familles en difficulté et les accompagner • Favoriser la réussite des jeunes, l'accès à la découverte et l'ouverture hors quartier
Constat : difficultés d'accès au droit et non recours aux dispositifs existants
Orientation stratégique : garantir l'accès aux droits et aux soins et lutter contre le non-recours
Objectifs intermédiaires : • Évaluer le non recours aux droits auprès des habitants des quartiers • Informer sur les dispositifs sociaux existants, structures et personnes ressources • Renforcer la structuration de l'ingénierie sociale et la coordination entre les différents acteurs dans le cadre du contrat de ville

Synthèse des orientations stratégiques spécifiques à chaque quartier

Constat Cuyes : assurer la tranquillité du quartier
Orientation stratégique : renforcer la cohésion sociale des habitants au sein des quartiers
Objectifs intermédiaires : • Favoriser l'encadrement pour lutter contre la petite délinquance et les phénomènes de privatisation des espaces publics • Coordonner les actions des différents partenaires et intervenants sur le quartier
Constat le Gond : demande d'animation du quartier
Orientation stratégique : développer la médiation, l'animation et l'insertion sociale
Objectifs intermédiaires : • Renforcer la mise en place d'actions de proximité renforçant le lien social • Pérenniser les actions existantes de médiation et d'animation sociale en faveur des jeunes, des enfants et des femmes
Constat Le Sablar : un lien social à conforter, un isolement des personnes important
Orientation stratégique : Favoriser l'animation du quartier
Objectifs intermédiaires : • Développer des actions dédiées à la lutte contre l'isolement des personnes âgées • Développer la communication et les évènements dans le quartier

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PILIER HABITAT-CADRE DE VIE-RENOUVELLEMENT URBAIN

Synthèse des orientations stratégiques communes aux 3 quartiers

Constat : un travail à conforter sur le parc social et à développer sur le parc privé
Orientation stratégique : proposer une offre de logement adaptée et de qualité
Objectifs intermédiaires : • Accentuer et développer les actions en faveur de la requalification du parc social existant • Poursuivre les efforts engagés sur le parc privé • Accentuer les efforts en matière d'adaptation du bâti et de lutte contre la précarité énergétique
Constat Cuyes – 1 : des espaces extérieurs et des logements à requalifier
Orientation stratégique : proposer un cadre de vie renouvelé
Objectif intermédiaire : • Mettre en place un projet visant à traiter l'ensemble des problématiques du quartier
Constat Cuyes -2 : une image à revaloriser
Orientation stratégique : communiquer sur les atouts du quartier pour lutter contre sa mauvaise image
Objectif intermédiaire : • Redonner de la valeur locative au quartier pour attirer de nouveaux arrivants par choix en communiquant sur sa proximité avec le centre-ville et utiliser le contrat de ville comme l'initiation d'un nouveau projet de quartier • Valoriser les habitants et les initiatives locales pour les rendre fiers de leur quartier • Travailler sur l'identification de démarches exemplaires et leur valorisation sociale
Constat le Gond : des logements nécessitant une intervention
Orientation stratégique : adapter la qualité du bâti (rénovation résidence SERON et maisons individuelles
Objectifs intermédiaires : augmenter la qualité énergétique des maisons individuelles et diminuer les factures énergie des locataires
Constat Le Sablar : des situations urbaines hétérogènes et une offre immobilière inadaptée
Orientation stratégique : Agir en faveur du renouvellement urbain du quartier et la requalification du parc existant
Objectifs intermédiaires : • Mobiliser les dispositifs permettant le traitement global des problématiques urbaines • Développer une offre habitat attractive notamment sur les logements sociaux

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI

Synthèse des orientations stratégiques communes aux 3 quartiers

Constat : une population à l'employabilité limitée
Orientation stratégique - 1 : anticiper les évolutions en matière de besoins d'emplois et de compétences des entreprises pour apporter des solutions adaptées en matière de formation des jeunes et des salariés **Orientation stratégique - 2 : œuvrer à une meilleure employabilité des habitants des quartiers**
Objectifs intermédiaires : • Renforcer la mobilisation des partenaires et des dispositifs institutionnels du service public de l'emploi local • Adapter les pratiques et les réponses aux besoins des quartiers • Participer au développement d'une offre de formation professionnelle de proximité attractive pour les jeunes • Développer une politique d'ouverture hors du quartier et de soutien à l'autonomie en faveur des jeunes et des femmes notamment
Orientation stratégique - 3 : soutenir l'entreprenariat sur les quartiers
Objectifs intermédiaires : • Communiquer sur l'esprit entrepreneurial • Accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises • S'appuyer sur les partenaires ADIE, BGE, Envoléa
Objectifs intermédiaires : • Renforcer le partenariat des structures et des institutions du service public de l'emploi local • Mobiliser les acteurs associatifs, capable de travailler en prise directe avec les habitants dans un cadre souple et adaptable • Adapter les pratiques et les réponses aux besoins des quartiers
Constat Cuyes et le Gond : une activité économique à renforcer
Orientation stratégique : soutenir et développer l'activité commerciale existante sur le quartier et à proximité
Objectif intermédiaire : • Dynamiser le tissu commercial et favoriser l'installation d'activités
Constat Le Sablar – 1 : un tissu commercial confronté à un bâti vieillissant
Orientation stratégique : redynamiser et développer la fonction commerciale du quartier
Objectifs intermédiaires : • Développer l'implantation de nouveaux commerces • Poursuivre la valorisation de l'entrée de ville
Constat Le Sablar – 2 : des atouts économiques existants
Orientation stratégique : offrir aux entreprises des conditions d'accueil et de développement adaptées, à vocation numérique au cœur d'un quartier politique de la ville
Objectifs intermédiaires : • Favoriser l'implantation d'activités économiques innovantes, et la création d'emploi qui en découle • Permettre aux stagiaires ou aux jeunes en formation de trouver un logement tout en favorisant l'échange des pratiques • Renforcer le caractère tertiaire et numérique du quartier

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

LA VIE DU CONTRAT DE VILLE

Une approche globale aux dimensions urbaine, économique, sociale et humaine qui permet :

- De fédérer toutes les forces vives du Grand Dax.
- De partager un objectif commun : celui d'accélérer l'inclusion et réduire les inégalités éducatives, sociales, économiques recensées sur le territoire.
- D'écouter et de comprendre les besoins afin de mobiliser toutes les énergies publiques, privées et citoyennes sur des réponses adaptées.
- De motiver chacun des publics dans son pouvoir d'agir et son intégration active dans les dispositifs, son quartier et son territoire.

Une synergie des moyens :

Un budget spécifique annuel de 170 000 euros participe au financement des projets présentés lors de l'appel à projet porté par l'État et Grand Dax Agglomération.
A cette enveloppe dédiée s'ajoute les apports de tous les partenaires du contrat de ville : moyens humains, logistiques, financiers, expertises et le poste dédié au sein du Grand Dax.

Des interventions pluridisciplinaires :

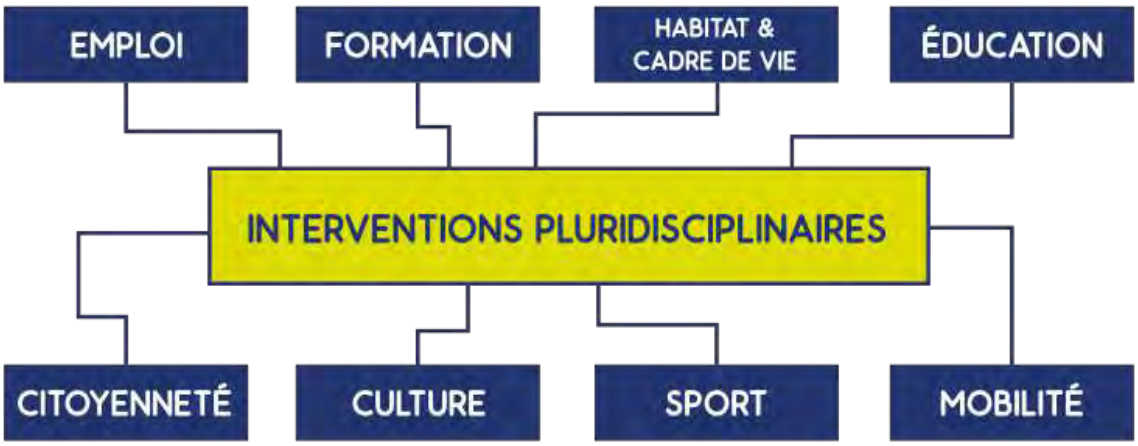

En 2019, le contrat de ville a été amendé par le protocole d'engagements réciproques et renforcés entre l'Etat et la Communauté d'agglomération du Grand Dax le 10 juillet
Il prolonge le contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Il met plus particulièrement en avant les objectifs relatifs à l'éducation et à l'insertion professionnelle des habitants des QPV.
La feuille de route 2020-2021 du contrat de ville et la programmation financière des appels à projets s'inscrivent dans ces priorités.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ACTION CŒUR DE VILLE

En avril 2018, la ville de Dax, en lien avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, a été sélectionnée parmi les 222 villes retenues en France, pour le développement du Programme « Action Cœur de Ville ».

A travers ce dispositif, l'Etat a souhaité relancer une politique d'aménagement du territoire ciblée sur les villes moyennes et les enjeux de la revitalisation, en particulier, de leurs centres-villes.

1. Les enjeux du programme CŒUR DE VILLE

Les enjeux de cette démarche sont :

- De créer un environnement favorable, permettant d'attirer et d'accueillir de nouvelles populations en réhabilitant notamment des immeubles et logements du centre-ville pour revivifier l'hyper-centre.
- De repenser la reconquête du commerce du centre-ville de Dax et de son habitat, en portant les politiques publiques de la Ville de Dax en résonnance avec les politiques publiques de l'agglomération, notamment dans le domaine de l'aménagement, des transports et des équipements structurants.
- De se donner des moyens, en jouant sur des aides financières ou une fiscalité appropriée, pour permettre aux acteurs économiques concernés, d'engager rapidement et massivement des opérations de modernisation de leurs commerces et de réhabilitation du bâti ancien.

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, le projet cœur de ville est un des éléments d'une politique d'attractivité bien plus vaste, visant à favoriser le développement économique et la création d'emplois, tout en créant les équipements susceptibles de compléter l'offre territoriale, à même de séduire, d'attirer et de développer notre territoire.

C'est également au niveau de l'intercommunalité que devra se faire la prise en compte de l'extension croissante de surfaces commerciales de grande distribution en périphérie urbaine et la nécessaire limitation de la consommation foncière.

Cela sera traduit techniquement et réglementairement dans des outils de planification urbaine et d'aménagement tels que le Scot, le PLUI et les schémas régionaux tels que le SRADDET.

2. Le pilotage et la construction de la démarche Action Cœur de Ville

Le diagnostic et la stratégie ont été partagés par l'ensemble des partenaires.

L'Action Cœur de ville se construit à travers des conventions-cadres et des fiches actions et la mise en place d'une concertation dans la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action avec les usagers et acteurs qui participent à la dynamique du centre-ville, avec ceux qui vivent le centre-ville, qui le font.

Afin d'être au plus près des préoccupations des acteurs locaux, le pilotage du programme est principalement assuré au niveau local dans le cadre d'un Comité de Projet.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

3. Les objectifs inscrits dans la convention Cœur de Ville

Le 25 septembre 2018, la ville de Dax, le Grand Dax, l'État et leurs partenaires signaient la convention-cadre « Action Cœur de Ville ». Elle comporte ensuite cinq axes thématiques obligatoires :

1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré
3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
5. Fournir l'accès aux équipements et services publics

Puis la ville, avec l'appui financier de l'Etat, a lancé une étude transversale de territoire et une étude pré-opérationnelle du centre-ville sur l'habitat et le commerce qui ont été présentées le 10 avril 2019 au Comité de Projet Cœur de Ville qui a acté le passage de la phase d'initialisation à la phase de déploiement.

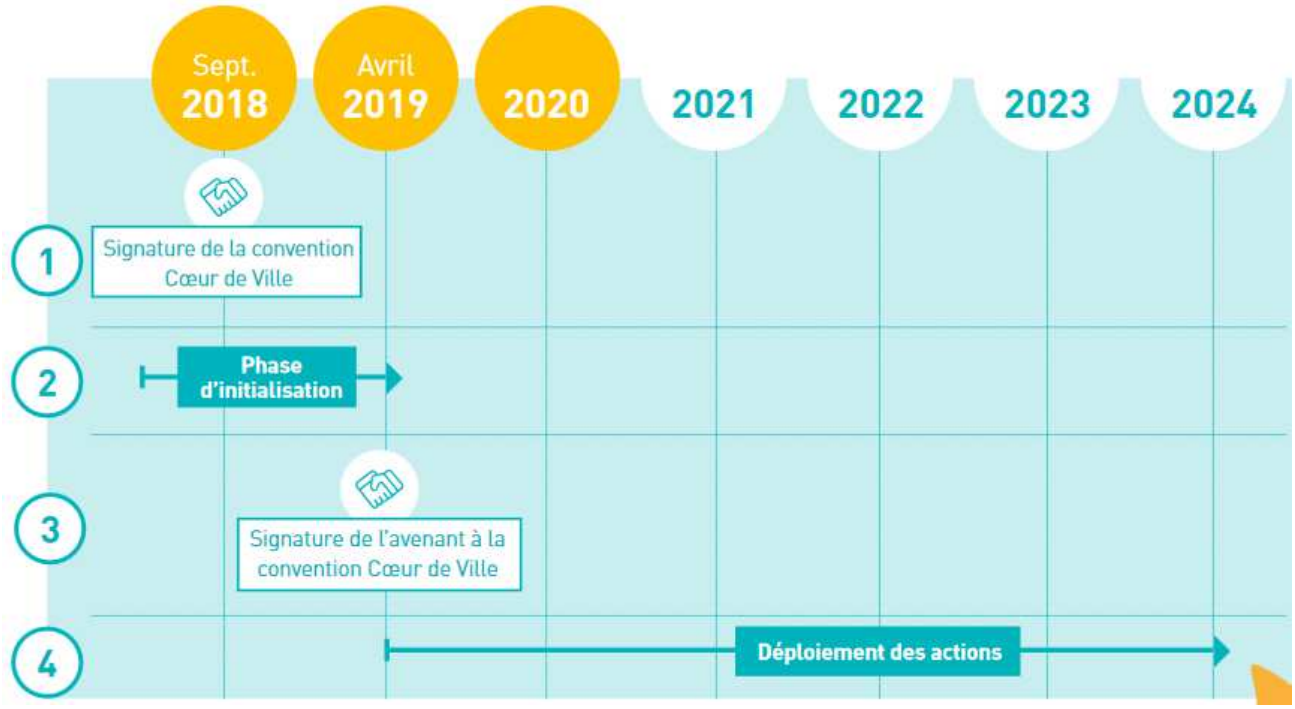

Cet avenant constituant l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), nouvel outil fiscal et juridique, a été signé le 25 avril 2019 en présence du Préfet et de tous les partenaires.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AXE 1 : Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville : redonner vie au centre historique

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Ouvrir le cœur de ville aux familles, aux jeunes actifs et aux étudiants
- Diversifier l'offre de logement
- Réhabiliter l'habitat du centre historique

AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré : s'adapter aux nouvelles tendances de consommation

- Lutter contre la vacance commerciale
- Accompagner les porteurs de projets et les soutenir financièrement (aides aux entreprises du Grand Dax)
- Soutenir les activités innovantes
- Combiner les suivis de l'habitat et du commerce pour renforcer le dialogue avec les propriétaires d'immeubles vacants

AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Concevoir un cœur de ville moderne, connecté et optimisé
- Développer des cheminements apaisés et sécurisés
- Encourager les alternatives à la voiture
- Adapter la politique de stationnement aux besoins
- Poursuivre l'adaptation du réseau de transports en commun au développement démographique et économique

AXE 4 : Capitaliser sur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- Valoriser les sites et bâtiments remarquables
- Communiquer sur l'histoire des bâtiments
- Aménager des espaces de convivialité
- Proposer un cadre de vie agréable et adapté au quotidien des habitants

AXE 5 : Concentrer l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

- Implanter des activités en centre-ville au service des familles
- Proposer des services et des équipements s'adressant aux jeunes de tous âges
- Développer l'offre culturelle, sportive et de loisirs en synergie avec le tissu associatif local
- Veiller à la complémentarité et l'accessibilité des différents services et équipements

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

4. Le périmètre de l'ORT : une prise en compte de tous les dispositifs existants

C'est dans cet esprit que **le périmètre de l'opération de revitalisation territoriale (ORT)** a été défini. Ce dernier prend en compte l'ensemble des dispositifs dans lesquels la ville est engagée.

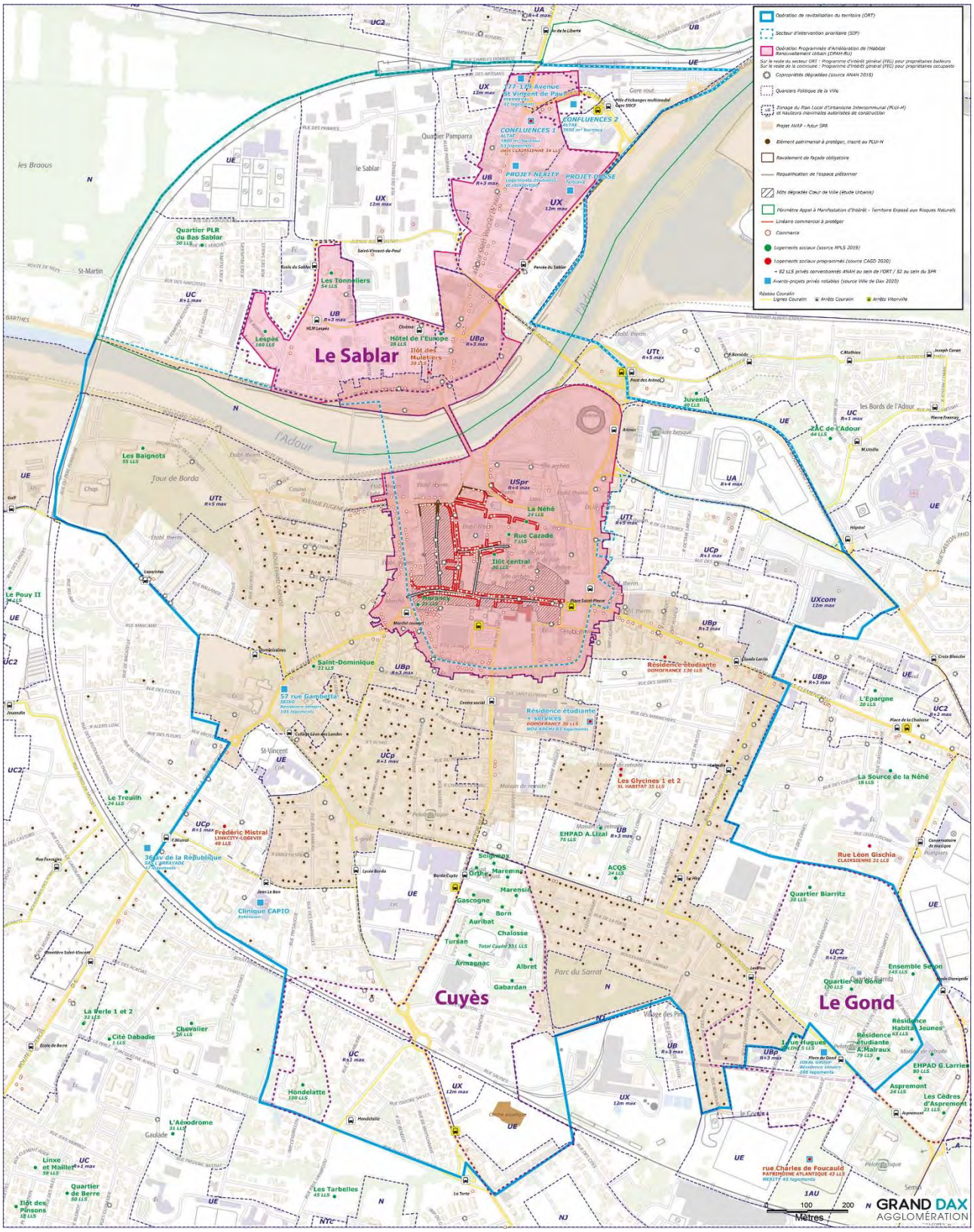

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Au sein de cette ORT, le secteur d'intervention prioritaire (SIP), comprenant le centre-ville et le Sablar, est le secteur d'intervention phare, le secteur où les signataires de la convention et les acteurs concentreront leurs moyens et les investissements.

Action Cœur de ville de Dax
secteur d'intervention prioritaire

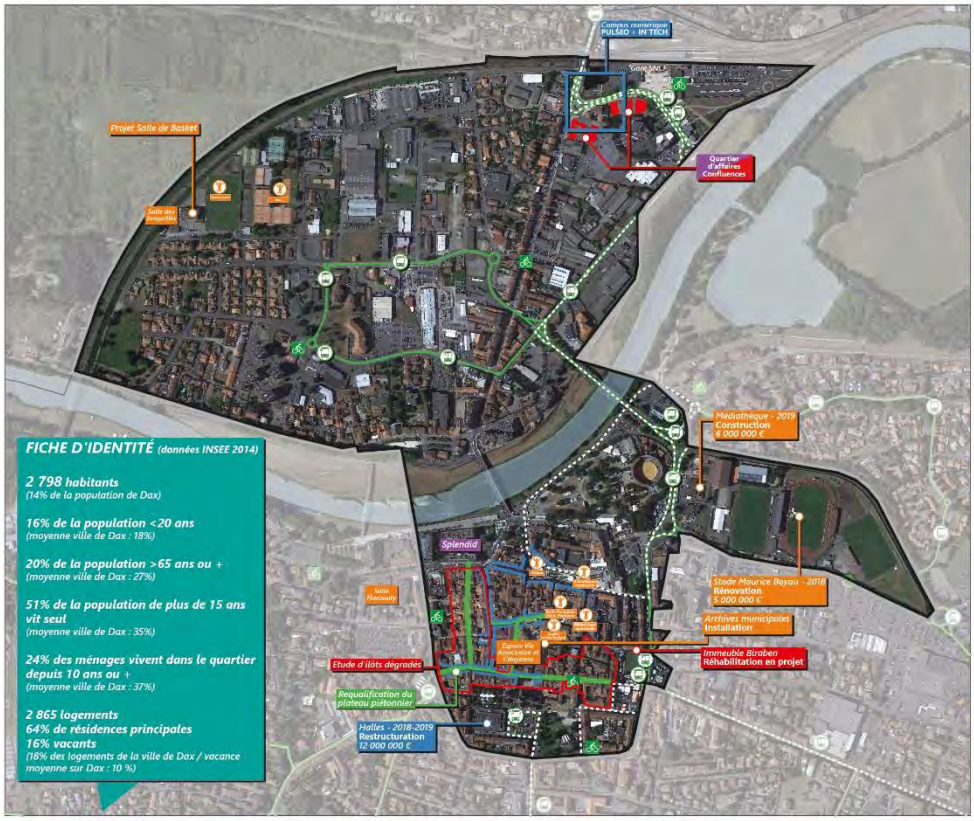

AXE 1
De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine (OPAH-RU)
- Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)
- Périmètre de Restauration Immobilière (PRI)
- Renouvellement urbain sur îlots dégradés
- Réhabilitation de l'immeuble Biraben en logements

AXE 2
Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- Programme «coeur de ville» initié en 2009, Opération urbaine collective 2012-2014 - Calendrier des animations commerciales
- Taxe sur les friches commerciales depuis fin 2014
- Périmètre de protection des linéaires commerciaux au PLU
- Plan d'actions depuis 2017 pour la revitalisation commerciale : expérimentations
- Réhabilitation des Halles
- Campus numérique : Centre régional d'innovation technologique et numérique PULSEO (incubateur, pépinière d'entreprises, couveuse, R&D, fablab) + Ecole d'ingénieurs en informatique IN'TECH + Data Center Tiers III
- Mise en œuvre et valorisation de l'open data sur le territoire

AXE 3
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Stations de prêt gratuit Cyclenville
- Schéma cyclable engagé en 2017
- Navettes gratuites Vitenville
- Réseau bus Couralin
- Développement des capacités de stationnement vélo
- Expérimentation de la gratuité des transports urbains le week-end
- Mise en œuvre d'une solution de covoiturage de proximité
- Installation d'une station de charge biogaz pour les bus urbains et interurbains
- Requalification du plateau piétonnier
- Réseau Très Haut Débit 100 % fibre
- Projet de conciergerie numérique sur le plateau commercial des Halles
- Smart-City : projet de déploiement de bornes wi-fi

AXE 4
Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- Aménagements structurants : parvis de la Gare, Avenue St-Vincent-de-Paul, Entrée de ville par le Nord, secteur de la Fontaine Chaude, Esplanade du Général de Gaulle et de la Course, place Thiers
- Charte sur les devantures commerciales
- Charte sur l'occupation du domaine public
- Charte sur le mobilier et les espaces publics
- Projet Kallos : parcours artistique urbain
- Renaissance de l'hôtel 4 étoiles SPLENDID chef-d'œuvre Art Déco
- Révision de la ZPPAUP en SPR et élargissement sous le régime d'AVAP
- Opérations de ravalement de façades
- Candidature Label Villes et Pays d'Art et d'Histoire
- Projet de réhabilitation de la crypte
- Restructuration de la place des Halles
- "Tourner la ville vers l'Adour"

AXE 5
Fournir l'accès aux équipements et services publics

- Réhabilitation du Stade Maurice Boyau
- Projet de médiathèque
- Projet de salle Basket au Sablar
- Projet d'installation des Archives Municipales
- Réflexion sur l'immeuble Neurisse : espace numérique et de la vie étudiante

L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé en concertation avec l'ensemble des acteurs avec des avantages concrets et immédiats.

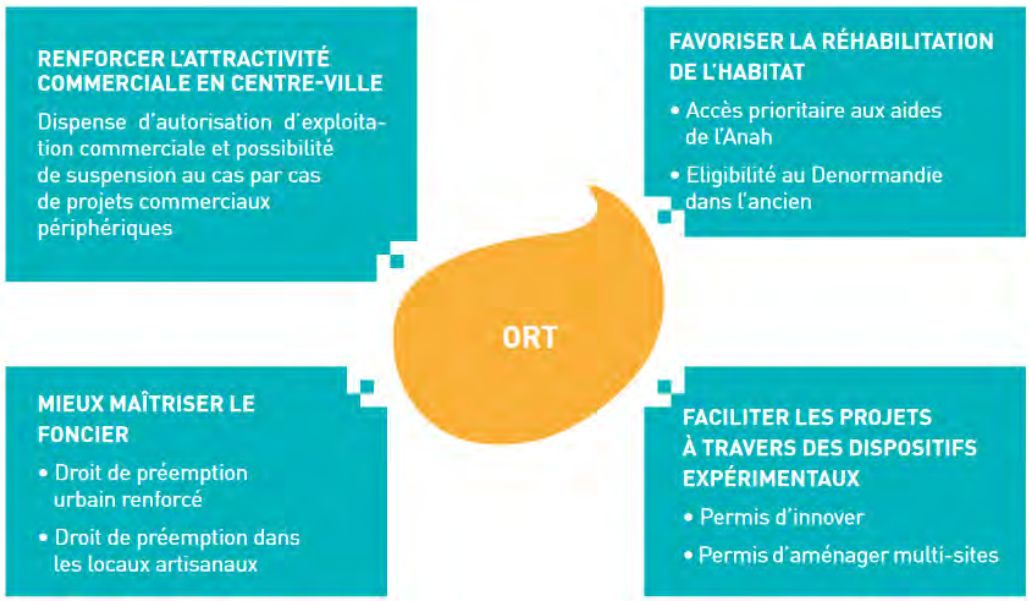

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PROGRAMME D'ACTION DU PREVENTION DES INONDATIONS DE L'AGGLOMERATION DACQUOISE
PAPI 2020-2026

Le **16 septembre 2020** a eu lieu la cérémonie de signature du PAPI de l'agglomération dacquoise en présence de la Préfète des Landes, la Directrice de la délégation Adour et côtiers de l'agence de l'eau Adour-Garonne, le Président de l'Institution Adour et les Présidents des 4 EPCI-FP (Communauté d'agglomération du Grand Dax, communautés de communes du Pays Tarusate, Terres de Chalosse et Maremne Adour Côte Sud).

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Programme d'actions de prévention des inondations

Un outil visant à minimiser les conséquences des inondations sur un territoire exposé, à travers des actions de prévention et de gestion.

Superficie : 402 km^2
Linéaire de cours d'eau : 90 km
Nombre de communes : 26

Le périmètre du PAPI de l'agglomération dacquoise s'étend sur 4 EPCI-FP (établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre) et comprend la partie Adour moyen ainsi que ses affluents, le Louts, le Luy, et la Midouze.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

La gouvernance du PAPI

Afin d'élaborer le PAPI en concertation avec les différents acteurs du territoire, un comité technique ainsi qu'un comité de pilotage ont été constitués. Ils ont mobilisé un **grand nombre de partenaires impliqués dans la gestion et la prévention des inondations** : EPCI-FP (communauté d'agglomération du Grand Dax, communautés de communes du Pays Tarusate, Terres de Chalosse et Maremne Adour Côte Sud), les syndicats de rivière (Adour moyen landais, Midouze, Luys, bas Adour maritime), les communes, le service départemental d'incendie et de secours, les gestionnaires de réseaux et infrastructures, les chambres consulaires, la SEPANSO ainsi que les partenaires institutionnels et financiers (État, agence de l'eau Adour-Garonne, Europe, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes).

Comité technique

- C'est une instance de concertation chargée de donner son avis, de **conseiller sur les aspects techniques et organisationnels d'un projet**. Il regroupe donc des techniciens de différentes structures telles que le SDIS, les syndicats de rivières, les EPCI-FP, etc..

Comité de pilotage

- C'est une instance de décision, de **validation et de suivi des différentes étapes du projet**. Il réunit l'ensemble des acteurs du territoire. Il regroupe quant à lui des élus de différentes structures telles que les communes, les EPCI-FP

Le porteur de projet

L'Institution Adour constitue la structure porteuse du PAPI de l'agglomération dacquoise. C'est un syndicat mixte ouvert, labellisé établissement public territorial de bassin (EPTB) qui regroupe parmi ses membres des Départements, une Région, des syndicats de rivières, et des EPCI-FP. L'Institution Adour a été constituée en 1978 pour une gestion concertée du bassin versant de l'Adour.

Acteur reconnu sur le territoire, l'Institution Adour œuvre pour une gestion équilibrée de l'eau sur le bassin à travers des actions dans les domaines de :

- la gestion des risques fluviaux
- la gestion quantitative de la ressource en eau
- la préservation de la biodiversité
- la gestion intégrée de la ressource en eau

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Dans quel contexte le PAPI est-il apparu ?

Dans le but d'améliorer la gestion du risque d'inondation, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur en 2007 : la directive européenne dite « directive inondation ». L'objectif de cette directive est d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation visant à réduire les dommages sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine et l'activité économique. Cette nouvelle réglementation implique que les États membres réalisent une cartographie indiquant les zones à risque sur leur territoire. En France, cela s'est matérialisé par l'identification de 122 TRI (territoires à risques importants d'inondation). Dax, avec d'autres communes alentours constituent ainsi l'un des 4 TRI du bassin de l'Adour. C'est la raison pour laquelle les acteurs territoriaux ont décidé de s'engager dans l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) avec pour objectif d'améliorer la protection et la prévention du risque inondation.

Que contient ce programme d'actions ?

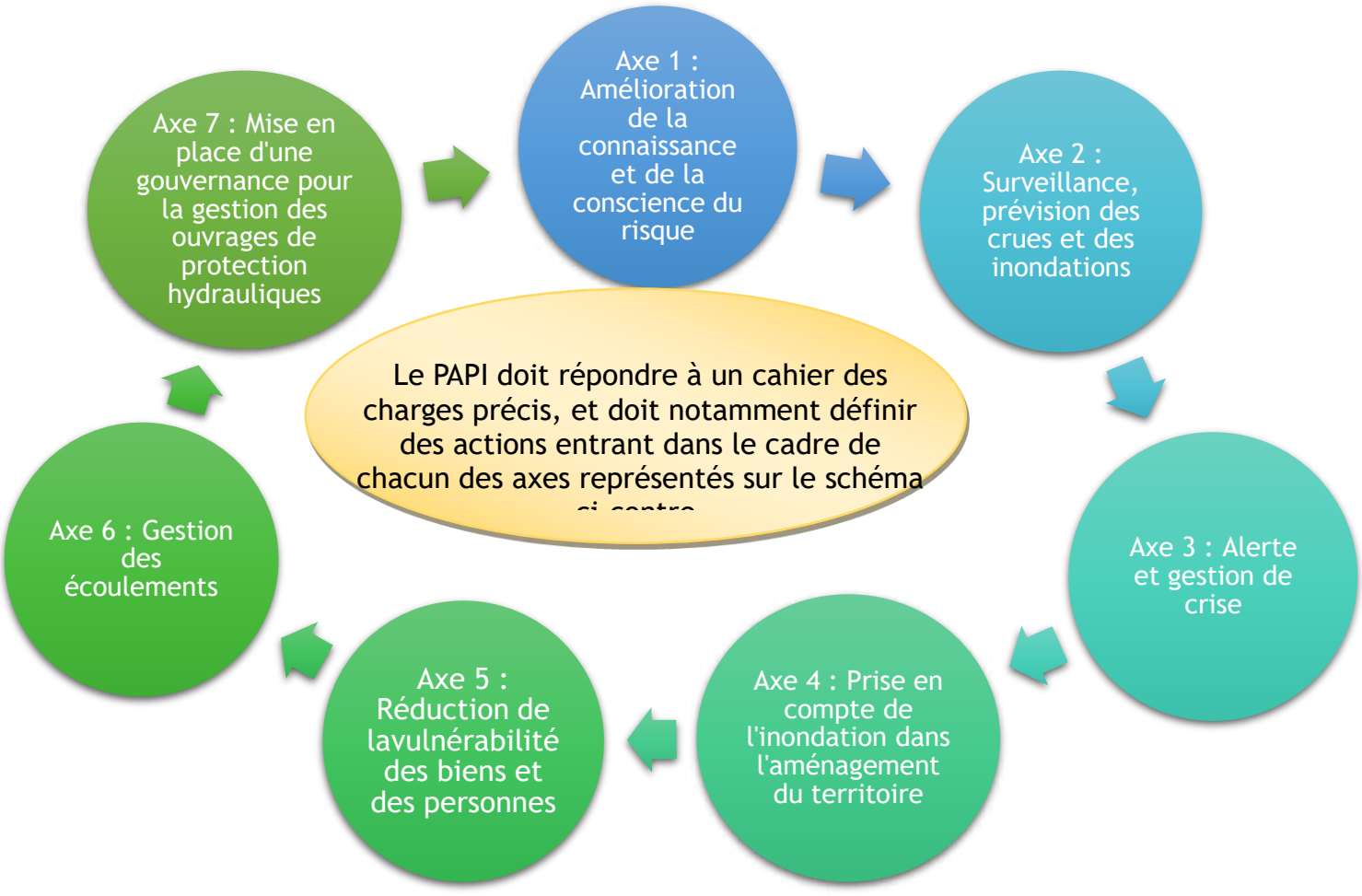

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Exemples d'actions envisagées dans le PAPI

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Mise en place d'**évènements, jeux ou documents d'information** pour la sensibilisation du grand public au risque d'inondation

Création d'une **base de données en ligne pour les habitants** de dossiers d'archives relatifs aux inondations (photos, presse, rapports, témoignages, etc…)

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Pose d'échelles de niveau d'eau sur l'ensemble du territoire

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Harmonisation des PCS
(plans communaux de sauvegarde)

Exercices de gestion de crise
(simulation d'un évènement avec tous les acteurs concernés)

Axe 4 : Prise en compte de l'inondation dans l'aménagement du territoire

Organiser des **temps de réflexion entre techniciens** sur les documents d'urbanisme afin qu'ils prennent mieux en compte le risque d'inondation

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Réalisation de **diagnostics de vulnérabilité** pour :
- mieux **connaître le niveau d'exposition des biens aux inondations** et les **sources potentielles de dommages**
- avoir une **liste de préconisations** techniques et chiffrées permettant de cibler des **travaux** de réduction de vulnérabilité si nécessaire

Axe 6 : Gestion des écoulements

Réflexion sur les possibilités **de méthodes douces pour lutter contre les écoulements**

Axe 7 : Mise en place d'une gouvernance pour la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Réalisation de **travaux pour sécuriser les ouvrages de protection des lieux habités**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Coût et financements

Coût total du PAPI estimé à **11,5 millions d'euros** pour la totalité des **28 actions** réparties **sur 6 ans.**

Sur ce chiffrage, **environ 9,5** millions concernent des **travaux de protection contre les inondations.**

Des **aides financières** (État, Europe, agence de l'eau Adour-Garonne, Région Nouvelle-Aquitaine…) interviennent en atténuation du reste à charge des collectivités pour un montant prévisionnel total **4,6 millions d'euros.**

La répartition des engagements financiers prévisionnels est la suivante :

Cofinanceurs :

L'État : 4 318 118 € (37,4%)
L'Europe : 229 000 € (2%)
L'agence de l'eau Adour-Garonne : 62 160 € (0,5%)
La Région Nouvelle-Aquitaine : 7 700 € (0,1%)

Collectivités maîtres d'ouvrage des actions :

La communauté d'agglomération du Grand Dax : 5 799 452 € (50,3%)
La communauté de communes du Pays Tarusate : 1 029 063 € (9%)
La communauté de communes Terres de Chalosse : 28 240 € (0,2%)
La communauté de communes Maremne Adour Côte Sud : 5 974 € (>0,1%)
Les communes : 60 630 € (0,5%)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) et Programme d'Intérêt Général (PIG)

Il s'agit de dispositifs incitatifs qui s'adressent à des propriétaires souhaitant réaliser des travaux dans leur logement. On distingue :

- les propriétaires occupants (résidence principale),
- les propriétaires bailleurs (location des logements),

Le Grand Dax met à disposition de ces propriétaires, gratuitement :
- Une ingénierie technique en capacité de les aider à définir les travaux à réaliser pour faire des économies d'énergies, ou adapter son logement aux handicaps ;
- Une ingénierie administrative en capacité de rechercher, en fonction des différentes réglementations, les aides financières auxquelles les propriétaires peuvent prétendre.

Sous conditions, un appui financier en mobilisant les aides de l'Etat (ANAH) et du Grand Dax pouvant aller, au maximum, à un taux de subvention de 70% pour les propriétaires occupants, et 50 % pour les propriétaires bailleurs.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) Durée 5 ans (2020/2024)

LES OBJECTIFS

Logements de propriétaires occupants : 25
- logements indignes / très dégradés : 5
- lutte contre la précarité énergétique : 15
- aide autonomie de la personne : 5

Logements de propriétaires bailleurs : 50
Logements traités dans le cadre des aides aux syndicats de copropriétaires: 30
Total : 105 logements

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le périmètre / Ville de Dax

- Secteur Patrimonial Remarquable
- Quartier Sablar

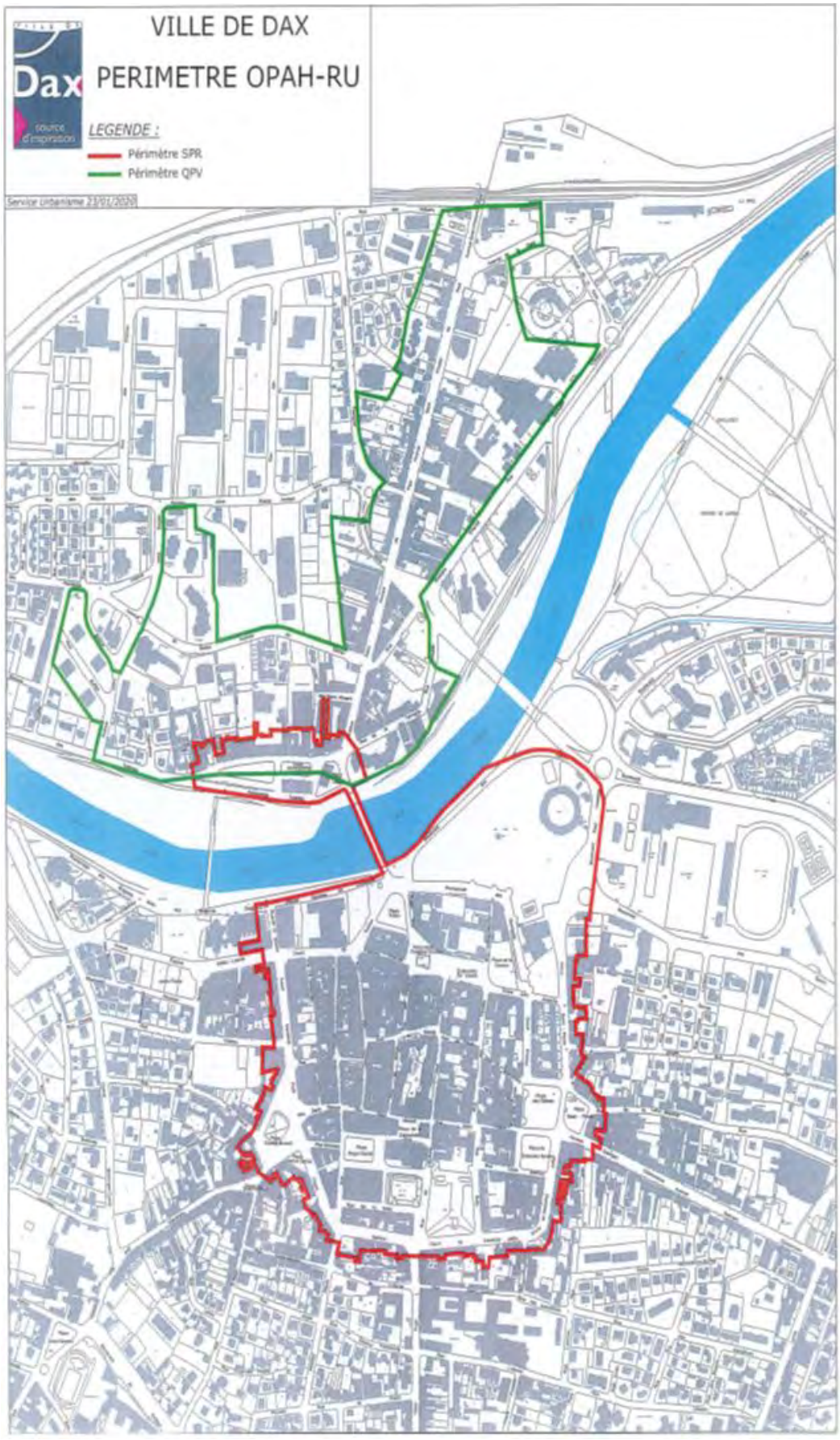

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) : Durée 3 ans (2020/2023)

LES OBJECTIFS

Logements de propriétaires occupants : 163

- travaux lutte contre précarité énergétique : 105
- travaux adaptation aux handicaps : 55
- habitat indigne / très dégradé : 3

Logements de propriétaires bailleurs (précarité énergétique et lutte contre la vacance) : 45

Total : 208 logements

Pour les **propriétaires occupants**, le PIG concerne **les 20 communes** de l'agglomération du Grand Dax

Pour les **propriétaires bailleurs**, le PIG concerne **8 communes** avec des périmètres définis (centres bourgs).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

LA BIENVEILLANTE AUDACIEUSE

Projet de territoire de l'agglomération du Grand Dax 2021-2035

GRAND DAX AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

LA BIENVEILLANTE AUDACIEUSE

Projet de territoire de l'agglomération du Grand Dax 2021-2035

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

CRÉDITS PHOTOS
Grand Dax, sauf mention

COMITÉ DE RÉDACTION
Grand Dax / AUDAP

CONCEPTION GRAPHIQUE
AUDAP : Vincent Bergue

Septembre 2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ÉDITO

UNE VOLONTÉ PARTAGÉE POUR RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN !

Un an après la constitution d'une nouvelle équipe au sein d'un territoire fort de 20 communes et de 57 554 habitants, la communauté d'agglomération du Grand Dax vient de se doter d'un projet de territoire. Ce projet ne prétend pas à l'exhaustivité. Toutefois, il se veut le reflet d'une vision politique partagée, des dynamiques qui fondent la vie du Grand Dax. Il constitue également une mise en perspective de la stratégie de développement, que les élus projettent de déployer d'ici à 2035.

Faire fructifier notre capital économique et humain, renforcer notre attractivité, mieux accueillir et mieux vivre ensemble, mettre nos patrimoines naturels au coeur des transitions écologiques, énergétiques et alimentaires, telles sont les ambitions qui sont les nôtres et pour lesquelles nous avons élaboré et validé 72 actions pour le court et moyen terme.

Ces actions constituent une feuille de route pour les 15 ans à venir, feuille de route que nous nous efforcerons de suivre au mieux en tenant compte toutefois des contraintes budgétaires, techniques, politiques, qui s'imposeront à nous. Nul doute que le temps générera des évolutions et des adaptations. Mais, avec ce projet de territoire, nous avons fixé un cap et une direction.

Je souhaite remercier l'ensemble des maires du Grand Dax et l'ensemble des élus communautaires qui se sont livrés pendant 8 mois à cette réflexion collective.

Notre véritable force, c'est notre projet commun. Notre attractivité, c'est notre identité partagée. Alors ensemble, innovons, osons la bienveillance !

La bienveillance audacieuse, celle d'un territoire qui s'ouvre aux autres et qui est fier de ses valeurs. L'audace de la bienveillance, celle qui, au sein de notre territoire, mobilise toutes les énergies pour protéger, accompagner, anticiper et offrir, du logement, de l'emploi, des espaces de qualité, des mobilités vertes, des activités économiques, une agriculture raisonnée, de la formation, des loisirs, du soin, en un mot une qualité de vie incomparable !

Julien DUBOIS
Président du Grand Dax
Maire de Dax

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

L'activité thermale du Grand Dax est reconnue pour les qualités avérées de ses eaux et boues : c'est un territoire de référence incontestée en médecine thermale.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

SOMMAIRE

I.	Grand Dax, les chiffres-clés du territoire	09
II.	Méthodologie du projet	12
III.	Des marqueurs du territoire au projet d'agglomération	21
IV.	Grand Dax, l'agglomération bienveillante audacieuse	27
V.	La stratégie : défis, ambitions et actions	29
VI.	À horizon 2035	47

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

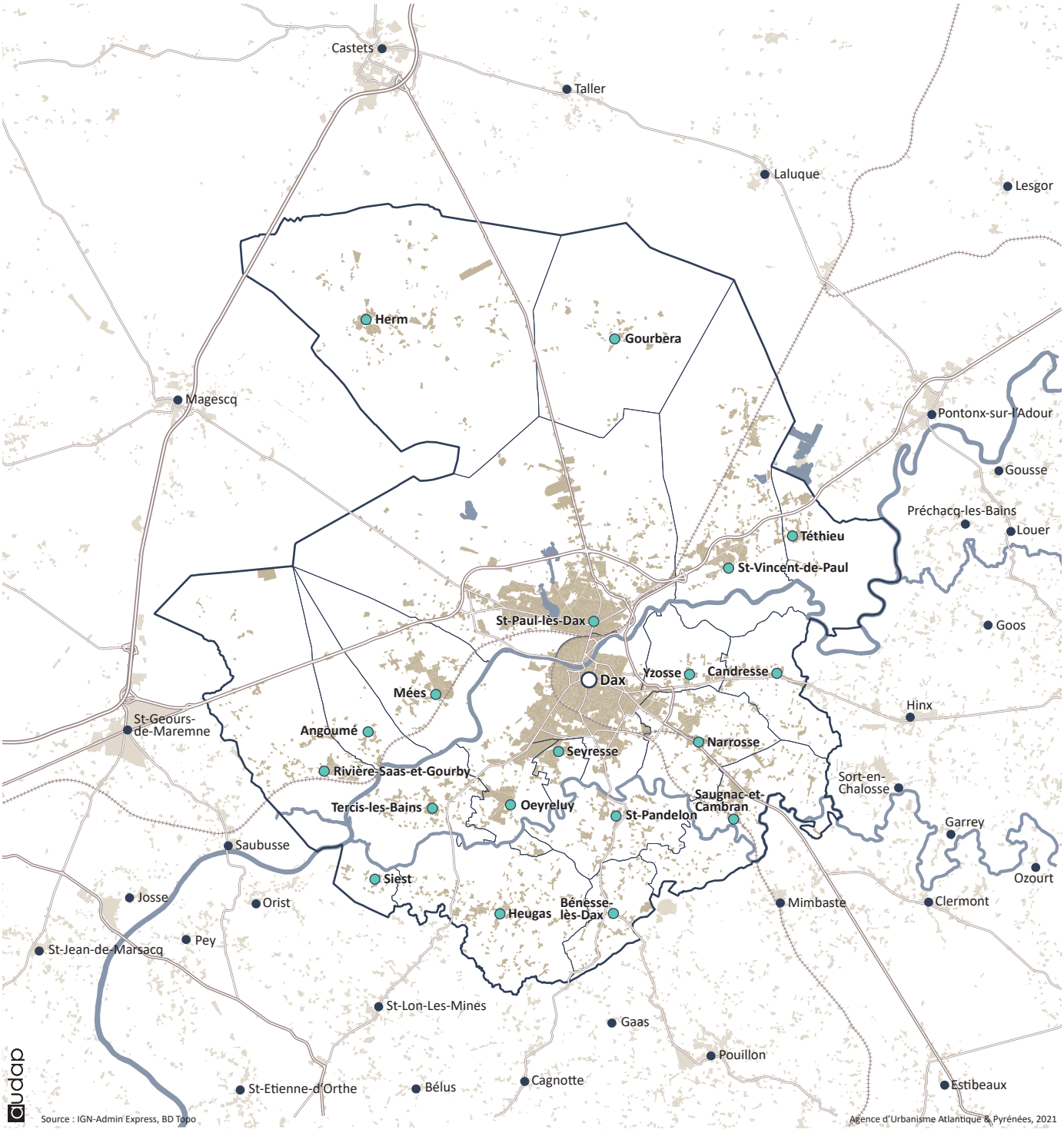

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

I. GRAND DAX, LES CHIFFRES-CLÉS DU TERRITOIRE

57 554

personnes habitent le Grand Dax en 2018

+ 239 habitants en moyenne par an entre 2008 et 2018

344,3 km²

superficie du Grand Dax

dont 91.6 km² sont habités

LES LIMITES ADMINISTRATIVES DU GRAND DAX ET L'OCCUPATION DU SOL

- *Agglomération du Grand Dax*
- *Limite de commune*
- *Routes*
- *Voie ferrée*
- *Réseau hydrographique*
- *Espaces artificialisés*

20

communes composent le Grand Dax

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

GRAND DAX LES CHIFFRES-CLÉS DU TERRITOIRE

LOGEMENTS

34 334
logements en 2018

27 573
résidences principales

4 091
résidences secondaires

7,8 %
part des logements vacants en 2018

1 839 €
prix médian au m² d'un appartement de type T3 sur la période 2016/2019

215 000 €
prix médian d'une maison de type T5 sur la période 2016/2019

OCCUPATION DU SOL

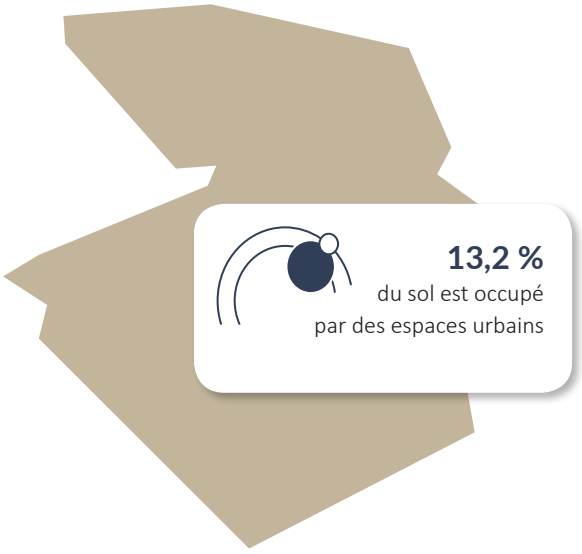

56,6 %
du sol est occupé par des espaces forestiers

27,6 %
du sol est occupé par des espaces agricoles

2,6 %
du sol est occupé par des espaces naturels

219
hectares consommés pour de l'urbain entre 2009 et 2015 sur les espaces forestiers (171 hectares) et naturels (61 hectares)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

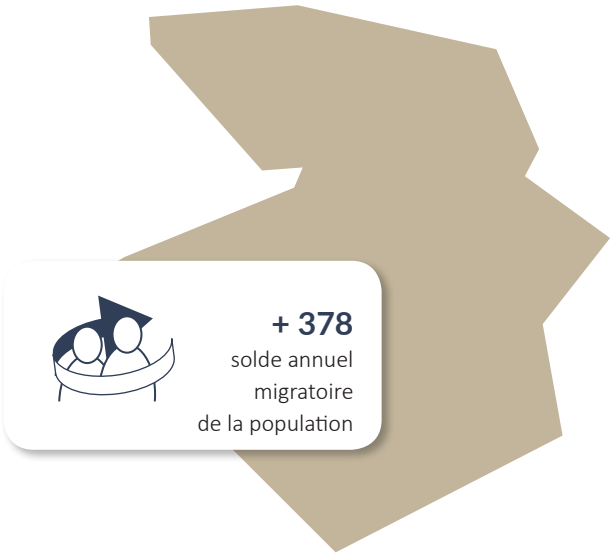

DÉMOGRAPHIE *

55 332
habitants en 2018

+ 0,48 %
taux de croissance annuel moyen de la population

- 119
solde annuel naturel de population

137 / 20 762
nombre d'habitants en 2018 de la commune la plus petite / la plus grande du territoire

MÉNAGES

27 570
ménages en 2018

dont 11 815 ménages d'une personne

2 556
ménages de type famille monoparentale

1,95
taille moyenne des ménages en 2018

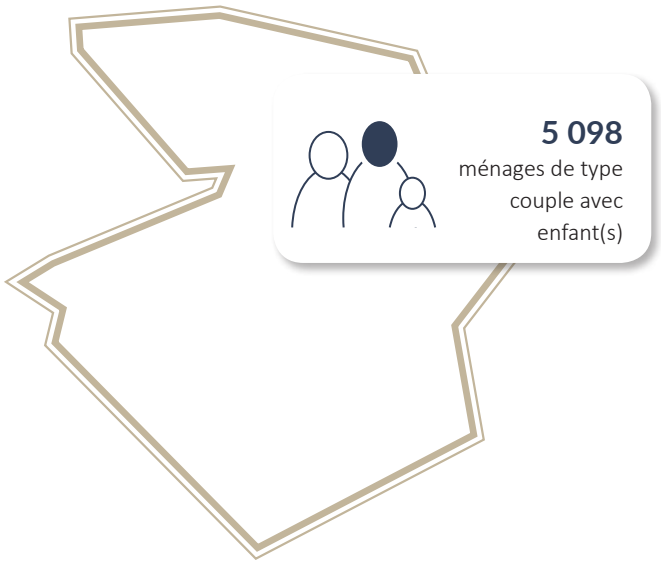

EMPLOIS

25 291
emplois au lieu de travail en 2018

+ 341
emplois créés entre 2008 et 2018

24 583
actifs résidant dans le Grand Dax

16 654
emplois salariés en 2019

1 969
établissements en 2019

15,2 %
taux de chômage

** Les chiffres clés sur la démographie ont été calculés sur la base du concept de population municipale.*

Sources : INSEE, PIGMA, GIP ATGeRi

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Des séminaires et des ateliers de travail ont permis aux élus d'identifier collectivement les forces et faiblesses de leur territoire et de définir un projet commun

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

II. MÉTHODOLOGIE DU PROJET

Pour élaborer le Projet de territoire de l'agglomération, le Grand Dax a fait appel à l'Agence d'Urbanisme Atlantiques & Pyrénées (AUDAP), en tant qu'outil d'aide à la décision publique pour le développement du territoire. La mission de l'AUDAP a été d'accompagner l'Agglomération dans la mise en place d'une dynamique collective de la part des élus et techniciens pour pouvoir écrire collectivement le projet.

Différents types d'ateliers utilisant des méthodes d'animation «design» ont permis aux élus d'approfondir et de débattre des enjeux du Grand Dax

Le Grand Dax s'est appuyée sur les méthodes de l'Agence d'urbanisme mêlant des analyses techniques de terrain, des temps d'animation et de réflexions partagées. Les élus, en tant qu'acteurs centraux du Projet d'Agglomération, ont été sollicités à différentes phases qui ont permis la construction progressive et collective du projet.

Ces phases ont également été rythmées par des réunions techniques et politiques de validation des différentes étapes avec les services techniques du Grand Dax.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

LES TEMPS DE LA CONSTRUCTION DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

TEMPS #1
NOVEMBRE 2020 / JANVIER 2021
IMMERSION DANS LE TERRITOIRE

Le but de cette première phase était de faire un état des lieux des territoires, de ses spécificités et de ses enjeux.

Séminaire de lancement
17 Octobre 2020

Lors du séminaire de lancement, les élus ont été conviés par l'AUDAP à identifier les spécificités du territoire selon une grille AFOM : Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces. Ce premier séminaire a permis d'échanger et de partager une vision commune du territoire du Grand Dax.

Lieu : Dax (locaux de l'Agglomération)
Durée : 2 h

Travail technique
24 Novembre 2020

Un comité de direction a permis de cadrer la suite de la mission de l'AUDAP.

Enquête élus

L'étape de lancement auprès des élus a été enrichie d'une enquête en ligne leur ayant permis d'identifier les spécificités et enjeux actuels et futurs du territoire. Les questions de l'enquête étaient divisées entre trois catégories : Le territoire du Grand Dax aujourd'hui ; les enjeux du Grand Dax ; le territoire du Grand Dax en 2035.

Enquête réalisée par l'AUDAP
Lancée en décembre 2020
Envoyée à près de 70 élus
43 élus y ont répondu avec une représentation de 17 communes en tout

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Diagnostic sensible

En parallèle de l'enquête, l'AUDAP a réalisé un diagnostic « sensible » du territoire en se basant sur la lecture des politiques publiques ainsi que sur une visite de terrain du Grand Dax. Ont été élaborés :

▪ Un rapport d'étonnement a été réalisé à partir de la lecture des documents cadre. (politiques publiques et documents de communication : SCoT, PLUi-H, PCAET, SDA, Schéma Cycle, PDU, stratégie marketing, RLPi, …)

▪ Un reportage photos dans les communes du Grand Dax. Cette immersion a permis d'analyser le territoire selon une grille de lecture amenant à repérer les éléments constitutifs du cadre de vie (habitat et logements, mobilités, espaces et équipements publics, atouts naturels et patrimoniaux …), et de l'attractivité (entreprises, commerces, industries, espaces de travail, lieux touristiques, …). Les clichés réalisés ont pu alimenter les différentes phases de travail du projet.

Travail technique
7, 12 & 18 Janvier 2021

Trois temps techniques ont permis aux directeurs généraux et représentants des services de l'Agglomération de pouvoir s'exprimer sur les enjeux du territoire en répondant de manière dynamique et directe à une enquête en ligne réalisée par l'AUDAP. Les questions de l'enquête portaient notamment sur la vision qu'ils ont du territoire en 2021 et sur celle qu'ils en auraient en 2035. Le débat a été enrichi d'apports de données et d'éléments de diagnostic réalisés par l'AUDAP (graphiques, photos, …).

Séminaire de travail
23 Janvier 2021

Ce grand séminaire de travail a permis de présenter aux élus les résultats de leur enquête. Ces échanges ont permis une mise en débat et une première identification d'enjeux clés pour le territoire. En seconde partie de séminaire, l'identification des enjeux du territoire a été approfondie lors de 3 ateliers flash sur le cadre de vie, l'attractivité, et les relations territoriales du Grand Dax. Les élus ont ainsi été conviés à réfléchir, discuter, et débattre en petits groupes sur ces sujets.

Lieu : Dax (locaux de l'agglomération)
Durée : 4 h

Un compte-rendu détaillé du séminaire a été partagé avec l'équipe technique et envoyé aux élus.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

TEMPS #2
FÉVRIER / MARS 2021
APPROFONDISSEMENTS

Cette phase de travail avait pour but d'approfondir les réflexions sur les enjeux du territoire en allant directement à la rencontre de tous les maires du Grand Dax.

Entretiens territorialisés
Mars 2021

Cinq entretiens territorialisés ont permis de spatialiser plus précisément les enjeux du territoire en termes de tourisme-loisirs / économie / agriculture et alimentation / et centralités. Les entretiens se sont tenus dans 5 communes du Grand Dax.

Des groupes de 4 à 5 maires avaient été réalisés selon un découpage géographique. Ils ont ainsi pu approfondir leurs réflexions en identifiant de manière spatiale les projets ou intentions de projet pouvant répondre aux enjeux issus du séminaire.

1ER entretien : 3 mars 2021

Lieu : Mairie de Téthieu
Durée : 2 h
4 représentants de Herm, Gourbera, Saint-Vincent-de-Paul, Téthieu

2ème entretien : 4 mars 2021

Lieu : Mairie de Narrosse
Durée : 2 h
4 représentants de Narrosse, Yzosse, Candresse, Saugnac-et-Cambran

3ème entretien : 9 mars 2021

Lieu : Mairie de Bénesse-lès-Dax
Durée : 2 h
5 représentants de Bénesse-lès-Dax, Oeyreluy, Saint-Pandelon, Seyresse, Heugas

4ème entretien : 18 mars 2021

Lieu : Mairie de Mées
Durée : 2 h
5 représentants d'Angoumé, de Tercis-les-Bains, Rivière-Saas-et-Gourby, Siest, Mées

5ème entretien : 19 mars 2021

Lieu : Dax (locaux de l'agglomération)
Durée : 2 h
4 représentants de Dax et Saint-Paul-lès-Dax

--

Préparation et présentation par l'AUDAP des 5 compte-rendus, partagés à l'équipe technique, puis envoyés aux participants des entretiens territorialisés.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

TEMPS #3
MARS / MAI 2021
ATELIERS IN SITU

La méthode choisie a été celle d'une « reconstruction » en partant de la définition des actions principales à mener, pour remonter ensuite aux intentions, orientations, et jusqu'aux grandes ambitions du projet. Quatre temps de travail ont permis de faire éclore ces ambitions.

Ateliers IN SITU
Mai 2021

Quatre temps de travail ont permis de faire éclore les ambitions. Ils ont été menés dans quatre communes différentes du Grand Dax où les élus étaient à chaque fois conviés à réfléchir de manière individuelle et collective et à débattre selon une animation préparée par l'AUDAP. Chaque atelier durait une demi-journée.

1er atelier In Situ
Thème : «Un territoire nourricier et résilient»

Date : 7 Mai 2021
Lieu : Narrosse
Plus de 25 élus

2ème atelier In Situ
Thème : «Un territoire entreprenant et apprenant»

Date : 17 Mai 2021
Lieu : Mées
Plus de 25 élus

3ème atelier In Situ
Thème : «Un territoire équipé qui cultive la qualité de vie au quotidien»

Date : 19 Mai 2021
Lieu : Saint-Paul-lès-Dax
Une trentaine d'élus

4ème atelier In Situ
Thème : «Un territoire équipé qui rayonne sur un bassin de vie élargi»

Date : 25 Mai 2021
Lieu : Saint-Vincent-de-Paul
Plus d'une trentaine d'élus

TEMPS #4
JUIN / JUILLET 2021
SÉMINAIRE DE SYNTHÈSE

Les deux derniers séminaires de synthèse visaient à présenter l'armature et le contenu du projet d'Agglomération afin de le valider collectivement. Au-delà des discussions du contenu, les séminaires ont permis un séquençage du plan d'actions d'ici à 2035.

Présentation et validation du projet
Juin- juillet 2021

1er séminaire :
Présentation du projet d'Agglomération du Grand Dax et validation du contenu.

Date : 29 Juin 2021
Lieu : Dax (locaux de l'agglomération)
Durée : 3h

2ème séminaire :
Séquençage des actions défini lors de 4 ateliers portant sur les 4 ambitions du projet (faire fructifier le capital économique et humain du Grand Dax ; Assumer notre rayonnement et renforcer notre attractivité en Sud Aquitain ; Mettre la transition écologique au cœur des politiques du Grand Dax ; Mieux accueillir et mieux vivre ensemble dans le Grand Dax).

Date : 19 Juillet 2021
Lieu : Dax (locaux de l'agglomération)
Durée : 3h

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Bien vieillir sur le territoire du Grand Dax, une ambition partagée du Projet d'agglomération

Photo : CD40 - Sébastien Zambon

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

III. DES MARQUEURS DU TERRITOIRE AU PROJET D'AGGLOMÉRATION

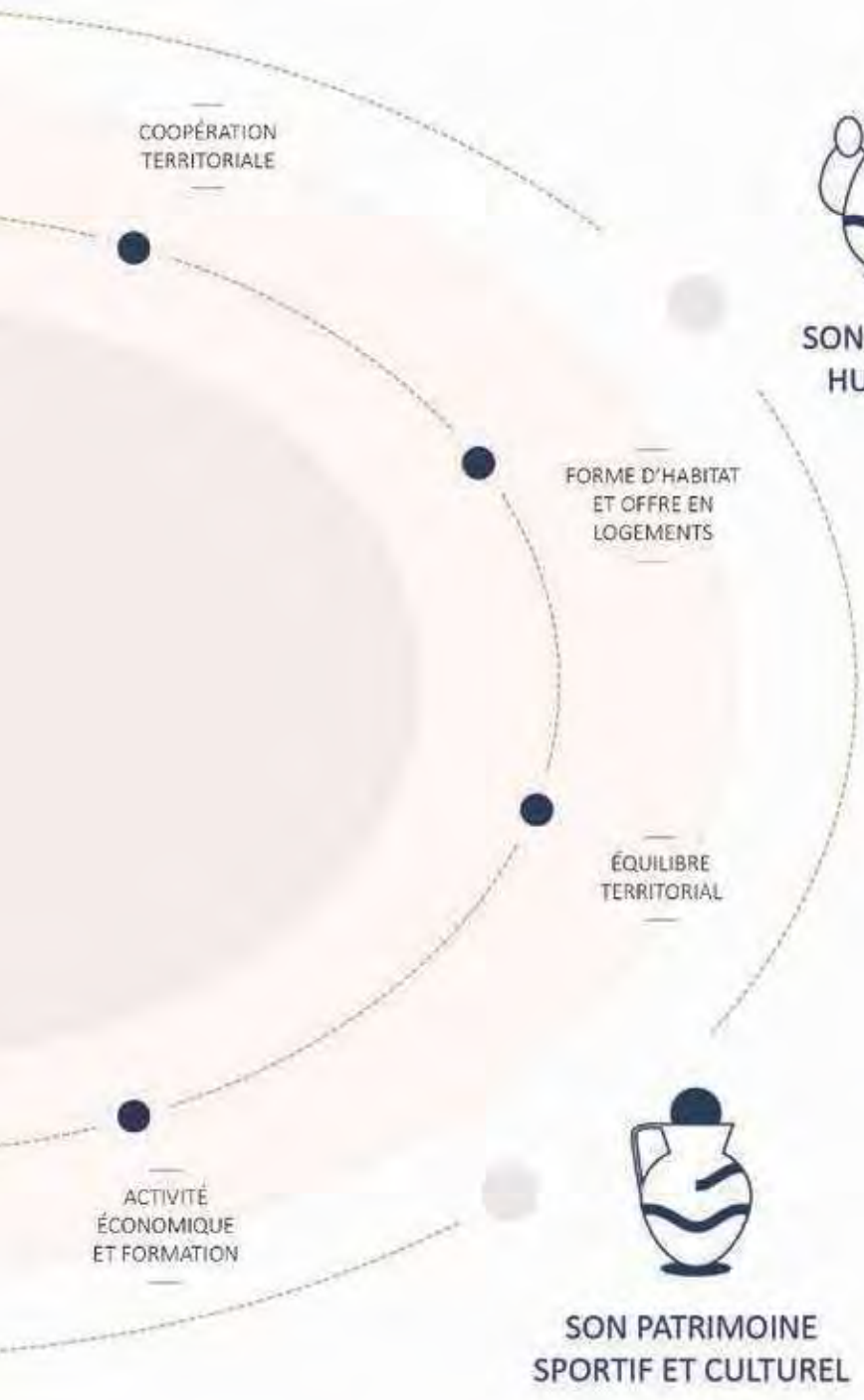

Le Grand Dax a décidé d'élaborer un Projet de territoire afin de définir une stratégie commune de développement permettant de lier de manière cohérente toutes les politiques publiques du territoire.

Cette stratégie de développement se base sur les atouts et enjeux du territoire identifiés par les élus et les services de l'Agglomération. Sa mise en œuvre se fera grâce à l'élaboration d'un plan d'actions à horizon 2035.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

SPÉCIFICITÉS DU GRAND DAX : LES MARQUEURS DU TERRITOIRE

L'identification des marqueurs du territoire permet de savoir sur quels piliers s'appuyer pour élaborer une stratégie cohérente de développement territorial. Le Grand Dax en possède six principaux, qui modèlent son identité et en font un territoire unique.

L'ADOUR, LE LUY ET LES COURS D'EAU

Ces éléments aquatiques façonnent les paysages et représentent des opportunités de développement sportif, culturel, modal. Cependant, ils constituent également des menaces pour les populations et les biens lors des inondations qui risquent de s'aggraver à cause du changement climatique. Le projet de territoire doit tirer parti de ces éléments tout en prévoyant un volet fort sur l'adaptation au changement climatique pour sécuriser habitants et biens du Grand Dax.

SA POSITION GÉOGRAPHIQUE DE CARREFOUR

Le Grand Dax se situe au sud des Landes, aux portes du Pays Basque et du Béarn, et est facilement accessible au nord de la région et de la France grâce à sa gare LGV (1h de Bordeaux, 3h de Paris). La proximité de la frontière espagnole ainsi que de celle des aéroports de Pau et de Biarritz en font également un territoire rayonnant à l'international. Sa position géographique de carrefour constitue un réel atout à exploiter pour augmenter l'attractivité du territoire et pour y fixer les populations.

SON DOUBLE VISAGE : URBAIN ET RURAL

Le territoire du Grand Dax est ambivalent : entre une double polarité (Dax et Saint-Paul-lès-Dax) très urbanisée et une multitude de bourgs parfois très ruraux, ses paysages très divers témoignent de cette ambivalence (quartiers d'habitations, zones d'activités économiques, champs, forêts, barthes, carrières, ...). Cette ambivalence est une richesse à développer.

SES THERMES

Avec 16 établissements thermaux et plus de 60 000 curistes par an, le Grand Dax est connu pour être la première destination thermale de France. Son adhésion au cluster thermal néo-aquitain « Aqui O Thermes » témoigne de son dynamisme dans ce secteur, vecteur d'emplois et de revenus. Au-delà du bien-être, le Grand Dax présente également de nombreux atouts dans la filière de la santé avec la présence d'un centre hospitalier, du village Alzheimer, et du Data Center labellisé santé. Enrichir et diversifier ce secteur renforcera l'attractivité du Grand Dax.

« Ferias, rugby, tauromachie sont autant d'événements qui font du Grand Dax un territoire attractif pour les loisirs (...) La diversification et l'enrichissement de l'image culturelle et sportive du Grand Dax pourra se baser sur ce substrat local. »

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

SON PATRIMOINE SPORTIF ET CULTUREL

Ferias, rugby, tradition taurine sont autant d'événements qui font du Grand Dax un territoire attractif pour les loisirs. La présence de nombreux équipements sportifs et culturels permet le développement de ce patrimoine local. La diversification et l'enrichissement de l'image culturelle et sportive du Grand Dax pourra se baser sur ce substrat local.

SON ÉCHELLE HUMAINE

La taille de l'agglomération, 55 000 habitants, en fait un territoire de proximité, mais qui peut néanmoins parfois freiner les ambitions de développement du territoire. Trouver la taille « raisonnable » ou « raisonnée » du Grand Dax, permettra de configurer des services sur mesure et correspondant aux attentes de la population locale et des futurs arrivants.

Présentes dans le répertoire du patrimoine culturel immatériel français, les Fêtes de Dax se tiennent traditionnellement autour du 15 août. Elles sont l'un des marqueurs phare du territoire où le patrimoine culturel local est mis à l'honneur.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

LES GRANDS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

Le projet de territoire s'attache à répondre à des enjeux en mobilisant tous les atouts et opportunités du Grand Dax en matière de logement, mobilité, économie, formation, agriculture, aménagement, et développement territorial global et durable.

ÉQUILIBRE TERRITORIAL

L'enjeu est de trouver les complémentarités et synergies entre les deux faces du Grand Dax (urbaine et rurale). Le but est de créer des réseaux entre les bourgs et le centre afin de rééquilibrer l'offre en services et équipements et de les rendre accessibles facilement à toute la population du territoire.

MAILLAGE MODAL ET MOBILITÉ

Le territoire doit continuer son maillage pour rééquilibrer la desserte en transports. Au-delà de son maillage interne, le Grand Dax peut renforcer ses connexions avec ses voisins et ses liaisons vers le littoral. S'appuyer sur les transports en communs et modes « doux » (vélo, marche, fluvial) peuvent être des réponses à cet enjeu de connexion modale.

QUALITÉ DES ESPACES ET CADRE DE VIE

Afin de préserver le patrimoine bâti local tout en permettant le développement territorial, une attention particulière peut être portée à l'aménagement des entrées de villes, des centres-bourgs et centres-villes, et à celui de l'espace public de manière générale. Ceci peut induire des efforts à réaliser dans la construction du bâti lui-même (matériaux, couleurs, …) et dans la forme urbaine à privilégier (contexte d'implantation du bâti) pour renforcer l'harmonisation et la qualité des espaces de vie.

FORME D'HABITAT ET OFFRE EN LOGEMENTS

Pour pouvoir rester attractif et attirer de nouveaux habitants, le territoire doit proposer une forme d'habitat adaptée à ses ambitions. La densité, si elle est travaillée et si elle rassemble de nombreuses commodités (jardin, parking, entrées individuelles), peut répondre à ces objectifs. Les logements doivent également être adaptés aux habitants en termes de loyers et d'offre. Mieux répartir le logement social et les appartements adaptés aux familles et aux personnes seules vieillissantes peut être un enjeu pour le territoire.

RESSOURCE FONCIÈRE

Pour pouvoir mettre en œuvre son projet, l'Agglomération doit pouvoir s'appuyer sur une stratégie foncière globale. Cette stratégie guidera le développement à la fois urbain, commercial, mais aussi agricole et rural en visant la moindre artificialisation des sols. De nombreux acteurs peuvent être impliqués dans cette stratégie (EPFL, SAFER, …).

« Pour pouvoir mettre en œuvre son projet, l'Agglomération doit pouvoir s'appuyer sur une stratégie foncière globale »

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ACTIVITÉ AGRICOLE ET SYLVICULTURE

Pour faire face à la déprise agricole, le Grand Dax peut s'appuyer sur ces atouts territoriaux tout en misant sur de nouveaux modèles de développement sur le volet productif (agriculture, maraîchage), sur la transformation (ateliers locaux, légumeries), sur la distribution (marchés, AMAP), et sur la consommation des habitants (consommation locale, de qualité). Le Grand Dax peut également se tourner vers ses voisins pour se donner des ambitions plus importantes telle que devenir le « ventre » des Landes.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET FORMATION

Offrir aux futurs habitants des possibilités de se former et de travailler dans le Grand Dax constitue un levier majeur d'attractivité. Pour cela, le Grand Dax peut renforcer son offre de formations et d'emplois en santé, sur le numérique, et sur le tourisme. Le territoire peut également chercher à développer de nouvelles activités innovantes (silver économie, filière-bois durable, …). Des synergies doivent être créées entre les acteurs déjà présents sur le territoire afin de développer des réseaux pouvant participer du rayonnement de l'Agglomération.

COOPÉRATION TERRITORIALE

En plus d'agir à son échelle, l'enjeu pour le Grand Dax est aussi d'agir avec ses voisins : Maremne Adour Côte Sud (MACS), Côte Landes Nature, Orthes et Arrigans, Terre de Chalosse, ou encore Pays Tarusate. Le but est de pouvoir échanger et créer des réseaux permettant de mutualiser des moyens pour avoir une force de frappe plus importante et accroître son rayonnement plus facilement.

Pour pouvoir mettre en œuvre son projet, l'Agglomération doit pouvoir s'appuyer sur une stratégie foncière globale. Cette stratégie guidera le développement à la fois urbain, commercial, mais aussi agricole et rural en visant la moindre artificialisation des sols.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

En s'appuyant sur sa position de carrefour (gare LGV) et d'agglomération jusqu'ici préservée de l'inflation urbaine littorale, le Grand Dax peut construire sur la Bienveillance une puissante attractivité rayonnant bien-au-delà de son bassin et de sa région.

Photo : balloide-photo.com

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

IV. GRAND DAX, L'AGGLOMERATION BIENVEILLANTE

Le projet propose de s'appuyer sur notre tradition historique du soin thermal, depuis l'Antiquité, pour construire notre attractivité, en élargissant la notion du « prendre soin » à notre environnement, au quotidien de notre population et de nos visiteurs, à notre culture et à nos activités économiques.

« La Bienveillance est source d'innovations, tant sociales, qu'environnementales ou technologiques. »

Si la formule « Prenez soin de vous ! » est devenue virale avec la crise sanitaire, son étymologie[1] et son origine ne sont pas liées au domaine de la maladie et du curatif, bien au contraire ! Prendre soin, c'est anticiper, c'est prévenir, c'est être bienveillant.

On prend soin de sa famille, de ses amis (« être aux petits soins pour quelqu'un »), de son intérieur, de son jardin, de ses plantes, de son environnement, … Prendre soin, c'est veiller à ce qu'une chose se conserve, grandisse et prospère. Traduire le « prendre soin » par la Bienveillance et l'afficher comme Projet d'Agglomération, c'est affirmer pour les élu.e.s leur volonté d'incarner la relation à l'humain, à l'environnement, à l'entreprise, à la collectivité.

La Bienveillance a quelque chose d'une manière révélatrice d'envisager la société:

Elle implique la volonté de créer une communauté, d'incarner une relation. On s'adresse non pas à un « quidam » mais à une personne. On dit finalement « je m'intéresse à toi ». En s'appuyant sur sa position de carrefour (gare LGV) et d'agglomération jusqu'ici préservée de l'inflation urbaine littorale, le Grand Dax peut construire sur la Bienveillance une puissante attractivité rayonnant bien-au-delà de son bassin et de sa région.

D'autant que la Bienveillance est source d'innovations, tant sociales, qu'environnementales ou technologiques. Elle ouvre des champs d'activités qui seront porteurs pour les inévitables transitions que nous aurons à opérer. Par exemple, dans les domaines :

- de la préservation des ressources locales et de leur exploitation raisonnée,

- des services à la population, y compris par le Numérique,

- de la santé et du développement de programmes de Recherche & Développement autour du Thermalisme.

La Bienveillance peut attirer et permettre l'accueil d'une offre de formations supérieures ou spécialisées (y compris en formation continue pour adultes) dédiées : en médecine, social, environnement, agriculture, ressources du bois, voire en urbanisme favorable à la santé, …

Pour construire concrètement ce projet pour le Grand Dax d'une Agglomération Bienveillante, les élus ont défini quatre grands défis déclinés en ambitions, traduites dans un programme d'actions. Ce sont ces défis et ambitions qui permettent de poursuivre l'écriture de ce récit pour le Grand Dax en 2035.

---

[1] Il est intéressant de noter que l'injonction « Prends soin » se dit « Cura », en latin, de la racine verbiale « curare » qui signifie « se soucier » origine qui a donné le mot « cure » en français et « care » en anglais.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Dax est le point de rencontre de tous les modes de transport.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

V. LA STRATÉGIE : DÉFIS, AMBITIONS ET ACTIONS

QUATRES DÉFIS POUR GUIDER LE PROJET D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX

Traduire le Projet en défis à relever permet de dessiner des ambitions ainsi que de définir les actions et moyens à mettre en œuvre pour concrétiser le Projet. Quatre grands défis orientent la stratégie de mise en œuvre du Projet.

«Asseoir le Grand Dax comme espace de convergence du Sud Landes et « capitale » du Prendre soin»

· Défi 1

Permettre à la population du Grand Dax et aux futurs habitants d'avoir la possibilité de se former et de travailler sur notre territoire, affirmé comme l'espace de convergence du Sud Landes.

· Défi 2

Procurer aux habitants et usagers du territoire des avantages urbains et villageois leur permettant d'évoluer dans des environnements de qualité au quotidien.

· Défi 3

Proposer aux habitants un mode d'alimentation sain en favorisant le « bien manger », dans un territoire nourricier et résilient.

· Défi 4

Permettre à la population et aux usagers du Grand Dax et plus largement du Sud Aquitaine de pouvoir profiter de notre territoire et de pouvoir s'y divertir dans un objectif de rayonnement.

Ces défis illustrent les différentes conditions pour asseoir le Grand Dax comme espace de convergence du Sud Landes et « capitale » du Prendre soin, permettant l'amélioration du bien-être de la population locale, des visiteurs, de l'environnement et des ressources naturelles.

Ils intègrent tous les champs de l'action publique (économie, formation, modèle de développement, équipements, réseaux, agriculture, distribution et restauration, tourisme, loisirs, thermalisme, santé, …) et traduisent la réflexion globale qui a été menée sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AMBITION 1 : FAIRE FRUCTIFIER LE CAPITAL ECONOMIQUE ET HUMAIN DU GRAND DAX

Permettre à la population du Grand Dax et aux futurs habitants d'avoir la possibilité de se former et de travailler sur notre territoire affirmé comme l'espace de convergence du Sud Landes.

NOTRE AMBITION EN DÉTAILS :

Nous sommes conscients que la crise sanitaire révèle la limite de notre modèle économique historiquement fondé sur la seule activité thermale.

Premièrement, notre ambition économique est de faire évoluer notre modèle thermalisme-santé en y intégrant la dimension sports-loisirs-bien-être, qui permettra de multiplier les publics-cibles en diversifiant les offres (aqua-ludisme, beauté, bien-être, sport…). Cette ambition s'articule avec notre volonté de se réconcilier et faire avec l'eau et plus généralement avec les patrimoines du territoire. Dans l'optique de diversifier les publics-cibles, nous souhaitons :

▪ Renforcer l'activité tourisme d'affaire en s'appuyant sur les potentiels du territoire (hôtel de luxe, projet de golf, projet de salle multimodale, …),

▪ Développer le tourisme vert familial pour révéler toutes les richesses du territoire qu'elles soient urbaines ou rurales,

▪ Considérer nos habitants comme les premiers touristes de notre territoire et leur faire mieux connaître notre Histoire.

Deuxièmement, nous souhaitons prioritairement appuyer le développement économique à partir de nos atouts (Pulseo, …) sur :

▪ Le développement des entreprises déjà installées sur le territoire et les accompagner dans leur besoin en matière de foncier économique (ZAE, …), d'immobilier d'entreprises (pépinières, fablab, …) et de services (numérique, mobilité, …).

▪ Le développement de l'entreprenariat par la création et la reprise d'établissements.

▪ Le positionnement du territoire sur les filières de demain en s'autorisant de prendre le temps d'une réflexion prospective avec les acteurs économiques.

Enfin, nous considérons que l'enseignement supérieur et professionnel est la clé de voûte de notre ambition économique voire de notre projet d'agglomération. En effet, il doit alimenter et faire fructifier les filières économiques du Grand Dax pour permettre dans le même temps aux acteurs économiques de disposer des ressources humaines adaptées à leur évolution et aux jeunes de trouver des métiers qualifiés dans le territoire.

NOTRE CADRE D'INTERVENTION :

Pour mettre en œuvre cette ambition, nous avons retenu le cadre d'intervention suivant :

▪ Décloisonner en travaillant davantage entre nous, avec les acteurs institutionnels, les acteurs économiques et les territoires voisins,

▪ Mieux articuler notre stratégie économique avec les stratégies habitat, mobilités, services, loisirs … et notamment en lien avec la stratégie foncière,

▪ Anticiper / se projeter à long terme en animant les acteurs du tissu économique local.

«Développer le tourisme vert familial pour révéler toutes les richesses du territoire qu'elles soient urbaines ou rurales. »

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

» 1.1 : CONFORTER LE THERMALISME EN DIVERSIFIANT SES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC « SPORT / LOISIRS / BIEN-ÊTRE »

PHASE 1 2021 / 2026 — PHASE 2 2027 / 2035

1.1.1 : Conforter le Thermalisme

Action 1 : Accompagner et poursuivre la recherche et l'innovation en matière de thermalisme

1.1.2 : Renforcer l'activité tourisme d'affaire en s'appuyant sur les potentiels du territoire

Action 2 : S'appuyer sur les espaces existants et outils numériques pour développer le tourisme d'affaire

Action 3 : Compléter l'offre en termes de salles de réunions et de formations et d'espaces de coworking

Action 4 : Accompagner la création d'un golf privé sur le territoire

1.1.3 : Développer le tourisme vert familial pour révéler toutes les richesses du territoire qu'elles soient urbaines ou rurales

Action 5 : Réaliser un schéma de développement touristique valorisant aussi les zones rurales

Action 6 : Développer les circuits de découverte pour valoriser la forêt, les Barthes, les Tourbières, et les Carrières

Action 7 : Promouvoir l'offre touristique gastronomique en lien avec les producteurs et les restaurateurs (exemple : Bienvenue à la ferme)

Action 8 : Favoriser la création de logements touristiques ruraux (gîtes ruraux, fermes) ou insolites (cabanes dans les arbres)

Action 9 : Etudier la navigation de loisirs et sportive sur l'Adour, le Luy, et les cours d'eau du territoire

Promouvoir l'offre touristique gastronomique en lien avec les producteurs et les restaurateurs

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

1.1.4 : Considérer nos habitants comme les premiers touristes de notre territoire et leur faire mieux connaître notre Histoire

Action 10 : Développer des circuits touristiques permettant de relier des atouts de plusieurs communes

Action 11 : Améliorer les liaisons piétonnes entre le quartier de la gare et les centres-villes

Action 12 : Développer les applications de Géocaching dans les communes qui n'en ont pas encore

Action 13 : Etendre le label «Ville et Pays d'Art et d'Histoire» à tout le Grand Dax

» 1.2 : APPUYER NOTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SUR NOS ATOUTS / SPÉCIFICITÉS

PHASE 1 2021 / 2026 — PHASE 2 2027 / 2035

1.2.1 : Accompagner dans leurs besoins les entreprises déjà installées sur le territoire

Action 14 : Mettre en place une stratégie foncière économique pour le Grand Dax

Action 15 : Rendre les zones d'activités économiques plus attractives en renforçant l'offre de services aux travailleurs et usagers

Action 16 : Améliorer l'attractivité des commerces de centre-ville et de centre-bourg en accompagnant les aménagements urbains

Action 17 : Développer les ateliers de transformation pour permettre l'industrialisation et la commercialisation des produits locaux

1.2.2 : Développer l'entreprenariat par la création et la reprise d'établissements

Action 18 : Faire connaître les entreprises et start-up existantes pour développer de nouvelles entreprises (ex : Beer up)

Action 19 : Accompagner le renouvellement urbain et économique du quartier Gare-Sablar, poumon de l'Agglomération

Action 20 : Renforcer les partenariats avec les chambres consulaires

1.2.3 : Positionner le Grand Dax sur les filières de demain

Action 21 : Accompagner la recherche et l'innovation en matière de santé, de filière bois, de numérique, …

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

» 1.3 : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET PROFESSIONNEL COMME MOTEUR DU PROJET

PHASE 1 2021 / 2026 — PHASE 2 2027 / 2035

1.3.1 : Alimenter et faire fructifier les filières économiques du Grand Dax

Action 22 : S'appuyer sur les formations paramédicales du Grand Dax pour renforcer l'offre de soin

Action 23 : S'appuyer sur les lycées et formations agricoles existantes pour développer l'agriculture sur le territoire, en lien avec les organisations professionnelles agricoles

Action 24 : Développer les filières de formation artisanales locales en lien avec les partenaires

1.3.2 : Permettre dans le même temps aux acteurs économiques de disposer des ressources humaines adaptées à leur évolution, …

Action 25 : Poursuivre la démarche de GPECT en cours pour mettre en adéquation les formations avec les besoins des entreprises

Action 26 : Pérenniser le partenariat avec le CNAM et/ou en créer de nouveaux avec d'autres établissements pour maintenir et élargir l'offre de formations sur le territoire

Action 27 : Valoriser et faire connaître les filières d'enseignement supérieur du territoire (forum étudiant, plateforme internet sur le site de l'agglo, application numérique, …)

Action 28 : S'appuyer sur le Comité Local de l'Enseignement Supérieur pour développer les formations

1.3.3 : … et aux jeunes de trouver des métiers qualifiés dans le territoire

Action 29 : Créer un campus universitaire

Action 30 : Attirer de nouvelles formations supérieures sur le territoire

Action 31 : Structurer l'offre de logements étudiants

Accompagner la recherche et l'innovation en matière de santé, de filière bois, de numérique.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Faire du sport un atout de rayonnement du territoire - Aquae, le centre aquatique du Grand Dax.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AMBITION 2 : ASSUMER NOTRE ROLE DE CONVERGENCE POUR RENFORCER NOTRE ATTRACTIVITE EN SUD AQUITAIN

Permettre à la population et aux usagers du Grand Dax et plus largement du Sud Aquitaine de pouvoir profiter de notre territoire et de pouvoir s'y divertir dans un objectif de rayonnement.

NOTRE AMBITION EN DÉTAILS :

Nous considérons que par son histoire et ses fonctions (gare LGV, Hôpital, les Halles, les fêtes, ses commerces, ses équipes de sport, …) le Grand Dax rayonne sur un bassin de vie élargi qui dépasse les frontières de son périmètre institutionnel. Cette attractivité doit être pleinement assumée et renforcée pour générer des dynamiques vertueuses auprès des jeunes, des familles, des entreprises, des touristes, … garants de la vitalité de notre territoire.

Parmi les atouts faisant rayonner notre territoire, le sport bénéficie d'une place importante dans le Grand Dax. Un besoin d'organiser une coopération sur les équipements pourrait permettre de redynamiser la sphère sportive locale.

Même si ce n'est pas le premier atout qui nous vient en tête lorsque nous décrivons notre territoire, la culture reste un levier de rayonnement supplémentaire. Déjà fortes d'une multitude de lieux culturels (médiathèques, bibliothèques, salles de spectacles), les communes du Grand Dax peuvent désormais réfléchir à une plus grande coordination sur la programmation à destination des habitants, et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche, sur les quatre saisons de l'année, et à tarif raisonnable.

Le Grand Dax, c'est également la maison landaise, les chants, les danses,... C'est tout un patrimoine décrivant l'âme du territoire. Renforcer cette image d'authenticité, de traditions, et d'ancrage dans un passé territorial commun permettra également de valoriser une image propre au Grand Dax. Pour parvenir à faire rayonner les atouts du territoire, ceux qui font la spécificité du Grand Dax, il faut s'appuyer sur la stratégie marketing. Ce moyen permettra d'ancrer l'âme du territoire.

NOTRE CADRE D'INTERVENTION :

Pour mettre en œuvre cette ambition, nous avons retenu le cadre d'intervention suivant concernant les politiques publiques sport, culture, patrimoine :

- Attirer par la mise à niveau des équipements existants et la création d'une salle multimodale à hauteur de l'ambition d'un territoire de convergence,

- Fédérer en faisant savoir/en faisant connaître la pluralité de «nos pépites» (spectacles, sites emblématiques, parcours, activités culturelles, …) sur l'ensemble du territoire,

- Fidéliser les habitants, les acteurs de la culture et du sport, les entreprises et les touristes.

«Réfléchir à une plus grande coordination sur la programmation à destination des habitants, et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche. »

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

» 2.1 : PROMOUVOIR NOTRE TERRITOIRE

PHASE 1 2021 / 2026 — PHASE 2 2027 / 2035

2.1.1 : Garantir la promotion du territoire

Action 32 : Élaborer une stratégie de marketing territorial

2.1.2 : Renforcer notre attractivité

Action 33 : Créer une salle multimodale (spectacles, sports, congrès, ...)

» 2.2 : FAIRE DU SPORT UN ATOUT DE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

2.2.1 : Redynamiser la sphère sportive locale

Action 34 : Réaliser un Atlas des équipements sportifs

2.2.2 : Positionner le Grand Dax en tant que terre de talents

Action 35 : Etudier la mise en réseau et la mutualisation potentielle des équipements sportifs du territoire

Action 36 : Développer une programmation sportive intercommunale

» 2.3 : VALORISER ET DÉVELOPPER NOTRE PATRIMOINE ET NOS TRADITIONS

2.3.1 : Mettre en réseau / synergie des équipements culturels

Action 37 : Réaliser un atlas des équipements culturels permettant la mise en réseau / synergie

2.3.2 : Offrir aux habitants et aux voisins du Grand Dax, un programme culturel riche, sur les quatre saisons de l'année, et à tarif raisonnable

Action 38 : Faciliter le développement d'événements festifs

Action 39 : Mettre en réseau et fédérer les animations culturelles du territoire

Action 40 : Faire rayonner notre identité (course landaise, corrida, salsa, rugby, basket, ...)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AMBITION 3 : MIEUX ACCUEILLIR ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS LE GRAND DAX

Procurer aux habitants et usagers du territoire des avantages urbains et villageois leur permettant d'évoluer dans des environnements de qualité au quotidien.

NOTRE AMBITION EN DÉTAILS :

Nous souhaitons proposer à nos habitants actuels et futurs de mieux vivre dans le Grand Dax en améliorant les conditions d'habitat, de mobilité, d'accès aux services et de santé tout au long de leur vie. Cela se traduit notamment par notre volonté commune de préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain.

Pour mieux se soigner dans le Grand Dax, nous souhaitons permettre à nos habitants actuels et futurs quel que soit leur âge d'améliorer leur parcours de santé en proposant une offre globale à l'échelle du territoire et une plus grande équité territoriale dans l'accès au soin. Pour y parvenir, deux piliers sont identifiés : attirer des professionnels de santé et former localement les professionnels de la santé pour demain. Au-delà de la santé, pour mieux accompagner nos ainés dans le grand âge, nous proposons de développer l'offre de services (domotique, aides à la personne) en lien étroit avec l'ambition économique (formation et filière silver économie).

Pour mieux se loger, nous souhaitons permettre à nos habitants actuels et futurs d'accéder à un logement adapté à leurs besoins en termes de localisation et de ressources tout au long de leur parcours de vie.

Pour mieux se déplacer, nous souhaitons offrir à nos habitants des alternatives au tout voiture dans les déplacements du quotidien, notamment à pied, à vélo et en bus, vers les centres d'intérêt du territoire et aussi vers les territoires voisins. Au cœur de cette offre, nous souhaitons penser les lieux d'interconnexion entre modes de transport au sein des polarités du territoire pour mieux hiérarchiser dans l'espace et le temps le développement de nos maillages de mobilité.

Pour mieux vivre et mieux accueillir dans le Grand Dax, nous souhaitons mieux :

- Imbriquer ces dimensions (se soigner, se loger, se déplacer) en maîtrisant mieux notre développement urbain,

- Communiquer sur nos projets et valoriser nos expériences.

NOTRE CADRE D'INTERVENTION :

Pour mettre en œuvre cette ambition, nous avons retenu le cadre d'intervention suivant :

- Garantir l'équité territoriale à travers l'armature du PLUiH.

- Réinvestir en priorité nos patrimoines et nos cœurs de villages.

- Promouvoir les mobilités alternatives sur l'espace public et dans les programmes privés.

- Mettre au cœur de la stratégie foncière le renforcement des centralités et des lieux d'interconnexion.

«Il est impératif que notre offre de logements répondre aux besoins de nos habitants actuels et futurs.»

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

» 3.1 : MIEUX SE SOIGNER DANS LE GRAND DAX

PHASE 1 2021 / 2026 — PHASE 2 2027 / 2035

3.1.1 : Améliorer les parcours de santé en proposant une offre globale à l'échelle du territoire et une plus grande équité territoriale dans l'accès au soin

Action 41 : Mettre en place un Contrat Local de Santé (CLS) sur le territoire

3.1.2 : Attirer des professionnels de santé et les former localement

Action 42 : Définir quels sont les besoins en termes de professionnels de santé sur le territoire et où (en s'appuyant par exemple sur la Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences - GPECT- et le CLS)

3.1.3 : Développer l'offre de services (domotique, aides à la personne) en lien étroit avec l'ambition économique (formation et filière silver économie)

Action 43 : S'appuyer sur la GPECT et les formations pour arriver à recruter du personnel pour les services à la personne

» 3.2 : MIEUX SE LOGER DANS LE GRAND DAX

3.2.1 : Permettre à nos habitants actuels et futurs d'accéder à un logement adapté à leurs besoins en termes de localisation et de ressources …

Action 44 : Réhabiliter le parc vétuste et requalifier les centres anciens

Action 45 : Favoriser les dispositifs d'accession sociale à la propriété

Définir quels sont les besoins en termes de professionnels de santé sur le territoire et où (en s'appuyant par exemple sur la GPEC-T et le CLS)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Développer les réseaux et favoriser les usages numériques de tous et pour tous.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Action 46 : Mieux répartir et développer une offre équilibrée de logements sociaux en lien avec la stratégie foncière

Action 47 : Requalifier l'offre de logement social par la réhabilitation/rénovation

Action 48 : Proposer une offre de logements en habitat inclusif dans les nouvelles opérations (personnes âgées, handicapées…)

Action 49 : Mettre au point un plan global pour l'accueil des gens du voyage

» 3.3 : MIEUX VIVRE ET MIEUX ACCUEILLIR DANS LE GRAND DAX

PHASE 1 2021 / 2026 — **PHASE 2** 2027 / 2035

3.3.1 : Préserver la qualité de notre environnement en maîtrisant notre développement urbain

Action 50 : Mettre en place une stratégie foncière de l'habitat pour le Grand Dax croisée avec les autres politiques publiques dont mobilité et environnement

Action 51 : Cibler le développement de l'habitat dans les centres et les dents creuses

3.3.2 : Faciliter et généraliser l'accès au numérique

Action 52 : Développer les usages numériques

Action 53 : Achever le réseau de fibre optique pour desservir les habitations non couvertes (extension du réseau)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AMBITION 4 : METTRE NOS PATRIMOINES NATURELS AU CŒUR DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES, ÉNERGETIQUES ET ALIMENTAIRES DU GRAND DAX

Proposer aux habitants un mode d'alimentation sain en favorisant le « bien manger », dans un territoire nourricier et résilient.

NOTRE AMBITION EN DÉTAILS :

Nous souhaitons prendre en main notre avenir à partir des richesses naturelles, forestières et agricoles de notre Agglomération telles que l'Adour, le Luy, les barthes, les forêts, les cultures et l'élevage mais aussi les savoir-faire hérités (valorisation et transformation) de ces activités (résine, eau, gastronomie, …).

Confrontés au dérèglement climatique, nous souhaitons de manière volontariste faire des richesses naturelles du territoire les vecteurs des transitions écologiques, énergétiques et alimentaires.

L'Agglomération devra :

- poser les bases et favoriser une agriculture et une alimentation locales,
- mieux valoriser et diversifier nos activités forestières,
- développer le potentiel en énergie renouvelable de notre territoire,
- se réconcilier et faire avec l'eau.

NOTRE CADRE D'INTERVENTION :

Pour mettre en œuvre cette ambition, nous avons retenu le cadre d'intervention suivant :

- avoir une approche transversale/systémique/circulaire : eau/agriculture/forêt,
- être exemplaire dans toutes les transitions : donner l'impulsion, le tempo, montrer l'exemple, être incitatifs et mobiliser toutes les forces du territoire (institutions, entreprises, associations, citoyens, …),
- s'assurer que nos actions soient de qualité, innovantes et durables.

«Faire des richesses naturelles du territoire les vecteurs des transitions écologiques, énergétiques et alimentaires. »

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

» 4.1 : MIEUX SE DÉPLACER DANS LE GRAND DAX

PHASE 1 2021 / 2026 — PHASE 2 2027 / 2035

4.1.1 : Avoir un programme voirie de qualité

Action 54 : Requalifier et entretenir la voirie

Action 55 : Assortir la création de voies nouvelles, d'aménagements permettant les cheminements doux

4.1.2 : Offrir à nos habitants des alternatives au tout voiture dans les déplacements du quotidien et des loisirs

Action 56 : Optimiser les réseaux de transport, urbain et scolaire (refonte du réseau en cours)

Action 57 : Créer des nouveaux aménagements cyclables de loisirs

Action 58 : Créer des aménagements cyclables pour les déplacements utilitaires (travail, études, achats)

4.1.3 : Penser les lieux d'interconnexion entre modes de transport au sein des polarités

Action 59 : Fluidifier les accès multimodaux à la gare LGV

Action 60 : Étudier la faisabilité d'une mise en place de navettes fluviales

Action 61 : Étudier la faisabilité de franchir l'eau en développant des passerelles piétonnes/cyclables pour pallier la fracture (Adour/Luy)

Offrir à nos habitants des alternatives au tout voiture dans les déplacements du quotidien et des loisirs

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

» 4.2 : POSER LES BASES ET DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION LOCALES

PHASE 1 2021 / 2026 — PHASE 2 2027 / 2035

4.2.1 : Maintenir une activité agricole sur le territoire

Action 62 : Élaborer un PAT : Projet Alimentaire Territorial (en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles)

4.2.2 : Favoriser les circuits courts et le maraîchage

Action 63 : Favoriser les ateliers de transformation de fruits et légumes sur le territoire

Action 64 : Développer les points de vente de produits locaux

» 4.3 : MIEUX VALORISER LA FORÊT ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

4.3.1 : Promouvoir la forêt comme support de la biodiversité et du paysage

Action 65 : Valoriser le patrimoine naturel remarquable (bois, arbres centenaires) à travers une offre de loisirs

Action 66 : Compléter et créer des circuits de découverte pédagogique de la forêt (bois en zones humides, etc…)

4.3.2 : Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Action 67 : Trouver des surfaces cohérentes pour développer l'énergie photovoltaïque

» 4.4 : SE RÉCONCILIER AVEC L'EAU

4.4.1 : Gérer le risque inondation

Action 68 : Réduire l'imperméabilisation des sols

4.4.2 : Favoriser l'infiltration des eaux pluviales

Action 69 : Réutiliser les eaux pluviales dans des activités productives ou pédagogiques (ex: arrosage des cultures et des jardins partagés)

Action 70 : Favoriser la plantation de végétaux adaptés au territoire et dans les espaces urbains (trame verte) dans une optique d'infiltration

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

4.4.3 : Assurer le maintien de la bonne qualité et disponibilité de l'eau

Action 71 : Développer le nombre de fontaines accessibles gratuitement sur le territoire (espaces publics, espaces de loisirs et randonneurs)

4.4.4 : Faire de l'eau un pilier du développement d'activités touristiques et de loisirs

Action 72 : Étudier les parcours aquatiques (touristiques/loisirs) en s'appuyant sur l'Adour, le Luy, les plans et les cours d'eau comme le Lac de Christus

Favoriser les circuits courts et le maraîchage

Compléter et créer des circuits de découverte pédagogique de la forêt (bois en zones humides, etc…)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

La création d'une salle multimodale visant à répondre aux besoins culturels, sportifs et de congrès d'affaire est l'une des ambitions à horizon 2035.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

VI. À HORIZON 2035

La stratégie de l'Agglomération du Grand Dax, la bienveillance audacieuse, signifie que nous souhaitons reconsidérer nos manières de concevoir les projets pour mieux innover et proposer à nos habitants, à nos usagers et à nos acteurs des solutions pour mieux se loger, mieux se soigner, mieux se former, mieux se déplacer, mieux se divertir, mieux s'alimenter, mieux pratiquer des activités sportives, mieux travailler et mieux entreprendre.

« Nous souhaitons reconsidérer nos manières de concevoir les projets pour mieux innover »

Ainsi, en 2035, en tant qu'élus du Grand Dax pour renouveler l'attractivité de notre Agglomération dans le grand Sud-Aquitain, nous visons notamment :

- la création voire l'accompagnement à la création d'équipements ludiques et sportifs (aqua-ludisme, golf privé, ...) pour favoriser le bien-être de nos habitants et de nos usagers,

- le renforcement de l'attractivité des commerces de nos centres-villes et de nos centres-bourgs en accompagnant les aménagements urbains pour offrir une meilleure qualité de vie à nos habitants,

- le renouvellement urbain du quartier Gare/Sablar pour redonner du souffle au poumon économique de l'agglomération,

- la création d'un campus universitaire permettant d'offrir à nos jeunes des formations supérieures en phase avec les besoins de nos entreprises,

- la création d'une salle multimodale visant à répondre aux besoins culturels, sportifs et de congrès d'affaire,

- grâce à l'achèvement du réseau de fibre optique pour desservir les habitations non couvertes, de développer les usages numériques à l'aide de Pulséo pour être un territoire précurseur,

- proposer une offre aboutie à nos habitants et aux usagers d'alternatives crédibles à l'usage de la voiture dans les déplacements (transport en commun, marche, vélo) notamment par la création d'aménagements dédiés.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Favoriser le bien-être de nos habitants : les berges éphémères de l'Adour..

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Agence de Bayonne

Petite Caserne
2 allée des Platanes BP 628
64106 Bayonne Cedex
Tél. 05 59 46 50 10

Agence de Pau

4 rue Henri IV
Porte J
64000 Pau
Tél. 05 33 64 00 30

Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées

Assistance à maitrise d'ouvrage

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

« la Bienveillance est source d'innovations, tant sociales, qu'environnementales ou technologiques. »

Agglomération Grand Dax

20 Av. de la Gare
40100 Dax
Tél. 05 58 56 39 40
grand-dax.fr

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Annexe III
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de communes du Seignanx

Document provisoire

ENTRE

La Communauté de communes du Seignanx

Représentée par Mme Isabelle Dufau, Présidente de la Communauté de Communes du Seignanx ;

L'État,

Représenté par Mme Cécile Bigot-Dekeyzer, Préfète du Département des Landes ;

ET

Le Département des Landes,

Représenté par M Xavier Fortinon, Président du Conseil départemental des Landes ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de Communes du Seignanx autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme… influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté de communes du Seignanx, ses communes et ses partenaires sur le territoire ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

Article 2 – Diagnostic du territoire et prospective

La Communauté de communes du Seignanx se présente au premier abord comme un territoire périurbain classique (prédominance des déplacements domicile-travail en voiture individuelle et parc de logement composé à 72% de maisons individuelles selon le PCAET en 2018). Il dispose néanmoins de **caractéristiques atypiques pour un territoire périurbain**, avec la présence de filières économiques habituellement absentes dans ces espaces. C'est un territoire productif avec 38,8% d'emplois dans l'industrie sur la part de l'emploi total (zone industrialo-portuaire de Tarnos), mais aussi agricole (22,6% de surfaces agricoles dans la superficie totale) et touristique (cf. annexe 1, fiche Préservation du patrimoine).

Cette structure constitue un **modèle de développement robuste**, du fait de sa diversité : diversité des emplois (productifs et résidentiels), des entreprises (à la fois des TPE tout comme de très grands groupes) et des filières (aéronautique, agroalimentaire, chimie, etc.). Le même constat s'impose pour la population résidente avec des catégories socioprofessionnelles et des tranches d'âges diversifiées. L'absence de spécialisation de ce territoire, à la fois d'un point de vue économique et démographique, lui apporte une certaine robustesse face aux aléas, notamment économiques.

Cependant, même si la structure du territoire est robuste, elle ne s'inscrit **pas naturellement dans une logique de durabilité sociale et écologique**. Le modèle périurbain explique en premier lieu le niveau d'émissions de gaz à effet de serre, en raison de la dépendance forte à la voiture et de l'importance des mobilités pendulaires selon le PCAET (cf. annexe 1, fiche Mobilité). Ce modèle est aussi consommateur d'espace naturel du fait d'une demande toujours croissante d'habitat individuel (cf. annexe 1, fiche Foncier). Par ailleurs, l'attractivité croissante du territoire et la pression foncière entrainent une augmentation des prix des logements, au risque d'exclure les ménages les plus modestes (cf. annexe 1, fiche Réduction des inégalités sociales et territoriales). L'industrie, en particulier les activités d'aciérie, est peu vertueuse en matière de consommation d'énergie (première filière consommatrice d'énergie du territoire) et elle ne s'appuie sur aucune énergie renouvelable (cf. annexe 1, fiche Energie). Le modèle agricole, encore majoritairement tourné vers la grande culture et l'exportation, ne répond pas aux enjeux d'autonomie alimentaire et de production d'une alimentation variée et locale à destination des habitants (cf. annexe 1, fiche Agriculture et alimentation). Enfin, ces constats ont des effets sur une biodiversité riche (cf. annexe 1, fiche Biodiversité et fiche Déchets) et sur l'équilibre qualitatif et quantitatif de l'eau (cf annexe 1, fiche Eau).

Par ailleurs, au-delà de ces éléments de convergence entre l'ensemble des communes du territoire, **il existe des contrastes territoriaux**. Les communes du littoral proposent ou sont sur le point de proposer aux habitants davantage de services de proximité (commerces, équipements publics...) et de transport (ligne de bus) que celles qui sont situées dans les terres (cf. annexe 1, fiches Accès aux services du quotidien, Accès à l'éducation et à la culture, et Redynamisation des centres bourgs). Mais la pression résidentielle réduit leur accès aux ménages les plus modestes.

Ces différents constats sont approfondis en annexe 1, sous la forme de fiches-thématiques.

Ainsi, inscrire le territoire dans une trajectoire de transition écologique est complexe, d'autant que cette mutation structurelle est dépendante de facteurs exogènes au Seignanx (avenir de l'industrie aéronautique, évolution de la politique agricole…, etc.). Néanmoins, **les constats dressés ici ne sont pas stabilisés et le territoire est en pleine évolution d'un point de vue social, économique et démographique.** On peut par exemple relever une tendance à la diversification des profils sociaux (augmentation des cadres et professionnelles intellectuelles supérieures) et à la construction de logements collectifs (entre 1991 et 2005, construction de 934 appartements, contre 1275 entre 2006 et 2014), la forte dynamique de création d'entreprises (entre 2017 et 2019, 20% de taux de création d'entreprises dans le Seignanx contre 13% dans le Pays basque) ou encore l'émergence de filières durables (circuits courts, économie circulaire, agriculture biologique, etc.).

Ce diagnostic doit donc être complété par un exercice de prospective, afin d'anticiper les dynamiques majeures qui vont influencer la physionomie du territoire dans les prochaines années. **Les quatre constats prospectifs qui suivent sont envisagés comme autant de points d'appui pour amplifier une stratégie de transition écologique et de cohésion sociale et territoriale**.

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

1/ L'arrivée massive de nouveaux habitants, notamment sur les communes littorales : un rapide décompte des logements dont la construction est déjà commencée ou programmée dans le Seignanx permet d'estimer à au moins 2000 les nouveaux habitants arrivant sur le territoire dans les cinq prochaines années. Ce flux constitue un puissant levier de transformation du fonctionnement du territoire qu'il faut gérer en tant que tel. Ainsi, du point de vue de la transition, ces logements vont marquer une évolution vers une intensification urbaine (part importante de logements collectifs). Le Seignanx devra en tirer parti pour faire évoluer les modes de vie et de pratique du territoire (mobilités, consommation...). Ces nouveaux habitants vont participer d'une diversification sociale via notamment la part de logements sociaux. Il faudra donc en faire le levier d'une plus grande cohésion sociale, par exemple au travers de l'offre de services ou de la vie associative.

2/ L'augmentation de la consommation énergétique : les industries présentes sur le territoire sont engagées dans des démarches de transition énergétique (baisse de la consommation d'électricité et de gaz selon le PCAET) mais leurs capacités de réduction de leur consommation d'énergie sont aujourd'hui structurellement limitées (activité d'aciérie notamment). En matière de mobilités, mêmes si des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture commencent à être proposées, le territoire garde un profil périurbain et le changement de comportements prendra du temps. Ainsi, ce constat prospectif conduit à retenir une orientation stratégique qui consiste moins à se centrer sur la réduction de la consommation qu'à donner priorité à la production d'énergies renouvelables alternatives.

3/ La mise en place d'une nouvelle ligne de transport : l'adhésion des communes d'Ondres et de Saint-Martin de Seignanx au Syndicat des mobilités de la Communauté Pays Basque-Adour peut être l'occasion de faire évoluer les usages quotidiens des moyens de transport sur tout le territoire, davantage tournés vers des solutions de mobilités douces. L'organisation de ces moyens de transport pourra notamment permettre de développer les flux entre l'est et l'ouest, dans un souci d'évolution équilibrée du territoire.

4/ L'augmentation de la fréquence et de la puissance des inondations : la montée en puissance des inondations constatée ces dernières années constitue un facteur important d'unification du territoire. En effet ce risque touche les communes du territoire aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur des terres. Ce risque constitue donc un puissant levier d'inflexion des politiques communautaires et communales, dans le sens de la transition écologique. Le Seignanx aura donc le souci de combiner la transformation des politiques d'urbanisme (PLUI), celles de gestion des réseaux (voirie, parking...) et celles d'occupation des sols naturels (agriculture).

Article 3 – Projet de territoire et orientations stratégiques

Face à ce diagnostic et aux dynamiques qui déterminent l'évolution du territoire communautaire, le Seignanx fait le choix de se structurer sur la base de six orientations stratégiques, qui constituent son projet de territoire.

Le Seignanx, un territoire de vie…

➢ **Dynamique** – De l'emploi, des services et des loisirs tournés vers une demande locale
- Apporter les services essentiels au territoire
- Renforcer le dynamisme des centres-bourgs
- Assurer la meilleure attractivité pour les entreprises
- Proposer des loisirs répartis sur tout le territoire

➢ **Équilibré** – Une mobilité encouragée sur l'ensemble du territoire
- Faciliter la mobilité entre l'est et l'ouest et encourager l'usage des liaisons douces pour les trajets quotidiens
- Encourager la mobilité sur l'ensemble du territoire par la valorisation du patrimoine naturel et bâti

➢ **Solidaire** – Un logement et un espace public adaptés aux besoins de chacun
- Donner accès à un parcours résidentiel adapté et de qualité avec des logements socialement et écologiquement vertueux
- Mettre à disposition des solutions de logements aux publics fragiles
- Lutter contre la précarité énergétique et accompagner les ménages dans la transition énergétique de leur logement
- Garantir la qualité et l'accessibilité des espaces publics

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

➢ **Nourricier** – L'agriculture à la base des solidarités territoriales
- Développer la consommation de produits locaux
- Préserver le foncier agricole et accompagner la transmission des terres
- Encourager les porteurs de projet au développement de l'agroécologie

➢ **Préservé** – Des écosystèmes fonctionnels
- Prévenir le risque d'inondation, organiser l'assainissement et favoriser le stockage de l'eau
- Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques
- Accompagner le tourisme dans sa transition écologique
- Accompagner le BTP dans sa transition écologique

➢ **Responsable** – Une énergie produite localement et des consommations réduites
- Organiser le développement de filières énergétiques
- Assurer l'exemplarité de l'institution publique dans l'usage et la production de l'énergie
- Accompagner les entreprises dans la baisse de leur consommation et dans l'autoproduction
- Sensibiliser tous les publics et développer la participation citoyenne

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les orientations stratégiques seront validées par le comité de pilotage sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les actions et projets du CRTE sont listés et décrits en annexe 2.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le dispositif national Territoire d'Industrie a été conçu pour accompagner des territoires à forte dimension industrielle afin de soutenir et développer ce secteur primordial pour l'économie et l'identité des territoires.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) - Pays Adour Landes Océanes fait partie des 124 territoires reconnus en France comme Territoires d'Industrie. Le territoire a été labellisé le 22 novembre 2018 par le Conseil National de l'Industrie.

Dans ce cadre, le PETR - Pays Adour Landes Océanes, et les intercommunalités le composant, assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Ils définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'Industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir des actions issues des orientations stratégiques du contrat.

Les 4 orientations stratégiques définies par le PETR dans le cadre de ce dispositif se retrouvent dans le plan d'action du CRTE :
1. Promouvoir le Territoire, l'emploi industriel et stimuler l'employabilité endogène ;
2. Structurer un véritable écosystème économique territorial fondé sur les synergies et les coopérations ;
3. Accompagner les projets structurants, innovants et durables ;
4. Développer les énergies vertes et faciliter les mobilités.

La cohérence et la bonne intégration des politiques contractuelles existantes avec l'Etat est donc assurée.

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

4.2. Validation des actions

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et indicatives.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Les projets et actions feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article correspondant. En cas d'évolution de leur contenu une fois intégrées dans le contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.
Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats…

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe…), la Banque des territoires…), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme…) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

L'élaboration du diagnostic et du projet de territoire du Seignanx, éléments clefs du CRTE, a déjà fait l'objet d'un soutien financier de 20.000€ de l'ANCT.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes du Seignanx assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Communauté de communes du Seignanx s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, chargé d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Il/elle pourra être assisté.e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes…).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef.fe de projet pourra être examiné par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

6.4. Engagements du Département des Landes

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Département, ou son représentant, et par la Présidente de la Communauté de communes du Seignanx ou son représentant.
Il est composé d'un représentant du Département des Landes, de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes du Seignanx, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Le comité de pilotage se réunit autant que de besoin et à tout le moins en fin de CRTE.

Il siégera pour :

- Valider l'évaluation du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs définis pour le CRTE
- Étudier et arrêter les demandes d'évolutions majeures de la stratégie du CRTE, proposées par le comité technique
- Faire le bilan en fin de contrat

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de communes du Seignanx. Il est chargé du suivi de l'avancement technique du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Parmi les membres du comité technique, on trouvera notamment un représentant du Département des Landes.

Il se réunira une ou deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des actions ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions des orientations du CRTE ;
- Étudier les modifications et ajouts de fiches projets et fiches actions ;

Le comité technique analysera chaque projet rattachable à un axe stratégique du contrat. Cette analyse s'effectuera notamment au regard de la maturité du projet, de son impact sur la relance de l'économie, de son ambition en termes de transition écologique, de son caractère structurant au-delà des limites communales et de son insertion dans les plans et stratégies de niveau départemental identifiés notamment dans l'accord départemental de partenariat sur les CRTE.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Les CRTE seront notamment évalués à l'aune d'un socle d'indicateurs national commun à tous les contrats. Les valeurs actuelles et les méthodologies d'alimentation seront transmises par les services de l'État.

Il s'agit des indicateurs suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre annuelles
- Consommation énergétique finale annuelle
- Production annuelle d'énergie renouvelable
- Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
- Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- Population située dans une zone à risque naturel élevé
- Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
- Part des cours d'eau en bon état écologique
- Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
- Inventaire territorial d'émissions de polluants
- Fragmentation des milieux naturels
- Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Des échanges seront engagés dès le début de l'année 2022, notamment dans le cadre des comités techniques afin de déterminer en 2022 les cibles que le territoire se fixe sur chaque indicateur. L'atteinte de ces cibles sera évaluée à la fin du contrat et donnera lieu à des points d'étape en cours d'exécution du contrat.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi selon les indicateurs définis au niveau national par l'ANCT (listés ci-dessus) et les indicateurs spécifiques à chaque action. Chaque action est évaluée a minima selon son état d'avancement et sa contribution aux indicateurs nationaux.

Ce tableau de bord est régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et autant que de besoin devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Document provisoire

Signé à Saint-Martin de Seignanx le

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches diagnostic

Annexe 2 – Plan d'action

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Document provisoire

Le Seignanx
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de communes du Seignanx

Annexe 1

Fiches diagnostic

Décembre 2021

Transition écologique et énergétique
Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Mobilité

Une forte dépendance à la voiture individuelle : la voiture est utilisée dans près de 9 cas sur 10 pour se rendre au travail et plus de 7 fois sur 10 pour des déplacements à l'intérieur d'une commune (PCAET, 2018).

Des déplacements importants du fait de l'emploi et des activités du quotidien : près de la moitié des actifs occupés qui résident dans le Seignanx travaillent dans l'agglomération bayonnaise (5 500 personnes) (PCAET, 2018).

Un espace de transit historique : le Seignanx est traversé par l'A63, la RD 810 et la RD 817.

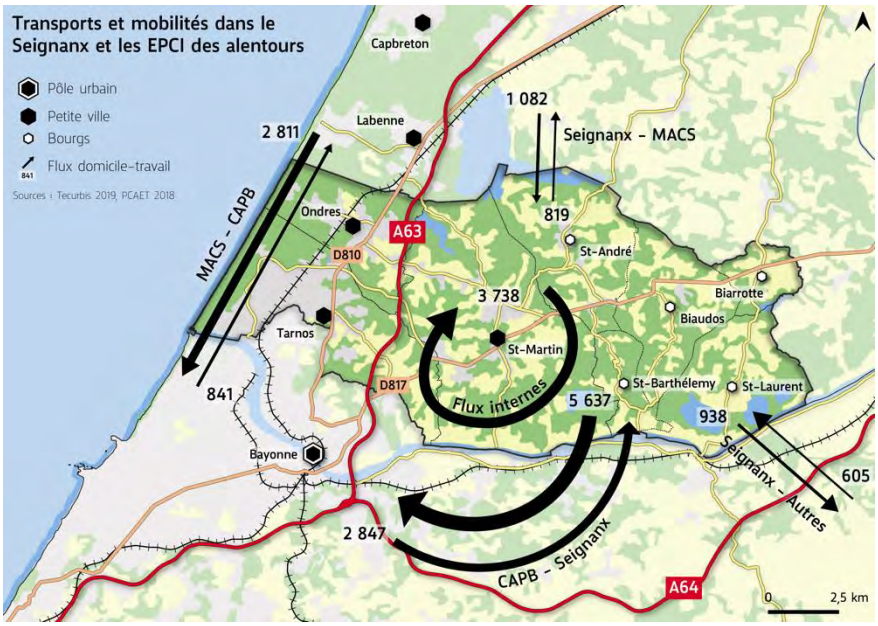

Des déplacements facteurs de consommation énergétique et d'émissions de GES : Le transport routier représente plus de 90% des consommations et émissions du secteur des transports et plus de la moitié des émissions de GES sont dues aux déplacements en voitures particulières (PCAET, 2018).

Forces	Faiblesses
Présence de transport en commun (TER, bus, trambus)	Solutions alternatives à la voiture peu développées
Renforcement du cadencement en période estivale	Éloignement des lieux de vie et de travail, une accentuation des mobilités pendulaires
Politique publique d'auto-stop organisé - « arrêt RezoPouce »	Forte dépendance à la voiture individuelle
Présence de bornes de recharge électrique pour des voitures	Un espace de transit (A63)
Existence de parkings relais (Tarnos, Ondres, Saint-Martin de Seignanx)	Des déplacements internes effectués en voiture
Existence d'un service d'aide à la mobilité	Forte consommation d'énergie fossile et émission de GES du fait de déplacements en voiture individuelle
	Espace périurbain de l'agglomération bayonnaise : favorise les mobilités
Opportunités	**Menaces**
Émergence d'une nouvelle tendance chez les ménages : souhait d'éviter l'utilisation de la voiture au quotidien	Augmentation du coût de l'énergie fossile et impact sur la précarité des ménages
Nouvelle offre de transport innovante : voiture électrique, les voitures partagées, etc.	Dégradation des espaces publics
Le télétravail, diminution des mobilités pendulaires	Nuisance sonore
Croissance économique : possibilité de rapprocher les emplois et les zones d'habitats	
Élaboration du PLUI pendant le mandat 2020-2026	

Quels enjeux ?
→ Un territoire émetteur de flux vers l'agglomération bayonnaise en voiture individuelle.
→ Des déplacements, facteurs de consommations énergétiques et d'émissions de GES.

Transition écologique et énergétique
Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Document provisoire
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Énergie

Les trois filières responsables majoritairement de la consommation énergétique du territoire et des émissions de GES :

- Secteur industriel, principale filière d'activité consommatrice d'énergie et 2e en matière d'émissions de GES du fait de la présence de la zone industrialo-portuaire à Tarnos (PCAET, 2018).
- Les transports, premier secteur responsable des émissions de GES et second en matière de consommation d'énergie en raison d'une forte dépendance à la voiture individuelle et l'impact de la traversée de l'A63 (PCAET, 2018).
- Le secteur résidentiel avec un rythme de développement soutenu dans un contexte attractif et caractérisé par un fort taux d'habitations individuelles avec une dynamique de construction récente est le troisième secteur responsable de la consommation énergétique du territoire et des émissions de GES. La consommation en énergie s'explique donc moins par des logements à faible rendement énergétique (logements récents) que part un modèle d'habitat en maison individuelle (un logement du Seignanx consomme en moyenne 19MWH (comparable à la moyenne régionale) dont 40% des consommations sont électriques, 29% au gaz et 25% au bois (diversité du mix). Néanmoins, 27% des propriétaires et 15% des locataires sont potentiellement concernés par la précarité énergétique et 226 logements potentiellement concernés par une aide à l'amélioration de l'habitat (PCAET, 2018).

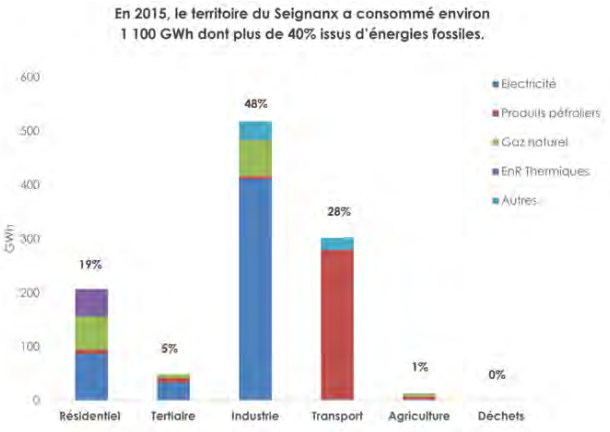

Figure 8 : Consommation d'énergie finale par secteur en GWh (Source : AREC)

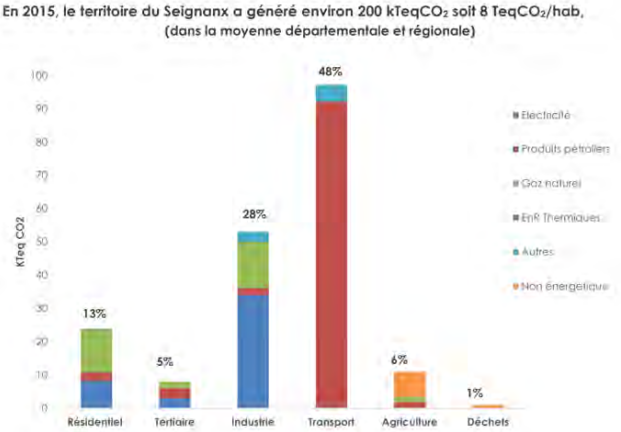

Figure 14 : Emissions par poste (en teCO2)

Forces	Faiblesses
Baisse significative de presque 60% des GES émis par le secteur industriel depuis les années 1990 en Nouvelle-Aquitaine	Transport : Dépendance aux énergies fossiles du fait de solutions alternatives à la voiture peu développées
Certifications ISO pour les entreprises de la zone industrialo-portuaire	Un espace de transit
5 chaudières à bois sur le territoire (4 à Tarnos et 1 à Baudios)	Présence d'activités très consommatrices d'énergie (ex : aciérie)
Une majorité de logements récents donc à faibles consommations énergétiques	Le modèle de la maison individuelle, plus consommateur en énergie que les logements collectifs, est encore très présent et recherché sur le territoire (communes de l'Est)
	Espace périurbain de l'agglomération bayonnaise : favorise les mobilités
Opportunités	**Menaces**
Potentiel de développement des énergies fossiles : Construction d'une chaudière à bois à Tarnos pour une usine / Développement du photovoltaïque (1 325 kWh/m2/an de ressource solaire / Étude portée par la Région pour l'installation d'une ferme houlomotrice (haut potentiel du littoral du Seignanx)	Augmentation du prix des produits pétroliers
Croissance démographique : possibilité de proposer un nouveau modèle d'habitat	
Croissance économique : possibilité de rapprocher les emplois et les zones d'habitats	

Quels enjeux ?
> Croissance démographique et économique : rapprocher les emplois des lieux de vie et proposer des modes d'habitat plus durables.
> Développement des énergies renouvelables.

Transition écologique et énergétique
Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Biodiversité

Une diversité des milieux et des espèces protégées :

- 9 espaces classés ZNIEFF type I, pour une surface totale de plus de 2100 hectares (INPN, 2021).
- 7 sites Natura 2000 répartis sur tout le territoire, pour une surface totale de plus de 7500 hectares (INPN, 2020). Notamment des zones humides.

Un besoin de renforcer les continuités écologiques et la protection des bassins versants

- Les secteurs contribuant aux continuités écologiques ne représentent que 563 hectares sur les 13 500 couverts par la TVB du Seignanx, soit 4,17% (SCOT BSL, 2014/IGN, 2021).
- 8 masses d'eaux superficielles identifiées sur le territoire, dont 3 sont dans un état écologique médiocre ou mauvais (2 non-classées). Par ailleurs, les 2 seules masses d'eaux classées sur leur état chimique sont dans un mauvais état selon le SDAGE 2010-2015. L'état des lieux, réalisé dans le projet de SDAGE 2016-2021, ne laisse apparaître que peu d'améliorations.

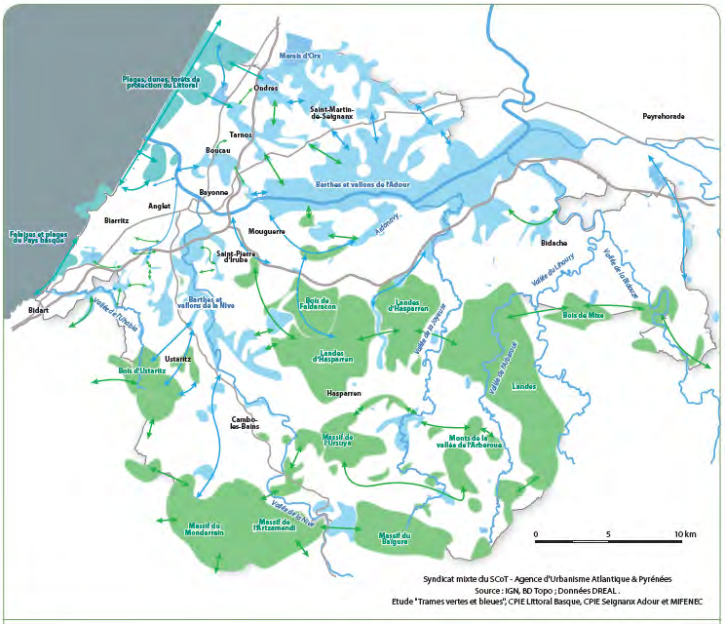

1. Préserver les espaces naturels remarquables constitutifs de la trame verte et bleue

Protéger les réservoirs d'intérêt écologique majeur au niveau national et européen
Répertorier et préserver les réservoirs de biodiversité complémentaires

- Réservoirs de biodiversité de la trame littorale
- Réservoirs de biodiversité de la trame bleue
- Réservoirs de biodiversité de la trame verte

Préserver le réseau des continuités écologiques

- Continuités écologiques liées à la trame littorale
- Continuités écologiques liées à la trame bleue
- Continuités écologiques liées à la trame verte
- Cours d'eau

Source : SCOT BSL

Forces	Faiblesses
De nombreuses zones protégées par des dispositifs divers (7 sites Natura 2000, 9 espaces ZNIEFF, bande littorale)	Manque d'application de mesures de protection
Diversité des milieux : littoral, plateaux, coteaux et vallées ; Adour, Barthes de l'Adour et affluents	Trop peu de secteurs contribuant aux continuités écologiques
Protection de la submersion marine par les dunes et forêts	Des bassins versants dans un mauvais état écologique et chimique
Le milieu dunaire abrite de nombreuses espèces végétales et animales protégées, qui sont endémiques pour certaines	
Opportunités	**Menaces**
Un littoral relativement préservé	Pression d'urbanisation et d'exploitation forestière
Les conditions du milieu dunaire laissent place à une flore et une faune spécialisée et remarquable.	Érosion côtière
Loi ZAN	Changement climatique : la hausse des températures favorise le développement d'espèces envahissantes (végétales et animales)
	Changement climatique : Anticiper le stress hydrique induit par les besoins accrus des végétaux et la diminution de la disponibilité en eaux.

Quels enjeux ?

> Accroître l'application des mesures de protection et les étendre aux bassins versants.
> Accentuer la part des secteurs contribuant aux continuités écologiques.
> Anticiper les aléas et les changements structurels du climat.

Transition écologique et énergétique
Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Eau

Disponibilité de la ressource en eau : La situation du Seignanx (en particulier sa position sur le bassin versant) limite sa vulnérabilité face au manque d'eau.

Mais risque de pollution important des eaux malgré la présence d'un réseau d'assainissement : pollutions des masses d'eaux superficielles liées aux assainissements autonomes non conformes, aux déversoirs d'orage ainsi qu'aux activités industrielles.

Le changement climatique, affecte la disponibilité de la ressource, sa qualité et crée une surconsommation. Cela a aussi des effets sur l'assainissement, avec une hausse des rejets dans les cours d'eau, l'infiltration d'eaux de mer, ou encore des désagréments olfactifs liés aux ouvrages de traitement des eaux.

Organisation et principaux équipements d'alimentation en eau potable

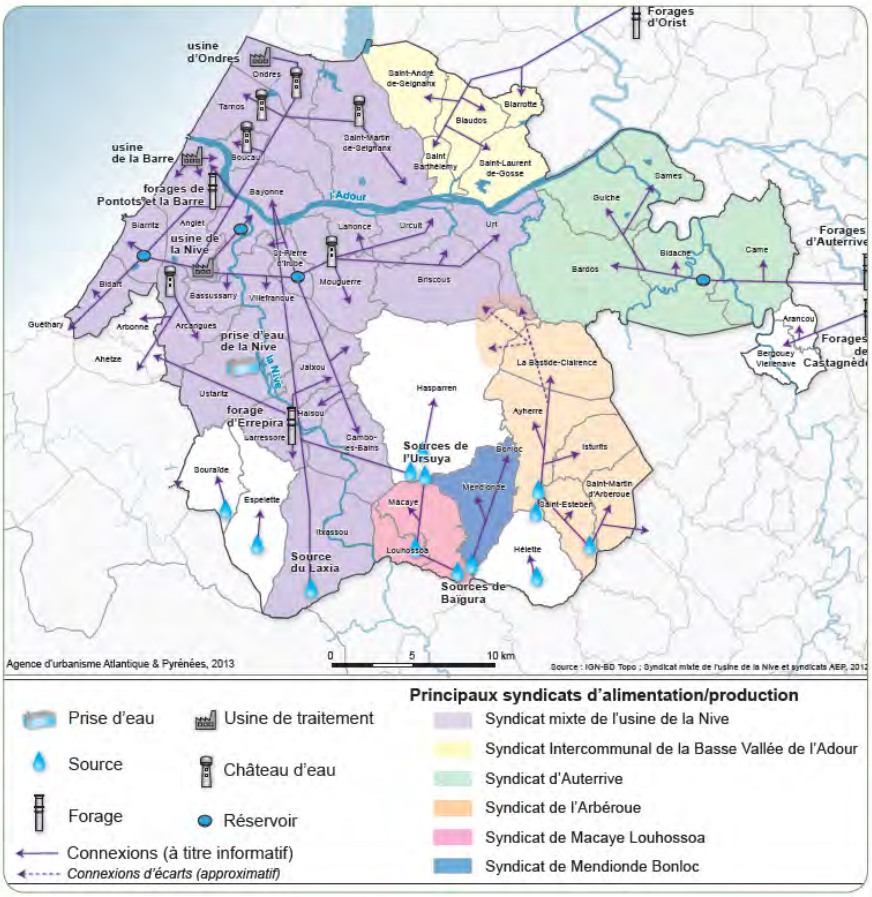

Source : SCOT BSL

Forces	Faiblesses
Un réseau d'assainissement collectif conforme et en capacité suffisante, associé à un système d'assainissement des effluents industriels.	Les captages d'Orist, qui alimentent la majorité des communes du Seignanx, font face à une pollution aux pesticides depuis 2008-2009 (PCAET, 2018). C'est toujours le cas en 2017, selon un arrêté préfectoral qui relève les seuils autorisés dans ce captage, tout en enjoignant l'exploitant à corriger ceux-ci.
Une situation (en particulier sa position sur le bassin versant) qui limite la vulnérabilité du Seignanx face au manque d'eau avec deux sites de prélèvements (Ondres et Orist)	Pollutions des masses d'eaux superficielles liées aux assainissements autonomes non conformes, aux déversoirs d'orage ainsi qu'aux activités industrielles
Prise en compte de l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle dans l'élaboration du PLUI	
Opportunités	**Menaces**
Une ressource en eau assez abondante, associée à de nombreuses masses d'eaux et zones humides.	Le tourisme fait pression sur la ressource
	L'artificialisation des sols favorise des inondations répétées
	Conflit d'usage de sols et de la gestion de l'eau : tourisme, urbanisation, agriculture

Quels enjeux ?
> Préserver la ressource : favoriser la rétention des eaux.
> Limiter les rejets et contrôler la pollution des eaux.
> Limiter les risques d'inondation.

Transition écologique et énergétique
Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Document provisoire
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Déchets

Le circuit court dans le traitement des déchets : En 2016, le territoire a produit 7 289 tonnes de déchets d'ordures ménagères et d'ordures ménagères assimilées, dont 95% sont incinérées. Cela génère de la chaleur qui est ensuite transformée en électricité. L'usine d'incinération des déchets produit donc chaque année 50 GWh d'électricité revendue sur le réseau EDF (PCAET, 2018).

Des déchets non valorisés : Une forte production de déchet du fait des activités de BTP - dépôts sauvages de terres souillées et gravats dans la nature – que les plateformes de valorisation ou d'installation de stockage de déchets n'arrivent pas à assumer (PCAET, 2018).

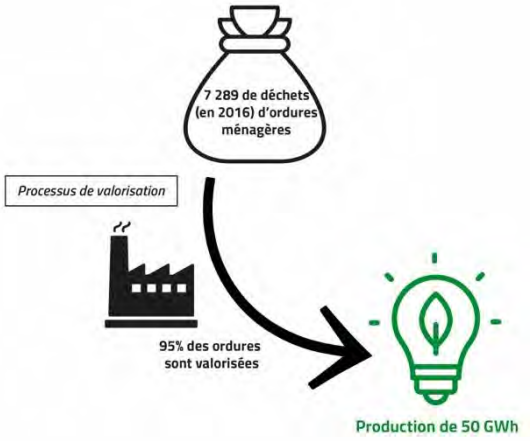

Forces	Faiblesses
Déchets collectés, triés, traités par le SITCOM Côte Sud des Landes	Dépôts sauvages en particulier de terres issues de terrassements des chantiers
Unité de valorisation énergétique produit, par la combustion de déchets, de l'énergie récupérée sous forme d'électricité et de chaleur	Absence d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
Le SITCOM Côte Sud des Landes collecte et valorise les déchets triés par les habitants	Absence d'un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire
Les déchets du BTP sont collectés et valorisés sur 2 sites	
Opportunités	**Menaces**
Études de faisabilité de réseau de chaleur (Tarnos)	Les dépôts sauvages du BTP se font sur des terres convoitées par les agriculteurs
	Les dépôts sauvages se font au détriment des milieux naturels sans valeur agronomique, mais avec une valeur environnementale comme les zones humides ou les talwegs boisés

Quels enjeux ?
> Valoriser les déchets des activités de BTP.
> Engager une démarche de réduction des ordures ménagères.
> Engager une démarche d'économie circulaire pour la gestion des déchets.

Transition écologique et énergétique
Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Foncier

Croissance démographique et économique, une artificialisation forte : 250 ha consommées de 2009 à 2019 dont 133 ha de terrains naturels et 117 ha agricoles. (PCAET, 2018)

Une artificialisation du fait de la construction de logements : comme le montre la carte ci-contre, l'artificialisation est essentiellement due à l'augmentation du parc de logements (250 logements par an en moyenne) dont une majorité de maisons individuelles (72% du parc de logements) et aux infrastructures liées (PCAET, 2018). Le rythme d'artificialisation est hétérogène selon les communes du territoire, du fait de l'état actuel de l'occupation des sols (communes de l'Ouest déjà significativement artificialisées).

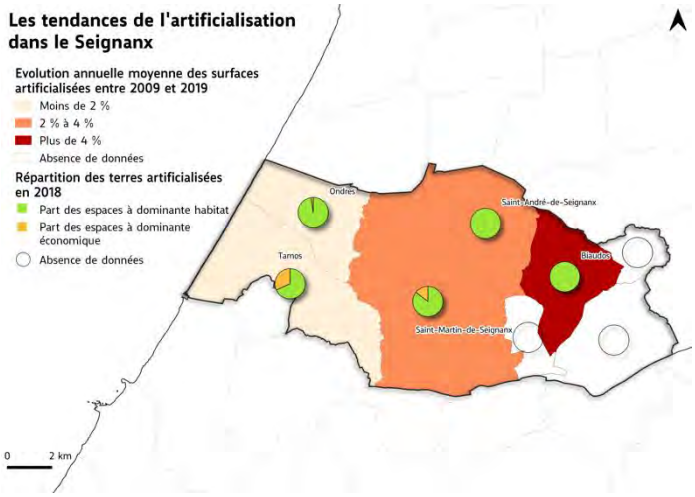

Forces	Faiblesses
Des espaces peu denses	Phénomène d'étalement urbain
	Consommation de terrains agricoles et naturels
	Modèle de la maison individuelle domine sur le logement collectif
Opportunités	**Menaces**
Desserrement des ménages soit des besoins en logements plus petits	Croissance démographique et économique
	Augmentation du prix des logements du fait de l'attractivité de l'EPCI et risque de marginalisation de certains ménages plus modestes (éloignement lieu de vie et lieu de travail)
	Urbanisation croissante : Menaces sur la biodiversité, augmentation des risques d'inondations

Quels enjeux ?
> Maitriser l'urbanisation du territoire pour protéger les espaces naturels et agricoles et garantir une meilleure résilience face aux changements climatiques.
> Proposer une offre de logement plus durable (densification et logements collectifs) pour lutter contre l'étalement urbain.
> Proposer une offre de logement adaptée au parcours résidentiel de chacun
> Développer des outils de maîtrise du foncier

Transition écologique et énergétique
Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Agriculture et alimentation

Une agriculture majoritairement conventionnelle…
95% des surfaces agricoles utiles sont occupées par de grandes cultures avec une faible diversité de la production (majoritairement des céréales et du fourrage) qui répond davantage à une alimentation animale qu'humaine. Ainsi, l'agriculture locale ne répond pas aux besoins des habitants et ne s'inscrit pas dans une logique d'autonomie alimentaire (PCAET, 2018).

… et en déclin
Les surfaces agricoles couvrent 22,6% de la surface totale de l'EPCI. Elles connaissent un recul :

- Des terres soumises à la pression foncière -117 hectares agricoles consommées entre 2009 et 2019- ce qui entraine une augmentation du prix des terres et ainsi favorise un morcellement des terres (PCAET, 2018).
- Baisse des actifs – le nombre d'actifs agricoles est passé de 566 en 1988 à 288 en 2010 notamment du fait d'un vieillissement des agriculteurs (CRATer, 2021) et des difficultés dans la transmission des terres agricoles.

La tendance émergente vers une agriculture plus durable…
Sur les 12 agriculteurs installés entre 2010 et 2018, 5 font du maraichage, des arbres fruitiers ou des plantes aromatiques, les 7 autres pratiquent une agriculture conventionnelle en maïs, polyculture ou en polyculture-élevage. Outre l'agriculture biologique (5 exploitations biologiques en 2021), les pratiques durables font désormais partie du paysage agricole du Seignanx.

…impulsée par une volonté locale de transition alimentaire
Depuis 2016, des acteurs publics, économiques et associatifs du Seignanx se mobilisent pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables, leur assurer des débouchés locaux et sensibiliser les publics aux enjeux alimentaires. Exemple d'actions :

- Approvisionnement bio et locaux des établissements de restauration collective
- Ouverture de marchés de producteurs
- Création d'un éco-lieu productif ouvert au public

Cette mobilisation s'inscrit notamment dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle Sud-Landes Pays Basque.

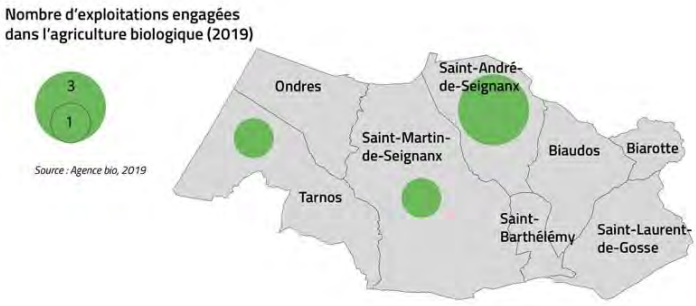

Forces	Faiblesses
Existence du PAT Sud Landes Pays Basque	Urbanisation croissante et conflit d'usage sur les terres agricoles
Forte implication des acteurs locaux sur ces enjeux (Communes et Communauté de communes, CPIE, CBE, …)	Majorité de surfaces agricoles consacrées à la grande culture (95%) – Manque de diversité et d'agriculture nourricière pour l'Homme.
Présence toujours croissante de débouchés pour l'agriculture locale (restauration collective, marchés de producteurs, AMAP)	Accès aux terres difficile du fait du prix du foncier agricole et de la résistance des agriculteurs retraités à louer leurs terres
Opportunités	**Menaces**
Tendance vers une agriculture biologique et maraichère (renouvellement des agriculteurs, une nouvelle génération)	Attractivité économique et résidentielle – risque d'artificialisation des terres
	Changements climatiques : ressource en eau, température
	Morcellement des terres

Quels enjeux ?
> Préserver et valoriser les terres agricoles
> Diversifier la production vers une agriculture plus durable et plus nourricière pour s'approcher d'une autonomie alimentaire.
> Accompagner les agriculteurs dans la transmission des terres

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Document provisoire

Accès aux services du quotidien

Accès aux soins :

- Une offre conséquente et accessible : 14 médecins généralistes en 2020, 4 EHPADs, proximité des services hospitaliers situés à Bayonne.
- Une offre de soins déséquilibrée sur le territoire : plus on va vers les espaces de vie de l'intérieur, plus l'offre se fait clairsemée.
- Un vieillissement contenu de la population : en 2015, les plus de 60 ans représentent 26% de la population du Seignanx, alors qu'elle est de 30% sur la MACS et l'ex-ACBA (EPCI Côte Basque Ardour). Le vieillissement est moins important sur les communes rurales qui accueillent aussi plus de ménages avec enfants que les autres communes.

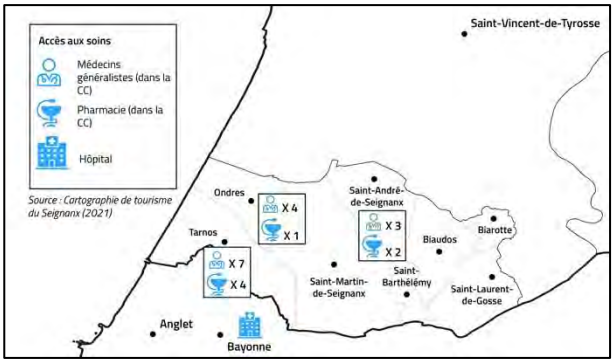

Accès aux services publics :

Globalement, toutes les communes ont accès aux services publics dans un temps court, néanmoins, comme le montre la carte ci-contre, les communes de l'Est du territoire sont davantage éloignées des services publics ce qui suppose donc une concentration des services publics dans les communes d'Ondres, Tarnos et Saint-Martin de Seignanx.

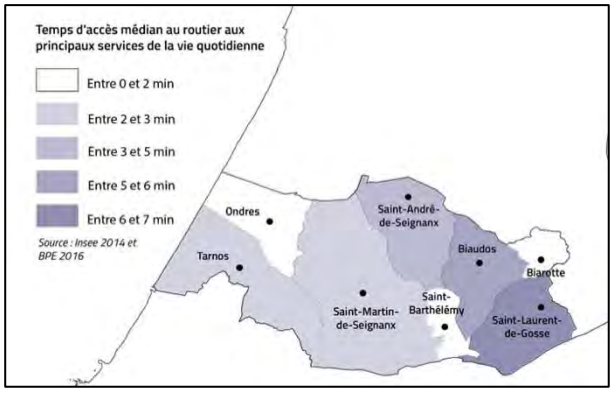

Forces	Faiblesses
Bonne accessibilité aux soins et services publics	Déséquilibre dans l'accès aux soins en fonction des communes (plus on s'éloigne du littoral, plus l'offre est clairsemée)
Diversité de l'offre sanitaire	Absence de transport en commun entre les communes des terres et celles du littoral
Création d'un pôle de santé à Saint-André de Seignanx	
Présence d'un CIAS	
Existence d'un service d'aide à la mobilité	
Opportunités	**Menaces**
Attractivité résidentielle des communes du littoral	Enclavement des communes les plus éloignées du littoral face à l'accès aux soins
	Vieillissement de la population

Quels enjeux ?

> Équilibrer l'offre de soins et de services publics sur le territoire ou assurer un accès en transport en commun pour l'ensemble des communes

> Prévoir le vieillissement de la population en termes d'offre de soins.

Services du quotidien
Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Document provisoire
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Accès au numérique

Déploiement de la fibre d'ici 2022 sur tout le territoire.

En termes d'usages :

- Présence d'un espace numérique solidaire intercommunautaire à Saint-Martin-de-Seignanx.
- Pas de Maison France Service

Membre du réseau PIN40.

Carte du déploiement de la fibre dans les Landes

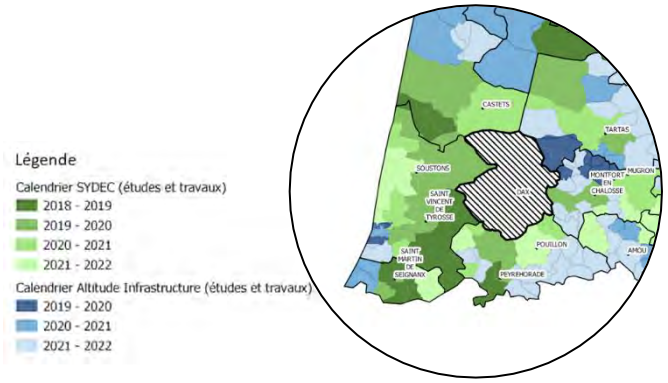

Forces	Faiblesses
Déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire d'ici 2022	Absence d'une maison France Service
Espace pour accompagner les publics en difficulté face aux usages du numérique	
Opportunités	**Menaces**
Le télétravail	Vieillissement de la population et difficultés sur les usages du numérique

Quels enjeux ?
> Prendre en compte les enjeux autour des usages du numérique
> Anticiper l'impact du développement du télétravail (sur l'économie, le foncier, …)

Cohésion sociale
Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE
Document provisoire

Redynamisation des centres bourgs

Il existe 3 niveaux de dynamique des communes de l'EPCI :

- **Les communes du littoral** (Ondres et Tarnos), plus attractives, sont constituées d'un maillage fort de lieux de rencontre (commerce, bar) et de services de proximité (postes, presses, etc.)
- **Saint-Martin-de-Seignanx** : si elle n'est pas aussi dynamique qu'Ondres et Tarnos, elle offre des services de proximité (postes, marché alimentaire, presses). C'est le bureau centralisateur du canton.
- **Les communes plus rurales** et moins denses vers l'arrière-pays en revanche sont en voie de désertification de services de proximité.

Concurrence avec les activités commerciales de Bayonne : en tant que zone périurbaine, les commerces des communes de la CC du Seignanx perdent en attractivité au profit de la ville de Bayonne, très accessible.

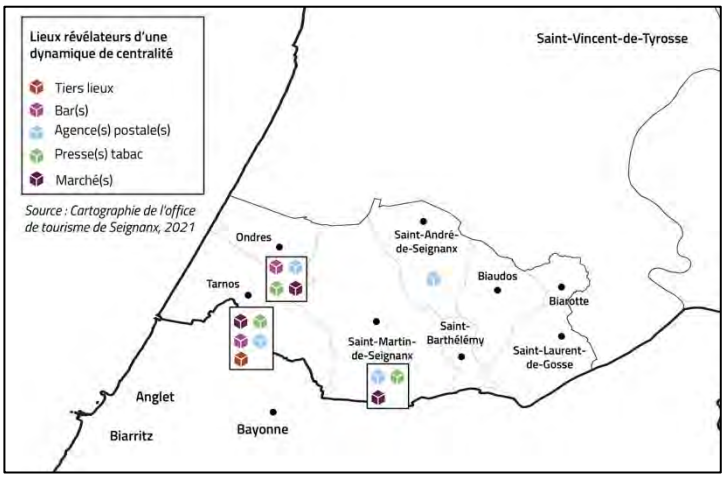

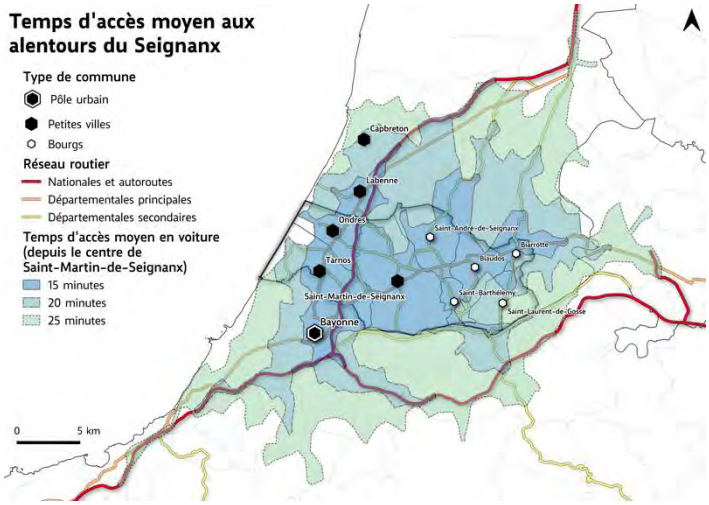

Forces	Faiblesses
Des villes du littoral attractives et dynamiques avec une offre de services de proximité complète.	Les communes situées dans les terres en perte d'attractivité économique
	Pas de programmes « petites villes de demain » sur le territoire
	Concurrence des commerces situés à Bayonne
	Profil de villes périurbaines
Opportunités	**Menaces**
Croissance de la demande due à l'augmentation de la population	Attractivité des pôles commerciaux de Bayonne

Quels enjeux ?
> Renforcer l'attractivité des commerces situés dans les communes de la Communauté.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Préservation du patrimoine

Un patrimoine bâti protégé, mais sous pression

- 5 bâtiments classés (2 châteaux, 2 églises, une villa), sur les communes de Saint-Martin-de- Seignanx (2), Tarnos (1), Biarotte (1) et Saint-Laurent-de-Gosse (1).
- Un patrimoine bâti préservé (monuments historiques inscrits et périmètre de 500m), qui témoigne de l'Histoire du territoire. Tarnos dispose d'une ZPPAUP (à cheval sur la commune de Boucau).
- Mais qui subit la pression de la spéculation foncière et du renouvellement urbain et qui est par ailleurs peu adapté aux enjeux du changement climatique (performances énergétiques faibles).

Un patrimoine naturel à préserver

Le patrimoine naturel participe à l'intégration architecturale et paysagère du bâti. Le littoral, les rives de l'Adour et ses canaux, les espaces forestiers et les zones humides constituent des richesses naturelles qui marquent l'identité du territoire.

Un territoire attractif pour les touristes : Le patrimoine architectural, mais surtout naturel du Seignanx attire les touristes (72,5 % des touristes se disent avant tout attirés par les plages et l'océan, selon le Comité départemental du Tourisme des Landes en 2014), mais dont la grosse fréquentation génère une pression importante sur les milieux et les espèces.

Le patrimoine culturel et paysager protégé

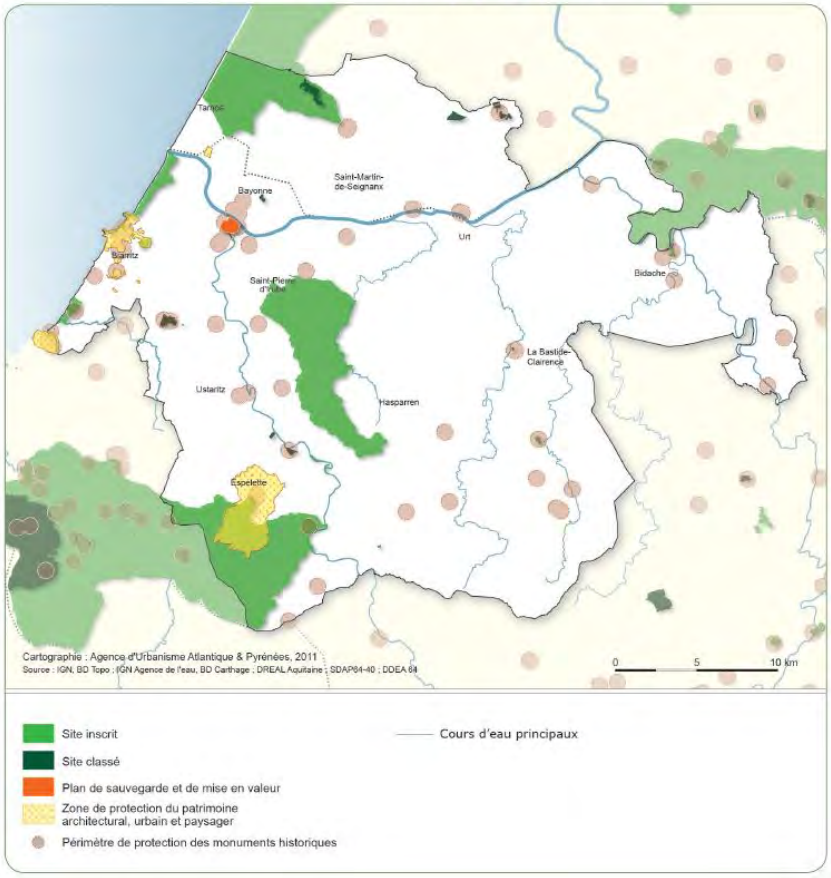

Source : SCOT BSL

Forces	Faiblesses
Un patrimoine bâti classé et protégé (bâtiments inscrits, ZPPAUP).	Un patrimoine architectural traditionnel pas toujours protégé ou identifié.
Une conscience des interactions entre patrimoine architectural et naturel.	Un tourisme concentré pendant la période estivale, sur les littoraux.
Opportunités	**Menaces**
Encourager les nouvelles architectures des constructions bioclimatiques pour s'adapter au changement climatique.	La pression foncière menace aussi bien le patrimoine bâti que le patrimoine végétal.
Développement du tourisme vert	La sylviculture énergétique, les espèces végétales envahissantes et le changement climatique peuvent nuire au patrimoine végétal local

Quels enjeux ?

> Adapter le patrimoine historique au changement climatique
> Développer le tourisme vert/durable
> Préserver le patrimoine naturel local
> S'appuyer sur le patrimoine comme un levier d'attractivité
> Valoriser les cheminements doux sur les lieux caractéristiques du territoire (par exemple : rives de l'Adour)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Document provisoire

Accès à l'éducation et la culture

Accueil petite enfance :
La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans rend compte d'un « potentiel » d'enfants couverts par les modes de garde extérieurs aux familles, en considérant l'offre d'accueil en nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans. La capacité théorique du département des Landes s'élève à 66 places pour 100 enfants tout comme celle du Seignanx (66,9). Pour faire face à la croissance démographique de la population, l'EPCI a ouvert 10 places en Eaje (Établissement d'accueil du jeune enfant). Le schéma départemental des services aux familles 2019-2024 a effectué des projections pour déterminer le taux de couverture petite enfance, et celle du Seignanx est en constante évolution (71,1% en 2022, soit une évolution de 5,6% depuis 2017).

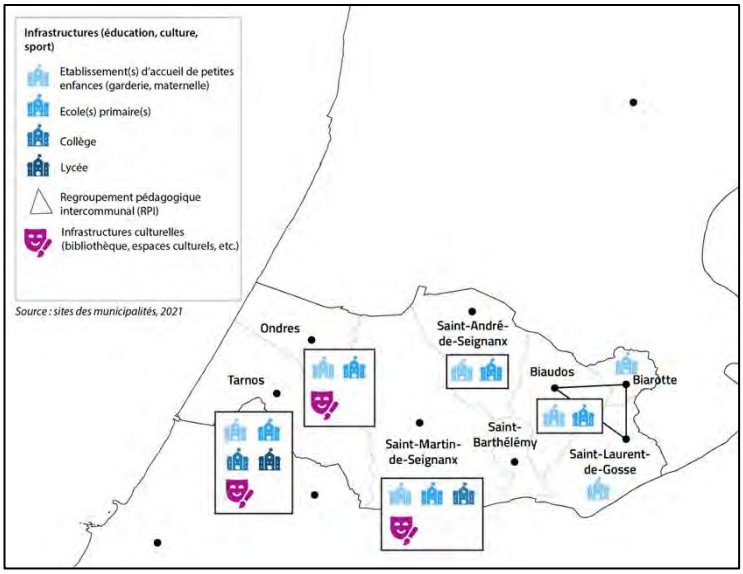

Accueil scolaire :
Comme le montre la carte ci-contre, le territoire est couvert par des écoles primaires (système de RPI pour les communes les moins denses), des collèges à Tarnos et Saint-Martin et un lycée à Tarnos. La question qui se pose ici est l'accès à ces établissements, en particulier le lycée, en transport en commun ou mobilité douce pour les jeunes des communes les plus éloignées du littoral.

Vie culturelle :
Au-delà de l'accueil uniquement scolaire, le territoire possède des équipements culturels (médiathèque, conservatoire de musique, et l'EPCI est les communes proposent une certaine diversité d'évènements culturels (Jazz en mars à Tarnos, le FestiMai sur tout le territoire). Néanmoins, les équipements se concentrent majoritairement dans les communes du littoral (celles des terres ont en général une salle polyvalente qui accueille les évènements de la ville, les associations, etc.).

Forces	Faiblesses
Croissance démographique	Déséquilibre des niveaux d'équipement entre les communes du littoral et celles des terres
Capacité d'accueil importante et en croissance de la petite enfance	
Solidarité des communes pour l'accès aux établissements culturels (médiathèque de Tarnos gratuite)	
Qualité des équipements culturels et éducatifs sur le territoire (salles de spectacle, école de musique de Tarnos)	
Opportunités	**Menaces**
Ligne de tram/bus 2 qui dessert Tarnos, Saint-Martin et Ondres (prévoir un système de rabattement pour les autres communes)	

Quels enjeux ?
> Assurer un accès aux équipements scolaires et culturels à l'ensemble de la population, en particulier pour les habitants des communes des terres.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE
Document provisoire

Réduction des inégalités sociales et territoriales

Un territoire en bonne santé économique : La médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros, du Seignanx est supérieure à celle des Landes et de la CA du Pays basque (respectivement 22 480€, 21 360€ et 21 800€) et le taux de pauvreté y est plus faible (9,3% dans la CC du Seignanx, 11,8% dans les Landes et 12,1% dans la CA du Pays basque) tout comme la part des salariés de 15-64 ans en emplois précaires (graphique ci-contre). Néanmoins, au 31 décembre 2017, 322 ménages sont bénéficiaires du RSA sur le Seignanx et 8% des ménages sont sous le seuil de pauvreté. La précarité des habitants est donc faible, mais reste présente.

Il faut **distinguer les situations socio-économiques des habitants en fonction des communes** : même si globalement, les indicateurs socio-économiques sont bons sur ce territoire, les habitants des communes plus rurales (éloignées du littoral) sont dans des situations plus modestes (cf. carte des revenus). Ces communes font face à une perte d'attractivité notamment en termes de commerces.

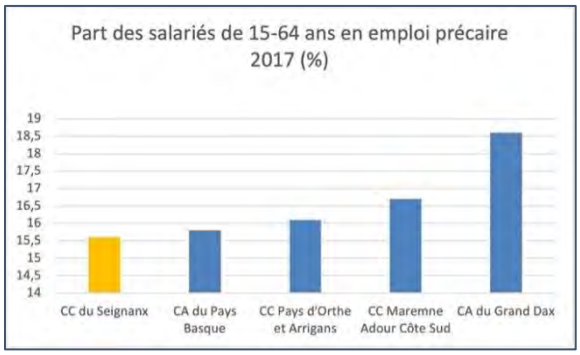

Insee, RP 2007, 2012, 2017

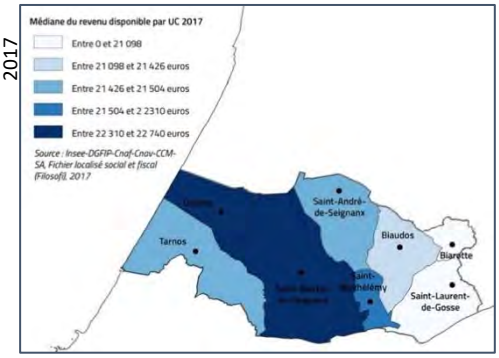

Diversité des populations : le territoire se caractérise par une forte proportion d'employés et d'ouvriers, mais connait une augmentation des cadres, professions intellectuelles supérieures et des retraités. Également, le Seignanx se distingue des autres collectivités en raison d'une plus grande diversité des tranches d'âges comme le montre le graphique ci-contre.

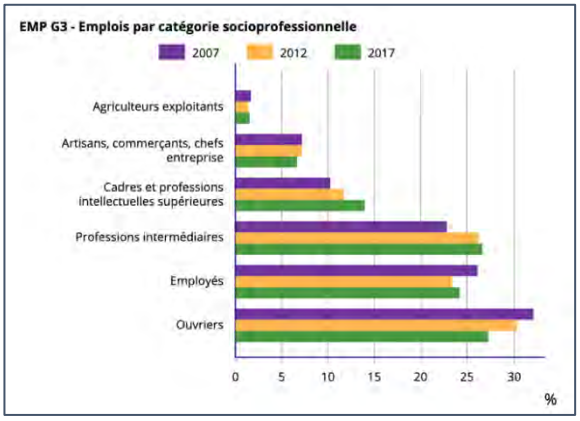

Insee, RP 2007, 2012, 2017

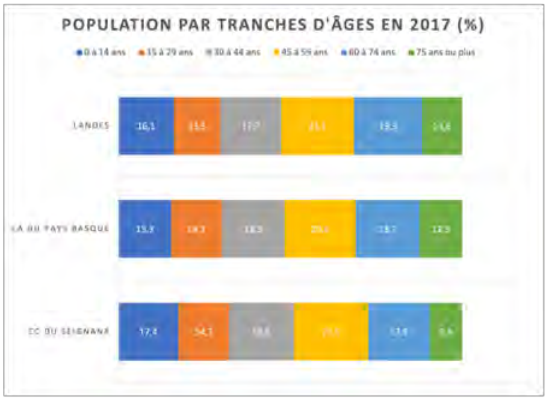

Insee, RP 2007, 2012, 2017

L'attractivité économique et résidentielle du territoire entraine une augmentation du prix du foncier qui oblige les ménages les moins aisés à s'installer en deuxième couronne de l'agglomération (les mobilités résidentielles ont évolué de 16,7% entre 2013 et 2017 vers MACS). Néanmoins, depuis 2012, le parc de logements sociaux a fortement progressé et s'est diversifié géographiquement.

Forces	Faiblesses
Attractivité résidentielle et économique	
Mixité et diversité de la population, un territoire robuste	
Opportunités	**Menaces**
Attractivité de CSP+	Gentrification et exclusion des ménages les plus modestes
	Disparités socio-économiques entre les communes du littoral et celles de l'arrière-pays

Quels enjeux ?
> Assurer une bonne intégration des nouvelles populations
> Prévoir les déséquilibres territoriaux

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Annexe 2

Plan d'action

Décembre 2021

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE
De l'emploi, des services et des loisirs tournés vers une demande locale

- **Apporter les services essentiels au territoire**

Fiches-actions

Fiche A1. Réalisation d'un projet mixte pôle de santé, logements et salle d'activités seniors à Saint-André de Seignanx (projet intercommunal)
Fiche A2. Accompagnement à l'utilisation de l'outil numérique (Saint-André de Seignanx)
Fiche A3. Renouvellement des collections de livres de la médiathèque (Tarnos)
Fiche A4. Captation et retransmission audio-vidéo (Saint-Martin de Seignanx)
Fiche A5. Installation de panneaux numériques d'information grand public (Saint-Martin de Seignanx)
Fiche A6. Création du nouveau site internet de la commune (Saint-André de Seignanx)

Fiches-projets

Fiche P1. Construction d'un groupe scolaire (Ondres)
Fiche P2. Extension de l'Espace Numérique Solidaire et ouverture d'un centre de documentation (projet intercommunal)

- **Renforcer le dynamisme des centres-bourgs**

Fiches-actions

Fiche A7. Aménagement du centre-bourg (3ème tranche) : construction halle / aménagement abords (Biaudos)

Fiches-projets

Fiche P3. Revitalisation des rives de l'Adour (Saint Barthélémy)
Fiche P4. Construction de locaux commerciaux et de logements en centre-bourg (Saint-Laurent de Gosse)
Fiche P5. Construction d'un bâtiment et aménagement de l'espace public place Serpa (Tarnos)
Fiche P6. Aménagement du RDC Grândola à destination d'activités ESS (Tarnos)

- **Assurer la meilleure attractivité pour les entreprises**

Fiches-actions

Fiche A8. Création d'un Restaurant Inter Entreprises (projet intercommunal)

Fiches-projets

Fiche P7. Aménagements consécutifs à l'arrivée de la fibre (projet intercommunal)

- **Proposer des loisirs répartis sur tout le territoire**

Fiches-actions

Fiche A9. Réfection du sol du fronton (Saint-Laurent de Gosse)
Fiche A10. Aménagement de l'espace des sports Vincent Mabillet (Tarnos)
Fiche A11. Construction d'un centre de loisirs (Tarnos)
Fiche A12. Construction d'une Maison de la Nature (Ondres)
Fiche A13. Construction d'une Maison des jeunes (Ondres)
Fiche A14. Réhabilitation du complexe sportif Larrendart (Ondres)
Fiche A15. Organisation de la saison culturelle du Seignanx (projet intercommunal)
Fiche A16. Organisation d'animations dans le cadre des journées du patrimoine (projet intercommunal)

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche A17. Organisation des Courses du Seignanx (projet intercommunal)
Fiche A18. Extension de la bibliothèque (Saint-Martin de Seignanx)
Fiche A19. Construction d'un court de tennis couvert, d'un court de padel extérieur, extension des équipements actuels et amélioration de l'accessibilité (Saint-Martin de Seignanx)
Fiche A20. Réhabilitation de la chapelle Saint-Augustin en tiers-lieu artistique (Saint-Martin de Seignanx)

Fiches-projets

Fiche P8. Aménagement d'un terrain de sport non artificialisé (Saint-André de Seignanx)
Fiche P9. Création d'un « Préau » pour la vie associative (Saint-André de Seignanx)
Fiche P10. Achat de gradins (projet intercommunal)
Fiche P11. Création d'un équipement aquatique intercommunal (projet intercommunal)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE EQUILIBRE

Une mobilité encouragée sur l'ensemble du territoire

- **Faciliter la mobilité entre l'est et l'ouest et encourager l'usage des liaisons douces pour les trajets quotidiens**

Fiches-actions

Fiche A21. Développement de l'offre des transports en commun (Tarnos, Ondres et Saint-Martin de Seignanx)
Fiche A22. Développement du réseau de pistes cyclables et la multimodalité (projet intercommunal)
Fiche A23. Aménagement de pistes cyclables dans le cadre du Plan Vélo (Tarnos)
Fiche A24. Créations de liaisons cyclables sur le Chemin de Claous et la RD26 à Saint-Martin de Seignanx et Ondres (projet intercommunal)

Fiches-projets

Fiche P12. Sécurisation et aménagement de liaisons douces (Biarrotte)
Fiche P13. Aménagement de parking relais et de parkings de covoiturage (projet intercommunal)
Fiche P14. Développement de Rézo-Pouce comme moyen de déplacement à part entière (projet intercommunal)
Fiche P15. Création d'une aire touristique à Saint Barthélémy (projet intercommunal)
Fiche P16. Aménagement d'un parvis Place Serpa (Tarnos)
Fiche P17. Aménagements liés aux mobilités (Ondres)
Fiche P18. Aménagements liés aux mobilités (Saint-Martin de Seignanx)

- **Encourager la mobilité sur l'ensemble du territoire par la valorisation du patrimoine naturel et bâti**

Fiches-actions

Fiche A20. Réhabilitation de la chapelle Saint-Augustin en tiers-lieu artistique (Saint-Martin de Seignanx)

Fiches-projets

Fiche P19. Réhabilitation du lavoir communal (Saint-André de Seignanx)
Fiche P20. Aménagement de sentiers pédestres (projet intercommunal)
Fiche P21. Réhabilitation de sentiers pédestres (Saint-Laurent de Gosse)
Fiche P22. Réhabilitation des ponts des canaux des barthes (Saint Barthélémy)

Document Provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE
Un logement et un espace public adaptés aux besoins de chacun

- **Donner accès à un parcours résidentiel adapté et de qualité avec des logements socialement et écologiquement vertueux**

Fiches-actions

Fiche A25. Construction des résidences Grândola (Tarnos)
Fiche A26. Réhabilitation et rénovation énergétique du Pavillon du midi (Saint-Martin de Seignanx)

Fiches-projets

Fiche P23. Construction de logements (Biarrotte)

- **Mettre à disposition des solutions de logements aux publics fragiles**

Fiches-actions

Fiche A27. Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ondres (projet intercommunal)
Fiche A28. Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Tarnos (projet intercommunal)
Fiche A29. Aménagement d'hébergements temporaires d'urgence (projet intercommunal)
Fiche A1. Réalisation d'un projet mixte pôle de santé, logement et salle d'activités seniors à Saint-André de Seignanx (projet intercommunal)

Fiches-projets

Fiche P24. Réhabilitation du château de Castillon en logements sociaux (Tarnos)
Fiche P25. Construction d'une résidence intergénérationnelle (Saint-Martin de Seignanx)

- **Lutter contre la précarité énergétique et accompagner les ménages dans la transition énergétique de leur logement**

Fiches-actions

Fiche A30. Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) (projet intercommunal)
Fiche A31. Création d'un guichet unique de la rénovation énergétique (projet intercommunal)

Fiches-projets

Pas de fiche-projet à date

- **Garantir la qualité et l'accessibilité des espaces publics**

Fiches-actions

Fiche A32. Création d'un comité local de suivi déchets (projet intercommunal)
Fiche A33. Installation de points de tri (projet intercommunal)

Fiches-projets

Fiche P26. Mise en accessibilité PMR de l'étage de la mairie (Saint-Laurent de Gosse)
Fiche P27. Construction d'un local technique communal (Saint-Laurent de Gosse)
Fiche P28. Création d'un atelier services techniques (projet intercommunal)
Fiche P29. Construction d'un Centre Technique Municipal (Saint-Martin de Seignanx)

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE NOURRICIER
L'agriculture à la base des solidarités territoriales

- **Développer la consommation de produits locaux**

Fiches-actions

Fiche A34. Pérennisation et développement de la ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste (projet intercommunal)
Fiche A35. Création d'un magasin par et pour les producteurs du territoire (projet privé à intérêt intercommunal)
Fiche A36. Création et extension de jardins partagés (Tarnos)
Fiche A37. Équipement et développement des jardins partagés (Saint-Martin de Seignanx)

Fiches-projets

Fiche P30. Développement de la démarche alimentaire territoriale Sud Landes et Pays Basque sur le Seignanx (projet intercommunal)
Fiche P31. Développement des activités de l'Eco-lieu Lacoste (projet intercommunal)
Fiche P32. Aménagement d'un verger aux environs du lavoir communal (Saint-André de Seignanx)
Fiche P33. Lancement du projet agricole et pédagogique du Moulin (Saint-Martin de Seignanx)

- **Préserver le foncier agricole et accompagner la transmission des terres**

Fiches-actions

Fiche A38. Soutien à la dynamique agricole locale (projet intercommunal)

Fiches-projets

Pas de fiche-projet à date

- **Encourager les porteurs de projet au développement de l'agroécologie**

Fiches-actions

Fiche A39. Développement de la création d'activités agricoles nourricières et durables par le test agricole (projet intercommunal)
Fiche A40. Accompagnement des agriculteurs dans le changement des pratiques

Fiches-projets

Pas de fiche-projet à date

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE PRESERVE
Des écosystèmes fonctionnels

- **Prévenir le risque d'inondation, organiser l'assainissement et favoriser le stockage de l'eau**

Fiches-actions

Fiche A41. Contribution au programme d'actions de préventions des inondations (PAPI) (projet intercommunal)
Fiche A42. Remise en état des canaux des barthes (Saint Barthélémy)

Fiches-projets

Fiche P34. Création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales "Lénine" (Tarnos)
Fiche P35. Mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Tarnos)

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche P36. Restauration de l'étang de Garros (Tarnos)
Fiche P37. Restauration de la zone humide de la planche - exutoire de l'Aygas (Tarnos)
Fiche P38. Séparation des réseaux eaux pluviales et eaux usées (Ondres)

- **Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques**

Fiches-actions

Fiche A43. Préservation et amélioration de la Trame Verte et Bleue du Seignanx (projet intercommunal)
Fiche A44. Création de zones secteurs pour la biodiversité dans le PLUI (trames vertes et bleues) (projet intercommunal)
Fiche A45. Actions en faveur de la nature urbaine (projet intercommunal)
Fiche A46. Lutte contre les invasives (Tarnos)
Fiche A47. Amélioration de la qualité environnementale des Zones d'activités économiques du Seignanx (projet intercommunal)
Fiche A48. Restauration écologique du site Barrère ; restauration du bassin et revégétalisation du parking de covoiturage (Saint-Martin de Seignanx)

Fiches-projets

Fiche P39. Aménagement de la tourbière Passeben (projet intercommunal)
Fiche P40. Élaboration d'un plan de gestion durable des forêts communales (Tarnos)
Fiche P41. Obtention d'une seconde fleur -Ondres ville fleurie (Ondres)

- **Accompagner le tourisme dans sa transition écologique**

Fiches-actions

Fiche A49. Mise jour et suivi de la charte environnementale du parc d'activités du Seignanx (projet intercommunal)

Fiches-projets

Fiche P42. Développement du tourisme durable dans le Seignanx (projet intercommunal)
Fiche P43. Mise en œuvre du plan plage de la digue (Tarnos)
Fiche P44. Élaboration et mise en oeuvre du plan plage : projet d'aménagement durable de la plage centrale d'Ondres (Ondres)

- **Accompagner le BTP dans sa transition écologique**

Fiches-actions

Fiche A50. Organisation des « Faites » de l'éco habitat (projet intercommunal)
Fiche A51. Développement d'une filière locale pour l'habitat social bas carbone (Filoha) (projet intercommunal)
Fiche A52. Création d'une plateforme de collecte et de réemploi de matériaux et équipements du BTP (projet privé d'intérêt intercommunal)

Fiches-projets

Fiche P45. Expérimentation de nouvelles formations sur l'éco habitat et la rénovation énergétique (projet intercommunal)
Fiche P46. Mise en œuvre du projet Matière Commune (projet intercommunal)

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE RESPONSABLE

Une énergie produite localement et des consommations réduites

- **Organiser le développement de filières énergétiques**

Fiches-actions

Fiche A53. Rédaction et mise en œuvre d'un Schéma Directeur des Énergies (projet intercommunal)

Fiches-projets

Fiche P47. Étude de la création d'une société porteuse de projets ENR (projet intercommunal)
Fiche P48. Soutien à l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés (projet intercommunal)

- **Assurer l'exemplarité de l'institution publique dans l'usage et la production de l'énergie**

Fiches-actions

Fiche A54. Développement de la mobilité électrique auprès des administrés (projet intercommunal)
Fiche A55. Rédaction et mise en place d'un Plan de Déplacement d'Administration (projet intercommunal)
Fiche A56. Rénovation énergétique du patrimoine public (projet intercommunal)
Fiche A57. Amélioration de la gestion et de la production d'énergie du patrimoine public (projet intercommunal)
Fiche A58. Analyse des modalités de déplacement des salariés des entreprises du Seignanx (projet intercommunal)
Fiche A59. Réfection de la toiture du gymnase Léo Lagrange (Tarnos)
Fiche A60. Lancement d'un programme de rénovation thermique des bâtiments communaux (Tarnos)
Fiche A61. Réalisation d'un plan patrimoine communal (Tarnos)
Fiche A62. Remplacement des luminaires de type « boule lumineuse » (SYDEC)

Fiches-projets

Fiche P49. Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (Biarrotte)
Fiche P50. Réfection du toit du mur à gauche et pose de panneaux photovoltaïques(Saint-Laurent de Gosse)
Fiche P51. Construction hangar centre technique municipal avec couverture photovoltaïque (Tarnos)
Fiche P52. Création de deux réseaux de chaleur : étude de faisabilité (Tarnos)
Fiche P53. Étude de la mise en place d'un réseau de chaleur (Saint-Martin de Seignanx)
Fiche P54. Réhabilitation de la salle Maurice Thorez (Tarnos)
Fiche P55. Mise aux normes du parc d'éclairage public (Tarnos)
Fiche P56. Remplacement et isolation de la toiture du Foyer d'Education Populaire (Ondres)
Fiche P57. Changement des éclairages du complexe Larrendart (Ondres)
Fiche P58. Réhabilitation des vestiaires du stade (Ondres)
Fiche P59. Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (Saint Barthélémy)
Fiche P60. Réalisation d'une cartographie de la séquestration carbone (projet intercommunal)

- **Accompagner les entreprises dans la baisse de leur consommation et dans l'autoproduction**

Fiches-actions

Fiche A63. Sensibilisation et incitation des industriels à travailler sur la question de la sobriété et de l'efficacité énergétique (projet intercommunal)

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiches-projets
Pas de fiche-projet à date

- **Sensibiliser tous les publics et développer la participation citoyenne**

Fiches-actions

Fiche A64. Promotion du bio-climatisme et de l'éco-construction et intégration d'objectifs de performance énergétique (projet intercommunal)
Fiche A65. Encouragement et accompagnement à la sobriété énergétique des ménages (DECLICS) (projet intercommunal)
Fiche A66. Alimentation de l'outil CARTO+ du Seignanx (projet intercommunal)
Fiche A67. Création d'un parcours pédagogique énergétique (projet intercommunal)
Fiche A68. Développement d'actions de sensibilisation à la transition écologique pour favoriser les changements des comportements (projet intercommunal)
Fiche A69. Création d'un comité Energie-Climat (projet intercommunal)
Fiche A70. Création d'un espace dédié au PCAET sur le site internet de la Communauté de communes (projet intercommunal)

Fiches-projets
Pas de fiche-projet à date

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiches-actions

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A1 - Réalisation d'un projet mixte pôle de santé, logement et salle d'activités seniors à Saint-André de Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx et XL Habitat
Maître d'œuvre	Cabinet LSD
Description de l'action	En plein centre-bourg de St André, à la place d'un bâtiment existant, le projet est composé de : - 8 logements sociaux seniors en R+1 et R+2 (financés en PLUS et PLAI), dont 6 T2 d'environ 46m² et 2 T3 d'environ 64 m², avec une entrée dans le bâtiment indépendante et porté directement par XL Habitat. - 1 pôle médical et 1 salle d'activités seniors, au rez-de-chaussée, portés tous les deux par la Communauté de communes du Seignanx. Au vu de l'état du bâti, une démolition de l'ensemble est prévue. Une équipe de maitrise d'œuvre représentée par Mme LESPARRE du cabinet LSD à Hinx sur Adour a été retenue par XL HABITAT sur la totalité du projet. Un permis de construire a été accordé en mai 2019.
Partenaires	
Coût prévisionnel	À préciser
Plan de financement	À préciser
Calendrier	La maîtrise d'œuvre travaille actuellement sur la phase APS car un nouveau professionnel de santé a rejoint le projet en juin 2020. Un permis de construire modificatif devrait être déposé au 1er semestre 2021. Les travaux commenceraient fin 2021. Le projet devrait être livré début 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A2 - Accompagnement à l'utilisation de l'outil numérique

Saint-André de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-André de Seignanx Association Sportive et Culturelle de Saint-André de Seignanx
Maître d'œuvre	Association Sportive et Culturelle de Saint-André de Seignanx (ASC)
Description de l'action	Il s'agit d'accompagner les besoins d'Andrésiens dans la pratique et dans la maîtrise de l'outil informatique, ainsi que dans l'aide aux démarches administratives des particuliers. L'Association Sportive et Culturelle qui intervient déjà sur la commune dans le domaine de la vulgarisation de l'outil informatique, depuis 2006, a présenté un projet allant dans ce sens. Les bénévoles de l'association ASC se mettront à la disposition des usagers concernés, dans la salle communale mise à la disposition de l'ASC informatique, ou au domicile des usagers, avec leur accord et avec le matériel adéquat. Du matériel devra être acquis pour les interventions à domicile et la salle informatique devra être équipée d'une connexion réseau fiable.
Partenaires	Commune ASC Communauté de Communes du Seignanx
Coût prévisionnel	Estimation Commune : 10 000 €
Plan de financement	Commune ASC Plan de relance
Calendrier	Mise en œuvre fin 2021
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

FICHE ACTION A3 - Renouvellement des collections de livres de la médiathèque

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Médiathèque
Description de l'action	Relance des bibliothèques et accompagnement à la reprise de l'activité des librairies indépendantes : achats de livres imprimés auprès des librairies du territoire pour développer les collections de la médiathèque
Partenaires	Centre National du Livre (CNL) Librairies locales: L'Alinéa, Bulles d'encre, Darrieumerlou, Elkar, Hirigoyen, Moment Librairie, Vent délire, Banc dessiné.
Coût prévisionnel	Le niveau de l'aide susceptible d'être accordée par le Centre National du Livre est calculé d'après le montant des crédits d'acquisitions 2021 dédiés par la médiathèque à l'acquisition de livres imprimés, soit 34 146 € HT .
Plan de financement	Le dossier de demande de subvention a été déposé au CNL le 30 avril 2021. Il est en cours d'instruction par la commission d'attribution. Centre National du Livre : Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques. La subvention représentera au maximum 22,5 % du budget d'acquisitions TTC, soit un montant maximal de 8 130€.
Calendrier	- Dépôt des dossiers de demande avant le 1er mai. - Après avis de la commission, la Présidente du CNL décide de l'attribution, du refus ou de l'ajournement de la subvention. - La collectivité doit fournir au CNL le budget global d'acquisitions de livres imprimés et la part des acquisitions faites aux librairies indépendantes dans les 12 mois suivant la notification d'attribution.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A4 - Captation et retransmission audio-vidéo

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Description de l'action	Dans le contexte de pandémie qui a imposé des mesures sanitaires impliquant une distanciation sociale forcée, la tenue de réunion s'est trouvée fortement perturbée voire empêchée. Pour autant la vie des instances communales ne s'est pas arrêtée. A ce moment est apparue la nécessité de pouvoir se réunir et faire partager à distance des moments particuliers. A cette occasion a aussi émergé l'idée de pouvoir enregistrer des moments forts de la vie communale, que ce soit des conseils municipaux, conseils citoyens, manifestations, événements associatifs, spectacles, … Par ailleurs, outre la possibilité d'assurer la continuité de la vie démocratique, dans le contexte actuel de transition écologique, ce nouveau moyen numérique permet d'éviter des déplacements parfois inutiles. Il lutte aussi contre l'exclusion pour des personnes ne pouvant pas se déplacer et souhaitant participer aux moments forts de la vie communale. La commune a envisagé plusieurs solutions, de la prestation de service à l'équipement en propre. Cette dernière solution, pouvant être mise en œuvre de façon autonome par la collectivité, a finalement été choisie. Il s'agit donc d'acheter des équipements numériques de captation audio et vidéo à des fins de diffusion et enregistrement, notamment sur le site internet communal et les réseaux sociaux. Cet outil serait géré par le service communication – événementiel (3 personnes) qui sera formé spécifiquement à son utilisation. Il pourra sous son contrôle être mis à disposition d'associations locales. Dans le cadre du plan de relance, ce projet pourrait émarger sur la mesure suivante : « Le numérique au service de l'action des collectivités territoriales »
Partenaires	La commune est porteuse de ce projet et s'appuiera sur ses ressources internes et l'apport en connaissances techniques du prestataire à qui elle achètera cet équipement. Celui-ci ne sera réalisé qu'après accord sur son financement.
Coût prévisionnel	La commune a fait réaliser à ce jour un devis d'un montant prévisionnel de 7 377,40 € HT / 8 852,88 € TTC. La formation des agents à ce nouveau matériel n'est pas comprise dans l'offre.
Plan de financement	La commune sollicitera, dans la limite du plafond de subventionnement des projets publics, l'ensemble de ses partenaires institutionnels habituels ainsi que les organismes liés au secteur d'activité. La différence entre le montant de l'opération et les aides sera autofinancée sur fonds propres ou complétée par emprunt bancaire.
Calendrier	L'opération sera menée en une fois avant la fin de l'année 2021.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A5 - Installation de panneaux numériques d'information grand public

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Description de l'action	La commune dans le contexte législatif réglementaire actuel, doit faire face à un nombre important de documents à porter à connaissance du public. De plus, la transparence de la donnée publique implique que de plus en plus de documents puissent être mis à disposition. Tous les citoyens ne disposant d'équipements numériques à domicile ou d'un smartphone, pour accéder au site internet communal ou aux réseaux sociaux, la collectivité doit leur proposer un moyen d'accéder à cette information. Jusqu'à présent seul un tableau d'affichage papier existe sur le mur de la mairie avec des dimensions réduites et exclusivement sur support papier. Une borne tactile de consultation numérique existe à l'accueil mais elle est mal identifiée et peu pratique donc quasiment pas utilisée. De plus le fait d'être à l'intérieur seulement en limite l'intérêt. Il s'agit donc de se rapprocher au plus près des administrés pour leur proposer non seulement la diffusion légale d'actes, les informer d'enquêtes publiques ou autres, mais aussi leur apporter une information pratique sur la vie communale comme les travaux prévus sur les routes ou réseaux, les manifestations, … Cet accès sera aussi garanti pour les PMR. Du point de vue écologique cela permettra aussi de faire une économie substantielle de papier. L'implantation extérieure se ferait d'abord sur le mur à l'entrée de la mairie à l'emplacement de l'actuel panneau papier. La seconde implantation serait sur le mur de l'espace Jean Rameau, jouxtant la place éponyme. C'est un lieu de vie très fréquenté et qui permettrait un accès à un autre public et une plus large part de la population. Dans le cadre du plan de relance, ce projet pourrait émarger sur la mesure suivante : « Le numérique au service de l'action des collectivités territoriales »
Partenaires	La commune est porteuse de ce projet et s'appuiera sur ses ressources internes et l'apport en connaissances techniques du prestataire à qui elle achètera cet équipement. Celui-ci ne sera réalisé qu'après accord sur son financement.
Coût prévisionnel	La commune a fait réaliser à ce jour un devis d'un montant prévisionnel 11 736,00 € HT / 14 083,20 € TTC pour un panneau extérieur 32 pouces. Vu le besoin d'installation à 2 emplacements distincts, ce chiffre sera doublé soit 23 472,00 € HT / 28 166,40 € HT. Ce chiffrage à l'unité sera à repréciser pour voir ce qui peut être mutualisé comme dépense en achetant 2 panneaux. La formation des agents à ce nouveau matériel n'est pas comprise dans l'offre.
Plan de financement	La commune sollicitera, dans la limite du plafond de subventionnement des projets publics, l'ensemble de ses partenaires institutionnels habituels ainsi que les organismes liés au secteur d'activité. La différence entre le montant de l'opération et les aides sera autofinancée sur fonds propres ou complétée par emprunt bancaire.
Calendrier	Les implantations se feraient en deux fois : • Mairie en 2021 • Espace Jean Rameau en 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A6 – Création du nouveau site Internet de la commune

Saint-André de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-André de Seignanx Agence Web
Maître d'oeuvre	Commune
Description de l'action	Actuellement nous disposons d'un site qui a près de 15 ans ; celui-ci utilise une technologie dépassée qui permet peu de mises à jour. De plus, il n'est plus vraiment fonctionnel pour ses visiteurs. A travers ce projet de renouvellement de site Internet, nous souhaitons maintenir et développer le lien entre les habitants et leur commune en ayant un site Internet permettant de trouver toutes les informations nécessaires dans leur quotidien, sur différents sujets comme l'actualité communale, les travaux en cours, l'accès aux formulaires administratifs... Ce site donnera la possibilité à tous ceux qui ne peuvent se rendre en mairie (par rapport aux horaires d'ouverture restreints) de pouvoir, malgré tout, avoir une réponse à la plupart de leurs questions. Il permettra également de mettre en avant notre commune auprès d'un public de passage qui souhaitera connaître les atouts de ce lieu à découvrir.
Partenaires	Commune Agences Web
Coût prévisionnel	Estimation Commune : 10 000 €
Plan de financement	Commune Plan de relance
Calendrier	Site effectif fin 2021-début 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A7 - Aménagement du centre-bourg (3ème tranche) : construction halle / aménagement abords

Biaudos

Maître d'ouvrage	Commune de Biaudos
Maître d'œuvre	M. Deligne, architecte
Description de l'action	La requalification du centre-bourg a fait l'objet d'un important programme de travaux depuis 2014. La première tranche d'aménagement a pris en compte la valorisation du foncier en plus de la requalification de l'espace public avec la mise aux normes des cheminements pour les personnes à mobilité réduite. La deuxième tranche a consisté à requalifier la route dite du Haou de Latrapat. La troisième tranche consiste à présent à un réaménagement global du lieu de vie de la commune en mettant en sécurité les accès de l'école (aménagement piéton, création d'un quai de bus), des cheminements doux et sécurisés autour des bâtiments publics et sportifs. De plus, face aux demandes récurrentes des associations biaudossaises, des besoins de la population actuelle et future, nous allons construire un bâtiment de type « halle ». Ce bâtiment de 550m2 sera recouvert de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 130KWcrête. Il sera utilisé pour l'organisation de spectacles du Festimai de la Communauté de Communes du Seignanx, pour les marchés du terroir ainsi que les manifestations diverses de la Commune. Une attention particulière sera portée sur la qualité écoresponsable des matériaux de voirie utilisés, sur les essences des espaces verts ainsi que sur la gestion des eaux pluviales.
Partenaires	Indéfinis à date
Coût prévisionnel	Le montant global des travaux, au stade avant-projet définitif s'élève à 702.305€ HT : - Construction du bâtiment : 420.000€ HT - Aménagement voirie (espaces verts, mobiliers urbains) s'élève à 282.304€ HT
Plan de financement	- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 40% soit 280.920€ - Fonds d'équipements des communes 25.000€ sur 2021 et 25.000€ sur 2022 - Produit des amendes de police dans le cadre d'un aménagement global du Bourg : 90.000€ - Enerlandes participation pour occupation toitures photovoltaïques : 45.000€ - Emprunts bancaires
Calendrier	Septembre 2021 : début des travaux Printemps 2023 : fin des travaux
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 3

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A8 - Création d'un Restaurant Inter Entreprises (RIE)

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx (services techniques) La société HUBICS a été choisie comme AMO BIM
Maître d'œuvre	Groupement Massie Bertrand Architectes (mandataire du groupement)
Description de l'action	Le projet de construction d'un Restaurant Inter-Entreprises communautaire est situé sur la commune de Tarnos, avenue du 1er Mai face au Pôle technologique Jean Bertin. L'opération concerne la construction d'un Restaurant Inter-Entreprises. Une étude de faisabilité réalisée par le cabinet Abasgram a permis de définir le projet qui consiste dans les grandes lignes à : • Organiser une cuisine aux normes, adaptée, évolutive, ergonome et performante pour une production de 1 300 repas / le midi au maximum environ pris à 95 % sur site et en direct ; • Organiser différents restaurants permettant d'avoir une offre variée et qualitative dont un restaurant self-service • Construire un bâtiment en rez-de-chaussée qui s'intègre bien dans le tissu urbain de la zone, ouvert sur l'Espace Technologique Jean Bertin en face du site, sur l'extérieur et la ville et direct d'accès pour les salariés du Groupe Safran ; • Proposer un service de restauration adapté aux contraintes horaires et de temps des salariés de la zone industrielle ; • Intégrer au mieux le souci d'une maintenance ultérieure simplifiée et dont les coûts seront les plus optimisés possibles. Il est à noter la mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le bâtiment et l'information modalisée (AMO BIM) dans le cadre de ce projet. La mission d'AMO BIM a pour objet de modéliser numériquement le projet du RIE dans le but d'optimiser la conception et la réalisation de ce projet. Cette maquette numérique du projet facilitera d'autant la gestion du patrimoine et la maintenance du bâtiment. La société HUBICS a été choisie comme AMO BIM.
Partenaires	Partenaires financiers (voir plan de financement)
Coût prévisionnel	Coût études : 1.648.333 € HT (à titre indicatif) Coût travaux : 5.800.000 € HT (à titre indicatif)
Plan de financement	Communauté de communes Etat Région Département
Calendrier	Les travaux commenceront en 2022 pour une durée de 14 mois minimum
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 3 et 12

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A9 - Réfection du sol du fronton

Saint-Laurent de Gosse

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Description de l'action	Le fronton de Saint-Laurent de Gosse, situé sur la place centrale du bourg, est un lieu de sport et de rencontre. C'est aussi la marque d'une identité culturelle. Le sol du fronton est aujourd'hui dans un état qui réduit l'usage de cet espace, puisque toute une partie est creusée et fissurée. La commune de Saint-Laurent de Gosse souhaite donc mener une réfection du sol du fronton afin de rétablir un terrain de jeu conforme à la pratique du sport et de garantir la qualité d'accueil de ce lieu de vie.
Partenaires	Pas de partenaire
Coût prévisionnel	60.000-70.000 HT
Plan de financement	Communauté de communes DETR Plan de relance Département
Calendrier	Fin 2021- début 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A10 - Aménagement de l'espace des sports Vincent Mabillet

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Jury d'architecture en cours
Description de l'action	Opération de construction d'une maison des associations, complété par la création d'un fronton et la transformation du terrain de football en pelouse naturelle en gazon synthétique avec l'éclairage du terrain ainsi qu'une tribune champêtre. Certaines associations sont accueillies actuellement au sein d'un bâtiment vétuste qui n'est plus adapté à la réception du public (accessibilité PMR). Le club local de football ne peut pas utiliser de manière intensive le terrain en gazon naturel actuellement (pas d'éclairage, problématiques liées à la pelouse naturelle trop utilisée d'où arrêt des matchs). Il manque des salles permettant aux associations d'assurer leurs pratiques sportives. Une salle multi usage avec l'installation d'un parquet pour l'aérobic est également prévue dans la maison des associations. Terrain synthétique : 105m x 68m + les abords Tribune champêtre : 100personnes Fronton : 16m x 10m Maison des Associations : 34,50m x 15,60m sur 3 niveaux (hauteur 11,40m)
Partenaires	Etat Région Département Prochaine étape : Jury choix de l'architecte
Coût prévisionnel	Enveloppe prévisionnelle du programme : 2 940 000 € HT Coût à affiner
Plan de financement	Le plan de financement est en cours d'élaboration - Commune - Etat (DSIL) -Agence Nationale du Sport -Région / Département -Département - Fédération de football, ligue de football, -FAFA (Fonds Aides Football Amateur) 1 dossier par projet (terrain, éclairage, vestiaires, clôture, siège club)
Calendrier	Janvier 2021 : Programme Mai à septembre 2021 : choix de l'architecte après concours Nov 2021 : AVP terrain Janvier/février 2022 : Rendu APD/ Dépôt du permis de construire Avril 2022 : Rendu PRO / Dossier Consultation des entreprises pour bâtiment Juin : Début chantier terrain Mai/juin 2022 : Consultaton des entreprises de travaux pour bâtiment Septembre 2022 : début des travaux bâtiment Juillet/aout 2023 : Réception des travaux Septembre 2023 : mise en service de l'équipement sportif
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A11 - Construction d'un centre de loisirs

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Mandataire EQUI LIBRE – LIONEL VOINSON 2 rue Gambetta – 40100 DAX
Description de l'action	Recentrer les locaux dédiés au centre de loisirs sur un seul site et remplacer les bâtiments actuels vieillissants et mal adaptés. Le nouveau centre sera situé en centre-ville, rue des Platanes, à proximité d'une école maternelle et d'une école élémentaire permettant ainsi de mutualiser certains locaux (cantines, dortoirs, espaces de jeux, cours de récréation, préaux…) Les nouveaux locaux permettront également d'héberger le personnel administratif du centre de loisirs (RH/Comptabilité/Direction) La surface du nouveau bâtiment est de 600 m² environ et la surface des espaces extérieurs aménagés de 500 m². Ce projet permettra un accueil simultané de 150 enfants Le marché de travaux est en cours de notification et les travaux devraient commencer au mois de juin 2021. A noter que des clauses d'insertion sociale sont prévus dans les différents lots du marché de travaux.
Partenaires	L'État La CAF des Landes La Commune
Coût prévisionnel	Le montant du projet est estimé à ce jour à : 1 557 025 € HT dont : - 149 000 € HT pour les études préalables et la maîtrise d'oeuvre, - 1 153 000 € HT pour les travaux, - 10 000 € de mobilier et matériel,
Plan de financement	**La CAF des Landes** participera à hauteur de 249 000 € soit 22 % (convention de partenariat validée le 5 décembre 2019) **L'État par le le DSIL** à hauteur de 40 % du projet sur la tranche 1 des travaux réalisés en 2020 et 40 % sur la tranche des travaux réalisés en 2021 (arrêté attributif DSIL n°21-40-04 reçu le 11 mai 2021, pour la tranche 1 des travaux) Prochaine étape : à venir dotation travaux tranche 2 en 2022 **La commune** finance l'intégralité des études pour 149 000 € environ et 438 000 € HT soit 38 % des travaux
Calendrier	Notification du marché de travaux fin mai début juin 2021 Début des travaux en juin 2021 Fin des travaux en mai 2022 Mise en service du bâtiment été 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A12 : Construction d'une Maison de la Nature

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Equipe de maîtrise d'œuvre non désignée à ce jour (phase programmation).
Description de l'action	Construction d'une Maison de la Nature. Projet comprenant un bâtiment composé d'une partie dédiée à l'Association Communale de Chasse Agrée et d'une autre destinée au développement et à la diffusion d'animations environnementales. Des espaces extérieurs pourront compléter les offres proposées aux futurs visiteurs.
Partenaires	- Association Communale de Chasse Agréé. - Centre Permanent d'Initiative Pour l'Environnement. - Centre Technique Municipal -
Coût prévisionnel	- Etudes préalables : 29 000 € HT - Maitrise d'œuvre : 50 000 € HT - Travaux : 415 000 € HT - Divers/Imprévus : 12 500 € HT - TOTAL : 506 500 € HT
Plan de financement	Non défini à ce jour. Des partenaires doivent être sollicités pour réduire la part communale dans le financement de cette opération.
Calendrier	Etudes : 2021. Travaux (durée de 10 mois environ) : 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A13 - Construction d'une Maison des jeunes

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Myriam WEYLAND (MW), architecte urbaniste, mandataire Alain CHARRIER, architecte urbaniste Trouillot & Hermel, paysagistes INGEROP - Agence Côte Basque, BET SATEL Aménageur
Description de l'action	Construction d'un bâtiment et d'espaces dédiés à la jeunesse Le bâtiment, d'une superficie 150 m² environ, sera à vocation socio-éducative et destiné à accueillir : • les locaux du PIJ (Point Information Jeunesse), • des permanences de la Mission Locale et des partenaires sociaux-éducatifs qui le souhaiteront (éducateurs de prévention, CAF ….), • les bureaux des services jeunesse et sport, • Une salle d'environ 75 m² • Une terrasse couverte Les aménagements et équipements des espaces extérieurs (skate-park, théâtre de verdure,…) compléteront ce lieu pour le rendre vecteur de culture et de lien intergénérationnel. Il est attendu que le bâtiment soit labellisé Passiv'Hous. Cet ouvrage sera donc conçu et construit selon un concept de construction très basse consommation, basé sur l'utilisation de l'apport de chaleur du soleil, une très forte isolation des murs et des fenêtres, l'absence de ponts thermiques, une grande étanchéité à l'air et le contrôle de la ventilation
Partenaires	la CAF des Landes, la Mission Locale, la SDJES, le Département, la Région, le Plan de Relance de l'Etat.
Coût prévisionnel	Bâtiment : Moe : 40.000 €HT Etudes diverses (SPS, CT, sondages, géomètre,…) : 15.000 €HT AMO « PassivHous : 20.000 €HT Travaux : 350.000 €HT Aménagements et équipements extérieurs : Moe : 75.000 €HT Etudes diverses (SPS, CT, sondages, géomètre,…) : 15.000 €HT AMO Skatepark : 10.000 €HT Travaux : 900.000 €HT
Plan de financement	Une partie des travaux d'aménagement (notamment en ce qui concerne les éclairages / les réseaux) est prise en charge par l'aménageur du quartier des 3 fontaines (SATEL)
Calendrier	Dossier en phase APD. Suite à l'intégration du volet PassivHous, le démarrage des travaux du bâtiment est décalé fin 2021. Pour les infrastructures et équipements extérieurs, les travaux devraient également être décalés fin 2021.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A14 - Réhabilitation du complexe sportif Larrendart

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Moe interne par les services techniques de la Commune
Description de l'action	Le bâtiment Larrendart est un complexe sportif (trinquet/mur à gauche/squash) âgé de 30 ans utilisé par toutes les écoles de la commune (activité sportive), ainsi que par les administrés. Cet ouvrage d'une superficie approximative 1500m2 nécessite de gros travaux de reprise, notamment les zones donnant directement sur l'extérieur, et les menuiseries qui n'assurent plus leur rôle d'étanchéité (air et eau). Il faudrait assurer la mise hors d'air et hors d'eau du bâtiment en remplaçant l'ensemble des menuiseries extérieures.
Partenaires	Non finalisés à ce jour tant que l'investissement n'est pas garanti.
Coût prévisionnel	Estimation du projet : 90.000 €HT de coût travaux (investissement) comprenant la pose de nouvelles menuiseries et le remplacement des anciennes.
Plan de financement	Projet prévu financé à 100% par la commune dans l'attente d'éligibilité et de confirmation des prix (devis)
Calendrier	A inscrire en 2022 ou 2023 selon capacité financière
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A15 - Organisation de la saison culturelle du Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes du Seignanx (service Culture)
Description de l'action	La Communauté de communes organise 13 à 14 spectacles répartis sur l'ensemble de son territoire pendant l'année. La saison culturelle du Seignanx se clôture depuis 1998 par le FestiMai, festival lors duquel 9 spectacles sont organisés. Les disciplines sont variées (musique, théâtre, cirque, mime, …) et s'adressent à tous les publics. Les événements sont organisés dans un souci de respect de l'environnement : - lorsqu'il est fait appel à des traiteurs, les produits locaux sont privilégiés - la responsable du service Culture du Seignanx, se déplace en véhicule électrique Des réflexions sont en cours pour améliorer encore ce bilan (exemple : dématérialisation totale des supports de communication, achat de gradins).
Partenaires	Les associations culturelles locales : - La Locomotive (Tarnos) - Catach (Saint-Martin de Seignanx)
Coût prévisionnel	175.000€
Plan de financement	Communauté de communes Département Région Billetterie
Calendrier	Chaque année entre septembre et mai
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A16 - Organisation d'animations dans le cadre des journées du patrimoine

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes du Seignanx (service Culture)
Description de l'action	Le Seignanx, riche d'un patrimoine naturel et bâti, souhaite le faire connaître de façon vivante et originale à l'occasion des journées du patrimoine. La Communauté de communes va donc organiser chaque année une animation sur un lieu d'intérêt patrimonial, qui permette de le (re)découvrir. L'acquisition d'un abri mobile (par exemple de type mini-chapiteau) est envisagée pour que l'événement puisse se tenir par tous les temps.
Partenaires	Les associations culturelles locales : - La Locomotive (Tarnos) - Catach (Saint-Martin de Seignanx)
Coût prévisionnel	10.000€ + le coût de l'abri mobile (à évaluer)
Plan de financement	Communauté de communes Département Région
Calendrier	Chaque année à partir de 2021 Mois de septembre
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A17 - Organisation des courses du Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes du Seignanx (service Culture)
Description de l'action	La Communauté de communes organise, aux côtés de l'Office de Tourisme, une course et une marche ouverte à tous les habitants du Seignanx. Cet événement annuel se tient en général le dernier weekend d'octobre.
Partenaires	Office de Tourisme du Seignanx
Coût prévisionnel	2.000€
Plan de financement	Communauté de communes Département Région
Calendrier	Chaque année Octobre
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A18 – Extension de la bibliothèque

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Thierry Girault Architecte
Description de l'action	La commune dispose aujourd'hui d'une bibliothèque associative implantée dans un équipement de quartier, l'espace Gaston Larrieu, dédié aux associations qui intègre plusieurs salles de bureau, d'activité. Dans le cadre de son projet de développement culturel et de sa volonté d'œuvrer pour l'accès à la culture pour le plus grand nombre, la commune souhaite valoriser cet outil de transmission et porter un projet de rénovation et d'extension. Il s'agit notamment d'intégrer un espace ludothèque/médiathèque qui permettrait d'attirer les familles et les jeunes. Le programme envisage une extension en façade du bâtiment existant d'environ 150 m2.
Partenaires	Afin d'adapter la programmation, la commune a mis en place un comité de pilotage intégrant différents acteurs de la culture, de l'enseignement, de la vie associative ainsi que des habitants. L'opérateur culturel de la ville ainsi que les services jeunesse et périscolaire sont aussi impliqués dans ce projet.
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel d'opération € HT / € TTC Etudes préalables 1 500 / 1 800 Concessionnaires 1 000 / 1 200 honoraires Moe 40 000 / 48 000 honoraires BC/SPS 7 500 / 9 000 Travaux 500 000 / 600 000 Aléas/divers 15 000 / 18 000 **Total opération 565 000 / 678 000**
Plan de financement	• La commune sollicitera, dans la limite de leur règlement d'intervention, l'ensemble de ses partenaires institutionnels : Cdc Seignanx / CD40 / D-RD-JSCS • La commune adressera également une demande d'aide à l'Etat (DTER ou FNADT) et au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine qui dispose de financements sur le thème du projet
Calendrier	Juillet -Décembre 2021 : Etude et dépôt PC Février - Mars 2022 : Choix des entreprises Avril 2022- Décembre 2022: 8 mois de travaux Janvier 2023 : Mise en service
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A19 - Construction d'un court de tennis couvert, d'un court de padel extérieur, extension des équipements actuels et amélioration de l'accessibilité

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Atelier ARCAD, architecte
Description de l'action	Le club de tennis actuel comprend environ une centaine de membres, organise un tournoi d'été qui rassemble des participants venus de l'ensemble du canton sur toutes les catégories d'âge. L'équipement présente un rayonnement cantonal pour les adhérents du club et pratiquants occasionnels du tennis. L'objectif est de proposer des possibilités de pratique en intérieur pour permettre un fonctionnement du club à l'année mais aussi des possibilités complémentaires avec l'ajout d'un nouveau sport de balles en extérieur, le padel. C'est aussi l'occasion d'agrandir le club house afin d'y intégrer des vestiaires et sanitaires insuffisants et non accessibles actuellement. Au-delà pour la commune, il s'agit de se doter d'un nouvel équipement sportif qui sera mis à disposition de la pratique sportive des collégiens et des enfants accueillis dans le centre de loisir et le service jeunesse. Ce site, espace vert et ludique intégré à un lotissement des années 1980, constitue de plus le poumon vert de tout un quartier. L'enjeu ainsi pour la commune est d'intégrer ce nouvel équipement à un projet d'aménagement paysager de l'ensemble de l'espace vert. Pour ce projet, une large concertation a été menée avec les habitants, les associations, le club, le collège... Balade urbaine, ateliers….
Partenaires	Pas de partenaires
Coût prévisionnel	Etudes préalables 3 500 Concessionnaires 2 500 honoraires Moe 48 000 honoraires BC/SPS 6 000 Travaux 850 000 Aléas/divers 25 000 **Total opération 935 000 € HT**
Plan de financement	La commune a sollicité la ligue de tennis, le département, ainsi que DETR
Calendrier	Juillet-septembre 2021 : Consultations et choix des entreprises Octobre - juillet 2022 : 10 mois de travaux Septembre 2022 : Mise en service
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A20 – Réhabilitation de la chapelle Saint-Augustin en tiers-lieu artistique

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Description de l'action	La commune est propriétaire du terrain et du bâti et sera maître d'ouvrage du projet. Un autre type de montage pour la réalisation du projet est néanmoins aussi envisagé à ce jour comme un bail emphytéotique, une délégation de service public, …. La chapelle Saint- Augustin, sise au Quartier Neuf, fait partie du patrimoine communal mais nécessite une réhabilitation du bâti dans la perspective de lui donner une nouvelle vocation dans le domaine de la culture. Ce bâtiment a été édifié à la fin du 19ième siècle et fut désaffecté en 1965 et laissé à l'abandon. La commune en est depuis peu propriétaire. La structure et la toiture, réhabilitée en 2001 suite à un incendie, assurent une bonne stabilité à l'ouvrage. Elle bénéficie d'une localisation centrale, proche d'une place publique, d'une école, de commerces, de services ainsi que d'une voie de circulation très fréquentée lui donnant une excellente lisibilité. Le programme envisagé à ce stade porte sur l'aménagement d'un rez-de-chaussée de 180m2 comprenant l'espace scénique et des gradins escamotables. A l'étage une mezzanine de 150 m2 accueillerait des salles d'activité ainsi que les accès techniques. Deux extensions seraient réalisées, pour : • l'accueil, un tiers lieu (restauration, bar) et des sanitaires • des locaux techniques, les loges et le rangement. Le délai de construction hors procédure de permis de construire serait de 18 mois. La commune a conventionné avec un opérateur culturel, l'association Catach afin de mettre en place des actions fortes à destination de différents publics de la commune, du territoire du Seignanx mais également en lien avec le Pays Basque et sa scène nationale ainsi que les Landes avec ses actions culturelles très diverses. Ainsi il sera possible de voir des concerts, des conférences, des expositions et de favoriser des résidences d'artistes pour accompagner leur création. La volonté est de faire de ce bien patrimonial un site repère qui créé du lien dans ce quartier qui manque d'équipement public, autour d'un projet culturel qui soit un lieu de création mais aussi de diffusion artistique. Dans le cadre du plan de relance, ce projet pourrait émarger sur les mesures suivantes : • Aide à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités • Fabrique de territoires • Soutien aux investissements dans les monuments historiques • Quartiers culturels créatifs
Partenaires	Une première étude programmatique a été menée sur le projet et nécessite d'être actualisée par les élus et services communaux. En ce sens, le maître d'œuvre s'appuiera aussi sur les futurs usagers, notamment associatifs, les citoyens mais aussi les services culturels d'autres collectivités (département, région) ou établissements publics (communauté de communes du Seignanx). L'opérateur culturel de la collectivité sera aussi mis à contribution dans cette perspective.
Coût prévisionnel	Le coût estimatif des travaux au niveau esquisse est de 1 400 000 € HT, la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'étude étant eux estimés à 280 000 euros HT soit un total de 1 680 000 € HT.

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Plan de financement	La commune sollicitera, dans la limite du plafond de subventionnement des projets publics, l'ensemble de ses partenaires institutionnels habituels ainsi que les organismes liés au secteur d'activité. La différence entre le montant de l'opération et les aides sera autofinancée sur fonds propres ou complétée par emprunt bancaire. À ce stade, la demande dans le cadre du programme européen Leader a été présentée et retenue après une première analyse. La différence entre le montant de l'opération et les aides sera autofinancée sur fonds propres ou complétée par emprunt bancaire.
Calendrier	• Choix du maître d'œuvre d'ici fin 2021 • Fin étude programme 1er trimestre 2022 • Avant-projet détaillé, estimatif travaux et complément études 2ième / 3ième trimestre 2022 • Dépôt du permis de construire 3ième trimestre 2022 • Appel d'offre travaux 3ième / 4ième trimestre 2022 • Lancement des travaux 4ième trimestre 2022 et achèvement au plus tard fin 2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A21 - Développement de l'offre des transports en commun

Tarnos, Ondres et Saint-Martin de Seignanx
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communes de Tarnos, Ondres et Saint Martin de Seignanx Syndicat des Mobilités du Pays Basque Adour
Maître d'œuvre	Communes de Tarnos, Ondres et Saint Martin de Seignanx Syndicat des Mobilités du Pays Basque Adour
Description de l'action	Transport à la demande Étendre le réseau de transports en commun urbains aux communes de Ondres et Saint Martin de Seignanx
Partenaires	Région Nouvelle-Aquitaine
Coût prévisionnel	200.000 € par an
Plan de financement	Communes concernées
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5 et 12

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A22 - Développement du réseau des pistes cyclables et la multimodalité

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes (services techniques)
Description de l'action	Prise de la compétence piste cyclable en 2019 pour certaines voies inscrites dans un schéma. Développer et sécuriser le réseau de pistes cyclables Cartographier les cheminements doux (TEPCV) Création d'un groupe de travail déplacements-mobililté
Partenaires	Département, Région, Etat, ADEME, Communes, SMPBA
Coût prévisionnel	Entre 300.000 € et 600.000 € par an
Plan de financement	Département, Région, Etat, ADEME
Calendrier	2020-2027 : St Martin de Seignanx- Ondres-Tarnos 2027-2031 : St Martin de Seignanx- Ondres 2031-2038 : St Barthélemy- Saint Martin de Seignanx-Saint André de Seignanx-Tarnos
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5, 6 et 12

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A23 - Aménagement de pistes cyclables dans le cadre du Plan Vélo

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non connu à ce jour
Description de l'action	Application du Plan Vélo de Tarnos
Partenaires	Communauté de Communes du Seignanx – Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Coût prévisionnel	3 596 000 €
Plan de financement	Ville de Tarnos – Communauté de Communes du Seignanx-Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Calendrier	Annuellement, réalisations extension/maillage du réseau actuel selon Plan Vélo Mobilier stationnement public
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5, 6 et 12

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A24 - Créations de liaisons cyclables sur le Chemin de Claous et la RD26 à Saint-Martin de Seignanx et Ondres

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx (services techniques)
Maître d'œuvre	SCE et INGEAU (bureaux d'étude)
Description de l'action	En 2019, l'intérêt communautaire de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » a évolué : en complément du réseau existant de voies, d'aires de covoiturage et de sentiers pédestres, devra s'ajouter la mise en œuvre d'un plan de développement des pistes cyclables trans-Seignanx. Ce plan de développement permettra de renforcer les déplacements doux dans le Seignanx et de relier les deux grands axes vélo européens (la « Vélodyssée » et la « Scandibérique »). Dans ce cadre, le Seignanx sera d'abord pourvu de pistes cyclables en 2 phases sur : - la RD 26 à Saint-Martin-de-Seignanx - la RD 26 à Ondres - le Chemin de Claous à Ondres
Partenaires	Partenaires financiers
Coût prévisionnel	**Phase 1** Maîtrise d'œuvre : 61 753,07 € TTC Travaux : 1 453 918,51 € TTC **Phase 2** Conception : 11 109.60€ TTC Réalisation : à chiffrer Travaux : 719 220€ TTC
Plan de financement	Communauté de communes Département Région Etat (DSIL, AAP Continuités cyclables)
Calendrier	Livraison finale au 2eme trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5, 6 et 12

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A25 - Construction des résidences Grândola

Tarnos

Maître d'ouvrage	Comité Ouvrier du Logement – XL Habitat
Maître d'œuvre	Cabinet Samazuzu
Description de l'action	Programme immobilier logements sociaux + Activités Economie Sociale et Solidaire (111 logements – 70 % accession sociale à la propriété – 30%locatif Social). Bail Réel Solidaire. Habitat participatif Toits terrasses et cœur d'îlots accessibles au public
Partenaires	Commune de Tarnos – Communauté de Communes du Seignanx (aide à la pierre) -CBE du Seignanx
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Financement COL
Calendrier	2021Permis de construire 2022 Construction Fin 2023 Livraison
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A26 - Réhabilitation et rénovation énergétique du Pavillon du midi

Saint-Martin de Seignanx
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	En cours de consultation Equipe Architecte/
Description de l'action	Le pavillon du midi est un bâtiment accolé à l'église de la commune. Il constitue un ensemble, avec un immeuble identique implanté en symétrie par rapport à l'église, de ce qu'était le presbytère. Il a accueilli ensuite pendant longtemps la seule boulangerie du bourg avant de devenir un immeuble d'habitation privé. La commune s'était déjà rendu propriétaire de l'autre partie pour y implanter de logement social. C'est donc dans un souci de préservation de l'ensemble, et au vu du manque d'entretien du bâtiment, qu'elle a acquis ce pavillon. Le projet de réhabilitation consiste à implanter en rdc une annexe de la mairie (police municipale, salle de réunion) en rdc, et 4 logements sociaux (3T2, 1T1bis) à l'étage. A ce jour les diagnostics techniques ont été réalisés. La consultation de maîtrise d'œuvre est lancée. Deux bailleurs sociaux ont été contactés pour étudier la faisabilité de l'opération de logements. A ce jour il manque environ 50000 € de financement pour sa viabilité.
Partenaires	Bailleur social/CDC Seignanx/Département
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel d'opération
Plan de financement	Bailleur social : fonds propres, prêt cdc Cdc Seignanx / CD40 : aides à la pierre Commune : Portage foncier, ingénierie conduite opération
Calendrier	3ème trimestre 2021 : EDL / diagnostic technique 4ème trimestre 2021 / 1er trimestre 2022 : Choix Moe-dépôt PC 2ème trimestre 2022 à 1er trimestre 2023 : Choix entreprise +10 mois de travaux Avril - Mai 2023 : Livraison logement
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

	€ HT	Bureau 140 m2	Logements 160 m2
Etudes préalables	10 000	4 800	5 200
Concessionnaires	1 500	720	780
honoraires Moe	42 000	17 000	25 000
honoraires BC/SPS	6 300	2 550	3 750
Travaux	420 000	170 000	250 000
Aléas/divers	21 000	8 500	12 500
Total opération	500 800	203 570	297 230

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A27 - Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ondres

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Bureau d'étude IMS
Description de l'action	La Communauté de commune réaménage l'aire des gens du voyage existante à Ondres : - une réduction de sa capacité (passage de 80 à 40 places) permettra une meilleure qualité d'accueil - la sécurisation du local technique diminuera encore les risques d'accidents - la mise en place de bornes individuelles permettra un suivi plus étroit des consommations et un paiement au réel
Partenaires	Pas de partenaires
Coût prévisionnel	369 053, 03 € TTC
Plan de financement	DETR
Calendrier	Dernier trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A28 - Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Tarnos

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx (services techniques)
Maître d'œuvre	Bureau d'études IMS
Description de l'action	L'aire d'accueil de Tarnos a été vandalisée à plusieurs reprises et nécessite des travaux avant de pouvoir ouvrir. Répondre au schéma départemental d'accueil des gens du voyage Demander une présentation à Mélanie
Partenaires	Pas de partenaires
Coût prévisionnel	Coût études : 74.454 € HT Coût opérations : 885.214 € HT
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	Fin des travaux en 2021
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A29 - Aménagement d'hébergements temporaires d'urgence

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Architecte SLK
Description de l'action	Les communes de Tarnos et de St Martin de Seignanx sont soumises à l'obligation de la loi MOLLE (Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion) du 25 mars 2009. Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes se substitue à ses communes. Elle doit créer des places d'hébergements temporaires (une place par tranche de 1000 habitants) ce qui représente 17 places a minima à créer sur le Seignanx soit 12 places pour la commune de Tarnos qui nous intéresse dans le cadre de ce projet. Ces obligations ont été reprises dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur qui prévoit de développer cette offre d'hébergement prioritairement sur les communes les plus urbaines et les mieux équipées du territoire afin d'apporter des réponses aux ménages du territoire en difficultés sociales et économiques. La commune de Tarnos ne compte, à ce jour, aucune place d'hébergements temporaires. Pour ce faire, la Communauté de communes du Seignanx a fait l'acquisition de deux maisons sur Tarnos. Une seule équipe de maitrise d'œuvre a été retenue sur ces deux logements, avec en architecte mandataire SLK situé à Mont de Marsan. Ce dispositif a pour objectif d'héberger à titre temporaire des personnes ou familles privées accidentellement de logement suite à différents événements de la vie (violences conjugales, séparation, perte d'emploi etc…).
Partenaires	Pas de partenaires
Coût prévisionnel	544 673.08 € TTC
Plan de financement	Autofinancements Subventions
Calendrier	Début de travaux quatrième trimestre 2021 Fin de travaux fin 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A30 - Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service Habitat-Logement de la Communauté de communes
Description de l'action	Dans le cadre de son 4ème Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, la Communauté de communes a identifié comme un axe majeur d'intervention la reconquête des logements anciens dans le parc social public et dans le parc privé. Une réflexion avec les bailleurs sociaux sera initiée (réhabilitation du parc pour conserver son attractivité par rapport à l'offre neuve de logements sociaux). Au niveau opérationnel, cela se traduit par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), destinée à favoriser la réhabilitation et l'amélioration des logements sur les 8 communes du Seignanx pour une durée de 3 ans. L'enjeu de cette action est ainsi de maîtriser la demande en énergie, et de lutter contre la précarité énergétique de la population intercommunale, à travers un repérage des ménages concernés, une intervention technique (isolation, vitrage, ventilation, etc.) et comportementale.
Partenaires	Service environnement de la Communauté de communes, SOLIHA, ANAH, Opérateurs sociaux
Coût prévisionnel	91.700€ par an au total : - ingénierie OPAH : 25 000 euros/ an - subventions aux propriétaires : 66 700 euros/an
Plan de financement	Communauté de communes, ANAH
Calendrier	2019-2022 : Phase opérationnelle de l'OPAH 2022 : Bilan quantitatif et qualitatif de l'OPAH pour une éventuelle poursuite de la démarche
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A31 - Création d'un guichet unique de la rénovation énergétique

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Cartographie des acteurs Recueillir des retours d'expériences existants (Précoréno : Communauté de communes de Mimizan et cœur Haute Lande) Organiser des regroupements d'artisans pour les travaux
Partenaires	Région ADEME GéoFrance
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Région ADEME Département
Calendrier	2021 réflexion sur le périmètre de la plateforme 2022 mise en place du guichet unique
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A32 - Création d'un comité local de suivi déchets

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	SITCOM40
Maître d'œuvre	SITCOM40
Description de l'action	Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le SITCOM a mis en place un comité de suivi à l'échelle de son périmètre d'intervention (Communautés de communes du Seignanx, de Maremmes Adour Côte Sud, Horte et Arrigans, Côte Landes Nature et le grand Dax uniquement pour le traitement). Le service environnement du Seignanx est régulièrement sollicité par ses administrés qui ne trouvent pas toujours les réponses à leurs questions au niveau du siège du SITCOM (débordement ou manque de points tri par exemple)
Partenaires	Communauté de communes, Communes
Coût prévisionnel	Plus de 1.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021 réunion de lancement du comité
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 11

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A33 - Installation de points de tri

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes (services techniques) ou SITCOM 40
Maître d'œuvre	SITCOM 40
Description de l'action	La Communauté de communes réaménage les points de collecte existants en y ajoutant des points de tri. Elle mène ces actions selon un plan pluriannuel défini sur 2021-2023.
Partenaires	Communes
Coût prévisionnel	Estimations 2022 Points de tri sur Tarnos 28.800 € HT Points de tri sur Ondres 10.800 € HT Points de tri sur Saint-Martin 28.800 € HT
Plan de financement	Communauté de communes SITCOM
Calendrier	2021-2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 11

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A34 - Pérennisation et développement de la ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste (association loi 1901)
Maître d'œuvre	Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste (association loi 1901)
Description du projet	Contexte : L'Eco-lieu Lacoste est un projet de ferme urbaine en cœur de ville de Tarnos sur 10 hectares, dédiés aux enjeux de transition écologique et solidaire. En 2020, la Ferme solidaire de l'éco-lieu Lacoste a commencé son installation sur 2.5 hectares du site, et y cultive une diversité de légumes, labélisés Agriculture Biologique. C'est un outil non lucratif au service de son territoire, le bassin de vie et d'emploi du sud des Landes et du Pays Basque. Son objet est de lever les freins à l'emploi et d'accompagner les salariés vers l'emploi durable ou la formation. La Ferme solidaire est née d'un diagnostic de territoire constatant l'absence d'une structure d'insertion à temps partiel, adaptée aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi, et à la demande croissante d'une alimentation durable et de qualité. Les premiers salariés sont arrivés en octobre 2020. A partir du mois de juin, elle devrait commencer à commercialiser ses légumes : sous forme de paniers auprès des habitants, à destination de la restauration collective par le biais d'une planification avec la SCIC Légumes Pro, ou auprès d'enseignes coopératives et bio. La Ferme solidaire est membre du Pôle Territoriale de Coopération Economique Sud Aquitaine. Elle adhère à BLE, Civam bio du Pays Basque et au réseau Cocagne. Site internet : https://www.fermesolidairelacoste.org/ Projet **:** Aujourd'hui en développement, la Ferme à besoin de consolider son atelier maraicher actuel et d'étoffer ses activités d'insertion, de lien habitants et de production. Pour cela, la Ferme solidaire étudie des pistes de diversification pour consolider financièrement son fonctionnement et pour renforcer sa fonction d'insertion. Plus généralement et à plus court terme, la structure nécessite des fonds pour maintenir l'activité actuelle, qui n'a pas encore atteint son équilibre financier, et pour conforter son outil de production (hangar agricole, système de récupération eau de pluie, stockage des légumes…) et le bien-être au travail de ses salariés. Aussi, la Ferme Solidaire à proximité immédiate du centre-ville de Tarnos, d'écoles, du futur centre de loisirs permet à l'agriculture de retrouver sa place au plus proche des habitants. Elle souhaite renforcer son action de sensibilisation à une consommation et une alimentation durable et le lien entre salarié.e.s maraicher.e.s en insertion et les habitants et consommateurs des produits de la Ferme. Pour cela, elle souhaite développer une fonction d'animation et sensibilisation pour le projet de Ferme solidaire (animation collectif adhérent paniers, sensibilisation cuisine responsable, visite cultures avec des écoles…).
Partenaires	Partenaires du PTCE Sud Aquitaine, habitants, producteurs et acteurs locaux, partenaires de l'emploi
Coût prévisionnel	180 000 € - Ingénierie de projet et animation

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	- Création et aménagement du hangar agricole - Équipement d'une chambre froide - Développement de la surface équipée en serres et création d'une serre à plan - Création d'une retenue d'eau de pluie à destination de l'irrigation
Plan de financement	En cours d'élaboration – Mobilisation de financements publics et privés
Calendrier	Depuis 2014 : Analyse, diagnostic et développement du projet Juillet 2019 : Création de l'association A partir de l'automne 2020 : Installation de la structure, création de l'outil de production Printemps 2021 : 1ères plantations Eté 2021 : 1ères commercialisations Automne 2021 : Construction du hangar agricole, installation des serres Hiver 2021- Printemps 2022 : étude diversification
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 4 et 14

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A35 – Création d'un magasin par et pour les producteurs du territoire

Projet privé à intérêt intercommunal

Maître d'ouvrage	SAS délices des Terroirs du Seignanx
Maître d'œuvre	SAS délices des Terroirs du Seignanx
Description de l'action	Contexte : Le constat est fait de la part d'agriculteurs locaux du manque de débouchés en direct consommateurs, pour des exploitations familiales, afin d'assurer la pérennité et la transmission de leurs exploitations, de renforcer la valorisation de leurs productions et de créer un lieu de vente et de transformation, qui participe plus largement à une dynamique agricole locale. Par ailleurs, la diversification de lieux de distribution est un enjeu pour le territoire pour répondre à la demande en produits locaux, de qualité et directs producteurs, de la part d'une population grandissante sur le Seignanx et souhaitant consommer de manière plus responsable. De plus, de nombreuses migrations pendulaires Sud landes et Pays basque font aussi du Seignanx un carrefour stratégique permettant la rencontre entre une offre et une demande locale à l'échelle du bassin de vie Sud des Landes et Pays-basque. Ainsi, le projet d'un magasin de producteurs sur la nouvelle zone d'activité de Souspesse sur le Seignanx souhaite répondre aux besoins de nouveaux débouchés pour soutenir les agriculteurs locaux et d'autre part, faire levier et soutenir une consommation locale et durable. Projet : Création d'un magasin de producteurs et de productrices, sur la nouvelle zone d'activité de Souspesse à Saint-Martin de Seignanx en 2021-2022. Fruit d'un travail collectif d'au moins 9 agriculteurs depuis plusieurs années. Après une étude de marché concluante et la structuration collective du projet, le magasin est en cours d'émergence : Sur le projet bâti (permis accordé) • Environ 280 m² de surface de vente • Laboratoire de préparation et réserve : 210 m² • Dont salle de découpage 22 m² • Traiteur : 45 m² • Parking : 650 m² -Création d'une SAS sur le foncier et une SAS sur le magasin : les délices du Seignanx. -9 agriculteurs seront « associés » et des agriculteurs seront « apporteurs » pour proposer une large gamme de produits (200 références env). L'ensemble des agriculteurs seront engagés dans des démarches de qualité. -Un atelier de transformation de viande, permettra de proposer une gamme de produits transformés, adaptés aux attentes des consommateurs. Ce projet permettra la création de 6 à 15 emplois locaux sur les ateliers de commercialisation et de transformation.

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	Ce projet souhaite s'inscrire en cohérence avec la démarche alimentaire de territoire Sud landes et Pays basque animé par le CBE Seignanx et représente un outil de vente, de transformation et de mise en lien pouvant approvisionner la restauration collective et plus largement, faire levier pour le développement des circuits alimentaires locaux. A ce jour, ce projet près à aboutir, trouve des soutiens nombreux de mises en œuvre et de financements. Cependant, la recherche d'un appui important aux investissements du projet est encore indispensable à sa réalisation.
Partenaires	Etat, PAYS ALO, Conseil régional, Conseil départemental, CBE Seignanx, Communauté de communes
Coût prévisionnel	Bâtiments : 1 465 866,08 e - Honoraire (maitrise d'œuvre, études…) : 78 600 e - Foncier et taxes divers : 192 162,99 e - Divers : 200 000 euros (Soit un projet total de : 1 936 629
Plan de financement	Dépenses : 1 736 629 € Projet 200 000 € 1 936 629 € Recettes : 1 000 000 € Crédit Bail 290 000 € Subvention 160 000 € Apport 486 629 € Plan de relance 1 936 629 €
Calendrier	2021 : -obtention permis de construire (accordé) -Mobilisation de partenaires locaux (CBE, CC SEIGNANX…) -Recherches financements publics complémentaires (plan de relance…) 2022 : Lancement construction Bati.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 14

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A36 - Création et extension de jardins partagés

Tarnos

Maître d'ouvrage	Ville de Tarnos
Maître d'œuvre	Régie municipale
Description de l'action	Plusieurs sites concernés : a/Espace Jardins Partagés Cité Lacroix : travaux prévus en 2021 b/ Espace Jardins Partagés toit terrasse programme immobilier Grandola c/ Extension Jardins partagés du Pissot
Partenaires	XL Habitat – Comité Ouvrier du Logement – Société Civile (associations)
Coût prévisionnel	A/50 000 € b/non défini c/estimation 25 000 € sans compter la valorisation de la mise à disposition du foncier
Plan de financement	a/Budget Ville de Tarnos pour Lacroix b/Budget COL pour Grandola c/non défini
Calendrier	a/2021 Conception Réalisation Accompagnement à la création d'une association gestionnaire – conventionnement de mise à disposition Livraison début 2022 b/2021 à 2023 Construction par Le COL du programme immobilier Grandola 2023 Conventionnement Le COL/Ville de Tarnos – Accompagnement à la création d'une association gestionnaire – conventionnement de mise à disposition - Livraison
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet A37 - Équipement et développement des jardins partagés

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune Saint-André de Seignanx
Maître d'œuvre	Association Loi 1901, Les Pot'Irons
Description de l'action	Les jardins familiaux saint martinois existent depuis une quinzaine d'années et ont été l'occasion d'apporter du lien social à l'heure où les premiers habitats collectifs s'implantaient sur la commune. Depuis, cette association n'a cessé de s'agrandir en nombre d'adhérents ainsi qu'en surface. Aujourd'hui, l'espace maximum des terrains est acquise et il est nécessaire de scinder les terrains de 100m2 en deux pour répondre à la demande. L'association compte 37 familles dont l'éligibilité est évaluée par le centre communal d'actions sociales. Cette structure est aujourd'hui reconnue pour être un relais vers l'intégration sociale de familles en difficulté, personne en insertion ou issue de l'immigration, comptant des nationalités lointaines et variées. Les surfaces en cabanon en place ainsi que les volumes d'eau issus de la récupération ne permettent plus de répondre aux besoins des familles. Le projet pour ces jardins est donc de construire des cabanons supplémentaires et d'apporter une réponse aux besoins en eau d'arrosage. Ces objectifs atteints permettront de conforter le rôle de social, économique et alimentaire de l'association, tout en maintenant l'équité entre famille. Pour les cabanons, il s'agit de construire 1 cabanon de 6 familles chacun au fond du jardin sur une balle de 18m2 déjà en place. Concernant l'eau de pluie, il faudrait améliorer l'efficacité de récupération et augmenter le stockage. La solution de création d'un puits moins durable est à étudier en dernier ressort. Le développement de l'association va permettre d'organiser des manifestations telles que La Fête des Jardiniers, La bourse aux plants et de développer des partenariats à destination des jeunes avec le centre Aéré communal ainsi que l'Espace Jeune pour des découvertes, échanges et partages intergénérationnels sur des parcelles ciblées et pour une année minimum.
Partenaires	La collectivité qui soutient cette démarche et s'assure du respect des Objectifs de Développement Durable n°11 et 12 des Nations Unies, s'engage à participer financièrement au projet à hauteur de 1900€TTC et prendra en charge le coût de la main d'œuvre.
Coût prévisionnel	1 cabanon de 18m2 : 3200€TTC Achat de cuve de récupération de 4m3 d'eau pluviale 600€ TTC Le cout de la main d'œuvre sera pris en charge par la mairie.
Plan de financement	Le financement de ce projet est à mobiliser pour l'année 2021. Le dispositif « Accompagner le développement des projets de jardins partagés » du Plan de Relance sera le dispositif financier mobilisé pour participer au financement pour un montant de 50% minimum. Financement Mairie : 1900€TTC Financement plan de relance : 1900€TTC
Calendrier	Le calendrier prévisionnel des travaux : Pour l'eau de pluie ;

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	Octobre - novembre 2021 : marché public de mise en concurrence Décembre 2021 : travaux Pour les cabanons ; Octobre - novembre 2021 : dépôt du document d'urbanisme nécessaire à la création des cabanons Décembre 2021 : marché public création des cabanons Janvier à février 2022 : Construction des cabanons
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A38 - Soutien à la dynamique agricole locale

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	CBE et CPIE
Maître d'œuvre	CBE et CPIE
Description de l'action	La Communauté de communes applique déjà une stratégie foncière qui permet d'acquérir des parcelles dans le but de les laisser ou de les rendre à la production agricole (installation etc.). Avec l'obtention du label TEPCV en 2017 et particulièrement le financement d'une action sur le renforcement des circuits courts et l'économie circulaire, elle construit peu à peu cette stratégie renforcée par le financement de la région dans le cadre de l'Appel à Projets « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux » obtenu en 2019. L'objectif de cette action est de mettre officiellement en place une stratégie qui permettrait de faciliter les installations (en productions biologiques) et d'avoir des outils d'animation spécifiques comme des espaces test et une cartographie agricole du territoire.
Partenaires	Région, Département, communes, Communauté de communes, Ecolieu Lacoste, agrobio40, ALPAD, ADEAR, Chambre d'Agriculture
Coût prévisionnel	Selon actions
Plan de financement	AAP « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux »
Calendrier	2021 mise en place de l'animation territoriale 2021-2024 développement des actions 2025 bilan
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 4 et 14

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A39 – Développement de la création d'activités agricoles nourricières et durables par le test agricole

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	SCIC Interstices - CBE Seignanx –Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste
Maître d'œuvre	Type: SCIC Interstices - CBE Seignanx – CPIE Seignanx –Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste Type : SCIC ET associations
Description de l'action	Contexte : Un des axes prioritaires pour permettre la transition agricole et alimentaire sur le territoire est la préservation, le développement et la diversification de l'activité agricole locale, particulièrement vers des productions biologiques et dites nourricières (maraichers, vergers, poules pondeuses, légumineuses…). Cette volonté se heurte à un certain nombre de freins que nous avons pu identifier grâce au diagnostique agricole effectué par notre partenaire le CPIE Seignanx –Adour et l'analyse que nous menons depuis maintenant plusieurs années dans le cadre de la démarche alimentaire Sud-Landes - Pays basque. Plusieurs constats ont en effet été posés : - Un enjeu fort sur le déficit de renouvellement de la population agricole et la baisse du nombre d'agriculteur.rice.s dû aux difficultés de transmission des exploitations et à la pression foncière subie sur le territoire - Une production locale largement dominée par le mais conventionnel qui ne répond pas aux enjeux de préservation de l'environnement : pollution des cours d'eau, de l'air, des sols et impact sur la Biodiversité locale. - Une trop faible production agricole dite nourricière (légumes, fruits, légumineuses…) qui ne répond pas aux besoins d'une alimentation locale et durable pour tous. Ce constat est assez proche de la réalité de beaucoup de territoires au niveau national. Les acteur.rice.s de la création/reprise d'activité agricole réfléchissent depuis plusieurs années aux leviers et aux outils permettant de lever ces freins. Nous avons mené une analyse de ces différents leviers afin de construire des solutions adaptées aux enjeux spécifiques au territoire du Seignanx et s'inscrivant dans la démarche alimentaire Sud-Landes –Pays basque. <u>3 axes forts ont émergé de notre réflexion :</u> • L'accompagnement des futur.es exploitant.es: ils représentent un potentiel important de nouvelles installations et de reprises, • La nécessité d'aller plus loin dans l'accompagnement de l'installation/reprise au regard de la complexité du métier d'un point de vue technique. Ceci en passant par la construction de modèles économiques pérennes jusqu'à la mise en place d'outils financiers nécessaires au plan d'investissement. L'apprentissage théorique est en effet insuffisant à la mise « en culture » d'une installation agricole,

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- La facilitation de l'accès au foncier qu'il s'agisse d'installations ou de reprises, que la réponse soit individuelle ou collective.

Projet :
La chaine d'accompagnement à la création/reprise agricole est particulièrement orientée sur l'accompagnement amont à l'installation. L'étude de la faisabilité du projet d'un point de vue technique et entrepreneurial se base sur une analyse prévisionnelle de la future activité. Cette phase est essentielle mais non suffisante au regard de la complexité de l'installation agricole.

Un maillon manque à la chaine d'accompagnement sur le territoire : un outil permettant le développement de compétences et d'expériences par l'expérimentation, l'effectuation et le test.

L'outil se développe en France depuis plusieurs années. La SCIC Interstices et le CBE ont accompagné l'installation de l'Espace Test Trebatu sur le territoire du Pays Basque et Interstices est membre de son conseil d'administration. Les espaces tests agricoles sont des outils aux services des acteur.rice.s territoriaux de l'accompagnement à l'installation/reprise agricole. Ils sont donc construits pour et avec ces acteur.es.

Les espaces tests agricoles développent les fonctions suivantes :

- Offrir un cadre légal et sécurisant d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne – fonction « couveuse » ;
- Mettre à disposition des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...) – fonction « pépinière » ;
- Accompagner les agriculteur.es en phase de test et préparer l'installation – fonction « accompagnement ».

Les espaces tests agricoles sont des outils proposant aux futur.es exploitant.es et aux cédant.es une phase de transition. Cette phase permet :

- Du point de vue de l'agriculteur.es en test, de bénéficier d'une phase de développement et de consolidation de ses compétences permettant d'acquérir pas à pas les différentes casquettes de l'exploitant.es et de préparer son installation pour la sécuriser,
- Du point de vue du cédant quand le test est développé dans le cadre d'une transmission, la phase de test permet d'accepter cette difficile phase de la cession, en découvrant l'exploitant.es et ses projets et en préparant son après cession.

Ces outils sont particulièrement adaptés aux publics hors cadre familiaux et à la facilitation de la reprise notamment pour des projets de diversification.
Cependant une simple transposition des expériences que nous avons pu observer ne suffit pas à créer un outil répondant aux besoins du territoire et à ses particularités en terme type de culture, de disponibilité des terres, de la sociologie du monde agricole, des acteur.es territoriaux etc…

Ainsi, nous souhaitons développer en 2021/2022 en partenariat avec les acteurs locaux concernés un travail coopératif pour le développement d'outils de tests agricoles sur le Seignanx. Les projets porteront sur plusieurs axes d'action répondant à des enjeux ou freins spécifiques liés à l'installation agricole ou la diversification sur

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	le territoire du Seignanx : • mise en place de tests ponctuels/éphémères sur des exploitations pour favoriser la transmission cédant/porteurs de projets, • le test comme outil de formation vers les métiers agricoles pour les publics les plus éloignés • un travail sur les freins liés au statut individuel agricole par des solutions collectives de l'ESS, pour répondre aux attentes des nouvelles générations. Le test comme outil au service de l'innovation et de l'expérimentation (test de cultures, de pratiques…). Ces projets visent à créer des effets leviers majeurs pour la création d'activités agricoles durables sur le Seignanx en faveur de la transition agricole et alimentaire. Ils sont en cours d'étude et de travail avec les partenaires. Des besoins en termes d'ingénierie de projet et d'animation territoriale sont nécessaires à leur développement et structuration puis des investissements pour la mise en place de ces outils de territoire sont à prévoir.
Partenaires	CBE SEIGNANX-CPIE SEIGNANX-Adour-CC Seignanx-Agrobio40-ALPAD-BLE-TREBATU-..
Coût prévisionnel	Coûts : - Ingénierie de projet pour l'étude de faisabilité des espaces tests. - Animation et mise en place du collectif (structure) de partenaires et identification plan d'actions -Mobilisation monde agricole et animation de territoriale -Appui à l'investissement pour la transmission agricole par le TEST -Accompagnement des porteurs de projets -Investissement et ingénierie pour mise en place de chantiers d'insertion agricoles nouveaux sur la ferme (voir Fiche ferme solidaire Lacoste dédiée) - besoins à définir…
Plan de financement	A définir, en cours d'étude Fonction ingénierie/coordination puis accompagnement 40 000 euros Investissement à définir selon les besoins des espaces test
Calendrier	2021 : Mobilisation collectif partenariale et identification actions prioritaires et adaptées au territoire. Mobilisation monde agricole sur transmission 2022 : Animation territoriale et lancement premiers projets, accompagnement 2023 : ….
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 4 et 14

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A40 - Accompagnement des agriculteurs dans le changement des pratiques

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	CPIE Seignanx-Adour
Maître d'œuvre	CPIE Seignanx-Adour
Description de l'action	Il s'agit de mettre en avant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement auprès des agriculteurs. Il s'agit également d'impulser et d'accompagner la transition
Partenaires	CBE, interstice, ADEAR, ALPAD, Agrobio40, BLE, EHLG, Eco-lieu lacoste
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	AAP « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux
Calendrier	2021 identification des exploitation agricoles engagées dans la transition et la définition des différents accompagnements + premières actions de sensibilisation et de formation 2022-2024 mise en œuvre des appuis techniques et suivis 2025 bilan et perspectives
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 4

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A41 - Contribution au programme d'actions de préventions des inondations (PAPI)

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Institution Adour
Maître d'œuvre	Institution Adour
Description de l'action	Le territoire de la Communauté de communes se trouve dans un TRI Territoire à Risques importants d'Inondation, il vient d'entamer une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation qui pourra déboucher sur un Plan Actions de Prévention des Inondations donnant droit à des subventions Objectif : mieux gérer collectivement le risque inondation
Partenaires	CAPB, Institution Adour, Syndicats de rivières
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Fonds Barnier pour les aménagements Département
Calendrier	2021 Réflexion sur un PAPI et son portage 2022 Élaboration du programme d'actions
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 7 et 14

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A42 - Remise en état des canaux des barthes

Saint-Barthélemy

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Barthélemy
Maître d'œuvre	ASA des Barthes
Description de l'action	Afin de limiter les risques d'inondation et d'assainir les terrains agricoles à proximité des barthes de l'Adour, il est prévu un nettoyage / curage des canaux. Aussi appelés esteys, ces canaux font partie du patrimoine naturel de Saint-Barthélemy. L'ASA des Barthes de l'Adour possède le savoir-faire nécessaire à ces travaux.
Partenaires	Pas de partenaire prévu
Coût prévisionnel	Entre 30.000€ et 50.000€
Plan de financement	Commune Plan de relance
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 7

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A43 – Préservation et amélioration de la Trame Verte et Bleue du Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté le 18 décembre 2017 sa stratégie en faveur de la biodiversité, définissant ainsi ses priorités autour de 5 orientations majeures : - organiser une gouvernance de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine - éveiller les consciences pour considérer la biodiversité comme un enjeu majeur - mener une action volontariste pour la biodiversité - agir en urgence pour les espèces vulnérables - placer la biodiversité au cœur des politiques régionales. Pour la mise en œuvre d'actions volontaristes, la Région s'est également dotée d'une nouvelle politique de reconquête de la Trame Verte et Bleue en Nouvelle-Aquitaine avec 4 axes de travail : - développer la connaissance et l'appropriation des enjeux liés à la Trame Verte et Bleue en Nouvelle-Aquitaine - accompagner des projets de « Territoires verts et bleus » - soutenir la mise en œuvre d'actions opérationnelles grâce à un appel à projet annuel ; - accompagner l'innovation et les projets pilotes. La Région souhaite valoriser l'exemplarité des démarches territoriales entreprises par la reconnaissance de « Territoire vert et bleu », à l'instar des « Terres sans pesticide » et des TEPOS « Territoires à énergie positive ». Cette reconnaissance est attribuée aux territoires ayant construit et s'engageant dans un plan d'actions opérationnelles et exemplaire. L'objectif est de reconnaitre une douzaine de territoires d'ici 2021, répartis de façon équitable sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine, dans le cadre d'un contrat entre la Région et la collectivité porteuse de la démarche. Le plan d'action de la TVB du Seignanx est finalisé en 2021. Après un diagnostic de la trame verte et bleue du Seignanx avec une actualisation de la cartographie et des thématiques traitées (rajout des trames urbaines, agricoles, noire, etc.), le plan d'actions comprend 35 fiches réparties par enjeux (eau, forêt, trame noire, continuités, trame agricole, infrastructures, trame urbaine, acteurs et animation). Certaines actions sont déjà engagées sur le territoire et sont à poursuivre. Les actions à mettre en place sont décrites, ainsi que les partenaires pour y parvenir. Il s'agit pour le territoire de trouver les financements et de poursuivre ou de mettre en application les actions.
Partenaires	Service environnement de la Communauté de communes CPIE Seignanx Partenaires identifiés dans le plan d'actions
Coût prévisionnel	Non défini à ce jour

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Plan de financement	Région NA Plan de relance
Calendrier	2021 finalisations du plan d'actions réalisé dans le cadre de l'AMI 2022-2026 mettre en application les actions
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement des actions Difficultés dans la mise en application des actions Contribution aux indicateurs nationaux 10, 13 et 14

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A44 - Création de zones secteurs pour la biodiversité dans le PLUi (trames vertes et bleues)

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Projet inscrit dans le plan d'action Trames Vertes et Bleues

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service urbanisme de la Communauté de communes
Description de l'action	Les objectifs à atteindre pour le climat, l'air et l'énergie peuvent avoir des incidences sur la biodiversité et la trame verte et bleue. Il devient nécessaire de créer des secteurs de préservation de la biodiversité (sans exploitation forestière, sans photovoltaïque, etc.). L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Trame verte et bleue » pour lequel le Seignanx a répondu afin de labelliser le territoire « territoire Trame verte et bleue » permet d'identifier la TVB à inscrire et à préserver Le PLUi devra veiller à adopter une approche intégrée atténuation /adaptation, de manière à concilier des objectifs et mesures dont les effets pourraient sinon s'avérer contradictoires. Par exemple, les mesures adoptées en matière de densification des espaces, selon le contexte et la façon dont elles sont pensées, peuvent générer des effets négatifs en matière de lutte contre l'îlot de chaleur urbain en augmentant les flux de chaleur anthropiques générés par les activités humaines ou bien en augmentant l'effet canyon lié à la morphologie des rues et la hauteur des bâtiments.
Partenaires	Service environnement de la Communauté de communes CPIE Seignanx Associations
Coût prévisionnel	30.000 €
Plan de financement	Plan de relance Région Nouvelle-Aquitaine
Calendrier	2021 finalisation du diagnostic réalisé dans le cadre de l'AMI 2021-2026 poursuite des travaux dans le cadre du PLUI
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 10, 13 et 14

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A45 - Actions en faveur de la nature urbaine

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté des Communes du Seignanx
Maître d'œuvre	CPIE Seignanx Adour Association
Description de l'action	Il s'agit de poursuivre les actions engagées en 2018/2019 dans le cadre du label TEPCV du Seignanx en développant des actions complémentaires : - Mettre en place des nichoirs et gîtes - Installer des panneaux « flore remarquable » - Fabriquer et installer des hôtels à insectes à partir de bois issus du territoire - Mettre en place des suivis faune et flore urbaine - Proposer des actions de sensibilisation
Partenaires	CPIE Seignanx Adour Communes du Seignanx Communauté de Communes du Seignanx (services techniques) Prestataires extérieurs
Coût prévisionnel	Estimation totale des investissements : 7000 € (achat des nichoirs / gîtes / panneaux)
Plan de financement	Plan de relance Région Nouvelle-Aquitaine
Calendrier	2021 : Installations des premiers nichoirs 2022 : fabrication des hôtels à insectes / installation des gîtes 2023 : mise en place des actions de suivis faune et flore urbaine et des animations
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 13

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A46 - Lutte contre les invasives

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Commune de Tarnos
Description de l'action	Arrachage manuel de la jussie et autres invasives comme le gynérium
Partenaires	Agence de l'Eau Adour Garonne Département des Landes
Coût prévisionnel	20 000 €
Plan de financement	50 % Agence de l'Eau Adour Garonne 30 % Département des Landes
Calendrier	Pour la jussie : travaux en juin-juillet, chaque année Pour le gynérium : modalités à définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A47 - Amélioration de la qualité environnementale des Zones d'activités économiques du Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté des Communes du Seignanx
Maître d'œuvre	CPIE Seignanx Adour
Description de l'action	Poursuite de l'intégration environnementale des zones d'activité économique par : 1-La reconstitution ou l'amélioration des corridors écologiques : plantation de haies d'essences locales, végétalisation naturelle des espaces verts plantés 2-Le suivi de la qualité de l'eau : réalisation d'analyses physico-chimiques des eaux des talwegs 3- La lutte contre les espèces invasives : achat et pose de composteurs (herbe de la pampa) 4-Actions ponctuelles d'arrachage d'invasives végétales : pampa, bambous, renouée du japon 5-Lutte contre la pollution lumineuse nocturne
Partenaires	CPIE Seignanx Adour Services techniques Communauté de Communes du Seignanx Prestataires extérieurs : analyse de l'eau / entretien et actions d'arrachages invasives MIFEN
Coût prévisionnel	Estimation totale des investissements : 6000 €
Plan de financement	Communauté de Communes du Seignanx Plan de Relance
Calendrier	Automne hiver 2021 : plantation / analyse qualité de l'eau (basses eaux) / Printemps 2022 : Suivi réussite des plantations / analyse qualité de l'eau (hautes eaux) / suivi plantes invasives / installation composteurs 2023 : Suivis faune et flore
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 13

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A48 - Restauration écologique du site Barrère : restauration du bassin et re-végétalisation du parking de co-voiturage

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Description de l'action	La commune a souhaité, dans le cadre de son projet « Coeur de ville », réalisée une étude de programmation urbaine. Cela a permis d'identifier les besoins, exigences et contraintes à prendre en compte pour le développement de son centre bourg à court, moyen et long terme. Cela s'est traduit par des éléments de programme en matière d'aménagement, de logement, d'équipements publics, de services. Il est ainsi apparu la nécessité de préserver et renforcer la ceinture verte, véritable corridor écologique, présente à la jonction des 2 centres de quartiers. Cette coulée verte qui accueille une zone humide et assure des connexions entre des réservoirs de biodiversité, est altéré par la présence d'un parking. Le projet consiste ainsi à revégétaliser ce parking et à réqualifier l'ensemble du site en réalisant un aménagement paysager qualitatif qui intègrera un bassin de rétention existant aujourd'hui en manque d'entretien et qui nécessite un curage urgent.
Partenaires	S'agissant d'un projet écologique, la commune a sollicité le partenariat du CPIE. Le projet et le chantier d'aménagement paysager font et feront l'objet d'un travail concerté entre le CPIE, les associations locales (jardins familiaux à proximité), le service jeunesse. Ce travail est animé en lien avec l'architecte paysagiste dont s'est doté la commune.
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel d'opération € HT Etudes préalables 5 000 honoraires Moe 25 000 Travaux 760 000 Aléas/divers 10 000 **Total opération 800 000 € HT**
Plan de financement	La commune sollicitera, dans la limite de leur règlement, le Département, la CdC Sgx, l'Agence de l'eau (40%?).
Calendrier	Juillet - Décembre 2021 : Etudes Janvier 2022 : curetage du bassin de rétention Février à juin 2022 : travaux et plantation Juillet 2022 : fin des aménagements
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 13

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A49 - Mise jour et suivi de la charte environnementale du parc d'activités du Seignanx

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Maître d'œuvre	Service environnement et service développement économique de la Communauté de communes
Description de l'action	Poursuivre les actions engagées pour l'application de la charte en particulier les actions sur l'énergie (maîtrise des approvisionnements) et les transports (maîtrise des nuisances et économie d'énergie) Faire des analyses de la qualité de l'air sur les zones d'activités (ATMO)
Partenaires	CPIE
Coût prévisionnel	Plus de 5.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021 réflexion sur les nouvelles actions à mettre en place avec le Comité Energie-Climat 2021-2025 mise à jour de la charte et suivi avec les acteurs 2022 mise en place d'une station d'analyse mobile de la qualité de l'air avec ATMO
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 3, 5, 10, 12 et 13

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A50 – Organisation des « Faites » de l'éco habitat

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx Habitat Eco Action (HEA)
Maître d'œuvre	En 2021 le collectif est constitué des structures suivantes : SCIC Habitat Eco Action, SCIC Interstices, Association A Lundi, le CBE du Seignanx, le CPIE du Seignanx, HJSA et la communauté de commune de la MACS, le cluster ODEYS. Les intervenants prévus en 2021 : Fibois, Odéys, Christine Lecerf (ventilation naturelle), Anna Chavepayre, Sophie Brindel Beth, Samuel Courget ou Luc Floissac, Manuel Moreau, Christophe Mérotto...
Description de l'action	La « Faites » de l'éco habitat est un évènement pour sensibiliser, faire connaitre, et présenter les techniques et les ressources permettant de construire ou de rénover en éco habitat c'est-à-dire dans une démarche de développement durable. L'éco-habitat regroupe les techniques de l'éco-construction et de l'éco-rénovation qui représentent de véritables alternatives pour construire et rénover tout en préservant la santé des professionnels qui mettent en œuvre les matériaux, la santé des occupants et plus largement l'environnement. Cet événement organisé depuis 2016, réunit plus de 400 visiteurs chaque année. Ce sont essentiellement des habitants du territoire ayant des projets de construction ou de rénovation mais aussi des citoyens, élus, entreprises intéressés par la thématique. Les deux premières éditions ont été organisées sur le Seignanx à Tarnos (en 2016 et 2017) en 2018 à Pau et en 2019 à Itxassou au Pays Basque. Le collectif d'organisation a programmé volontairement l'événement sur des territoires différents chaque année afin de sensibiliser les habitants au plus proche de chez eux. Ainsi dans les années à venir une prochaine édition sera organisée de nouveau sur le territoire du Seignanx.
Partenaires	Acteurs clés : Chaque année le collectif impliqué dans l'organisation évolue en fonction de la ville où sera située la « faites ». Un noyau dur de structures de l'économie sociale et solidaire réuni dans le Pôle de Coopération Sud Aquitaine est toutefois constitué du CBE du Seignanx, d'Habitat Eco Action, du GEIQ BTP A Lundi, d'Habitat Jeunes Sud Aquitaine, du CPIE du territoire visé et d'agents de collectivité spécialisé dans la thématique. Ainsi lors de la prochaine édition sur le Seignanx la communauté de commune ainsi que la commune d'accueil sera bien évidemment invité à faire partie du collectif d'organisation.
Coût prévisionnel	<u>Budget prévisionnel</u> : 8 800€ => ce budget est modeste grâce à une forte implication d'une soixantaine de bénévoles chaque année.
Plan de financement	Depuis 2019, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine soutient financièrement le projet (à hauteur de 50%). Toutefois le collectif bénéficie de don en nature

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	par les collectivités qui accueillent la manifestation (moyens techniques et logistiques, supports de communication). En fonction des ambitions territoriales de l'action des recherches de subvention complémentaires pourraient être effectuées à l'avenir.
Calendrier	L'édition 2020 n'a pas pu être réalisée du fait de la crise sanitaire liée au COVID même si toutefois des temps d'information en OFF ont été organisé en format visio conférence. En période normale la faites de l'éco habitat est organisée annuellement et à l'automne. On espère pouvoir l'organiser en 2021 au mois d'octobre sur la commune de Soustons c'était un choix du collectif puisque la Faites n'avait jamais été organisée sur ce territoire. Comme précisé précédemment dans les années qui suivront cet événement reviendra de nouveau sur le territoire du Seignanx.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 11

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A51 – Développement d'une filière locale pour l'habitat social bas carbone (Filoha)

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx Habitat Eco Action (HEA)
Maître d'œuvre	Bailleurs sociaux : Le COL, XL Habitat (OPH 40) et Habitat Sud Atlantic ; Membres du Pôle de coopération Sud Aquitaine : CBE du Seignanx, Habitat Eco Action, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Filière BTP, Unité Filières vertes Pôle Développement Economique et Environnemental Réseaux du bâtiment et de la construction durable Cluster ODÉYS, Nobatek Professionnels sensibles/expérimentés sur la thématique : architectes et bureau d'études
Description de l'action	Le projet FILOHA : Filière locale pour l'habitat social bas carbone vise à accompagner les transitions avec une filière verte dans l'habitat social. Suite à une première année d'étude comparative en 2020 sur les différents types de logements sociaux éco-construits en France et sur l'état des filières, une première opération test va être lancée sur le territoire. L'enjeu du projet est de poursuivre ces travaux en 2021-2022 et d'élargir la dynamique afin d'accompagner plus largement cette transition pour construire des logements sociaux en éco habitat sur le Sud Aquitaine. Pour se faire, le projet va suivre les objectifs suivants : 1/ Accompagner les opérations test Plusieurs opérations de construction de logement sociaux en éco-habitat vont être lancées par les bailleurs investis dans le projet dont la première se situera sur le Seignanx. 2/ Consolider l'émergence de la filière de professionnels de l'éco-habitat au travers la formation Au travers l'accompagnement des entreprises à la mutation du marché pour répondre aux exigences de l'éco habitat notamment par la mise en place de formations adaptées. 3/ Poursuivre et alimenter l'étude sur d'autres matériaux (bio-sourcés, recyclage ou réemploi) 4/ Ouvrir le projet à de nouveaux acteurs
Partenaires	Bailleurs sociaux : Le COL, XL Habitat (OPH 40) et Habitat Sud Atlantic ; D'autres bailleurs sociaux rejoindront le projet, l'union régionale des HLM est particulièrement intéressée. Les bailleurs soutiennent financièrement le projet et s'engagent à tester les procédés sur des opérations de construction. Par ailleurs, ils souhaitent dans un second temps aller plus loin en s'engageant sur des accords cadre auprès des entreprises de la construction.

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	Membres du Pôle de coopération Sud Aquitaine : CBE du Seignanx, Habitat Eco Action : opérateurs pour coordonner et animer la dynamique mais aussi pour mettre en œuvre les objectifs précités. Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, Filière BTP, Unité Filières vertes Pôle Développement Economique et Environnemental : soutien financier mais aussi partie prenante en tant que membre du comité de pilotage pour orienter les actions. Réseaux du bâtiment et de la construction durable Cluster ODÉYS, Nobatek : membres du comité de pilotage, ressources sur des thématiques spécifiques qui viennent enrichir le projet. Professionnels sensibles/expérimentés sur la thématique :Architectes et bureau d'études : membres du comité de pilotage Prochaines étapes : lancement de la première opération test sur le Seignanx, recensement des autres opérations test, travail de recensement et d'information auprès des entreprises du bâtiment, définition du plan de communication, poursuite de l'étude sur d'autres matériaux.
Coût prévisionnel	Principaux postes de dépenses : - dépenses de personnel 43% (comprenant l'animation, la coordination des formations, et du salaire de la personne en charge du projet), de déplacement 2%, de fonctionnement 7%, prestations de services 47% (comprenant la coordination du projet, des prestations d'ingénierie de formation...). Sur deux ans, le budget prévisionnel du projet est de 196000€ TTC (*le CBE n'étant pas assujetti à la TVA*). Pour la suite du déploiement on estime à 100000€/an le coût du projet. Des recherches de subventions seront effectuées à partir de 2022 pour assurer le déploiement.
Plan de financement	Principaux postes de produits : - Subvention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (42%) - Autofinancement (12%) - Subvention des bailleurs sociaux (46%) Par ailleurs, les opérations tests solliciteront dans la mesure du possible certaines subventions de soutien aux expérimentations de construction « bas carbone » tel que l'appel à projet Bâtiment du futur par exemple.
Calendrier	L'objectif est de mener le projet sur deux ans 2021 et 2022. Accompagner les transitions pour une filière verte dans l'habitat social est un objectif ambitieux qui ne peut être envisagé qu'avec une perspective à moyen et long terme. C'est pourquoi le projet est positionné sur à minima deux ans afin de consolider le socle de transitions et de dynamiques durables pour les filières vertes en Nouvelle Aquitaine au bénéfice du logement social.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 11

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A52 - Création d'une plateforme de collecte et de réemploi de matériaux et équipements du BTP

Projet privé d'intérêt intercommunal

Maître d'ouvrage	Les Compagnons Bâtisseurs Nouvelle Aquitaine
Maître d'œuvre	À préciser
Description de l'action	Les Compagnons Bâtisseurs, à l'initiative de ce projet innovant porté avec les quatre intercommunalités du Pays Adour Landes Océanes (Agglomération du Grand Dax, Communautés de communes MACS, Orthe et Arrigans et Seignanx), affichent trois objectifs : - lutter contre la création de déchets dans le secteur du bâtiment, - favoriser le réemploi des matériaux et équipements récupérés par les acteurs de l'action sociale et solidaire, - créer des emplois locaux et travailler à l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. La plateforme Soli'bât s'inscrit dans les objectifs de l'Etat visant le renforcement du tri, le réemploi et la valorisation des 247 millions de tonnes de déchets produits par le secteur du bâtiment chaque année.
Partenaires	Le projet, reconnu et soutenu par l'Europe, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes et l'ADEME, bénéficie d'un partenariat avec les principales têtes de réseau du BTP (potentiel de 1 000 entreprises fournisseuses de matériaux) et les acteurs de l'action sociale et solidaire, réemployeurs de ces matériaux qui ne deviendront pas déchets.
Coût prévisionnel	À préciser
Plan de financement	Communauté de communes, ADEME, Région, Département, Pays ALO (projet structurant LEADER)
Calendrier	À préciser
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 11

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A53 - Rédaction et mise en œuvre d'un Schéma Directeur des Énergies

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Identifier le potentiel de méthanisation sur le territoire, en coordination avec la chambre d'agriculture effectuer une étude d'opportunité (intrant/digestat, terrain, porteur de projet). Travailler avec la cartographie du BRGM sur le potentiel géothermique du territoire, favoriser la géothermie sur sonde pour les gros consommateurs d'énergie. Concernant l'éolien, réaliser une cartographie permettant de visualiser les endroits potentiels pour accueillir une ou plusieurs éoliennes. Si favorable, effectuer une étude d'opportunité. Identifier les toitures de tout le Seignanx propices à l'installation de panneaux photovoltaïque et thermique sous la forme d'un cadastre solaire consultable sur demande accompagné du chargé de mission TEPOS.
Partenaires	ADEME REGION AG Carto IGN
Coût prévisionnel	50.000 €
Plan de financement	ADEME
Calendrier	Voir fiches correspondantes pour les actions par commune 2021 Création d'un groupe technique méthanisation + suivi du projet de ferme houlomotrice porté par la CAPB et la Région 2022 améliorations du cadastre solaire + réflexion sur la mise en place d'un groupe éolien
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 3 et 12

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A54 - Développement de la mobilité électrique auprès des administrés

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Baptêmes de conduite en voiture et vélos électriques Communication sur les bonus écologiques Maillage du territoire en bornes électriques Démonstration d'utilisation et promotion des bornes de recharge publiques
Partenaires	Communes, SYDEC40, ADEME, Association Solutions mobilité
Coût prévisionnel	Plus de 1.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021 organisation des baptêmes et animation autour des bornes électriques 2021 animation continue de la démarche
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5 et 12

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A55 - Rédaction et mise en place d'un Plan de Déplacement d'Administration

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Avoir un référent "déplacements" Promouvoir l'engagement des agents à venir "autrement au travail" par la création d'un réseau Sensibiliser à l'écoconduite Communiquer sur les réseaux urbains existants au cas par cas (calcul d'itinéraire par agent)
Partenaires	Direction de la Communauté de communes, service informatique de la Communauté de communes, direction des communes
Coût prévisionnel	Plus de 5.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021-2022 Rédaction du plan 2023 Mise en place des actions
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5 et 12

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A56 - Rénovation énergétique du patrimoine public

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes et communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes (service environnement et services techniques) et communes
Description de l'action	• Étendre au Seignanx les actions engagées par Saint Martin de Seignanx et Tarnos suite à leur diagnostic avec le SYDEC, • Changement systématique et suppression des éclairages les plus énergivores, • Gradation des niveaux d'éclairement en fonction des fréquentations des voies de circulation par les véhicules et les piétons, • Extinction dans la mesure du possible (en privilégiant la sécurité) sur des plages variables et/ou nuits soumis toutefois à la décision du Maire qui détient le pouvoir de police en la matière. Réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse. • Assurer les demandes et le suivi des certificats d'économies d'énergie à chaque étapes (diagnostic énergétique, préconisations, travaux…)
Partenaires	SYDEC40 GéoFrance
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Aide SYDEC40 (commune urbaine 25%, commune rurale 55% montant HT) CEE
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A57 - Amélioration de la gestion et de la production de l'énergie du patrimoine public

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes et communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes (service environnement et services techniques) et communes
Description de l'action	• Créer une base de données du patrimoine bâti • Etablir une fiche d'identité par site • Initier un suivi des consommations énergétiques. • Etablir des diagnostics de performance énergétique
Partenaires	SYDEC40
Coût prévisionnel	Plus de 5.000 €
Plan de financement	
Calendrier	Voir fiches-actions Autres actions à suivre
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 3

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A58 - Analyse des modalités de déplacement des salariés des entreprises du Seignanx

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Une étude sur les besoins d'aires de covoiturage dans la périphérie des zones d'activités sera réalisée. Un accompagnement des entreprises de Saint Martin de Seignanx sera prévu également afin de définir les cadences et arrêts d'une nouvelle ligne de transports en commun en cohérence avec l'offre des réseaux YEGO (Communauté de communes MACS) et Txik Txak (Communauté d'agglomération Pays Basque).
Partenaires	AUDAP, SM du Pays Basque Adour, CAPB
Coût prévisionnel	Plus de 2.000 €
Plan de financement	Communauté de communes ADEME
Calendrier	2021 réalisation de l'enquête 2022-2025 sensibilisation sur le Plan de Déplacement d'Entreprise et challenge de la mobilité
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5 et 12

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A59 – Réfection de la toiture du gymnase Léo Lagrange

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	SOLIHA
Description de l'action	Projet de renouvellement de la toiture existante devenue vétuste avec 2 objectifs : - amélioration de l'isolation - production d'électricité (projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle toiture)
Partenaires	La structure ENERLANDES porterait le projet de pose et exploitation des panneaux photovoltaïques. Une convention va être signée dans les prochaines semaines.
Coût prévisionnel	Investissement ville : 250 000 euros HT ENERLANDES propose à ce stade une estimation de subvention de 30 000 euros HT sur la pose des panneaux
Plan de financement	- Commune - Plan de relance - ENERLANDES - ADEME - CEE
Calendrier	2e semestre 2021 : lancement de la consultation Travaux ETE 2022 : Travaux Réception des travaux septembre 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A60 – Lancement d'un programme de rénovation thermique des bâtiments communaux

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	La ville de Tarnos souhaite lancer un programme de rénovation thermique de ses bâtiments sur plusieurs années. Bâtiments concernés : Ecole H.Barbusse (Phase 1) Ecole de Musique (Phase 2) Salle M.Thorez (Phase 2) Ecole Jean Mouchet (Phase 2) Ecole F.Concaret (Phase 2) Ecole O.Duboy (Phase2)
Partenaires	ADEME SYDEC
Coût prévisionnel	Phase 1 : 55 000 € Phase 2 : non déterminé
Plan de financement	- Commune - Plan de relance - ADEME - CEE - SYDEC
Calendrier	2021-2025
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 3

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A61 – Réalisation d'un plan patrimoine communal

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	La ville de Tarnos souhaite se doter d'un plan patrimoine synonyme d'une stratégie complète et transversale sur tous les aspects et enjeux de la gestion de son patrimoine immobilier. Cette stratégie doit mener la collectivité à : - connaître finement et exhaustivement son patrimoine immobilier - maîtriser les différents enjeux sur celui-ci pour conserver une bonne performance des actifs - s'engager vers une politique énergétique réussie - identifier les gisements d'économies pour alléger le poids de l'immobilier sur les finances de la collectivité - rationaliser le patrimoine au travers de valorisations ajustées et pertinentes - anticiper et planifier les dépenses d'investissement dans le temps à l'échelle pluriannuelle, venant alimenter le Plan Pluri-annuel d'Investissement (PPI) de la commune.
Partenaires	ADEME SYDEC
Coût prévisionnel	60 000 euros
Plan de financement	- Commune - Plan de relance - ADEME - SYDEC
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 3

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A62 – Remplacement des luminaires de type « boule lumineuse »

SYDEC

Maître d'ouvrage	SYDEC
Maître d'œuvre	SYDEC
Description de l'action	Le SYDEC s'apprête à remplacer 12 000 luminaires de "type boule lumineuse" extrêmement consommatrice d'électricité sur les communes landaises. Cela représente une économie de plus de 300 000 € pour toutes les communes du territoire des Landes. Cette action s'adresse à toutes les communes du Seignanx.
Partenaires	Pas de partenaire
Coût prévisionnel	Au total (Landes) : 15 M d'euros
Plan de financement	Etat : crédits de fonctionnement et DETR SYDEC Communes concernées
Calendrier	2021 – 2024
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A63 - Sensibilisation et incitation des industriels à travailler sur la question de la sobriété et de l'efficacité énergétique

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	CCI40
Maître d'œuvre	CCI40, SPPPI
Description de l'action	Échanger sur les bonnes pratiques existantes à des fins de mutualisation d'actions Organiser une journée de formation par an sur le thème de la sobriété énergétique Former des référents énergie en industrie sur le territoire Réaliser une cartographie de la chaleur fatale
Partenaires	Service environnement et service développement économique de la Communauté de communes
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	ADEME
Calendrier	2021 fin de l'étude de zone du SPPPI et suites à donner 2022-2025 mise en place du plan de formation de la CCI
Indicateurs d'évaluation proposés	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A64 - Promotion du bio-climatisme et de l'éco-construction et intégration d'objectifs de performance énergétique

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Maître d'œuvre	Service habitat logement de la Communauté de communes
Description de l'action	Charte qualité des opérations neuves d'habitat L'idée est d'intégrer d'un point de vue règlementaire dans le PLUi des objectifs de performance énergétique plus ambitieux sur certaines opérations denses ciblées éventuellement par des OAP sectorielles, des objectifs de performances énergétiques bonifiés lors de rénovation de l'ancien et des objectifs de développement des énergies renouvelables sur des opérations importantes et bien des surfaces commerciales, parkings, ect...
Partenaires	Promoteurs, bailleurs sociaux, communes, ADEME, ANAH
Coût prévisionnel	86 400 € TTC dans le cadre de l'OPAH
Plan de financement	86 400 € TTC dans le cadre de l'OPAH
Calendrier	2020-2022 sensibilisation des acteurs locaux 2024 première construction labellisée 2025 intégration d'un règlement dans le PLUI
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A65 - Encouragement et accompagnement à la sobriété énergétique des ménages (DECLICS)

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Animer le Défi DECLICS chaque année : 20 familles réparties en 4 à 5 équipes sur le territoire essayent de réduire leurs consommations d'énergies accompagnées de la Communauté de communes tout un hiver (relevés de compteurs, mise en place de mousseurs, multiprises avec interrupteurs ...) Sensibiliser et amorcer une prise de conscience auprès de la population Faire diminuer la facture énergétique du territoire
Partenaires	CLER, ADEME, la Région, les communes (écoles, centres de loisirs et PIJ)
Coût prévisionnel	8.000 €
Plan de financement	Communauté de communes ADEME
Calendrier	Tous les ans, d'octobre à mai 2022 étendre le défi aux déchets
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A66 - Alimentation de l'outil CARTO+ du Seignanx

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes et Office de Tourisme du Seignanx
Description de l'action	L'Office de tourisme du Seignanx a créé une cartographie interactive qui s'appuie sur l'outil cartographique contributif openstreetmap et qui recence de nombreuses données sur tout le territoire. Vulgariser l'univers du climat (déplacement, biodiversité) en l'intégrant dans une carte ludique et accessible par tous
Partenaires	Les acteurs gravitant autour des démarches PCAET-TEPOS
Coût prévisionnel	2.000 € par type de données
Plan de financement	ADEME pour les données liées à l'énergie
Calendrier	2021 intégration des bornes de recharge des véhicules électriques et des sites produisant de l'énergie 2022 Intégration des points de vente des produits locaux et biologiques et des lignes de bus
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 5

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A67 - Création d'un parcours pédagogique énergétique

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Lancée dans la démarche TEPOS depuis 2017, la Communauté de communes est en plein développement des énergies renouvelables et de maitrise de l'énergie sur son territoire. Très rapidement, elle sera capable de proposer à ses administrés, élus, entreprises etc… un circuit de visite de site produisant des ENR (une centrale photovoltaïque, une installation géothermique, une rénovation complète d'un bâtiment...)
Partenaires	Communes, entreprises du Seignanx, Enerlandes, l'Office de Tourisme
Coût prévisionnel	Moins de 1.000 €
Plan de financement	Communauté de Communes
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A68 - Développement d'actions de sensibilisation à la transition écologique pour favoriser les changements des comportements

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Valoriser et soutenir les démarches de sensibilisation sur l'éco-consommation
Partenaires	Communes, CPIE, CBE, SITCOM, mairies, AMAP, associations pédagogiques
Coût prévisionnel	De 5 000 euros à 10 000 euros
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A69 - Création d'un comité Energie-Climat

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement et techniques de la Communauté de communes
Description de l'action	Dans le cadre du respect de l'obligation d'actualisation du Plan Climat tous les 6 ans, mais aussi d'une démarche d'amélioration continue, il s'agit de mettre en place un suivi collectif et partagé pour les actions du Plan Climat. Créer les outils de suivi manquants et développer un outil d'évaluation de projets puis restituer les résultats. S'engager dans une démarche d'amélioration continue. Tous les acteurs de la transition énergétique seront réunis dans un comité de suivi. L'ensemble des partenaires ayant participé à l'élaboration du PCAET participeront au comité de suivi ainsi que tous les acteurs de la démarches TEPOS. Le comité se réunira une fois par an pour suivre et évaluer de manière les actions du PCAET de manière partagée.
Partenaires	Communes, ADEME, Région, réseau TEPOS
Coût prévisionnel	Moins de 5.000 €
Plan de financement	ADEME
Calendrier	2021 Organisation du Comité et identification des membres 2022 Première réunion du Comité
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 3

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche action A70 - Création d'un espace dédié au PCAET sur le site internet de la communauté de communes

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement et service communication de la Communauté de communes
Description de l'action	Afin d'informer la population et qu'elle puisse interagir sur les sujets énergie/climat avec la collectivité, un espace dédié sera créé sur le site du Seignanx et celui des communes (lorsqu'il existe). Cette mise à disposition permet de faire participer un large public à la démarche et la faire évoluer en cohérence avec les attentes des citoyens
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Moins de 5.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021 création de la page internet dédiée 2022 mise en fonctionnement
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiches-projets

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P1 - Construction d'un groupe scolaire

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Non déterminé à ce jour. Consultation à lancer fin 2021.
Description de l'action	Construction d'un second groupe scolaire sur le secteur sud de la commune pour anticiper l'évolution démographique d'Ondres dans les toutes prochaines années et répondre aux contraintes actuelles de circulation/stationnement. Le groupe scolaire existant est situé au centre bourg et comprend une école maternelle de 7 classes et une école élémentaire de 13 classes. Son emplacement génère de gros soucis de circulation et de stationnement (école élémentaire essentiellement). Par opportunité foncière (propriété communale), et au regard du développement de l'habitat, la municipalité a souhaité positionner le futur second groupe scolaire vers le secteur plage de la commune. Ainsi, 150 familles nouvellement domiciliées pourraient profiter de ce nouvel équipement idéalement situé à proximité de la forêt communale, de la plage et d'aménagements sportifs existants. La volonté des élus est de positionner ce projet sur un axe volontariste en matière d'environnement et de développement durable. La labellisation « passivHous » est recherchée.
Partenaires	Programmiste, Maîtrise d'œuvre Partenaires financiers à confirmer : CAF, Région, Département, le Plan de Relance de l'Etat Comité de pilotage : élus, Education nationale, techniciens des différents services concernés, CAF des Landes, SDJES, Département, Région,
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel des travaux estimé sur la base de ratios à 4.200.000 €HT Coût d'études (programmation, Moe, SPS, CT,…) estimé à 1.100.000 €HT Coût total 5.300.000 €HT
Plan de financement	Non défini à ce jour (programmiste non retenu). Les partenaires évoqués ci-avant seront sollicités dès que le coût prévisionnel sera actualisé au travers de l'étude de programmation.
Calendrier	- Consultation du programmiste : Juin 2021 - Mission de programmation : été-> mi-oct 2021 - Choix de l'équipe de Maîtrise d'œuvre : fin 2021 - Dépôt PC : 1er Trimestre 2022 - Finalisation DCE : 2ème Trimestre 2022 - Remise des offres entreprises : été 2022 - Démarrage des travaux : septembre 2022 - Ouverture du groupe scolaire : septembre 2024
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P2 - Extension de l'Espace Numérique Solidaire et ouverture d'un centre de documentation

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx (services techniques)
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	La Communauté de communes met à disposition depuis deux ans un Espace Numérique Solidaire (ENS), à destination des citoyens du Seignanx éloignés du numérique. De septembre 2019 à février 2020 (avant la crise de Covid-19), l'ENS recevait 60 à 80 personnes par mois. Fort de ce succès, l'ENS nécessite maintenant d'être agrandi. Situé dans une aile du bâtiment de la Communauté de communes, l'ENS bénéficiera de la construction d'une extension. L'extension du bâtiment permettra également l'accès à un centre de documentation.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P3 - Revitalisation des rives de l'Adour

Saint-Barthélemy

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Barthélemy
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Les rives de l'Adour de la commune de Saint-Barthélemy, bien entretenues et bordées de maisons d'intérêt patrimonial, offrent au promeneur une vue dégagée sur le fleuve. La piste qui la longe est très appréciée des promeneurs et des cyclistes et sa fréquentation en atteste. La commune souhaiterait profiter des aménités de cette partie du bourg pour le dynamiser. Le projet consisterait à créer un espace de rencontres convivial en extérieur, par exemple autour d'une offre de restauration / de bar éphémère. Cet espace serait l'occasion d'une halte pour les cyclistes et promeneurs, qui leur permettrait de mieux connaître la commune qu'ils ne font aujourd'hui que traverser. Le lieu pour ce projet est identifié : à côté du fronton. Il bénéficie déjà de toilettes publiques, de l'électricité et d'un parking à proximité. L'entreprise de restauration qui proposerait le service serait maître d'œuvre sur le projet (ex : food-truck ou guiguette éphémère).
Partenaires	A identifier
Coût prévisionnel	A estimer (services communaux complémentaires sur cet espace à identifier)
Plan de financement	Commune Plan de relance
Calendrier	Dès que possible
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P4 - Construction de locaux commerciaux et de logements en centre-bourg

Saint-Laurent de Gosse

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	Architecte (pas identifié)
Description de l'action	La commune de Saint-Laurent de Gosse souhaite revitaliser son centre-bourg, aujourd'hui dépourvu de commerces et de lieux de restauration. Elle y prévoit donc la construction de trois locaux commerciaux. Les activités envisagées, qui correspondent aux besoins des Saint-Laurentins sont les suivantes : - Dépôt de paniers AMAP - Dépôt de pain - Dépôt de journaux - Récupération des colis commandés sur internet - Café Des logements sociaux pourront être aménagés à l'étage de ces bâtiments.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P5 - Construction d'un bâtiment et aménagement de l'espace public place SERPA (îlot 3)

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non connu à ce jour
Description de l'action	Bâtiment d'activités associatives – ERP Cœur de Ville Aménagement paysager et aire de jeux
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	2 500 000 €
Plan de financement	Budget Ville de Tarnos
Calendrier	2022Désignation maître d'œuvre – conception 2023/2024 Construction 2024/2025 Livraison
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P6 - Aménagement du RDC Grândola à destination d'activités ESS

Tarnos

Maître d'ouvrage	Cbe du Seignanx – Solutions Mobilité – Clavette&Cie- La Locomotive
Maître d'œuvre	Non défini à ce jour
Description de l'action	En RDC du programme immobilier Grandola, installations d'activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire - 1 pôle Mobilités : atelier d'autoréparation de cycles, recyclages matériel vélos, auto-école sociale, aides à la mobilité, animations pédagogiques mobilités actives 1 pôle restauration : bar/restaurant social sous format Entreprises Coopératives Jeunesse 1 pôle Culturel associatif : salle de diffusion de spectacles (130 places assises) / lieu de résidences artistiques/expositions
Partenaires	Comité Ouvrier du Logement (maître d'ouvrage du projet immobilier Grandola) – Réseau ESS aquitain – Région Nouvelle Aquitaine-Département des Landes-Communauté de Communes du Seignanx-Ville de Tarnos Pays ALO
Coût prévisionnel	Investissement :355 500
Plan de financement	
Calendrier	2021 – 2022 : Plan de financements investissement 2023 : acquisitions matériels / Installation/mise en service
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P7 - Aménagements consécutifs à l'arrivée de la fibre

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	SYDEC 40
Maître d'œuvre	Selon choix du SYDEC
Description de l'action	La fibre sera mise en place sur l'ensemble du Seignanx d'ici à 2022. Son déploiement nécessite des aménagements (élagage notamment). Ces aménagements ont déjà été réalisés dans les communes de Saint-Martin et Saint-André. Ils sont prévus sur Tarnos et Ondres en 2021-2022.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021-2022 aménagements à Tarnos et Ondres
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P8 - Aménagement d'un terrain de sport non artificialisé

Saint-André de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-André de Seignanx
Description de l'action	Avec la prochaine construction sur la commune d'un pôle santé, de logements pour personnes âgées non dépendantes et d'une salle de vie pour les bénéficiaires du CIAS, la commune a l'obligation de réorganiser les stationnements de véhicules à proximité de ces bâtiments en redéfinissant les stationnements proches existants et en créant un nouvel espace de stationnement sur le terrain de sport utilisé par l'école et par la population. En contrepartie, un nouveau terrain de sport doit être proposé aux utilisateurs scolaires et à tous les autres publics, en lisière de de l'Arborétum, à deux pas de l'école, des locaux périscolaires et de la Mosaïque. Le terrassement qui sera nécessaire pour réaliser le terrain devra aussi permettre son utilisation comme théâtre de verdure par un étagement. Le traitement du terrain pour le rendre praticable en toutes saisons devra autoriser son utilisation par des associations communales telles que le kickboxing, la chorale, la gymnastique, le yoga.
Partenaires	Enseignants Conseil des jeunes Directrice du Centre de Loisirs Présidentes et Présidents des associations potentiellement utilisatrices de ce terrain non artificialisé. Services techniques communaux
Coût prévisionnel	Estimation commune : 50 000 €
Plan de financement	Commune FEC DETR CAF (Centre de Loisir) Plan de relance
Calendrier	Rentrée scolaire de septembre 2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P9 - Construction d'un « Préau » pour la vie associative

Saint-André de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-André de Seignanx
Description de l'action	Certaines associations de la Commune sont contraintes, lors de la préparation de repas, de s'installer à l'extérieur de la cuisine de la salle La Mosaïque, lieu de rassemblements festifs de la Commune. La Commune souhaite sécuriser et officialiser un espace semi-fermé et couvert dédié à ces préparations de cuisine, à proximité de cette salle. Ce « préau » devra être couvert et pouvoir se fermer ou rester ouvert sur ses côtés. Il doit permettre d'utiliser des équipements de cuisine dont l'usage est interdit dans la cuisine de la salle La Mosaïque. Des bénévoles, sous la forme d'un « chantier village », déjà expérimenté lors de la construction de la Maison de la Nature communale seront invités à participer à la construction dans une démarche de cohésion sociale. L'utilisation d'éco-matériaux sera privilégiée pour la construction de ce préau Les Présidentes et les Présidents des associations utilisatrices de la Mosaïque seront associés à la réflexion ainsi qu'à la définition du projet.
Partenaires	Associations utilisatrices de l'espace extérieur de la Mosaïque Bénévoles pour la construction Architecte pour la réalisation des plans du projet CBE éco-matériaux
Coût prévisionnel	Estimation Mairie : entre 30 000 et 45 0000€
Plan de financement	Commune FEC DETR Plan de relance
Calendrier	Travaux et mise à disposition en 2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet p10 - Achat de gradins

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes du Seignanx
Description de l'action	La Communauté de communes organise 13 à 14 spectacles répartis sur l'ensemble de son territoire pendant l'année. La saison culturelle du Seignanx se clôture depuis 1998 par le FestiMai, festival lors duquel 9 spectacles sont organisés. Les disciplines sont variées (musique, théâtre, cirque, mime, …) et s'adressent à tous les publics. Afin d'accueillir le public dans de bonnes conditions, des gradins sont loués chaque année et livrés par semi-remorque. Afin d'améliorer le bilan environnemental de ces événements et en simplifier la logistique, l'acquisition de gradins est envisagée par la Communauté de communes. Cette acquisition pourrait être mutualisée avec une autre collectivité.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P11 - Création d'un équipement aquatique intercommunal

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx (services techniques)
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	La prise de compétence par la communauté de communes de « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » a eu lieu en juin 2019. Le bureau d'études ADOC a été missionné pour une : - Etude d'opportunité d'un équipement aquatique sur le territoire du Seignanx - Etude de faisabilité d'un équipement aquatique sur le territoire du Seignanx Ces 2 études aboutissent à 3 scénarii associant, pour des superficies différentes, une offre couverte, une offre extérieure et une offre bien-être.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Variable selon le scenario retenu
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P12 - Sécurisation et aménagements de liaisons douces

Biarrotte

Maître d'ouvrage	Commune de Biarrotte et/ou Département des Landes
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Amélioration des déplacements dans le village : Permettre la circulation douce en toute sécurité entre les zones de quartier et le centre bourg
Partenaires	Au stade de projet
Coût prévisionnel	Devis estimatif Direction Aménagement des LANDES UT SOUSTONS : 300 000 € à 350 000 €
Plan de financement	DETR, FEC, amendes de police
Calendrier	Suivant possibilité de financement,
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P13 – Aménagement de parkings relais et de parkings de covoiturage

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes (services techniques)
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Pour favoriser la multimodalité et faciliter les déplacements sur le territoire, la Communauté de commune souhaite créer des parkings relais. Des parkings de covoiturage pourront quant à eux permettre d'aller à l'encontre de l'usage individuel de la voiture, sur des trajets ponctuels mais aussi quotidiens (domicile-travail).
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P14- Développement de Rézo-Pouce comme moyen de déplacement à part entière

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes (service environnement)
Description de l'action	Rézo Pouce est le premier réseau d'autostop organisé de France. Il repose sur l'entraide et la convivialité. La Communauté de communes y a adhéré en 2017 puis a installé le Rézo en juin 2018. Ce projet s'inscrit dans une démarche écocitoyenne dans un territoire de péri-urbain à rural, très proche d'une communauté d'agglomération avec des transports en communs limités et un trafic engorgé.
Partenaires	Communes, SCIC Rézo-Pouce, Communauté de communes de la MACS, entreprises, associations
Coût prévisionnel	Selon les projets
Plan de financement	Communauté de communes ADEME
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P15 – Aménagement d'une aire touristique à Saint-Barthélemy

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes (services techniques) Commune de Saint-Barthélemy
Maître d'œuvre	Bureau d'étude IMS
Description de l'action	La commune de Saint-Barthélemy dispose de nombreux atouts qui pourraient en faire un lieu de passage touristique : canaux des barthes, rives de l'Adour, patrimoine bâti. Une aire touristique permettrait d'encourager et de faciliter la venue de visiteurs et ainsi de dynamiser le centre-bourg.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P16 - Aménagement d'un parvis place SERPA

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini à ce jour
Description de l'action	Au cœur du centre-ville de Tarnos, en prolongement du programme immobilier Grândola (111 logements R+5 -accession sociale + locatif social) création d'un parvis public intégrant une séquence de voie publique (Rue de la Palibe). Objectif de création d'un lien physique ouvert en priorité aux mobilités actives, entre le programme immobilier et le jardin public du centre-ville + la Médiathèque Municipale Les Temps Modernes, la station Tram'bus Mairie de Tarnos. Surface à traiter : 2 300m²
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Estimation 331 000 €HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022 : désignation Maîtrise d'œuvre 2022 : études préliminaires-esquisse-AVP-PRO 2023 : DCE-Appel d'offres travaux- Travaux livraison fin 2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P17 - Aménagements liés aux mobilités

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Non désigné à ce jour. Nécessité de recourir à une Moe privée pour les études (déplacements, stratégie de mobilité, urbanisme associé,…) et le suivi des travaux ultérieurs en lien avec SMPBA et CD40.
Description de l'action	L'arrivée de Chronoplus sur la Commune en 2022 va insuffler une première évolution en matière de déplacements et de mobilité. L'objectif pour la commune est d'associer le développement de son urbanisation au déploiement de nouveaux modes de déplacements (vélo, piéton, bus) plus adaptés au caractère péri-urbain que commence à prendre la commune d'Ondres. L'apaisement des circulations et la réduction de la place de la voiture en centre-bourg seront des objectifs pour favoriser le report modal sur les axes structurants de la commune (RD26 et RD810 notamment).
Partenaires	CD40, SMPBA et SYDEC doivent être associés pour porter l'ensemble des sujets de voirie, réseaux et transport. Des partenariats financiers seront également à finaliser selon les niveaux d'investissement nécessaires.
Coût prévisionnel	Estimation du projet : Études (diagnostic, études circulation) : 30.000 €HT Maîtrise d'œuvre : de 150.000 €HT à 200.000 €HT Travaux : à définir selon résultat des études
Plan de financement	Projet ne pouvant être financé à 100% par la Commune donc en attente d'éligibilité et de confirmation des prix (audit/diagnostic)
Calendrier	Etudes en 2022 et travaux à planifier sur plusieurs années (2022/2025) selon les niveaux d'investissement.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P18 - Aménagements liés aux mobilités

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Non désigné à ce jour.
Description de l'action	Dans la suite de l'adhésion de la commune au Syndicat des Mobilités, Saint-Martin de Seignanx souhaite prendre en compte la problématique d'aménagements d'arrêts normalisés sur les voies faisant l'objet de desserte par lignes régulières, transport scolaire et navette des plages.
Partenaires	À définir
Coût prévisionnel	Estimation du projet : Études (diagnostic, études circulation) : 30.000 €HT Maîtrise d'œuvre : de 150.000 €HT à 200.000 €HT Travaux : à définir selon résultat des études
Plan de financement	À définir
Calendrier	À définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P19 - Réhabilitation du lavoir communal

Saint-André de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint André de Seignanx
Maître d'œuvre	Commune de Saint André de Seignanx C P I E Seignanx Adour
Description de l'action	Le lavoir fait partie intégrante du patrimoine de la commune. Jusque dans les années 1950, le lavoir remplissait sa fonction auprès de nombreux Andrésiens et Andrésiennes. Il est alimenté par un ruisseau. Il n'est pas couvert. L'ambition est de réhabiliter le lavoir, de rétablir les fonctions hydrauliques tout en maintenant ses fonctions écologiques, de protéger le bassin des chutes de feuilles et de branches et d'en faire un lieu vraiment reconnu du patrimoine communal. Un travail sera mené avec le CPIE du Seignanx, avec le Syndicat de Rivières côte sud et avec le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx. L'utilisation d'éco matériaux sera privilégiée dans le chantier. Une information sera faite par des panneaux présentant le lavoir avant et après réhabilitation. Cette réhabilitation alimentera la cohésion du village. Les travaux seront réalisés avec la prise en compte de la biodiversité présente dans le lavoir (amphibiens, insectes, etc.)
Partenaires	Syndicat de Rivières Côte Sud Le CPIE du Seignanx Le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx Le CAUE L'association sportive et culturelle pour le parcours photo Les Services techniques de la commune Les Anciens du village pour la mémoire du lavoir
Coût prévisionnel	Evaluation par la Mairie : 40 000€
Plan de financement	Commune Fonds d'Equipement des Communes Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Département des Landes Plan de Relance Association des lavoirs landais
Calendrier	2022 (février-mai) : diagnostic écologique préalable (insectes et amphibiens) Hiver 2022-2023 : réalisation des travaux 2023 : Réalisation d'un panneau de présentation / Présentation du lavoir à l'occasion des Journées du Patrimoine en septembre 2023. Cette présentation trouverait sa place au cœur d'un parcours associant le lavoir, le verger voisin, la cloche faisant l'objet d'un classement aux monuments historiques, l'église et l'histoire qui lie la commune et la famille Napoléonienne à travers la vie du Comte d'Orx dont la tombe est dans le cimetière communal. 2023 / 2024 : Réalisation d'actions de sensibilisation à la biodiversité urbaine
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P20 – Aménagement de sentiers pédestres

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes (services techniques)
Maître d'œuvre	CPIE
Description de l'action	Le Seignanx dispose d'une nature riche et diverse qui constitue un atout d'intérêt touristique. La Communauté de communes souhaite aménager des sentiers pédestres afin de permettre aux habitants d'en profiter dans un cadre de loisir. Ces sentiers pourraient aussi permettre de développer la mobilité active dans le cadre de déplacements quotidiens.
Partenaires	Communes
Coût prévisionnel	Entretien courant : 8.000 € / an Ce montant peut varier (2021 : 30.000 €)
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P21 - Réhabilitation de sentiers pédestres

Saint-Laurent de Gosse

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	La commune de Saint-Laurent de Gosse dispose d'un patrimoine naturel riche qu'elle souhaite valoriser, à l'intention de ses habitants mais aussi en vue d'y attirer des visiteurs. La proximité du GR 8 représente en effet l'opportunité de faire connaître la commune des randonneurs et ainsi de contribuer à la vie de son centre-bourg. L'un de ces sentiers pédestres permettrait notamment, une fois réhabilité, de profiter d'un point de vue sur les paysages locaux.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P22 - Réhabilitation des ponts des canaux des barthes

Saint Barthélemy

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Barthélemy
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Aussi appelés esteys, les canaux des barthes font partie du patrimoine naturel de Saint-Barthélémy. Ils sont enjambés par des ponts en maçonnerie du XXème siècle, empruntés par les randonneurs. La réhabilitation de ces ponts, aujourd'hui en mauvais état, a un intérêt patrimonial et touristique important pour la commune.
Partenaires	Fondation du patrimoine
Coût prévisionnel	A estimer
Plan de financement	Commune Plan de relance
Calendrier	A partir de 2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P23 - Construction de logements

Biarrotte

Maître d'ouvrage	Inconnu à ce jour, un opérateur social de préférence (XLHABITAT, LE COL, HSA, …..)
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Réalisation d'un 2ème lotissement sur la commune pour accueillir des populations nouvelles. 15 à 20 lots viabilisés Parcelles C 355, C358, C359, C144, C070 Surface totale : 13 888 m2 Zone : AUhf
Partenaires	Le propriétaire du foncier qui est prêt à vendre à un opérateur social. Opération en attente du PLUI et Permis d'aménager soumis à la décision du Conseil Municipal
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	Fin mandat 2020-2026, début 2026-2032
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P24 - Réhabilitation du château de Castillon en logement sociaux

Tarnos

Maître d'ouvrage	Le Comité Ouvrier du Logement
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Réhabilitation du château de Castillon en logements sociaux
Partenaires	
Coût prévisionnel	Non défini
Plan de financement	Non défini
Calendrier	2022/2025
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P25 – Construction d'une résidence intergénérationnelle

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx / XL Habitat
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	La nécessité de construire de nouveaux « modes d'habiter » pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées est apparue ces dernières années dans le débat public. Une approche plus inclusive de la société passe par le développement d'une offre d'habitat intermédiaire pouvant mieux contribuer au bien-vieillir ou au bien-vivre des populations concernées. C'est dans ce contexte que la Commune de Saint Martin de Seignanx a engagé un programme de résidence intergénérationnelle, au sein de laquelle elle souhaite intégrer le déploiement d'un projet d'habitat inclusif en faveur des personnes handicapées actives ou retraitées et des personnes âgées en risque d'isolement social. Son objectif est de regrouper dans un même ensemble immobilier des catégories de publics pouvant s'entraider. Les ambitions d'un tel projet sont de : • Favoriser le lien social et les liens intergénérationnels • Accompagner l'autonomie de personnes en situation de handicap • Lutter contre l'isolement des personnes âgées • Améliorer les relations de voisinage et encourager le mieux vivre ensemble • Promouvoir une dynamique collective pour favoriser la convivialité et l'entraide. En fin d'année 2020 la commune a répondu à un appel à candidature du Conseil Départemental des Landes pour le soutien au déploiement de l'habitat inclusif pour personnes en situation de handicap et personnes âgées en perte d'autonomie. Il est envisagé : • 30 logements : 6 logements pour des personnes âgées (PA) en perte d'autonomie et/ou en risque d'isolement social, 6 logements pour des personnes en situation de handicap (PSH), 3 à 6 logements destinés à des jeunes de moins de 30 ans et 12 à 15 logements en accession sociale à la propriété ; • Des espaces communs : une salle commune de minimum 50m2, 1 ou 2 bureaux, 1 infirmerie et une buanderie ; • L'emploi d'un animateur (0.75 ETP) pour aider les habitants dans la construction du projet commun et pour le faire vivre ; • Une implantation centrale proche des services et des commerces, ce projet s'inscrit dans le projet d'aménagement global du cœur de ville de Saint Martin. Le projet a reçu un avis favorable du CD 40 au titre de l'habitat inclusif. Pour mener à bien ce projet, la commune de Saint Martin de Seignanx possède un terrain d'environ 1 350 m2 en plein cœur de bourg, à

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	proximité directe du CIAS, de la maison de retraite et des équipements publics. Elle a sollicité XL Habitat, à qui elle cédera le foncier, afin de porter la maîtrise d'Ouvrage de l'opération. Ainsi l'opération relève d'un projet de construction de logement social. A ce titre, il bénéficiera des financements usuels associés (prêt Caisse des Dépôts et Consignations, subventions communauté de communes du Seignanx, Conseil Départemental des Landes …). La part calculée du foncier dédiée à l'habitat inclusif resterait à la charge de la commune. La particularité de cette opération permettra de mobiliser des financements spécifiques, en particulier auprès des CARSAT et des caisses de retraite complémentaires. Afin d'assurer un suivi fort pour entretenir la dynamique « communautaire » et la vie sociale, les espaces communs seraient rétrocédés à la commune et rentreraient dans le patrimoine communal. La gestion de ces services sera assurée par le CIAS, leur entretien ainsi que les espaces verts de la résidence par les services communaux.
Partenaires	La commune pilote ce dossier sur lequel elle assure la coordination. Dans la partie opérationnelle elle interviendra avec ses propres services dans le fonctionnement pour la gestion et l'entretien des espaces communs. Autres partenaires : • XL Habitat pour la réalisation et la gestion locative de la résidence, • le CIAS du Seignanx pour l'attribution des logements, la gestion de l'infirmerie et l'accompagnement individuel des personnes âgées, • L'ESAT / Foyer Espérance de St Martin de Seignanx pour l'animation du lieu, la coordination des ressources locales (bénévoles, associations…) et le lien avec les autres locataires et l'accompagnement individuel des personnes en situation de handicap.
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	La commune sollicitera, dans la limite de leur règlement d'intervention, l'ensemble de ses partenaires institutionnels : Cdc Seignanx / Europe / Etat / CRNA / CD 40 / CARSAT / ARS / Caisse des dépôts et consignations
Calendrier	Fin des travaux envisagée fin 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Etat d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P26 - Mise en accessibilité PMR de l'étage de la mairie

Saint-Laurent de Gosse

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	La mairie de Saint-Laurent de Gosse est configurée de la façon suivante : - Des petites salles au rez-de-chaussée, servant de bureau et ponctuellement utilisés par les associations locales - Une salle principale à l'étage, utilisée notamment pour les mariages L'accès à la salle principale est aujourd'hui impossible pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Afin de résoudre problème, la mairie souhaite faire installer un ascenseur. Une étude a déjà été menée dans ce sens par le CAUE des Landes. L'exiguïté des lieux ne permettrait a priori pas cette option mais des études complémentaires pourront être menées. Une alternative à cette option serait la construction d'une salle de plain-pied.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P27 - Construction d'un local technique communal

Saint-Laurent de Gosse

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	Architecte (à identifier)
Description de l'action	L'agent technique communal ne dispose pas de local technique à proprement parler. Il utilise un simple établi et un local de rangement. Les besoins d'entretien de la commune de Saint-Laurent de Gosse et le souhait de garantir de bonnes conditions de travail à son agent technique rendent nécessaire la construction d'un véritable local technique communal. Ce bâtiment d'environ 130m2 disposerait notamment : - D'un stationnement pour le tracteur-tondeuse et le camion remorque de la commune - D'une douche - D'un petit bureau Le toit de ce local technique communal pourrait être équipé de panneaux solaires photovoltaïques.
Partenaires	En cours d'étude
Coût prévisionnel	À estimer
Plan de financement	Commune DETR Plan de relance
Calendrier	Fin 2021-2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P28 - Création d'un atelier services techniques

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	À définir
Description de l'action	Le développement des services techniques nécessite la création d'un atelier dédié à l'activité des agents techniques polyvalents. Actuellement les services techniques occupent un bâtiment vétuste et hors normes (pas d'accès au réseau d'eau potable) mis à disposition par la commune de Saint-Martin de Seignanx. Cette ancienne habitation est vouée à la démolition et peu adaptée à l'activité. L'atelier des services techniques devra répondre aux besoins visés : - Effectif maximal de 10 agents dont 5 agents à temps plein et 5 agents saisonniers pour la période de mai à septembre - 1 pôle Espaces verts/ voirie et 1 pôle Bâtiment - 1 chef d'équipe Espaces verts/voirie et 1 chef d'équipe Bâtiment. Le chef d'équipe Espaces verts/voirie serait également chef d'atelier. - Un bâtiment de 190m² de surface utile pour l'accueil de 10 agents sur un terrain de 1000m² pour l'aménagement extérieur du bâtiment de 680m² (annexes bâties, aménagement abrité pour véhicules et zone extérieure de stockage et lavage) - Le bâtiment répondrait à l'organisation suivante : • Des bureaux et locaux du personnel : 60m² • Les ateliers abritant le garage et les locaux Espaces verts et Bâtiments : 75m² • Le stockage : 55m² • Les aménagements extérieurs : 680m²
Partenaires	À définir
Coût prévisionnel	À définir
Plan de financement	À définir
Calendrier	À définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P29 – Construction d'un Centre Technique Municipal

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	L'actuel CTM est vétuste et n'est plus en conformité pour assurer les différentes tâches en sécurité. Il ne répond plus à un fonctionnement optimal des services concernés. De plus, la relocalisation des activités de l'actuel CTM et de la logistique est impérative compte-tenu de la nécessité de libération de ces emprises en vue des futurs projets urbains dans le cœur de ville. Cette opération vise donc : • A offrir de meilleures conditions de travail pour le personnel communal, • A favoriser les synergies entre services au travers du regroupement des différents stocks sur un site unique, • A optimiser et mutualiser certains besoins et activités aujourd'hui disséminées sur le territoire communal. La commune souhaite donc construire un Centre Technique Municipal (CTM) en lien avec le futur centre Technique Intercommunal (CTI), ainsi que dans un 2ème temps la construction d'un bâtiment de stockage/magasin général. La partie mutualisation est en cours de discussion avec la communauté de communes du Seignanx. Les objectifs de cette opération sont : • De construire, sur un terrain mutualisé, un nouvel équipement, plus moderne et fonctionnel, qui permettra de répondre aux besoins et aux normes actuelles, de chacune des collectivités, • De libérer l'emprise de l'actuel CTM, ainsi que le bâtiment occupé par le CTI, afin de permettre la réalisation de la première phase opérationnelle du projet « Cœur de vie », • De permettre le regroupement de plusieurs zones de d'entrepôt ou stockage aujourd'hui disséminés dans la ville. L'objectif est de permettre le regroupement en un même lieu, des activités suivantes : • Le Centre Technique Municipal qui accueille sur un bâtiment, les ateliers de la régie bâtiment, voirie, espace vert, environnement et divers espaces de stockage, • Le futur Centre Technique Intercommunal, devant accueillir les ateliers de la régie bâtiment et voirie /espace vert, divers espaces de stockage, ainsi qu'une partie du matériel du futur parc aquatique, • Le local de la Maison Dibos (route Océane) qui stocke le matériel pour l'évènementiel, les écoles… • Les Archives municipales situées dans une annexe de la mairie. La partie communale se composera de bâti neuf pour 505 m² et

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	d'aménagements extérieurs pour 1 026 m². La seconde partie du projet se composera de bâti nouveau avec 135 m² destiné aux archives et 185 m² pour le magasin. Le projet se fera en deux phases opérationnelles. La première concernera la réalisation des centres techniques, la seconde la réalisation d'un bâtiment « magasin général » comprenant espaces de stockage et archives. Le site retenu pour la réalisation de cette opération est situé route Océane secteur Mirande, entre le site sportif Goni et la caserne des pompiers. Cette emprise foncière se trouve à la sortie de ville et est déjà en partie propriété foncière de la commune. Elle regroupera à terme la caserne des pompiers (existante), un centre technique Départemental (UTD en cours de réalisation), le CTM, et le CTi si la mutualisation répond aux objectifs de chaque partie.
Partenaires	Communauté de communes du Seignanx
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	La commune sollicitera, dans la limite de leur règlement d'intervention, l'ensemble de ses partenaires institutionnels : Cdc Seignanx / Europe / Etat / CRNA / CD 40
Calendrier	Fin des travaux courant 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Etat d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P30 - Développement de la démarche alimentaire territoriale Sud Landes et Pays Basque sur le Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	CBE Seignanx
Maître d'œuvre	CBE Seignanx
Description de l'action	Contexte : Le CBE Seignanx anime depuis 2016 une démarche alimentaire de territoire sur le bassin de vie Sud des Landes et le Pays-Basque portée en coopération avec des acteurs de l'ESS : CPIE Seignanx-Adour, SCIC EOLE, SCIC légumes pro... et des collectivités locales. Reconnu Projet alimentaire Territorial par l'état, ce projet vise à contribuer directement à la transition agricole et alimentaire du territoire, à soutenir une agriculture locale et durable et offrir une alimentation de qualité au plus grand nombre. Pour ce faire, le collectif d'acteurs (acteurs ESS et collectivités locales, particulièrement sur le Seignanx) s'attache à développer depuis 2015, les circuits alimentaires et agricoles locaux en agissant à la fois sur : -la structuration de filières agricoles de proximité et durables, particulièrement avec des restaurants collectifs engagés 7200 repas jours, et une légumerie travaillant avec un tissu de producteurs locaux. - La sensibilisation des publics à une alimentation locale et durable - Le soutien à la création d'activités agricoles nourricières et durables. Projet : Dans ce cadre, le projet est d'appuyer le développement de filières agricoles locales et durable par la mise en place d'une démarche qualité et l'appui à la structuration de la filière maraichère locale. Le plan d'action 2021-2022, **vise la mise en place de deux actions prioritaires pour la structuration de filières de proximité et durable** : la mise en place d'une démarche qualité mobilisant l'ensemble des parties prenantes et le développement de la filière maraichère locale par l'appui aux installations et le projet d'extension de la légumerie légumes pro, maillon entre maraichers locaux et restauration collective. <u>Précisions sur la démarche qualité :</u> Afin de poursuivre le déploiement du projet alimentaire, il a été validé en comité de pilotage 2020 et 2021 du PAT Sud Landes – Pays basque, le développement d'une **démarche qualité comme outil d'animation et de structuration de filières alimentaires de proximité et durable.** Elle vise à **valoriser des pratiques de productions agricoles et d'approvisionnement de la restauration collective d'intérêts territorial, environnemental et alimentaire, et leur amélioration**. Elle participera au soutient d'une agriculture locale diversifiée et durable particulièrement sur le Seignanx, à faire levier vers l'amélioration des pratiques et à renforcer le lien restaurant collectif/producteur et producteur/consommateur. Il s'agira de valoriser à travers des outils structurants, des temps de communication et une animation, l'engagement et le travail quotidien des restaurants et des agriculteurs pour une alimentation de qualité et de faciliter l'information des convives.

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	Ainsi, elle permettra d'engager avec des producteurs locaux un travail concret sur les pratiques agricoles écologiques et leur valorisation (aller vers une labellisation de sa production, travailler en agriculture biologique, agir pour la biodiversité sur son exploitation…). <u>Précision : l'appui à la filière maraichère locale :</u> La demande croissante de la restauration collective de travailler sur une gamme locale et issue de filière biologiques, ainsi que les attentes des producteurs locaux en matière de débouchés planifiés et à un prix juste, font de la SCIC légumes pro, légumerie en 4eme gamme, un maillon essentiel entre offre et demande de produits locaux. Légumes pro travaille aujourd'hui avec 19 ferme maraichères locales dont 5 maraichers du Seignanx, dont deux sont en installations. Elle participe au développement de la filière maraichère locale en apportant des débouchés aux fermes et par la planification de cultures, vers la restauration collective. Ainsi, afin de soutenir les fermes maraichères locales et répondre aux besoins croissants, la SCIC légumes pro, acteur du PAT et située à Lahonce (64), mène en 2021 une étude pour la réalisation d'une extension de son activité et déménagement de son outils de production et de commercialisation. Lancée en 2021, cette étude permettra de donner les pistes d'action pour renforcer et soutenir la filière maraichère et approvisionner la restauration collective (Ville de Tarnos, communes du Seignanx, SCIc Eole à Tarnos…) et identifier un site de production (Pays basque ou Seignanx).
Partenaires	CPIE Seignanx-Adour, SCIC Eole-restaurant solidaire, Cuisine centrale de Tarnos, ferme solidaire Lacoste, SCIC légumes pro, Ferme maraichères locales concernées et acteurs institutionnels concernés.
Coût prévisionnel	<u>Démarche qualité</u> - animation de la démarche qualité auprès du monde agricole et parties prenantes - Mise en place d'outils de communication dédiée au Seignanx et valorisation pratiques agricoles d'intérêt territorial. <u>Appui structuration filière maraichère locale :</u> -projet filière maraichère - légumerie : à définir, en étude
Plan de financement	A définir
Calendrier	**<u>Démarche qualité : mai 2021</u>** 2021 : Mobilisation partenaires agricoles et institutionnels, création cadre de référence. 2022 : Mobilisation producteur/ fournisseurs « test » locaux par le CBE, Finalisation des outils et signature collective de la charte **<u>2023…</u>** : Animation territoriale de la démarche et développement : suivi et mise à jour annuel **<u>Appui structuration filière maraichère :</u>** -2021 : étude développement activité légumerie –circuit-court avec maraichers locaux. -2022 : besoins et actions à identifier
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P31 - Développement des activités de l'Eco-lieu Lacoste

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx
Maître d'œuvre	Indéfini à date Comité de bassin d'emploi
Description du projet	Contexte : L'Eco-lieu Lacoste est un projet de ferme urbaine en cœur de ville de Tarnos, de 10 hectares dédiés aux enjeux de transition écologique et solidaire. Il est porté par un ensemble de partenaires locaux et s'inscrit dans les objectifs de la démarche alimentaire de territoire Sud landes et Pays basque (fiche dédiée) qui vise à favoriser une alimentation et une agriculture locale, durable et solidaire. De ce projet est née en 2020, la ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste, atelier chantier d'insertion en maraichage biologique sur 2,5 hectares. (voir fiche projet dédiée). Le projet : Déployer le projet d'Eco-lieu Lacoste par la structuration d'un volet « participation citoyenne » et le développement d'activités agricoles et alimentaires nouvelles, complémentaires et coordonnées avec la Ferme solidaire (voir fiche dédiée), En effet, le projet Eco-lieu Lacoste, représente une opportunité de sensibiliser et de mobiliser largement les publics sur les thématiques de l'alimentation et d'une agriculture locale et durable. Ainsi, la mise en place d'une coordination dédiée au volet « participation citoyenne » permettrait de jouer ce rôle au travers d'une sensibilisation, d'une animation et d'activités co-construites avec les habitant.e.s et rayonnant sur le territoire. Par ailleurs et de manière coordonnée, il s'agit de développer l'écolieu par de nouvelles activités agricoles /alimentaires sur site : activités citoyennes à co-construire (ex : jardin partagés…) et activités agricoles nourricières répondant aux enjeux territoriaux, en lien avec les activités de la ferme solidaire et la démarche alimentaire de territoire (ex : favoriser le test agricole, voir fiche dédiée). Ces projets sont actuellement à l'étude.
Partenaires	Association Ferme solidaire Eco-lieu Lacoste – Mairie de Tarnos – SCIC Interstices
Coût prévisionnel	- Animateur de l'activité « Participation citoyenne » et coordination entre les activités. - Soutien à la création d'autres activités agricoles/alimentaires (investissements matériel, viabilisation terrain et pérennisation des activités)
Plan de financement	Indéfini à date
Calendrier	Selon financements
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P32 - Aménagement d'un verger aux environs du lavoir communal

Saint-André de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune Saint-André-de-Seignanx
Maître d'œuvre	Commune Saint-André-de-Seignanx CPIE Seignanx Adour
Description de l'action	Il s'agit de valoriser un terrain situé à proximité du lavoir communal, par la plantation d'arbres fruitiers qui permettraient de valoriser l'engagement au titre des villages fleuris, d'opérer une mise en valeur conjointe du lavoir et du verger, de sensibiliser la population à la notion de circuits courts par l'accès à la collecte libre de fruits. Les lieux seraient visités par les scolaires et par le public qui disposeraient de la présentation des essences et des variétés plantées. Le CPIE Seignanx Adour accompagnera la recherche de variétés anciennes. Utilisation de la marque « végétal local » Prise en compte de la présence d'orchidées sauvages et sensibilisation des habitants, des élus et des services techniques
Partenaires	· CPIE Seignanx Adour · Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine · Services techniques (commune Saint-André-de-Seignanx ou Communauté de Communes du Seignanx)
Coût prévisionnel	Estimation par la Commune : 10 000 €
Plan de financement	· Commune · Plan de relance
Calendrier	2022 (mai-juin) : Inventaire des orchidées (automne /hiver) : Préparation du terrain et plantation des arbres 2023 : Actions de communication et de sensibilisation auprès de la population et installation de panneaux « flore remarquable »
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P33 - Lancement du projet agricole et pédagogique du Moulin

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	La commune a récemment acquis un bien vacant sans maître dit du Moulin de St Martin, correspondant à un bâti ancien dégradé répondant à cette fonction ainsi que de terres agricoles laissées en jachère sauvage depuis longtemps sur une superficie d'environ 6 hectares. L'objet est d'y développer une activité agricole d'élevage ou de production végétale pour : • Aider à l'installation de porteurs de projet • Favoriser une production locale • Encourager la commercialisation sur des circuits courts • Créer une activité pédagogique autour de l'agriculture et de l'environnement (dans le cadre d'une réhabilitation du bâti dont les modalités restent à définir) Un premier travail de réflexion a débuté avec le CPIE Seignanx Adour et des contacts ont été pris avec des porteurs de projets potentiellement intéressés.
Partenaires	CPIE Communauté de Communes du Seignanx Chambre d'agriculture
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	La commune sollicitera, dans la limite de leur règlement d'intervention, l'ensemble de ses partenaires institutionnels : Cdc Seignanx / Europe / Etat / CRNA / CD 40 ainsi que des financements agricoles spécifiques.
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Etat d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P34 - Création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales « Lénine »

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Ingeau Conseils
Description de l'action	Création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales de 1000 m³ : technique alternative de gestion des eaux pluviales, réduction des inondations du cours d'eau de l'Aygas Action préconisée par le zonage d'assainissement pluvial.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Estimation au stade projet : 420 000 € HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	Inscrit au PPI 2021-2025
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P35 - Mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini, consultation bureau d'études
Description de l'action	Mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de 2009 Objectif : - prendre en compte les nouveaux éléments en matière d'équipements construits et d'imperméabilisation impactant les simulations hydrauliques et hydrographiques - favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales - s'adapter aux changements climatiques - fournir un règlement qui s'intègrera au PLUi en cours d'élaboration
Partenaires	
Coût prévisionnel	Estimation 20 000 €
Plan de financement	
Calendrier	Lancement de l'étude en 2021
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P36 - Restauration de l'étang de Garros

Tarnos

Maître d'ouvrage	GEOLANDES – Villes d'Ondres et Tarnos – CC du Seignanx (à définir)
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Etude à mener sur le rôle et le devenir de l'étang, les éventuels dysfonctionnements observés et les différents scénarios possibles pour y remédier Problématiques multiples : hydraulique, inondations, invasives (jussie)
Partenaires	
Coût prévisionnel	Etude : ~ 20 000 € (Estimation Restauration de l'Etang de Garros par extraction des sédiments de ~ 5 000 000 € en 2010)
Plan de financement	
Calendrier	Non défini
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P37 – Restauration de la zone humide de la planche – exutoire de l'Aygas

Tarnos

Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Aygas
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Restauration de zone humide : dépollution d'un site remblayé (enlèvement de remblais, hauteur ~ 1m, surface ~ 2 ha) Objectifs : - lutte contre les inondations - restauration du champ d'expansion des crues - bénéfices pour la biodiversité et pour la qualité des eaux de l'Aygas…
Partenaires	CA Pays Basque et CC du Seignanx au titre de la prévention contre les inondations à discuter
Coût prévisionnel	Fourchette estimative : 500 000 – 1 000 000 €
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Non défini
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P38 - Séparation des réseaux eaux pluviales et eaux usées

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres SYDEC 40
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Non connu à ce jour Type : Bureau d'études privé à consulter
Description de l'action	Pour améliorer l'efficacité de traitement des effluents de la station d'épuration de la Commune, il est indispensable de poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale. Vu l'ampleur et le coût des prestations, le programme de travaux a été divisé en 5 phases réparties sur plusieurs années. Les deux dernières phases de réhabilitation et de renouvellement des réseaux comprennent les travaux les plus compliqués techniquement (passage sous voie ferrée et RD810) et se dérouleront sur 2022-2024. Le coût total estimé restant pour la commune est de 1.400.000 €HT (inscrit au PPI du mandat)
Partenaires	Le Sydec (Syndicat d'Equipement des Communes des Landes) assure la maîtrise d'ouvrage « eaux usées » aux côtés de la Commune (eaux pluviales) et coordonne le phasage général des prestations. Les études doivent être lancées pour finaliser le DCE en 2021.
Coût prévisionnel	Le coût des travaux a été estimé sur la base de ratios issus des tranches précédentes. Il convient de prévoir un coût de Moe (60.000€HT) et des frais annexes (SPS notamment) pour 40.000 €HT environ. Le total des dépenses d'investissement s'élève donc à 1.500.000 €HT.
Plan de financement	Commune (emprunt) DETR à solliciter Département selon voirie concernée
Calendrier	Etudes : 2021/début 2022 Travaux : - phase 4 : 2022 - phase 5 : 2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P39 – Aménagement de la tourbière Passeben

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Maître d'œuvre	CPIE
Description de l'action	En tant que tourbière bombée (en forme de dôme) ombrotrophe (alimentée principalement par les eaux de pluie), le site présente un intérêt important dans un contexte national et régional de raréfaction et de dégradation de ces milieux. Cet intérêt est renforcé par les superficies en habitats tourbeux et par sa localisation, en contexte de vallée alluviale atlantique, très rare et qui constitue un niveau d'enjeu majeur à l'échelle régionale. La valeur du patrimoine naturel du site est principalement basée sur la nature tourbeuse des milieux naturels présents et des espèces végétales et animales qu'ils hébergent. Elle est localisée dans les Barthes de l'Adour sur la commune de St Laurent de Gosse et s'étend sur environ 80 hectares. La Communauté de Communes du Seignanx a acquis en 2010, 29 hectares de Passeben (et 4 autres hectares en 2016) dans l'objectif de mettre en œuvre une gestion conservatoire du site s'appuyant sur un plan de gestion associant l'ensemble des acteurs concernés et permettant de garantir la pérennité de ces habitats tourbeux patrimoniaux. Le plan de gestion a été réalisé pour la Communauté de Communes courant 2014/2015 par le CPIE Seignanx Adour avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Landes. Il s'applique sur le périmètre de l'Espace Naturel Sensible (ENS). Par ailleurs, la Communauté de communes du Seignanx a signé en 2017 la Charte Natura 2000 qui s'applique sur les parcelles de la tourbière dont elle est propriétaire. Les grandes orientations de gestion du site sont aujourd'hui : d'affiner les connaissances écologiques, de restaurer les conditions hydrologiques favorables au fonctionnement tourbeux, de maintenir voire améliorer les habitats qui ont subi des dégradations, d'assurer la pérennité des populations d'espèces végétales et animales, d'intégrer les enjeux culturels et socio-économiques du site et de mettre en place une valorisation pédagogique. Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite procéder à des aménagements à vocation pédagogique : restauration d'une tonne de chasse, création d'un observatoire, etc.
Partenaires	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P40 – Élaboration d'un plan de gestion durable des forêts communales

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Élaboration d'un plan de gestion des forêts communales Objectifs : - croiser les données environnementales, économiques, sociale des sites - planifier le renouvellement des forêts - garantir la sécurité des usagers promeneurs de la forêt - valoriser le patrimoine communal -adapter le peuplement aux changements climatiques - améliorer la biodiversité des sites
Partenaires	
Coût prévisionnel	15 000€
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Non défini
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P41 – Obtention d'une seconde fleur - Ondres Ville Fleurie

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Moe réalisée en interne par le service des espaces verts.
Description de l'action	La Commune s'est engagée dans une démarche de gestion différenciée et de développement de méthodes alternatives (éco-pâturage notamment) dans l'objectif d'obtenir une seconde fleur dans le classement des villes fleuries.
Partenaires	HORTUS, réseaux de communes engagées dans des approches similaires, administrés, services des espaces verts. Partenaires financiers à finaliser selon les niveaux d'investissement nécessaires.
Coût prévisionnel	Estimation des travaux à déterminer selon les résultats des études (audit, diagnostic arboré) qui seront menées en interne.
Plan de financement	Certains projets pourraient être financés à 100% par la Commune mais d'autres (selon l'ampleur des actions à mener) nécessiteront une participation extérieure. Attente du diagnostic/plan d'actions pour vérifier l'éligibilité.
Calendrier	Plan de communication à mettre en œuvre en 2021 pour démarrage des prestations fin 2021. Planification annuelle jusqu'en 2026.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P42 – Développement du tourisme durable dans le Seignanx

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Fin 2008, la Communauté de communes définit les grandes lignes de sa politique en faveur du « Tourisme durable ». En 2010 elle confie sa mise en œuvre à l'office de tourisme. **Quelques grandes étapes :** Diagnostic des pratiques existantes auprès de 30 hébergeurs (entretien) Définition et partage des objectifs : mesurer, mutualiser, labelliser Sensibilisation des hébergeurs : kit de mesure, outils de sensibilisation (édition du guide écogestes) Organisation d'ateliers pratiques : écolabels, jardinage & ménage écologique... Sensibilisation des touristes : édition d'affichettes et d'autocollants écogestes (co-réalisés et co-financés) Mise en place d'un Plan Local de Formation «éco-tourisme » etc… **L'écolabel européen** Parmi les signataires de la charte « éco-tourisme Seignanx », un collectif d'hébergeurs a manifesté l'envie d'aller plus loin en visant l'obtention de l'écolabel européen. À ce jour, les 3 structures sont labellisées : les Camping Blue Océan et le Camping du Lac, le Village Vacances « La forêt des Landes » ce qui représente 30% des lits marchands. L'objectif ici serait de passer à 50% des lits marchants en écolabel sur le territoire.
Partenaires	Office de Tourisme, communes
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	ADEME
Calendrier	A définir 2023 atteindre 50% des lits marchands en éco-label
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P43 – Mise en œuvre du plan plage de la digue

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Ensemble d'actions dans le cadre du Plan Plage du site de la Digue, en cohérence avec le projet de voie de contournement du Port. Objectifs : - gérer la fréquentation du site en repolarisant une centralité urbaine autour de l'Adour - créer de l'urbanité et de l'évènement autour des objets patrimoniaux - implanter et pérenniser des activités économiques - renforcer le caractère environnemental du site et canaliser les flux
Partenaires	
Coût prévisionnel	Non défini
Plan de financement	Non défini
Calendrier	2022/2025
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P44– Élaboration et mise en œuvre du plan plage : projet d'aménagement durable de la plage centrale d'Ondres

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Bureau d'études E.L. PAYSAGES Co-traitant : ARTELIA Agence de Pau
Description de l'action	La nouvelle municipalité souhaite engager une réhabilitation du secteur plage pour donner à ce « plan plage » une vraie cohérence environnementale, en totale rupture avec les orientations d'aménagement passées. Il s'agit à la fois de tenir compte des prévisions de recul du trait de côte (érosion marine) et de rendre l'accès à la plage respectueux pour préserver l'arrière-dune et redonner à cette zone un caractère le plus naturel possible. Il s'agit donc d'un projet stratégique au cœur des politiques environnementales mises en œuvre sur la commune. A terme, l'objectif sera de proposer des aménagements très peu invasifs (pas de bâtiment « en dur » pérenne mais des installations saisonnières démontables) pour que la nature reprenne ses droits. La prise en compte des contraintes de trame noire sera également intégrée pour réduire, autant que faire se peut, les nuisances lumineuses. Une place de choix doit également être faite aux mobilités pour réduire drastiquement la place de la voiture aux abords immédiats de la plage et favoriser les déplacements doux et le report modal.
Partenaires	Etat-Préfecture, Région, Département, Communauté de Communes du Seignanx, ONF, agence de l'eau : subventions GIP Littoral : assistance conduite du projet
Coût prévisionnel	Les principaux postes de dépenses : Poste MNS – accessibilité des secours (véhicules et hélistation), VRD (parkings, circulations douces, transports collectifs et les réseaux divers), traitement des eaux pluviales, déminéralisation (et végétalisation) du site. Coût prévisionnel travaux : 1.600.000 €HT Coût études : Programme : 20.000 €HT Etudes diverses associées (comptages, études environnementales, …) : 25.000 €HT Maîtrise d'œuvre : 180.000 €HT
Plan de financement	Les financements sont à mobiliser avec l'ensemble des partenaires en fonction des cibles que le projet sera capable d'atteindre : ETAT, Région, Département, CCS, Agence de l'eau… En attente de validation en comité de pilotage (fin d'été 2021)
Calendrier	Juin 2021 à janvier 2022 : études préalables 2022 Maitrise d'œuvre (Conception, permis d'aménager, suivi travaux) Septembre 2023 : début des travaux Fin 2024 : livraison de l'ensemble des aménagements
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P45 – Expérimentation de nouvelles formations sur l'éco habitat et la rénovation énergétique

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx SCIC Perf, centre de formation territorial
Maître d'œuvre	SCIC Perf, centre de formation territorial Habitat Eco Action GEIQ BTP A LUNDI
Description de l'action	Depuis 2015, plusieurs actions structurantes ont vu le jour dans le cadre du Pôle de Coopération en matière de formation sur l'éco-habitat pour répondre à la demande de professionnels (artisans, entrepreneurs de l'éco-habitat) mais aussi en adéquation avec le Plan Régional de Formation. Quelques-unes de ces actions : - la réalisation d'une matériauthèque comme outil pédagogique sur les matériaux de l'éco-construction au sein du Centre de Ressource du PTCE Sud Aquitaine (fruit d'un travail commun de plusieurs membres du PTCE) - la formation de coordinateur en rénovation énergétique a été portée par le Centre de formation Perf (organisme de formation acteur du PTCE) en partenariat avec Habitat Eco Action. Cette formation diplômante de niveau Bac+2 permettait de former des professionnels de la rénovation énergétique dans le cadre du Plan Régional de Formation. - des modules courts ont également été mis en œuvre auprès d'entreprises privées de la construction (enduits à la chaux, pro-paille, enduits terre). - les formations à venir dans le cadre du projet Filoha -les formations à venir dans le cadre du projet Matière commune (déconstruction, formation des habitant sur des techniques d'éco habitat...) Aujourd'hui le Centre de formation Perf, propose et réalise la formation Pro Paille (certifiée par le réseau français de la construction paille) et la formation enduits terre crue. De par les évolutions à la fois réglementaires (puisqu'une nouvelle réglementation énergétique va voir le jour prochainement) mais aussi de par l'augmentation de la demande des particuliers et des maitres d'ouvrages qui souhaitent changer leurs pratiques pour une construction et un habitat sain et durable. La formation est donc un moyen d'action à poursuivre pour répondre à ces évolutions. Des besoins pourraient donc émerger prochainement pour accompagner ces mutations par des formations innovantes, expérimentales, sur mesures... Il serait donc ici intéressant d'avoir un appui pour soutenir l'évolution de l'offre de formation présente localement.
Partenaires	SCIC Perf : organisme de formation, opérateur Habitat Eco Action : ressources pour l'ingénierie et le sourcing du développement des compétences. CBE du Seignanx, GEIQ BTP A LUNDI : appui à la transition auprès des entreprises générales du bâtiments

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	Les acheteurs publics du territoire : qui pourraient imposer dans leurs marchés de construction et de rénovation une clause sur des prestations liées à l'éco-habitat, obligeant ainsi les entreprises à se former sur ces sujets.
Coût prévisionnel	A définir, co-construire
Plan de financement	Idem Pour tester des formations nouvelles, expérimentales sur ces sujets un soutien financier permettrait de faire levier pour faciliter leur mise en œuvre sur le territoire et accompagner ainsi les transitions. Des recherches seront menées en ce sens.
Calendrier	La prochaine réglementation énergétique devrait voir le jour maximum en 2022 il convient donc d'anticiper cette échéance afin que les opérateurs soient prêts le moment venu.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P46 – Mise en œuvre du projet Matière Commune

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx Habitat Eco Action (HEA) SCIC Interstices
Maître d'œuvre	Ce projet est porté par un collectif d'acteur.es constitué de : Patxa'ma, Habitat Eco Action, IDRE, GEIQ BTP-A Lundi, ITEMS, CBE du Seignanx, SCIC Interstices et Nature et Habitat.
Description de l'action	L'objectif de ce projet est de réunir et proposer des produits et services complémentaires permettant de construire, rénover et habiter autrement. Matière Commune, c'est l'ambition de créer un lieu réunissant un atelier partagé, un négoce de matériaux biosourcés et une plateforme de matériaux de construction issus de la déconstruction et du réemploi.
Partenaires	Patxa'ma : association pour la déconstruction et le réemploi des matériaux de la construction sur le Pays Basque / Sud Lande. L'association utilise à ce jour des locaux sur Biarritz mais serait intéressée pour mutualiser un lieu avec plus d'envergure dans le cadre du projet Matière Commune. Habitat Eco Action : coopérative d'entrepreneurs spécialisés dans l'éco habitat, plusieurs artisans souhaitent trouver un atelier localement (agglomération de Bayonne ou Seignanx). Par ailleurs, la coopérative serait aussi intéressée pour y mutualiser un espace de bureaux. IDRE : association pour la déconstruction et le réemploi des matériaux de la construction dans le Sud Aquitaine ITEMS : Entreprise d'insertion spécialisée dans le bâtiment : intéressée également pour mutualiser l'espace atelier et l'espace bureaux. CBE du Seignanx : partie prenante du projet sur l'aspect coordination et montage du projet. SCIC Interstices : partie prenante du projet sur l'aspect coordination et montage du projet, intéressée également pour mutualiser l'espace atelier pour des entrepreneurs de la coopérative. Nature et Habitat : ancien négoce de matériaux bio-sourcés, intéressé pour se restructurer dans le cadre d'un projet de coopération tel que Matière commune. GEIQ BTP-A Lundi : partie prenante du projet notamment sur la réflexion et le montage du négoce de matériaux du fait de son réseau d'entreprise du bâtiment et particulièrement les adhérents étant des négoces de matériaux. Prochaines étapes : Finalisation du modèle économique, du plan de financement Recherche d'un lieu 2000m² couverts + 1000m² en extérieur (sur l'agglomération du Pays Basque ou sur le Seignanx Recherche d'éventuel soutien financier
Coût prévisionnel	Principaux postes de dépenses : - loyer - salaires : au minimum 3 ETP au démarrage puis davantage à plus long terme - travaux
Plan de financement	Le plan de financement n'est pas finalisé à ce jour

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

	Le projet concourant à des objectifs du développement durable des recherches de subventions seront mises en place.
Calendrier	Nous travaillons sur le projet depuis 2019 ; nous avons défini des cahiers des charges spécifiques pour chacune des activités nous permettant d'évaluer les mutualisations possibles et de définir la surface recherchée. En 2020, du fait de la crise sanitaire ce projet n'a pas pu avancer comme on le souhaitait la crise nous obligeant à se concentrer sur le maintien des activités en cours. L'objectif aujourd'hui et donc d'amorcer de nouveau les dynamiques puisqu'il y a un réel besoin sur le territoire à la fois pour les structures parties prenantes, mais aussi pour les habitants qui pourront bénéficier de ces espaces : atelier partagé, possibilité de se fournir en éco matériaux ou en matériaux issus de la déconstruction et du réemploi. A court terme, il faut répondre au besoin de foncier et/ou de bâti.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P47 – Étude de la création d'une société porteuse de projets d'ENR

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Afin d'identifier et de développer des projets d'énergies renouvelables, la Communauté de Communes souhaite s'appuyer sur une société dont la forme reste à établir, en y intégrant une gouvernance publique et citoyenne. Pour cela, il est nécessaire de lister les sociétés déjà en place sur les territoires voisins et analyser leur fonctionnement. Une concertation sera alors menée sur la création d'une telle structure.
Partenaires	SEM MACS Energies, CIRENA, SYDEC 40, ENR40, AVERGIS
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Région, ADEME, Communauté de communes
Calendrier	2022 lancement d'un groupe de travail
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P48 – Soutien à l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communes
Maître d'œuvre	Communes
Description de l'action	Cohérence entre TVB fonctionnelle et exploitation forestière pour le bois énergie. Sensibilisation des élus, de l'ONF, du CRPF, des propriétaires et des exploitants. Replantation des espèces locales ou privilégier la régénération naturelle. Utiliser la marque « végétal local » dans le cadre de restauration de TVB boisée pour compenser des coupes
Partenaires	Service environnement de la Communauté de communes, CPIE, ONF, CRPF, Région, DDTM
Coût prévisionnel	Environ 15.000 €
Plan de financement	Plan de relance Région Nouvelle Aquitaine
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Forêt exploitable et forêt TVB : distinction créée, surfaces respectives Forêt TVB du PLUI : surfaces et typologie Forêt exploitable : surfaces, typologie des boisements, replantation ou régénération naturelle, essences plantées et exploitées, fréquences Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P49 – Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Biarrotte

Maître d'ouvrage	Commune de Biarrotte
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et en priorité sur la salle pluri-activités. 9 ou 24 KWc en vente totale ou autoconsommation avec vante du surplus
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	25 000 à 30 000 €
Plan de financement	DETR
Calendrier	Fin mandat 2020-2026, début 2026-2032
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P50 – Réfection du toit du mur à gauche et pose de panneaux photovoltaïques

Saint-Laurent de Gosse

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Un mur à gauche est un espace couvert conçu pour la pratique de la pelote basque. Le mur à gauche de Saint-Laurent de Gosse se situe au centre de la commune. C'est un lieu de sport, qui accueille des pratiques amateurs et professionnelles (championnats). C'est aussi un lieu de rencontre, puisqu'il est par exemple utilisé comme préau lors des événements associatifs. C'est également le lieu désigné pour le repli des Saint-Laurentins en cas de catastrophe. Vétuste et amianté, le toit de ce mur à gauche nécessite d'être refait. Sa réfection permettrait notamment d'en faire un bâtiment à énergie positive, avec l'installation de panneaux photovoltaïques.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P51 – Construction hangar centre technique municipal avec couverture photovoltaïque

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Projet de production d'électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques avec construction d'un hangar (environ 1500 m²) afin de protéger les véhicules de service des intempéries.
Partenaires	Mise à disposition de la toiture auprès d'Enerlandes qui versera un loyer à la commune.
Coût prévisionnel	Investissement ville : 400 000 euros HT (hors VRD) ENERLANDES propose à ce stade une estimation de subvention de 204 000 euros HT
Plan de financement	- Commune - Plan de relance - ENERLANDES - ADEME - CEE
Calendrier	2e semestre 2021 : lancement de la consultation Travaux Début 2022 : Travaux Réception des travaux fin 1er semestre 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P52 – Création de deux réseaux de chaleur : étude de faisabilité

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini AMO première étude d'opportunité : Capterre
Description de l'action	La ville de Tarnos avait réalisé en 2019 une étude de faisabilité pour la création de deux réseaux de chaleur sur son territoire (secteur Baye et centre-ville). Une étude plus approfondie de faisabilité doit être produite avec différents scénarios en matière de portage et de montage juridique (Régie, DSP, CREM)
Partenaires	ADEME SYDEC
Coût prévisionnel	Etudes : 10 000 euros Travaux et MOE : Secteur Baye : 1,3 Millions d'euros HT Secteur centre-ville : 2,3 millions d'euros HT
Plan de financement	- Commune - Plan de relance - ADEME - CEE
Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P53 – Étude de la mise en place d'un réseau de chaleur

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	La commune réfléchit à la mise en place d'un réseau de chaleur dans son centre-ville, en lien notamment avec le plan d'aménagement urbain Cœur de Ville.
Partenaires	ADEME SYDEC
Coût prévisionnel	Étude de faisabilité d'environ 25.000€
Plan de financement	À définir
Calendrier	À définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P54 – Réhabilitation de la salle Maurice Thorez

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Réhabilitation de la salle communale Maurice Thorez. Usage multiple, culturel et associatif. Objectifs : - répondre aux besoins en matière d'usage - moderniser les équipements en matière d'économie d'énergie, viser la sobriété du bâtiment en terme d'isolation
Partenaires	
Coût prévisionnel	Non connu à ce jour
Plan de financement	
Calendrier	Non défini
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P55 – Mise aux normes du parc d'éclairage public

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos SYDEC 40
Maître d'œuvre	SYDEC 40
Description de l'action	Mise aux normes du parc d'éclairage public de la commune conformément à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses L'éclairage artificiel nocturne impacte la biodiversité (phénomènes d'attraction/répulsion, fragmentation des habitats, modification des rapports proies/prédateurs, désorientation, etc.) et la qualité du ciel nocturne (halo lumineux au-dessus des villes). En application des Lois Grenelle I et II (2009/2010) et de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016), cet arrêté vise à restreindre ces impacts en définissant des prescriptions temporelles et techniques appliquées à plusieurs types d'installations d'éclairage.
Partenaires	
Coût prévisionnel	5 années * 53 000 pour la part communale = 265 000 €
Plan de financement	Commune/Sydec
Calendrier	2021/2025
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P56 – Remplacement et isolation de la toiture du FEPO (Foyer Education Populaire)

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Moe interne par les services techniques de la Commune
Description de l'action	Remplacement de la toiture du bâtiment avec ajout d'une isolation. Cette salle associative (vestiaire stade municipal et tribunes) est âgée de 30 ans et nécessite des travaux de reprise en toiture. L'objectif serait de profiter de ces travaux pour renforcer l'isolation du bâtiment. L'estimation des travaux est de 30.000 €HT
Partenaires	Projet prévu financé à 100% par la Commune dans l'attente d'éligibilité et de confirmation des prix (devis)
Coût prévisionnel	Estimation des travaux 30.000 €HT en investissement
Plan de financement	100% sur le budget (BP2022) de la Commune.
Calendrier	A inscrire en 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P57 – Changement des éclairages du complexe Larrendart

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Moe interne par les services techniques de la Commune
Description de l'action	Le bâtiment Larrendart est un complexe sportif (trinquet/mur à gauche/squash) âgé de 30 ans utilisé par toutes les écoles de la commune (activité sportive), ainsi que par les administrés. Les éclairages des aires de pelote (mur à gauche et trinquet) sont très énergivores (incandescent et tube fluo) et vieillissantes. Les coûts de maintenance engendrés méritent qu'une réflexion soit portée sur le remplacement des équipements d'éclairage plus performant du point de vue énergétique. Le projet consiste en la mise en œuvre d'éclairage LED
Partenaires	Non finalisés à ce jour tant que l'investissement n'est pas garanti.
Coût prévisionnel	Estimation du projet : 16.000 €HT de coût travaux (investissement)
Plan de financement	Projet prévu financé à 100% par la Commune dans l'attente d'éligibilité et de confirmation des prix (devis)
Calendrier	A inscrire en 2022 ou 2023 selon capacité financière
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P58 – Réhabilitation des vestiaires du Stade

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Moe interne par les services techniques de la Commune
Description de l'action	Le bâtiment des tribunes du stade municipal d'Ondres accueille en partie basse des vestiaires, d'une surface d'environ 300 m². L'ensemble, âgé de 40 ans, nécessite de gros travaux de réhabilitation pour le rendre totalement adapté à l'usage (clubs de rugby, écoles,…). Les fuites en toitures nécessitent le remplacement des bacs-acier ; aussi, il serait opportun de profiter de ce remplacement pour créer une isolation adaptée aux vestiaires et ainsi faire des économies d'énergie (hiver). Le projet comprend également le remplacement des menuiseries extérieures, la réfection complète de l'agencement intérieur (y compris les douches).
Partenaires	Non finalisés à ce jour tant que l'investissement n'est pas garanti.
Coût prévisionnel	Estimation du projet : 180.000 €HT de coût travaux (investissement)
Plan de financement	Projet prévu financé à 100% par la Commune dans l'attente d'éligibilité et de confirmation des prix (devis)
Calendrier	A inscrire en 2022 ou 2023 selon capacité financière
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P59 – Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

Saint Barthélemy

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Barthélemy
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	La commune de Saint-Barthélemy souhaite contribuer à la production d'électricité locale sur le Seignanx. Plusieurs bâtiments communaux sont envisagés pour ce projet : le toit de la mairie et le toit de l'église en premier lieu. Le modèle d'utilisation (revente ou auto-consommation) doit encore être étudié, ainsi que le maître d'œuvre du projet.
Partenaires	A identifier
Coût prévisionnel	A estimer
Plan de financement	Commune Plan de relance
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fiche projet P60 – Réalisation d'une cartographie de la séquestration carbone

Projet intercommunal
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Utiliser la connaissance pour aider à changer le modèle agricole : abandon du labour profond, des intrants chimiques, retour aux prairies naturelles (non semées) avec élevage extensif, replanter des haies, etc. Utiliser la connaissance pour aider à changer les pratiques sylvicoles en particulier pour le bois énergie : abandon des coupes rases, maintien des arbres sénescents, pas de dessouchage, privilégier la régénération naturelle, lutte contre les essences dangereuses pour la biodiversité, etc.
Partenaires	CPIE, agriculteurs, sylviculteurs, SCOT
Coût prévisionnel	Plus de 10.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021 collecte des données, intégration au groupe de travail du SCOT, mise en cohérence des données avec les travaux du PLUI
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Document provisoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Annexe IV

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES LANDES

Pôle Haute Lande

Landes Armagnac SMDLA
Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac

Contrat de Relance et de Transition Ecologique

HAUTE LANDE ARMAGNAC 2021/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR HAUTE LANDE

PAYS MORCENAIS
ça coule de source

Communauté de Communes Landes d'Armagnac

Communauté de Communes Villeneuve de Marsan

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Contrat de relance et de transition écologique pour le territoire de projet Haute Lande Armagnac

ENTRE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Haute Lande

Représenté par son Président Dominique COUTIERE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 novembre 2021,
Ci-après désigné par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Haute Lande,

Le Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac

Représenté par son Président Philippe LATRY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XXX,
Ci-après désigné par le Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac,

La Communauté de communes du Coeur Haute Lande

Représenté par son Président Dominique COUTIERE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XXX,
Ci-après désigné par la Communauté de communes de Coeur Haute Lande,

La Communauté de communes du Pays Morcenais

Représenté par son Président Jérome BAYLAC-DOMENGETROY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XXX,
Ci-après désigné par la Communauté de communes du Pays Morcenais,

La Communauté de communes des Landes d'Armagnac

Représenté par son Président Philippe LATRY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XXX,
Ci-après désigné par la Communauté de communes des Landes d'Armagnac,

La Communauté de communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac Landais

Représenté par son Président Jean-Yves ARRESTAT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du XXX,
Ci-après désigné par la Communauté de communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac Landais,

D'une part,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ET

L'État,

Représenté par Cécile BIGOT-DEKEYZER,
Ci-après désigné par « l'État » ;

L'ADEME ,

Représentée par XXXX,
Ci-après désignée par « xxxx » ;

Le Conseil Départemental des Landes,

Représentée par Xavier FORTINON,
Ci-après désignée par « xxxx» ;

D'autre part,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

EN PRESENCE DE :

A compléter

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

1. Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
2. Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Haute Lande Armagnac autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme… influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Le périmètre du CTE Coeur Haute Lande, qui ne correspond pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, a été revu d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige et contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de projet Haute Lande Armagnac, au cœur des Landes et de la Région Nouvelle-Aquitaine, regroupe 4 intercommunalités et 71 communes, dont 24 appartiennent au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (charte 2014-2024). Ce vaste territoire classé Zone de Revitalisation Rurale, majoritairement forestier, s'étend sur un tiers du département des Landes et compte 43 000 habitants. Avec une majorité de communes de moins de 500 habitants (et une seule de plus de 5 000), cet espace rural se fait fort d'un modèle fondé sur le maillage. Comme réponse à la très faible densité de population ce modèle met en jeu la complémentarité, la solidarité, et la distribution homogène des fonctions et services « socles ». À rebours du schéma classique de la polarisation urbaine et aujourd'hui du phénomène de métropolisation, cette pratique active et orientée du développement local s'inscrit dans la lignée de coopérations profondément ancrées.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

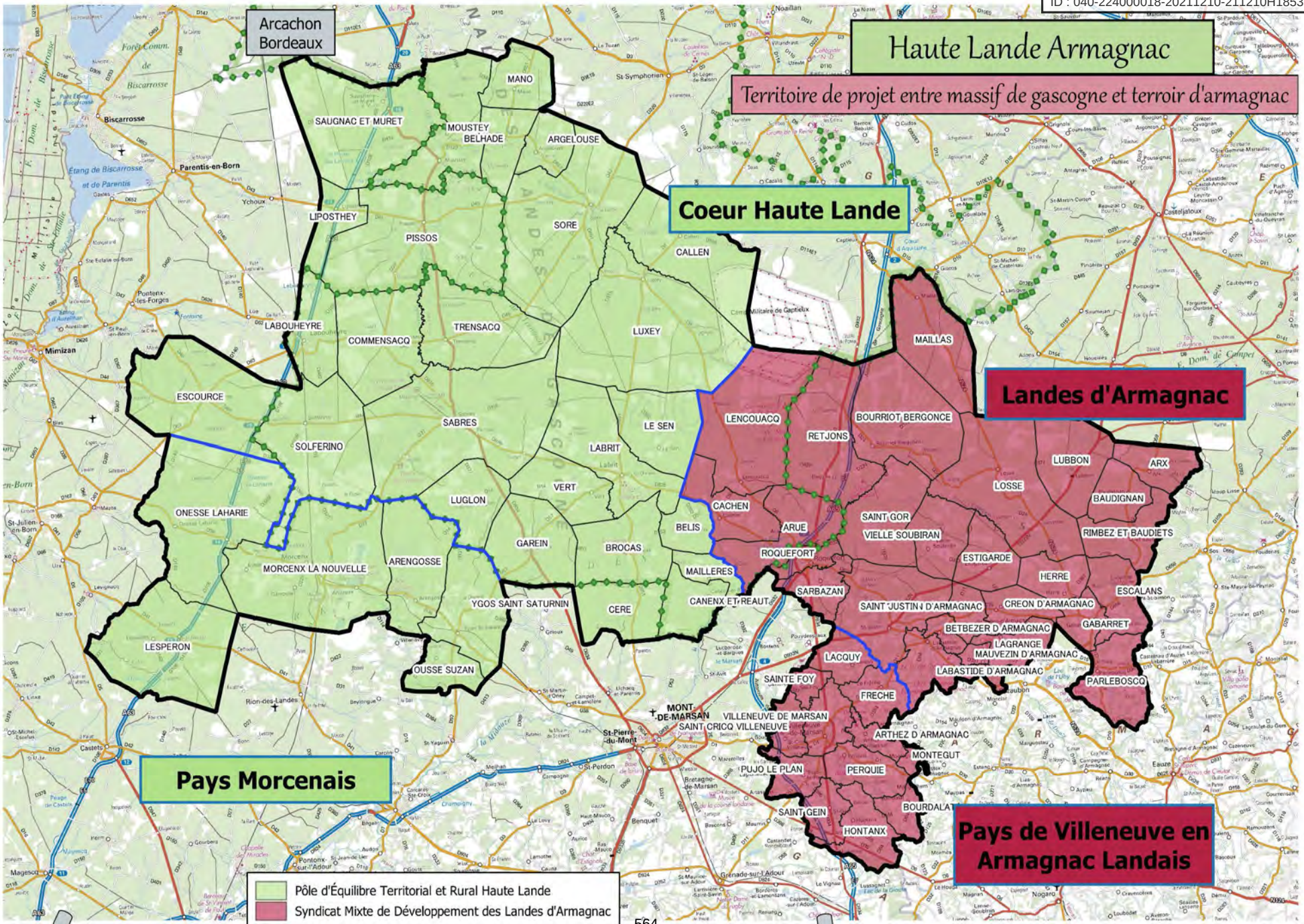

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- Historique

Première instance de développement local en son genre, l'AIRIAL (Association Interdépartementale pour le Renouveau, l'Industrialisation et l'Aménagement de la Haute Lande) sur un périmètre s'étendant même jusqu'au sud-Gironde, se posait dans les années 1980 en précurseur de la discipline avant de passer le relais, au début des années 2000 et pour une douzaine d'années, au Pays des Landes de Gascogne, structure emblématique ayant œuvré au « retournement » du territoire, jusqu'alors promis à la désertification. Désormais, c'est le Pôle d'Équilibre Territorial Rural de la Haute Lande, dit « Pôle Haute Lande », qui reprend ces missions et porte l'animation sur le territoire de projet Haute Lande Armagnac.

- Instances

Depuis 2012, le territoire de projet Haute Lande Armagnac est constitué sans structure juridique propre et repose sur la volonté de coopération de deux entités territoriales chacune porteuse d'un SCoT : la Haute Lande (composante ouest du territoire) et l'Armagnac (à l'est). Cet ensemble territorial se matérialise néanmoins à travers de nombreuses démarches de développement, systématiquement communes : il s'agit du périmètre du programme LEADER, de la dernière contractualisation régionale en date, ainsi que de plusieurs candidatures à des opérations collectives FISAC. Formellement, le Pôle Haute Lande, structure porteuse et employeuse, se lie au Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, par convention (cf. annexe 1). En dehors de leurs instances propres, ces deux entités mettent en commun un comité de pilotage et un comité technique, auxquels participent également des représentants du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, ainsi que les socio-professionnels invités à titre d'expertise et de consultation.

Fiche d'identité	
4 Communautés de communes	- Cœur Haute Lande (26 communes) - Pays Morcenais (6 communes) - Landes d'Armagnac (27 communes) - Pays de Villeneuve en Armagnac Landais (12 communes)
Population (2017)	43 319 habitants
Superficie	358 241 ha (soit un tiers du département des Landes)
Densité	12 hab. /km²
Superficie communale moyenne	48 km² (28 km² dans les Landes ; 18 km² en Nouvelle Aquitaine)
Forêt	79% du territoire (soit 28% du massif forestier de 1 000 000 ha)
Agriculture - SAU	16% du territoire
Espace artificialisé	1,27% du territoire
Nombre d'emplois (2018)	Environ 12 467
Nombre d'établissements (2019)	Environ 3 042

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Démarches et procédures

Le territoire de projet Haute Lande Armagnac, bien qu'organisé autour de deux structures que sont le Pôle d'Équilibre Territorial Rural Haute Lande et le Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, a vocation à porter des programmes de développement local et à promouvoir des dynamiques de coopération et coordination sur différents sujets et enjeux. De nombreux dispositifs ont été mobilisés en ce sens :

Un contrat avec la Région
- → Contrat de Dynamisation et de Cohésion : 2019-2022

Un programme européen
- → LEADER : 2014-2022 avec une enveloppe d'1 390 207 € dédiée au territoire.

Deux Schémas de Cohérence Territoriale
- → SCoT Haute Lande : 2013 – 2018
- → SCoT Landes d'Armagnac : 2013 – 2019

Deux Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- → OPAH Haute Lande : 2013 – 2015
- → OPAH Landes d'Armagnac : 2013 – 2016

Deux candidatures consécutives au FISAC
- → AAP 2016 et 2017

Ces dispositifs sont autant d'outils dont le territoire entend s'emparer pour stimuler des dynamiques locales et renforcer ainsi l'attractivité et la cohésion sociale du territoire. De la même manière, le nouveau contrat de relance et de transition écologique permettra demain de capter les besoins sociaux, sociétaux, économiques, à mettre en relation l'ensemble des acteurs et des ressources et à inventer des réponses durables et pérennes.

En annexe 2, une synthèse des principales caractéristiques territoriales de la Haute Lande Armagnac a été produite sous l'organisation thématique suivante :

① UN CADRE de VIE FORESTIER, AGRICOLE et NATUREL
② UN TERRITOIRE RURAL INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL
③ LE DÉFI de l'ACCÈS AUX SERVICES
④ UN TERRITOIRE PRODUCTIF et INDUSTRIALISÉ
⑤ DES LEVIERS pour CONSOLIDER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE et ÉNERGÉTIQUE

Et ci-dessous, les éléments les plus saillants du territoire sous forme d'une matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

MATRICE AFOM

« Facteurs positifs internes » Traits favorables sur lesquels le territoire de projet exerce une certaine maîtrise et dont il doit veiller au maintien ATOUTS	« Facteurs négatifs internes » Traits défavorables sur lesquels le territoire de projet exerce une certaine maîtrise et dont il doit veiller au redressement FAIBLESSES
Première forêt cultivée d'Europe, réserve de matières premières, labellisée, contributrice d'une haute qualité paysagère. Réseau hydrographique majeur (eaux de surface et souterraines).	Absence de projet d'accueil partagé pour les nouveaux arrivants actifs, et faiblesses structurelles de l'offre hôtelière et de restauration.
Présence de fleurons industriels (chimie verte, industries agroalimentaires) pour certains leaders national, européen ou mondial. Pôle de compétitivité Xylofutur. Esprit entrepreneurial.	Faible culture interprofessionnelle, absence de plateforme inter-entreprises, et par conséquent peu d'échanges constructifs entre sphère économique et sphère politique.
Environnement naturel (climat océanique, potentiel solaire, couvert forestier, proximité du littoral) convertible en richesse économique (industrielle et touristique).	Risque intrinsèque d'un recul de l'activité en raison du nombre important de chefs d'entreprise proches de la retraite et de la faible activation des dispositifs de transmission-reprise.
Agriculture intensive performante et raisonnée (développement fort de l'agriculture biologique) avec un positionnement qualité (SIQO) facteur de reconnaissance et de rayonnement.	Renforcement de la fracture numérique.
Présence du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne sur 24 communes du territoire. Empreinte « nature » attractive.	Accentuation de la compétition pour l'espace entre usagers ne le destinant pas à la même utilisation : agriculture, sylviculture, production d'énergies renouvelables (photovoltaïque).
Une identité culturelle marquée (bâti, patrimoine) relayée par une programmation évènementielle de renom (Musicalarue) et des circuits touristiques.	Méconaissance (à l'intérieur comme à l'extérieur) du fait économique (historique et actuel) du territoire. « Image d'Epinal » mésestimant le potentiel compétitif.
Territoire rural en avance sur les question aménagement/urbanisme : ScoT, PLUiH, PCAET	Une faible qualification des ZAE. Vacance. Présence de friches en cœur de bourg. Absence de « vitrine » du fait économique local.
Des équipements de santé (7MSP) et des services aux personnes âgées (11 EHPAD) maillés et de qualité.	Faible adéquation entre l'offre de formation mobilisable et l'appareil productif. Chômage assez fortement féminisé.
Des infrastructures numériques déployées pour une couverture optimale an fibre optique (SDAN par le SYDEC).	Transport individuel sur de longues distances (travail, consommation, loisirs, études, santé, etc.) exacerbé par l'absence de polarité et fortement émetteur de gaz à effet de serre.
Engagement dans la transition énergétique (TEP-CV). Espaces propices à l'exploitation des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien) et à la valorisation des déchets (méthanisation).	Un fort taux de pauvreté constaté, avec un décrochage important par rapport à la moyenne départementale.
Un taux d'emploi élevé : 1 emploi pour 3 habitants, supérieur à la situation rurale moyenne en France.	
Un modèle de développement non polarisé, respectueux des équilbres sur lesquels il se fonde. Mobilité positive. Système ouvert.	

« Facteurs positifs externes » Traits favorables sur lesquels le territoire de projet n'a pas de prise mais dont il doit se donner les moyens d'accueillir les impacts OPPORTUNITES	« Facteurs négatifs externes » Traits défavorables sur lesquels le territoire de projet n'a pas de prise mais dont il doit se donner les moyens d'atténuer les impacts MENACES
Bonne accessibilité (deux gares TER, autoroutes A63 et A65) et proximité de Bordeaux Métropole.	Concurrence internationale aigüe sur la ressource et la production « bois » qui pèse sur la filière entière.
Mobilisation autour de l'inclusion numérique	Attrait commercial important de la périphérie proche, qui étend sa zone de chalandise sur le territoire et provoque une évasion commerciale qui fragilise les commerces de centre-bourg.
Un « air du temps » en concordance avec les capacités et valeurs du territoire : transition énergétique, tiers-lieux, produits bio, économies « circulaire » « sociale et solidaire » « créative », made in France.	Forme de dépendance vis-à-vis l'extérieur, pour une offre de services (santé, éducation, formation, etc.) que le territoire n'est pas de taille à développer localement. Risque de désertification médicale.
Rendement financier positif des énergies renouvelables, opportunité budgétaire pour les collectivités locales.	Des autoroutes provoquant un effet tunnel sur les flux traversant le territoire.
Equipements inspirants et dynamisants en périphérie proche (Pulseo, Domolandes, So Watt).	Une conjoncture économique généralement défavorable provoquant une baisse des CA et quelques plans sociaux.
Incitations fortes à la mutualisation exercées en direction des collectivités locales, avec un nivellement par le haut de la qualité des services. Logiques de progrès.	Risque de dérive du système par déséquilibre du quantitatif sur le qualitatif : un accueil uniquement résidentiel (« cité dortoir »), sans projet d'accueil global (services, emploi, etc.)
Interventions croisées des accompagnement à la création d'entreprises (Réseau "Entreprendre, la Région à vos côtés). Synergie et partages d'informations entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion.	Risque de dillution de la lisibilité des « territoires » dans un contexte d'agrandissement du périmètre régional et de phénomène de « métropolisation ».
Renforcement des partenariats dans le domaine de la santé : Contrat Local de Santé et Contrat Territorial de l'autonomie et émergence d'une CPTS.	Contrainte de la réglementation environnementale et crainte que celle-ci ne bride excessivement les initiatives de développement.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 2 – Ambition du territoire Haute Lande Armagnac

- **Résumé du projet de territoire (rédaction en 1 page maximum) collaboratif et partagé :**

Le territoire Haute Lande Armagnac se démarque par son espace et son identité paysagère. Inscrit depuis plusieurs années dans une logique d'accueil de nouvelles populations, il jouit d'une attractivité confirmée et reconnue. Pour autant, certaines problématiques et certains enjeux restent à dépasser, prévenir, anticiper pour assurer une dynamique pérenne.

Ce qui est pressenti aujourd'hui comme modalités ou potentialités de développement du territoire, repose sur l'affirmation d'une économie présentielle – dénommée ainsi car elle trouve ses débouchés auprès des individus présents sur le territoire. Ce segment de l'économie pourrait prendre le relais d'un secteur productif et industriel qui s'érode et est toujours plus soumis aux aléas de marchés mondialisés.

La progression démographique que connaît le territoire depuis le tournant des années 2000 génère des besoins en consommation courante et une demande soutenue. Pour autant, celle-ci ne se trouve pas entièrement satisfaite au plan local ; elle s'évade et conduit à une dépense courante des ménages en dehors des frontières territoriales, dans la périphérie proche dotée d'une offre marchande supérieure. Dans le même temps, les ratios mettent en évidence des revenus touristiques très en-deçà du potentiel du territoire au vu de son attrait patrimonial et culturel, comme de ses ressources naturelles et paysagères. Enfin, le territoire fourmille d'initiatives et d'expérimentations, hors des sentiers battus de l'économie traditionnelle et propres à susciter l'émergence et la structuration de nouvelles filières : économie circulaire, économie sociale et solidaire, économie numérique et créative, etc.

La vitalité du territoire tient ainsi pour partie au maintien des services, à leur capacité à s'adapter et se réinventer, avec peut-être pour premier défi, celui d'un accès au plus grand nombre par la proximité et/ou une mobilité facilité.

En effet, qu'il s'agisse des trajets du quotidien, de l'accès aux services et aux commerces, des flux pendulaires entre domicile et travail ou des déplacements de loisirs et d'agrément, la question de la mobilité se révèle cruciale, en l'absence de solution régulière de transport collectif. L'enjeu est pluriel : maintenir la bonne desserte de la Haute Lande Armagnac et la mobilité des administrés -sources de revenus pendulaires significatifs pour le territoire-, mais s'assurer dans le même temps que les mobilités mutent vers des solutions plus durables.

Les services aux populations sont publics ou marchands et leur maillage est essentiel pour un territoire aussi vaste que celui de la Haute Lande Armagnac. **L'enjeu réside principalement dans les centres-bourgs en tenant compte du degré de chacune des polarités du territoire : structurantes, dites de proximité ou émergentes.** Les confinements ont ainsi impacté positivement le commerce rural de proximité, mais ont également révélé, à l'instar des diagnostics de territoire, des fragilités sur lesquelles il convient d'agir.

Ces centralités repérées sont également des terrains d'action à privilégier pour lutter contre la vacance résidentielle et commerciale et contenir demain la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire. Car sur certains aspects, et depuis quelques années maintenant, l'attractivité du territoire a joué contre l'organisation originelle des villages. Le constat est ainsi fait d'une accélération de la consommation foncière dans les bourgs et extensions de bourgs. Or, la question de l'aménagement du territoire et la préservation des équilibres est travaillée de longue date et de manière conjointe entre le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, les Syndicats Mixtes porteurs de documents de planification comme les Schémas de Cohérence Territoriale, et enfin les collectivités en charge des documents d'urbanisme, parfois aussi maîtres d'ouvrage d'études urbaines à l'échelle des centres-bourgs.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Enfin, la Haute Lande Armagnac, par la présence ancienne du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne sur partie du territoire porte des valeurs en un autre modèle de société conciliant de façon plus harmonieuse les aspects écologiques, économiques et sociaux. Pour tendre vers ce modèle, le PNR innove et accompagne une dynamique de projets poteurs de transition, allant de la préservation de la biodiversité -préfiguration d'une réserve nationale de ciel étoilé- à l'accompagnement d'acteurs touristiques engagés -attention liée à l'intégration paysagère des installations des prestataires, à la préservation de leur environnement, à la gestion de leurs consommations. Plus récemment, ce sont les Communautés de communes –deux sur les quatre qui composent le territoire de projet- qui se sont appropriés **les enjeux de la transition énergétique et écologique**, et ce de manière volontariste à travers candidatures et labellisations au dispositif « Territoires à Énergie Positive ». En découle une forte dynamique de projets, souvent expérimentaux, sur la question du déploiement des énergies renouvelables notamment.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 26 novembre 2021 :

- **Orientation 1 :**
  → Améliorer, qualifier et adapter l'offre de services de proximité pour les populations
- **Orientation 2 :**
  → Renforcer la vitalité des centres-bourgs de la Haute Lande et de l'Armagnac
- **Orientation 3 :**
  → Agir sur les leviers d'attractivité du territoire
- **Orientation 4 :**
  → Consolider la transition écologique et énergétique et l'innovation sur le territoire Haute Lande Armagnac

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 3. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, ou le comité technique, s'il s'agit de précisions sur les projets identifiés ou l'ajout de nouveaux projets relevant des orientations stratégiques existantes, sans nécessité d'avenant.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Trois dispositifs contractuels complémentaires seront annexés au CRTE Haute Lande Armagnac, soit :

- le Contrat d'Objectifs Territorial (COT), appui technique et financier de l'ADEME sur le volet transition écologique ;
- le Contrat Local de Santé (CLS), outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et le territoire de projet pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé ;
- les conventions Petites villes de demain des communes de Labouheyre, Morcenx-la-Nouvelle, Roquefort, Gabarret et Villeneuve-de-Marsan, travaillées avec la délégation territoriale de la DDTM et les partenaires.

Comme vu précédemment (cf. Article 1.1), le contenu du Contrat de Transition Ecologique (CTE) Coeur Haute Lande, et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans le CRTE Haute Lande Armagnac.

Les différents schémas départementaux ont été des documents de référence dans l'élaboration du CRTE et le seront demain dans l'animation du plan d'action.

Il importe enfin de noter que le territoire Haute Lande Armagnac est le périmètre de contractualisation régionale et du programme européen LEADER.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-action et des fiches-projet en annexes 3 et 4.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics…) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, ou le comité technique, s'il s'agit de précisions sur les projets identifiés ou l'ajout de nouveaux projets relevant des orientations stratégiques existantes, sans nécessité d'avenant.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La communauté de communes Cœur Haute Lande en association avec celle de Mimizan (PETR Landes Nature Côte d'Argent) portent, depuis décembre 2017, la plateforme de rénovation énergétique PRECORENO, guichet unique de service public en direction des ménages pour les accompagner dans la rénovation thermique de qualité de leur logement.

Ce service a été mis en place avec le soutien de l'Etat et l'ADEME dans le cadre du programme TEP-CV, pour répondre aux enjeux de réduction des consommations énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre sur les deux territoires communautaires. Depuis janvier 2021, ce dispositif bénéficie du soutien de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional lancé en juillet 2020 « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique de l'Habitat » et du Conseil Départemental des Landes dans le cadre de sa politique en matière de Transition Énergétique.

L'afflux de nouveaux contacts durant ces quatre années a démontré le réel intérêt d'accompagner les ménages dans ce domaine tant au niveau technique (définition des travaux) que financier (recherche de subventions). De plus, les projets qui se sont concrétisés ont permis de soutenir les carnets de commandes des artisans locaux.

Aussi, les élus de ces deux communautés de communes ont souhaité poursuivre ce service public gratuit et deux nouveaux EPCI ont choisi de rejoindre PRECORENO à compter de 2022 :

- La CC des Grands Lacs, 29 700 habitants
- La CC du Pays Morcenais, 9 400 habitants

Cela devrait conduire dès le 1er janvier 2022 à un service public renforcé, avec des missions accrues (ménages, copropriétés, petit tertiaire, professionnels du bâtiment, …) et l'ambition de recruter 3 conseillers plateforme pour couvrir ce vaste bassin de vie dans les premières étapes de leur projet de rénovation thermique de leur bâti (logement, commerce, …).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe…), la Banque des territoires…), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme…) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Pour le territoire Haute Lande Armagnac, le bureau d'études Edater a été mandaté par le conseil départemental des Landes afin d'accompagner la partie diagnostic du territoire.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, le territoire Haute Lande Armagnac assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes…). Cette mission sera ici assurée par l'équipe du Pôle Haute Lande, fort de la convention de partenariat qui le lie au Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac (cf. Annexe 1), et des principes de gouvernance posés à l'article 7.

Les ingénieries portées par le Pôle Haute Lande (cf. Annexce 5 – Flyer de présentation) **:**

- Élaboration, animation et coordination des dispositifs contractuels
- Animation économique, emploi, formation,
- Animation revitalisation centre-bourg
- Animation santé
- Animation transition énergétique et écologique (à partir de 2022)
- Élaboration, suivi, animation et évaluation des documents de planification (SCoT)

Les ingénieries portées par les collectivités ou structures partenaires :

- Élaboration, suivi, animation et évaluation des documents de planification (PLUi des Communautés de communes)
- Ingénierie TEPOS/TEP-CV (CDC Cœur Haute Lande et Landes d'Armagnac)
- Animation culturelle du territoire Cœur Haute Lande / Association Musicalarue (DSP de la CDC Cœur Haute Lande)

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne porte des missions d'ingénierie sur les thématiques suivantes : tourisme, culture, urbanisme et environnement.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

6.7. Maquette financière

Une convention annuelle de financement détaillera à partir de 2022 les engagements de chaque co-financeur sur les projets retenus dans le cadre du CRTE au titre de l'année en cours.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité départemental du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre n°6220/SG du 23 octobre 2020 sur la mise en oeuvre territorialisé du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

C'est ainsi que sous l'égide du Pôle Haute Lande, du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac et de l'État, le suivi des travaux entend s'effectuer par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large qui concourt à la vitalité du territoire.

Deux instances de travail ont déjà été mises en place dans le cadre de l'élaboration de ce présent contrat :

- un Comité d'élus composé de représentants des quatre EPCI du territoire soit Cœur Haute Lande, Pays Morcenais, Landes d'Armagnac, Pays de Villeneuve-de-Marsan en Armagnac Landais, qui préfigure le Comité de Pilotage du CRTE auquel seront associés l'État et les autres signataires ;
- et un Comité technique constitué de l'équipe du Pôle Haute Lande et des directions des quatre EPCI, ainsi que les partenaires associés suivants : services de l'État, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Département des Landes et Région Nouvelle Aquitaine.

Les élus du territoire ont également partagé le projet de CRTE en Conférence des Maires le 20 novembre 2021.

Enfin, le territoire entend s'appuyer sur la société civile à travers un Conseil de Développement renouvelé. Celui-ci serait composé d'acteurs socio-professionnels déjà membres du Groupe d'Action Locale du programme européen LEADER.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des collectivités du territoire Haute Lande Armagnac (EPCI et PNR Landes de Gascogne), des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que de représentants du conseil départemental des Landes, signataire de ce présent contrat.

Il siégera autant que de besoin et à tout le moins à mi-parcours et en fin de contrat pour :

A) Valider l'évaluation du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
B) Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
C) Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
D) Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Haute Lande Armagnac. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Comme évoqué précédemment, il sera constitué de l'équipe du Pôle Haute Lande et des directions des quatre EPCI, ainsi que les partenaires associés suivants : services de l'État, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Département des Landes, SYDEC et Région Nouvelle Aquitaine.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le comité technique pourra s'adosser à un comité de projets alors élargi au Conseil de développement.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le comité technique sera chargé de la préparation des conventions annuelles de financement.

Afin de déterminer si les projets proposés seront financièrement soutenus dans ce cadre, le comité technique analysera chaque projet rattachable à un axe stratégique du contrat. Cette analyse s'effectuera notamment au regard de la maturité du projet, de son impact sur la relance de l'économie, de son ambition en termes de transition écologique, de son caractère structurant au-delà des limites communales et de son insertion dans les plans et stratégies de niveau départemental identifiés notamment dans l'accord départemental de partenariat sur les CRTE (annexe 5). Les modalités détaillées d'analyse seront établies sur la base de ces principes en amont de la signature de la convention annuelle de financement.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les indicateurs de suivi sont précisés ci-dessous

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Objectifs chiffrés → indicateurs de réalisation à mesurer à l'issue du CRTE

En matière de transition écologique, Les CRTE seront notamment évalués à l'aune d'un socle d'indicateurs national commun à tous les contrats. Les valeurs actuelles et les méthodologies d'alimentation seront transmises par les services de l'État.

Il s'agit des indicateurs suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre annuelles
- Consommation énergétique finale annuelle
- Production annuelle d'énergie renouvelable
- Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
- Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- Population située dans une zone à risque naturel élevé
- Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
- Part des cours d'eau en bon état écologique
- Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
- Inventaire territorial d'émissions de polluants
- Fragmentation des milieux naturels
- Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Des échanges seront engagés dès le début de l'année 2022, notamment dans le cadre des comités techniques afin de déterminer en 2022 les cibles que le territoire se fixe sur chaque indicateur. L'atteinte de ces cibles sera évaluée à la fin du contrat et donnera lieu à des points d'étape en cours d'exécution du contrat.

Par ailleurs, des indicateurs spécifiques à ce contrat sont fixés

Sur l'orientation stratégique 1

Indicateur	**Référence**
Démographie médicale pour 100 000 hab.	88 méd. Généralistes pour 100 000 hab.
Nombre de places EHPAD	
Nombre de logements inclusifs	

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Sur l'orientation stratégique 2

Indicateur	Référence
Nombre de logements en cœur de bourg	
Flux routiers et vitesse constatée	

Sur l'orientation stratégique 3

Indicateur	Référence
Nombre d'équipements économiques créés	
Nombre d'infrastructures touristiques créés	
Nombre d'entreprises nouvellement accueillies	

Sur l'orientation stratégique 4

Indicateur	Référence
Référentiel Cit'Ergie	
Référentiel Economie circulaire	

Effets attendus → indicateurs de résultats :

- un échange en confiance autour des projets publics pour calibrer l'accompagnement et qualifier les projets
- un recours plus important aux marchés clausés
- un accès au droit facilité pour tous
- une réduction des inégalités sociales et territoriales
- un partenariat renforcé avec les structures de l'insertion du territoire et du département
- ne plus grande densité de l'offre résidentielle et marchande sur le territoire
- une plus grande diversité de l'offre résidentielle et marchande sur le territoire
- une plus grande qualité de vie au village et attractivité des bourgs du territoire
- une valorisation de l'image et de l'identité du territoire
- un accueil qualifié pour les acteurs économiques dont touristiques
- un maillage pus importants d'hébergements touristiques
- une gestion raisonnée du déploiement des ENR et des expérimentations agri-voltaïsme
- un recours aux artisans locaux et matériaux biosourcés (montée en compétences)

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat prendra fin au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé à xxxx le xxx

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT

2021-2022

Pôle Haute Lande

Landes d'Armagnac SMDLA
Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Préambule

Vu les Statuts du PETR HAUTE LANDE et du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac ;

Vu les délibérations

- du Pôle Haute Lande en date du 20/11/2020,
- du SMDLA en date du 19/11/2020 ,

approuvant les termes de la présente convention.

La présente convention est conclue

entre

Le Pôle Haute Lande
représenté par son Président, Monsieur Dominique COUTIERE
Adresse : 23 Route de Roquefort, 40420 Labrit

Ci après désigné **« le Pôle Haute Lande »**, d'une part,

et

Le Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac,
représenté par son Président Monsieur Philippe LATRY,
Adresse : 31 Chemin du Bas de Haut - 40 120 Roquefort

Ci après désigné **« SMDLA »**, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Par la présente convention, le Pôle Haute Lande et le SMDLA actent leur partenariat pour la mutualisation de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de la fin du programme LEADER (2014-2020, prorogé jusqu'en 2022) et des actions du Contrat Régional de Dynamisation et de Cohésion arrivant à échéance fin 2022.

Le portage de l'ingénierie est confié au Pôle Haute Lande et concerne les postes suivants :

- Animation LEADER ;
- Mission Economie, Emploi, Formation ;
- Mission Revitalisation Centre-Bourg ;
- Mission Contrat Local de Santé ;
- Mission Partenariats Santé.

Dans le cadre de ce partenariat, le territoire couvrant le Pôle Haute Lande et le SMDLA est désigné « Territoire de Projet ».

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 2 : Durée

La présente convention est signée pour une durée 2 ans jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3 : Modalités de partenariat

Pour le Comité Syndical du Pôle Haute Lande :

Deux délégués du SMDLA sont invités à participer au Comité Syndical du Pôle Haute Lande en qualité de partenaires et sans voix délibérative.

Pour LEADER :

La conduite du programme se déroule dans le cadre du ***Comité de Programmation LEADER.***

Ce comité est composé à parité de membres dits publics et privés issus des deux territoires sur la base d'une représentation pour chacun des collèges au prorata de la population recensée à l'échelle des Syndicats Mixtes soit [59/41] . Le tableau ci-dessous fixe la représentation au sein du Comité de Programmation

11 élus	- 6 représentants du SMHL - 4 représentants du SMDLA - 1 représentant du PNRLG
11 socio-professionnels	- 7 représentants de la Haute Lande ; - 4 représentants des Landes d'Armagnac

Pour le Contrat Régional de Dynamisation et de Cohésion :

Une (ou des) Commission(s) d'élus du territoire de projet est (sont) mise(s) en place regroupant les Présidents des deux syndicats mixtes et les Présidents des 4 Communautés de Communes concernés. Cette (ces) commission(s) peut (peuvent) être élargie(s) à d'autres élus en fonction des thématiques traitées et notamment liées à chacune des missions.

Article 4 : Rôle du Pôle Haute Lande

Dans le cadre de l'ingénierie mutualisée, le Pôle Haute Lande assurera une mission d'animation et une mission administrative en coordination avec l'appui des techniciens des collectivités et des partenaires institutionnels.

La mission d'animation sera déployée à l'échelle de l'ensemble du territoire de projet et donnera lieu à des présences régulières des chargés de missions qui peuvent être sollicités par l'ensemble des acteurs des 71 communes concernées.

Les missions concernées sont :

- Animation LEADER ;
- Mission Economie, Emploi, Formation ;
- Mission Revitalisation Centre-Bourg ;
- Mission Contrat Local de Santé ;
- Mission Partenariats Santé.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Pour chacune d'entre-elles, la feuille de route est définie en partenariat avec le SMDLA et susceptible d'être ajustée annuellement en fonction de l'actualité des thématiques investies.

Le Pôle Haute Lande produira à la fin de chaque année un bilan détaillé sur chacune des missions ainsi qu'un bilan financier.

Article 5 : Dispositions financières

Les coûts partagés dans le cadre de l'ingénierie sont liés aux frais suivants :

- charges de personnel
- frais de structure (15% masse salariale)
- frais de mission
- dotation matériel pour le lancement des nouvelles missions (postes informatiques, téléphones)

Participation du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac

Les frais à partager sont calculés sur le reste à charge pour le Pôle Haute Lande, déduction faite des aides financières accordées à chaque mission.

Le partage du reste à charge se fait au prorata de la population INSEE du territoire, soit :
- 59 % pour le Pôle Haute Lande
- 41 % pour le SMDLA

Modalités de règlement (voir détail en annexe)

Le règlement du SMDLA au SMHL s'effectuera de la façon suivante:
- Un premier versement de 60% du montant annuel prévisionnel à la signature de la présente convention,
- Le solde sera calculé à partir du coût définitif et versé sur présentation d'un bilan opérationnel et financier annuel par le Pôle Haute Lande.

➔ Le Paiement

Le paiement sera effectué sur le compte du Syndicat Mixte de la Haute Lande (Trésorerie de Roquefort – 40120 ROQUEFORT) aux références suivantes:

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
30001	554	D4050000000	60
IBAN		FR26 3000 1005 5400 00N0 5002 917	
Identification Swift de la BDF (BIC)		BDFEFRPPCCT	

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 6 : Résiliation

Toute résiliation d'une des deux parties ne pourra intervenir qu'après un préavis de deux mois avant le terme annule de la convention. Toute année engagée sera due en cas de résiliation anticipée avant le terme annuel de la convention

Article 7 : Litiges

Tous litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de Pau.

La présente convention est rédigée en trois exemplaires originaux et prend effet au 01/01/2021.

Le Président
du Pôle Haute Lande

M. Dominique COUTIERE

PÔLE HAUTE LANDE
71 Place Gambetta
BP N° 1
40630 SABRES
Tél. : 05 58 04 12 12

Le Président
du Syndicat Mixte de Développement
des Landes d'Armagnac

M. Philippe LATRY

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

MISSIONS DU POLE – BUDGETS VOTÉS LE 08/04/2021

MISSIONS MUTUALISÉES PETRHL – SMDLA			
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		**RECETTES PRÉVISIONNELLES**	
Mission Animation Gestion LEADER	74 100	FEADER LEADER	49 800
Frais salariaux 1,5 ETP		REGION NA	9 500
Frais de déplacements, structure, communication		AUTOFINANCEMENT	14 800
Animation Economique	49 500	REGION NA	21 000
Frais salariaux 1 ETP		AUTOFINANCEMENT	28 500
Frais de déplacements, structure			
Animation Revitalisation Centre Bourg	45 800	REGION NA	19 000
Frais salariaux 1 ETP		AUTOFINANCEMENT	26 800
Frais de déplacements, structure			
Animation Contrat Local de Santé	45 800	ARS	15 000
Frais salariaux 1 ETP		REGION NA	21 640
Frais de déplacements, structure		AUTOFINANCEMENT	9 160
Animation Partenariats Santé	71 000	REGION NA	3 360
Frais salariaux 1 ETP		AUTOFINANCEMENT	67 640
Frais de déplacements, structure, communication			
TOTAL	**286 200**	**Montant des aides financières**	**139 300**
		LEADER	49 800
		Région NA	74 500
		ARS NA	15 000
		TOTAL AUTOFINANCEMENT	**146 900**
		PART PETR 59 %	86 600
		PART SMDLA 41 %	60 300

HORS MUTUALISATION			
Poste Gestion administrative (0,5 ETP)	22 000	Remboursement CCCHL	22 000
Poste agent technique entretien 20h/mois	4 000		
TOTAL	**26 000**		

Rappel historique Cotisation Membres Base Population DGF N-1		
ANNÉES	**PAYS**	**SMHL/PETR HL**
2014	0,90	1,80
2015	0,80	1,90
2016		2,70
2017		2,70
2018		2,70
2019		3,00
2020		3,00

COLLECTIVITÉS	DGF 2020	Cot 4 € /hab
CCCHL	17 322	69 288
Pays Morcenais	10 110	40 440
Total cotisation membres 2021		109 728

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ANNEXE 2 -
SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES

Éléments de diagnostic

Le bureau d'études Edater a été mandaté par le conseil départemental des Landes afin d'accompagner deux territoires, dont celui de la Haute Lande Armagnac, dans la rédaction de leur CRTE. Leur appui a été orienté sur la partie diagnostic du territoire.

Les éléments présentés s'appuient sur les deux Schémas de Cohérence Territoriale engagés à l'échelle de la Haute Lande et des Landes d'Armagnac, approuvés respectivement en octobre 2018 et juillet 2019. Des données plus actualisées issues du Contrat de Dynamisation et de Cohésion signé avec la Région Nouvelle Aquitaine en 2019 ont également été mobilisées.

Enfin, pour compléter ce travail, ont aussi été exploitées les données mises en forme sur le site de l'Observatoire des Territoire (comparaison du territoire Haute Lande Armagnac avec la France entière), celles du Service de l'informatique géographique de l'Etat en Nouvelle Aquitaine (comparaison du territoire avec la région Nouvelle Aquitaine), ainsi que les profil énergétiques et potentialités du territoire des quatre communautés de communes datant de 2021 et ayant été produits par Axenne et l'ADEME. Les sources primaires des données (recensement de la population, Insee, Agreste) seront mentionnées dans le corps du texte où en légende des cartes, si elles sont connues.

① UN CADRE de VIE FORESTIER, AGRICOLE et NATUREL

■ Un patrimoine remarquable

Couvrant 80% du territoire, le massif forestier est à l'origine des marqueurs les plus singuliers et les plus prégnants de l'identité locale, qui a su préserver ses caractéristiques rurales malgré la proximité des pôles urbains de Bordeaux, Mont-de-Marsan et du bassin d'Arcachon. La pratique agricole et le terroir viticole y contribuent également, venant rythmer les paysages du plateau forestier en y ouvrant de larges horizons.

Espace de nature, ouvert et préservé, le territoire regorge de paysages remarquables et de réserves écologiques qui représentent une véritable ressource d'attractivité économique, résidentielle et touristique. La richesse environnementale du territoire se manifeste par de nombreux sites protégés, comme la Vallée de la Leyre accompagnée de sa forêt galerie, site Natura 2000. Le site d'Arjuzanx, station d'hivernage de la Grue Cendrée, est également membre du réseau européen et constitue un extraordinaire conservatoire d'espèces animales et végétales.
Le territoire compte aussi plusieurs hectares de sites inscrits ou classés présentant un intérêt général du point de vue artistique, historique (avec de nombreux monuments historiques classés ou inscrits), scientifique, légendaire ou pittoresque, avec également une « Aire de mise en valeur de l'architecture et du Patrimoine » (AVAP) : le « Domaine Impérial des Landes », héritage napoléonien situé à Solférino. Dans la même veine, les villages de Saint-Justin, Roquefort et Labastide d'Armagnac, par la qualité architecturale, seraient en mesure d'être reconnus Petites Cités de Caractère.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Ces marqueurs paysagers pittoresques, complétés par une armature de proximité des équipements, des commerces et des services, certes peu dense mais néanmoins ancrée, forment un cadre de vie remarquable, à l'origine d'un essor démographique continu depuis 1 999 (+0.5% en moyenne par an depuis 2 010) et garant d'une fréquentation touristique certaine. Comme en témoigne par exemple l'écomusée de Marquèze, cette identité constitue un véritable capital d'attractivité, qu'en raison de la fragilité des équilibres, il convient de conforter, préserver, et mieux valoriser.

■ Espaces forestiers et cours d'eau, des marqueurs de la richesse en biodiversité du territoire

Rédaction en cours

Ajout des données sur l'agriculture biologique

■ Des caractéristiques spatiales singulières

La physionomie générale du territoire tient à la prédominance de la forêt (79% de la superficie). Première forêt cultivée d'Europe, ce massif forestier façonné par l'homme a en retour façonné ses modes d'habiter, de façon traditionnelle : airial, quartier, bourg. Cette formule entraîne une diffusion extrême de la population sur des communes de très grande superficie (48 km², soit 20 km² de plus que la moyenne landaise et 30 km² de plus que la moyenne néo-aquitaine). Il en résulte une très faible densité de population (moins de 12 habitants au km², soit quatre fois moins que la moyenne des Landes, déjà faible).

Forêt galerie et milieux associés *Massif forestier*

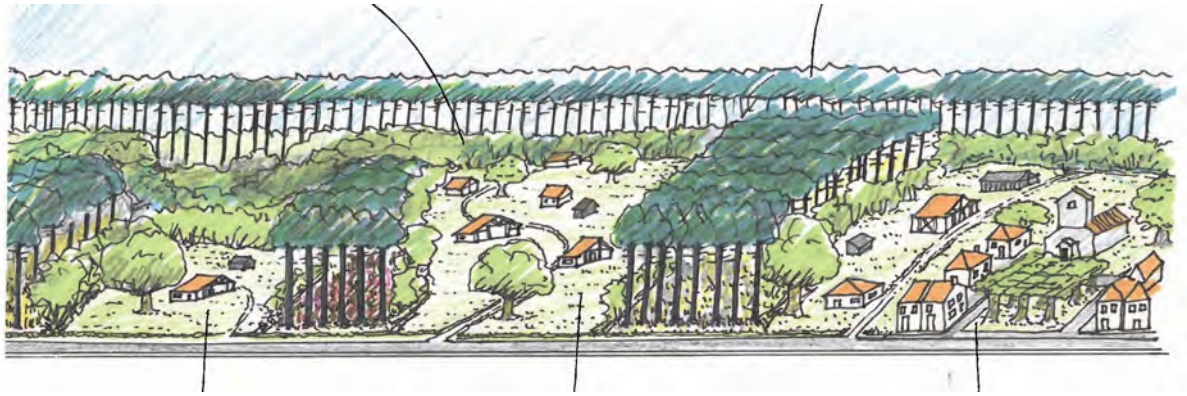

AIRIAL :
- *module de base*
- *clairière, îlot en cœur de forêt*
- *pelouse, chênes plantés*
- *maison avec dépendances*
- *paysage ouvert (pas de clôtures)*
- *proximité d'un ruisseau*

QUARTIER :
- *groupement d'airiaux / habitations de grande taille*
- *grandes parcelles*
- *habitations disséminées*
- *paysage ouvert à semi ouvert*
- *éloignement des routes*

BOURG :
- *typologies variées (bourg ouvert, bourg clocher, bourg rue...)*
- *marqueurs identitaires*

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Ce modèle, n'est pas l'unique du territoire. En Armagnac, les bastides constituent, outre leur intérêt patrimonial majeur, une formule différente du mode d'habiter autour d'une place centrale véritable cœur de bourg.

BASTIDE :

■ Une organisation urbaine à consolider

Sur certains aspects, l'attractivité du territoire et l'accélération de la consommation foncière, ont joué contre l'organisation originelle des villages. Et même si au regard des chiffres, les constructions récentes se sont réparties en majorité dans les bourgs et extensions de bourgs, ces statistiques masquent un taux de vacance résidentielle élevé sur le territoire, reflet d'un état de dégradation important des habitations et/ou de leur inadéquation avec les exigences ou attentes sociétales. Avec une vacance résidentielle qui rebondit aux niveaux enregistrés au début des années 1990, une alerte est posée.

	Haute Lande Armagnac				Région
Logements	**1990**	**1999**	**2010**	**2015**	**2015**
Nombre de logements	18 432	19 022	22 028	23 407	3 415 982
Résidences principales (%)	77,0%	79,8%	79,9%	79,2%	79,6%
Résidences secondaires et occasionnelles (%)	13,2%	12,7%	11,5%	10,8%	11,9%
Logements vacants (%)	9,8%	7,5%	8,6%	9,9%	8,5%

INSEE, RP 1990-2015

Pour répondre au défi de la vacance résidentielle, il sera important de mettre en adéquation l'offre en logements et les besoins réels des habitants cherchant à se loger, tels que le révèle en particulier la composition des ménages (dont un tiers est constitué de personnes seules).

Ménages selon leur composition	**Nombre**	**%**
Ménages d'une seule personne	6 127	33,02%
Couples sans enfant	6 356	34,26%
Couples avec enfant(s)	4 722	25,45%
Familles monoparentales	1 348	7,27%
Total	**18 553**	**100%**

INSEE, RP 2015

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Dans le secteur de l'habitation, il importe enfin de veiller à une plus grande sobriété et efficacité énergétique de l'offre. En effet, le secteur résidentiel est responsable de 20,5% de la consommation énergétique finale sur le territoire, ce qui en fait le deuxième secteur le plus consommateur après l'industrie (32,8%), suivi de près par les transports de transit et de tourisme (20%). Le parc résidentiel de la Haute Lande Armagnac est principalement composé de propriétaires occupants, tandis que le locatif social ne représente qu'une faible fraction des logements. Parmi ces logements, 20% présentent un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) de catégorie E, F ou G (résidences principales et secondaires confondues). Bien que cela représente un gisement important, on peut noter que ce taux est inférieur de près de 6 points à la moyenne régionale (35,9%). En outre, plus de la moitié des résidences principales du territoire ont été construites avant 1971 (date de création de L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat - ANAH). Ces logements -au nombre de 9 367 d'après l'ADEME- représentent un potentiel important et prioritaire quant aux investissements à porter.

Pour ce qui est de l'armature commerciale du territoire, elle est sensible car soumise aux offres situées dans des périphéries relativement proches et faciles d'accès, restreignant le développement de commerces dans les villages. L'offre se recompose parfois autour des bourgs pivots, et/ou perdure par la diversité et la qualité des prestations proposées. Pour autant il importe de consolider ces équilibres pour prévenir toute dévitalisation de villages, qu'ils soient définis comme structurants, de proximité ou émergents. Enfin, et toujours sur des enjeux paysagers d'attractivité des communes, certaines sont confrontées à la problématique de friches industrielles localisées dans le bourg, ou d'équipements notamment touristiques en voie d'obsolescence. Ces situations questionnent les pistes d'une réappropriation-valorisation des espaces.

Enfin, un point d'attention doit être porté sur les Zones d'activités économiques (ZAE) du territoire. En dépit des volontés et des attentions portées à la réalisation de projets qualitatifs ou à la requalification des zones anciennes, les modes de commercialisation des zones d'activités éprouvent des difficultés à capter des clientèles ciblées et se commercialisent souvent au gré des opportunités. Sur certaines parties du territoire, il est fait le constat d'accueil d'activités commerciales, de services marchands, d'artisanat ou de services sur ces zones. Cette situation place les sites en concurrence avec les cœurs de bourg et affecte également l'image et la fonctionnalité du foncier économique qu'entend promouvoir le territoire. Il est à noter cependant que certains artisans du territoire ne souhaitent pas être intégrés à ces zones d'activités économiques. Ainsi, le développement d'ateliers relais semblent être une solution adaptée afin de participer au soutien de l'artisanat local.

Sur certains secteurs, l'enjeu est l'agrandissement voire la création de nouvelles ZAE compte-tenu de la pression d'opérateurs économiques.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

② UN TERRITOIRE RURAL INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE D'ACCUEIL

■ Démographie et typologie des populations

Population	Haute Lande Armagnac				Région
	1990	1999	2010	2015	2015
Population	37 836	37 516	40 960	41 994	5 911 482
Densité de population (hab./km²)	10,6	10,5	11,4	11,7	70,3
Nombre de ménages	14 189	15 175	17 599	18 547	2 718 153

Démographie		Haute Lande Armagnac		Région
		1999-2010	2010-2015	2010-2015
Variation de population (taux annuel moyen)		0,8 %	0,5%	0,6%
dont	*Variation due au solde naturel*	-0,4 %	-0,4%	0
	Variation due au solde apparent	1,2%	0,9%	0,6%

INSEE, RP 1999-2015

Récompense d'un effort drastique consenti pour mettre à niveau les équipements d'un territoire promis à la désertification totale dans les années 1970, la population croît durablement depuis le virage des années 2000. Même si cette population se répartit schématiquement en 3 tiers relativement équilibrés (- 30 ans, 30-60 ans, + 60 ans), selon le découpage également observé à l'échelle régionale, le détail pointe néanmoins un vieillissement global, avec une forte part de baby-boomers et retraités et un déficit de jeunes actifs en Haute Lande Armagnac.

Répartition de la population par tranches d'âges	Haute Lande Armagnac		Région
	Effectifs	%	%
0 à 14 ans	6 711	16%	16,4%
15 à 29 ans	5 163	12,3%	16,1%
30 à 44 ans	6 996	16,7%	18,0%
45 à 59 ans	9 004	21,4%	20,3%
60 à 74 ans	8 593	20,5%	17,8%
75 ans et plus	5 527	13,2%	11,4%
Total	**41 994**	**100%**	**100%**

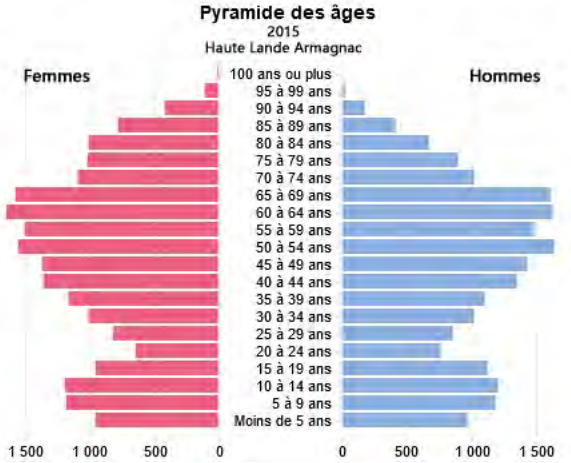

INSEE, RP 2015

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Répartition des 15 ans et plus, par sexe et par catégories socioprofessionnelles, en 2015	Femmes	Hommes	Effectif total	%
Agriculteurs exploitants	178	435	613	1,7%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	444	938	1 382	3,9%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	518	719	1 238	3,5%
Professions intermédiaires	1 686	1 699	3 385	9,6%
Employés	4 365	1 209	5 574	15,8%
Ouvriers	1 393	4 694	6 087	17,2%
Retraités	6 495	6 150	12 645	35,8%
Autres personnes sans activité professionnelle	2 534	1 851	4 385	12,4%
Total	17 614	17 695	35 309	100%

INSEE, RP 2015

L'examen des catégories socioprofessionnelles du territoire est également instructif : il révèle un déséquilibre marqué en défaveur des catégories supérieures. Ainsi, les employés, les ouvriers, et les actifs sans emploi représentent à eux seuls près de la moitié des plus de 15 ans. Cette proportion atteint 80% de la population si l'on y ajoute les retraités.

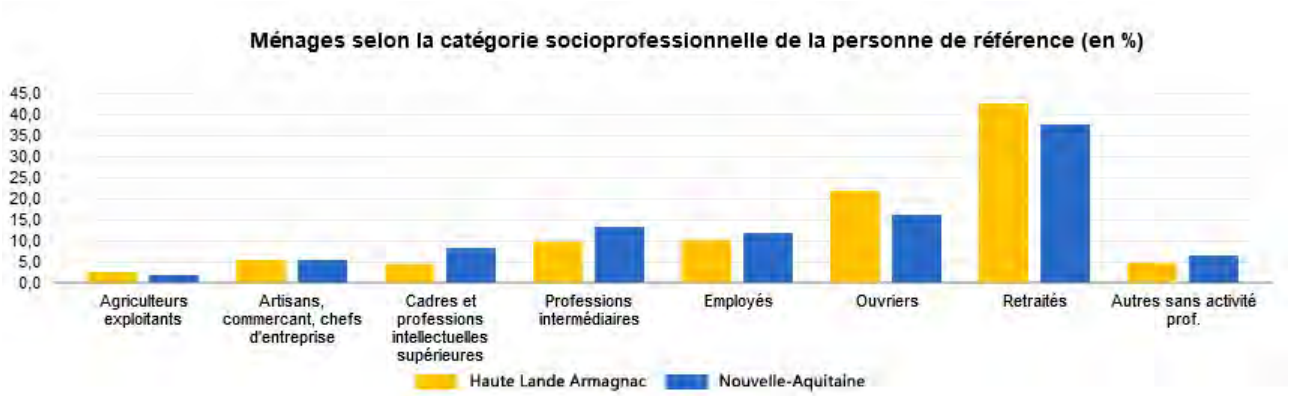

INSEE, RP 2015

La composition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence confirme cette tendance, avec en particulier un déficit de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires, par rapport aux moyennes régionales. Ces constats débouchent sur l'observation de fragilités sociales.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Fragilités sociales

La précarité est ici déterminée par un groupe d'indicateurs clés composant un nouvel indicateur « complexe » ou multifactoriel :

- Part des actifs au chômage (ratio du nombre de chômeurs 15-64 ans / nombre d'actifs 15-64 ans INSEE RP 2012)
- Part des + de 15 ans sans diplôme (ratio du nombre de 15 ans ou plus non scolarisés sans diplômes INSEE RP 2012 / nombre de 15 ans ou plus non scolarisés INSEE RP 2012)
- Indice de vieillissement (plus de 60 ans INSEE RP 2012 / moins de 20 ans INSEE RP 2012)
- Part des monoparents dans les familles avec enfants (ratio du nombre de monoparents 2012 / familles avec enfants INSEE RP 2012)
- Part des allocataires CAF sous le seuil des Bas Revenus 2014 (nombre d'allocataires CAF sous les bas revenus 2014 / nombre d'allocataires CAF 2014)

Niveau de précarité

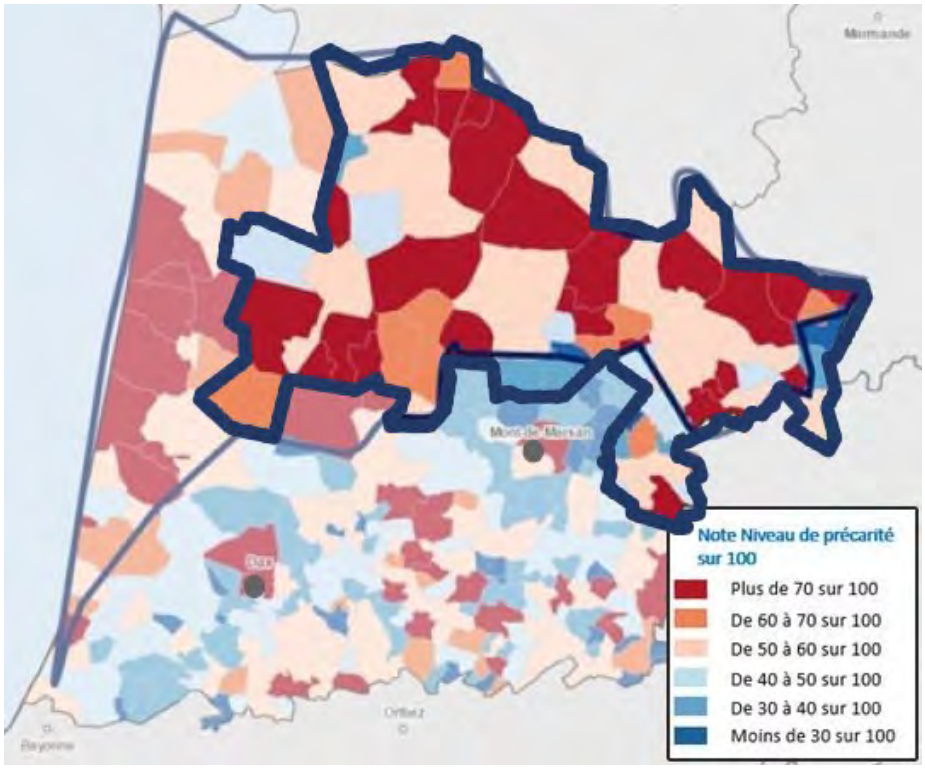

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Landes

A l'échelle départementale, il ressort de cet indicateur multifactoriel le zonage d'un espace très fortement concerné par la précarité, partant de la façade côtière et pénétrant l'intérieur des terres sur toute la moitié nord. On relève que le territoire Haute Lande Armagnac recouvre les ¾ de ce zonage.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Taux de pauvreté

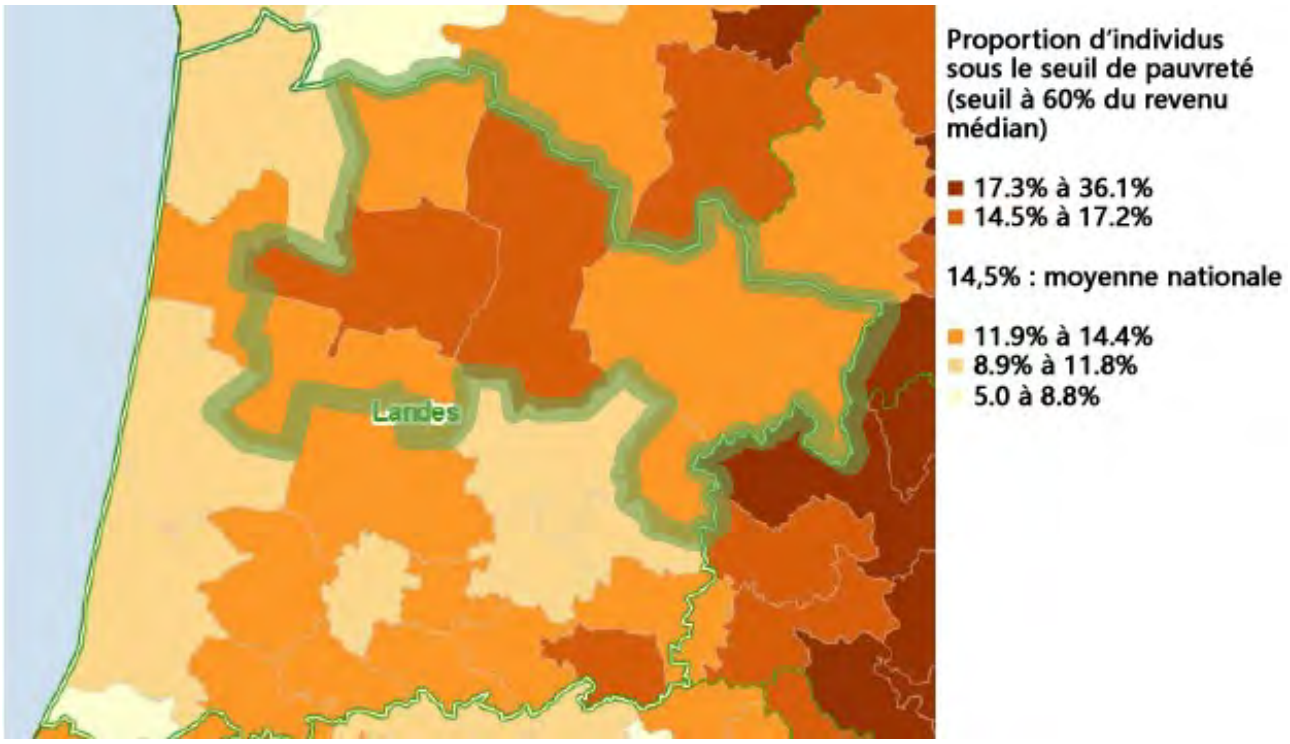

Observatoire des territoires, Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Landes

Le taux de pauvreté peut constituer une grille de lecture complémentaire. Il représente la proportion d'individus dont les revenus se situent sous un seuil fixé à 60% du revenu médian. Couplée aux précarités mises en évidence par le zonage précédent, cette cartographie distingue cette fois clairement le territoire du secteur littoral, moins impacté.
Ces données appellent à la vigilance et posent en Haute Lande Armagnac le défi d'une plus grande mixité sociale, mais elles doivent néanmoins ne pas perdre de vue certains éléments de comparaison. Ainsi, le territoire imbriqué dans un département et une région plutôt bien lotis, se situe peu ou proue dans la moyenne nationale des situations de pauvreté (14,5%). En outre, pointons que les territoires frontaliers d'Occitanie se trouvent dans des situations bien plus dégradées, qu'il faut s'efforcer de contenir avant qu'elles ne s'installent, et de résorber quand elles existent.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

③ LE DÉFI de l'ACCÈS AUX SERVICES

■ À l'intérieur, une armature solide

L'armature du territoire, bien qu'atypique, se révèle solide et bien desservie (A63 en bordure est, A65 à l'ouest, gares de Morcenx-la-Nouvelle et Labouheyre, proximité aéroportuaire). Celle-ci s'organise autour d'un réseau de bourgs-centres avec cinq points de fixation majeurs pour les services et l'emploi : Morcenx-la-Nouvelle, Labouheyre, Roquefort-Sarbazan, Gabarret et Villeneuve-de-Marsan ; et une douzaine de relais secondaires pour les services de proximité. Cette organisation spatiale non polarisée invite au développement homogène de l'offre, ou du moins incite à limiter les effets de concentration.

Avec un réseau d'écoles très développé, une offre commerciale de proximité qui subsiste, plusieurs pôles de santé et de nombreux EHPAD, le territoire jouit ainsi d'une armature de services équilibrée. Dans le domaine culturel, le territoire dispose de plusieurs manifestations de référence (Entrez dans les Cercles, Festival Cinémagin'action, FestiRues, l'Émoi Culturel) et d'ampleur nationale concernant le Festival Musicalarue qui compte chaque année 55 000 participants. Toutes s'appuient sur des équipements de qualité répartis sur l'ensemble du territoire : la salle de spectacles « Les Cigales » à Luxey, mais aussi les Cercles des Landes de Gascogne à Pissos, Garein, Brocas, Labrit, ou encore l'Alambic des Arts à Villeneuve-de-Marsan.
Toutefois, si ce maillage répond encore bien aux logiques d'équilibre spatial il se révèle peu dense. Ainsi, faute de pouvoir concentrer l'ensemble de l'offre, les communes se maintiennent par jeu de complémentarité. Le modèle a ses vertus, mais la conséquence en est la dissémination des services et des équipements, les rendant peu accessibles aux habitants, souvent très distants (plus de 10-15 minutes de trajet pour l'accès au panier de services de la vie courante).

Temps d'accès médian au panier de services de la vie courante

Composition du panier « vie courante »:

-Banque, Caisse d'Epargne
-Ecole de conduite
-Coiffure
-Restaurant
-Police, gendarmerie
-Bureau de Poste, relais de Poste, agence postale
-Supermarché
-Boulangerie
-Librairie, papeterie, journaux
-Station-service
-Epicerie, Supérette
-Collège
-Ecole maternelle
-Ecole élémentaire
-Médecin omnipraticien
-Chirurgien- dentiste

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Landes

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Temps d'accès médian aux services, par typologie de publics

Jeunes | Parents | Séniors

Panier « jeunes »
Agence de proximité Pôle Emploi (APE)
Ecoles de conduites
Agence de travail temporaire
Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)
Maternité
Spécialiste Gynécologie médicale
Gare sous convention avec conseils régionaux
Bassin de natation
Tennis
Athlétisme
Plateau extérieur ou salle multisports
Salle ou terrain spécialisé
Cinéma

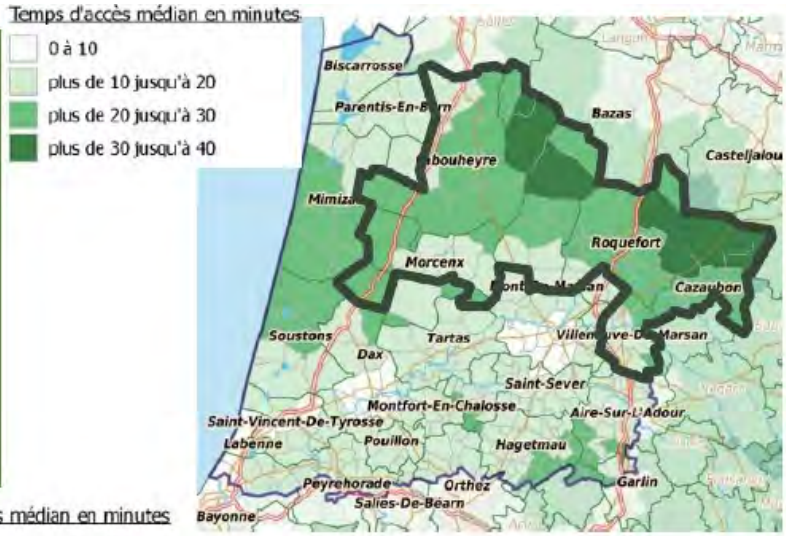

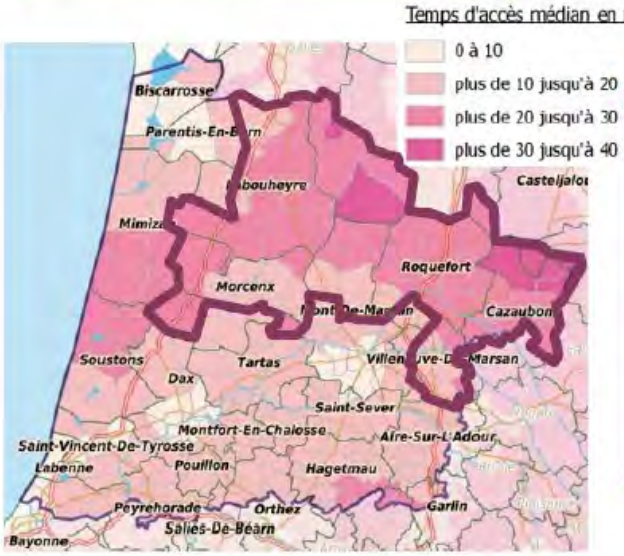

Panier « Parents »
Agence de proximité Pôle Emploi
Collège
Lycées (général & technologique ; professionnel)
Ecole maternelle
Ecole élémentaire
Urgences
Maternité
Spécialiste Gynécologie médicale & Pédiatrie
Sage-femme
Orthophoniste
Garde enfants d'âge préscolaire
Enfants handicapés – Soins à domicile
Gare sous convention avec Région
Bassins de natation
Tennis
Athlétisme
Plateau extérieur ou salle multisports
Terrains de grands jeux
Salle ou terrain spécialisé
Cinéma

Panier « Séniors »
Magasin d'optique
Urgences
Médecin omnipraticien
Spécialiste cardiologie
Infirmier
Masseur kinésithérapeute
Pharmacie
Laboratoire d'analyses médicales
Personnes âgées – hébergement, soins à domicile, service d'aide
Bassin de natation
Boulodrome
Tennis
Plateau extérieur ou salle multisports
Cinéma

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Landes a ainsi dressé plusieurs cartographies, en distinguant un panier moyen de services de la vie courante, mais en formalisant aussi trois paniers types orientés vers trois segments différents de la population : jeunes, parents, seniors. Quel que soit le contenu de ces paniers de services et même s'il ne faut pas hâtivement en déduire une offre inexistante dans la proximité, on constate que toutes les cartes positionnent le territoire Haute Lande Armagnac comme relégué, c'est à dire le plus à distance de l'offre permettant de satisfaire les besoins courants des différentes typologies de population considérées. Cette relégation est particulièrement visible sur le panier de services à destination des seniors, comprenant dans une large mesure des services de santé. Ceci appelle à une vigilance particulière afin d'enrayer toute tendance à la désertification médicale. Celle-ci serait particulièrement critique au regard de la sociologie des habitants du secteur, de la forte proportion des personnes âgées et des situation de précarités observées.

■ Focus sur l'accès à la santé

On constate que l'indice de vieillissement (rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans) du territoire est plus important qu'à l'échelle nationale. Depuis 1999, on observe même qu'il passe au-dessus de 100, ce qui indique que la proportion de personneS de plus de 65 ans est supérieure à celle de moins de 20 ans. Par conséquent, les besoins en matière de santé s'avèrent importants, malgré une faible densité de population.
Cette notion est notamment traduite par l'indice d'APL (Accessibilité Potentielle Localisée) : c'est un « *indicateur local qui tient compte de l'offre et de la demande issue des territoires environnants. Calculé à partir de l'échelle communale, l'APL met en évidence les disparités d'offre de soins […] [en tenant] compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins*. » (Observatoire des Territoires). Plus il est élevé, plus l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes est bonne. On constate sur la figure ci-dessous que cet indice était de 3,6 pour le territoire Haute Lande Armagnac en 2018, soit légèrement en dessous de la moyenne nationale. On observe également que les territoires limitrophes à l'ouest ont un meilleur indice d'APL, tandis qu'il est moins bon pour les territoires voisins situées au nord-est.

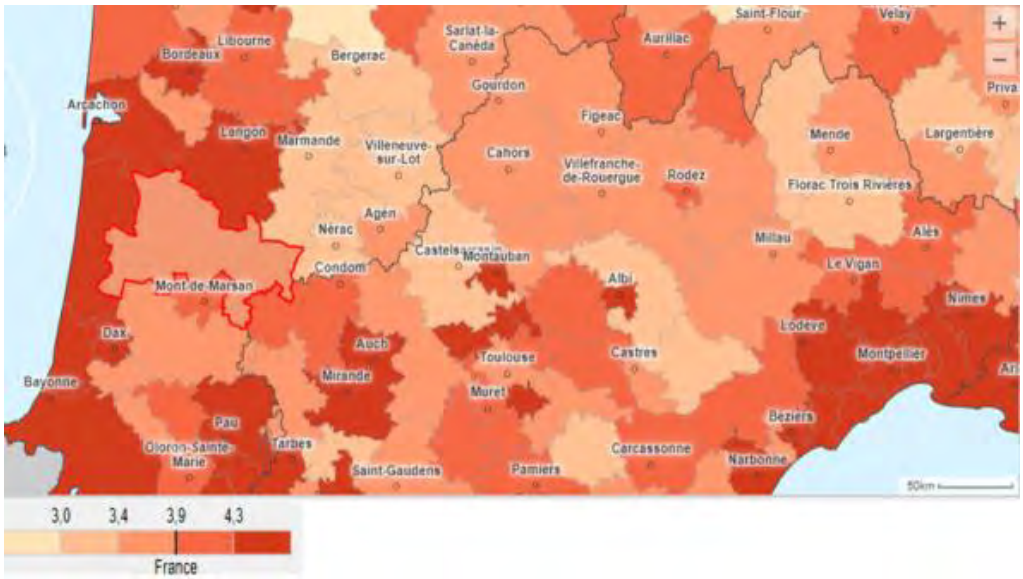

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes dans le CCRTE Haute Land d'Armagnac et les territoires voisins (source : SNIIR-AM 2018 EGB 2018, CNAM-TS ; population par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitement DREE)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

L'offre en médecin généraliste libéraux sur le territoire est constituée de 37 praticiens installés sur 15 communes, soit une densité de 88 médecins généralistes pour 100 000 habitants. La Haute Lande Armagnac dispose également de 8 maisons de santé, mais la zone nord du territoire est, elle, sans offre. Concernant les autres professionnels de santé libéraux, on observe une densité de praticiens environ égale à la moyenne nationale pour les infirmiers (182.8 pour 100 000) les pédicures-podologues (28.5 pour 100 000) et les pharmacies d'officines (35.6 pour 100 000). A contrario, cette densité est très en deçà de la moyenne nationale pour les masseurs-kinésithérapeutes (78.3 pour 100 000), les psychologues (19.0 pour 100 000), les orthophonistes (14.2 pour 100 000), les chirurgiens-dentistes (30.9 pour 100 000) et les sages-femmes (13.9 pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans).

L'offre en soin et accompagnement est assez limitée puisque le territoire ne dispose d'aucun établissement hospitalier. Cependant, une antenne SMUR est présente à Labouheyre, un CMP de psychiatrie générale se trouve à Morcenx et des antennes et/ou permanences sont déclinées à Labouheyre, Pissos, Gabarret, Roquefort, Sore et Villeneuve de Marsan. En termes de transports sanitaires, on trouve 9 ambulanciers sur le territoire, 60 taxis de transports de malades répartis sur 22 communes et plusieurs réseaux de transports solidaires.

Concernant les besoins spécifiques des personnes âgées, l'offre d'accompagnement médico-social est bien structurée cependant ce secteur devra faire face au nouveau défi du vieillissement de la population et l'approche domiciliaire. En 2018, on comptait 700 bénéficiaires de l'APA en établissements et 650 à domiciles. Le territoire comprend 10 Ehpad, 5 services de soins infirmiers et 6 services d'aide à domicile.

Au contraire, l'offre adaptée aux personnes en situation de handicap est insuffisante sur le territoire puisque le total des places disponibles dans les établissements types SESSAD APF, IEM-Sessad, IME, ITEP etc. est inférieur au nombre de d'enfants, adolescents et adultes handicapés en Haute Lande Armagnac. De plus, l'offre est localisée à deux pôles du territoire (Moustey et Morcenx la Nouvelle), laissant la moitié Est dépourvue de ces structures.

■ Un besoin important en développement du numérique

En Haute Lande Armagnac, la part des logements ou local à usage professionnel raccordable à la fibre optique très haut débit par l'intermédiaire d'un point de mutualisation est faible. Cet isolement numérique apparait comme d'autant plus frappant que le territoires alentours semblent mieux lotis. De même, on constate que la part des logements et locaux à usage professionnels éligibles à un débit supérieur ou égal à 30mB (toutes technologies comprises : DSL, câble, fibre) est faible et inférieure de 13,6% à la moyenne de la région Aquitaine.

Cette faible couverture numérique est dommageable à de nombreux secteurs : santé, e-commerce et l'internet en mobilité (smartphone-tablettes) ; éducation, avec la montée en charge des outils TIC dans les programmes scolaires et des MOOC (cours en ligne) ; secteur productif avec notamment l'équipement numérique des TPE (externalisation virtuelle de certains de leurs services, visioconférence...) ; tourisme, etc.

Ceci s'explique par le fait que la Haute Lande Armagnac ne constitue pas un territoire d'intervention prioritaire des opérateurs privés et se trouve ainsi placée en zone de second rang car son territoire est rural et peu dense. Néanmoins, l'évolution de la part de surface couverte en 4G a minima par un opérateur est excellente puisqu'en 2020 99,3% du territoire était couvert en 4G par un opérateur au moins, ce qui est mieux que la moyenne nationale (14,2% supérieur). Toutefois, des « zones blanches » persistent sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

■ À l'extérieur, des proximités motrices

Si les zones limitrophes n'exercent pas une influence déterminante sur le territoire, rien n'empêche à celui-ci d'y puiser des ressources et des opportunités propres à nourrir sa propre attractivité. En effet, il y a un avantage à tirer de se situer aux portes, main non dans l'emprise directe, des agglomérations de Mont-de-Marsan et Dax, du Bassin d'Arcachon, ou encore de la métropole de Bordeaux, ayant été démontrée la grande mobilité des habitants et le concours des infrastructures de transport : dorsales A63 et A65, gares de Labouheyre et Morcenx-la-Nouvelle, réseau routier. S'il ne faut pas négliger l'évasion commerciale qui en découle et pèse sur le commerce intérieur, c'est une complémentarité qui s'exerce, avec des flux pendulaires répertoriés dans les deux sens, du fait de nombreux salariés venant de l'extérieur occuper des emplois locaux, en particulier dans l'industrie et la production.
En retour, ces proximités motrices donnent accès à des équipements de premier ordre qu'il serait à ce stade illusoire de vouloir développer en propre et en concurrence directe : citons Pulseo, Domolandes, Parc Technologique So Watt, pépinière d'entreprises La fabrik, et plus généralement l'ensemble des services nécessitant la concentration de population d'une agglomération. Il convient avec ces périphéries proches d'assurer une relation équilibrée, qui ne verrouille pas les dynamiques intérieures mais au contraire stimule l'initiative.

■ Un enjeu de mobilité

La mobilité est une thématique à forte résonance sur les 4 Communautés de communes qui composent le territoire de projet Haute Lande Armagnac. Sur une partie du territoire, le réseau de bus Transland assure une partie de la desserte des étudiants auquel s'ajoute l'offre TER des gares ferroviaires de Labouheyre et Morcenx-la-Nouvelle située sur l'axe Bordeaux/Bayonne et Morcenx-la-Nouvelle/Mont-de-Marsan. Ces gares sont d'ailleurs quotidiennement utilisées par des voyageurs tous usages : professionnels, étudiants, loisirs. Le cadencement et les arrêts sur ces gares restent toutefois à améliorer, avec les autres modes de transport qui pourraient s'y greffer. Pour les plus jeunes, des circuits de ramassage sont assurés dans le cadre du transport scolaire mais aussi sur les temps périscolaires. Pour le Cœur Haute Lande, ce sont 23 écoles et 5 centres de loisirs du territoire qui sont ainsi desservis.

En matière sociale, les Centres Intercommunaux d'Action Sociale des quatre EPCI œuvrent auprès des habitants concernés du territoire, par des actions de portage de repas à domicile ou d'aides ménagères et auxiliaires de vie. Certaines Communauté de communes ont également engagé des actions fortes favorisant le lien social au travers la mise en place de services à la personne itinérants et/ du Transport à la Demande (TAD). Sur la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais, une association -« Transport Solidaire »- œuvre également sur la mobilité, en favorisant le covoiturage de proximité.

Enfin, les Communautés de communes du territoire sont toutes concernées par l'organisation des mobilités douces, et en premier lieu la mobilité cycliste avec la création de voies vertes en sites propres (Lesperon/Arjuzanx connectée à la Vélodyssée, la Scandibérique qui dessert l'Est du territoire, Labouheyre/Sabres en projet avec connexion à la Vélodyssée et le projet d'un axe Nord-Sud Cère/Sore connectant l'agglomération du Marsan et à la Gironde à travers le Parc Naturel régional des Landes de Gascogne). Ce réseau consiste en de grands axes de dessertes à vocation surtout touristiques et reste à étoffer sur chaque partie du territoire pour permettre le développement du vélo au quotidien, en alternative à la voiture.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Mais l'enjeu de la mobilité doit se travailler sur deux dimensions complémentaires. La première réponse consiste à substituer à la voiture individuelle une mobilité durable et plus économe en énergie, dans la continuité des actions déjà réalisées ou en projet sur le territoire (transports à la demande, implantation de bornes électrique, etc). La seconde vise le développement de solutions alternatives à la mobilité : il s'agit alors d'implanter de nouveaux lieux décentralisés permettant le télétravail et l'émulation entrepreneuriale, de miser sur la dématérialisation plutôt que sur le déplacement des individus. En matière numérique, l'entièreté du territoire devrait, à horizon 2022, être desservi par la fibre. Mais sans attendre ce réseau technologique, certains EPCI ont engagé des initiatives pour proposer des espaces de télétravail à leurs administrés qu'ils soient salariés ou indépendants. Morcenx-la-Nouvelle dispose ainsi d'un Tiers-lieu, dont la gestion est déléguée à une association, offrant la possibilité de formations à distance et de télétravail. La Communauté de communes Landes d'Armagnac propose quant à elle deux espaces de télétravail sur Gabarret et Roquefort.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

④ UN TERRITOIRE PRODUCTIF et INDUSTRIALISÉ

■ Profil économique

Bien que l'équilibre du maillage présente des enjeux de préservation forts, la Haute Lande Armagnac n'est pas cependant un territoire « sous cloche », au contraire : il s'affirme avant tout, et de longue date, comme un territoire productif.

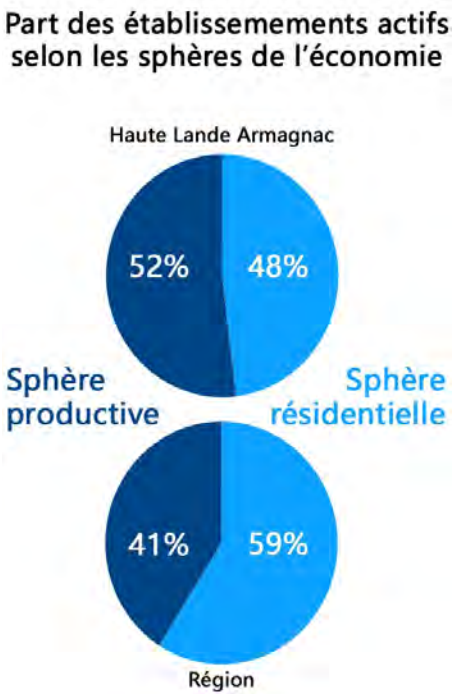

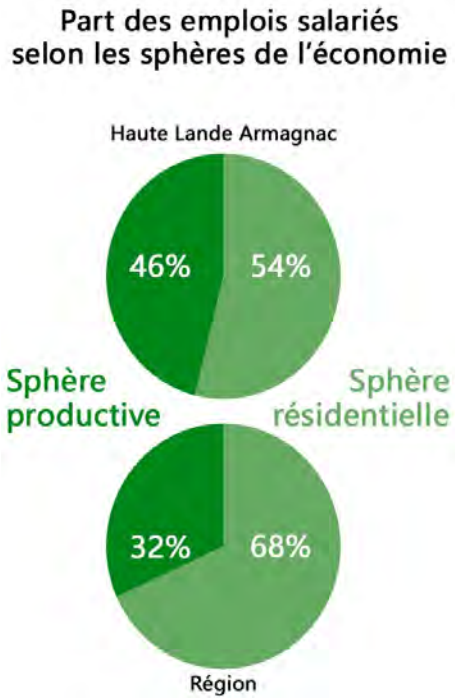

INSEE, CLAP 2015

Sur le registre des sphères de l'économie, la physionomie du territoire Haute Lande Armagnac se distingue ainsi fortement de la moyenne régionale, avec une emprise plus importante de la sphère productive, tant en termes du nombre des établissements que de la part des emplois.

La raison en est l'abondance des ressources. D'abord le bois, moteur industriel historique du territoire ; plus récemment l'espace (propice à l'agriculture et à l'élevage) et l'eau (pisciculture, eau de source, géothermie). Cette évolution a accompagné la diversification des activités vers les industries agroalimentaires, mais aussi la chimie du bois, la métallurgie, le traitement des déchets, le photovoltaïque, etc. ; avec un positionnement qualité facteur de reconnaissance et de rayonnement. Ce processus industriel notamment fondé sur la proximité de la ressource a fait du territoire le berceau d'entreprises performantes et ferment d'attractivité. Certaines s'étant hissées aux premiers rangs, y compris européens ou mondiaux, elles ont vocation d'exemplarité.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Effectif des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2016	Haute Lande Armagnac		Région
	Nombre d'entreprises	%	%
Industrie	219	10,5%	7,3%
Construction	328	15,7%	14,5%
Commerce, transport, hébergement, restauration	642	30,8%	28,5%
Services aux entreprises	448	21,5%	25,7%
Services aux particuliers	447	21,4%	24,1%
Total	2 084	100%	100%

Champ : activités marchandes hors agriculture

INSEE, CLAP

Effectif des établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2016	Haute Lande Armagnac		Région
	Nombre d'établissements	%	%
Industrie	437	17,3%	8,6%
Construction	333	13,2%	13,0%
Commerce, transport, hébergement, restauration	736	29,1%	30,1%
Services aux entreprises	540	21,4%	26,1%
Services aux particuliers	480	19,0%	22,2%
Total	2 526	100%	100%

Champ : activités marchandes hors agriculture

INSEE, REE 2017

Si la sphère résidentielle est localement représentée par un nombre d'établissements inférieur (48%), elle joue un rôle accru en tant que pourvoyeuse d'emplois (54% des emplois salariés) et constitue donc un socle à ne pas négliger.

Enfin, plus que le décompte des entreprises, c'est bien celui des établissements qui révèle les spécificités profondes du tissu économique en Haute Lande Armagnac au regard de la physionomie générale de la Région Nouvelle-Aquitaine. Au prix d'un léger déficit du nombre des établissements de services, on observe ici une proportion des établissements industriels (17,3%) deux fois supérieure à la moyenne régionale (8,6%).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Une vocation touristique typée, avec un potentiel de croissance

La vocation touristique du territoire s'est réellement forgée avec la création du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, qui a créé des pôles d'ancrage et d'attractivité. Depuis une vingtaine d'année, les efforts de la collectivité ont été relayés par des initiatives privées notamment en matière d'hébergements touristiques et de loisirs de pleine nature. Ces initiatives expriment aujourd'hui un positionnement affirmé en écotourisme avec des projets de structures d'accueil éco-conçues souhaitant valoriser les ressources locales pour créer des offres innovantes. Cette dynamique tire vers le haut une offre plus ancienne de gîtes forestiers et de bases de loisirs en cours de restructuration.
Pour autant, le tourisme n'est pas encore assez contributeur au dynamisme économique local. Paradoxalement, alors que le territoire dispose d'atouts évidents pour capter des dépenses touristiques, ce secteur apparaît comme déficitaire (-4,7%) si l'on compare la Haute Lande Armagnac à la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains. En d'autres termes, cela signifie que les offres et les opportunités touristiques du territoire ne se convertissent pas en revenus suffisants.

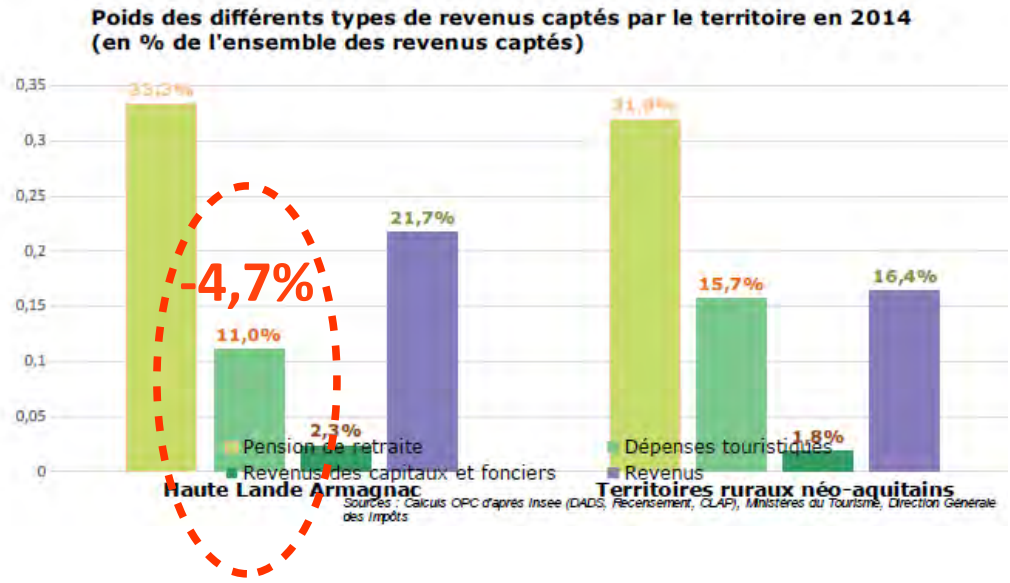

Cette faiblesse structurelle à capter la dépense touristique est à combler. Les marges de progrès sont à trouver dans l'augmentation de la densité en lits touristiques : moins de 37 pour 100 habitants à l'heure actuelle, quand la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains en comptent près de 58. Un saut qualitatif, par voie de requalification et de modernisation des hébergements anciens et parfois vétustes, est attendu en même temps que l'accroissement quantitatif de l'offre marchande. Il est de même pour le secteur de la restauration, également en retrait. Sur ces deux tableaux, les TPE du tourisme, et singulièrement du tourisme de qualité, ont un rôle prépondérant à jouer, que le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne suscite via son projet Ecodestination.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Un vivier de TPE à dynamiser, dans l'artisanat et le commerce

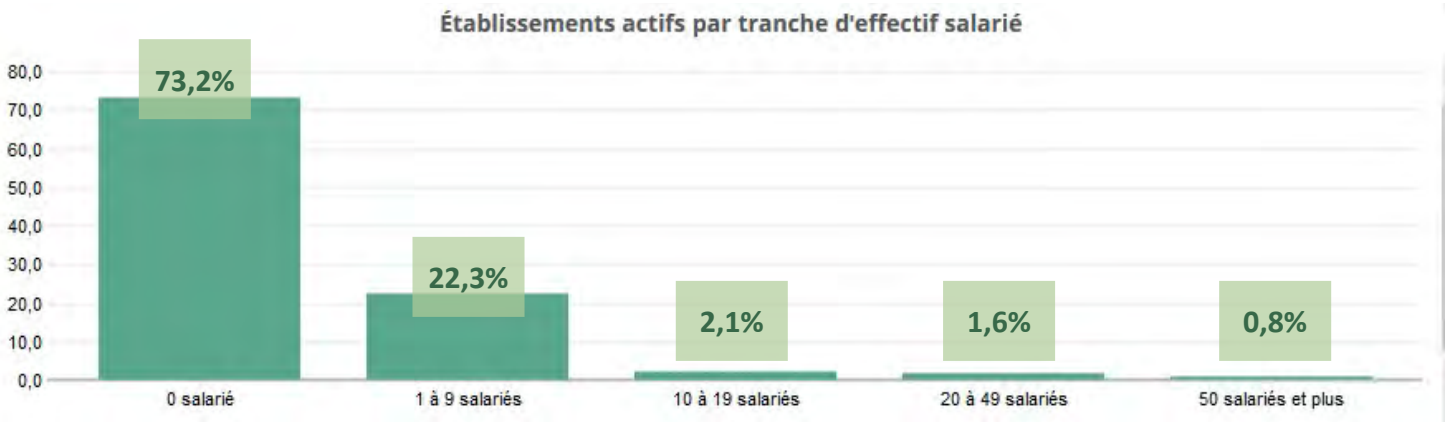

INSEE, CLAP 2015

Si le territoire compte quelques fleurons industriels, rendus visibles par leur notoriété, leur performance économique et le nombre de leurs salariés, il demeure que 95,5% des entreprises locales sont des TPE. Près des ¾ de ce tissu entrepreneurial de proximité est même constitué d'unités unipersonnelles, sans employé (environ 3 200).

Répartition des effectifs salariés au sein des établissements actifs, par secteur d'activité	Total	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 + salariés
Agriculture, sylviculture et pêche	1 173	944	212	8	8	1
Industrie	363	249	71	15	12	16
Construction	368	254	100	10	3	1
Commerce, transport, services	1 904	1 444	413	28	16	3
Secteur public, enseignement, santé, social	539	292	172	32	30	13
Ensemble	**4 347**	**3 183**	**968**	**93**	**69**	**34**

INSEE, CLAP 2015

La création du premier emploi salarié dans ce vivier de TPE est un cap difficile à franchir, qu'il convient d'accompagner. Pour autant, avant d'employer, ces TPE doivent sécuriser leur capacité à devenir employeuse, et pour cela se mettre en situation de croissance : développement des ventes, gain de nouveaux marchés. En particulier dans le commerce, où ce vivier des micro-structures est le plus important, le virage du numérique, trop longtemps subi du fait de la concurrence du commerce en ligne, doit à présent être approprié pour devenir un atout et une perspective de rebond.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

En effet, face aux transformations des modes de vie et des habitudes de consommation, ce rebond reste possible car le territoire situé en retrait des grands pôles urbains, n'a pas subi de plein fouet tous les chocs ayant ailleurs conduit à la dévitalisation totale des villages. En témoigne la cartographie des temps d'accès à la grande distribution, qui laisse encore en Haute Lande Armagnac une place au commerce de proximité.

Temps d'accès aux supermarchés et hypermarchés

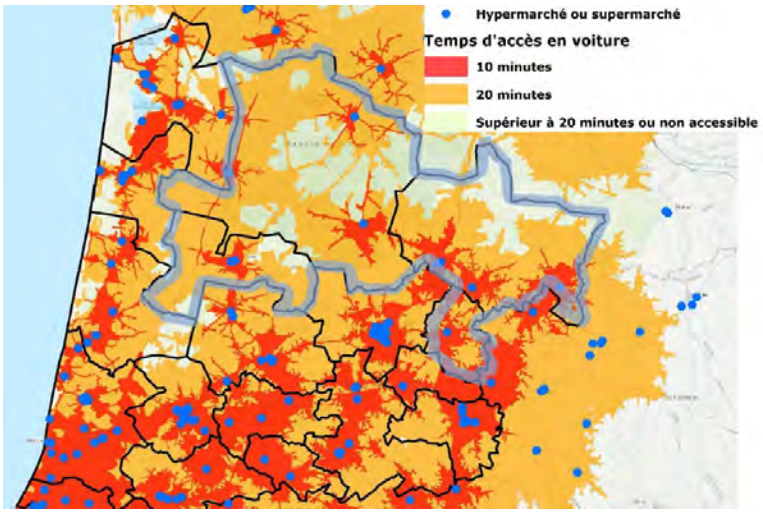

ADACL, 2018

Si l'impact de ces transformations profondes est ici perçu de façon atténuée, il progresse néanmoins. L'offre artisanale, commerciale et de services qui se déclinait dans un maillage assez fin, réparti sur l'ensemble du territoire, a de longue date été mis à l'épreuve par les nouvelles pratiques et attentes des habitants, les logiques des investisseurs et certaines politiques publiques. Elle a donc largement perdu en densité. La vigilance reste donc de mise, quant au parcours résidentiel des entreprises et au développement des Zones d'Activités Économiques, quand leur effet est propre à capter l'activité subsistant en cœur de bourg. Celle-ci peut résister, avec une offre adéquate, et se positionner en véritable facteur d'attractivité.

Mais le défi ne repose pas uniquement sur l'appareil commercial des villages ; il dépend aussi en grande partie des modes de consommation des habitants. Bien qu'attachés à leurs commerces de proximité, en sont-ils pour autant des clients fréquents ? Sont-ils attentifs à la provenance de leurs produits de consommation courante, en particulier alimentaires ? Privilégient-ils les producteurs locaux et les circuits courts ? A la lecture des flux de consommation et de revenus du territoire : pas assez. En effet, si les habitants du territoire captent en part importante, du fait de leur salaire ou leur pension, des revenus provenant de l'extérieur du territoire, ceux-ci contribuent peu *in fine* au dynamisme local car ils sont le plus souvent également dépensés à l'extérieur. Pour y remédier, un retour à la consommation locale est à plébisciter, de sorte à pousser le commerce vers une dynamique vertueuse de montée en gamme et diversification.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Emploi - formation

	Haute Lande Armagnac		Région
Taux de scolarisation selon l'âge	**2010**	**2015**	**2015**
2 à 5 ans	76,9%	79,4%	74,1%
6 à 10 ans	99,2%	98,2%	98,4%
11 à 14 ans	99,1%	99,1%	98,8%
15 à 17 ans	96,0%	96,3%	96,0%
18 à 24 ans	35,1%	34,2%	50,6%
25 à 29 ans	2,0%	2,4%	7,4%
30 ans et plus	0,5%	0,4%	0,8%
Ensemble (population scolarisée totale)	**19,3%**	**19,0%**	**21,6%**

INSEE, RP 1999-2015

Avec une école dans presque chaque village le territoire jouit d'un très bon taux de scolarisation des jeunes enfants. Au terme de la scolarité obligatoire (16 ans), les chiffres ne mettent pas en évidence un décrochage net, ce qui montre la bonne performance de l'appareil de formation sur cette classe d'âge, en particulier les lycées professionnels. En revanche, un net recul s'observe sur les classes d'âge suivantes, qui s'explique par le départ du territoire des 18 ans et plus devant suivre une scolarité supérieure.

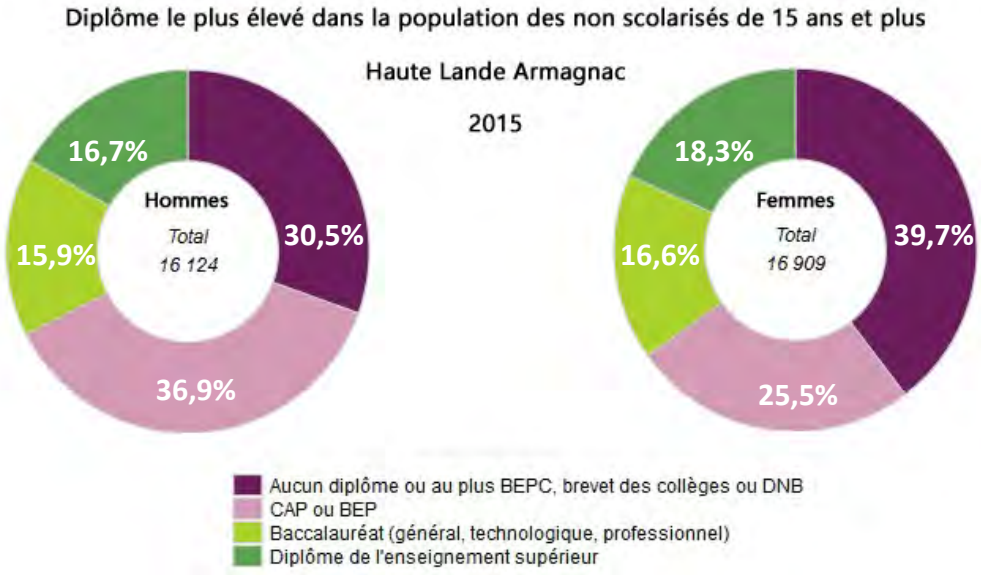

INSEE, RP 2015

Au total, la répartition des diplômes post-bac / pré-bac est de un tiers / deux tiers, avec de façon notable une plus grande proportion de femmes ne possédant aucun diplôme. Elles sont paradoxalement aussi les plus diplômées, mettant en évidence que l'effort est à porter sur les CAP et BEP (25,5% de femmes contre 36,9% des hommes). A cet égard, l'offre en formation professionnelle existe sur le territoire, avec également de nombreuses opportunités en périphérie.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Panorama de l'offre en formation professionnelle

Formation initiale

- Voie scolaire *(au moins une formation présente dans la commune)*
- Apprentissage *(au moins une formation présente dans la commune)*

Formation continue

- Programme Régional de Formation (PRF - Conseil régional Aquitaine - CRA),
  Action de Formation Conventionnée (AFC - Pôle emploi),
  Formations courtes AGEFIPH,
  Mesures préparatoires à l'alternance (PREPA - CRA),
  Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles (ADEMA - FAFSEA).
  (au moins un de ces types de dispositif présent dans la commune)

- **Les 3 voies de formation** : scolaire, apprentissage et formation continue

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Chômage et emploi

Répartition des actifs/inactifs parmi les 15-64 ans		Haute Lande Armagnac 2010	Haute Lande Armagnac 2015	Région 2015
Actifs		70,8%	73,5%	73,6%
dont	*Actifs en emploi*	62,8%	63,3%	63,7%
	Chômeurs	7,9%	10,2%	9,9%
Inactifs		29,2%	26,5%	26,4%
dont	*Élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés*	6,8%	7,2%	9,8%
	Retraités ou préretraités	13,1%	11,1%	8,8%
	Autres inactifs	9,3%	8,2%	7,8%
	Effectif total des 15-64 ans	**24 571**	**24 445**	

INSEE, RP 2010-2015

	Population		Actifs		Taux d'activité		Actifs en emploi		Taux d'emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
15 à 24 ans	1 593	1 896	664	945	41,7%	49,9%	444	691	27,9%	36,4%
25 à 54 ans	7 248	7 432	6 396	7 062	88,2%	95,0%	5 444	6 342	75,1%	85,3%
55 à 64 ans	3 152	3 124	1 438	1 453	45,6%	46,5%	1 243	1 302	39,4%	41,7%
Ensemble	**11 993**	**12 452**	**8 498**	**9 460**	**70,9%**	**76,0%**	**7 130**	**8 335**	**59,5%**	**66,9%**
	24 445		**17 958**		**73,5%**		**15 465**		**63,3%**	

INSEE, RP 2010-2015

Chômage des 15-64 ans (au sens du recensement)	Haute Lande Armagnac 2010	Haute Lande Armagnac 2015	Région 2015
Nombre de chômeurs	1 953	2 493	358 353
Taux de chômage (%)	11,2%	13,9%	13,4%
Taux de chômage des femmes (%)	13,9%	16,1%	14,2%
Taux de chômage des hommes (%)	8,9%	11,9%	12,7%
Part des femmes parmi les chômeurs (%)	57,4%	54,9%	51,8%

INSEE, RP 2010-2015

Si les données globales du chômage et de l'emploi semblent conformes aux moyennes régionales, il apparaît néanmoins une plus forte féminisation du chômage en Haute Lande Armagnac.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Cette forte féminisation du chômage s'observe au plan local sur l'ensemble des classes d'âge, avec un taux de chômage des femmes systématiquement supérieur à celui des hommes (jusqu'à 6% d'écart chez les moins de 25 ans), mais aussi systématiquement supérieur aux taux relevés à l'échelon régional :

	Taux de chômage des femmes (%)		Taux de chômage des hommes (%)	
	Haute Lande Armagnac	Région	Haute Lande Armagnac	Région
15 à 24 ans	33,2%	30,7%	26,9%	28,2%
25 à 54 ans	14,9%	12,9%	10,2%	11,0%
55 à 64 ans	13,5%	10,5%	10,4%	9,7%
Ensemble	**16,1%**	**14,2%**	**11,9%**	**12,7%**

INSEE, RP 2015

Dans le détail des secteurs d'activité cette fois, la structuration de l'emploi local diffère grandement des proportions observées à l'échelon régional. On note ainsi en Haute Lande Armagnac un retrait marqué des emplois dans le commerce, les transports et les services, au profit de l'emploi agricole, et industriel (+8,5%). Cet emploi industriel se trouvant déjà au plan local bien plus féminisé qu'à l'échelon régional, on comprend qu'il ne pourra s'agir à l'avenir de la seule réponse au chômage des femmes. D'autres pistes seront à trouver, dans l'agriculture et l'artisanat.

INSEE, RP 2015

■ Typologie des contrats et mobilités

Statut et conditions d'emploi des salariés de 15 à 64 ans		Haute Lande Armagnac				Région
		Femmes	**Hommes**	**Effectif total**	**%**	**%**
Salariés		6 347	6 857	13 204	84,0%	84,4%
dont	*Titulaires F. Publique, CDI*	5 041	5 756	10 797	68,7%	70,8%
	CDD	998	673	1 671	10,6%	8,6%
	Intérim	63	185	248	1,6%	1,6%
	Emplois aidés	142	63	205	1,3%	1,1%
	Apprentissage, stage	101	180	281	1,8%	2,3%
Non salariés		892	1 615	2 507	16,0%	15,6%
dont	Indépendants	604	869	1 473	9,4%	9,1%
	Employeurs	259	735	994	6,3%	6,3%
	Aidants familiaux	29	11	40	0,3%	0,2%

INSEE, RP 2015

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Les conditions d'emploi des salariés et la typologie de leurs contrats ne mettent pas en évidence une grande disparité aux plans local et régional. On pourra néanmoins pointer en Haute Lande Armagnac un moindre recours à l'apprentissage et à l'inverse une plus grande part des CDD, le différentiel restant dans de faibles proportions.

Nombre d'emplois dans la zone	12 661
Actifs en emploi résidant dans la zone	15 713
Indicateur de concentration d'emploi ★	80,6

★ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Lieu de travail des actifs de 15 ans et plus résidant dans la zone	Haute Lande Armagnac		Région
	Effectif	**%**	**%**
Travaillent dans la commune de résidence	5 403	34,4%	35,3%
Travaillent dans une autre commune	10 309	65,6%	64,7%

INSEE, RP 2015

Il y a plus d'actifs en emploi résidant en Haute Lande Armagnac que d'emplois sur la zone. Il en ressort un taux de concentration d'emploi de l'ordre de 80, que l'on peut grossièrement traduire par le fait que le territoire « exporte » des salariés. Les flux internes sont également nombreux.

Part des actifs résidents occupés travaillant dans une autre commune

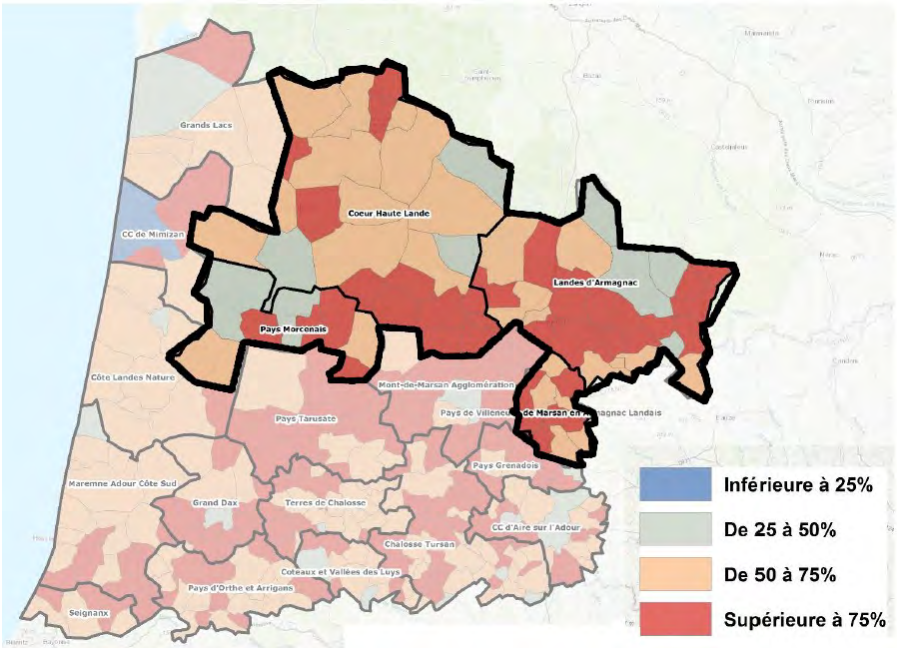

ADACL, 2018

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Ainsi, on peut relever que la grande majorité des salariés de Haute Lande Armagnac occupent un emploi en dehors de leur commune de résidence. Toutefois, il s'agit moins d'une spécificité que d'une observation générale qui demeure vraie à l'échelle du département entier. Dans les Landes, il n'y a guère que sur une seule commune (Mimizan) que les salariés occupent à plus de 75% un emploi strictement local. Il en ressort une proportion écrasante de l'usage de la voiture sur les trajets domicile-travail (le département est le premier de France concernant l'équipement des foyers en véhicule personnel) pour lesquels il n'existe au plan local qu'une alternative très marginale de transports en commun (absence de lignes de bus). La difficulté à se loger sur place est une grille de lecture complémentaire de cette situation (avec un impact fort sur l'emploi saisonnier, dans une certaine mesure freiné par la carence de solutions de logements adaptées).

■ Des relais de croissance et d'emplois à investir

En parallèle de ses filières classiques caractérisées par les « usines dans la forêt », le tissu local fourmille d'initiatives dans des champs émergents de l'économie :

- De la méthanisation des écarts de production sur les exploitations agricoles, à la gazéification de la biomasse par torche plasma (procédé unique au monde prototypé à l'échelle industrielle à Morcenx-la-Nouvelle), des entrepreneurs élaborent des activités de pointe sur le territoire tandis que des collectivités s'engagent sur la voie de la transition énergétique, en droite ligne de la labellisation « Territoire à Énergie Positive et Croissance Verte ». Au plan associatif, les initiatives de recyclerie, déconstruction, réemploi sont à souligner.
  → Économie circulaire
- L'économie sociale et solidaire est régie par le principe de solidarité et d'utilité sociale. Ainsi les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), les Épiceries Sociales de Labouheyre et Morcenx-la-Nouvelle, mais aussi les Cercles des Landes de Gascogne, incarnent des modèles atypiques d'activités économiques à pérenniser.
  → ESS
- Peu visible par nature du fait d'activités s'exerçant souvent au domicile, le secteur du numérique est également bien représenté sur le territoire, porté par quelques personnalités motrices et reconnues dans les communautés du logiciel libre ou de la publication web, mais également soutenu par un vivier discret d'entrepreneurs individuels. Hier encore peu fédérées, ces dynamiques entrepreneuriales se rencontrent aujourd'hui à Morcenx-la-Nouvelle par exemple, au sein des initiatives tiers-lieu et fab-lab. La transformation des ateliers multiservices informatique de Roquefort et Gabarret en espaces de coworking, particulièrement adaptés aux métiers nomades du numérique, participe également de cette dynamique.
  → Économie du numérique
- Quant à l'économie créative, elle s'exprime dans l'édition ou encore le design, souvent au croisement des secteurs du numérique et de la culture. Dans ce registre, le vivier associatif et culturel du territoire, et les professionnels des arts et spectacle en présence (comédiens, musiciens, conteurs, réalisateurs, vidéastes, etc.) constituent un véritable capital humain, que des équipements du type de la salle de spectacle de Luxey sont de nature à fédérer.
  → Économie créative

Le territoire, historiquement pionnier en matière d'accueil de l'innovation, entend retrouver l'agilité nécessaire à l'éclosion de ces nouveaux segments de l'économie, en adoptant résolument la posture d'un « territoire d'expérimentation ».

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

⑤ DES LEVIERS pour CONSOLIDER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE et ÉNERGÉTIQUE

■ Profil énergétique

Comparativement aux autres territoires de la région, la consommation électrique et de gaz en Haute Lande Armagnac est importante : 25,3MWh contre 18,9MWh en moyenne dans la région. De même, la consommation annuelle en énergie finale (carburant, chaleur et électricité) par habitant en 2017 était, elle aussi, plus élevée (facteur 1,4) que la moyenne nationale. On note cependant d'importantes variations selon les communautés de communes concernées.

Le secteur industriel est responsable de près d'un tiers de consommations énergétiques du territoire, suivi par les secteurs du transport interne et du transport de transit/tourisme (bien que de grandes différences soient observables à l'échelle des communautés de communes). On note que les secteurs tertiaires et agricoles sont relativement peu consommateurs.

Si on s'intéresse au type d'énergie utilisé, on remarque que les différences entre les territoires sont moins marquées. En moyenne sur le territoire la moitié de l'énergie est consommée sous forme d'essence ou de gazole, tandis que les formes potentiellement renouvelables telles que l'électricité ou le bois énergie représentent un peu plus du tiers des consommations. On peut alors naturellement s'interroger sur la part que représentent les énergies renouvelables par rapport à la consommation énergétique totale du territoire. Ici encore de grandes disparités existent entre les CC, mais au total sur le terrioire on apprend que près de la moitié de la consommation énergétique du terrioire est issue des EnR. Notons cependant que ces chiffres datent de 2014 et ne prennent donc pas en compte les éventuel projets récents présents sur le territoire.

Une comparaison possible à l'échelle régionale est celle de la part des résidences principales utilisant un combustible principal propre sur le territoire. Cette part est bien plus élevée (77,2%) qu'en moyenne dans la région (56,2%).

Enfin, nous pouvons nous intéresser au coût que représente les consommations énergétiques du territoire. Actuellement, l'ADEME estime à 226,9 millions d'euros la facture énergétique du territoire (en prenant en compte les différentes formes, et donc prix, de l'énergie consommée).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Production d'énergies renouvelables

La production annuelle d'énergie renouvelable du territoire en 2019 est présentée figure 36. On note que celle-ci varie selon la communauté de commune : environ 10 fois plus en Pays Morcenais ou Coeur Haute Lande qu'en Pays de Villeneuve en Armagnac. Au total sur le territoire ce sont 1272 GWh/an issus des EnR qui étaient produits en Haute Lande Armagnac en 2019 (soit environ 46% de la consommation totale). La production électrique issue de sources renouvelables est globalement issue du photovoltaïque (majoritairement) et de la biomasse en 2019. Pour ce qui est de la production thermique, la production repose sur la biomasse en majorité et les poêles cheminées chaudière en plus faible proportion.

Bien que le développement des énergies renouvelables soit un enjeu identifié sur le territoire, il n'en reste pas moins que celui-ci ne devra pas se faire au dépend de la production agricole. En effet, les propositions de projets agri-photovoltaïques sont nombreuses sur les communautés de communes des Haute Lande d'Armagnac, ce qui témoigne à la fois d'un intérêt pour ce type de projets mais aussi de la nécessité de définir une ligne de conduite générale et commune aux communes du territoire. Enfin, le développement de la production d'énergies renouvelables s'accompagne d'un besoin en infrastructures de stockage de l'énergie adaptés.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES LANDES

ANNEXE 3 -
PLAN D'ACTIONS
HAUTE LANDE ARMAGNAC

Orientation stratégique 1

→ Améliorer, qualifier et adapter l'offre de services de proximité pour les populations

1.1 – Renforcer la proximité et l'accessibilité des services à la population
1.2 – Concentrer les efforts sur l'offre de soins
1.3 – Promouvoir des offres spécialisées en direction des jeunes et des seniors et encourager le développement de lieux intergénérationnels

Orientation stratégique 2

→ Renforcer la vitalité des centres-bourgs de la Haute Lande et de l'Armagnac

2.1 – S'engager pour un urbanisme et un habitat durable
2.2 – Développer le tissu économique des centres-bourgs

Orientation stratégique 3

→ Agir sur les leviers d'attractivité du territoire

3.1 – Accompagner les initiatives de développement économique productif, local et solidaire
3.2 – Poursuivre la structuration touristique autour du patrimoine naturel et culturel
3.3 – Permettre le déploiement des infrastructures et usages numériques

Orientation stratégique 4

→ Consolider la transition écologique et énergétique et l'innovation sur le territoire Haute Lande Armagnac

4.1 – Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, piliers de l'adaptation au changement climatique
4.2 – Rechercher la sobriété énergétique et viser le tout renouvelable
4.3 – Investir le champ de l'économie circulaire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES LANDES

Orientation stratégique 1

→ Améliorer, qualifier et adapter l'offre de services de proximité pour les populations

Les efforts du territoire ces dernières années, en matière de services publics et/ou marchands à la population, sont louables. Il faut aujourd'hui poursuivre en ce sens afin d'assurer un maillage fin et une relative équité territoriale dans l'offre faite aux habitants. Cet équilibre territorial est inhérente à la cohésion sociale et au vivre ensemble. Les préoccupations majeures portent sur l'enfance-jeunesse et les personnes âgées, bien que ces publics ne soient pas les cibles exclusives du projet de territoire.

En ce sens, le Contrat de Relance et de Transition Écologique devra servir d'outil de développement de nouveaux services et/ou de leur modernisation et modalités d'accès. Compte-tenu des enjeux s'y référant, et en lien avec le plan d'actions du Contrat Local de Santé Haute Lande Armagnac, l'offre de soins est de fait une thématique prioritaire.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers trois axes opérationnels :

1.1 – Renforcer la proximité et l'accessibilité des services à la population
1.2 – Concentrer les efforts sur l'offre de soins
1.3 – Promouvoir des offres spécialisées en direction des jeunes et des seniors et encourager le développement de lieux intergénérationnels

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique	Améliorer, qualifier et adapter l'offre de services de proximité pour les populations
Axe opérationnel	**1.1 – Renforcer la proximité et l'accessibilité des services à la population**

- **Objectif**

L'enjeu pour le territoire est de faire tenir le fonctionnement en réseau en tenant compte du degré de chacune des polarités du territoire : structurantes, dites de proximité ou émergentes. Une attention particulière sera portée sur les projets des Petites Villes de Demain que sont Labouheyre, Morcenx-la-Nouvelle, Roquefort, Gabarret et Villeneuve-de-Marsan.

- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :
– la création ou requalification d'un service public ou marchand à la population ;
– la mutualisation de services publics ou marchands ;
– la dématérialisation des services publics ou marchands ;
– la mise en œuvre de services itinérants.

- **Les actions concrètes et opérationnelles**

Projets identifiés 2021 et 2022 :
- L'équipement et la labellisation d'un Bus France Services / CDC Pays Morcenais
- L'équipement et la labellisation d'un Espace France Services multi-sites à Roquefort et Gabarret / CDC Landes d'Armagnac
- L'équipement et la labellisation d'un Espace France Services à Sabres / CDC Coeur Haute Lande

Projets à horizon 2026 :
- Des créations de salle commune, salle polyvalente, maison des associations / Communes du territoire
- Des réfections ou modernisations des sièges administratifs / Communautés de communes et communes du territoire

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.
Partenaires : Pôle Haute Lande, Syldicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes et communes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES LANDES

Orientation stratégique	Améliorer, qualifier et adapter l'offre de services de proximité pour les populations
Axe opérationnel	**1.2 – Concentrer les efforts sur l'offre de soins**

- **Objectif**

Pour ce qui est de la santé, l'enjeu est de résister au phénomène de désertification médicale. Aussi il est nécessaire d'encourager la qualification des conditions d'exercice de la médecine. Cela passe par la création de structures pluri-professionnelles de santé, et une meilleure coordination dans la prise en charge des soins et le suivi des patients.

Le territoire Haute Lande Armagnac compte, en avril 2021, 37 médecins généralistes, soit une moyenne de 85 médecins pour 100 000 habitants. A l'échelle nationale, la moyenne est de 105 médecins pour 100 000 habitants, aussi l'ambition serait de tendre vers ce ratio.

- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :
– l'élaboration de projets pluridisciplinaires de santé ;
– l'aménagement et l'équipement de structures pluridisciplinaires de santé ;
– la création et le développement de services de soins ;
– la préfiguration de projets de télémédecine.

- **Les actions concrètes et opérationnelles**

Projets identifiés 2021 et 2022 :

-

Projets à horizon 2026 :

- Pôle Santé sur Villeneuve-de-Marsan
- Extension Maison de Santé d'Ygos-Saint-Saturnin
- Confortement de l'antenne sabraise de la MSP Labrit-Sabres / CDC Coeur Haute Lande
- Extension Maison de Santé de Sore / CDC Coeur Haute Lande

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.
Partenaires : Pôle Haute Lande, Syldicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes et communes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique	Améliorer, qualifier et adapter l'offre de services de proximité pour les populations
Axe opérationnel	**1.3 - Promouvoir des offres spécialisées en direction des jeunes et des seniors et encourager le développement de lieux intergénérationnels**

- **Objectif**

L'objectif est ici de porter une attention toute particulière à la génération "en devenir" et les générations plus âgées. A cet effet, le territoire souhaite continuer à développer des équipements et services au profit de l'enfance et de la jeunesse et des personnes âgées. Le territoire souhaite promouvoir des moments et des équipements permettant la rencontre et l'appréciation mutuelle des générations, au fondement de la cohésion sociale.

En lien avec les objectifs développés sur l'orientation stratégique 2 de revitalisation des bourgs centres, la Haute Lande et l'Armagnac ont la volonté de promouvoir la création de lieux ouverts à tous, si possible multifonctionnels et en cœur de bourg, pour faire valoir à moyen terme une dynamique urbaine et une vitalité sociale des villages.

- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :
- la création ou requalification d'un service enfance-jeunesse ;
- la création ou requalification d'un service en direction des personnes âgées ;
- l'expérimentation pour l'autonomie ;
- l'aménagement et l'équipement de maisons pour tous ;
- l'aménagement et l'équipement de pôles sportifs, culturels ou associatifs.

- **Les actions concrètes et opérationnelles**

Projets identifiés 2021 et 2022 :
- Création d'une Maison d'Assistants Maternels et d'une micro-crèche sur le site de l'ancienne piscine de Morcenx / Commune de Morcenx-la-Nouvelle
- Création de city-stades ou terrains multi-sport / Communes de Losse, Cere, Garein, Onesse-Laharie, Morcenx-la-Nouvelle.
- Création d'un habitat groupé pour personnes âgées / Commune de Lesperon
- Projets d'investissements dans les écoles du territoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Projets à horizon 2026 :

- La réhabilitation et l'équipement de l'EHPAD de Pissos / CDC Coeur Haute Lande
- La création d'un nouvel EHPAD à Sabres [SEGUR]/ CDC Coeur Haute Lande
- La création d'une Résidence autonomie à Morcenx-la-Nouvelle / CIAS Pays Morcenais
- La création d'un tiers-lieu en EHPAD / CIAS Coeur Haute Lande
- Des requalifications ou extensions d'écoles / SIVU, Communautés de communes et communes du territoire
- Des créations ou requalifications d'espaces pour l'accueil des tout-petits ou les jeunes (MAM, micro-crèche, crèche, centre de loisirs, espace jeunes...) / Communautés de communes et communes du territoire
- Des créations d'aires de jeux, parcours sportif, city-stade... / Communes du territoire
- Des expérimentations d'habitat inclusif / Communes du territoire

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats Mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.
Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Caisse d'Allocations Familiales, MSA, Communautés de communes et communes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique 2

→ **Renforcer la vitalité des centres-bourgs de la Haute Lande et de l'Armagnac**

Pour faire valoir un projet d'accueil intégré, le territoire doit se préoccuper de son offre résidentielle et économique, sur le plan quantitatif mais aussi et surtout qualitatif. L'enjeu le plus fort porte sur les centres-bourgs, avec nécessité d'améliorer l'existant dans l'offre faite aux habitants et aux acteurs économiques. La volonté est donc de travailler, à travers le Contrat de Relance et de Transition Écologique, sur la nature et la qualité du cadre urbain et de l'habitat, mais aussi sur l'attractivité et la complémentarité du foncier et de l'immobilier économique. Une attention toute particulière sera donnée aux projets émanant des Petites Villes de Demain et aux centralités émargeant au dispositif de revitalisation du Département.

Cette orientation stratégique trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

2.1 – S'engager pour un urbanisme et un habitat durable
2.2 – Développer le tissu économique des centres-bourgs

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique	**Renforcer la vitalité des centres-bourgs de la Haute Lande et de l'Armagnac**
Axe opérationnel	**2.1 – S'engager pour un urbanisme et un habitat durable**

- **Objectif**

L'objectif est ici de promouvoir la vitalité des centres-bourgs par des aménagements urbains de qualité et une offre résidentielle en adéquation avec les besoins de la population. Les résultats attendus pour les années à venir portent à la fois sur la résorption de la vacance et la sobriété énergétique des logements, en lien avec les objectifs développés dans l'orientation stratégique 4 sur la transition écologique et énergétique.

- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :
– l'aménagement urbain en cœur de bourg ;
– l'acquisition et l'aménagement de logements en centres-bourgs ;
– la structuration et l'aménagement de cheminements doux ;
– l'élaboration de documents cadres et plans de référence ;
– l'étude d'opportunité et la mise en œuvre d'une OPAH ;
– l'expérimentation d'actions en direction de la vacance résidentielle.

- **Les actions concrètes et opérationnelles**

Projets identifiés 2021 et 2022 :
- L'aménagement urbain / Bélis
- L''étude préalable et l'animation d'une OPAH / CC Landes d'Armagnac

Projets à horizon 2026 :
- L'aménagement de voiries pour sécuriser et apaiser les traversées de bourgs avec cheminements doux / Communes du territoire

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat , Région Nouvelle-Aquitaine, UR SCOP, Département des Landes, SYDEC, ADACL, CAUE, Chambres consulaires, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique	Renforcer la vitalité des centres-bourgs de la Haute Lande et de l'Armagnac
Axe opérationnel	**2.2 – Accompagner et développer le tissu économique des centres-bourgs**

- **Objectif**

L'enjeu pour le territoire Haute Lande Armagnac tient à la modernisation, mais aussi et surtout à la continuité et mutabilité dans le temps du tissu économique de proximité. Il y a, semble-t-il, pour le territoire une obligation de moyens à se donner dans ce domaine, pour éviter des situations de blocage voire de recul de l'activité, notamment commerciale et artisanale en centre-bourg. D'autant que la crise sanitaire et les confinements répétés qui l'accompagnent bouleversent le rapport au territoire et les habitudes de consommation. Les limites de mouvement imposées supposent de trouver dans la proximité, et en l'occurrence « là où j'habite », une offre marchande et/ou de services ; quand hier, il était davantage question de trouver une offre accessible depuis le lieu « où j'étais », bien souvent décorrélé du lieu de vie.

Aussi, la Haute Lande et l'Armagnac entendent, à moyen terme, avoir réhabilité des espaces économiques aujourd'hui à l'état de friches, et favorisé la transmission-reprise d'un certain nombre d'équipements en cœur de villages.

- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :
– la modernisation de structures ou équipements économiques en centre-bourg ;
– la réhabilitation de friches industrielles ou commerciales, de fonciers ou immobiliers économiques localisés en centre-bourg ;
– l'expérimentation d'actions en direction de la vacance commerciale.

- **Les actions concrètes et opérationnelles**

Projets identifiés 2021 et 2022 :
- Réhabilitation friches

Projets à horizon 2026 :
- La poursuite de la réhabilitation des friches en coeur de bourg / Communautés de communes et communes du territoire
- L'investissement pour la création ou le maintien d'un commerce de proximité / Communautés de communes et communes du territoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat , Région Nouvelle-Aquitaine, UR SCOP, Département des Landes, SYDEC, ADACL, CAUE, Chambres consulaires, Communautés de communes et communes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique 3 :

→ Agir sur les leviers d'attractivité du territoire

S'il est important de consolider et préserver la structure héritée et productive du territoire -filière bois-, il est également capital de suivre de près les dynamiques émergentes qui s'affirment aujourd'hui sur la Haute Lande et sur l'Armagnac. En effet, outre le tissu industriel caractérisé par "les usines dans la forêt", des initiatives sont observées sur le numérique, l'économie sociale et solidaire, ou encore l'économie circulaire. Le Contrat de Relance et de Transition Écologique devra permettre d'investir et d'accompagner ces nouvelles initiatives. De manière complémentaire, et toujours pour concourir à l'attractivité du territoire, il importe de promouvoir des actions qui structurent et mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire, vecteur de développement touristique.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers trois axes opérationnels :

3.1 – Accompagner les initiatives de développement économique productif, local et solidaire
3.2 – Poursuivre la structuration touristique autour du patrimoine naturel et culturel
3.3 – Permettre le déploiement des infrastructures et usages numériques

---

Orientation stratégique	Agir sur les leviers d'attractivité du territoire
Axe opérationnel	**3.1 – Accompagner les initiatives de développement économique productif, local et solidaire**

- **Objectif**

L'enjeu pour la Haute Lande Armagnac est de donner les conditions favorables à l'accueil et surtout au maintien de l'activité sur le territoire, et de s'assurer que les acteurs locaux jouent à plein leur rôle dans le développement économique. Pour ce faire, le territoire doit travailler sur ses structures économiques pour atteindre, à moyen terme, une relative attractivité et complémentarité de son foncier et immobilier économiques.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :

– la création ou l'aménagement de pôles thématiques ou immobiliers économiques innovants (légumeries par exemple) ;
– la requalification de fonciers économiques, zones artisanales... ;
– la création ou l'extension d'immobilier d'entreprises dont Atelier-relais ;
– le développement d'espaces de télétravail ;
– l'équipement en outils dématérialisés.

- **Les actions concrètes et opérationnelles**

Projets identifiés 2021 et 2022 :

-

Projets à horizon 2026 :

- La réhabilitation et l'équipement du Buffet de la Gare pour y implanter des activités économiques / CDC du Pays Morcenais
- L'aménagement ou la requalification de ZAE / Communautés de communes du territoire
- L'équipement en outils dématérialisés pour accéder aux services, informations touristiques...etc. / Communautés de communes et communes du territoire

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat , Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Sydec, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique	Agir sur les leviers d'attractivité du territoire
Axe opérationnel	**3.2 – Poursuivre la structuration touristique valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire**

- **Objectif**

Le cadre de vie du territoire passe par sa qualité paysagère et urbanistique, aussi il est important de veiller à la sauvegarde d'un certain nombre de valeurs et de composantes. La Haute Lande et l'Armagnac souhaitent ainsi renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes -en lien avec les objectifs de l'orientation stratégique 4-, mais visent aussi la requalification de sites ou équipements culturels qui participent de fait à l'attractivité touristique du territoire.

- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :
– la requalification de sites ou équipements touristiques ;
– la réhabilitation d'espaces naturels et de continuités écologiques ;
– la structuration et l'aménagement de l'itinérance douce ;
– la modernisation d'hébergements touristiques ;
– l'équipement en outils dématérialisés.

- **Les actions concrètes et opérationnelles**

Projets identifiés 2021 et 2022 :

- La requalification du site de l'étang des Forges / Commune de Brocas
- L'aménagement d'une voie verte Pontenx-les-Forges – Sabres / CDC Coeur Haute Lande
- L'aménagement des accès aux bases canoë de la Haute Lande – / CDC Coeur Haute Lande
- La requalification de la piscine communautaire à Gabarret / CDC Landes d'Armagnac

Projets à horizon 2026 :

- La modernisation des gîtes forestiers communaux de la Haute Lande / Commune de Sore, Pissos, Brocas, Luxey et Sabres
- La modernisation des gîtes du domaine départemental d'Ognoas / Département des Landes
- L'aménagement d'une voie verte Saint-Symphorien-Mont de Marsan / CDC Cœur Haute Lande
- La requalification du circuits des sources / CDC Pays Morcenais
- La création de circuits pédestres / Communautés de communes ou communes du territoire
- L'aménagement d'aires de camping-cars / Communautés de communes ou communes du territoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.

Orientation stratégique	Agir sur les leviers d'attractivité du territoire
Axe opérationnel	**3.3 – Permettre le déploiement des infrastructures et usages numériques**

- **Objectif**

L'objectif est de contraindre au maximum la fracture numérique, et de favoriser l'application de la feuille de route « aménagement numérique » déléguée au SYDEC.

Un premier programme d'amélioration du haut débit et très haut débit a été lancé pour une dizaine d'années. Le déploiement s'organise autour de la fibre optique, du satellitaire, et de l'augmentation du débit au regard des enjeux de chaque composante territoriale.

- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :
– l'aménagement numérique en haut débit et fibre ;
– l'équipement en outils dématérialisés.

- **Les actions concrètes et opérationnelles**

Projets identifiés 2021 et 2022 :

-

Projets à horizon 2026 :

- L'équipement en outils audio et visio-conférences de la salle de l'Alambic / Communauté de communes du Pays de Villeneuve-de-Marsan en Armagnac Landais
- L'équipement numérique des écoles / SIVU, Communautés de communes ou communes du territoire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique 4

→ Consolider la transition écologique et énergétique et l'innovation sur le territoire Haute Lande Armagnac

La transition écologique et énergétique est une dynamique émergente forte sur la Haute Lande Armagnac. Une partie du territoire est reconnue comme TEPos/TEP-CV et pilote un certain nombre d'initiatives en ce sens. Pour autant, cette thématique doit être encore davantage appropriée par l'ensemble des acteurs et habitants du territoire. Les dispositifs régionaux et nationaux, de même que le Contrat de Relance et de Transition Écologique, doivent contribuer à son développement, tant le sujet peut être porteur de croissance économique, de cohésion sociale et d'attractivité.

Outre le CRTE, le ministère de la transition écologique a proposé aux quatre Communautés de communes du territoire de projet un accompagnement renforcé et des financements de l'ADEME à travers un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) sur 4 années. Pour le territoire de projet Haute Lande Armagnac, cette proposition représente une opportunité de susciter un effet d'entraînement collectif vers la transition énergétique et écologique (coopérations, transférabilité, essaimage, changement d'échelle de certaines opérations...etc) et d'en accélérer les effets sur le territoire.

Cet objectif transversal aux trois précédents trouve une traduction concrète à travers trois axes opérationnels :

4.1 – Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, piliers de l'adaptation au changement climatique
4.2 – Rechercher la sobriété énergétique et viser le tout renouvelable
4.3 – Investir le champ de l'économie circulaire

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Orientation stratégique	Consolider la transition écologique et énergétique et l'innovation sur le territoire Haute Lande Armagnac
Axe opérationnel	**4.1 – Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, piliers de l'adaptation au changement climatique**

- **Objectif**

La question de l'aménagement et de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire (modération de l'artificialisation, développement du photovoltaïque ou de l'agrivoltaïsme, évolution des formes urbaines...etc.) apparaît comme majeur. Au-delà des documents de planification et d'urbanisme qui donne un cadre quantitatif, et dans la perspective d'une appropriation des objectifs du SRADDET et du « zéro artificialisation nette », le territoire engage un travail collectif à même de partager une doctrine, sinon une vision, sur ces enjeux complexes.

Les collectivités du territoire pourront s'appuyer sur le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, pour penser des projets de préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers et/ou d'expérimentation de gestion plus durable. Le Département des Landes sera également un partenaire à mobiliser, fort de sa compétence sur les Espaces Naturels Sensibles.

- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :
– la gestion de l'eau
– l'expérimentation en milieu naturel
– la dés-imperméabilisation des sols, la renaturation d'espaces artificialisés
– la restauration de zones humides, espaces boisés, trames vertes boisées

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :

Projets identifiés 2021 et 2022 :

-

Projets à horizon 2026 :

-

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, SYDEC, Syndicats d'Elimination des déchets, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.

Orientation stratégique	Consolider la transition écologique et énergétique et l'innovation sur le territoire Haute Lande Armagnac
Axe opérationnel	**4.2 – Rechercher la sobriété énergétique et viser le tout renouvelable**

- **Objectif**

La Haute Lande Armagnac, en s'engageant dans un Contrat d'Objectifs Territorial, marque d'emblée une ambition d'exemplarité à la fois à l'échelle régionale mais aussi nationale. De fait, les collectivités vont s'engager dans le référentiel Cit'ergie, et viser des objectifs de réduction de leurs besoins d'énergie, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et une couverture par les énergies renouvelables locales. Outre l'intensification de la rénovation thermique, le territoire, à horizon 2026, entend s'emparer et mettre en œuvre des actions concrètes sur l'énergie renouvelable.

- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :
– la réduction des consommations d'énergies via notamment des audits et des investissements de rénovation thermique des bâtiments publics (dont logements communaux) ;
– la production d'énergies renouvelables (hydrogène, géothermie, biomasse, PV...etc) et de dispositifs de stockage ;
– la gestion des consommations énergétiques publiques (ex : éclairage public)
– la formation des artisans pour reconnaissance RGE.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :

Projets identifiés 2021 et 2022 :

- L'animation de la plate-forme locale de rénovation énergétique / Entente PRECORENO
- Une étude méthanisation / CDC Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac Landais
- Projets de rénovation énergétique éligibles DSIL / Communautés de communes, Communes

Projets à horizon 2026 :

- L'animation de la plate-forme locale de rénovation énergétique / Entente PRECORENO
- Le développement des ENR sur les bâtiments publics / Collectivités du Pôle Haute Lande
- La rénovation thermique des bâtiments communaux / Communes du Pôle Haute Lande
- Le changement de l'ensemble des luminaires publics (consommateur et vecteur de pollution lumineuse) / SYDEC
- L'étude préalable et la mise en oeuvre d'une OPAH / Pôle Haute Lande
- La formation des entreprises pour reconnaissance RGE / A déterminer

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, SYDEC, Syndicats d'Elimination des déchets, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.

Orientation stratégique	Consolider la transition écologique et énergétique et l'innovation sur le territoire Haute Lande Armagnac
Axe opérationnel	**4.3 – Investir le champ de l'économie circulaire**

- **Objectif**

De manière tout aussi pragmatique et non moins complémentaire, le territoire se fixe comme objectif de faire progresser l'économie circulaire. Ce concept, dont l'objet est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables, recoupe de fait la réalité de la transition énergétique. Si la consommation collaborative et responsable qu'incarnent les circuits courts, est certainement une piste de travail à engager pour la Haute Lande, le sujet et l'enjeu à moyen terme est certainement celui de la gestion des déchets.

Le cadre du référentiel « Économie circulaire » imposé par le COT devrait aider les collectivités à développer des actions concrètes et efficientes sur ce volet.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- **Typologie d'actions**

Investissements matériels et immatériels portant sur :
– l'aménagement et/ou la mise aux normes des déchetteries ;
– la sensibilisation et l'équipement en tri sélectif ;
– le développement d'une filière de valorisation de la biomasse ;
– l'amplification du recours aux circuits courts.

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :

Projets identifiés 2021 et 2022 :

- Déchetterie communautaire Moustey/ CDC Coeur Haute Lande

Projets à horizon 2026 :

- La mise en oeuvre d'une filière de traitement et de valorisation de la biomasse / A déterminer (société de projets)
- L'équipement pour le tri sélectif / Collectivités du Pôle Haute Lande
- L'aménagement d'un espace dédié aux circuits courts (distribution, conservation, transformation) / A déterminer (CUMA)

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Syndicats mixtes, Communautés de communes, Communes, Etablissements publics, SYDEC.

Partenaires : Pôle Haute Lande, Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, SYDEC, Syndicats d'Elimination des déchets, PNR Landes de Gascogne, Communautés de communes et communes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE
DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Territorial
Adour Chalosse Tursan

Annexe V

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PETR Adour Chalosse Tursan

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Territorial Adour Chalosse Tursan

Contrat de relance et de transition écologique pour le territoire du Pôle Adour Chalosse Tursan

Etabli entre :

L'Etat, représenté par la préfète des Landes, Mme Cécile Bigot-Dekeyzer, et le préfet du Gers, M. Xavier BRUNETIERE

Et

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Adour Chalosse Tursan, représenté par son Président M. Laurent CIVEL

Le Département des Landes, représenté par son Président M. Xavier FORTINON

La Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, représentée par son Président M. Philippe BRETHES

La Communauté de Communes Chalosse Tursan, représentée par sa Présidente Mme Pascale REQUENNA

La Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys, représentée par sa Présidente Mme Christine FOURNADET

La Communauté de Communes du Pays Grenadois, représentée par son Président M. Jean-Luc LAFENETRE

La Communauté de Communes du Pays Tarusate, représentée par son Président M. Laurent CIVEL

La Communauté de Communes Terres de Chalosse, représentée par son Président M. Didier GAUGEACQ

Le SYDEC, représenté par son Président M. Jean-Louis PEDEUBOY

Ci-après dénommés les porteurs du contrat.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Territorial Adour Chalosse Tursan

Préambule

Afin d'accélérer la relance et accompagner les transitions (notamment écologiques, numériques, et économiques), le Gouvernement propose aux collectivités un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique). Celui-ci, signé pour 6 ans, intègre les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités, renforcés par les crédits du plan de relance lors des 2 premières années.

La transition écologique et la cohésion territoriale en constituent la « colonne vertébrale », avec une attention particulière qui sera portée sur la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des nouvelles pratiques agricoles, les circuits courts, les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables.

Bien que ce nouveau Contrat puisse s'envisager à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI, le choix a été fait de poursuivre et renforcer les partenariats entre les 6 EPCI du périmètre ACT et d'assurer ainsi la cohérence avec les autres dispositifs, notamment le SCoT Adour Chalosse Tursan, mais également l'actuel Programme Leader et nombre d'actions collectives menées sur le territoire : Projet Alimentaire Territorial, Rénovation Energétique des bâtiments publics, Plateforme de Rénovation Energétique (parc privé).

Ainsi s'inscrit-il également en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle des départements et des régions. Il fait suite au précédent Contrat de Ruralité signé entre le PETR ACT et l'Etat, contrat ayant permis de soutenir de nombreux projets répondants aux enjeux du territoire.

En effet, ce sont, d'un point de vue quantitatif, 74 projets qui ont pu être soutenus pour un montant total de 8 281 372 , répartis de la façon suivante :

- 6 266 471 € de DETR
- 1 228 204 € de DSIL Contrat de Ruralité
- 584 052 € de DSIL Grandes Thématiques
- 202 645 € de financements autres (FNADT, CNC, TDIL, ...)
-

En regard des 6 axes de la stratégie retenue, la répartition a été la suivante :

- 29 projets soutenus au titre de l'Axe 1 « Accès aux services et aux soins » (espaces numériques, écoles, accessibilité aux équipements, ...)
- 18 projets soutenus au titre de l'Axe 5 « Transition écologique et énergétique » (éclairage, Production de chaleur, rénovation thermique)
- 15 projets soutenus au titre de l'Axe 2 « Revitalisation des centres-bourg (aménagement de centre bourg, locaux commerciaux, halles, ...)
- 15 projets soutenus au titre de l'Axe 6 « « Cohésion Sociale » (habitat regroupé, pôle enfance- petite enfance, ...)
- 6 projets soutenus au titre de l'Axe 3 « Attractivité Territoriale » (café associatif, camping, abattoir, ...)
- 1 projet soutenu au titre de l'Axe 4 « Mobilité et accessibilité au territoire » (véhicule TAD)

Le Contrat de Ruralité a ainsi permis de mobiliser des fonds sur des thématiques devenues prégnantes pour le territoire (les services, le volet énergétique des bâtiments publics et le renforcement du maillage des centres-bourgs facteur d'attractivité pour un vaste territoire, sans oublier les équipements en faveur de deux publics cibles que sont les personnes âgées et l'enfance/petite-enfance). Les financements d'Etat ont pleinement joué leur rôle levier aussi bien en terme de financement, d'équilibre territorial, que d'accompagnement (construction de la stratégie/besoins, recensement, soutien aux projets dans le cadre du comité de suivi), renforçant ainsi l'ingénierie territoriale à travers un dispositif contractuel associant Etat et Territoire de projet.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Un vaste territoire rural en mutation

Constitué au début des années 2000, d'abord sous forme associative, puis de GIP, le territoire Adour Chalosse Tursan a reconnu très tôt ses spécificités de territoire rural et manifesté sa volonté de préserver son identité en créant des partenariats étroits entre les EPCI qui le composent. Deux Contrats de Pays se sont succédés (2004-2007 et 2009-2013), ainsi que deux Programmes Leader (2009-2014, 2015-2020), et enfin le Contrat Territorial Unique signé avec la Région Aquitaine (CTU 2015-2017) et le Contrat de Cohésion et de Dynamisation (2020-2022) signé avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine à une échelle élargie avec l'Agglomération du Marsan, prouvant par là sa capacité à coopérer avec les territoires limitrophes. L'ensemble de ces dispositifs contractuels reposent toujours sur un projet de territoire commun et soutiennent des opérations structurantes au-delà des échelles purement communales.

L'économie du Territoire ACT était longtemps à prédominante productive, à la fois agricole (plus de 50% de la SAU départementale) et industrielle (Bois, Industries Agro-alimentaires et ameublement). Désormais la base résidentielle constitue l'essentiel de son économie locale. Pouvant compter sur la proximité des agglomérations pour soutenir une croissance démographique d'origine migratoire, le Pôle ACT a exploité les différents dispositifs à sa disposition (Contrats de Pays, Leader, Opération Collective de Modernisation) pour commencer à répondre aux nouveaux besoins des populations : modernisation des commerces, renforcement des services à la petite enfance/enfance, parcours résidentiels, émergence de nouvelles dynamiques en faveur de la transition énergétique et écologique (Plan de Développement de Massif, dispositif bois énergie). Une animation économique à l'échelle du Pôle a également été mise en place, faisant bénéficier l'ensemble du territoire d'une ingénierie spécifique susceptible de piloter et coordonner des actions collectives intercommunautaire (Appel à projet FISAC, structuration d'une filière d'approvisionnement locale de la restauration collective…).

Enfin, le nouvel exécutif en place depuis septembre 2020 a permis de donner au PETR de **nouvelles orientations de travail prioritaires** autour notamment de deux thématiques :

- le **prolongement du travail entamé depuis 2015 autour des circuits-courts alimentaires**.
  Après un 1er travail sur la question de l'approvisionnement local de la Restauration collective qui a permis de faire le lien entre producteurs locaux et Etablissements Publics de restauration collective et d'initier des rapprochements fructueux, le PETR a décidé de déployer désormais un panel d'actions touchant différent volets de l'agriculture locale (foncier agricole, transmission/reprise des exploitations, Espaces Tests Agricole, gaspillage alimentaire, ...) et lui permettant désormais de bénéficier du Label **Projet Alimentaire Territorial** (PAT) conféré par la DRAAF Nouvelle Aquitaine en 2021.
- l'engagement dans une **démarche collective** ambitieuse **autour de la Rénovation Thermique des Bâtiments Publics et le développement des Energies Renouvelables** à l'échelle de l'intégralité des collectivités adhérentes au PETR (6 EPCI, 150 communes). Ce travail démarré au Printemps 2021 est formalisé par une Convention partenariale avec le Syndicat d'Equipement des Communes des Landes (SYDEC). Plusieurs phases de mise en œuvre sont prévue : identification des bâtiments publics/niveau de consommation énergétique, analyse/propositions de d'accompagnement pour réduire la consommation énergétique, recherche des financements/mise en œuvre des solutions (éco-gestes, isolation thermique, production de chauffage par des énergies renouvelables). A ce jour, près de 70% des Collectivités ont déjà répondu au questionnaire du SYDEC et de nombreuses actions sont attendues dès les prochains mois en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments, soutenues par nos partenaires (Etat/Ademe, Région, Département).

Par ailleurs, et afin de compléter le dispositif précédent, les EPCI adhérents au PETR ont décidé de s'engager en commun sur la mise en place d'une **Plateforme de Rénovation Energétique** en faveur du parc privé, répondant ainsi aux besoins important des propriétaires du territoire. Une convention devrait être signée par l'ensemble des EPCI avec SOLIHA Landes qui porterait cette plateforme pour le compte des collectivités.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Enfin, il est important de rappeler que les EPCI adhérents au PETR avaient confirmé leur volonté de renforcer leurs collaborations en s'engageant, dans le cadre d'un Syndicat Mixte créé en 2014, dans l'élaboration d'un **SCoT.** Celui-ci, désormais opposable depuis février 2020, fait l'objet d'un travail fin de définition des indicateurs de suivi en articulation étroite avec les besoins des PLUI portés par les EPCI. Un des enjeux principaux est d'assurer la cohérence entre une attractivité forte souhaitée par les élus (1 % par an d'évolution démographique) et un effort pour contenir la consommation foncière et protéger les espaces NAF de l'artificialisation.

Le choix d'une candidature commune à un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) se situe dans le prolongement du précédent Contrat de Ruralité signé en 2017 dont les principaux enjeux se retrouvent aujourd'hui renforcés par un volet transition écologique et énergétique mais également en lien avec le traitement nécessaire des impacts de la crise sanitaire que nous traversons actuellement. Celle-ci a renforcé la prise de conscience des enjeux de la Transition écologique et énergétique. De fait, le recensement des projets réalisé par le PETR, afin de nourrir la réflexion sur la stratégie, a permis d'identifier la transition écologique et énergétique comme un enjeu majeur pour le territoire et on constate que les principaux projets portent sur cette thématique.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Territorial Adour Chalosse Tursan

Contrat de relance et de transition écologique Adour Chalosse Tursan

Table des matières

I. Présentation générale du Territoire 8

A. Le territoire du contrat 8
B. Les enjeux du territoire 15

II. Objectifs et plan d'actions opérationnel 33

AXE 1 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE 35
Thématique 1 : Sobriété et efficacité énergétique 36
Thématique 2 : Développement des Energies Renouvelables 42
Thématique 3 : Préservation et gestion durable des espaces naturels et forestiers 46
Thématique 4 : Mobilités locales et accessibilité au territoire dont numérique 48

AXE 2 : COHESION TERRITORIALE 52
Thématique 5 : Accès aux services publics et marchands et aux soins 54
Thématique 6 : Revitalisation des bourgs centres 55
Thématique 7 : Attractivité du territoire 59
Thématique 8 : Cohésion sociale 65

III. Modalités de pilotage et partenaires du Contrat 68

A. La gouvernance 68
B. L'ingénierie mobilisée 69
C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile 69

IV. Le suivi, la sélection et l'évaluation 69

V. La durée du Contrat 70

VI. Modification du Contrat 71

VII. Annexes 73

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des projets
Annexe 2 : Accord départemental de partenariat sur les CRTE

PRÉFÈTE
DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Pôle Territorial
Adour Chalosse Tursan

PETR Adour Chalosse Tursan

I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

A. Le territoire du contrat

Le Pôle Adour Chalosse Tursan (Pôle ACT) se situe au sein de la Région Nouvelle Aquitaine. Il regroupe **150 communes** (**10** sont situées dans le département du Gers) et, depuis le 1er janvier 2017, **6 Communautés de Communes** dont une à cheval sur les deux régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie (CC d'Aire sur l'Adour).

Territoire rural vaste (2 153 km^2), il occupe, en superficie, presque le **quart du département des Landes, avec plus de 50 % de la SAU départementale** et plus de la moitié des exploitations agricoles du département.

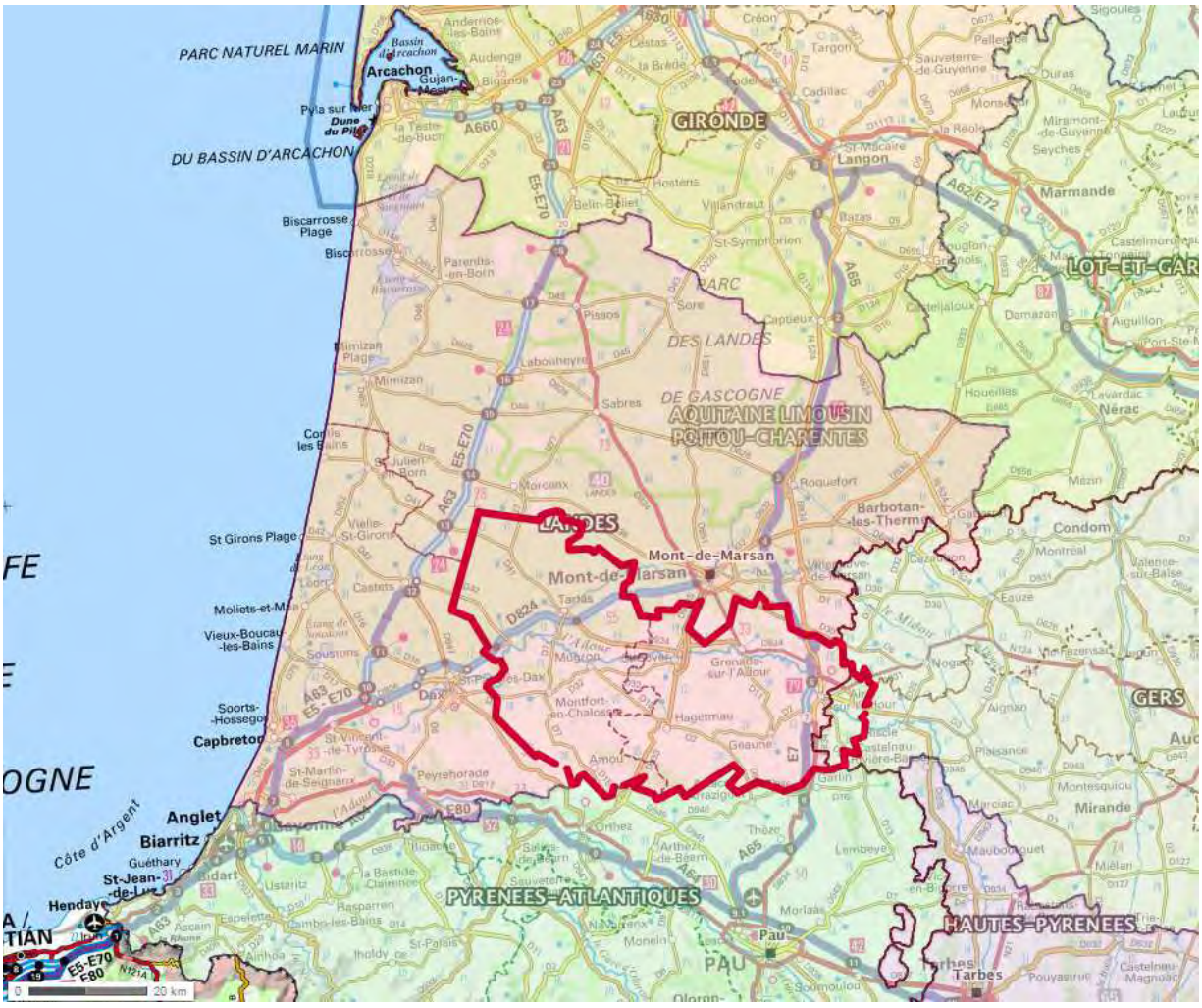

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Eléments de cadrage : un vaste territoire au fonctionnement polycentrique

Les données de contexte, statistiques ainsi que les enjeux sont issus des documents élaborés récemment sur le territoire : le dossier de candidature au Contrat de Cohésion et de Dynamisation signé avec la Région (2020) ainsi que la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale opposable aux tiers depuis février 2020.

Fiche d'identité du PETR Adour Chalosse Tursan	
6 Communautés de Communes	- Aire sur l'Adour (22 communes) - Chalosse Tursan (50 communes) - Coteaux et Vallées des Luys (16 communes) - Pays Grenadois (11 communes) - Pays Tarusate (18 communes) - Terres de Chalosse (34 communes)
Population	89 978 (année 2020 et sans double compte) 89 649 (année 2017 et sans double compte) 89 006 (année 2013 et sans double compte)
Superficie	215 300 ha
Densité (en habitant au km2)	42 hab/km2
Forêt	38 %
Agriculture	54 %
Espace artificialisé (2015)	14 908 ha du territoire *(hors communes gersoises)* soit 7 %

Le Pôle ACT présente les caractéristiques d'un territoire rural, ayant un fonctionnement spécifique du fait de l'organisation de l'espace, qui traduit la manière dont la population habite le territoire et dont elle accède aux emplois et aux services.

4 caractéristiques décrivent ce fonctionnement et l'organisation spatiale du territoire : le cadre physique, le maillage urbain, les pôles d'emplois, l'évolution démographique.

Sa première caractéristique, physique, tient à l'espace. Par sa **vaste superficie et ses configurations géographiques** (hydrologie, pédologie, etc.), le Pays dispose de **ressources territoriales importantes** : un cadre de vie agréable, des paysages plaisants, des ressources naturelles (eau, forêt, notamment), un massif forestier (qui a fait la richesse industrielle historique du territoire) ainsi que des terres agricoles productives (permettant une agriculture de type intensif et une agriculture plus diversifiée qui maintient encore une tradition de polyculture-élevage).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Seconde caractéristique, le territoire est maillé par un ensemble de petites villes, de bourgs et de villages qui en font un territoire uniformément habité (à l'exception du massif forestier très peu peuplé). Le Pôle ACT ne forme pas un territoire polarisé par une ville-centre, mais un territoire animé aux différentes échelles par : 4 pôles structurants qui disposent de nombreux équipements et emplois ; de nombreux bourgs relais qui apportent des services de proximité ; de plus nombreux villages qui sont des lieux d'habitat et de liens sociaux.

Ce fonctionnement du territoire peut être schématisé par la définition de deux types de polarités au sein du territoire que constituent les villes qui attirent les habitants pour l'accès aux emplois et aux services/équipements :

- **4 pôles de centralité** : Aire-sur l'Adour, premier pôle d'emplois interne au Pôle ACT et qui est la seule ville du PETR à regrouper des services de la gamme supérieure ; Saint-Sever, Hagetmau et Tartas qui disposent d'au moins **1 700 emplois sur la commune centre** et au moins **150 équipements de la gamme intermédiaire**
- **10 pôles d'équilibre** : Grenade-sur l'Adour, Montfort en Chalosse, Mugron, Pontonx-sur-l'Adour, Rion, Amou, Pomarez et Samadet. Tous ces bourgs disposent d'au moins **50 équipements** des gammes intermédiaires et de proximité et d'au moins **300 emplois**, auxquels s'ajoutent également les communes de Hinx et de Geaune qui jouent un rôle structurant dans leur environnement proche.

Cependant, une **dépendance** existe à l'égard des **pôles urbains extérieurs pour l'accès aux équipements et services de types « supérieurs »,** les agglomérations avoisinantes bénéficiant par ailleurs d'une diversité de l'offre commerciale expliquant leur influence, notamment pour les secteurs du territoire qui leurs sont le plus proches.

A cet égard, le PETR ACT s'est engagé depuis 2020 dans un partenariat avec l'Agglomération du Marsan dans le cadre d'un Contrat de Dynamisation et de Cohésion signé avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Ce dispositif contractuel, complémentaire à celui signé avec l'Etat, permet d'envisager une approche commune ou complémentaire sur certaines thématiques et de préparer le terrain à de futures actions de coopération, notamment sur les questions de santé, de mobilité/déplacements, de l'enseignement ou du tourisme.

Troisième caractéristique, essentielle, le Pôle ACT dispose de 4 bassins d'emplois importants : Aire-sur-l'Adour, le Pays Tarusate, Hagetmau et Saint-Sever. Le polycentrisme lié aux équipements se retrouve donc confirmé par les pôles d'emplois. Le territoire dispose ainsi de ses propres ressources : **49,3 % des actifs habitent et travaillent dans le périmètre du SCoT,** tandis que **35,1 % sortent du territoire** pour aller travailler et **15,6 % viennent de l'extérieur** pour travailler sur le Pays ACT. (*chiffre ADACL/INSEE 2017-carto page suivante sur l'évolution 2007-2017).*

Enfin, le territoire subit une chute progressive de l'emploi depuis 2007 (*Chiffres ADACL/INSEE 2017*)

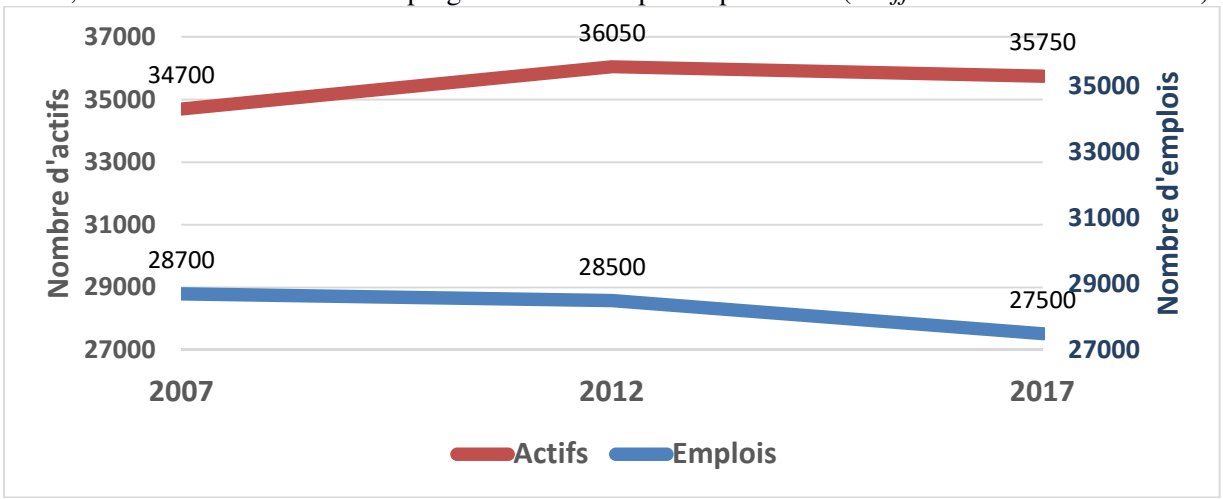

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

La part des emplois (*chiffres INSEE/RP 2018*) prise par le **secteur résidentiel est largement prépondérant 70.90 %** en regard de celle du secteur productif (29.10 %), mettant ainsi en exergue un territoire dont la vocation à largement évolué ces dernières années

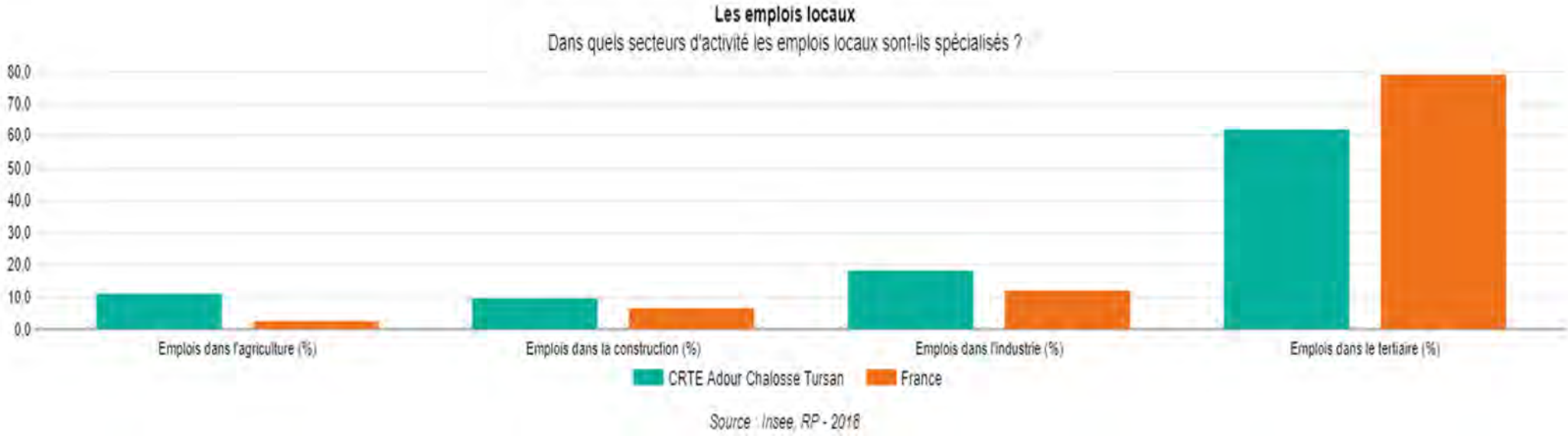

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Par ailleurs, les flux domicile/travail montrent que **davantage d'actifs sortent du Pôle ACT pour travailler dans les bassins d'emplois de Dax et de Mont-de-Marsan** ou dans une moindre mesure, vers le bassin d'emplois Lacq-Orthez ou vers l'agglomération paloise, **que d'actifs qui entrent pour travailler** dans les pôles d'emplois du territoire. Le Pôle ACT dépend en grande partie des bassins d'emplois extérieurs : **15 700 actifs sortants du territoire contre 7 000 actifs entrants** et **pour 22050 actifs qui vivent et travaillent sur ACT** (*Chiffres ADACL/évaluation SCoT 2021*).

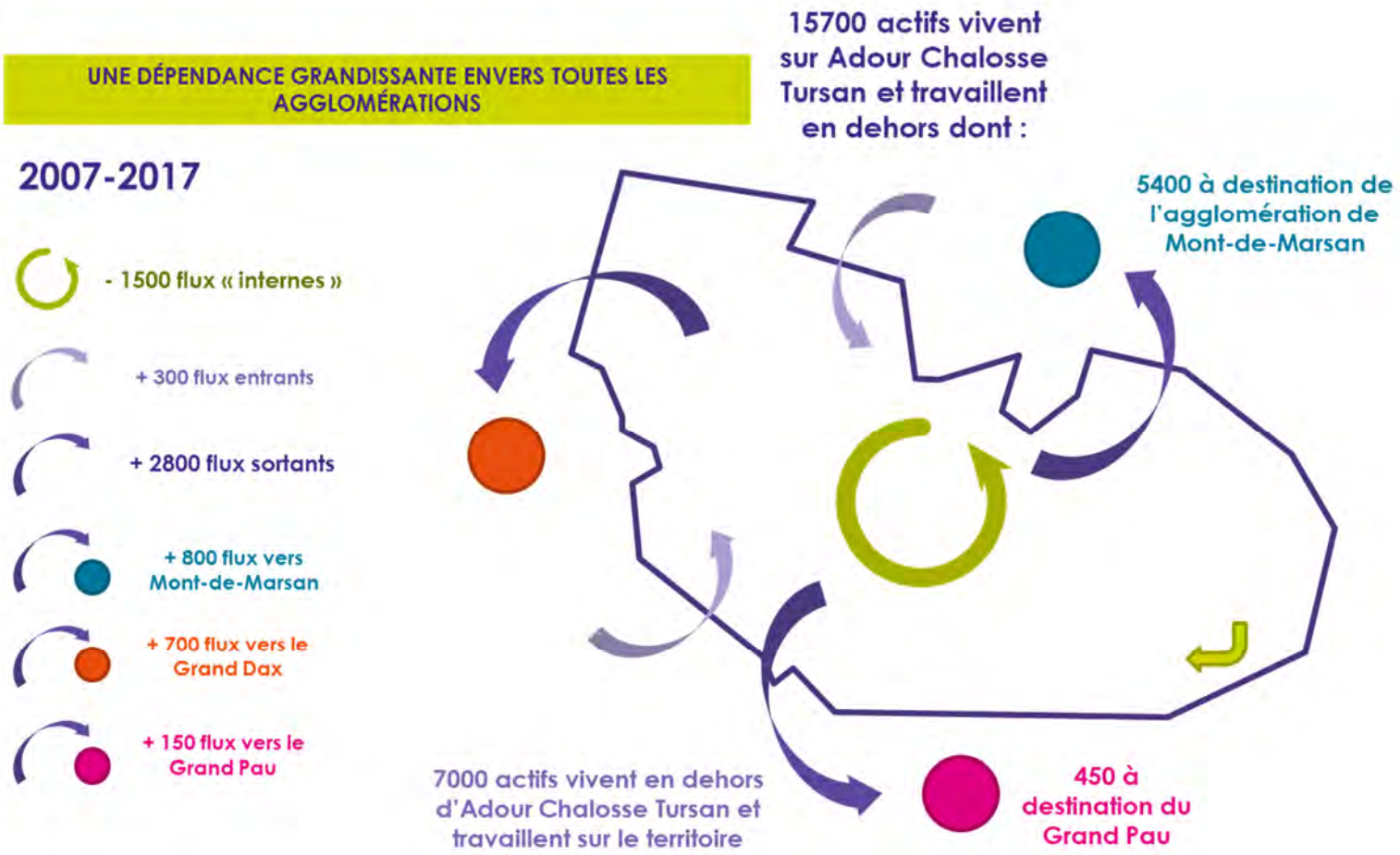

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Quatrième caractéristique : une évolution démographique positive, mais inégalement répartie

Le Pays ACT regroupait **89 006 habitants en 2013 et désormais 89 978 habitants en 2021.**

Il connaît un regain de croissance de sa population depuis les années 2000, de l'ordre de 1 % par an. Cette évolution est totalement due à l'attractivité du territoire et aux nouveaux arrivants. Le solde naturel, encore négatif, progresse avec l'installation de jeunes ménages sur le territoire : l'évolution des naissances par rapport aux décès est presque à l'équilibre en 2012. (*Chiffres SCoT ACT*).

Cependant, si on ne prend que la dernière période 2013-2018 (Chiffres INSEE RP 2013-2018), **l'attractivité du territoire pour de nouveaux arrivants tend à s'atténuer fortement :**

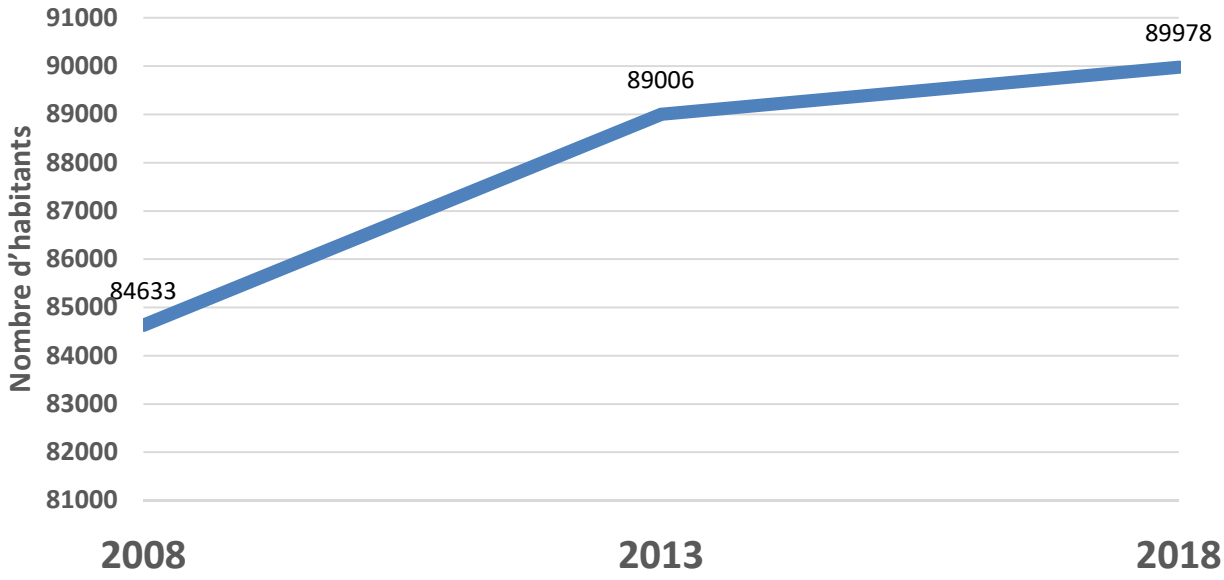

Cette nouvelle dynamique, bien que moins favorable et également contrastée selon les EPCI constituant le territoire ACT :

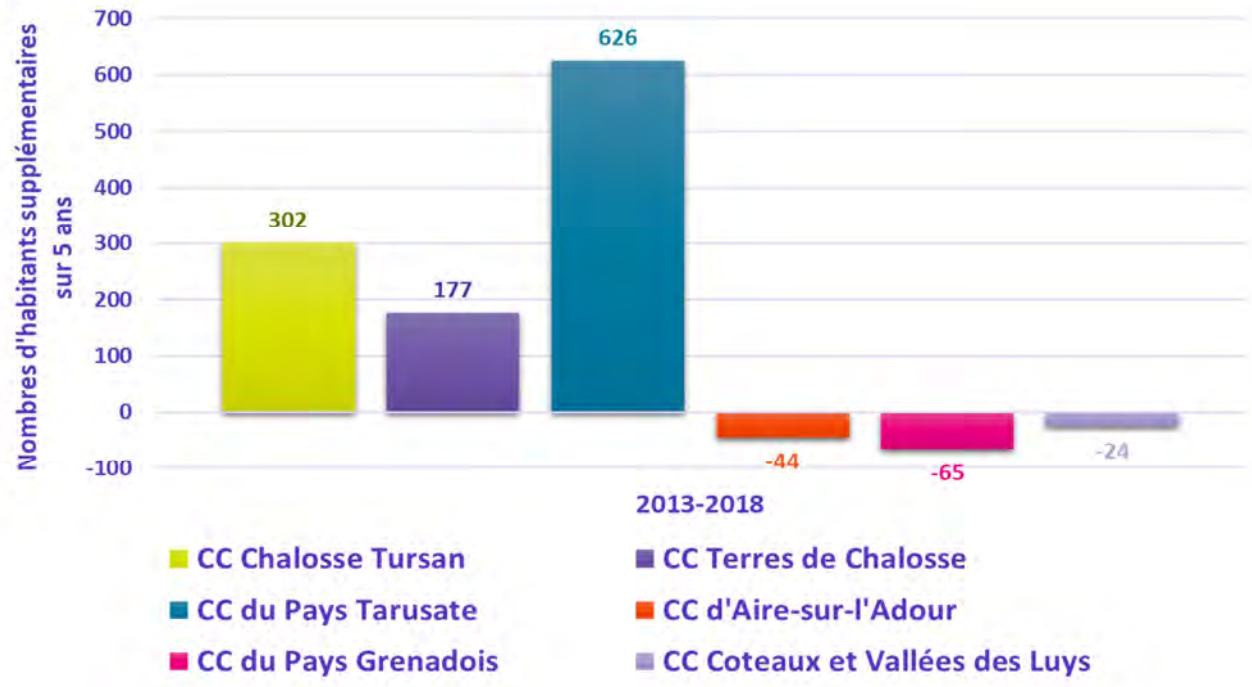

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Enfin, la **répartition des nouvelles populations** quant à elle est inégale et **fortement corrélée à la proximité des agglomérations limitrophes** au territoire : évolution démographique plus importante aux franges à proximité de Dax, Mont de Marsan et du Bassin de Lacq (Orthez) au sud.

On constate également que **les Pôles de centralité**, et dans une moindre mesure les pôles d'équilibre, **constituent une part de plus en plus importante dans l'accueil** des nouvelles populations.

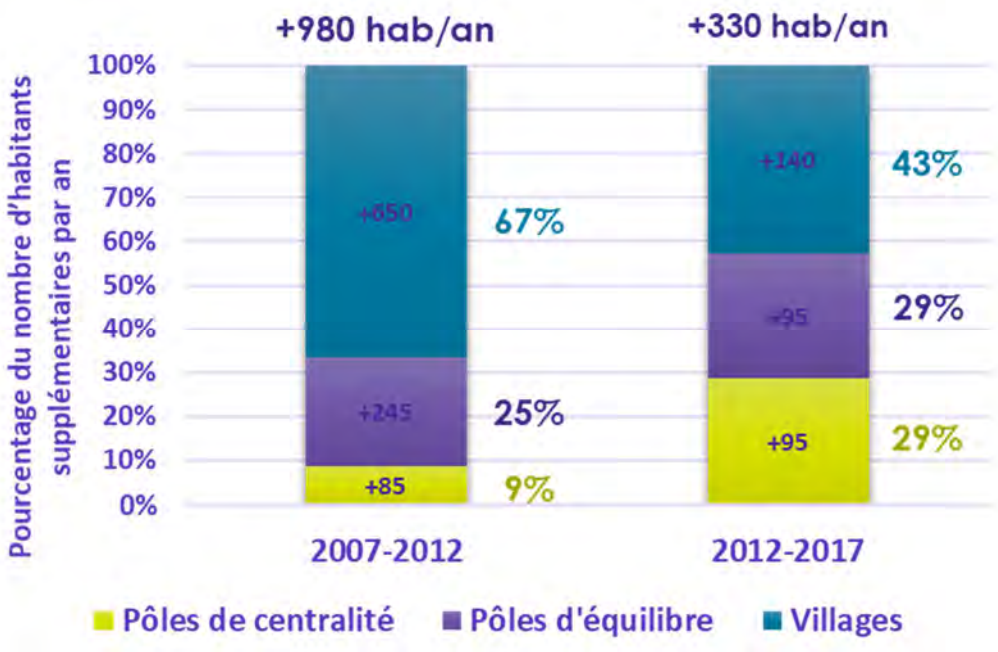

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Quant à la répartition de la population par tranches d'âges montre un **taux de 32.40% des plus de 60 ans** ; ce qui met en exergue les enjeux en termes de services, de soins et de logements adaptés à l'égard de cette partie de la population.

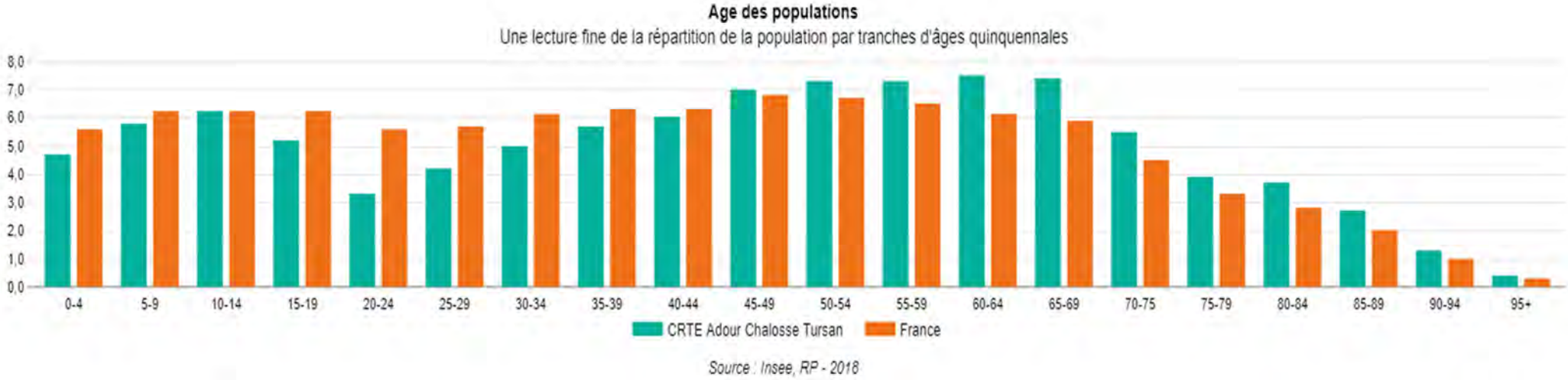

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

B. Les enjeux du territoire

Le tableau AFOM présente les principaux atouts, faiblesses, opportunité et menaces du territoire, en mettant l'accent sur six thématiques.

ATOUTS	FAIBLESSES
Une **armature urbaine de bourgs-centres** qui couvre le territoire, favorisant un accès de proximité aux services et au logement (**avec une part de l'accueil qui se renforce fortement).** Une **proximité des agglomérations facteur d'attractivité** (résidentielle) pour le territoire et favorisant le maintien des services et équipements Une **identité rurale** proche des traditions **et de nombreux équipements** en lien direct avec la culture et le patrimoine local Un **territoire fortement agricole** (production et industrie agroalimentaires) avec des produits identitaires de qualité Une **couverture forestière** non négligeable (38 % de la superficie) Un **potentiel d'offres agri-touristiques** Un **environnement préservé** (peu de pollutions) Un **engagement dans la transition écologique et énergétique qui se confirme** (circuits courts alimentaires, rénovation thermiques des bâtiments publics et privés, énergie renouvelables/photovoltaïque, chaleur-bois, géothermie, SCoT/maîtrise du foncier...)	Un **vieillissement de la population** (30,4 % de plus de 60 ans) Un **tassement de l'évolution démographique d'origine migratoire** ces 6 dernières années. Un **mitage urbain et une offre en logements inadaptée** aux attentes des populations Des **transports collectifs peu développés** et une utilisation de la voiture prédominante Des déplacements pendulaires (notamment vers les agglomérations) qui s'accroissent. Une **évasion commerciale** au profit des agglomérations. Aucun pôle de centralité majeur Un **déficit de certains services** sur certains secteurs (structures de garde petite enfance notamment) Une forêt en **sud Adour peu exploitée** Une **forte baisse des activités de production** locales (agricoles et industrielles) et des emplois Un **niveau de qualification faible** Des **conflits d'usage sur la ressource en eau**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

OPPORTUNITES	MENACES
Des **stratégies de planification en cours** : SCoT, PLUI favorables à la dynamisation des petits pôles ruraux afin de limiter les déséquilibres Une **meilleure connexion aux agglomérations** limitrophes (coopération émergente avec Marsan Agglomération) Eligibilités de 8 Pôles au dispositif **Petites Villes De Demain (revitalisation des bourgs)** Le développement des **modes alternatifs de** déplacements (TAD, aires de covoiturage, ...) Le **schéma départemental de déploiement du numérique** en cours de mise en œuvre L'émergence de **nouveaux besoins en lien avec l'accueil des nouvelles populations** La PAC incitant à une **agriculture « plus verte »** Un projet très structurant pour la filière agroalimentaire : **AgroLandes** Une **hausse de l'économie résidentielle** en lien avec l'attractivité démographique Des **sites naturels remarquables** à valoriser Un **potentiel** en matière de développement des **énergies renouvelables**	Un **vieillissement** démographique qui risque de s'accentuer Une **perte du caractère identitaire** (habitat, paysage) Un **accroissement des déplacements** pendulaires et du coût des énergies fossiles Un « **décrochage » des petits pôles urbains** en regard des agglomérations limitrophes (commerces et services) Une **concurrence « subie » en regard des pôles d'emploi limitrophe**s (agglomérations) Le **départ de nouvelles entreprise**s industrielles Une **démographie médicale fragile** sur certains secteurs Un **contexte local qui tend à fragiliser l'économie Agricole** (prix du foncier, difficulté de reprise, zones vulnérables, crises aviaires …)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

B.1 L'accès aux services et aux soins

ATOUTS	FAIBLESSES
Une forte attractivité résidentielle depuis les années 2000 : facteur de maintien et développement des équipements et services **Un maillage de pôles** facilitant l'accès aux services et favorisant l'attractivité démographique **La proximité des agglomérations** facilitant l'accès aux services/équipements « supérieurs » **Globalement un bon niveau d'équipements** pour le sport, les loisirs, la culture, l'enfance et les personnes âgées (EHPAD) ; Des initiatives réussies autour des domiciles regroupés (personnes âgées) à conforter	**Un tassement de la dynamique démographique depuis 2013** **Déficit de structures de garde** pour la petite enfance (0-3 ans) sur certains secteurs **Absence de structures d'accueil familiale sur certains secteurs** (un système reposant souvent sur les Assistantes Maternelles) Un **déficit de professionnels de santé** qui reste préoccupant sur certains secteurs **Peu d'alternatives aux établissements spécialisés et au maintien à domicile** (personnes âgées) Difficultés **liées aux urgences** sur le secteur de Aire-sur-l'Adour Politique **d'aménagement commercial des périphéries** qui se poursuit fragilisant les centre-villes
OPPORTUNITES	**MENACES**
Développement de nouveaux besoins en lien avec l'attractivité démographique **Organisation du secteur santé** qui se poursuit (Terres de Chalosse, Pays Tarusate) Mise en œuvre du **Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN)** **Des approches « transversales » en faveur de la revitalisation des pôles** (Plans de référence, PVD)	**Démographie médicale fragile** sur certains secteurs **Vieillissement** démographique **Proximité des agglomérations** menaçant la pérennité des commerces/services de proximité Des **centres-villes qui se vident de leurs commerces**

Contexte

Le territoire Adour Chalosse Tursan est caractérisé par un maillage de 14 pôles de services répartis sur l'ensemble de son périmètre selon la typologie suivante (*Chiffres SCoT*):

- **4 pôles de centralité** (Aire-sur-l'Adour, Hagetmau, Saint-Sever, Tartas) : ils disposent d'au moins 1 700 emplois sur la commune-centre et au moins 150 équipements de la gamme intermédiaire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- **10 pôles d'équilibre** (cf supra) disposant d'au moins 50 équipements de gamme intermédiaire et de proximité et d'au moins 300 emplois, auxquels s'ajoutent les communes de Hinx et Geaune qui, bien que ne répondant pas au sens strict aux critères de cette catégorie, n'en jouent pas moins un rôle structurant sur leur environnement.

Ces polarités permettent un accès de proximité aux services d'usage courant (*Chiffres SCoT*) **: plus de la moitié** de la population est **à moins de 5 minutes** de l'un de ces pôles et **toutes les communes du territoire** se situent à **moins de 20 minutes d'un pôle de service intermédiaire** (84 % sont à moins de 10 minutes).

Cependant, l'offre d'équipements et de services à la population reste relativement hétérogène :

- **Faible niveau d'équipement commercial mis à mal par la concurrence des pôles extérieurs** (Dax, Mont de Marsan, Orthez, Pau) : niveau d'équipement commercial de **4** commerces/1 000 habitants (**6** pour les Landes), avec **68% des communes (102)** dépourvues de commerces ;
- **Offre d'équipements de santé et de services à la personne déficitaire, mais qui tend à se renforcer :** 94 médecins généralistes, soit 1 Médecin Généraliste pour 940 habitants (chiffre diagnostic SCoT) avec 61.2 % de Médecins Généralistes qui ont plus de 55 ans (contre 49.6 % au niveau départemental) et 37.6 % qui ont plus de 60 ans (30 % à l'échelle départementale). Cela dit, **4 MSP ont été créées à l'échelle du territoire (Hagetmau, Samadet, Aire/Adour, Meilhan),,** et de nouvelles habitudes de travail entre professionnels de santé se sont développées (CC Coteaux et Vallées des Luys, ancienne CC du Cap de Gascogne). Par ailleurs, on note la présence d'établissements de santé locaux structurants : Hôpital de St-Sever, Clinique d'Aire sur l'Adour. Par ailleurs une volonté de structuration émerge sur Terres de Chalosse (Montfort et Mugron),
- **Des déficits de structures collectives sur certains secteurs pour l'accueil la petite enfance** (CC Terres de Chalosse, CC des Coteaux et Vallées des Luys) ;
- **Une offre à destination des personnes âgées correcte** : 16 établissements d'accueil (EHPAD, foyers, logements) et plusieurs associations d'aides à domicile, des efforts de modernisation/créations (ouvertures à Souprosse et Gamarde, rénovation à St-Sever, construction résidence seniors à Aire et projet à Hagetmau) ;
- **Un bon niveau d'équipements scolaires, culturels et sportifs :** offre scolaire (maternelle et primaire) dense et bien répartie, 13 collèges et 3 lycées répartis sur le territoire. 89 % des communes comptent au moins un équipement de sport, avec Aire-sur-l'Adour labellisée « commune sport pour tous » et Hagetmau « ville de moins de 20 000 habitants la plus sportive de France ». Il existe de nombreuses associations culturelles et sportives, plusieurs médiathèques intercommunales, des ateliers multiservices informatiques, des écoles de musique, etc…

Problématiques et défis

Situé au carrefour de plusieurs pôles urbains d'importance (agglomérations de Dax et de Mont de Marsan, bassin de Lacq Orthez et Pau au sud), **le territoire bénéficie de l'impact de ces derniers en termes d'installation de nouveaux habitants**, notamment pour les communes situées à leur proximité.

Cependant, l'anticipation des besoins exprimés par ces nouvelles populations va nécessiter de **conforter le maillage existant de pôles de services et de développer le panel de l'offre en regard du profil des futurs résidents** du territoire : notamment jeunes ménages (accueil petite enfance/enfance, services socioculturels et de loisirs, logement social ou primo-accession) retraités et personnes âgées (accès aux soins de 1er recours, aides à domicile, hébergements intermédiaires entre l'EHPAD et le maintien à domicile).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Perspectives

Ces enjeux s'expriment d'ores et déjà dans le cadre du SCoT désormais opposable notamment via la mise en exergue de certains des enjeux formulés dans le PADD : « **préserver l'équilibre territorial par le maillage** des villes-centre (pôle de centralité) et des bourgs principaux (pôles d'équilibre) et par la maîtrise de l'urbanisation» et « **Adapter les politiques publiques aux besoins des populations** (habitat, équipements, infrastructures, déplacements, services) **»**.
De nombreuses initiatives ont été mise en œuvre ces quatre dernières années afin d'aller dans le sens de **réponses adaptées aux nouveaux besoins des population**s : poursuite de la structuration de l'offre de soins (Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays Grenadois, Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Pays Tarusate sur Meilhan, Maison de Santé Pluridisciplinaire de la CC d'Aire sur Adour), création de « domiciles regroupés » pour les personnes âgées (CC d'Aire-sur-l'Adour), création d'une MSAP sur la commune d'Aire-sur-l'Adour (portage EPCI, ouverture en 2017). Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Landes, confié dans sa mise en œuvre au Sydec, devrait permettre à 80 % des foyers, entreprises et établissements de bénéficier d'un débit supérieur à 8 Mbits/s à partir d'un réseau filaire.

B.2 Revitalisation des bourgs-centres

ATOUTS	FAIBLESSES
Un **maillage équilibré de pôles offrant un panel de** services et de commerces Un SCoT se fixant un objectif d'**« accueillir une partie importante de la croissance démographique » dans les « pôles de centralité » et les « pôles d'équilibre »** (PADD), tendance à l'œuvre désormais (58% des nouveaux habitants entre 2013 et 2018) **8 Pôles du territoire éligibles au dispositif Petites Villes de Demain**	Une **attractivité commerciale des grands pôles** urbains limitrophes **fortement concurrentielle** Une **déprise des commerces de proximité** Une **vacance en centre-bourg importante et en augmentation.** Des fréquentes **délocalisations des commerces** des bourgs-centres **vers les périphéries**
OPPORTUNITES	**MENACES**
Le **renforcement des compétences économiques pour les EPCI** (Loi NoTRE, fusions) Des **bourgs-centres avec des potentiels de développement** (dents creuses, vacance) Des **politiques publiques** en faveur de la revitalisation des bourgs-centres (Etat, Département, Région) dont Petites Villes de Demain Des **démarches transversales qui se poursuivent** (Plans de Référence) en faveur des centres-villes	L'installation de nouveaux arrivants qui se font en majorité au profit des communes limitrophes des bourgs-centres Une **vacance** (logement, commerces) dans les bourgs- centres **qui se développe** impactant leur fonction structurante de pôles Une **évasion commerciale qui s'accroît au profit des agglomérations** et un maillage de pôles de proximité qui tend à ne plus assurer son rôle

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Contexte

Comme indiqué précédemment, le territoire bénéficie d'un **maillage de bourgs-centres** qui permet un accès de proximité aux services et aux équipements.
On constate par ailleurs que l'attractivité démographique a bénéficié pour **58% des nouveaux arrivants aux Pôles.**
Cependant, cette structuration est **fragilisée** notamment par **l'effet de la polarisation commerciale des pôles urbains limitrophes et par une vacance de plus en plus marquée des logements** : taux de vacance de 7 % en 2007 passant à 9 % en 2012 et stable à 9% en 2017.
Entre 2007 et 2017 l'évolution de la vacance a été considérable sur les pôles : passant de 1 300 logements vacants en 2007, à 2 000 logements vacants en 2012 et à 2 200 logements vacants en 2017 sur les pôles, dépassant ainsi nettement la vacance sur les 126 villages (hors 10 communes gersoises).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Pôles (de centralité, d'équilibre)	**Taux de vacance des logements (chiffres 2012)**	**Taux de vacance des logements (chiffres 2018)**
GEAUNE	15.1 %	9.8%
TARTAS	*14.2 %*	**12.9%**
AIRE	*13.3 %*	**13.2%** *)*
SAMADET	13.1 %	12.3%
MONTFORT	12.4 %	14.9%
AMOU	11.7 %	8.6%
GRENADE	11.2 %	12.2%
POMAREZ	10.7 %	10.4%
SAINT-SEVER	10 %	**10.1%**
RION-DES-LANDES	8.4 %	8.8%
HAGETMAU	7.6 %	**8.6%**
PONTONX	7.4 %	6.5%
MUGRON	6.2 %	12.4%
HINX	6.2 %	6.6%

Problématiques et défis

Les bourgs-centres constituent l'armature urbaine du territoire sur lequel celui-ci souhaite voir reposer son développement. Cependant, l'inadéquation des logements en centre-bourg, liée à l'évasion commerciale et à la délocalisation de certains commerces à la périphérie, sont susceptibles de remettre en question cette organisation.
L'enjeu sera de permettre le renforcement de l'armature urbaine dans ses fonctions complémentaires de services (commerces, services publics), d'équipements et d'habitat.

Perspectives

Le SCoT entend répondre au **renforcement de l'armature urbaine** en se fixant comme objectif d'accueillir pour les 20 ans à venir au sein des 14 pôles une part importante des nouveaux résidents sur le territoire.

Deux points importants sont à observer *(Chiffres ADACL/INSEE 2018):*

- une **production de logements supérieure à l'accueil de population** (ce qui suggère notamment des phénomènes de décohabitation importants)

- mais **d'avantage concentrée sur les pôles** qui accueillent désormais une part plus importante de résidants/logements

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

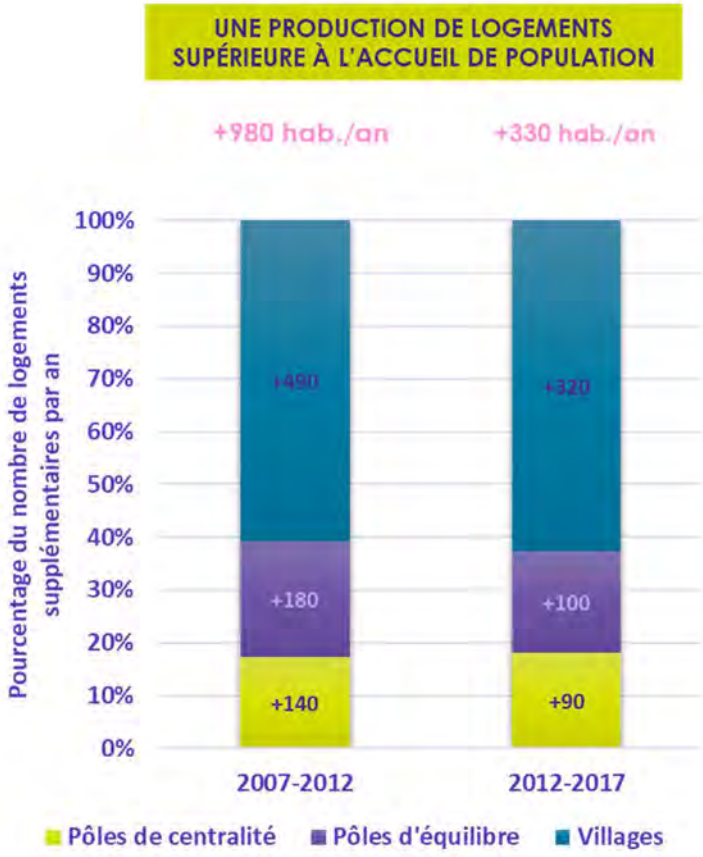

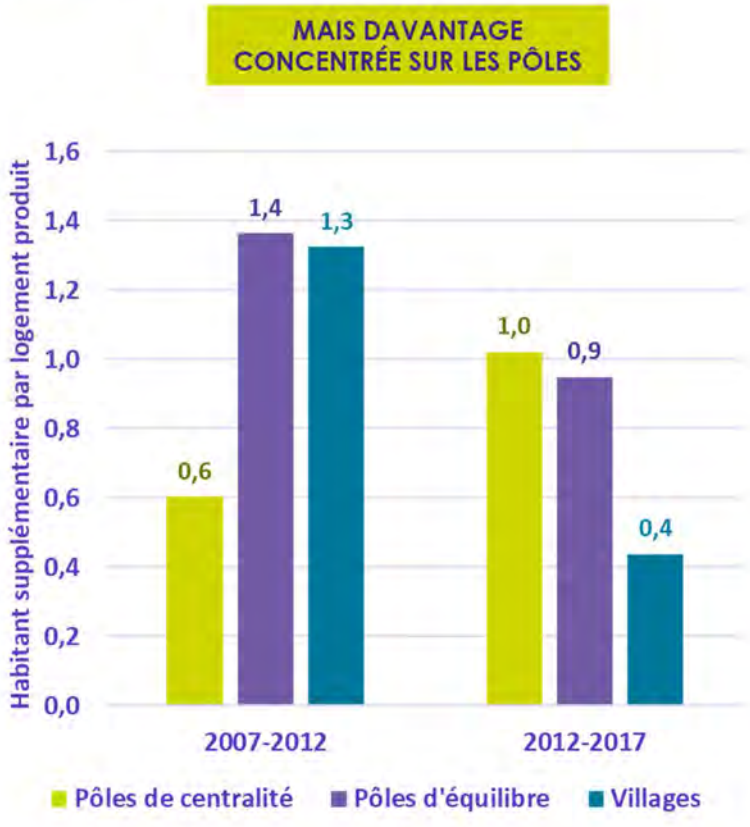

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le travail autour de la **résorption de la vacance en logements** en centre-bourg, notamment via les PLUI désormais opposables et ce en cours d'élaboration, des PLH et des dispositifs opérationnels incitatifs (OPAH), ou coercitifs (ORI…), constituent les 1ers éléments de réponse. Le SCoT se fixe pour objectif d'orienter ses efforts de résorption de la vacance sur les pôles dépassant les 10 % de vacance.

Le dispositif **Petites Villes de Demain** (8 Pôles éligibles : Grenade/Adour, Aire/Adour, St Sever, Hagetmau, Geaune, Mugron, Montfort, Amou) devrait permettre une réflexion plus transversales sur les actions à mener pour renforcer le rôle des pôles de centralité et d'équilibre du territoire.

B.3 Les enjeux autour de l'attractivité du territoire (développement économique, emploi-formation, tourisme, patrimoine…)

ATOUTS	FAIBLESSES
Une **économie résidentielle devenue prépondérante** Une **économie productive** (agriculture, industries) qui **reste pourvoyeuse d'emplois** **Des disponibilités en termes de zones d'activités économiques** avec un foncier accessible (surfaces, prix) Des **paysages emblématiques** (forêt landaise, plateau landais, Chalosse, Tursan) et un environnement globalement préservé	Une **économie productive** (industrie, agriculture) **fragilisée** Des **ZAE à qualifier** Un vaste **territoire encore mal identifié** d'un point de vue touristique Des **difficultés récurrentes à recruter** dans certains secteurs d'activités (Agriculture, agro-alimentaire, industrie)
OPPORTUNITES	**MENACES**
Un **SCoT fédérateur** et garant d'une préservation des atouts du territoire, Des **dispositifs contractuels** favorables à des actions collectives Un **potentiel agri-touristique** **Le rachat de l'abattoir de Hagetmau par le PETR ACT** **Un territoire reconnu PAT en émergence** Des **transferts de compétences** aux EPCI à fiscalité propre en matière de développement économique et de promotion touristique **Des territoires qui consolident leurs partenariats pour un tourisme des Landes** intérieurs (Landes intérieures/Grenadois-Chalosse Tursan-Marsan et SPL OT Landes Chalosse/CC Chalosse Tursan et Coteaux Vallées des Luys)	Un territoire subissant la **multipolarisation des agglomérations** **Déclin de nouveaux secteurs d'activités** emblématiques du territoire (Agriculture : crises aviaires, difficultés de transmissions des exploitations, ...) **Des démarches collectives souvent complexes à initier** à l'échelle d'un vaste territoire **Uniformisation et banalisation des paysages** **Pertes de compétences locales** pour répondre aux besoins des entreprises

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Contexte

Vaste territoire couvrant près du quart du département des Landes et intégrant **10 communes gersoises**, le pôle ACT bénéficie d'atouts considérables facteurs d'attractivité : l'eau, la forêt, la richesse agronomique des sols, le cadre physique, les paysages ainsi qu'une tradition industrielle et agricole forte.

Avec 28 446 emplois en 2012, et désormais **27 500 emplois en 2017** *(Chiffres ADACL/INSEE*) **dont 70.90% relevant désormais de la sphère résidentielle**, le territoire compte encore 29.10% des emplois dans le secteur productif (bois, agriculture et agroalimentaire notamment).

Fort de son attractivité pour de nouveaux habitants, le territoire a subi cependant le contre coup de deux évènements importants : le déclin de l'industrie du meuble (Hagetmau) dans les années 2010/2012 et les crises aviaires de 2016, 2017 et 2020 ces dernières impactant aussi bien l'amont de la filière (éleveurs/gaveurs) que son aval (industrie agroalimentaire).

A ces difficultés s'ajoute la **forte polarisation des agglomérations**, aussi bien en termes de services que d'emplois.

Problématiques et défis

Ce contexte, très spécifique au territoire ACT, nécessitera d'envisager des réponses appropriées autour de plusieurs points :

- le **maintien d'une identité « rurale** » et des spécificités des différents espaces (Tarusate, Chalosse, Tursan), facteurs d'attractivité ;
- **l'accompagnement au développement de l'économie résidentielle** qui devient prépondérant sur le territoire ;
- une **vigilance particulière autour des principaux vecteurs de l'économie productive**, dont l'histoire récente a démontré la fragilité et ce, en anticipant si possible les évolutions ;
- une **atténuation de la polarisation des agglomérations**, en adoptant une posture d'ouverture et de coopération avec les territoires limitrophes (passer d'un territoire de « franges » à un territoire « carrefour »), mais également en renforçant la vocation transversale (équipements/services, habitat, commerces) des pôles

Perspectives

Les défis mis en exergue supra ont trouvé leur expression dans le cadre des principaux enjeux identifiés dans le PADD du SCoT désormais opposable depuis février 2020 :

- *« Reconnaître et mettre en valeur les qualités paysagères et architecturales du territoire, facteurs d'attractivité »*
- *« Accompagner l'économie productive et le développement des activités de services et commerces liées à l'activité résidentielle notamment au tourisme, en misant sur l'innovation et les ressources propres du territoire »*
- *« Favoriser les coopérations internes et externes, notamment avec les agglomérations de Dax et Mont de Marsan, en faisant évoluer la gouvernance et les pratiques »*

Certaines initiatives vont d'ores et déjà dans ce sens :

- les **PLUI en cours d'élaboration,** et prenant en compte **la dimension environnementale et paysagère** ;
- le travail en cours depuis 5 ans autour de la **structuration d'une filière d'approvisionnement locale de la restauration collective publique,** favorisant ainsi la diversification de la production agricole; travail qui s'élargit désormais à de nouveaux champs d'investigation (foncier agricole,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

transmission/reprises d'exploitations, gaspillage alimentaire, Espaces Test agricoles, ...) permettant la reconnaissance du territoire comme **Projet Alimentaire Territorial en émergence**

- **le rachat et la modernisation de l'Abattoir d'Hagetmau par le PETR ACT prévu pour début 2022 et** garantissant le maintien d'un outil nécessaire à la filière élevage locale et plus largement landaise
- la poursuite **d'un travail collaboratif au niveau touristique** entre CC Chalosse Tursan, la CC du Pays Grenadois et l'agglomération du Marsan, dans un esprit de complémentarité et de renforcement des moyens (Le territoire touristique des « Landes Intérieures »), mais également la création de la SPL Landes Chalosse (fusion des OT de Chalosse Tursan et le Coteaux et Vallées des Luys)

B.4 Mobilités locales et accessibilité au territoire

ATOUTS	FAIBLESSES
Une bonne connexion aux territoires environnants Proximité des autoroutes A65 et A64	Des transports collectifs encore insuffisants Une utilisation majeure de l'automobile De grandes infrastructures (Autoroute, train, aéroport) proches mais extérieurs au territoire Une population ancrée sur son territoire, assez peu mobile professionnellement
OPPORTUNITES	**MENACES**
Une bonne prise en charge jusqu'à ce jour des transports scolaires par le Département Des dispositifs d'incitation aux modes de déplacements alternatifs Accessibilité aux services par le numérique (SDAN) avec un objectif de 80% de la population landaise couverte à 2022	Une gestion de proximité des transports remise en question (Loi NoTRE, transfert de la compétence aux Régions) Une croissance des déplacements domicile/ travail coûteux avec un prix des carburants en forte hausse

Contexte

Le Pays Adour Chalosse Tursan est **bien relié aux territoires environnants par le réseau routier qui le connecte aux importants axes autoroutiers** : l'A63 qui dessert le littoral en reliant Bordeaux à la frontière espagnole, et l'A64, à environ 30 km au sud, qui dessert les Pyrénées-Atlantiques en reliant Toulouse à Bayonne.

Il est également traversé dans le sens sud-nord par l'autoroute A 65, mise en service en 2010 qui dessert les communes de l'ouest. Deux sorties irriguent le territoire, l'une à Aire-sur-l'Adour et l'autre à Garlin, qui dessert le sud du territoire (Geaune).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Les principaux axes routiers qui desservent le territoire sont :

- **l'Autoroute A65, à l'est**, qui relie Langon (Gironde) à Pau (Pyrénées-Atlantiques) ;
- la **Route Départementale 824** (N 124 déclassée), à l'ouest, qui relie Mont-de-Marsan à Dax en passant par Tartas et Pontonx-sur-l'Adour ;
- la **Route Départementale D933S**, au centre, qui relie Mont-de-Marsan à Orthez en passant par Saint-Sever et Hagetmau ;

Le territoire est traversé d'ouest en est par la **D924 qui relie Tartas à Grenade-sur-l'Adour**, desservant Saint-Sever et Aire-sur-l'Adour et par la **D2 qui relie Montfort-en-Chalosse à Aire-sur-l'Adour** en passant par Hagetmau.

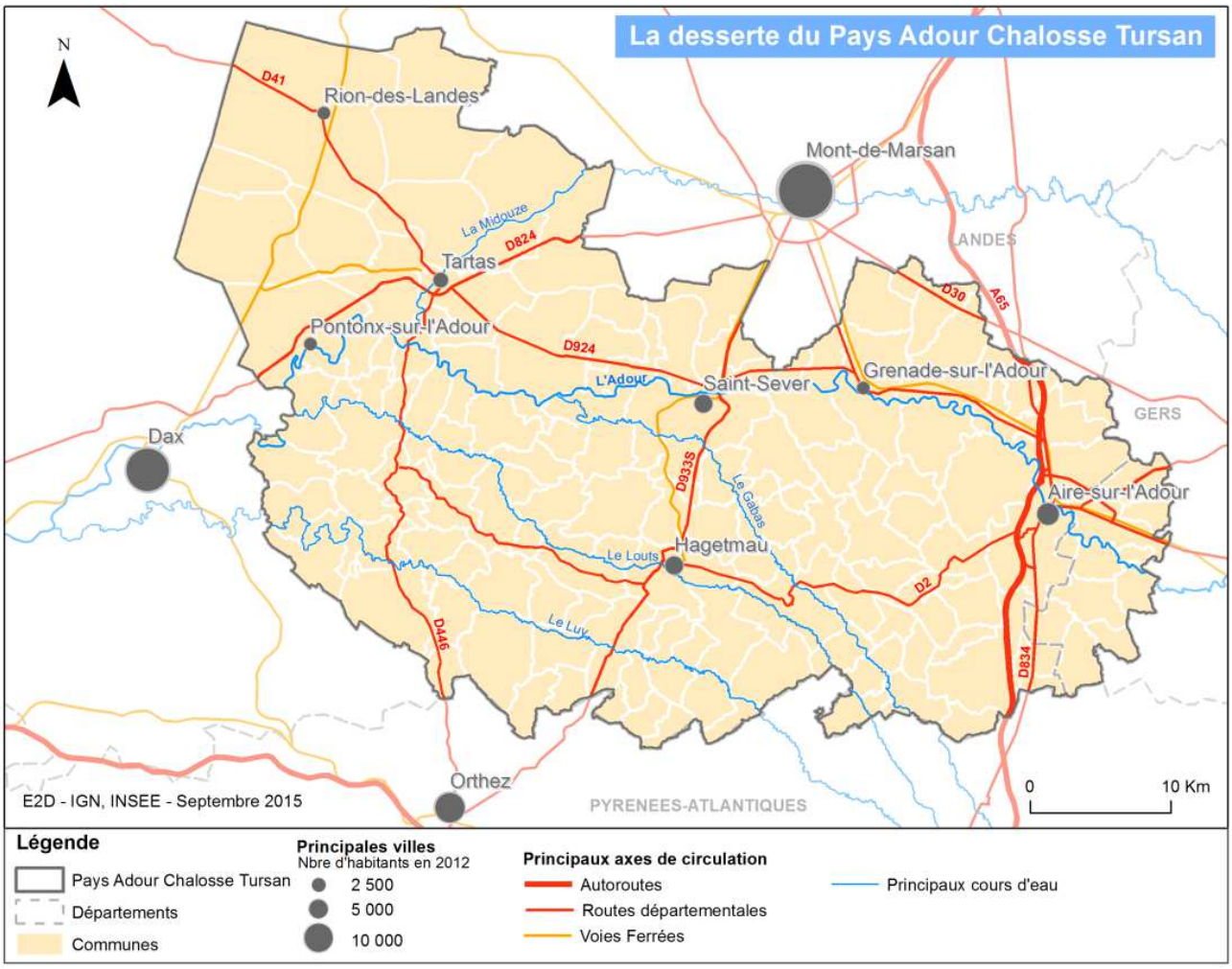

La **desserte ferroviaire est limitée** : les principales gares desservies sont Mont-de-Marsan et Dax. Le projet de LGV Bordeaux Dax dans le cadre du Grand Projet Sud-Ouest traversera l'ouest du territoire (Pays Tarusate). Il devrait avoir des conséquences sur le territoire par le renforcement de l'accessibilité et le renforcement des relations avec le sud-ouest des Pyrénées-Atlantiques (agglomération de Bayonne) et l'Espagne.

L'aéroport international le plus proche est celui de Pau. **Les grandes infrastructures aéroportuaires et ferroviaires se trouvent donc à l'extérieur du territoire.**

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Problématiques et enjeux

Le territoire est **relativement bien desservi par les infrastructures routières**, mais il reste à ce jour **encore insuffisamment doté de modes de transports collectifs**. On identifie cependant les réseaux suivants :

- Réseaux d'autocars : ces réseaux sont principalement orientés Nord-Sud et présentent de grands vides sur certains secteurs (nord-ouest du Pôle ACT par ex.)

  - *1 réseau d'autocars régional (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Conseil Régional Occitanie et lignes SNCF)*

Ce réseau est en appui du réseau ferré (point précédent). Il comprend deux lignes passant par Aire-sur-l'Adour (Pau - Agen et Pau - Mont de Marsan)

  - *1 réseau départemental armature d'autocars « XL'R »*

Ce réseau favorise les trajets domicile/travail. Il est complémentaire des réseaux urbains (Mont-de-Marsan, Dax et Tarnos / Bayonne) et en correspondance avec la gare TGV de Dax.

- Quelques services dans les communautés de communes et les communes : minibus mis en place depuis 2006 par le CIAS sur l'ex CC du Cap de Gascogne ; transport à la demande de la CC d'Aire-sur-l'Adour ; ligne communale de Rion des Landes (Car'Rion) reliant Tartas à la jonction avec la ligne 1 du *réseau XL'R* et la plate-forme de covoiturage installée au rond-point de Bégaar ; etc...

- En complément, le Conseil Départemental des Landes promeut le covoiturage grâce à la mise en place d'un site Internet www.covoituragelandes.org

Le **déplacement des actifs en voiture reste le mode de déplacement privilégié** : 86 % l'utilisent, soit un pourcentage légèrement supérieur à la moyenne départementale (85 %) et régionale (80 %).

Cependant**, la coopération avec les agglomérations** de Dax et de Mont-de-Marsan (et Pau dans une moindre mesure) notamment pour réduire les impacts liés aux **déplacements « domicile-travail »** pourrait être une piste : émissions de Gaz à effet de serre et qualité de l'air, précarité énergétique pour les déplacements, risque pour certains villages de devenir des « zones dortoirs ».

Par ailleurs, le développement des **nouvelles formes de mobilité adaptées aux différents publics-cibles** (TAD pour les personnes âgées isolées, co-voiturage) et l**'émergence de projets** intégrant des **solutions multimodales** *(ex : appui sur les itinéraires cyclables comme la voie verte de la Chalosse)* sont également des actions de plus en plus visibles sur le territoire qu'il faudra continuer à soutenir.

Perspectives

Cet enjeu verra sa concrétisation grâce aux orientations prises dans le cadre du ScoT : le **maintien de pôles de services et d'emploi de proximité** (évitement des déplacements contraints), la **coopération avec les agglomérations** (réflexion sur des lignes de transports en commun, positionnement stratégique des aires de co-voiturage) et le **développement de nouveaux modes de déplacement**.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

B.5 Les enjeux sur la thématique de la transition écologique et énergétique

ATOUTS	FAIBLESSES
Des **démarches en faveur de la transition écologique/énergétique** (Rénovation Energétique et approvisionnement en EnR des Bâtiments Publics, Plateforme de Rénovation énergétique du parc privé, développement des énergies renouvelable) Un potentiel important en termes d'énergies renouvelables Quelques réalisations individuelles d'ampleur en faveur des énergies renouvelables Un **SCoT qui intègre l'aspect écologique et favorise le développement des EnR** (enveloppe foncier pour les parcs photovoltaïques)	Des initiatives qui ont du mal à se pérenniser
OPPORTUNITES	**MENACES**
Un **cadre législatif favorable** à la prise en compte de la dimension climatique/énergétique Un volet Energie-Climat spécifique dans le SCoT (outil GES SCoT) Un **PCAET** en cours sur **Chalosse Tursan** en synergie avec les initiatives du PETR (Rénovation thermique bâtiments publics et Plateforme de Rénovation Energétique/parc privé)	Des empreintes carbone (transports et résidentiel) qui s'accroissent Une faible autonomie énergétique du territoire Un coût des énergies fossiles en constante augmentation

Contexte

Dans un cadre législatif de plus en plus clair sur les objectifs de diminution des émissions de Gaz à effet de serre et de maîtrise de la consommation énergétique (Lois Grenelle, Loi sur la Transition Energétique Pour la Croissance Verte), le territoire a pu initier un certain nombre de démarches.

Depuis 2010, le territoire s'est mobilisé autour de la question forestière en Sud Adour avec des objectifs de gestion durable et d'accompagnement à l'émergence d'une filière forêt bois en Sud Adour (dispositif **Plan de Développement de Massif** mis en œuvre par le CRPF). Ces objectifs devaient permettre de répondre à la dimension environnementale (la forêt dans son rôle de « puits carbone ») et à la production d'un potentiel d'énergie renouvelable (bois-énergie). Ce dispositif, bien que mis en suspens depuis 4 ans, sera vraisemblablement un enjeu renouvelé pour les années à venir.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le territoire avait également initié il y a quelques années un travail d'accompagnement pour la mise en place de réseaux de chaleur (**animation Bois Energie**) afin de favoriser, à terme, la diminution de la facture énergétique des collectivités et l'approvisionnement à partir des ressources locales.

Ce 1er travail trouve aujourd'hui son prolongement dans le **dispositif de Rénovation Thermique des Bâtiments Public** mis en place cette année 2021 et dont **l'approvisionnement en chaleur renouvelable** (Bois, photovoltaïque, pompe à chaleur, géothermie ...) en constitue un des volets.

Le bois-énergie constitue d'ores et déjà un type d'énergie fortement exploité sur le territoire, aussi bien par l'industrie (Usine Egger à Rion des Landes, Tembec à Tartas), que par le tertiaire (siège du Crédit Agricole à Aire-sur-l'Adour, collèges de St-Sever et Tartas), et les particuliers (32 % des résidences principales utilisent le bois).

Enfin, la géothermie (ex : piscine de Hagetmau), le photovoltaïque (ex : projet de ferme solaire de Rion des Landes) et la méthanisation (ex : **Méthalandes, 1ère unité de France**) constituent des potentiels d'énergies renouvelables pour le territoire.

Le Pôle ACT bénéficie d'un rapport d'autonomie énergétique de 30 % en 2012, mais de 15 % sans considérer le poids de l'industrie fortement consommatrice de bois sur le territoire (autonomie énergétique de la Région : 16 %). **Les énergies renouvelables constituent 50 % du total des consommation**s, mais incluent les consommations réalisées par la chaufferie industrielle bois EGGER sur la CC du Pays Tarusate.

Problématiques et enjeux

Aujourd'hui, le secteur agricole constitue le poids le plus important (43 %) en matière d'émissions de gaz à effet de serre (fermentation des ruminants, fertilisation azotée). Viennent ensuite le secteur des transports (27 %), de l'industrie (17 %) et du résidentiel 10 %.

Les **marges de manœuvres** des collectivités se joueront notamment :

- **sur la question des déplacements** (voir supra – paragraphe sur la mobilité), avec des orientations spécifiques du PADD du SCoT : évitement de déplacements contraints (rapprochement habitat/services), coopération dans le cadre des déplacements pendulaires (avec agglomérations) et développement de nouvelles modalités de transports (co-voiturage, TAD, etc...) ;
- **l'amélioration thermique des bâtiments** (publics, ou résidentiel/privés) ;
- **la production d'énergies renouvelables** : avec des potentiels multiples (solaire, méthanisation, bois énergie, géothermie).

Perspectives

Le territoire du Pôle ACT a décidé de s'approprier la problématique énergétique et écologique, notamment dans le cadre de sa démarche SCoT avec un **volet Climat-Energie** spécifique devant permettre, en fonction de différents scénarios d'aménagement, de réduire son niveau d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de prendre en considération la transition écologique et énergétique dans son projet de développement futur (horizon de 20 ans).

Les tendances observées aujourd'hui (nombreux projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, utilisation des énergies renouvelables) vont dans ce sens.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Enfin, deux axes de travail sont d'ores et déjà validés et constitueront la priorité d'action du territoire à court-moyen termes :

- la **rénovation thermiques des bâtiments publics** et l'approvisionnement en énergie renouvelable : action collective menée à l'échelle du PETR (partenariat PETR/SYDEC)
- la mise en place d'une **Plateforme de Rénovation Energétique pour le parc privé**, à l'échelle du PETR et porté par SOLIHA (Conventionnement des 6 EPCI avec SOLIHA

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

B.6 Les enjeux sur la thématique de la cohésion sociale

ATOUTS	FAIBLESSES
Une **forte attractivité résidentielle**, facteur de maintien et développement des équipements et services, avec un maillage de 14 pôles Une **tradition associative culturelle et sportive** forte, facteur de cohésion sociale et de vitalité des communes Présence de **structures de l'ESS** proposant des services à forte valeur ajoutée sociale Des expériences innovantes de **domiciles regroupés**	Aucun pôle de centralité **Déficit de structures de garde pour la petite enfance** sur certains secteurs **Manque de structures d'accueil temporaires** (petite enfance) ou de modes alternatifs aux établissements spécialisés ou au maintien à domicile pour les personnes âgées
OPPORTUNITES	**MENACES**
Une **attractivité démographique** et le développement de nouveaux besoins en termes de services	**Vieillissement démographique qui s'accentue** **Difficulté des collectivités à réaliser les investissements** en réponse aux besoins croissants de la population (ménages âgés et jeunes ménages)

Contexte

D'un point de vue démographique, le territoire du Pôle ACT est impacté par la proximité des agglomérations, favorisant l'installation de nouveaux résidents.

La composition des ménages montre une forte représentation des **ménages avec famille (70 %,** chiffre 2012) de 8 points supérieurs à la moyenne régionale (ex Aquitaine). Dans cette catégorie, il est à noter une **progression des familles sans enfants et des familles monoparentales.** Mais la progression la **plus importante** est celle des **ménages composés d'une seule personne** (**+ 13 %** entre 2007 et 2012).

Conjointement, la part des personnes de **plus de 60 ans atteint 32,4 %** de la population totale (chiffres ADACL/INSEE 2018), suscitant des besoins, notamment en termes de logements adaptés.

De nombreux équipements et services existent sur le territoire en faveur de la petite enfance ou des personnes âgées. Toutefois certains secteurs pour la petite enfance mériteraient d'être renforcés.

S'agissant des personnes âgées, des projets d'hébergement (domiciles regroupés) à mi-chemin entre l'EHPAD et le maintien à domicile voient le jour, renforçant la vocation structurante de certains bourgs.
Enfin, le territoire bénéficie d'une **vie associative intense,** dans les domaines culturel, festif (course landaise, quille de neuf, nombreuses fêtes durant la période estivale) et sportif, contribuant ainsi aux liens intergénérationnels et à la cohésion sociale.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Les **structures de l'Economie Sociale et Solidaire** présentes sur le territoire du PETR viennent apporter leur contribution dans ce domaine : associations l'Arbre à Pain (Tartas), C'est Koi ça (Rion des Landes), Sac de Billes (Larbey) ou Co-Actions (Hagetmau), pour ne citer que les plus importantes.

Problématiques et enjeux

Avec une évolution démographique d'abord négative, puis relativement stable entre 1970 et 1999, le territoire connaît une croissance démographique importante depuis les années 2000 (0.9% de 1999 à 2007 ; 1.1% de 2007 à 2012). Cependant, et bien que cette tendance tende à se tasser depuis 2013, le territoire du Pôle ACT va devoir répondre aux besoins croissants des différentes catégories de populations qui le composent et plus particulièrement :

- celles qui sont en progression (**familles, familles monoparentales, ménages d'une seule personne**) ;
- **et les seniors** pour qui la question de l'hébergement adapté et la proximité aux services sont particulièrement prégnantes.

La question de la mobilité reste également, de façon générale, un enjeu fort pour le territoire, ainsi que l'accès aux équipements et services.

Perspectives

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT ACT, les élus ont fixé comme objectif prioritaire **d'accueillir une part importante des nouvelles populations vers les 14 pôles de services et d'équipements, confortant en cela le maillage du territoire**, facteur d'attractivité et d'équilibre.

La volonté des élus est également **d'accompagner l'attractivité démographique à hauteur de 1% /an en moyenne, pour les 20 prochaines années**. Cela impliquera de faire face à de nombreux investissements et d'agir de façon transversale sur de nombreux paramètres (logement, commerces, équipements, services, emplois, cadre de vie, …).

Des projets répondant aux besoins spécifiques du territoire se font jour depuis peu : résidences seniors, études/investissements pour la réalisation de domiciles regroupés, micro crèches, Maisons de Service Public.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

II. PLAN D'ACTIONS OPERATIONNEL : DES ENJEUX AUX OBJECTIFS

Le PETR ACT bénéficie d'une **attractivité indéniable, due notamment à sa proximité aux agglomérations avoisinantes** (Mont de Marsan et Dax principalement, Pau et le Bassin de Lacq Orthez dans une mesure moindre). Sa situation géographique spécifique, au « carrefour » de plusieurs pôles urbains importants, en fait un territoire avec un potentiel de développement démographique intéressant mais sur lequel pèse également certains risques non négligeables. De fait, l'évolution démographique du territoire s'est surtout réalisée sur les secteurs les plus proches des agglomérations, avec un **risque de développement « déséquilibré »** entre ces secteurs et les communes les plus éloignées de la périphérie. Par ailleurs, une **polarisation croissante des agglomérations en termes de services et d'emplois** menace également le territoire dans son ensemble.

Déséquilibre « interne » et « externe » sont les deux menaces principales qui pèsent sur le territoire.

Pour tenter de les neutraliser et exploiter au mieux son positionnement géographique favorable au développement d'une économie résidentielle, **le PETR se doit de répondre au mieux aux nouveaux besoins des populations** grâce : :

- à l'amélioration de **l'accessibilité aux services publics et marchands**
- au **renforcement du maillage des bourgs centres**, dont les 14 Pôles, facteur d'attractivité résidentielle et d'équilibre territorial
- à **l'accompagnement des initiatives de développement économique et d'emploi**, afin d'atténuer sa dépendance à l'égard des agglomérations limitrophes
- au **maintien d'une bonne cohésion sociale**, autour de besoins très spécifiques (petite enfance/jeunesse et personnes âgées) et du volet insertion professionnelle

Par ailleurs, le **PETR souhaite confirmer sa volonté de s'engager dans la transition écologique et énergétique** en soutenant fortement, les actions :

- autour de la **sobriété et l'efficacité énergétique**
- du développement des **énergies renouvelables**
- de la préservation des **espaces naturels et forestiers**
- des **mobilités locales et de l'accessibilité au territoire** (dont numérique)

Ce volet faisant partie des nouvelles priorités validées par le nouvel exécutif, nous le positionnerons en 1er Axe de notre stratégie.

Contribution de l'Etat et des partenaires du contrat à la réalisation du plan d'actions, en appui aux porteurs des projets :

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque ***convention annuelle*** établie pendant la durée du contrat.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Avertissement

L**es projets identifiés** et présentés soit au sein du plan d'actions soit en annexe du présent contrat, le sont à titre **indicatif et ne présume en rien leur éligibilité définitive aux financements attribués** au titre du CRTE.

Des **appels à projets annuels** seront lancés, après signature du CRTE, chaque fin d'année par le PETR Adour Chalosse Tursan afin d'identifier les projets suffisamment mûrs pour être mis en œuvre l'année suivante, projets **qui viendront compléter liste indicative précédente**. **Seuls les projets réceptionnés lors de ces appels à projets annuels seront soumis pour examen au comité de suivi** et seront susceptibles d'être retenus au titre du CRTE.

Modalités d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Landes :
La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes apporteront leur concours à la mise en œuvre des opérations inscrites au CRTE du Pôle ACT, dans la cadre des politiques et règlements d'intervention en vigueur lors de leurs présentations aux instances délibérantes des collectivités régionale et/ou départementale, et selon leurs disponibilités budgétaires.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Territorial Adour Chalosse Tursan

AXE 1
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Dans un cadre législatif de plus en plus incitatif (Lois Grenelle, Loi TEPCV), le territoire a pu initier il a quelques années un certain nombre de dynamiques : Plan de Développement de Massif susceptible de favoriser l'utilisation du bois énergie, dispositif d'animation Bois Energie pour le développement de réseaux de chaleur ou de chaudières dédiées.

Malgré tout l'intérêt de ces démarches pour le territoire, celles-ci n'ont pas encore permis de répondre à l'ambition que celui-ci aurait pu se donner en la matière, vraisemblablement par manque d'appropriation des enjeux et de pérennisation de l'ingénierie, une fois les incitations financières moins favorables.

Cependant, les marges de manœuvre des collectivités persistent et ce autour de plusieurs orientations, que les élus du PETR souhaitent traduire de façon très opérationnelle :

- **l'amélioration de l'efficacité énergétique et thermique des bâtiments publics et du parc privé**
- **le développement des énergies renouvelables**
- **la préservation et la gestion durable des espaces naturels et forestiers**
- **le renforcement des outils de mobilités alternatives et l'accessibilité au territoire**

Parmi ces orientations de travail, les deux premières ont déjà fait l'objet de la mise en place d'une gouvernance spécifique et d'un enclenchement très concret de démarches collectives :

Sur les questions Energétiques et Climatiques et des Energies Renouvelables :

- **Mise en place d'une Commission Energie/climat composée de 12 membres (deux représentants par EPCI) et présidée par Monsieur le Président de la CDC d'Aire-sur-Adour (Désignée officiellement par le comité syndical)**
- **Démarrage (phase 1 de diagnostic) d'une démarche collective (partenariat PETR/SYDEC) en faveur de la rénovation thermique des bâtiments publics à l'échelle des EPCI: envoi d'un questionnaire numériques aux collectivités (identification des bâtiments et évaluation du niveau de leurs consommations énergétiques) et propositions de solutions (réunions de restitutions/EPCI)**
- **Candidature commune des 6 EPCI à la mise en place d'une Plateforme de Rénovation Energétique en faveur du parc privé et portée par SOLIHA**

Ces initiatives démontrent l'ambition réelle du territoire de se lancer concrètement dans la transition écologique et énergétique en concentrant dans un 1er temps les actions collectives sur le volet Bâtiments Publics et logements privés qui constituent le quart de la consommation énergétique du territoire (*24% résidentiel et tertiaire confondus – chiffre "diagnostic Energie/climat" SCoT*).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

Pôle Territorial Adour Chalosse Tursan

Objectif et plan d'actions pour la thématique 1

Sobriété et efficacité énergétique

Enjeu : mener une politique volontariste en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments et logements, ainsi que de l'éclairage public

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers trois axes opérationnels :

1.1 - Accompagner les collectivités dans la rénovation thermique de leurs bâtiments
1.2 - Engager un programme d'amélioration de l'éclairage public
1.3 - Soutien aux démarches de rénovation énergétique du parc privé

Thématique	Sobriété et efficacité énergétique
Axe opérationnel	**1.1 – Accompagner les collectivités dans la rénovation thermique de leurs bâtiments**

Objectifs

Les dépenses énergétiques pèsent de plus en plus dans le budget des collectivités.
Par ailleurs, les objectifs fixés par de nouvelles réglementations (Lois Grenelle, décret tertiaire, loi Elan) imposent désormais pour le patrimoine des collectivités :

- des obligations de performances énergétiques, source de gains financiers et de modération des émissions de GES
- le contrôle du respect des nombreuses exigences réglementaires

Pour répondre à ces objectifs un soutien aux opérations (collectives ou individuelles) de rénovation énergétique des bâtiments publics est proposé.
Les projets d'approvisionnement en énergie renouvelable seront intégrés quant à eux dans la Fiche-dispositif 6.2

Typologie d'actions

Investissements immatériels portant sur :
- l'accompagnement au Décret Tertiaire
- l'accompagnement des collectivités pour les gestion de leur CEE
- l'accompagnement pour la réduction des consommation énergétique

Investissements matériels et immatériels portant sur :
- la réduction des consommations d'énergies grâce à la rénovation thermique ;
- la production d'énergies renouvelables (voir Fiche 2.2)
- la formation des artisans pour reconnaissance RGE
- la mise en place de dispositifs d'animation et l'élaboration de documents cadres
- la dotation en capteurs de CO2 (optimisation de la durée de ventilation)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Indicateurs

- nombre de communes ayant au moins un projet
- nombre et % de communes se dotant d'un économe de flux et évolution
- nombre et nature des projets soutenus sur le territoire (dynamique)
- gains énergétiques (Kwh) à l'échelle de ACT
- GES évités à l'échelle ACT
- impacts économiques des investissements réalisés (% des entreprises mobilisées localement)
- économie financière moyen générée sur facture énergétique

Les actions concrètes et opérationnelles : *cf. tableau (projets identifiés sur la période 2021-2026) en annexe*

Projets identifiés dès 2021 :

▪ **Dispositif de Rénovation Thermique des Bâtiments Publics** : Convention pluri-annuelle de partenariat PETR/SYDEC (diagnostic/état des lieux des bâtiments, proposition d'actions d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, accompagnement/mise en œuvre des solutions)

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Rénovation de l'école maternelle (Bats) – DETR
- Rénovation de l'école (Begaar) – DETR
- Rénovation des bâtiments communaux (Cazalis) – DETR
- Réfection toiture + isolation combles bâtiments scolaires/périscolaires sur Lannux (CC Aire/Adour) – DETR/DSIL rénov
- Réfection énergétique réfectoire école d'Eugénie (CC Aire/Adour) – DETR/DSIL rénov
- Réfection toiture hall des sports (Hinx) – DETR
- Rénovation foyer municipal (Lacajunte) – DETR
- Rénovation de la salle communale (Lahosse) – DETR
- Rénovation et mise en autonomie énergétique mairie (Monségur) – DETR/DSIL rénov
- Rénovation énergétique école (Castandet) – DSIL rénov
- Rénovation bâtiment des associations (Samadet) – DSIL rénov
- Rénovation toîture d'un bâtiment communal (Bernede) – DETR

Projets à horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :
Maîtres d'Ouvrage : PETR, Communautés de communes, Communes.
Partenaires : Pôle ACT, SYDEC, Etat, ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Thématique	Sobriété et efficacité énergétique
Axe opérationnel	**1.2 – Engager un programme d'amélioration des équipements publics**

Objectif

Par cette Fiche-Dispositif, le territoire entend soutenir toutes les actions contribuant à améliorer les équipements des collectivités afin de réduire les consommations énergétiques mais également de renforcer la préservation de l'environnement. Sont particulièrement concernés : la modernisation l'éclairage public, le renforcement des réseaux d'assainissement collectifs (**STEP**), le remplacement de système de chauffage vers des systèmes plus performants, l'amélioration des équipements de traitement des déchets ménagers ou industriels (liste non exhaustive).

L'**éclairage public** constitue un poste non négligeable dans le budget des collectivités, et ce d'autant que les boules lumineuses en place projettent plus de 50% de leur flux au-dessus de l'horizontale et sont ainsi fortement consommatrice d'électricité.

L'objectif du PETR est de contribuer à la réduction de la facture énergétique des collectivités sur le poste éclairage public, en soutenant le remplacement des « boules lumineuses » par un éclairage plus performant et plus économique (ampoules LED).

Typologie d'actions

- études préalables
- investissements
- documents cadres
- dispositifs d'animation/communication/suivi/coordination

Indicateurs

- nombre de collectivités concernées
- nombre, nature et montant des investissements réalisés
- gains en termes d'économies d'énergie (Kwh) moyen et échelle PETR
- GES évités échelle PETR

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés dès 2021 :

- **Convention de cofinancement Préfecture/Sydec** pour remplacer l'éclairage public dans les Landes : remplacement de 1 809 luminaires (ACT) d'ici 2025 sur 12 000 au niveau départemental. Le SYDEC assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération pour le compte des communes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- travaux assainissement sur Castandet et Maurrin (Régie Eaux Pays Grenadois) – DSIL exceptionnelle
- Création de l'éclairage sur stade de football (St Maurice sur Adour) – DSIL exceptionnelle

Projets à horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires : Etat, ADEME, Région, Département, SYDEC, Communautés de communes et communes porteurs de projets

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Thématique	Sobriété et efficacité énergétique
Axe opérationnel	**1.3 – Soutien aux démarches de rénovation énergétique du parc privé**

Objectif

Le territoire ACT est constitué d'un parc de 37 189 résidences principales dont environ 50% (soit 18 624 logements) ont été construites avant 1975 (*chiffres Diagnostic Energie Climat du SCoT ACT, 2020*).
La part dédiée au chauffage dans la consommation énergétique de ces résidences a été évaluée à 71%, avec un gain potentiel grâce une meilleure isolation évaluée à 50% de la consommation énergétique (*Chiffres Diagnostic Energie Climat du SCoT ACT, 2020).*

Le PETR ACT souhaite favoriser la rénovation énergétique du parc privé, enjeu important pour le territoire en raison de l'ancienneté de ce parc et son impact important aussi bien en termes de consommation que d'émission de GES.

Parmi les outils identifiés à ce jour susceptibles de répondre à ces enjeux, figurent la mise en place d'une Plateforme de Rénovation Energétique, ainsi que la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou de Programme Locaux de l'Habitat (PLH).

Typologie d'actions

- Animation/coordination de dispositifs
- Diagnostic et Plan d'actions opérationnel (feuille de route pluri-annuelle)
- Communication
- Accueil téléphonique et permanences de conseils aux particuliers
- Accompagnement des publics et recherches des financements
- Rénovation du parc privé
- Bilan et évaluation des actions

Indicateurs

- nombre et nature des opérations de rénovation par communes et EPCI
- nombre de permanences réalisées et de contacts
- nombre de ménages accompagnés
- niveau d'investissements total + moyen/ménage + par commune et EPCI
- niveau d'aides apportées /ménage et par commune/EPCI

Les actions concrètes et opérationnelles : ***cf. tableau puis fiches-opérations***

Projets identifiés en 2021 :

- conventionnement SOLIHA et EPCI pour la mise en place d'une **Plateforme de Rénovation Energétique** à l'échelle du périmètre ACT

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Projets à horizon 2026 - en fonction du Programme d'actions prévu dans le cadre du conventionnement PRE - OPAH dans le cadre de démarches pilotées directement par les collectivités (communes ou EPCI)
Pilotes et partenaires : Etat (ADEME), Région Nouvelle Aquitaine, Département des Landes, SOLIHA, Communautés de communes, communes

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

Pôle Territorial Adour Chalosse Tursan

Objectif et plan d'actions pour la thématique 2

Développement des Energies Renouvelables

Enjeu : Favoriser l'exploitation des EnR par les Collectivités

Dans le cadre de l'ambition portée par le PETR autour des questions énergétiques et plus particulièrement des Energies Renouvelables, seront soutenues et accompagnées les démarches engagées par le PETR ou par les collectivités.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

2.1 –Démarches stratégiques autour du climat et de l'énergie
2.2 - Mise en place de dispositifs d'approvisionnement en énergie renouvelable pour les bâtiments publics

Thématique	Développement des Energies Renouvelables
Axe opérationnel	**2.1 –Démarches stratégiques autour du climat et de l'énergie**

Objectif

Le territoire ACT entend soutenir, aussi bien en terme d'ingénierie que d'investissements, toutes les initiatives émanant des collectivités ou suscitées par d'autres partenaires et contribuant aux économies d'énergie comme à l'exploitation des énergies renouvelables.
Dans ce cadre :

- le partage des éléments de diagnostic réalisés à différentes échelles (PETR ou EPCI)
- l'articulation et la complémentarité des démarches collectives engagées
- la synergie des actions seront particulièrement recherchées et soutenus.

Le PETR pourra notamment s'emparer de la question du Photovoltaïque au sol et celle de l'agri-voltaïque pour lequel les collectivités sont de plus en plus sollicitées par de nombreux porteurs de projets.

Typologie d'actions

- Transmissions d'éléments de diagnostic ou de données pour la mise en œuvre d'actions en faveur du climat et de l'énergie
- Etudes ponctuelles ou mise en relation avec les partenaires afin de faciliter la mise en œuvre d'actions
- Participation aux instances de pilotage des démarches portées par les Collectivités

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Indicateurs

- Nature et nombre de données partagées avec les territoires de projet
- Etudes portées par le PETR en faveur des collectivités
- Instances de pilotage auxquelles participe le PETR afin de contribuer/faciliter les démarches des collectivités

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés dès 2021

▪ Partage des éléments de diagnostic et d'actions PETR/PCAET de la CDC Chalosse Tursan sur le volet Rénovation Energétique des bâtiments publics

Projets à l'horizon 2026

Sans objet

Pilotes et partenaires : PETR ACT**,** Communautés de communes et communes porteurs de projets

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Thématique	Développement des Energies Renouvelables
Axe opérationnel	**2.2 –Mise en place de dispositifs d'approvisionnement en énergie renouvelable pour les bâtiments publics**

Objectif

Les différentes réglementations incitent désormais à privilégier l'exploitation d'énergies renouvelables.
De nombreuses collectivités, incitées par ces réglementations, mais également soucieuses de réduire leur facture énergétique, se lancent dans de nouveaux projets d'investissements.

Il s'agira de soutenir les projets, issus d'une démarche individuelle ou collective, autour de la géothermie, du photovoltaïque, des pompes à chaleur ou de la chaleur bois (chaudière dédiée ou réseaux de chaleur).

Dans le cadre du partenariat PETR/SYDEC en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics démarche collective), sont intégrés non seulement les actions d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments, ou l'éclairage, mais également les modes de production de chauffage à partir d'énergies renouvelables.
A ce titre, le Contrat d'Objectif Territorial signé entre le SYDEC et l'Ademe facilitera les investissements proposés aux collectivités.

Typologie d'actions

- Diagnostics/identification des actions à mener en faveur des EnR dans les modes de production de chauffage
- Accompagnement des collectivités par un prestataire public ou privé (analyse technique, plan de financement et recherche des subventions, AMO dans la réalisation des investissements) pour l'approvisionnement en énergies renouvelables
- Investissements : Photovoltaïque, géothermie, chaudières dédiées et réseaux de chaleur
- Aides à l'investissement par le Contrat de Développement Territorial (CDT) SYDEC/ADEME 2022-2025

Indicateurs

- Nombre de projets et de collectivités accompagnés
- Nature des investissements
- Montant des investissements global et moyen
- Taux moyen de subventions octroyées
- Bilan GES et gains économiques pour les collectivités à l'échelle PETR

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés dès 2021

▪ Projets d'approvisionnement en EnR identifiés dans le cadre de la **démarche de Rénovation Thermique des Bâtiments Publics** (partenariat PETR/Sydec)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Changement chauffage de la mairie (Sorbets) – DETR
- Installation panneaux photovoltaïques Ateliers municipaux (Hinx) – DETR
- Installation d'une pompe à chaleur (Pomarez) – DSIL rénov

Projets à l'horizon 2026

Sans objet

Pilotes et partenaires : Etat (ADEME), Région Nouvelle Aquitaine, Département des landes, Communautés de communes et communes porteurs de projets

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Objectif et plan d'actions pour la thématique 3

Préservation et gestion durable des espaces naturels et forestiers

Enjeu : Agir en faveur des paysages et de la valorisation des ressources naturelles et spécifiques du territoire

Le PACT occupe, en superficie, presque le quart du département des Landes (23,3%) et présente deux des grandes entités paysagères qui se rencontrent dans ce département, le plateau landais à l'ouest, principalement sur le Pays Tarusate, et les paysages de l'Adour qui occupent la plus grande partie du territoire. Riche de cette diversité, il présente de nombreuses corridors écologiques identifiés dans le cadre du SCoT et des documents d'urbanisme locaux, corridors dont il entend préserver et renforcer le maillage à travers notamment le maintien et le renforcement des Trames Vertes et Bleues.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers un axe opérationnel :

3.1 – Participer au maintien, à la reconstitution et à la valorisation des continuités écologiques

Thématique	Préservation et gestion des espaces naturels et forestiers
Axe opérationnel	**3.1 – Participer au maintien, à la reconstitution et à la valorisation des continuités écologiques**

Objectif

Bien que très agricole, 1/3 de la partie Sud-Adour du terroire est boisée, constituant ainsi avec les rivières des continuités écologiques importantes à préserver mais également à valoriser.

Le maintien ou la reconstitution de ces éléments importants du territoire, vecteurs de biodiversité et d'identité paysagère, seront soutenus.

Typologie d'actions

- Etude/diagnostic de l'état des continuités écologiques
- Elaboration d'un Programme d'actions partenarial
- Mise en œuvre : animation/coordination, investissements

Indicateurs

- Nombre d'actions mise en œuvre
- Nature et niveaux des partenariats engagés
- Impacts sur l'environnement (Trame Verte et Bleue) et la valorisation locale de la ressource

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets à l'horizon 2026

Sans objet à ce jour

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes, Etablissements Publics,

Partenaires: Pôle ACT , Etat , DREAL, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, CAUE, Etablissements publics, Groupements Forestiers, Fédération de Chasse, Associations (environnementales ou de gestion des espaces naturels et forestiers), Communautés de communes et communes porteurs de projets

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

Pôle Territorial Adour Chalosse Tursan

Objectif et plan d'actions pour la thématique 4

Mobilités locales et accessibilité au territoire dont numérique

Le territoire ACT est relativement bien desservi par les infrastructures routières, bien qu'il reste à ce jour encore insuffisamment doté de modes de transports collectifs. Compte tenu de sa situation géographique, il est impacté par de nombreux déplacements pendulaires, notamment vers ou en provenance des agglomérations périphériques. Parmi les enjeux relevant de cette thématique on peut citer : le développement de modes de transport alternatifs à la voiture et la coopération entre Collectivités mais également le développement des infrastructures numériques.

Enjeu : Mieux répondre au défi de la mobilité sur le territoire ACT

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

4.1 – Mobilité durable
4.2 - Développement des infrastructures numériques

Thématique	Mobilités locales et accessibilité au territoire
Axe opérationnel	**4.1 – Mobilité durable**

Objectif

Vaste territoire, au carrefour de plusieurs agglomérations vecteurs d'emplois et de services, les déplacements pendulaires entre le territoire et ces pôles d'emplois sont nombreux avec une utilisation privilégiée de la voiture.

En complément des orientations proposées par le SCoT (renforcement du maillage urbain, développement de l'emploi local et du numérique), le territoire entend favoriser les projets contribuant à diminuer les déplacements individuels, à inciter à 'l'utilisation d'équipements ou de services de mobilités mutualisés ou alternatifs avec une meilleure empreinte carbone : co-voiturage, parkings relais, TAD, bornes de recharge électrique, ...

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- l'aménagement d'aires de covoiturage ;
- la structuration et l'aménagement de cheminements doux ;
- l'équipement en mobilité alternative (véhicules électrique, bornes de recharge électrique)
- véhicules TAD pour des publics cibles
- élaboration de Schéma Directeur des Transports prenant en compte la coopération avec les pôles urbains notamment

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Indicateurs

- nombre et nature des projets soutenus
- montant des investissements
- niveau d'utilisation des nouveaux équipements et évolution

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés à l'horizon 2026
Sans objet à ce jour

Pilotes et partenaires :
Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes.
Partenaires : PETR ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, SYDEC, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Thématique	Mobilités locales et accessibilité au territoire
Axe opérationnel	**4.2– Développement des infrastructures numériques**

Objectif

Le développement de la fibre optique jusqu'au domicile devra permettre à chacun de bénéficier du Très Haut Débit permettant l'accès à une multitude de services : recherches sur le net, téléchargements, développement de la télémédecine, enseignement à distance, télétravail, autant d'applications qui modifieront considérablement le quotidien de tous les résidents de nos territoires ruraux.

Au niveau plus local, le Département des Landes s'est doté d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui prévoit que fin 2022 tous les Landais bénéficieront d'un accès au numérique par fibre optique grâce à la convention AMEL signée le 20 septembre 2019 par le Département des Landes, le Sydec et Altitude Infrastructure. Ce déploiement a démarrer sur le territoire ACT et devrait permettre un accès à la Fibre de tous à l'horizon fin 2022.

Le Sydec et la société Altitude (Pixl) ont la responsabilité de construire au niveau départemental un réseau de plus de 230 000 prises optiques, permettant ainsi à tous les abonnés de disposer de la fibre pour leur communication numérique.
L'objectif calendaire est de finaliser le réseau pour fin 2022.

A ce jour, la démarche est déjà fortement engagée puisque 45 000 prises ont déjà été étudiées ou construites, permettant ainsi le raccordement de 15 000 locaux, pour le périmètre du Sydec.
Du côté de Pixl, 12000 locaux seront également disponibles d'ici fin 2021.
Les objectifs sont les suivants :

Communautés de communes	Prises RBAL	Prises construites au 31/12/2021
Pays Tarusate	5 500	400
Terre de Chalosse	4 770	1 654
Coteaux et Vallées des Luys	3 257	Début travaux 2022
Chalosse Tursan	10 100	3 800
Aire sur l'Adour	2426	Début travaux 2022
Pays Grenadois	3 025	2 650
Total prises	**30 905**	**8 504**

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur la mise en place de la Fibre à l'échelle des collectivités du périmètre Adour Chalosse Tursan.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Indicateurs

- nombre de prises construites par commune/communauté de communes et échelle PETR
- montant des investissements
- nombre d'utilisateurs potentiels concernés par commune/communauté de commune et échelle PETR
-

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés pour 2021 :

- **Sydec/Pixl :** 8 504 prises seront construites à l'échelle ACT au 31/12/21

Projets à l'horizon 2022 :

- **Sydec/Pixl** : 30 905 prises prévues à l'échelle ACT

Pilotes et partenaires :
Maîtres d'Ouvrage : SYDEC
Partenaires : PETR ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, SYDEC, Pixl, Communautés de communes

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Territorial
Adour Chalosse Tursan

AXE 2
COHESION TERRITORIALE

Objectif et plan d'actions pour la thématique 5
Accès aux services publics et marchands et aux soins

De nombreux projets liés aux services à la population ont déjà pu être mis en œuvre par les collectivités, soutenus en cela notamment par les deux précédents « contrats de Pays » et le 1er Programme Leader. Désormais, l'enjeu est de renforcer les services en s'appuyant notamment sur le maillage des 14 pôles du territoire, permettant ainsi aux habitants un accès de proximité et favorisant l'équilibre territorial.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

5.1 – Renforcer aux services à la population
5.2 – Faire émerger des équipements de santé de qualité

Thématique	**Accès aux services publics et marchands et aux soins**
Axe opérationnel	**5.1 – Renforcer l'accès aux services à la population**

Objectif

L'enjeu pour le PETR ACT est de permettre un accès de proximité aux principaux services (cadre de vie, patrimoine, sport, culture, enseignement, loisirs, …) en s'appuyant en priorité sur les 14 pôles du territoire identifiés dans le cadre du PADD du SCoT. L'objectif est d'aboutir, d'ici 2025, à un équilibre à la fois territorial et de niveaux de services proposés selon la hiérarchie des pôles (4 pôles de centralité et 10 pôles d'équilibre).

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur :
- la création ou requalification d'un service public ou marchand à la population ;
- la mutualisation de services publics ou marchands ;
- la mise en œuvre de services itinérants ;
- l'accessibilité pour tous des services.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Indicateurs

- Nombre d'équipements créés ou modernisés
- Part des équipements soutenus et situés sur les principaux pôles ou facilitant la mutualisation

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Mise en sécurité de l'aire de sport (Castelner) – DETR
- Mise en place de films teintés sur baies vitrées 4 écoles (CC Aire sur Adour) – DETR
- Sécurisation de l'école (Garrey) – DETR
- Aménagement d'un local en salle d'activités (Gousse) – DETR
- Réhabilitation salle polyvalente Phase 2(Laluque) – DETR
- Achat d'un photocopieur pour l'école (Louer) – DETR
- Construction d'un restaurant scolaire (Sivu St Cricq-Brassempouy) – DSIL exceptionnelle
- Travaux d'accessibilité de la salle du conseil municipal (Aurensan) – DETR
- Mise en accessibilité du foyer (Projan)

Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes.
Partenaires : Pôle ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Thématique	Accès aux services publics et marchands et aux soins
Axe opérationnel	**5.2 – Faire émerger des équipements de santé de qualité**

Objectif

L'enjeu pour le PETR ACT est de pallier au risque de désertification médicale sur certains secteurs du territoire. En effet, après un effort considérable de mise en réseau des professionnels de santé sur la majeure partie du territoire, couplée dans certains cas par la réalisation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, certains territoires sont encore dépourvus à ce jour d'une organisation formalisée entre professionnels de santé, facteur d'attractivité pour la venue de nouveaux médecins. L'ambition à l'horizon 2026 est de parvenir à couvrir intégralement le territoire d'une offre structurée de professionnels de santé.

Indicateurs:

- Nombre d'équipements de soins créés ou renforcés et EPCI concernés
- Nombre de professionnels de santé mobilisés (réseaux)
- Bassins de patientèle couverts par les projets

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur :

– l'élaboration de projets pluridisciplinaires de santé ;
– l'aménagement et l'équipement de structures pluridisciplinaires de santé ;
– la création et le développement de services de soins ;
– projets de télémédecine.

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Construction d'une MSP (CC Pays Tarusate) – DETR

Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes, Associations ou Collectifs de professionnels,

Partenaires: Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes ou communes porteurs de projets.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Objectif et plan d'actions pour la thématique 6

Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

Le territoire bénéficie d'un maillage de bourgs qui va dans le sens d'un équilibre en termes d'offre résidentielle et d'emplois. Cependant, de nombreux bourgs sont impactés par la vacance en logements (vétusté, inadéquation de l'offre en regard des besoins) et les services (marchands ou non marchands) sont souvent fragiles du fait d'une concurrence avec les pôles plus importants. L'objectif du Contrat de ruralité est de favoriser au sein des centres-bourgs une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en terme résidentiel et d'y renforcer l'offre commerciale.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

6.1 – S'engager pour un urbanisme et un habitat durable
6.2 – Développer le tissu économique des centres-bourgs

Thématique	**Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs**
Axe opérationnel	**6.1 – S'engager pour un urbanisme et un habitat durable**

Objectif

L'objectif est ici de promouvoir la vitalité des centres-bourgs par des aménagements urbains et paysager de qualité et une offre résidentielle en adéquation avec les besoins de la population. Les résultats attendus pour les années à venir portent notamment sur la résorption de la vacance de logements et la sobriété énergétique des logements, mais également sur l'aménagement des centres bourgs afin de les rendre plus attractifs.

Par ailleurs, cet axe opérationnel permettra notamment aux huit communes pôles éligibles au dispositif **Petites Villes de Demain**, de venir émarger aux financements d'Etat pour le soutien à leurs investissements.

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- l'aménagement urbain en cœur de bourg ;
- études et animations
- voirie
- l'acquisition et l'aménagement de logements par les communes en centres-bourgs ;
- l'élaboration de documents cadres et plans de référence ;
- l'étude d'opportunité et la mise en œuvre d' OPAH et PLH seront également intégrables dans la fiche 5.3
- l'expérimentation d'actions en direction de la vacance résidentielle
- création de logements à proximité du centre-bourg

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- aménagement et rénovation du patrimoine communal ou intercommunal (dont églises, cimetières ...)

Indicateurs

- nombre et nature des actions d'investissements menées
- nombre et nature des études ou documents-cadres réalisés
- impacts sur le renforcement de centres-Villes/bourg et des communes pôles

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Réhabilitation énergétique de 3 logements (Duhort Bachen) – DETR
- Aménagement d'un parking et aire de jeux (Eugenie les Bains) – DETR
- Création d'une aire de jeux (Fargues) – DETR
- Construction d'un préau pour l'école (Gamarde les Bains) – DTER
- Rénovation énergétique de logements (Laluque) – DETR
- Aménagement cimetière (Laurède)
- Accès PMR Cimetière-église (Le Leuy) – DETR
- Réhabilitation étang communal (Louer) - DETR
- Accessibilité parking école (Louer) – DETR
- Réfection impasse de l'église (Nousse) – DETR
- Rénovation thermique d'un logement (Coudures) – DSIL rénov
- Réhabilitation de 2 logements (Doazit) – DSIL rénov
- Rénovation thermique de logements (Laluque) – DSIL rénov
- Rénovation thermique de 3 logements (Poudenx) – DSIL rénov
- Rénovation thermique de logements (Rion des Landes) – DSIL rénov
- Aménagement du bâtiment des associations (Samadet) – DSIL rénov
- Aménagement du centre bourg suite à Plan de Référence (Rion) – DSIL
- Déplacement du monument aux morts (Haut Mauco) – DSIL exceptionnelle
- Rénovation du chœur de l'église (Le Vignau) – DSIL exceptionnelle
- Travaux surl'église (Onard) – DSIL exceptionnelle
- Rénovation Eglise : toiture, estrade, autel, sacristie (Ségos) - DETR

Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :
Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes.
Partenaires : Pôle ACT, Etat , Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, CAUE, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Thématique	**Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs**
Axe opérationnel	**6.2 – Développer le tissu économique des centres-bourgs**

Objectif

Face à une problématique de dévitalisation des centres bourgs, notamment en termes d'offres commerciales, un des enjeux du PETR dans ce domaine sera de favoriser une nouvelle dynamique d'installation ou de pérennisation de l'activité commerciale en réponse aux besoins des habitants.
Les communes éligibles au dispositif **Petites Villes de Demain** sont particulièrement concernées par cet axe.

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- la modernisation de structures ou équipements économiques en centre-bourg ;
- la réhabilitation de friches industrielles, de fonciers ou immobiliers économiques localisés en centre-bourg ;
- l'expérimentation d'actions en direction de la vacance commerciale,
- mise en œuvre d'actions collectives : promotion du commerce, développement de plateformes numériques, soutien aux associations de professionnels (Unions commerciales, …)
- recours à une ingénierie spécialisée (animation économique, …)
- études/diagnonstic et documents cadre

Indicateurs

- nombre/nature et localisation des actions menées
- impacts sur le fonctionnement des centres-bourgs/Pôles
- nombre de commerces créés
- Bassins de vie/consommation concernés par les projets

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Réaménagement ancienne école pour installation commerce (Laurède) - DETR

Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :
Maîtres d'Ouvrage : PETR, Communautés de communes, Communes, associations de professionnels

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Partenaires : Pôle ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Chambres consulaires, Communautés de communes et communes porteurs de projets, associations de professionnels

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

Pôle Territorial Adour Chalosse Tursan

Objectif et plan d'actions pour la thématique 7

Attractivité du territoire

Le territoire Adour Chalosse Tursan a bénéficié longtemps d'une dynamique industrielle exceptionnelle pour un territoire rural. Désormais, 68 % des emplois relèvent de l'économie résidentielle, soutenu par une évolution démographique positive depuis les années 2000.
L'accompagnement des projets relevant de la sphère résidentielle (commerces, services, construction ,…) constituera un axe majeur de développement du territoire pour les années à venir, tout en préservant la capacité du territoire à maintenir un secteur industriel encore important et à favoriser l'accueil de nouvelles entreprises.
Son identité fortement rurale et riche par la variété de ses paysages, de son patrimoine, et de ses productions agricoles, confirme également sa vocation touristique encore trop peu exploitée.

Cet objectif trouve une traduction concrète à travers deux axes opérationnels :

7.1 – Accompagner les initiatives de développement économique et/ou numérique
7.2 – Favoriser le maintien de l'activité et de l'emploi agricoles
7.3 – Poursuivre la structuration touristique autour du patrimoine naturel, bâti et agricole

Thématique	Attractivité du territoire
Axe opérationnel	**7.1 – Accompagner les initiatives de développement économique et/ou numérique**

Objectif

L'enjeu pour le territoire ACT est de favoriser le développement d'une économie résidentielle devenue prépondérante et de faciliter l'installation de nouvelles activités. Pour cela, il optera pour une animation économique importante afin de soutenir les entreprises et favoriser les actions collectives ou l'émergence de nouvelles filières. Une meilleure structuration/qualification du territoire en termes de foncier et d'immobilier économique, ainsi que le soutien au déploiement du numérique, constitueront des axes de développement complémentaires.

Par ailleurs, les initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et du milieu associatif sont intégrées dans le présent objectif.

Le développement des infrastructures numériques porté par le SYDEC est intégré à l'axe 2.

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur :
- la création, extension ou aménagement de foncier ou d'immobilier économiques
- l'équipement en outils dématérialisés ;
- recours à une ingénierie spécialisée,
- mise en œuvre d'actions collectives : dispositifs de transmission/reprise, GPECT, rapprochement d'entreprises, groupements d'employeurs, nouvelles filières.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Indicateurs

- nombre et nature des investissements réalisés
- nombre et nature des actions collectives menées
- impacts sur la structuration économique du territoire

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets identifiés à l'horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'Ouvrage : PETR, Sydec, Communautés de communes, Communes, structures de l'ESS (association ou entreprise)
Partenaires: Pôle ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Sydec, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Thématique	Attractivité du territoire
Axe opérationnel	**7.2 – Favoriser le maintien de l'activité et de l'emploi agricoles** et accompagner la diversification des filières

Objectif

a. Permettre le maintien de l'activité agricole/agroalimentaire et la préservation du foncier
b. Favoriser la diversification agricole (filière, circuit de commercialisation) pour développer la souveraineté alimentaire
c. Développer l'approvisionnement local dans la commande publique, accompagner le développement d'outils collectifs
d. Promouvoir l'offre locale, soutenir les filières existantes et valoriser le travail agricole

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- Etude et conseils
- Investissements visant à soutenir des filières et/ou à renforcer de structures collectives
- Développement d'outils collectifs (transformation / commercialisation/ logistique)
- Edition de documents
- Organisation d'événements et de manifestations
- Animation territoriale
- Développement de politiques ou d'outils publics en faveur de l'agriculture territoriale

Indicateurs

- Nombre d'opérations collectives mise en oeuvre
- Nombre d'exploitations soutenues collectivement ou individuellement,
- Part de produits locaux consommés
- Nombre d'exploitations agricoles accompagnées
- Prise en compte de l'environnement dans les démarches territoriales
- Communication et impacts

- **Les actions concrètes et opérationnelles** :

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Acquisition de l'abattoir de Hagetmau (PETR ACT) – DSIL
- Travaux de mise en normes Abattoir de Hagetmau (PETR ACT) – Plan de Relance
- Accompagnement des établissements de restauration collective dans la réduction de leur gaspillage alimentaire (financement PNA obtenu via DRAAF)

Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes. acteurs agricoles, porteurs de projets privés, coopératives et collectifs, associations

Partenaires :
Des partenaires institutionnels : DRAAF, DDTM, Conseil régional et Conseil départemental
Des acteurs de l'agricultures locales : Chambre d'agriculture, Agrobio, ALPAD, ADEAR, FDCUMA, centres de formations (CFPPA, LPA de Mugron, Bordeaux Sciences Agro)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Thématique	Attractivité du territoire
Axe opérationnel	**7.3 – Poursuivre la structuration Touristique autour du patrimoine naturel, culturel, bâti et agricole**

Objectif

Le territoire ACT bénéficie d'un environnement privilégié en terme de diversité paysagère, avec une dynamique culturelle et festive spécifique (autour de la course landaise notamment) et de nombreux sites patrimoniaux. La qualité et la reconnaissance de ses productions agricoles locales (Bœuf de Chalosse, Foie Gras, canard, volaille, …) en font un territoire à fort potentiel agro-touristique. Peu structuré à l'heure actuelle, avec une offre qui manque encore de lisibilité, le territoire entend favoriser le soutien aux projets reposant sur ses atouts et accompagner la coopération entre acteurs du territoire et les territoires limitrophes.

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur :
- la requalification de sites ou équipements touristiques ;
- la réhabilitation d'espaces naturels et de continuités écologiques ;
- la structuration et l'aménagement de l'itinérance douce ;
- la modernisation d'hébergements touristiques ;
- l'équipement en outils dématérialisés
- le soutien aux dynamiques partenariales et à la promotion touristique

Indicateurs
- nombre et nature des actions ou investissements réalisés
- impacts sur la structuration et l'attractivité touristique du territoire

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021
- création d'une voie verte Mont de Marsan – Hagetmau (CD40) - DETR

Projets à horizon 2026 : voir en annexe

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes. Acteurs du tourisme (OTSI, …°)
Partenaires : Pôle ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Communautés de communes et communes porteurs de projets, acteurs du tourisme

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

Pôle Territorial Adour Chalosse Tursan

Objectif et plan d'actions pour la thématique 8

Cohésion sociale

***Enjeu** : Renforcer les initiatives et les équipements à vocation sociales et sociétales*

Avec une évolution démographique importante depuis les années 2000, le Territoire se fixe un objectif de croissance démographique de 1% pour les 15 prochaines années. Si cet objectif se confirme, le Pôle aura à répondre à des besoins croissants de différentes catégories de populations :

- **Celles qui sont en progression (familles, familles monoparentales, ménages d'une seule personne)**
- **Et les seniors pour qui la question du logement adapté et de la proximité des services sont prégnantes**

Par ailleurs, le territoire entend soutenir les actions en faveur de l'emploi et l'insertion professionnel. En effet, avec un taux de chômage de 9% (chiffre SCoT), et bien qu'inférieur au taux départementale et régional, le territoire va devoir se préoccuper d'accompagner les demandeurs d'emploi dans un contexte de difficulté de recrutement du secteur agro-alimentaire et agricole, mais également et plus globalement de départs à la retraite des chefs d'entreprises (1/3 d'ici 10 ans).

Ces objectifs trouvent une traduction concrète à travers trois axes opérationnels :

8.1 - Promouvoir les offres spécialisées en direction de l'enfance-jeunesse et des personnes âgées
8.2 - Favoriser les opérations liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle et sociale

Thématique	**Cohésion sociale**
Axe opérationnel	**8.1 – Promouvoir les offres spécialisées en direction de l'enfance-jeunesse et des personnes âgées ou dépendantes**

Objectif

Avec une demande croissante en termes de services pour les plus jeunes, compte tenu d'une évolution démographique depuis les années 2000, les équipements en faveur de l'enfance-jeunesses devront être soutenus.
Les seniors constituent également la 2nde catégorie dont les besoins en termes de logements adaptés et de proximité aux services sont importants, sans oublier les personnes en situation de handicap.
Cet axe a pour vocation de répondre aux attentes de ces deux publics cibles prioritaires.

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur :

- la création ou requalification d'un service enfance-jeunesse
- la création ou requalification d'un service en direction des personnes âgées;
- l'expérimentation pour l'autonomie ou le parcours résidentiel des personnes âgées

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Indicateurs

- nombre et nature des investissements réalisés ou nouveaux services créés
- impacts sur la qualité de vie des utilisateurs

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets DETR ou DSIL ayant fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral en 2021

- Construction d'u habitat regroupé de 4 logements, d'une salle commune, et d'une aire de jeux (Bernede) – DETR

Projets à l'horizon 2026 : voir en Annexe

Pilotes et partenaires :

Maîtres d'ouvrage : Communautés de communes, Communes.
Partenaires : Pôle ACT, Etat, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Caisse d'Allocations Familiales, Communautés de communes et communes porteurs de projets.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Thématique	Cohésion sociale
Axe opérationnel	**8.2 Favoriser les opérations liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle**

Objectif

Les Collectivités locales peuvent jouer un rôle important dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, aux côtés des partenaires que sont l'Etat, et la Région désormais chef de file en matière économique et de formation.
Les leviers d'actions des collectivités peuvent être de différentes nature : développement économique bien sûr, mais également accompagnement social et insertion des demandeurs des demandeurs d'emploi (insertion par l'activité économique).

Typologie d'actions

Investissements matériels et immatériels portant sur :
- la création d'équipements et de services (Maisons de l'emploi, Missions Locales, Plans locaux pour l'insertion et l'emploi ...
- manifestations/évènementiels et actions collectives

Indicateurs
- nombre et nature des investissements réalisés
- niveau du partenariat dans les projets
- nombre de bénéficiaires des projets mis en œuvre

Les actions concrètes et opérationnelles :

Projets à l'horizon 2026
Sans objet à ce jour

Pilotes et partenaires : Etat, Région Département, Pôle emploi, Communautés de communes, communes porteurs de projets, associations et entreprises d'insertion

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

III.MODALITES DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT

A. La gouvernance

Le PETR Adour Chalosse Tursan fait le choix d'une **gouvernance unique** permettant d'assurer à la fois le pilotage et le suivi du CRTE dans une perspective de cohérence des dispositifs (CRTE, Contrat avec la Région, Programme Leader ...) et d'optimisation des crédits.
Cette gouvernance prendra deux formes principales, selon l'objet proposé : un **comité de pilotage** pour le suivi global de la mise en œuvre du CRTE (bilan, réactualisation des règlements d'intervention des fonds d'Etat et ceux des autres partenaires, modification de la stratégie du CRTE et/ou des critères de sélection des projets, ...) et un **comité de suivi** pour assurer la sélection des projets qui seront retenus au titre des conventions financières annuelles (analyse des projets, sélection au regard de la stratégie du CRTE, ...).
L'instruction des projets (réception des dossiers complets, relance des porteurs de projets pour complétude des pièces, accusé de réception, arrêtés attributifs, ...) restera de la responsabilité des services instructeurs de l'Etat.

Les **comité de pilotage et comité de suivi** du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du PETR Adour Chalosse Tursan seront partenariaux et associeront :

- Madame la préfète des Landes ou son représentant ;
- Monsieur le président du Pôle Territorial ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- Madame et Messieurs les présidents des communautés de communes de :
    * Aire sur l'Adour
    * Chalosse Tursan
    * Coteaux et vallées des Luys
    * Pays Grenadois
    * Pays Tarusate
    * Terres de Chalosse ;

Le comité de pilotage est co-présidé par le président du Pôle Territorial et par la préfète ou son représentant. Pourront y être associés, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat (ex : Conseil Régional, chambres consulaires, experts, autres partenaires, etc.).

Le rôle du comité de pilotage est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du CRTE (prise en compte de projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués, modalités de sélection des projets, …).

Les membres du comité de pilotage se réuniront en tant que de besoin.

Les membres du comité de suivi se réuniront à minima une fois l'an afin d'assurer l'analyse des projets et leur éligibilité aux financements au regard de la stratégie du CRTE et des règlements d'intervention de l'Etat et des partenaires. Les projets retenus par le comité de suivi seront inclus dans une convention financière annuelle.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

B. L'ingénierie mobilisée

L'ingénierie de l'Etat sera portée par les **services de la préfecture**. Les ingénieries portées par le **Pôle Adour Chalosse Tursan** seront : un Chef de projet CRTE (en la personne du directeur du Pôle), pilotera la démarche. Il pourra être assisté, en tant que de besoin et selon la nature des projets, par le chargé de mission Agriculture Durable/circuits courts de sa structure ou l'animatrice Leader. Les techniciens référents des 6 EPCI contribueront pour leur part à faciliter la mise en œuvre des projets et informeront le Pôle de la maturité de ces derniers.

Le suivi opérationnel sera l'objet d'un **comité de suivi** créé dès la mise en œuvre du contrat et constitué de l'équipe du Pôle Territorial, des services de l'État et notamment la direction coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture des Landes et la direction départementale des territoires et de la mer des Landes, de la Direction du Développement Territorial du Département des Landes, de la Direction Ingénierie et Action Territoriale/DATAR de la Région Nouvelle Aquitaine,

C. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le PETR envisage l'information et la consultation de la société civile tout au long de la mise en œuvre du Contrat, selon différentes modalités qui restent à définir : information via les sites internet du PETR et de ses EPCI, bulletins intercommunaux et communaux, articles de presse, réunions publiques le cas échéant. Les modalités précises pourront être discutées et validées le cas échéant par le comité de pilotage du CRTE.

IV. LE SUIVI, LA SELECTION DES PROJETS ET L'EVALUATION

A. Suivi du contrat

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.
Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par le Pôle Territorial et sert de support de travail pour le comité de pilotage.
Une présentation du contrat et de son suivi sera réalisé lors des comités syndicaux du PETR.

B. Sélection des projets

Afin de déterminer si les projets proposés seront soutenus dans le cadre des conventions annuelles de financement, les comités de suivi analyseront chaque projet rattachable à un axe stratégique du contrat. Cette analyse s'effectuera notamment au regard de la maturité du projet, de son impact sur la relance de l'économie, de son ambition en termes de transition écologique, de son caractère structurant au-delà des limites communales et de son insertion dans les plans et stratégies de niveau départemental identifiés notamment dans l'accord départemental de partenariat sur les CRTE (voir annexe 2). Les modalités détaillées d'analyse seront établies sur la base de ces principes en amont de la signature de la convention annuelle de financement.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

C. Evaluation de l'impact environnemental

Les CRTE seront notamment évalués à l'aune d'un socle d'indicateurs national commun à tous les contrats. Les valeurs actuelles et les méthodologies d'alimentation seront transmises par les services de l'État.

Il s'agit des indicateurs suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre annuelles
- Consommation énergétique finale annuelle
- Production annuelle d'énergie renouvelable
- Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
- Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- Population située dans une zone à risque naturel élevé
- Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
- Part des cours d'eau en bon état écologique
- Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
- Inventaire territorial d'émissions de polluants
- Fragmentation des milieux naturels
- Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Des échanges seront engagés dès le début de l'année 2022, notamment dans le cadre des comités techniques afin de déterminer en 2022 les cibles que le territoire se fixe sur chaque indicateur. L'atteinte de ces cibles sera évaluée à la fin du contrat et donnera lieu à des points d'étape en cours d'exécution du contrat.

V. LA DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur à sa signature.

Il s'achèvera au 31 décembre 2026.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

VI. MODIFICATION DU CONTRAT

A la fin 2022, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Territorial
Adour Chalosse Tursan

Contrat établi le …….…….. à ……..……

La Préfète des Landes

Le Préfet du Gers

Le Président
du PETR Adour Chalosse Tursan

Le Président
du Département des Landes

Le Président
de la CDC d'Aire-sur-l'Adour

La Présidente
de la CDC Chalosse Tursan

La Présidente
de la CDC Coteaux et Vallées des Luys

Le Président
de la CDC du Pays Grenadois

Le Président
de la CDC du Pays Tarusate

Le Président
de la CDC Terres de Chalosse

Le Président
du SYDEC

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

PRÉFÈTE DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Territorial Adour Chalosse Tursan

ANNEXES

Avertissement

L**es projets identifiés** et présentés soit au sein du plan d'actions soit en annexe du présent contrat, le sont à titre **indicatif et ne présume en rien leur éligibilité définitive aux financements attribués** au titre du CRTE.

Des **appels à projets annuels** seront lancés, après signature du CRTE, chaque fin d'année par le PETR Adour Chalosse Tursan afin d'identifier les projets suffisamment mûrs pour être mis en œuvre l'année suivante, projets **qui viendront compléter liste indicative précédente**. **Seuls les projets réceptionnés lors de ces appels à projets annuels seront soumis pour examen au comité de suivi** et seront susceptibles d'être retenus au titre du CRTE.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Axes prioritaires	Projets identifés	Maitre d'ouvrage
AXE 1 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
Thématique 1 : Sobriété et efficacité énergétique		
1.1 - Accompagner les collectivités locales dans la rénovation thermique de leurs bâtiments	Pose de panneaux photovoltaïques et remplacement vitrage de la salle des fêtes	BASSERCLES
	Réhabilitation du foyer municipal	BORDERES-ET-LAMENSANS
	Rénovation du bâtiment et mise aux normes des cuisines	CARCARES-STE-CROIX
	Rénovation de la salle des fêtes	CASSEN
	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires et de la cantine	CASTANDET
	Rénovation énergétique de la salle polyvalente et des logements communaux	CAZALIS
	Réhabilitation du foyer municipal	CLASSUN
	Rénovation du bâtiment scolaire	DOAZIT
	Rénovation de la mairie et regroupement des services publics	DOAZIT
	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	HAGETMAU
	Réhabilitation de l'école maternelle	HAGETMAU
	Remplacement chauffage et isolation de l'église	HAURIET
	Mise en accessibilité et optimisation de l'efficacité énergétique du pôle culturel	HINX
	Rénovation de l'école	LALUQUE
	Rénovation de la mairie	LALUQUE
	Rénovation énergétique de l'école communale	LAMOTHE
	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	LAMOTHE
	Rénovation énergétique de la salle des associations	LAMOTHE
	Etude réaménagement de la salle associative et cuisine, rénovation éclairage salle des fêtes	LOURQUEN
	Rénovation énergétique de la mairie	LOURQUEN
	Réaménagement de la salle associative et cuisine, rénovation éclairage salle des fêtes	LOURQUEN
	Réaménagement de la salle associative (typic hall)	LOURQUEN
	Rénovation du foyer rural	MANT
	Rénovation du hall des sports avec pose de panneaux photovoltaïques	MAYLIS
	Rénovation thermique de la salle des fêtes	MONGET
	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	MONTFORT-EN-CHALOSSE
	Rénovation toiture du porche et d'un local	MONTFORT-EN-CHALOSSE
	Isolation toiture de la salle polyvalente	MONTGAILLARD
	Réhabilitation logement communal	MONTGAILLARD
	Rénovation thermique de la salle des arènes	MUGRON
	Rénovation thermique de la salle polyvalente et du bar communal	PEYRE
	Rénovation thermique de la salle des sports	PEYRE
	Rénovation énergétique de l'ensemble locatif à caractère social (23 logements)	RION-DES-LANDES
	Réhabilitation de l'ancienne mairie	SORT-EN-CHALOSSE
	Rénovation intérieure de la mairie	ST-MAURICE-SUR-ADOUR
1.2 - Engager un programme d'amélioration des équipements publics	Remplacement éclairage public (Convention PREF/SYDEC)	**SYDEC**
	Aménagement d'un ouvrage d'écrêtement des crues	CDC AIRE SUR ADOUR
	STEP et Travaux d'assainissement	CDC DU PAYS GRENADOIS
	Changement des lampes d'éclairage par des LED de la salle Dubroca	DUHORT-BACHEN
	Changement éclairage existant par des LED à la piscine et salle Jouglen	HAGETMAU
	Achat et aménagement d'un terrain pour l'installation d'une STEP	LE VIGNAU
	Eclairage public du bourg et de l'église	LOURQUEN
	Création d'un réseau pluvial	MEILHAN
	Remplacement de l'éclairage public par des LED	TOULOUZETTE
1.3 - Soutien aux démarches de rénovation énergétique en direction des particuliers	Mise en place d'une Plateforme Energétique (échelle 6 EPCI)	**SOLIHA**
Thématique 2 : Développement des EnR		
2.1 - Contribution du PETR aux démarches stratégiques autour du climat et de l'énergie	Réalisation d'un PCAET	CDC CHALOSSE TURSAN
2.2 - Accompagner les collectivités dans la mise en place de dispositifs d'approvisionnement en énergie renouvelable pour les bâtiments publics	Pose de panneaux photovoltaïques et remplacement vitrage de la salle des fêtes	BASSERCLES
	Remplacement des systèmes de chaufffage électrique	BEGAAR
	Remplacement de la chaudière gaz par pompe à chaleur réversible	BEGAAR
	Remplacement de la chaudière gaz d'un logement par pompe à chaleur réversible	CASTANDET
	Installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communautaires	CDC DU PAYS GRENADOIS
	Création d'une centrale solaire pour alimenter en autoconsommation 3 bâtiments communaux	GEAUNE
	Remplacement chauffage de l'église	GOUSSE
	Couverture des arènes ou du parking de la salle des sports en panneaux photovoltaïques	HAURIET
	Production d'électricité avec panneaux photovoltaïques	LOURQUEN
	Production d'électricité avec panneaux photovoltaïques	MANT
	Pose de panneaux photovoltaïques - salle des fêtes	MONGET
	Remplacement de la chaudière fioul de l'école	MONTGAILLARD
	Changement du chauffage de l'école primaire	MUGRON
	Changement du chauffage de la mairie	MUGRON

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Axes prioritaires	Projets identifés	Maître d'ouvrage
	Ombrière photovoltaïque couvrant le parking du stade	PONTONX-SUR-L'ADOUR
	Remplacement de la chaudière du centre de loisirs	PONTONX-SUR-L'ADOUR
	Toiture photovoltaïque sur l'école	SEGOS
	Toiture photovoltaïque sur le foyer	SEGOS
	Création d'une centrale hydroélectrique sur le seuil de l'Adour	SAINT-SEVER
	Réfection de la toiture des arènes en vue de l'équipement photovoltaïque	TOULOUZETTE
Thématique 3 : Préservation et gestion durable des espaces naturels et forestiers		
3.1 - Participer au maintien, à la reconstituion et à la valorisation des continuités écologiques	PAS IDENTIFIES à ce jour	
Thématique 4 : Mobilités locales et accessibilités au territoire dont numérique		
4.1 - Mobilité durable	PAS IDENTIFIES à ce jour	
4.2 - Développement des infrastructures numériques	Construction de Prises optiques	**SYDEC**
AXE 2 - COHESION TERRITORIALE		
Thématique 5 : Accès aux services et aux soins		
5.1 - Renforcer l'accès aux services à la population	Construction d'un centre aquatique	AIRE-SUR-L'ADOUR
	Travaux d'accessibilité à la mairie	ARSAGUE
	Remplacement de la toiture de l'église	AUDON
	Remplacement porte de la chapelle et aménagement de la grange	AURICE
	Réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation et dépendance en maison de services et/ou MAM	BEGAAR
	Réhabilitation d'un bâtiment communal pour une nouvelle médiathèque	BEGAAR
	Création d'une salle pour les associations et réhabilitation du foyer rural	BEGAAR
	Etude préalable pour la restauration du retable et du tableau de l'église	BERNEDE
	Réfection de la toiture d'un bâtiment communal	BERNEDE
	Rénovation clocher et toiture de l'église	BEYLONGUE
	Mise aux normes accessibilité de l'église	CAZALIS
	Travaux divers sur bâtiments communaux	CAZALIS
	Achat ensemble immobilier pour création école de musique	CDC AIRE SUR ADOUR
	Construction école de musique	CDC AIRE SUR ADOUR
	Aménagement des locaux des cuisines centrales communautaires	CDC AIRE SUR ADOUR
	Création d'une médiathèque/ludothèque intercommunale	CDC CHALOSSE TURSAN
	Création d'une Maison France Services	CDC COTEAUX ET VALLEES DES LUYS
	Construction d'une école de musique communautaire	CDC DU PAYS GRENADOIS
	Construction d'un bâtiment destiné à l'accueil des services de l'Office Français de la Biodiversité	CDC DU PAYS TARUSATE
	Mise aux normes accessibilité du bâtiment scolaire	DOAZIT
	Création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux	GOUTS
	Groupe scolaire G. Phoebus : cablage numérique de toutes les classes et équipement en ordinateurs, vidéoprojecteurs et tablettes pour les éléves	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Réfection des courts de tennis	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Réhabilitation du bâtiment de l'accueil périscolaire	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Réhabilitation de la toiture du gymnase	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Construction d'un terrain synthétique avec éclairage	HAGETMAU
	Accessibilité mairie et église	HAURIET
	Aménagement du pôle sportif	LALUQUE
	Construction d'une salle des associations	LALUQUE
	Rénovation et agrandissement du foyer rural	LESGOR
	Réhabilitation ancienne chapelle pour activités, expo ..	LE VIGNAU
	Création d'une salle multimédia associative	MANT
	Construction d'un pôle scolaire	MANT
	Travaux de sécurité et accessibilité des bâtiments communaux et préservation du patrimoine historique de la commune	MONGET
	Amélioration de l'aménagement de la salle des fêtes	MONGET
	Aménagements des bâtiments municipaux	MONGET
	Mise en place d'un wifi public à la salle des fêtes	MONGET
	Rénovation de la salle des sports	MONTSOUE
	Mise aux normes du lac de baignade de la base de loisirs	MUGRON
	Création d'un local de chasse	ONARD
	Restauration toiture, chauffage de l'église	SEGOS
	Aménagement du cheminement autour de l'église	SORT-EN-CHALOSSE
	Création d'un local associatif	SORT-EN-CHALOSSE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Axes prioritaires	Projets identifés	Maître d'ouvrage
	Construction d'une nouvelle mairie	SORT-EN-CHALOSSE
	Travuax de rénovation des bâtiments communaux	SORT-EN-CHALOSSE
	Extension du mur du cimetière	SORT-EN-CHALOSSE
	Création et aménagement d'un nouveaux cimetière	SORT-EN-CHALOSSE
	Création d'une salle d'expositions et de spectacles aux Jacobins	SAINT-SEVER
	Création d'un espace d'accueil des associations	SAINT-SEVER
	Création d'une salle de sport supplémentaire au complexe Laloubère	SAINT-SEVER
	Mise en accessibilité de l'école et rénovation de la cantine	TOULOUZETTE
	Mise en accessibilité de l'église et du cimetière	TOULOUZETTE
5.2 - Faire émerger des équipements de santé de qualité	Réhabilitation d'un bâtiment en Maison de Santé Pluridisciplinaire	BARCELONNE-DU-GERS
	Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Pontonx	CDC PAYS TARUSATE
	Aménagement d'un pôle de santé	LALUQUE
	Transformation d'un bâtiment en maison pluridisciplinaire des professions paramédicales	SAINT-SEVER
Thématique 6 : Revitalisation des bourgs-centres		
6.1 - S'engager pour un urbanisme et un habitat durable	Mise en accessibilité des lieux publics et de l'ensemble du site	ARSAGUE
	Création d'un cheminement piétonnier sur la longueur du bourg	AUDON
	Création de 4 logements communaux	AURICE
	Création de 2 logements à l'étage de l'école	AURICE
	Réalisation de logements	BAIGTS
	Aménagements centre bourg	BEGAAR
	Développement des aires de jeux et équipements sportifs	BEGAAR
	Aménagement d'une zone : création de 4 logements à destination des séniors, d'une salle commune, d'une aire de jeux et vente de 3 lots	BERNEDE
	Rénovation et transformation en logements du presbytère	BEYLONGUE
	Cheminement sécurisé le long de la départementale depuis l'église jusqu'au lotissement	BEYLONGUE
	Aménagement des berges de l'Adour	CAZERES-SUR-L'ADOUR
	Déconstruction et reconstruction d'un ouvrage d'art	CDC TERRES DE CHALOSSE
	Réhabilitation d'ouvragse d'art	CDC TERRES DE CHALOSSE
	Accès des services au public et signalétique	CDC TERRES DE CHALOSSE
	Réhabilitation d'un logement communal	COUDURES
	Aménagement routier	COUDURES
	Création de 2 logements	COUDURES
	Rénovation d'un logement et création d'un cabinet médicale	DOAZIT
	Rénovation de 2 logements	DOAZIT
	Actions Petites Villes de Demain	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Réalisation d'un city stade	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Réalisation d'un espace fitness	GRENADE-SUR-L'ADOUR
	Création de cheminements doux	HAGETMAU
	Liaison piétonne entre le centre-ville et la cité verte	HAGETMAU
	Réhabilitation de friches en centre-ville	HAGETMAU
	Aménagement et sécurisation du centre du village	LANNUX
	Aménagement jardin et église	LE LEUY
	Aménagement et sécurisation traversée du bourg	LE LEUY
	Aménagement paysager du centre bourg	LE VIGNAU
	Aménagement du bois communal	LE VIGNAU
	Construction d'un local technique	LE VIGNAU
	Gravillonnage d'une route	LE VIGNAU
	Réfection d'un chemin communal	LE VIGNAU
	Aménagement d'une aire de jeux et de basket en extérieur	MANT
	Aménagement du centre bourg	MANT
	Aménagement paysager	MANT
	Aménagement place de la mairie et salle des fêtes	MAURRIN
	Création d'un lotissement communal	MAYLIS
	Réaménagement et sécurisation entrée des maternelles	MEILHAN
	Sécurisation route du port d'orion et route du moulin	MEILHAN
	Nettoyage façades de l'église	MONGET
	Ponts communaux	MONGET
	Création d'un city park	MONSEGUR
	Sécurisation de la traversée du bourg	MONSEGUR
	Réhabilitation d'un bâtiment en logement et local commercial	MONTFORT-EN-CHALOSSE
	Réhabilitation d'un logement communal	MONTGAILLARD
	Aménagement de la place des arènes	MUGRON
	Aménagement des entrées de ville	MUGRON
	Création de jardins partagés	MUGRON
	Réhabilitation de la place et rue F. Bastiat	MUGRON
	Aménagement d'un chemin piétonnier	PONTONX-SUR-L'ADOUR
	Revitalisation du centre-bourg	PONTONX-SUR-L'ADOUR
	Aménagement du bourg	POUDENX
	Aménagement du parc de la mairie et de la place des droits de l'homme	RION-DES-LANDES
	Création d'hébergements saisonniers	RION-DES-LANDES
	Aménagement de la place de la mairie	SORT-EN-CHALOSSE
	Aménagement des rives du luy	SORT-EN-CHALOSSE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Axes prioritaires	Projets identifés	Maître d'ouvrage
	Construction de logements locatifs	SORT-EN-CHALOSSE
	Création d'un lotissement communal	SORT-EN-CHALOSSE
	Réparation intérieure de l'église	ST-MAURICE-SUR-ADOUR
	Rénovation du logement de l'école	ST-MAURICE-SUR-ADOUR
	Construction d'habitats locatifs d'intérêt collectif	ST-MAURICE-SUR-ADOUR
	Réaménagement de la côte de brille	SAINT-SEVER
	Réaménagement de la place de verdun-arceaux-lafayette	SAINT-SEVER
	Aménagement d'une liaison douce avenue du tursan	SAINT-SEVER
	Rénovation urbaine de l'entrée de ville - place du cap du pouy	SAINT-SEVER
	Végétalisation quartier montadour	SAINT-SEVER
	Création d'une voie douce quartier d'augreilh	SAINT-SEVER
	Aménagement d'espaces publics autour des arènes	TOULOUZETTE
	Création d'un centre d'activité en centre-bourg	VILLENAVE
	Création d'un lotissement	VILLENAVE
6.2 - Développer le tissu économique des centres-bourgs/villes	Construction d'une ombrière et d'un bâtiment avec locaux professionnels	CASTAIGNOS-SOUSLENS
	Achat et rénovation d'un commerce vacant en centre ville d'Aire sur l'Adour	CDC AIRE SUR ADOUR
	Création d'une 2ème voie d'accès à la ZI de Péré et aménagement des terrains	CDC CHALOSSE TURSAN
	Création d'une ZAE	CDC COTEAUX ET VALLEES DES LUYS
	Extension de la ZAE de Hinx	CDC TERRES DE CHALOSSE
	Création d'un café associatif	COUDURES
	Création de commerces de proximité	ONARD
	Revitalisation du centre-bourg	POUDENX
	Réaménagement de locaux commerciaux	SAINT-SEVER
	Reconversion d'une friche industrielle (Crabos) en hôtel	SAINT-SEVER
Thématique 7 : Attractivité économique du territoire		
7.1 - Accompagner les initatives de développeemnt économique et/ou numérique	Viabilisation de la ZAE des Arrats	CDC AIRE SUR ADOUR
	Création d'un 2nd accès ZAE de Péré + Aménagement de la zone	CDC CHALOSSE TURSAN
	Création d'une ZAE Communautaire	CDC COTEAUX ET VALLEES DES LUYS
	Extension de la ZAE intercommunale de HINX	CDC TERRES DE CHALOSSE
7.2 - Favoriser le maintien de l'activité et de l'emploi agricoles	Accompagnement des établissements de restauration collective dans la réduction du gaspillage alimentaire	**PETR ACT**
	Mise en place d'un dispositif de transmission des exploitations	**PETR ACT**
	Acquisition et modernisatin de l'abattoir de Hagetmau	**PETR ACT**
7.3 - Poursuivre la structuration touristique autour des atouts du territoire	Aménagement du futur office de tourisme Chalosse Tursan	CDC CHALOSSE TURSAN
	Pôle patrimonial, culturel et touristique de Samadet	CDC CHALOSSE TURSAN
	Aménagement du site des lacs d'Halco	HAGETMAU
	Création d'un nouvel hébergement et d'un espace de restauration à la cité verte	HAGETMAU
	Aménagement d'une aire de camping car	MUGRON
	Mise aux normes d'une base de loisirs	MUGRON
	Création de sentiers pédestres et cyclables	SORT-EN-CHALOSSE
	Création d'une salle d'expositions et de spectacles aux Jacobins	SAINT-SEVER
	Déplacement de l'office de tourisme à la maison Darqué	SAINT-SEVER
Thématique 8 : Cohésion sociale		
8.1 - Promouvoir les offres spécifiques en direction de l'enfance-jeunesse et des personnes âgées ou dépendantes	Création d'un habitat regroupé pour séniors	BAHUS-SOUBIRAN
	Création d'une garderie	CASSEN
	Création d'habitats intergénérationnels et inclusifs	CAZERES-SUR-L'ADOUR
	Extension et réhabilitation de l' EHPAD de Samadet	CDC CHALOSSE TURSAN
	Création d'une micro-crèche	CDC COTEAUX ET VALLEES DES LUYS
	Création d'un habitat regroupé	DUHORT-BACHEN
	Création d'un habitat inclusif	HINX
	Création d'une MAM	LE VIGNAU
	Réalisation d'une maison partagée	LAMOTHE
	Création d'un habitat intergénérationnel	MANT
	Création d'un habitat alternatif	MAURRIN
	Création d'un habitat inclusif	MONSEGUR
	Création d'un habitat partagé	PEYRE
	Création d'un habitat inclusif	SEGOS
8.2 - Favoriser les opérations liées à l'emploi et à l'insertion professionnelle	RéhabilitatIon de locaux communaux pour l'accueil d'une entreprise d'insertion	RION-DES-LANDES

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

Département des Landes

Accord départemental de Partenariat sur les Contrats de Relance et de Transition Ecologique CRTE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Sommaire :

I. PORTEE ET ENJEUX DE L'ACCORD DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT3

II. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS DANS LES LANDES POUR REPONDRE AUX BESOINS DES LANDAIS ET LANDAISES FACE A LA CRISE4

A. UN TERRITOIRE PEU DENSE MAIS ATTRACTIF, ENTRE METROPOLISATION ET LITTORALISATION4
B. UN TERRITOIRE CONNECTE MAIS DES USAGES NUMERIQUES A FACILITER7
C. DES INDICATEURS SOCIAUX IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID 199
D. UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AU CŒUR DES PROJECTIONS13
E. UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE MAIS SOUMIS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE L'ACTIVITE HUMAINE15
F. UN TERRITOIRE CREATEUR D'ENTREPRISES PERENNES, DES FILIERES PORTEUSES, UNE ECONOMIE A FORTE SAISONNALITE18

III. ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE CRTE22

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD22

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

I. PORTEE ET ENJEUX DE L'ACCORD DEPARTEMENTAL DE PARTENARIAT

La relance de l'activité du territoire est aujourd'hui une nécessité alors que des perspectives de sortie de la crise sanitaire commencent à s'esquisser.

Afin d'apporter une réponse à cet impératif, le Gouvernement a annoncé un Plan de Relance doté de 100 Milliards d'euros, cofinancé à 40% par des fonds européens, qui sera complété par des investissements importants également apportés par les collectivités territoriales (Régions, Départements, EPCI).

La mise en œuvre des mesures de relance se déroule via :

- Le recours à des appels à projets ;
- L'instauration d'une contractualisation avec l'Etat ;
- La mise en place de dispositifs spécifiques portés par les collectivités locales.

Concernant la contractualisation, un accord régional de relance a été signé entre la préfète de région et le président du Conseil régional, et un accord départemental de relance entre la préfète de Landes et le président du conseil départemental des Landes.

Ces outils de contractualisation spécifiquement dédiés au plan de relance seront prochainement complétés par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) conclus entre l'Etat et les EPCI ou leurs regroupements (PETR notamment).

Si un des objectifs de ces contrats sera la mobilisation des dispositifs du plan de relance sur 2021 et 2022, leur vocation est de construire des projets de territoire pour les six années à venir, permettant d'ancrer dans la durée une dynamique partenariale dans un cadre stratégique partagé.

Afin de faciliter la cohérence et la complémentarité des différents niveaux d'intervention et aider les territoires à mobiliser au mieux les financements destinés à la relance ainsi que l'ensemble des dispositifs existants ou à venir, le Conseil départemental et la Préfecture des Landes ont souhaité s'engager dans un accord de partenariat qui permette de définir des principes communs d'intervention sur le territoire landais.

Cet accord permet de faire un état des lieux des principaux enjeux et défis actuels pour les Landes et présenter à tous les acteurs landais les stratégies existantes et les typologies de projet visés conjointement par le Département et l'Etat pour répondre aux enjeux de la relance et du développement du territoire.

A ce titre, il doit donc permettre de favoriser une articulation pertinente et cohérente entre les interventions de l'État, les ambitions départementales, les orientations locales (CRTE, ...) et leurs prises en compte dans les différents cadres de financement.

Le Département et l'Etat s'engagent à :

Proposer des mesures d'accompagnement, notamment en matière d'ingénierie, pour appuyer les territoires porteurs de CRTE et à proposer une ingénierie complémentaire sur demande au regard des besoins des territoires ;

Apporter des financements afin de permettre la réalisation des projets portés dans les CRTE. Le Département a décidé d'affecter 5 millions d'euros de budget complémentaire pour soutenir des projets locaux (2,5 millions en 2021 ; 2,5 millions en 2022) visés dans les CRTE ou dans les appels à projets, notamment ceux du plan de relance. L'Etat mobilisera des dotations à sa disposition et notamment la DETR, la DSIL de droit commun et le FNADT (17 M€ en 2021) et les enveloppes dédiées du plan de relance (notamment les DSIL exceptionnelle et « rénovation énergétique » à hauteur de 7,3M€ en 2021) afin d'appuyer les projets présentés par les collectivités ou leurs groupements.

Participer à la méthode de développement du partenariat et à la mobilisation des différents fonds publics et notamment des fonds de relance et européens par les acteurs locaux.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

II. PRINCIPAUX ENJEUX ET DEFIS DANS LES LANDES POUR REPONDRE AUX BESOINS DES LANDAIS ET LANDAISES FACE A LA CRISE

A. Un territoire peu dense mais attractif, entre métropolisation et littoralisation

Le territoire est **vaste** (2ème département après la Gironde), **peu dense** (7,3 % de la population d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ; et une densité de 44 ,1habitants/km², soit : l'une des densités des plus faibles de la région - 70,9 au niveau régional en 2017-) ; **mais attractif démographiquement** +10,49% entre 2008 et 2019. Son attractivité se répartit entre le littoral, deux agglomérations structurantes et des territoires ruraux bien vivants (« autour d'un semis de villages et centres-bourgs qui proposent les services de proximité indispensables à de faibles densités »).

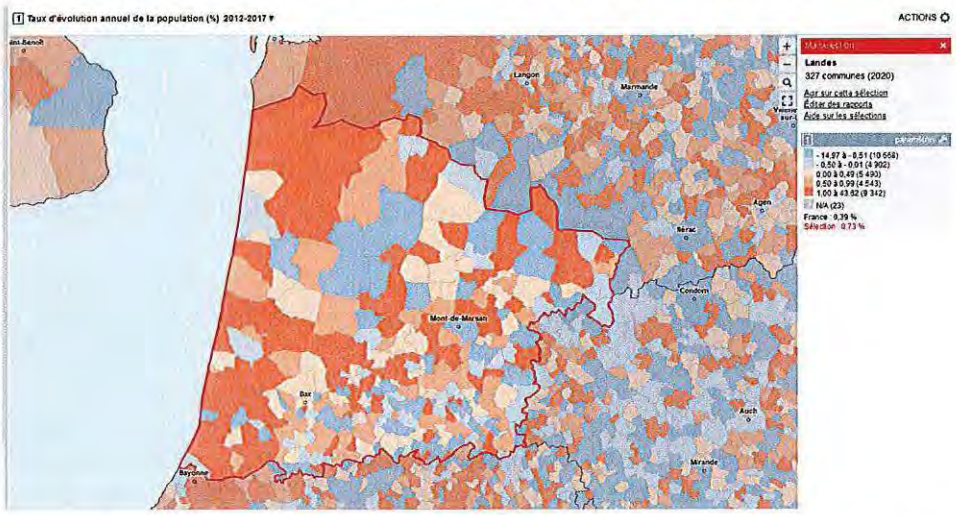

Son attractivité est **renforcée par son dynamisme économique et la qualité du cadre de vie** : le département bénéficie d'un environnement préservé (compte un parc naturel régional et trois réserves naturelles) ; d'une grande richesse de paysages (littoral, massif forestier, ...) et d'un patrimoine naturel, architectural et culturel diversifié, ...

Le territoire est **impacté par un processus simultané de connexion aux principaux bassins de vie et de littoralisation** : « Les Communautés de communes du Littoral Landais regroupent un tiers des Landais » ; la croissance est soutenue par le tourisme littoral et le développement résidentiel, bien que les territoires ruraux restent tout de même attractifs, en dépit d'un repli de l'emploi.

Il existe **un fort enjeu de mobilité :** le département est un lieu de passage nord-sud essentiel en Europe. Il est traversé par de grands axes routiers et ferroviaires majeurs reliant Nord et Sud (l'A63 pour relier l'Espagne, l'A64 et l'A65 pour l'accès aux Pyrénées et vers Toulouse, et la liaison TGV Paris-Dax-Hendaye) dont la prolongation vers les Landes et la frontière espagnole est indispensable.

Les **mobilités quotidiennes** doivent être optimisées : le Département dispose de compétences en lien direct avec les questions de mobilité (voiries départementales, transport des élèves en situation de handicap, itinéraires cyclables, solidarités humaines et territoriales).

Or, dans les Landes, le principal enjeu concerne les modes de déplacements et une réflexion a été engagée pour proposer des solutions de mobilités durables (Pour les déplacements domicile-travail, « les flux sont majoritairement concentrés sur les agglomérations de Mont-de-Marsan et Dax mais, aussi, avec un effet d'entonnoir lié aux infrastructures en direction du pôle Bayonne-Anglet-Biarritz » et 89,7% des salariés circulent en voiture, contre moins de 75% en Gironde en 2015).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Défis pour le territoire des Landes

- Préservation du cadre et de la qualité de vie des Landais et Landaises,
- Action pour favoriser un développement intégré et équilibré des territoires :
  - Accompagnement des projets de territoire post crise dans toutes leurs dimensions : économique, sociale et environnementale,
  - Maîtrise du développement de l'emprise urbaine et actions pour favoriser le développement de l'habitat social,
  - Développement d'une gestion plus intégrée des forêts et renforcement de la préservation des espaces naturels,
  - Actions pour favoriser la revitalisation des centres-bourg, petites villes de demain, cœur de ville…
- Développement des accès aux services de proximité pour tous, notamment les services de santé,
- Développement de mobilités « partout et pour tous ».

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
  - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP,
  - Convention Banque des Territoires et Département des Landes sur les Petites Villes de Demain,
  - Création d'une foncière départementale avec la Banque des territoires.
- Politiques de l'Etat
  - Action cœur de ville,
  - Petites villes de demain,
  - AMI réinventons nos cœurs de ville,
  - Programme France Services,
  - Plan départemental de l'habitat 2021-2027,
  - Plan vélo 2018 - 2024.
  - Déploiement des maisons de santé pluriprofessionnelles
  - Contrats locaux de santé
- Politiques du Conseil départemental
  - Règlement d'intervention départemental pour la revitalisation des centres bourgs,
  - Politique Départementale de Mobilité.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Projets d'investissement pour la redynamisation des centres-bourgs et le soutien à la ruralité et aux services publics locaux (espaces France Services),
- Opérations de revitalisation des centres-bourgs et petites villes,
- Ingénierie et projets structurants portés par les territoires,
- Rénovation du patrimoine,
- Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP),
- Aménagement de voiries,
- Création, aménagement, requalification de Voies Vertes,
- Schéma du covoiturage ; Expérimentations et mise à disposition de véhicules électriques ; Déploiement de bornes de recharge pour véhicule électrique (bornes « ultra-rapide ») ; déploiement de flottes publiques de vélo, développement d'un système de court-voiturage, covoiturage de courte distance, pouvant associer un ou plusieurs territoires péri-urbains et une agglomération (dans le cadre de la mobilité du quotidien) ...
- Développement de l'offre sportive.
- ...

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

B. Un territoire connecté mais des usages numériques à faciliter

Le **déploiement de la couverture numérique** est en bonne voie : mi-2023, tous les Landais bénéficieront d'un accès au numérique par fibre optique grâce aux déploiements mis en œuvre par le SYDEC, Altitude infrastructure dans le cadre de la convention AMEL du 20 septembre 2019, Grand Dax THD (sur la CA du grand Dax) et Orange (sur MDM agglomération) par le Département des Landes, le Sydec et Altitude Infrastructure. Une première étape avait été la mise en place du bon haut débit dès 2020.

La couverture en téléphonie mobile par les différents opérateurs reste à parfaire, les remontées des collectivités sur leurs difficultés de couverture étant traitées, dans le cadre du New Deal Mobile. Par ce biais, l'État peut imposer aux opérateurs l'installation de pylônes dans les zones les moins bien couvertes dans une limite de 5000 sites au niveau national, le choix des sites landais étant effectué par une équipe projet associant l'État, le Conseil départemental, le SYDEC et l'AML.

Selon un diagnostic de l'ALPI, « plus de 160 000 landaises et landais [aux profils variables] soit : près de 40% de la population, seraient concernés par des difficultés pour réaliser des démarches en ligne», soulignant le poids de **l'illectronisme** encore prégnant et la nécessité de mettre à la disposition de tous : des structures, de l'accompagnement et des lieux d'accueil autour du « numérique ».

Source : Stratégie pour un numérique inclusif, ALPI pour le CD des Landes, janvier 2020.

Parallèlement, la **prévention des risques liés au numérique** est un besoin croissant : le développement du télétravail lié à la pandémie de Covid-19 et la récente cyber-attaque contre le centre hospitalier de Dax au rançongiciel, début février, ont mis en lumière les enjeux cruciaux liés à la cybersécurité dans les Landes depuis 2020 pour les administrations, comme pour les entreprises et les particuliers. Or, en Nouvelle Aquitaine et dans le département, des territoires se positionnent progressivement comme centres de ressources de cybersécurité territoriaux (dont Mont-de-Marsan), ...

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Défis pour le territoire des Landes

- Déploiement de la couverture numérique,
- Développement des usages numériques et actions pour faciliter l'accès aux services,
- Limitation de la fracture numérique,
- Renforcement de l'expertise et de l'offre en matière de cybersécurité.

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- Politiques partagées Etat/ Conseil départemental :
  - Programme de déploiement du haut débit et du réseau de fibres optiques dans les Landes avec l'appui du plan France Très Haut Débit,
  - Stratégie départementale d'inclusion numérique https://www.pin40.fr/ qui intègre le déploiement des programmes d'État comme le pass numérique et certaines actions du plan de relance en particulier le déploiement des conseillers numériques avec la convention signée entre le Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, le département et l'ALPI,
  - New deal mobile (couverture ciblée des zones prioritaires en matière de téléphonie mobile).
- Politiques de l'Etat
  - Appels à projets du plan de relance sur la transformation numérique des collectivités locales,
  - Appels à projets de l'État en matière de cyber sécurité (ANSSI, banque des territoires).

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Développement d'une ingénierie et de stratégies numériques territoriales,
- Investissements autour des infrastructures liées à la gestion de données (Data Center),
- Projets pour la dématérialisation des procédures (portail téléservices pour le citoyen),
- Investissements pour la cybersécurité (protection ; formation ; modalités d'accès à distance pour les agents, ...)
- ...

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

C. Des indicateurs sociaux impactés par la crise sanitaire liée à la COVID 19

Avant la crise, les inégalités et la pauvreté dans les Landes étaient moins marquées qu'en Nouvelle-Aquitaine et en France (part des ménages imposés en 2017, de 48,8 %, est légèrement supérieure à la moyenne régionale 48,5% ; faible taux de pauvreté (11,7 %) contre 13,5% au niveau régional.

La part des **jeunes** est moins importante qu'en Région, mais c'est un groupe **marqué par une forte précarité**.

Toutefois, des évolutions sociétales sont à l'origine **de nouveaux besoins** liés au renouvellement démographique (nouveaux arrivants) ; à la recomposition des familles ; à la monoparentalité (qui représente près de 21% de la population landaise) ; ou à l'isolement (qui concerne près de 6% des moins de 40 ans et 8% des plus de 65 ans, tandis que cet isolement augmente ces dernières années chez les séniors, ...).

- **La recomposition du fait familial et isolement, un défi collectif**

source INSEE 2016		LANDES
pers seule moins de 40 ans	poids dans la population	6%
	évolution 2011-2016	-84 -1%
couple sans enfant	poids dans la population	32%
	évolution 2011-2016	2516 20%
famille av enfants	poids dans la population	25%
	évolution 2011-2016	216 2%
Famille monoparentale et personnes seules de 40 à 65 ans (conjoint séparé)	poids dans la population	21%
	évolution 2011-2016	4978 40%
retraité seul plus 65	poids dans la population	8%
	évolution 2011-2016	4943 39%
Augmentation totale du nb de ménages		12 570
Augmentation annuelle		2514

Source : PLH des Landes, janv. 2021.

Les effets de la crise sont déjà sensibles avec une augmentation du taux de chômage, du nombre de bénéficiaires du RSA et des besoins d'accompagnement aggravés par la crise économique, la pandémie liée à la COVID 19 et le confinement.

L'augmentation du chômage est de +4,8% de demandeurs d'emplois (DE) entre janvier 2020 et janvier 2021 avec un impact plus fort sur les jeunes Une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA entre janvier 2020 et janvier 2021 de +7,9 % et en terme de nombre de foyers + 6,6%.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

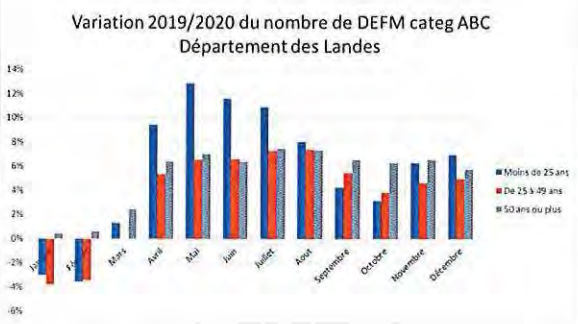

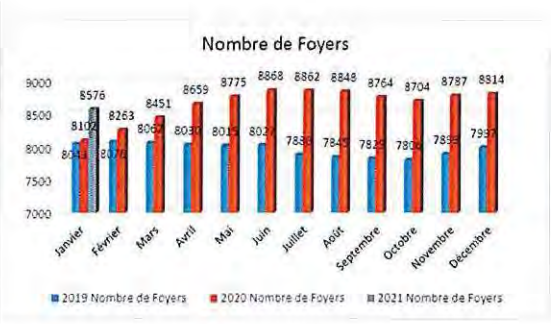

Les effets de la crise vont aussi aggraver les **difficultés liées au logement**. Si le département des Landes est moins touché que d'autre par la pauvreté, il se caractérise pour autant par une géographie sociale contrastée : les cœurs d'agglomérations de Dax (19% de taux de pauvreté) et de Mont-de-Marsan (15% de taux de pauvreté) doivent faire face à des niveaux de fragilité sociale importants, notamment dans les quartiers centraux anciens ou au sein des quartiers HLM péricentraux ; la fragilité financière des ménages et la pauvreté sont aussi largement présentes dans les territoires ruraux, notamment dans les cœurs de bourgs de l'armature urbaine du département, … Ces réalités multiples de la fragilité et de la précarité financière des ménages mettent en avant **les enjeux d'accès et de maintien au logement dans de bonnes conditions** (notamment en regard de la précarité énergétique), et des **enjeux différenciés selon les territoires**, d'autant plus en situation de crise économique et sanitaire liée à la pandémie.

Demande de logements sociaux

SNE fin 2018	Demandes en cours	Demandes en cours Hors mutations	Demandes satisfaites Tous	Demandes satisfaites Hors mutations	indicateur de pression LEC
Aquitaine (2016)	76 563	56 023	18 400	14 381	3,9
Landes (2018)	11 686	8 682	1 572	1 311	6,6
Pays Adour Landes Océanes	6 722	4 957	932	784	6,3
CA du Grand Dax	2 121	1 525	411	343	4,4
CC du Seignanx	2 202	1 602	279	219	7,3
MACS	2 399	1 830	242	222	8,2
CA Mont de Marsan	1 557	1 075	320	247	4,4
Hautes Landes Armagnac	674	534	73	65	8,2
Landes Nature Côte d'Argent	1 435	1 069	125	104	10,3
Pays Chalosse Tursan	1 298	1 047	122	111	9,4

Source : PLH des Landes, janv. 2021 (LEC : Loi Egalité et Citoyenneté qui a réformé les attributions de logements sociaux)

Classement des logements HLM en regard des performances énergétiques

source RPLS 2018	A-B-C	D	E-F-G	nr	Total
Landes Nature Côte d'Argent	53%	28%	14%	5%	1 620
Pays Adour Landes Océanes	63%	22%	5%	9%	6 791
Haute Landes Armagnac	29%	45%	26%	0%	1 002
CA Mont de Marsan	55%	22%	14%	8%	2 777
Chalosse Turssan	45%	46%	5%	5%	1 293
Département des Landes	**56%**	**27%**	**10%**	**7%**	**13 483**

Source : PLH des Landes, janv. 2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Défis pour le territoire des Landes

- Lutte contre la pauvreté et développement d'une économie sociale et solidaire,
- Renforcement des actions pour l'insertion et l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi (valorisation des compétences, découverte des métiers...) et valorisation des emplois des secteurs en tensions afin de faciliter le rapprochement entre les compétences et les besoins des entreprises (formation, diffusion des offres, connaissances des compétences recherchées...)
- Accompagnement des jeunes dans l'insertion, dans les cursus de formation mais aussi dans l'accès à l'emploi,
- Renforcement des parcours d'accompagnements pour les publics les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires du RSA de longue durée, ...)
- Levée des freins professionnels et sociaux (accès au logement ; garde d'enfants ; mobilité ; fracture numérique, ...)
- Soutien aux familles (déploiement l'offre à destination de la petite enfance, des jeunes, et des parents ; et animation de la vie sociale).
- Accès à l'emploi.

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
  - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (convention Etat/Département),
  - Le Plan Départemental de l'Habitat PDH 2021-2027,
  - Le Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées des Landes 2017-2023,
  - Schéma départemental de services aux familles (SDSF) 2019-2024,
  - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Landes 2018-2024,
  - Pacte Territorial pour l'Insertion 2021-2025 (PTI),
  - Expérimentation du Service Public pour l'Insertion et l'Emploi (SPIE) du Département des Landes (candidature validée en avril 2021).
- Politiques du Conseil départemental
  - Schéma landais de prévention et de protection de l'enfance 2016-2022,

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Investissements pour des réhabilitations lourdes du parc HLM,
- Investissements pour la production de logements sociaux,
- Projets d'accompagnement dans des parcours résidentiels de groupes spécifiques (jeunes, séniors, gens du voyage, saisonniers, ...) ; expérimentations sur le bâti ou le foncier adapté (« villages de saisonniers ») ; acquisition du foncier et innovations (production d'habitat léger et/ou modulable) ; volet financier et ingénierie pour proposer des solutions juridiques et de gestion ; projets d'habitat groupé et inclusif (via la domotique), ...
- Accompagnement des ménages pour lutter contre le mal logement et la précarité énergétique,
- Transformation numérique dans l'habitat et offre de nouveaux services d'accompagnement,
- Actions pour l'insertion et l'emploi pour les personnes éloignées de l'emploi,
- Renforcement des parcours d'accompagnements pour les publics les plus éloignés de l'emploi,
- Levée des freins professionnels et sociaux,
- ...

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

D. Un vieillissement de la population au cœur des projections

Selon les projections de l'INSEE, **en 2050, la population des plus de 75 ans doublera dans les Landes** (+50 000 séniors). En 2050, un landais sur cinq aura plus de 75 ans (20% contre 15% aujourd'hui)

En découlent de **nouvelles formes de dépendances** (liés par exemple à de nouvelles pathologies, dont Alzheimer) **et de nouveaux besoins** (équipements à domicile, assistance, prise en charge, etc., ...)

Une **offre de service de santé accessible** et supérieure à la moyenne nationale : l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (qui tient compte de l'offre et de la demande sur le territoire en matière de santé et du niveau d'activité des professionnels en exercice, ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins) est de 4,2 dans les Landes, contre 3,9 pour le reste de la France, en 2018.

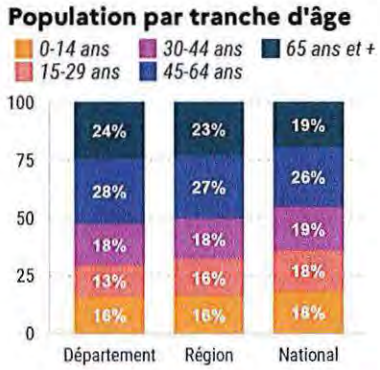

Défis pour le territoire des Landes

- Accès à l'autonomie des Landais les plus âgés (soutien et modernisation du maintien à domicile)
- Amélioration de l'offre et de la prise en charge de séniors et personnes handicapées
- Maintien l'offre de services de santé et autres services de proximité pour les personnes âgées
- Développement d'une silver-économie et valorisation des « métiers liés au grand âge »

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
  - Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP,
  - Plan départemental de l'habitat 2021-2027,
  - Plan « Bien vieillir dans les Landes ».
  - Stratégie départementale d'inclusion numérique https://www.pin40.fr/ qui intègre le déploiement des programmes d'État comme le pass numérique, aidants connect ou encore le déploiement des conseillers numériques France Services,
- Politiques de l'Etat
  - Programme France Services.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Nature des projets et des investissements ayant vocation à intégrer les CRTE

- Investissements pour la prise en charge des personnes en EHPAD,
- Rénovation des EHPAD,
- Accompagnement de projets locaux pour la consolidation de l'offre « interstitielle » Habitat intergénérationnel…
- Projets pour le maintien à domicile,
- Investissements pour la structuration, valorisation des métiers liés au « grand âge » ; projet de création d'une plateforme métiers de l'autonomie,
- …

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

E. Un Environnement de qualité mais soumis aux effets du changement climatique et de l'activité humaine

L'environnement naturel des Landes est **riche** et constitué de **nombreux espaces naturels**, à préserver pour la qualité de vie et la biodiversité. Les Landes disposent d'un patrimoine naturel reconnu, qui fait déjà l'objet de travaux de recherche et d'actions de préservation à travers des dispositifs divers, dont le réseau des sites Nature 40[1].

En effet, la préservation des milieux naturels, des paysages et de la biodiversité constitue un des principaux domaines d'intervention du Département en matière de politique environnementale, au titre de sa compétence « Espaces Naturels Sensibles ». Le Schéma Nature 40 cadre l'action départementale en matière d'acquisition et gestion de sites, d'acquisitions de connaissances sur la biodiversité landaise et de valorisation des enjeux de protection du patrimoine naturel auprès du public.

La préservation des ressources naturelles, au 1er titre desquelles la **ressource en eau,** est un autre **champ d'intervention déterminant** (protection des aires de captage, interconnexions des réseaux).

Le territoire est **fortement soumis aux effets du changement climatique**, les risques naturels (inondations, tempêtes, ...) sont accentués et leur fréquence augmente. A l'image de la côte landaise soumise aux risques naturels (recul du trait de côte, submersion marine) ou encore l'espace rivière contraint à de forts aléas. Les évènements climatiques fréquents de ces dernières années ont occasionné de nombreux dégâts aux ouvrages de protection en bordure de cours d'eau.

En matière de dépendance et de consommations énergétiques, les Landes sont **le 4ème département consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine** avec 16 670 Gwh d'énergie consommée en 2016 représentant 8% de la consommation énergétique de Nouvelle-Aquitaine.

Les consommations énergétiques sont ainsi caractérisées :

- 39% sont d'origine industrielle avec plus de 17 900 salariés sur plus de 600 établissements
- 29 % liées au transport (déplacement de personnes et de marchandises) induit par le trafic routier sur les principaux axes du département (A63, A65, ...)
- Et enfin, 21 % dues au parc résidentiel composé à 74 % de maisons individuelles.

La consommation énergétique est assurée à 49 % par des ressources fossiles (pétrole et gaz), **31 % par les énergies renouvelables et** 20 % par électricité. Il s'agit du **2ème département contributeur au bilan énergétique renouvelable de Nouvelle-Aquitaine** avec 6 112 GWh soit **16 % de la production énergétique régionale** (9 % photovoltaïques, 3 % géothermie, 77 % biomasse, méthanisation, ...). La part des énergies renouvelables rapportée à la consommation d'énergie finale est de 36,7% (23,1 % en Nouvelle-Aquitaine). A noter que le département est le 2nd producteur d'énergie à partir du photovoltaïque au niveau national.

---

1 Source : site du Département, https://www.landes.fr/patrimoine-naturel

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Une **mobilisation** est d'ores et déjà engagée **en faveur du développement durable :**

L'Assemblée départementale a adopté lors de la session du 3 novembre 2014 son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) actualisé en Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2016. La finalité première de ce plan est la lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de la collectivité. Les landes comptent actuellement sept territoires labellisés "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPC) et deux EPCI engagés dans un Contrat de Transition Ecologique (CTE). L'Etat et le Département ont par ailleurs engagé l'élaboration d'une **Stratégie Départementale de la Transition énergétique** à l'horizon 2030. Cette stratégie initiée en 2020 et articulée avec les démarches des territoires au niveau local (PCAET, SRADDET, ...) est bâtie autour d'un triptyque : sobriété énergétique, maitrise des consommations et énergies renouvelables. Elle se décline donc en orientations stratégiques et en un plan d'actions qui s'appuie sur un large réseau d'acteurs pour fédérer l'ensemble des parties prenantes et des territoires autour d'une stratégie partagée.

Défis pour le territoire des Landes

- Préservation des ressources naturelles, milieux et paysages,
- Protection de la biodiversité, limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et résilience des espaces,
- Rénovation thermique et réduction de la consommation et de la dépendance énergétiques,
- Développement des énergies renouvelables et d'une croissance verte (innovation).

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
  - Programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) porté par l'ADEME avec la contribution du Conseil départemental.
  - Stratégie départementale de la transition énergétique dans les Landes 2021-2030,
- Politiques de l'Etat
  - 3ème stratégie nationale pour la biodiversité (consultations en cours),
  - Programmes de l'office français pour la biodiversité (Atlas de la biodiversité communale, Territoires engagés pour la nature...),
  - Territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV),
  - Territoires à énergie positive (TEPOS),
  - Contrats de transition écologique,
  - Politiques de l'ADEME (contrats d'objectifs de territoire, développement d'énergies renouvelables, économie circulaire, tourisme durable...),
  - Politiques de soutien à la rénovation énergétique (dotations aux collectivités, rénovation de bâtiments Etat, dispositif ma Prim renov pour les particuliers...).
- Politiques du Conseil départemental
  - Schéma Départemental des espaces naturels sensibles : Schéma Nature 40.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Nature des projets et des investissements ayant vocation à intégrer les CRTE

- Les aménagements de sites naturels,
- Projets visant à limiter l'artificialisation des sols (objectif « zéro artificialisation nette »),
- Projets contribuant à la protection du littoral,
- Projets pour la protection de la biodiversité et des milieux naturels (ENS et Natura 2000, trame verte et bleue, ...), développer les séquences « Eviter- Réduire- Compenser »,
- Projets autour de la qualité des ressources naturelles (Eau/micropolluants, ...)
- Investissements pour la prévention du risque d'inondation,
- Etudes autour des Parcelles à valoriser (PAV) ; diagnostics et études sur les friches industrielles, forestières et agricoles à réhabiliter, sur les zones à dépolluer, le recyclage foncier ;
- Reconstruction énergétique et Rénovation thermique des bâtiments publics des collectivités, des établissements publics,
- Projets pour l'efficacité énergétique des logements sociaux,
- Projets pour l'efficacité énergétique des collectivités (éclairage public, ...),
- Investissements pour une plateforme énergétique d'appui aux particuliers,
- Projets pour l'efficacité énergétique des élevages agricoles (label bas-carbone),
- Projets de développement des ENR (ENR thermiques ; photovoltaïques, énergies marines ; biogaz ; projets agrivoltaïques, etc.),
- Investissements en faveur du biocontrôle en agriculture, pour les économies d'énergie et la réduction de la consommation des ressources naturelles (eau),
- ...

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

F. Un territoire créateur d'entreprises pérennes, des filières porteuses, une économie à forte saisonnalité

Dans les Landes, les **créations d'entreprises sont nombreuses** (le département polarise 7% des créations d'entreprises en région à septembre 2020 ; parmi les plus dynamiques sur la création d'entreprises en 2020 en région), **pérennes** (des défaillances en recul de 38,9% en septembre 2020 par rapport à l'an passé) et **peu impactées par la Covid**-19 (en septembre 2020, 6 564 entreprises créées, soit + 11,7 % par rapport à septembre 2019).

Trois secteur industriels (agroalimentaire, bois et aéronautique) et des **filières diverses et spécifiques aux Landes** : le **tourisme** et le **thermalisme** sont des moteurs de l'économie landaise, bien qu'ils touchent différemment les territoires (2eme département dans la région pour les nuitées recensées entre mai et septembre ; un secteur de l'hébergement-restauration qui regroupe 7,8% de l'emploi salarié du département au dernier trimestre 2020 ; près de 95% des nuitées totales réparties sur la côte landaise, 5% à l'intérieur des terres et 44,1% en zone thermale) ; dans la plus grande région agricole de France, la **maïsiculture** est un autre secteur de poids (représente près des neuf dixièmes de la surface agricole utilisée du département, faisant des Landes le 1er producteur national de maïs et de maïs doux) ; avec un taux de boisement de plus de 60 % (massif forestier des Landes de Gascogne), la **sylviculture** et l'exploitation forestière permettent au département de produire 36 % de la récolte totale de bois en Nouvelle-Aquitaine (en particulier le pin maritime), alors que la région représente elle-même 27 % de la récolte nationale en 2016).

Une **économie à forte saisonnalité** : deux secteurs majeurs de l'économie landaise, le tourisme (économie touristique et thermalisme) et l'agriculture (cultures de l'asperge, fruits rouges, kiwis, légumes, maïs ou activités agroalimentaires : volaille, conserveries ...) mobilisent une part prépondérante d'emplois saisonniers (« appel à une main d'œuvre externe qui attire sur des périodes courtes de nombreux jeunes »[2]). Cela impacte à la fois le marché de l'emploi et les besoins en matière d'infrastructures (dont le logement, ...).

Des filières **fragilisées** :

La filière du tourisme même si elle a pu résister en haute saison et grâce aux touristes français a quand même perdue 16,5% des nuitées sur l'année 2020 par rapport à 2019.

Source : B.E.T.F Marchand 2009/2011/2014/2017 et FVT 2019, 2020

2 Source : Plan Départemental de l'habitat des Landes (PDH), p.15

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

On remarque plus d'impact sur le tourisme intérieur (baisse de plus de 30%) que sur la côte et un recul marqué de la clientèle étrangère sur le littoral.

Côte landaise : 79 % des nuitées totales
Baisse annuelle de la clientèle française: **-5.5%/2019** : un recul qui ne doit pas occulter une hausse de la clientèle en haute saison et en arrière-saison (+6.4% en juillet et +12.5% en septembre /2019).
Baisse de la clientèle étrangère: **-32%/2019** -80% en avril.

Intérieur des Landes : 21 % des nuitées
Les nuitées touristiques françaises baissent : **-31.5%** /2019.
Une tendance que l'on retrouve à chaque saison.
Baisse de la clientèle étrangère de **-41%/2019.**

Le thermalisme, secteur moteur pour certains territoires, a perdu en 2020 67% de sa fréquentation habituelle n'ayant pu fonctionner que quelques mois dans l'année.

Le soutien de l'Etat dans la cadre des mesures d'urgences et de soutien aux entreprises (avril 2021) a permis de maintenir l'emploi et d'éviter les faillites d'entreprises landaises notamment par le biais du fonds de solidarité (14 000 entreprises aidées pour 175M€ au 25 mai 2021), les prêts garantis par l'État (plus de 5000 prêts pour 563M€) et les reports d'échéances fiscales (près de 470 entreprises concernées pour 21M€

En matière **d'emploi** :

Les Landes ont une structure d'emploi marquée par un secteur agricole et un secteur de la construction supérieurs à la moyenne nationale et par un secteur industriel qui reste fort. La crise a particulièrement touché les secteurs de l'hôtellerie/restauration, du tourisme (9000 emplois dans e, notamment la filière thermale ainsi que le commerce. Une attention particulière devra être portée sur l'emploi dans ces secteurs.

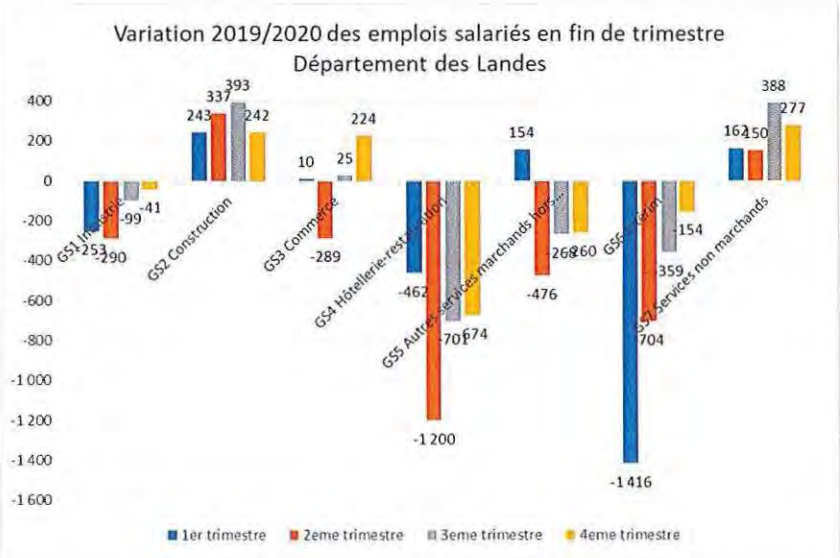

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2007		2012		2017			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	**139 864**	**100,0**	**146 909**	**100,0**	**146 997**	**100,0**	**48,7**	**84,2**
Agriculture	8 584	6,1	8 166	5,6	7 383	5,0	30,0	47,6
Industrie	22 312	16,0	21 401	14,6	20 111	13,7	31,6	92,7
Construction	11 365	8,1	12 083	8,2	11 029	7,5	10,6	69,7
Commerce, transports, services divers	53 579	38,3	56 985	38,8	57 498	39,1	48,2	80,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	44 024	31,5	48 273	32,9	50 975	34,7	67,0	93,0

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Défis pour le territoire des Landes

- Maintien de l'activité des entreprises et de l'emploi au-delà des périodes de soutien immédiats du plan de relance
- Soutien aux agriculteurs et filières et entreprises en difficulté,
- Développement de nouvelles activités, entreprises et emplois de proximité

Schémas départementaux et politiques publiques permettant de répondre à ces défis

- Politiques partagées Etat / Conseil Départemental
  - Démarche relative aux Parcelles à valoriser.
- Politiques de l'Etat
  - Dispositifs du plan de relance pour soutenir l'investissement industriel et appuyer les entreprises dans leur développement (exportations, transition écologique, numérisation...),
  - Aides du plan de relance au secteur agricole, alimentaire et forestier,
  - Dispositifs du plan de relance pour favoriser l'emploi (plan 1 jeune une solution, aides à l'embauche...),
  - Aides au développement de projets alimentaires territoriaux,
- Politiques du Conseil départemental
  - Schéma départemental du tourisme et du thermalisme,
  - Projet Alimentaire Départemental Territorial

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

III. ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE CRTE

Durant la phase d'élaboration, les territoires porteurs de CRTE seront accompagnés par l'État ou le Conseil départemental selon différentes modalités en fonction des besoins exprimés :

- Mobilisation par l'ANCT de ses marchés d'ingénierie (CC du Seignanx et CC du pays d'Orthe et Arrigans),
- Financement par l'ANCT d'ingénierie privée (CC Maremne Adour Côte Sud et CA du Grand Dax),
- Accompagnement par le CEREMA (PETR Landes Nature Côte d'Argent),
- Financement d'un chargé de mission via le FNADT (Mont-de-Marsan Agglomération),
- Accompagnement par le cabinet EDATER missionné par le Conseil départemental (PETR Adour Chalosse Tursan, Territoire Haute Lande et Armagnac).

IV. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

L'accord de partenariat a vocation à s'appliquer dès la phase de conception des CRTE ainsi que durant la vie de ces contrats, notamment lors de la détermination annuelle des projets ayant vocation à être financés.

En cas d'évolution des stratégies ou de politiques nationales, les porteurs de CRTE en seront avisés par l'État et/ou le Conseil départemental afin que les nouvelles données soient prises en compte dans les stratégies locales ou à tout le moins dans les modalités de choix des projets portés par le CRTE.

Cet accord pourra être revu à l'initiative de l'État ou du Conseil départemental en cas d'évolutions majeures dans les politiques menées par l'une ou l'autre des parties.

Fait en deux exemplaires

Signé en présence de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ

Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

A Mont-de-Marsan, le 14 octobre 2021

La Préfète des Landes

Cécile Bigot-Dekeyzer

Le Président du Conseil Départemental des Landes

Xavier Fortinon

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Nature des projets et des investissements pouvant intégrer les CRTE

- Aménagement des technopôles, centres d'enseignement et de recherche, éco-campus ; labellisation de technopôle par le réseau RETIS,
- Développement de démarches qualité dans le tourisme/ thermalisme,
- Immobiliers d'entreprises et parcs d'activités portés par des collectivités ou établissements publics,
- Digitalisation de l'agriculture et investissements pour la « Ferme du futur » (expérimentations autour du biocontrôle, du traitement de l'image, de la robotique et de l'IA au service d'une agriculture connectée, innovante ; expérimentations autour de l'agro-solaire…)
- Projets liés à la restauration collective des Landes (établissements scolaires et de santé),
- Investissements pour la communication grand public et la mobilisation des acteurs sur les produits locaux et de qualité,
- Investissement pour développer les transformations locales des produits alimentaires : légumeries, maraîchage…
- Développement du tourisme d'intérieur, engagement de projets touristiques locaux portés par le Département et coordonnés avec les collectivités locales (Domaine départemental d'Ognoas, Abbaye d'Arthous, Sorde l'abbaye…),
- Développement d'offres globales touristiques alliant patrimoine, tradition, culture et gastronomie, activités de loisirs…
- …

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021

ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

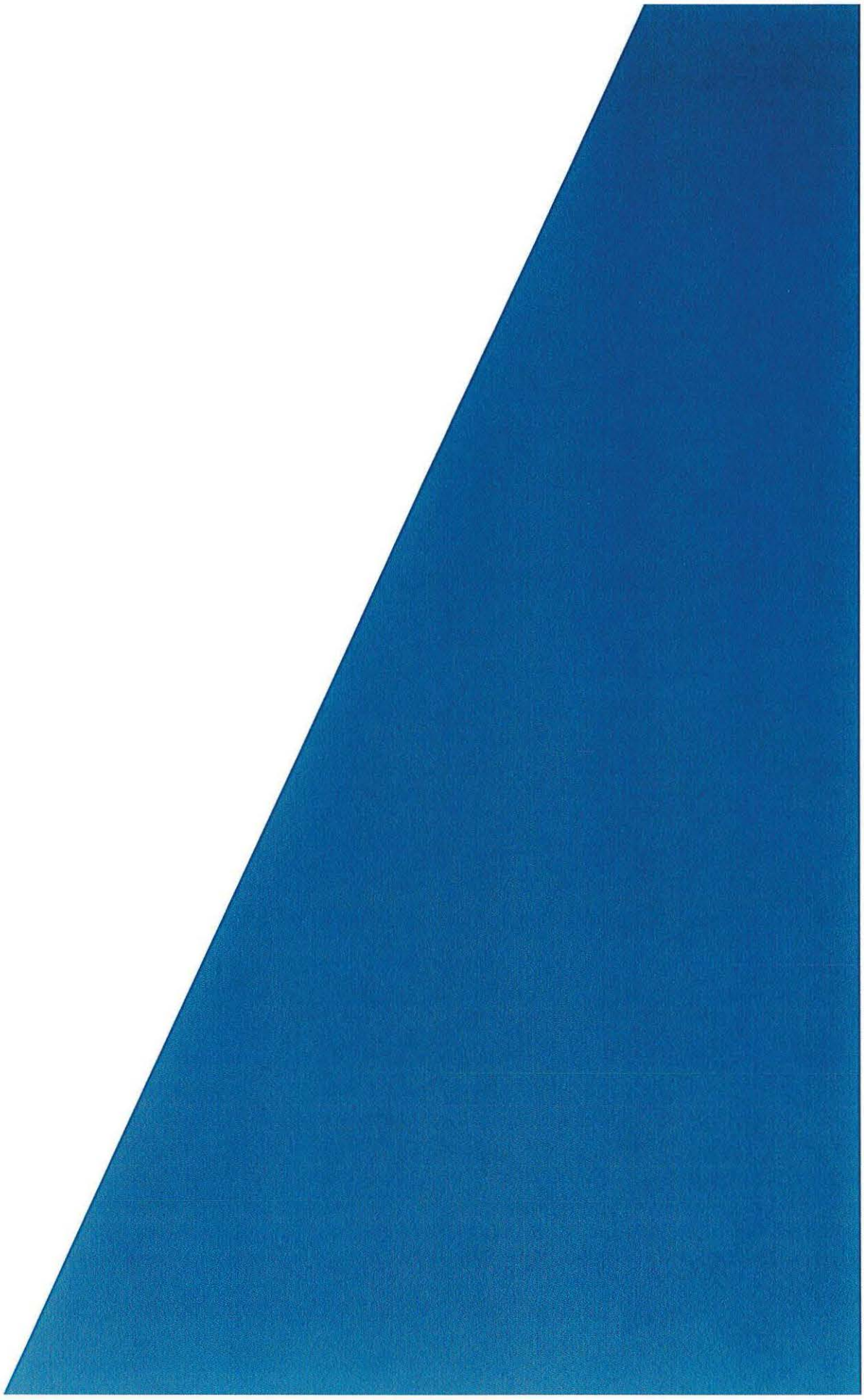

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

ENTRE

Mont de Marsan Agglomération

Représenté par Charles DAYOT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par **MDM AGGLOMERATION**,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Landes,
Ci-après désigné par l'**ÉTAT** ;

Le Département ,

Représentée par Xavier FORTINON, Président
Ci-après désignée par « **LE DEPARTEMENT**» ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire MDM AGGLOMERATION autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme… influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire MDM AGGLOMERATION et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Les éléments du diagnostic s'appuient sur la matière récoltée dans le cadre de l'élaboration des principaux outils de planification ci-dessous et qui ont pour but de permettre à l'agglomération de Mont de Marsan de se développer de manière harmonieuse et cohérente avec les contraintes environnementales :

- **Le Schéma de cohérence et d'organisation territoriale (SCOT)** élaboré en 2012 permet de fixer les orientations générales d'aménagement de l'espace communautaire pour les 15 à 20 ans à venir. Il a pour objectif de mettre en cohérence l'organisation du territoire en matière d'économie, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'environnement.
- Pour répondre aux besoins en logement de l'ensemble de la population, Mont-de-Marsan Agglomération s'est engagée dans l'élaboration de deux **Programmes locaux de l'habitat (PLH)**. Définis pour une période de 6 ans, ces plans ont pour objectif d'assurer la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire.
- **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** approuvé par délibération du 10 décembre 2019 : l'un des enjeux majeurs de ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est sa capacité à traduire, dans un document réglementaire, les objectifs de réduction de consommation des espaces naturels et agricoles inscrits dans le SCOT. Pour cela, le PLUi intègre les enjeux liés au développement économique et à l'attractivité du territoire, à la protection des espaces agricoles, à la prise en compte de la trame verte et bleue et des zones humides, à la protection contre les risques naturels, et à la prise en considération des paysages. Il est construit autour de trois axes :
    - favoriser un développement économique structurant, en développant l'attractivité du territoire et l'innovation, et en s'appuyant sur les ressources économiques et savoir-faire locaux ;
    - aménager harmonieusement le territoire, en réduisant la consommation foncière à des fins urbaines, et en agissant sur les politiques de peuplement ;
    - préserver les ressources environnementales et patrimoniales, en tenant compte des ressources naturelles et paysagères dans tout projet d'aménagement.
- **Le contrat de ruralité** approuvé par le conseil communautaire de décembre 2018 et d'une durée de 2 ans qui a décliné six axes stratégiques et une trentaine de projets financés. Ce contrat a permis notamment de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables.

Par ailleurs, les éléments de présentation reposent également sur le diagnostic élaboré par :

- les services de l'Etat et le Département des Landes, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental d'Amélioration et d'Accessibilité aux Services au Public (SDAASP) arrêté en date du 22 mai 2018 ;
- Mont-de-Marsan Agglomération dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux du territoire ;
- Le Contrat Local de Santé et le diagnostic médical ;
- Le diagnostic stratégique du contrat Action Cœur de Ville.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

1.2. Le Territoire du contrat

1.2.1. Une place centrale au sein de la Région

Mont de Marsan Agglomération s'étend sur 481,1 km² et compte, au 1er janvier 2021, 55 659 habitants soit environ 116 habitants au km². L'intercommunalité concentre 13,5 % de la population des Landes et constitue le deuxième pôle démographique du département juste après l'agglomération du Grand Dax.

Mont de Marsan Agglomération se situe au Centre-Est du département et au Sud-Est de la plus grande forêt d'Europe, le Massif des Landes.

Le massif forestier landais, présent sur les 3/4 Nord du département, est entretenu et cultivé pour l'exploitation du pin, qui constitue une importante richesse économique et écologique. Avec 632 400 ha sur les 935 000 ha que compte le territoire landais, il représente 36,4 % de la forêt d'Aquitaine (1 375 000 ha). La filière bois reste le premier employeur industriel du département avec 3700 emplois.

Les parties Sud et Est du département contrastent avec cette vaste étendue boisée : les vallons déroulent aux pieds des Pyrénées où l'on retrouve un élevage traditionnel, des cultures et des vignes.

A l'Ouest, la façade maritime Atlantique, avec ses 106 kilomètres de côtes littorales, son cordon dunaire et ses 18 lacs ou étangs littoraux, a conservé son authenticité naturelle et génère une importante activité touristique.

La proximité géographique de Mont de Marsan Agglomération avec ces 3 grandes unités paysagères constitue un atout majeur qui participe à l'attractivité et au développement du territoire.

La Communauté d'Agglomération de Mont de Marsan s'est constituée en 2002 avec pour ambition de gérer le territoire de manière équilibrée et durable en conduisant un projet commun de développement reposant sur la solidarité intercommunale, le respect de l'identité des communes et leur intégrité territoriale.

Composée de 18 communes, l'intercommunalité regroupe des réalités territoriales différentes avec des espaces urbains mais aussi ruraux :

- Mont-de-Marsan, ville centre de 31 103 habitants, préfecture du département,
- Saint-Pierre-du-Mont, commune urbaine d'environ 9 988 habitants,
- 16 communes périphériques à vocation rurale et résidentielle, regroupant 14 568 habitants.

La zone urbaine de l'agglomération concentre ainsi 74 % de la population totale sur 13 % du territoire tandis que les espaces ruraux composés de 16 communes, comptent 26 % des habitants sur 87 % de l'espace de l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

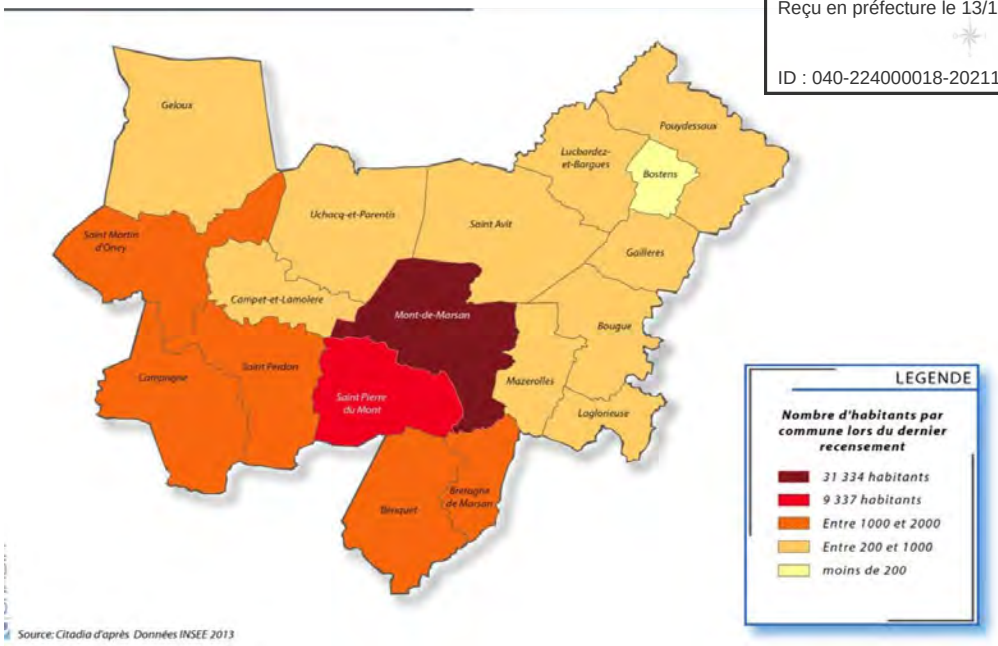

Mont-de-Marsan Agglomération bénéficie d'une localisation géographique privilégiée. Elle occupe une place centrale au sein du département des Landes mais aussi au sein de la région avec la proximité de Bordeaux, de Pau et de Bayonne (une centaine de kilomètres).

L'agglomération est reliée à ces villes via un réseau de routes départementales et autoroutes structuré en étoile autour de Mont-de-Marsan. A l'intérieur de l'agglomération Montoise, la desserte routière est assurée par une rocade sud et un boulevard nord.

En termes d'infrastructures ferroviaires l'agglomération n'est dotée que d'une seule ligne pour le transport des voyageurs, la ligne Mont-de-Marsan/Bordeaux. Les liaisons TER qui desservent Tarbes, Pau, Agen, Marmande sont assurées par autobus.

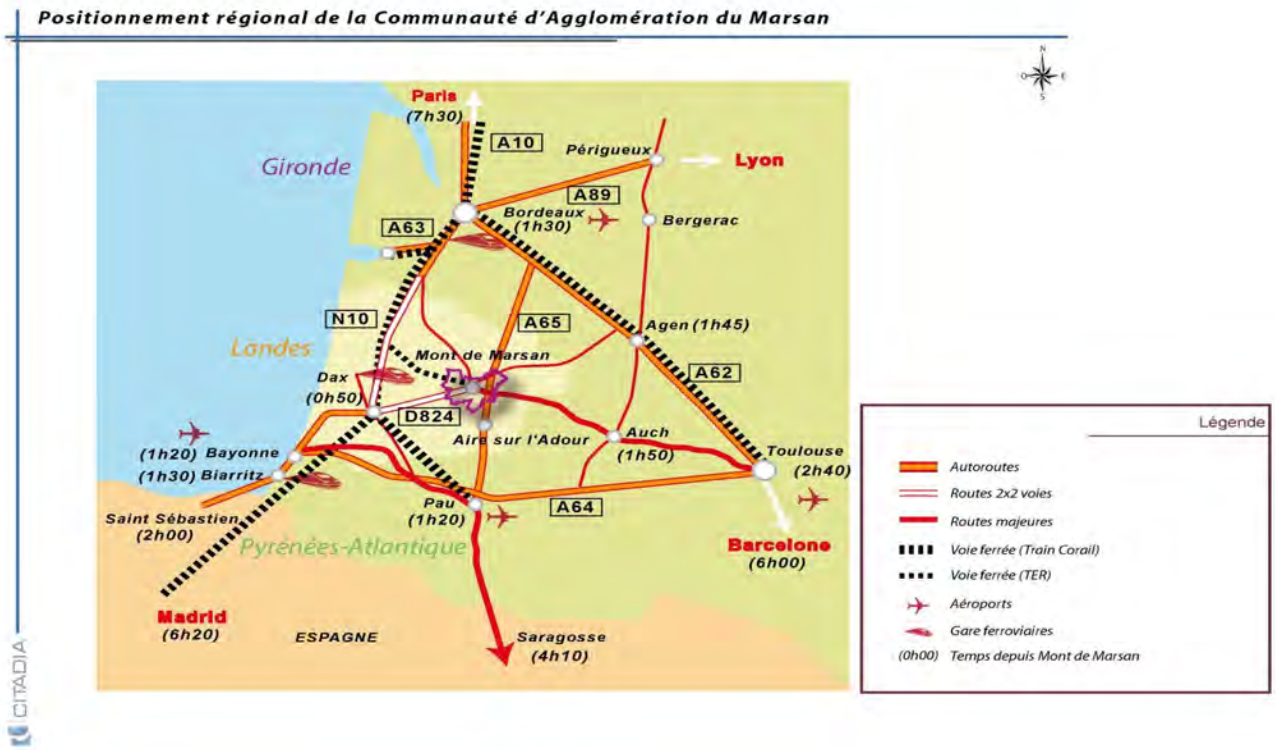

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

1.2.2. Une prédominance du secteur public

Le pôle économique de Mont-de-Marsan se caractérise par une prédominance du secteur public dont la base aérienne 118 constitue l'atout majeur de la Communauté d'agglomération.

La base aérienne 118 ou BA118, créée il y a plus de 75 ans, est considérée comme l'une des plus importantes bases opérationnelles de l'Armée de l'Air. Les militaires et civils qui travaillent sur la base représentent 24 % de la population montoise. Avec plus de 3 500 personnes en activité, la base est le plus grand employeur du département des Landes.

Elle rayonne sur une zone d'influence, composée de 81 communes, sur laquelle 7 500 emplois en dépendent. Ainsi, un emploi de la base engendre un emploi et demi, indirect ou induit, dans l'économie locale de cette zone. Mont-de-Marsan concentre quatre emplois sur cinq liés à la présence de la base, soit 5 880 emplois. Pour six communes, au moins un emploi sur cinq dépend de la BA 118, et à Mont-de-Marsan, c'est un sur quatre. Les salariés de la base sont plus jeunes et mieux rémunérés que les actifs ayant un emploi dans les Landes. Un habitant sur six est lié à la base, soit 17 600 habitants, et pour une commune sur six, c'est au moins le cas d'un habitant sur cinq. Dans les établissements scolaires, un élève sur dix est un enfant d'un salarié de la base. La zone d'influence se caractérise par un dynamisme démographique. Elle présente un solde naturel positif alors qu'il est négatif pour le reste du département.

Elle fait également partie des premières organisations publiques de la région Aquitaine. La BA 118 génère de l'activité économique sur le territoire de l'agglomération montoise. De nombreux commerces, activités artisanales et de services sont liés à la présence de la base. Toutefois, la sous-traitance militaire, principalement des PME à technologies avancées, est peu présente alors qu'en région Aquitaine, ce marché représente 18,2 % des emplois industriels.

Autre activité structurante, la présence d'industries agroalimentaires liées à l'élevage des poulets et des palmipèdes constitue un atout considérable pour le département des Landes. La filière est à l'origine d'entreprises industrielles importantes à l'instar des établissements Delpeyrat à Saint-Pierre-du-Mont.

Sur la zone d'emploi de Mont-de-Marsan, le taux de chômage s'élève à 7% (3ème Trimestre 2020) contre 8,9 % pour le département des Landes, 8,6 % en nouvelle Aquitaine et 9,2 % au niveau national.

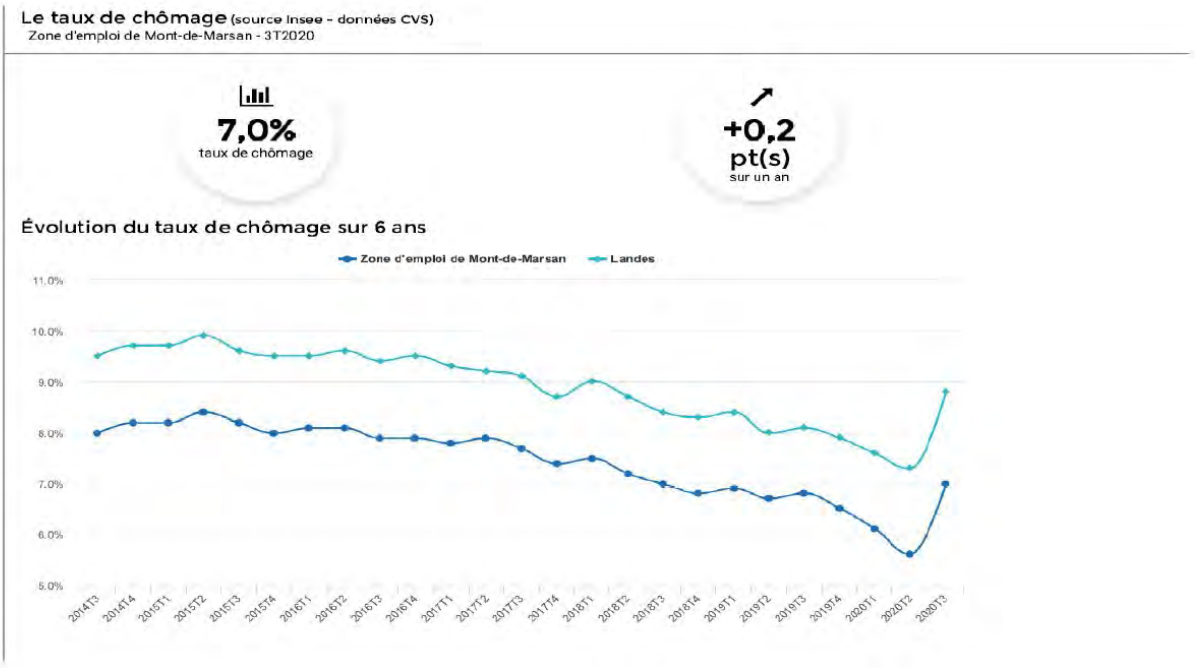

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Une baisse continue était constatée jusqu'à fin 2019 pour atteindre 6% de taux de chômage. L'augmentation en 2020 du taux de chômage est directement liée à la crise sanitaire.

Parmi les freins périphériques à l'emploi, il est à noter que 14,5% des demandeurs évoquent l'exclusion numérique.

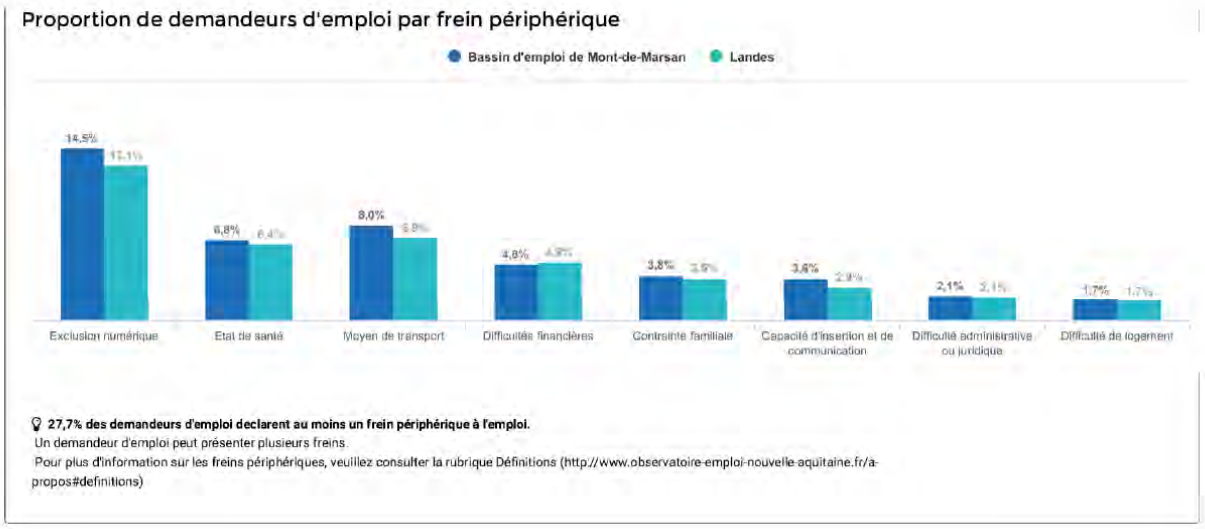

En 2017, le territoire communautaire totalisait près de 29 000 emplois dont 81 % étaient concentrés sur la seule commune de Mont-de-Marsan (11 % à Saint-Pierre-du-Mont et 8 % sur le reste des communes de la communauté).

Au dernier recensement, les emplois se répartissent ainsi :

Domaine d'activité	2017			
	Nombre	%	Dont femmes (%)	Dont salariés (%)
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	14 999	52,44	57,7	96,2
Agriculture	390	1,36	21,8	62,1
Industrie	1 626	5,69	35,4	94,2
Construction	1 443	5,05	9,1	77,1
Commerces, transports, services divers	10 143	35,46	47,8	88
TOTAL	**28 601**	**100**	**50**	**91,7**

Sources : derniers chiffres Insee RP 2017 (géographie au 01/01/2020)

88% des emplois du territoire communautaire sont issus du secteur tertiaire.

L'influence de l'agglomération montoise est importante. La zone d'emploi de Mont-de-Marsan draine en effet près de 184 346 habitants, soit 45,2 % de la population totale du département des Landes. Cette zone d'emploi jouit d'une attractivité démographique à l'exception des actifs qualifiés. Elle fait aussi partie des zones d'emploi qui ont résisté durant la crise financière de 2008 mais qui ont en revanche perdu de leur dynamisme.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

1.2.3. Un cadre de vie remarquable et attractif

Le territoire revêt des espaces naturels et agricoles de qualité. Il est riche d'une très grande diversité d'écosystèmes à protéger et à valoriser pour leur biodiversité et leurs fonctions écologiques. L'agglomération s'est également dotée d'un Parc Naturel Urbain (PNU) composé de sites remarquables (Bostens, Bougue, Gaillères, Laglorieuse).

En matière d'attractivité, si l'agglomération est moins impactée par le tourisme littoral qu'une large partie du département, une politique culturelle ambitieuse a été initiée avec la création de deux équipements d'envergure :

- La marque « Théâtre de Gascogne » regroupant 3 théâtres (le Pôle à Saint-Pierre-du-Mont, le Péglé et le Molière à Mont-de-Marsan) ayant obtenu le Label « scène conventionnée d'intérêt national » en 2019,
- La Médiathèque du Marsan.

Par ailleurs, depuis 2013, l'intercommunalité dispose d'un Office de tourisme, du commerce et de l'artisanat classé « Qualité tourisme » dont l'objectif est de mettre en place des politiques de développement et de promotion touristique mutualisées. Mont de Marsan est, depuis 2020, classée commune touristique.

Mont de Marsan Agglomération est également dotée d'un certain nombre de formations dans l'enseignement supérieur et professionnel. L'IUT des Pays de l'Adour, rattaché à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), accueille près de 320 étudiants et 34 enseignants.

Le site montois est constitué de trois départements spécialisés dans le Génie Biologique, les Réseaux et Télécommunications, et Science et Génie des Matériaux. En pleine expansion, le site de l'IUT a bénéficié d'un appui de la communauté d'agglomération pour la construction de halles technologiques destinées aux travaux pratiques des étudiants et aux enseignants-chercheurs. Le monde universitaire étant étroitement lié à la recherche & développement, à l'innovation et aux technologies de pointes, l'IUT constitue un outil de développement local tant au niveau économique que culturel et social pour le territoire communautaire.

L'IUT dispense également des formations en cyber sécurité, en partenariat avec la Base Aérienne et Mont de Marsan Agglomération. Cette formation, associée au centre de cyber sécurité de la Base Aérienne (centre principal en France), a pour objectif de fournir au monde civil et militaire des experts dans la lutte contre la cybercriminalité.

Les ouvertures récentes de l'école supérieure du Design des Landes (ESDL) et de l'école supérieure de management des Landes (ESML) viennent compléter les offres de formation existantes (17 sites proposant 96 formations).

Ces deux écoles font partie intégrante du futur Parc Technologique « So watt » créé par Mont de Marsan Agglomération et subventionné par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire. Ce parc souhaite s'appuyer sur le potentiel constitué par ces formations supérieures pour favoriser l'implantation et le développement d'entreprises grâce à la pépinière d'entreprises « la Fabrik » actuellement en activité. Ce parc sera structuré autour de 3 fonctions principales :

- immobilier d'entreprise
- recherche développement et transfert de technologie
- formation

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Par ailleurs, depuis la rentrée 2020, Mont de Marsan Agglomération fait partie des 38 lieux labellisés « **Campus Connecté** » par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Premier site labellisé en Nouvelle Aquitaine par l'enseignement supérieur, il propose un accompagnement individuel et collectif à toutes les personnes inscrites dans une formation à distance de l'enseignement supérieur (DAEU, BTS, DUT, DU, Licence, Master etc.). Pour la deuxième session, 15 étudiants sont inscrits au Campus Connecté.

Au total, près de 2500 étudiants sont accueillis à Mont-de-Marsan Agglomération.

1.2.4. La prise en compte des quartiers prioritaires

L'agglomération possède deux quartiers prioritaires relevant de la Politique de la ville définis à partir de la concentration de populations à bas revenus :

- le quartier du Peyrouat et par extension, Hélène Boucher et Gouaillardet, à Mont-de-Marsan, qui compte 2 405 habitants,
- le quartier de la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont avec 1 381 habitants.

Ainsi, 7 % de la population de l'agglomération montoise vivent au sein d'un quartier prioritaire (soit 8 % des habitants de Mont-de-Marsan et 15 % des habitants de Saint-Pierre-du-Mont).

La politique de la ville de l'agglomération montoise s'est construite au fil des années sur un principe de coopération qui a permis de mobiliser des partenaires autour d'un même objectif de solidarité. L'engagement fort des partenaires locaux a permis de signer un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) à l'échelle de l'agglomération ciblant les quartiers de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont de 2007 à 2012. Ce contrat a été prorogé par deux avenants complémentaires en 2013 et 2014.

La mise en œuvre de la Politique de la ville dans ces quartiers a été relayée par la signature du contrat de ville de Mont de Marsan Agglomération, conclu pour une durée de 5 ans (2015-2020) et prolongé jusqu'en 2022 et prenant la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Ce contrat formalise les engagements pris par l'Etat, les collectivités territoriales et les autres partenaires au bénéfice des quartiers défavorisés et fixe le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et des actions à conduire.

Il s'inscrit dans une démarche intégrée et repose sur des orientations nationales. Il se décline en trois volets d'actions liés à l'emploi et le développement économique, l'habitat, le cadre de vie et les aménagements urbains, la cohésion sociale.

Défini par la loi du 1er août 2003, le Programme de rénovation urbaine (PRU) a pour finalité la restructuration et la requalification des quartiers avec pour objectifs de rénover et d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, d'offrir un nouvel environnement et de faciliter l'accès et l'ouverture des quartiers.

Sur l'agglomération montoise, la première opération, initiée en 2007 et finalisée en 2014, a concerné le quartier du Peyrouat avec pour aménagements importants un nouvel axe principal, un pôle éducatif (une crèche et une bibliothèque) ainsi que la démolition et la production de logements dans une logique d'habitat durable.

Grâce au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), partie intégrante du contrat de ville, le second PRU (2017-2022) se poursuit sur les quartiers du Peyrouat et de la Moustey.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

1.2.5. Une démarche de transition écologique déjà présente et en développement

Mont de Marsan agglomération s'est lancée en 2014 dans la démarche de « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

Un TEPCV se caractérise par la promotion d'actions exemplaires et un soutien à la commande publique « verte ». Mont de Marsan agglomération s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux.

La mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) en cœur de ville de Mont de Marsan et d'un Protocole Energie sur le reste du territoire, permettent de soutenir la rénovation de l'habitat. Le programme d'aide à la construction de logements sociaux permet lui de soutenir la production de logements sociaux dans les communes de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont, soumises à l'article 55 de la loi SRU, mais également dans les centres bourgs.

La collectivité est également engagée dans l'**élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** depuis 2016. Cet outil de planification prend en compte plusieurs axes d'actions : la réduction des gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition de Mont de Marsan Agglomération

Le tableau AFOM présenté ci après, affiche les principaux Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces du territoire, en mettant l'accent sur les 7 thématiques prioritaires proposées avec comme ligne directrice commune aux 7 thèmes, une ambition de développement durable à travers le PCAET.

Le PCAET s'articule nécessairement avec le présent CRTE afin de favoriser de manière cohérente la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la collectivité. Le PCAET est un projet territorial de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le PCAET s'élabore en différentes étapes :

- Un diagnostic territorial
- Définition de la stratégie territoriale et des objectifs stratégiques et opérationnels
- Co-construction d'un programme d'actions
- L'évaluation environnementale stratégique
- Mise en œuvre et suivi du programme d'actions

Le diagnostic de l'agglomération a été présenté en juin 2019. Il a mis en avant les points suivants :

- les consommations d'énergie : le secteur résidentiel est le plus gros consommateur d'énergie (44 % en 2016), suivi du transport (31,5%) et du secteur tertiaire (19%). Le secteur industriel (5%) et agricole (0,5%) sont les plus faibles consommateurs. La consommation d'énergie du territoire dépend principalement de l'électricité (37% en 2016), des produits pétroliers (34%) et du gaz (24%). La part d'énergie renouvelable en 2016 correspond à 4 % sur le territoire.
- les émissions de gaz à effet de serre : en 2014, les émissions de gaz à effet de serre étaient principalement dues au secteur du transport (56%), puis du bâtiment (17%), de l'industrie (14%) et de l'agriculture (13%). 89 % de ces émissions sont d'origine énergétique (combustion d'énergies fossiles).

Les enjeux de la transition sur le territoire concernent tous les secteurs :

- Bâtiments : améliorer la performance énergétique du bâti et promouvoir les énergies renouvelables ;
- Transports : réduire les besoins de déplacements et développer les alternatives à la voiture individuelle ;
- Économie : finances durables (coopératives, participation citoyenne), sobriété numérique (durabilité du matériel, open source) et économie sociale et solidaire (circuits courts, réemploi) ;
- Agriculture : maintien de la diversité des productions agricoles locales, pratiques plus durables.

Ces enjeux doivent également tenir compte des effets du changement climatique, afin d'adapter les activités du territoire et de participer à l'atténuation. Actuellement, la collectivité est engagée dans une phase de concertation large des acteurs du territoire afin de définir la stratégie territoriale et le programme d'actions.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Des enquêtes en lignes ont été réalisées, recevant plus de 300 contributions, et des ateliers de concertation et de consolidation sont prévus d'ici la fin de l'année 2021, [illegible] le livre blanc de la concertation en 2022.

Cet ensemble d'indicateurs issus du diagnostic du PCAET peut participer à renforcer l'état des lieux du CRTE en apportant les connaissances sur le bilan écologique du territoire.

Par ailleurs, une démarche proposée par le SYDEC vise à diminuer de manière significative les coûts d'éclairage public pour les collectivités. Le SYDEC s'apprête à remplacer 12 000 luminaires de "type boules lumineuses » extrêmement consommatrices d'électricité. Cette opération s'élevant à 15 Millions d'euros sur 4 ans. Le SYDEC assure la maîtrise d'ouvrage de cette action pour le compte des communes.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

1- L'accessibilité aux services publics et marchands et aux soins

1 - SERVICES A LA POPULATION ET SANTE	
ATOUTS	**FAIBLESSES**

- Cadre de vie
- Bon niveau d'équipements et d'offres de services dans les domaines :
  ○ de l'enseignement
  ○ sociaux
  ○ d'accueil de petite enfance
  ○ en direction des personnes âgées
  ○ en direction du handicap
- Bon niveau d'équipements et d'offres de soins (Hôpital)
- Jeunes ménages
- Présence de la BA 118
- Présence d'un milieu associatif dense
- Plateforme sociale
- Téléalarme du CD40
- Existence d'une Plateforme Territoriale d'Appui (Santé Landes)
- Bon maillage en service de sécurité
- Bus France Services
	- Accessibilité limitée de certains services (assistantes sociales...)
	- Horaires d'ouverture des guichets pas toujours adaptés
	- Vétusté des bâtiments
	- Mise en réseau d'équipements insuffisants des Maison d'Assistants Maternels et du Relais d'Assistantes Maternelles.
	- Pas d'action coordonnée sur le soutien à la parentalité
	- Accueil TPS (toute petite section) difficile (locaux, personnel)
	- Saturation des Places d'accueil (petite enfance et Ehpad)
	- Disponibilité d'accès aux droits perfectible
	- Prévention perte autonomie des seniors
	- Manque de Mixité sociale

OPPORTUNITES	**MENACES**
- SDAASP - Réalisation d'une Analyse des besoins sociaux du CIAS du Marsan - Réalisation d'une étude sur la carte scolaire - PEDT - Plateforme sociale - Equipement numérique, fibre optique - Politique de la ville - Mutualisation CCAS/CIAS. - Renforcement du Tissu associatif (dont le rôle du troisième âge) - Nouvelles initiatives en matière d'accueil des personnes âgées - Mener une stratégie d'inter-Scot pour faire converger les politiques de rapprochement entre lieux de vie et lieux de services	- Fragilité et perte d'attractivité économique du territoire - Mise aux normes des équipements - Bénévolat en baisse - Vieillissement de la population - Difficultés de recrutement (service d'aide à la personne) - Disparité des services - Précarité de la population - Tissu médical insuffisant - Maintien de formations d'enseignement supérieur (ex cinémagis) - Manque d'établissement dédié exclusivement à la psycho-gériatrie, - Manque d'habitat diversifié pour les seniors (pas de résidence autonomie) - Dépendance numérique et accès à la sécurité - Recrutement de pompiers volontaires - Péri-urbanisation des territoires extérieurs à l'agglomération contre-productive en matière d'offre de services

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

S’agissant des seniors, il apparaît nécessaire d’agir sur la prévention de la dépendance, la prévention de l'adaptation du logement et de l'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dans le cadre du parcours seniors et la diversification de l'offre de logements adaptés pour les seniors.

S’agissant de la santé, la problématique réside dans l’accès aux soins en dehors des deux agglomérations. Cet accès est concentré sur Dax et Mont de Marsan et la demande se reporte de plus en plus sur les hôpitaux publics. L’un des principaux enjeux relatifs aux services de santé est **d’équilibrer l’offre de santé sur le territoire** de manière à garantir à tous un accès aux soins le plus complet possible. En tant que dispositif innovant et améliorant l’offre de soins, le développement de la télémédecine est ainsi encouragé dans le département et particulièrement dans l’agglomération avec le déploiement en cours de réseaux haut débit.

L'autre enjeu en matière de santé est l’anticipation des besoins à venir, la lutte contre la désertification médicale liée aux départs à la retraite de médecins non renouvelés et l’adaptation de l’offre à cette future demande. Il convient de mettre en œuvre les préconisations du Contrat Local de Santé et du diagnostic médical lancé en 2019 portant sur les conditions d’attractivité des professionnels de santé.

D'un point de vue environnemental, l'agglomération s'est dotée d'outils de planification visant à la fois à rapprocher lieux de vie et lieux d'emplois, dans un souci de réduire les mouvements pendulaires et de réduire sa consommation foncière à des fins de développement. Il s'agit ici de répondre aux questions d'accessibilité des services au plus près de la population. Pour autant, si les territoires voisins ne se saisissent pas également de cette nécessité de resserrer l'urbanisation de leurs territoires, ces efforts seront vains, avec le risque de voir les faiblesses et menaces de l'agglomération s'accentuer.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

2- La redynamisation des bourgs centres et le soutien au commerce de proximité

2 - REVITALISATION DES BOURGS CENTRES	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
- Démographie (hausse de la population) - Niveau d'équipement des bourgs - Rénovation des centres-bourgs - Maillage fort « pôle urbain - communes rurales » - Renouvellement de population (armée) - SCOT et PLH - Multiples ruraux qui fonctionnent - Production de logements conventionnés	- Faibles niveaux de revenus - Vieillissement de la population - Précarité énergétique des bâtiments - Difficulté de maintien des services et commerces en milieu rural - Mise aux normes des bâtiments - Peu d'acteurs locaux de la promotion / Logements conventionnés
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Mise en œuvre du PLUi - Emergence de nouvelles pratiques - Valorisation des qualités paysagères - Projet d'habitat multi-générationnel - Actions cœur de ville	- Attraction/aspirations par le cœur urbain - Etalement urbain - Dépendances automobiles - Développement du commerce de périphérie - Peu d'opérateurs d'aménagements

Grâce à sa politique de rénovation des bourgs, Mont de Marsan Agglomération a contribué à embellir les 17 bourgs membres de la CA et à améliorer la qualité de vie des habitants.

Tous les bourgs ont à cœur de créer une centralité, à travers des espaces publics et/ou récréatifs, des équipements associatifs, une offre résidentielle de qualité, des commerces de proximité. A cet effet, le déploiement des documents d'urbanisme (SCOT et PLUi), de Programme Local de l'Habitat, traduisent une volonté d'aménagement régulée et attractive du territoire.

Il convient de lutter contre l'étalement urbain, en renforçant les cœurs des villes de l'agglomération, tout en permettant aux communes rurales de s'organiser de façon maîtrisée autour de leurs bourgs en fidélisant la clientèle locale et/ou de passage. Cet axe est l'élément central de la politique de préservation de l'environnement de l'agglomération. Toute action, même de développement durable, qui ne s'appuierait pas sur cette volonté de limiter l'emprunte des projets sur les secteurs naturels, agricoles et forestiers, engendrerait un effet rebond négatif sur l'environnement.

Afin d'orienter le développement de l'habitat dans ce sens, il est indispensable de favoriser la maîtrise du foncier tant sur les opérations privées que publiques (formes urbaines, typologies, type de logements, prix…) afin de :

- favoriser un développement équilibré du territoire (urbain/rural - avec un objectif défini par le SCOT de réduire la consommation foncière de 50% par rapport à la consommation moyenne des 10 dernières années) ;
- préserver les qualités urbaines, paysagères et architecturales des communes rurales ;
- développer des opérations d'habitat multi-générationnel (maintien sur les communes des personnes âgées, sauvegarde du patrimoine architectural,...) ;
- recentrer le développement au plus près des zones d'habitat (cœur urbain) et des réseaux de transports ;
- poursuivre le développement d'activité en lien avec la couverture numérique.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

3- Le développement de l'attractivité

3 - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
- Cadre de vie - Offre commerciale complète à l'échelle de l'agglomération - Tissu artisanal dense géographiquement et bien positionné sur le territoire - ZA existantes (foncier disponible et à requalifier) et pépinière la Fabrik - Economie résidentielle forte (98% de l'emploi) - Entreprises structurantes pour le territoire dans des filières stratégiques à l'échelle des Landes - Tissu important de PME et TPE (< à 10 salariés) - Réseau haut débit (fibre optique) - Sites touristiques (dont Parc Naturel Urbain et Base de loisirs) - Patrimoine riche au croisement de trois entités paysagères : Chalosse, Massif forestier, Gers - Projet « Landes Intérieures » - Fonds patrimonial ancien	- Dessertes routière et ferrée insuffisantes - Réduction du nombre de trajets ferroviaires Mont de Marsan - Bordeaux - Manque de filière économique locale - Disparition progressive des commerces de bouche en centres-bourgs - Entreprises artisanales et commerciales vieillissantes - Population à faible revenu - Offre de formation professionnelle insuffisante - Tissu économique axé sur l'économie présentielle - Forte dépendance de l'emploi public et de celui de la BA118 - Territoire étalé et zone blanche - Peu d'offres de lits - Absence de camping - Image de territoire et patrimoine méconnus - Durée du chômage qui s'allonge dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV)
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Programme de rénovation de l'habitat - Programme « Action cœur de ville » - Accompagner les créations et reprises d'entreprises - Périmètre QPV (allègement de charges) - Recyclage urbain - Richesse agricole et forestière. - Faire vivre un observatoire économique - Conventions autour des usages du numérique, lien avec Territoire Santé Numérique, - Tourisme vert - Eurovéloroute « Scandibérique » - Patrimoine aéronautique (Musée de la Base Aérienne)	- Appauvrissement de la population - Départ de la population qualifiée - Aspiration des entreprises vers d'autres agglomérations et faible création d'entreprises nouvelles - Evasion commerciale vers les centres commerciaux et commerces en périphérie urbaine - Des filières locales fragilisées (sanitaires, climat, biosécurité) - Difficultés dans la transmission des entreprises artisanales et commerciales

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

L'offre de formation, bien que réelle avec 2 000 étudiants sur le territoire, est sous exploitée. Elle doit être soutenue afin de maintenir sur le territoire une jeunesse dynamique pour les entreprises. Une première réponse a été apportée avec le Campus Connecté. Un schéma local d'enseignement supérieur doit a été lancé en décembre 2021 .

D'un point de vue touristique, le territoire souffre d'une offre mal structurée et d'un manque d'hébergements de plein air (campings).

Le tissu économique est constitué de PME/PMI qui méritent la plus grande attention. Les grandes entreprises sont peu nombreuses, ce qui limite les risques pour le territoire en période de crise mais ne favorise pas le développement de réseaux de sous-traitants. Il convient de développer l'essor d'entreprises nouvelles en favorisant les conditions d'implantations tout en respectant nos obligations de consommation foncière. Il s'agira donc d'investir sur les friches économiques, sur l'innovation d'usages (co-working, tiers lieux...), et de développer la cybersécurité eu égard à l'écosystème déjà présent sur le territoire.

Il est de coutume de présenter la qualité des espaces de ce territoire pour en souligner les atouts. Cet atout indéniable doit être considéré, à l'aune de la montée en puissance des questions de préservation de la bio-diversité et de l'environnement, comme un fondamental à préserver, au risque de voir ces espaces paysagers et naturels se dégrader, et voir le territoire perdre de son attractivité.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

4- La mobilité et l'accessibilité du territoire

4 - MOBILITES, DEPLACEMENTS ET ACCESSIBILITE	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
- Existence d'un Réseau de transport urbain (TMA) - Mise en œuvre d'un TAD et d'un TAD pour personnes à mobilité réduite (PMR) au 1er janvier 2019 - Présence d'une gare SNCF - Autoroute - Plan cyclable - Aires de covoiturage et Parc relais - SCOT	- Territoire étendu - Important réseau de voirie à entretenir - Centre urbain encombré (contournement voie nord non terminé) - Prédominance de l'automobile - Insuffisances d'aires de covoiturage
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Implantation de bornes électriques - Nouvelles solutions de déplacement, liaisons douces - Développement de modes alternatifs de déplacement - Eurovéloroute - Plan vélo du gouvernement	- Difficultés de financement de nouveaux services de transport - Report LGV GPSO - Dégradation du niveau de desserte ferroviaire TER - Coût de l'autoroute (déport de la circulation des camions sur le réseau secondaire)

Les déplacements des ménages de l'agglomération sont caractérisés par l'usage quasiment systématique de la voiture individuelle. En effet, en 2013, 82 % des déplacements s'effectuaient avec le véhicule personnel. La marche à pied est le second mode de transport le plus utilisé (7 % des déplacements), devant les deux roues (5 %) et les transports en commun (2 % des déplacements).

La mobilité est à la fois une clé pour lutter contre l'isolement, un moyen d'accès aux services et à l'emploi et une nécessité pour permettre le maintien de la population en milieu rural. Le principal enjeu au sujet des transports collectifs consiste en l'amélioration d'une offre quantitativement satisfaisante, en l'adaptant davantage aux besoins des usagers.

La majorité du réseau cyclable se situe sur les avenues et routes reliant le centre-ville aux couronnes extérieures du pôle urbain et sur les centres bourgs.

Le réseau piétonnier est également peu dense. Il se situe dans le cœur de ville de Mont de Marsan et relève principalement d'une adaptation due à la configuration des rues (étroitesse) ainsi que dans plusieurs centres bourgs récemment rénovés.

L'ensemble de ces actions autour de la mobilité, et de sa décarbonation, visent à réduire les émissions de polluants, et à rendre d'un point de vue de la santé publique les questions de mobilité plus soutenables.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

5- La cohésion sociale

5 - COHESION SOCIALE	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
- Cadre de vie - Médiathèque du Marsan : service récent - Réseau de lecture publique (huit bibliothèques implantées sur le territoire) - Bon niveau d'équipements sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire - Présence de nombreux clubs sportifs et d'activités culturelles - Présence du Bus France Services	- Dessertes ferrées insuffisantes - Manque de filière économique locale - Population à faible revenu - Offre de formation diplômante insuffisante - Piscines vieillissantes et peu nombreuses - Quartiers prioritaires en difficulté d'insertion - Offre en direction de la jeunesse non organisée - Isolement des seniors
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Programme de rénovation de l'habitat - Contrat de ville et Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Réseau d'éducation prioritaire (REP) - Programme Cœur de ville - Mutualisation pour optimiser les moyens et équipements (sport et jeunesse) - Loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) en faveur des services d'aide à domicile - Développement social local	- Appauvrissement de la population - Départ de la population qualifiée - Aspiration des entreprises vers d'autres agglomérations - Absence d'actions de développement social structurantes et sur le long terme

Le principal enjeu consiste à garantir l'égal accès de tous les habitants du territoire à l'offre et aux services publics, et de maintenir l'irrigation des territoires ruraux, notamment envers un public éloigné. Le Bus France Services fonctionne depuis une année et est une réelle avancée pour de nombreux habitants du monde rural.

Il convient également d'adapter l'offre de logements au vieillissement de la population et à la structuration nouvelle des familles composées de petits ménages.

Face à ce vieillissement de la population, préserver et développer la mixité sociale et intergénérationnelle constituent un enjeu majeur ; la mise en œuvre d'une véritable politique jeunesse à l'échelle de l'agglomération, en lien avec nos quartiers politiques de la ville constitue en ce sens une priorité.

Le développement des ressources numériques représente également un enjeu de cohésion sociale en permettant le développement d'offres de services publics à distance comme la télémédecine, la gestion de la relation citoyenne.

Cette question du développement du numérique doit également être analysée au regard des objectifs de sobriété, afin d'éviter tout effet rebond néfaste d'un point de vue technologique, où le remède serait finalement plus handicapant que le mal. L'agglomération a initié une démarche de stratégie numérique, qui doit concourir à être en veille sur ces sujets, et évaluer globalement l'impact de tout projet visant l'inclusion numérique du territoire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

6- Le sport

6 - SPORT	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
- Une répartition correcte des équipements polyvalents (salles polyvalentes, gymnases - De nombreuses pratiques très bien structurées : sportifs licenciés d'une fédération, encadrés par un comité départemental... - Importance de l'engagement bénévole dans l'encadrement sportif - Des pratiques phares historiquement ou quantitativement : rugby, football, basket, tennis... - Un territoire offrant un cadre exceptionnel pour certaines pratiques de sports nature (randonnée pédestre, VTT...) - Les sports ont souvent selon leurs caractéristiques, un public "cible"	- Polyvalence souvent restreinte de ces salles, certaines sont anciennes - des difficultés au niveau du partage de ces équipements et des plannings d'utilisation - Une grosse concentration d'équipements et de clubs "spécialisés" sur l'agglomération - Pas assez de passerelles entre les différents sports - Manque de professionnalisation, de formation des bénévoles - Ces sports nature, en développement, connaissent de nombreux pratiquants "non encadrés" et posent la question de la sécurité et du respect de l'environnement - Déficit de (re)connaissance voire d'une image négative de certaines disciplines - Piscines vieillissantes et peu nombreuses - De nombreuses pratiques sont méconnues - Forte concentration de l'activité sportive sur l'agglomération, peu de liens en direction des milieux ruraux - Pour stabiliser les clubs et leur encadrement, il est nécessaire de s'ouvrir à de nouveaux publics : sensibilisation des jeunes, pratiques féminines... - Besoin d'une meilleure prise en compte des publics ciblés : 3ème âge, personnes handicapées, ...
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Présence d'un club Omnisport important et porteur sur le territoire de nombreuses manifestations - Terres de jeux 2024 : opportunité de développer l'attractivité du territoire et de la pratique sportive	- Problème du non renouvellement des bénévoles

La croissance démographique entraînera nécessairement de nouveaux besoins en équipements dits de proximité. Une déclinaison du projet de territoire (développement du parc de logement et croissance démographique) pourra être réalisée pour que le niveau d'équipement et de service attendu soit satisfaisant à moins de 10 minutes (équipements scolaires, périscolaires, d'accès au sport, transports, ...).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Les objectifs de la politique sportive se déclinent en 3 axes :

1 - Encourager la pratique sportive du plus grand nombre

- Eduquer les jeunes
- Affirmer le Sport santé
- Poursuivre le développement vers tous les publics

2 – Accompagner les clubs sportifs dans leurs pratiques

- Poursuivre l'entretien des installations sportives
- Développer les équipements actuels et les nouvelles installations
- Permettre l'émergence de nouvelles pratiques
- Poursuivre le soutien aux clubs

3 – Soutenir l'excellence dans la pratique sportive

- Poursuivre le partenariat avec les clubs professionnels du territoire
- Valoriser les sportifs montois performants
- Inscrire le territoire montois dans les jeux olympiques Paris 2024

7- La culture

7 - CULTURE	
ATOUTS	**FAIBLESSES**
- Offre culturelle de qualité - Label scène nationale - Un patrimoine culturel riche	- Schéma culturel à réactualiser afin de mieux associer les évènements culturels municipaux et communautaires - Un patrimoine culturel à valoriser
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Projet muséal autour de la sculpture figurative - rayonnement national avec des évènements comme le festival Yeraz	- Appauvrissement de la population - crise sanitaire - perte du label

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

L'activité culturelle dans toutes ses dimensions (éducation artistique, pratiques musicales avec le conservatoire et les écoles de musique ; spectacle vivant avec le Théâtre de Gascogne et les festivals, patrimoine avec le Musée Despiau Wlérick, richesse du tissu associatif,…) et la notoriété artistique d'une ville préfecture telle que Mont de Marsan, constituent un indéniable facteur d'attractivité, de stabilisation des populations, de qualité de vie et un formidable générateur de lien social.

Révélateur de dynamisme et facteur de la promotion du territoire, l'engagement culturel :

- vient en renfort d'autres politiques publiques en œuvre sur le territoire (politiques de la ville, sociale, éducative, touristique et économique, dynamisation du centre-ville, …)
- contribue également à renforcer « l'esprit communautaire » qui relie les communes membres et développe un sentiment d'appartenance positif. L'exemple du festival « Marsan sur Scènes », qui se prolonge désormais par des résidences artistiques décentralisées dans les communes, ou celui de la représentation des communes dans la fréquentation du Théâtre de Gascogne, en sont de belles illustrations.

Par ailleurs, Labellisé "musée de France" et "4ème musée d'Aquitaine" le musée montois est spécialisé dans la sculpture figurative française entre 1880 et 2000, avec un ensemble important pour la période de l'entre deux guerres, autour de l'oeuvre des deux sculpteurs d'origine montoise, Charles Despiau et Robert Wlérick.
La richesse de ses collections, qui comptent plus de 2 200 sculptures et le cabinet d'art graphique orienté sur la production des sculpteurs de cette période, placent le musée Despiau-Wlérick au 1er rang national dans cette spécialité parmi l'ensemble des musées français.

La réhabilitation du Musée et du Café Music, deux opérations propposées à l'inscription au titre de l'accord de relance et du CPER, participent à cette attractivité.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques sur la période 2020 – 2026 et servira de support au projet de territoire à venir. Trois orientations majeures ont été identifiées et regroupent tous les enjeux recensés dans l'ensemble des domaines d'actions.

- **Orientation 1 : Assurer et développer l'attractivité et la compétitivité**

  Action économique, développement touristique, planification stratégique (SCoT), mobilités et aménagement numérique

- **Orientation 2 : Garantir la cohésion du territoire**

  Actions de solidarités (gens du voyage, politique seniors, politique territoriale de santé), offre culturelle (spectacle vivant) et sportive

- **Orientation 3 : Réaliser des actions environnementales d'un haut niveau de technicité**

  Actions sur le champ de l'environnement technique (politique des déchets, politique élargie sur l'eau) et prospectif (transition énergétique).

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1.

Lors de la définition du projet de territoire courant 2022, ces fiches comprendront des objectifs chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs. Elles indiqueront la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage (ou le comité de suivi et de programmation, s'il s'agit de précisions sur les projets identifiés ou l'ajout de nouveaux projets relavant des orientations stratégiques existantes), sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action sera la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Pour les années 2021 et 2022, le plan d'action retrace les projets portés au titre du CPER et du plan de relance qui ont un commencement d'exécution en 2021 ou 2022.

Par ailleurs, le Programme Action Coeur de Ville sera annexé au présent contrat. Les actions entrant dans le programme ACV ne nécessitant pas plus de détail.

Dans l'immédiat, le plan se décline en fiches projets ou en fiches actions (opérations matures)

4.1 Liste des projets et actions au titre du CPER

- AXE 1 Attractivité – dynamisme du territoire

- **Economie : Enjeu 1 :** Prendre soin de son tissu économique - Développement d'un écosystème économique territorial

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan Agglomération	Création d'un centre de ressources cybersécurité grâce aux compétences intra-territoriale (ESIOC - Base aérienne - IUT-UPPA) : sensibiliser et renforcer la cybersécurité des entreprises et acteurs économiques, former à la cybersécurité pour pourvoir les emplois de demain		projet

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- AXE 2 Solidarité - Cohésion du territoire

- **Culture : Enjeu 4 :** Valorisation du patrimoine culturel

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Rénovation du Café Music - réhabilitation du bâtiment situé en centre-ville, équipement essentiel sur le territoire de l'agglomération et du département, labellisé "scènes de musique actuelles" (SMAC) terminé 2023	3 600 000,00 €	Action (Cf ACV)
Mont de Marsan	Projet scientifique et culturel du musée d'intérêt régional de Mont-de- Marsan "Despiau-Wlérick" : développer l'identité "Mont-de-Marsan, ville de sculpture", conforter l'organisation de l'évènement "Mont-de-Marsan Sculptures" et professionnalisation des équipes d'accueil, renforcement de la médiation et recours à des dispositifs pédagogiques	12 000 000,00 €	Projet
Mont de Marsan	construction d'une Maison des cultures locales		Projet

- AXE 3 Actions environnementales

- **Transition énergétique : Enjeu 1 :** Organiser un territoire sobre en CO2

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Vestiaire de l'Argenté		projet

4.2. Liste des actions au titre du plan de relance

- AXE 3 Actions environnementales

- **Transition énergétique : Enjeu 1 :** Organiser un territoire sobre en CO2

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Benquet	Travaux de rénovation énergétique de la mairie	82 805,00 €	Action

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- AXE 1 Attractivité – Dynamisme du territoire

- **Economie : Enjeu 3 :** Action foncière

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Acquisition Ilôt Laulom : aménagements espaces urbains ilôt centre-ville (2,5M) Réhabilitation de l'entrée de la ville, route de Sabres Création d'un parc végétalisé en centre-ville avec aire de jeu enfant et skate parc	2 500 000,00 €	Action (cf ACV)
Mont de Marsan	Acquisition de cellules commerciales	715 000,00 €	Action (cf ACV)

4.3. Liste des actions au titre du CRTE

AXE 1 Attractivité – Dynamisme du territoire

- **Economie : Enjeu 2 : Développement conomique**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Saint Pierre du Mont	Acquisition d'un bâtiment à usage mixte de logements (étage) et de commerces (RDC) pour redynamiser l'offre commerciale et de santé	1 504 000,00 €	action

AXE 1 Attractivité – Dynamisme du territoire

- **Mobilité : Enjeu 3 :** Développer l'usage des modes doux

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan Agglomération	Aménagement avenue de Sabres		projet
Mont de Marsan Agglomération	Requalification du Boulevard Saint Médard		projet

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

- AXE 2 Solidarité - Cohésion du territoire

- **Sport : Enjeu 3 : Construction ou amélioration d'équipements ou de sites**

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Mont de Marsan	Construction anneaux cyclistes stade du Harbaux	744 247,00 €	action
Mont de Marsan	Plaine des Jeux : Couverture des Tennis et travaux sur le club House et vestiaires	1 000 000 ,00 € 300 000,00 €	Projet projet
Mont de Marsan	Plaine des Jeux : construction de vestiaires et local de stockage	800 000,00 €	action

- AXE 3 Actions environnementales

- **Transition énergétique : Enjeu 1 :** Organiser un territoire sobre en CO2

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Montant	Fiche action ou projet
Saint Pierre du Mont	Travaux de rénovation de l'école Frédéric Mistral	2 000 000,00 €	action
	Projet privé de Méthanisation		projet
Campet et Lamolère	Amélioration énergétique, des conditions de vie et de l'habitat insalubre au sein de 5 logements sociaux	73 115, 00 € HT	action
Campet et Lamolère	Amélioration énergétique, des conditions de vie et de l'habitat insalubre au sein de 2 logements sociaux	266 000,00 € HT	action
Campet et Lamolère	Amélioration énergétique de la maison du temps libre – Etude par le Sydec40	10 450,00 € HT	action

Article 5 – Gouvernance du contrat

Le CRTE a fait l'objet d'un protocole d'engagement signé le 30 juin 2021 conformément aux possibilités offertes par l'État eu égard au délai très court pour produire une version définitive, en attendant la production d'un CRTE définitif qui devra être signé avant le 31 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Le présent CRTE prend en compte des actions qui seront lancés sur 2021 et 2022. Il devra faire l'objet d'un avenant lorsque le projet de territoire de Mont de Marsan Agglomération sera défini en 2022 afin d'intégrer des modifications potentielles sur les axes stratégiques et des projets sur la suite du contrat 2023-2026.

La gouvernance du contrat et son animation est assurée par un comité de pilotage composé d'administratifs de techniciens et d'élus :

Cécile BIGOT-DEKEYZER, préfète des Landes ou son représentant

M Xavier FORTINON ou son représentant :…….. Président. . .Conseil Départemental des Landes

M. Philippe SAËS : .....Vice-Président .....Contractualisations territoriales

M. Joël BONNET : .....Vice-Président .....Développement économique
Tourisme

M. Frédéric CARRERE : .....Vice-Président.....Voirie
Enseignement supérieur
Numérique

Mme Véronique GLEYZE : .....Vice-Présidente.....Environnement – Dév. Durable
Mobilités

Mme Marie Christine BOURDIEU :....Vice-Présidente.....Commerce – Artisanat
Transports

M. Dominique CLAVE : .....Vice-Président.....Bâtiments - Accessibilité

M. Frédéric BEDIN : .....Directeur Général Adjoint .....Dév. Territoire - Finances

M. Franck MICHAUD : .....Directeur Général Adjoint .....Technique - Sports

Mme Catherine MANCEAU : .....Directrice .....Dév. Economique
Enseignement supérieur

Mme Sandra LADEVEZE : .....Directrice Adjointe.....Patrimoine bâti - Aménagement

Mme Valérie SADY : .....Chargée de mission.....Subventions – Bus France services

Mme Mathilde CHAUSSECOURTE : . .Chargée de mission.....Développement durable

Mme Stéphanie BOISSEL :…….Responsable Pôle développement..Développement Territoriale

Mme Hélène MALATREY, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture des Landes ou son représentant

Le comité de pilotage se réunit autant que de besoin afin d'entériner les décisions structurantes relatives au contrat (évolutions majeures de la stratégie, remise en cause du contrat...) et se réunit en fin de contrat afin d'en faire le bilan.

Un comité de suivi et de programmation se réunira une au moins une fois par an afin d'assurer l'analyse des projets et leur éligibilité aux financements au regard de la stratégie du CRTE et des règlements d'intervention de l'Etat et des partenaires. Les projets retenus par le comité de suivi seront inclus dans une convention financière annuelle.

Il est composé de représentants désignés par chaque partenaire du contrat (Mont de Marsan Agglomération, services de l'État : préfecture et DDTM, Conseil départemental). Pourront y être associés, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat (ex : Conseil Régional, chambres consulaires, experts, autres partenaires, etc.).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Par ailleurs Mont-de-Marsan agglomération va se doter à la fin de l'année 2021 d'un conseil de développement. Le Projet de Territoire ainsi que le CRTE feront l'objet d'une [illegible] développement en 2022.

Article 6 – Analyse des projets et évaluation de l'impact environnemental

Afin de déterminer si les projets proposés seront soutenus dans le cadre des conventions annuelles de financement, les comités de suivi (ou comités techniques, selon les contrats) analyseront chaque projet rattachable à un axe stratégique du contrat. Cette analyse s'effectuera notamment au regard de la maturité du projet, de son impact sur la relance de l'économie, de son ambition en termes de transition écologique, de son caractère structurant au-delà des limites communales et de son insertion dans les plans et stratégies de niveau départemental identifiés notamment dans l'accord départemental de partenariat sur les CRTE (annexe 4 du contrat). Les modalités détaillées d'analyse seront établies sur la base de ces principes en amont de la signature de la convention annuelle de financement.

Les CRTE seront notamment évalués à l'aune d'un socle d'indicateurs national commun à tous les contrats. Les valeurs actuelles et les méthodologies d'alimentation seront transmises par les services de l'État.

Il s'agit des indicateurs suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre annuelles
- Consommation énergétique finale annuelle
- Production annuelle d'énergie renouvelable
- Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
- Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- Population située dans une zone à risque naturel élevé
- Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
- Part des cours d'eau en bon état écologique
- Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
- Inventaire territorial d'émissions de polluants
- Fragmentation des milieux naturels
- Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Des échanges seront engagés dès le début de l'année 2022, notamment dans le cadre des comités techniques afin de déterminer en 2022 les cibles que le territoire se fixe sur chaque indicateur. L'atteinte de ces cibles sera évaluée à la fin du contrat et donnera lieu à des points d'étape en cours d'exécution du contrat.

Article 7 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat prendra fin au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Article 8 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 9 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 10 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé à Mont-de-Marsan le décembre 2021

La Préfète	Le Président de Mont de Marsan Agglomération	Le Président du Conseil Départemental des Landes
Cécile BIGOT-DEKEYZER	Charles DAYOT	Xavier FORTINON

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Convention Action coeur de ville

Annexe 4 – Accord départemental de partenariat sur les CRTE

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

Mont-de-Marsan Agglomération

ANNEXE 1 du CRTE

Orientations stratégiques

2020 - 2026

mont de marsan AGGLO

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

TROIS ORIENTATIONS GENERALES

1\ Assurer et développer l'attractivité et la compétitivité

Action économique, développement touristique, planification stratégique (SCoT), mobilités et aménagement numérique ;

2\ Garantir la cohésion du territoire

Actions de solidarités (gens du voyage, politique seniors, politique territoriale de santé), offre culturelle (spectacle vivant) et sportive ;

3\ Réaliser des actions environnementales d'un haut niveau de technicité

Actions sur le champ de l'environnement technique (politique élargie sur l'eau) et prospectif (transition énergétique).

AXE 1

Attractivité > dynamisme du territoire

- Économie
- Tourisme
- Mobilité
- Aménagement numérique

AXE 2

Solidarité > cohésion du territoire

- Urbanisme - Habitat
- Action sociale – Santé
- Culture
- Sport

AXE 3

Qualité > exemplarité du territoire

- Transition énergétique
- Politique de l'eau

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AXE 1 Attractivité > dynamisme du territoire

ECONOMIE

L'économie est un pilier du projet politique de Mont-de-Marsan Agglomération qui place le développement du territoire au rang de ses priorités. C'est une des conditions de son attractivité et donc de sa vitalité.

L'économie génère deux types de richesse : celle mesurable des recettes fiscales et de la création d'emplois, mais aussi celle moins mesurable, de flux qui génèrent eux-mêmes l'usage de services, la consommation de produits ou services. Le rôle d'une politique économique de long terme est de contribuer à ces cycles vertueux.

Ceci invite à mettre en perspective la politique économique au regard :

- d'un projet territorial global comprenant les politiques d'aménagement (numérique, mobilités) et d'offre de services en milieu rural (culture, services à la population, santé…)
- des caractéristiques propres au territoire : économie essentiellement résidentielle

ENJEU 1 Prendre soin de son tissu économique

- En constituant un véritable écosystème économique territorial (cybersécurité, design, bois, …)
- En pérennisant l'implantation de nos entreprises (marketing territorial, accueil des nouveaux arrivants...)

ENJEU 2 Mettre en œuvre une stratégie de développement économique

- Quelles entreprises sur le territoire : Analyser les critères de consommation foncière, de retombées économiques, d'impact environnemental et d'impact sur l'emploi
- Accompagner les projets des entreprises en leur proposant des solutions d'implantation adaptées (foncier ECO, friches, ZA…) prenant en compte les besoins (accès, haut débit, collaborations…)
- Encourager le renouvellement du tissu économique local (fabrique de territoire, numérique...)

ENJEU 3 Action foncière : adapter l'offre au regard des objectifs de réduction de consommation foncière

- Piloter la consommation foncière en tenant compte des règles environnementales actuelles et à venir (installation des friches, requalification des zones industrielles, valorisation de foncier existant, …)
- Développer l'innovation d'usage à l'aide du numérique et accompagner les créateurs d'entreprise (Fabrique à entreprendre, Fab Lab, …)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

L'entreprise de demain : *ses transformations et ses besoins - Une nouvelle approche basée sur l'innovation des usages.*

Constat : il n'y a jamais eu autant de ZA et aussi peu d'entreprises industrielles. L'entreprise change massivement avec le développement des affaires individuelles (92% des entreprises comptent moins de 10 salariés), le développement des technologies, les entreprises à domicile, le télétravail.

Plus qu'une implantation en ZA, l'environnement de l'entreprise devient important. Une entreprise s'implantera à tel endroit parce qu'il y a du haut débit, une crèche à proximité, une piste cyclable, des tiers lieux pour mutualiser les services et faciliter les collaborations, une offre pour les nouveaux arrivants, les conjoints...

ENJEU 4 Enseignement supérieur : renforcer l'offre

Sur le périmètre de la zone d'animation pédagogique de Mont de Marsan, 79% des 1000 bacheliers annuels font le choix de poursuivre des études supérieures, sur le territoire de l'Agglomération pour partie ou au-delà.

Il est à noter que l'offre locale de formations dans l'enseignement supérieur ne répond pas systématiquement aux souhaits de ces néo-bacheliers. Pour une partie de ces étudiants, cela conduit à un renoncement à l'enseignement supérieur par manque d'offre diversifiée et/ou de moyens financiers. Aujourd'hui, sur le territoire de l'agglomération, près de 1400 étudiants répartis dans 10 établissements assurent chaque année des formations supérieures diplômantes.

Dans ce contexte, Mont de Marsan Agglomération a décidé de se doter d'un outil à la fois stratégique et opérationnel en matière de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur son territoire, qui prendra la forme d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) avant la fin de l'année 2021. Il constituera **une feuille de route pour l'Agglomération en termes d'ambitions stratégiques et d'actions opérationnelles pour les 10 ans à venir.**

- Lancement du SLESRI
- Renforcer le partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (IUT)
- Accompagner les écoles du Campus Landes (école du design, numérique)
- Poursuivre la montée en puissance du Campus connecté labellisé en 2020.

ENJEU 5 Soutenir une alimentation saine et les circuits courts

- Réaliser une transition agricole vertueuse en articulant circuits courts et longs et en tissant des liens avec d'autres activités du territoire
- Accompagner les projets agricoles expérimentaux sur le territoire (ETAL 40, …) pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs
- Mettre en œuvre un plan alimentaire territorial comprenant notamment la transformation localement de produits agricoles pour la restauration collective via, par exemple, des légumeries solidaires
- Développer l'alimentation bio pour les enfants

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AXE 1 Attractivité > dynamisme du territoire

TOURISME, COMMERCE, ARTISANAT

Avec son OTCA (Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat), Mont-de-Marsan Agglomération s'inscrit dans la perspective de construction d'un projet de territoire global intégrant l'activité touristique comme vecteur de développement et d'attractivité du territoire.

A ce titre, elle entend porter ses efforts sur un renforcement de sa politique de promotion d'une destination touristique à part entière, la "Destination".

ENJEU 1 Politique « Promotion du tourisme » - Communication

- Proposer un accueil et une information adaptés aux touristes (permanence, multilingues)
- Développer l'accueil pour les nouvelles clientèles (personnes en situation de handicap, randonneurs, cyclos...)
- Développer l'accueil pour le public de Tourisme d'affaires
- Renouveler le partenariat avec Bordeaux pour donner de la visibilité auprès de cette clientèle
- Elargir les propositions d'offres de groupes
- Valoriser l'offre culturelle
- Renforcer l'identité du Marsan comme destination touristique à part entière (Destination)
    - Gérer la présence de la Destination sur les réseaux sociaux

ENJEU 2 Création et gestion d'équipements structurants (culture, patrimoine et développement économique)

- Finaliser une offre de randonnée
- Assurer la gestion de l'aire de camping-cars
- Accompagner l'Agglomération et les Communes sur les projets d'équipement qui pourraient avoir un impact touristique pour le territoire.
    - Valoriser l'offre culturelle en s'appuyant sur le développement du musée.

ENJEU 3 L'appropriation de la politique du commerce pour développer une démarche territoriale prospective

- Proposer une politique de promotion et de communication en faveur du Cœur de ville
- Mettre en place des outils d'observation du commerce et de l'artisanat local
- Appuyer le développement du commerce et de l'artisanat (recherche de nouveaux financements)
- Poursuivre l'animation du réseau des commerçants

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AXE 1 Attractivité > dynamisme du territoire

MOBILITE

La mobilité est au cœur du projet de territoire de l'Agglomération de Mont-de-Marsan. La configuration du territoire génère de nombreux déplacements entrants et sortants vers la ville centre.

Il est donc fondamental d'améliorer les mobilités sur le réseau existant et proposer des solutions alternatives pour favoriser de nouveaux modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Le Plan Global de Déplacements du territoire (2011 – 2020) sera mis à jour pour prendre en considération ces nouvelles orientations.

ENJEU 1 Une meilleure mobilité dans le cœur d'agglomération

- Créer un cœur d'agglomération apaisé
- Organiser le stationnement
- Mettre en place une desserte de navette urbaine
- Favoriser une gestion plus économe des livraisons
- Valoriser les mobilités durables

ENJEU 2 Développer l'usage des transports collectifs

- Promouvoir l'utilisation de Modalis, outil de calcul d'itinéraires en Nouvelle Aquitaine
- Valoriser les solutions de stationnement en cœur urbain
    - Promotion de l'offre actuelle
    - Cohérence de la tarification
    - Stationnement résidentiel

ENJEU 3 Développer l'usage des modes doux

- Poursuivre le développement d'un plan vélo
    - Réalisation d'aménagements dans une logique urbaine
    - Déploiement d'appuis vélo
    - Promotion du vélo, éducation
- Développer et valoriser les déplacements piétons
    - Itinéraires
    - Pedibus
    - Promotion de la marche et de la randonnée
- Valoriser les itinéraires existants en déshérence (voies ferrées désaffectées, chemins de halage, …)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ENJEU 4 Favoriser de nouveaux comportements

- Promotion et communication autour de la mobilité
- Favoriser l'auto partage et les véhicules électriques
- Favoriser le covoiturage
    - Réalisation d'aires de covoiturage (Autoroute, Bougue, Campet, …)
    - Plateforme de covoiturage à une échelle pertinente

ENJEU 5 Accentuer le plan de déplacement des collectivités

- Encourager l'utilisation du vélo par les agents (forfait vélo)
- Permettre le déploiement des vélos dans les bâtiments
- Agir sur la politique de déplacement des agents (visioconférence, transports en commun, …)
- Favoriser le Télétravail
- Agir sur la desserte des territoires

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AXE 1 Attractivité > dynamisme du territoire

AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi pour la République numérique de 2016 introduit la possibilité pour les collectivités de mettre en place des stratégies de de développement des usages et des services numériques. Il s'agit notamment de *« Favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire ainsi que la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique ».*

Les enjeux associés à l'aménagement numérique reposent sur une logique de déploiement mais celle-ci doit être nécessairement accompagnée d'une vision sur les usages pour en favoriser le développement sans toutefois, omettre d'ouvrir une réflexion politique.

La stratégie numérique du territoire s'articule autour de quatre piliers.

ENJEU 1 Améliorer l'offre – Pilotage par MDM numérique

- Poursuivre le déploiement de la fibre (FTTH)
- Concevoir un Portail citoyen
- Développer une application « Mon quotidien »
- Déployer une application « Culture »
- Déployer une application « Démocratie participative »

ENJEU 2 Elargir l'accès à des nouveaux services

- Accompagner l'appropriation du numérique par tous
- Permettre l'accès à la santé par le numérique
- Stimuler la formation grâce au numérique (Campus connecté)

ENJEU 3 Attractivité augmentée

- Valoriser la compétence Cybersécurité du territoire (recrutement chargé de mission)
- Se doter de logiciels libres adaptés

ENJEU 4 Administration adaptée

- Organiser les données (Open data, RGPD…)
- Mettre en place une plateforme de données du territoire
- Développer un système d'analyse de la donnée (indicateurs, politique publique, aides à la décision…)
- se doter d'équipements visio adaptés pour les services publics et les salles municipales

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

URBANISME - HABITAT

Grâce à sa politique de rénovation des centres bourgs et centres villes, Mont-de-Marsan Agglomération a contribué à améliorer la qualité de vie des habitants.

L'objectif est de construire, à l'échelle du territoire communautaire, une politique de l'habitat garante de son attractivité et favorisant à travers sa diversité, le parcours résidentiel des habitants.

Cet objectif doit prendre en considération l'imbrication étroite des deux compétences urbanisme et habitat avec des enjeux prégnants d'articulation entre PLUi et PLH à l'échelle de l'EPCI.

ENJEU 1 Politique de l'habitat

- Accroître l'offre en logements sociaux, notamment à usage locatif
- Mettre en œuvre des opérations d'aménagement mixtes (taille, typologie, locatif, accession à la propriété…)
- Réaliser le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et la Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI)

ENJEU 2 Aménagements qualitatifs

- Mettre en valeur les entrées de villes et villages
- Réhabiliter et améliorer la qualité du bâti en centre-ville et centre-bourg
- Renouveler les quartiers pavillonnaires
- Accompagner les projets de rénovation urbaine
- Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager

ENJEU 3 Offres aux populations spécifiques

- Adapter l'offre en logements pour les personnes handicapées
- Prendre en considération le besoin en logements des jeunes personnes (étudiants, apprentis…)
- Prendre en considération le besoin en logements des seniors
- Poursuivre les actions d'accueil des gens du voyage

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

ACTION SOCIALE - SANTE - EMPLOI

Le projet politique de Mont-de-Marsan Agglomération comprend un axe de solidarité territoriale qui repose sur trois volets :

La politique territoriale de santé : Anticipation des besoins à venir, lutte contre la désertification médicale liée aux départs à la retraite de médecins non renouvelés et l'adaptation de l'offre à cette future demande. Il convient de mettre en œuvre les préconisations du Contrat Local de Santé et du diagnostic médical lancé en 2019 portant sur les conditions d'attractivité des professionnels de santé

L'accompagnement des seniors : Garantir l'existence et la pérennité d'un service qui s'accorde à un besoin social identifié d'une population qui vit plus longtemps et dont l'accompagnement est devenu un enjeu de société, clairement relié à la politique territoriale de santé ;

L'Emploi – Formation : Lever les obstacles pour fluidifier le marché du travail sur le territoire et renforcer sa cohésion sociale et territoriale

ENJEU 1 Politique territoriale de santé : Définition et mise en œuvre d'une politique partenariale

La politique de santé du territoire s'appuie sur les travaux menés dans le cadre du Contrat Local de Santé (juillet 2019), outil d'articulation entre le Plan Régional de Santé et les besoins des habitants.

L'étude diagnostique et organisationnelle des services de santé sur le territoire (octobre 2019) a permis de conforter les axes de travail et orienter les priorités.

- Structurer une politique territoriale d'attractivité pour les professionnels de santé
- Renforcer les démarches « d'aller-vers » les personnes éloignées du soin
- Soutenir les démarches de coordination engagées par les professionnels de santé

ENJEU 2 Accompagnement des seniors

- Renforcer les mesures de prévention de la perte d'autonomie
- Accompagner l'aménagement des logements (domotique, isolation, adaptation)
- Proposer une offre de logements collectifs adaptés avec et sans services pour tous les budgets
- Lutter contre la fracture numérique de cette population
- Prendre en compte le vieillissement pour le maintien du lien social et l'accès à la culture
- Prendre en compte la mobilité des seniors (formation, sensibilisation, …)
- Renforcer les actions d'accès aux soins et aux droits
- Proposer une offre de prestations complète dans l'accompagnement de la dépendance et des aidants (accueil de jour, hébergement temporaire, hébergement d'urgence, relayage, accueil de nuit, formation des aidants, …)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ENJEU 3 Accès à l'emploi et à la formation

- Renforcer les actions de Marketing territorial
- Se doter du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Promouvoir le Centre de ressources cybersécurité
- Promouvoir l'appel à projets 100% inclusion

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

CULTURE

L'attractivité du territoire passe par la poursuite de l'engagement culturel. Il s'agit d'améliorer le positionnement culturel de Mont de Marsan Agglomération tant au niveau institutionnel que géographique afin d'en faire un atout touristique incontesté.

La réhabilitation du Café Music et du Musée, 2 opérations inscrites au titre de l'accord de relance et du CPER, participent à cette attractivité.

ENJEU 1 L'affirmation d'une politique globale sur le territoire communautaire

- Poursuivre la coordination de l'ensemble des politiques culturelles du territoire à l'échelle de la ville et de l'agglomération
- Densifier les relations entre les équipements culturels de centralité et les communes rurales (réseau de lecture publique, actions culturelles décentralisées, Gasc' On Tour, résidences...)
- Intégrer les évènements et équipements culturels partenaires à la communication de la politique culturelle globale de la collectivité
- Associer la politique culturelle municipale à celle porté par l'agglomération.

ENJEU 2 L´affirmation d'un projet culturel partenarial

- Continuer de soutenir et de valoriser les initiatives extérieures (Café Music', Arte Flamenco, Atout cœurs, initiatives communales ou associatives)
- Augmenter les échanges et les projets conjoints avec les partenaires culturels, éducatifs, touristiques, économiques et associatifs du territoire (BA 118, entreprises, clubs sportifs, éducation nationale, etc.…)
- Réactualiser le Schéma culturel territorial pour valoriser l'intégralité des actions culturelles du territoire

ENJEU 3 La valorisation d'une marque culturelle du territoire en lien avec l'économie et le tourisme

- Consolider la marque Théâtre de Gascogne par l'obtention du label Scène Nationale
- Densifier les événements et animations culturelles sur les périodes d'affluence touristique
- Corréler l'action culturelle et sa promotion par l'OTCA
- Valoriser la dimension culturelle et le rayonnement national de l'agglomération par des événements de grande ampleur : festival Yeraz ou Arte Flamenco en particulier
- Candidater au label : Mont de Marsan capitale française de la culture en 2022 (dossier en cours).

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ENJEU 4 La valorisation du patrimoine pour assurer la promotion du territoire, en lien avec l'économie et le tourisme

- **Valoriser l'existant :** Réhabilitation du Musée et création d'un circuit patrimonial
- **Faire connaître :** Mettre en ligne une nouvelle version du site web plus visuelle qui permettra aux communes de l'Agglomération de valoriser leur patrimoine et leur histoire.
- **Découvrir et expérimenter** :
    - Valoriser le patrimoine du territoire par le biais d'une offre d'itinérance douce qui passe par les églises et lieux ayant une valeur faunistique ou floristique (projet de schéma de randonnée)
    - Offres de visites ludiques (offre de géocaching terra aventura, guide jeux pour enfants), culturelles (visites guidées et Greeters).
- **Revendiquer les valeurs landaises et gasconnes** :
    - Mettre en avant les savoir-faire et traditions locales qui sont fortement présentes sur l'Agglomération (gastronomie locale, traditions taurines, béret landais, échasses, jeu de quilles, fêtes locales, …) en s'appuyant sur le nouveau slogan "Mont de Marsan, une parenthèse inattendue !"
    - Construction d'une Maison des traditions

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AXE 2 Solidarité > cohésion du territoire

SPORT

Vecteur d'une image de marque, au même titre que la culture ou que le patrimoine, le sport participe à la mise en valeur du territoire et de ses initiatives. Mont-de-Marsan Agglomération doit donc soutenir les projets et les clubs qui concourent à cette image.

L'état des lieux sportif du territoire a permis de dégager plusieurs pistes de développement. Les enjeux identifiés sont au nombre de quatre.

ENJEU 1 Accompagner les clubs sportifs

- Soutenir les bénévoles dans leurs fonctions techniques, pédagogiques et administratives par des formations adaptées
- Recherche de mutualisations entre plusieurs clubs pour les intervenants professionnels
- Recherche de polyvalence « multi sports » pour les animateurs sportifs
- Assurer l'entretien des installations sportives

ENJEU 2 Encourager la pratique sportive - Communication et information en direction des populations

- Renforcer l'éducation des jeunes et affirmer le sport-santé
- Organiser un forum du sport (lien entre les acteurs, dynamique du territoire) afin d'ouvrir à un public plus large

ENJEU 3 Construction ou amélioration d'équipements ou de sites

- Mener une politique raisonnée et concertée pour les nouveaux projets structurants au regard des équipements existant sur le bassin de vie
- Augmenter l'attractivité des sites naturels existants par un plan d'équipement et d'entretien des chemins de randonnée et des circuits VTT (débroussaillage, fléchage) et des sites stratégiques (accessibilité, toilettes au départ et à l'arrivée, …)
- Permettre l'émergence de nouvelles pratiques par l'installation de nouveaux équipements

ENJEU 4 Soutenir l'excellence dans la pratique sportive

- Valoriser les sportifs performants du territoire
- Poursuivre le partenariat avec les clubs professionnels
- Inscrire le territoire dans les Jeux Olympiques Paris 2024

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AXE 3 Qualité > exemplarité du territoire

TRANSITION ENERGETIQUE

Si les enjeux climatiques et énergétiques se jouent à toutes les échelles mondiale, européenne, nationale, régionale, Mont-de-Marsan Agglomération a pleinement conscience du rôle primordial joué par les territoires.

Dès 2010, elle a commandé une analyse détaillée sur les émissions liées au patrimoine et aux services de la collectivité. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) établi sur la période 2012-2016 a ciblé un ensemble d'actions permettant de réduire les émissions de la collectivité.

Après ce PCET, l'Agglomération s'est engagée en 2017 dans une démarche Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) à l'échelle de la totalité de son territoire. Ce plan vise deux objectifs :

- ✓ Atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- ✓ Adapter le territoire au changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité.

Cette démarche a permis dès 2019, d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables) et de la Stratégie Zéro carbone 2026.

Le plan d'actions qui découle de cette politique se compose de deux enjeux majeurs.

ENJEU 1 Organiser un territoire sobre en CO2

- Poursuivre l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics et aide aux particuliers
- Accélérer le renouvellement de l'éclairage public sur le territoire (sous maîtrise d'œuvre Sydec)
- Accélérer le développement d'une mobilité plus sobre en CO2.
- Décarboner la production d'énergie sur le territoire.
- Favoriser la sobriété énergétique.
- Réduire les émissions non liées à l'énergie.
- Affirmer la prise de conscience par la participation civile

ENJEU 2 Augmenter les puits à carbone

- Limiter l'artificialisation des sols
- Protéger la forêt
- Végétaliser les espaces
- Protéger les espaces de biodiversité et écosystème
- Favoriser l'utilisation du bois pour les constructions (Règlementation Environnementale 2020)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

AXE 3 Qualité > exemplarité du territoire

POLITIQUE DE L'EAU

La « politique de l'eau » doit s'articuler autour de l'exercice des compétences **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI), de l'**assainissement** et de l'**eau potable** qui ne sont pas dissociables. Depuis le 1er janvier 2020, l'Agglomération a également la compétence **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** (GEPU) sur les zones urbanisées, ce qui nécessite une politique concertée avec toutes les communes.

Plusieurs cours d'eau de notre territoire sont concernés par les risques d'inondations (débordements, crues, ruissellements pluviaux). En vue d'assurer la prévention et la protection des biens et des personnes face aux risques d'inondations, Mont-de-Marsan Agglomération se doit de prendre la mesure des risques encourus et des finances à mobiliser en conséquence.

COMPETENCE GEMAPI

ENJEU 1 Protéger les milieux aquatiques et la ressource en eau (GEMA)

- Protéger les écosystèmes aquatiques : milieux humides, cours d'eau, lagunes…
- Protéger la ressource en eau du territoire et sa qualité

ENJEU 2 La protection des biens et des personnes face aux risques d'inondations (PI)

- Identifier les zones à risque susceptibles de mouvements de terrains à la suite de crues et décrues (berges de rivières) ou de coulées de boues après un fort épisode orageux

ENJEU 3 Sensibiliser les populations

- Informations sur les dérèglements (sécheresse, pluies abondantes, inondations…)
- Désartificialiser les sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales

COMPETENCE EAU POTABLE

ENJEU 1 Exercice de la compétence

- Assurer en permanence la distribution de l'eau potable dans les critères de qualité sanitaire requis par la réglementation (contrôles continus, entretien des réservoirs, remplacement des canalisations, surveillance du réseau et des fuites…)

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
ID : 040-224000018-20211210-211210H1853H1-DE

ENJEU 2 Sécurisation

- En cas de problème sur une partie du réseau, assurer la distribution en secours par une interconnexion des réseaux (maillage du territoire)
- Protéger les réservoirs de toute pollution accidentelle ou malveillante, en les considérant comme points sensibles, comme les forages

COMPETENCE ASSAINISSEMENT

ENJEU 1 Protection de l'environnement

- Création de bassins d'orages qui permettent d'écrêter les premières eaux chargées en pollution pour les traiter ensuite et éviter de les rejeter dans le milieu naturel
- Traiter les eaux usées pour atteindre un rejet de qualité A dans le milieu naturel en cas d'étiage estival

COMPETENCE GEPU

ENJEU 1 Mise en place d'un zonage pluvial

- Rédaction d'un schéma directeur des eaux pluviales (identification des ouvrages, niveau de service attendu, recherche de solutions naturelles, …) dès 2021 pour une intégration au PLUi en 2022.